

U d'/ of Ottawa
39003001916377



ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX

# INSCRIPTIONS
## ROMAINES
# DE BORDEAUX

PAR

CAMILLE JULLIAN

TOME II





BORDEAUX
IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU
1890

# ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX

---

TOME COMPLÉMENTAIRE

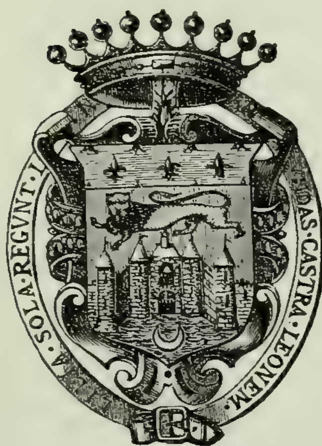
ARCHIVES MUNICIPALES DE BORDEAUX

# INSCRIPTIONS
## ROMAINES
# DE BORDEAUX

PAR

CAMILLE JULLIAN

TOME II




BORDEAUX
IMPRIMERIE G. GOUNOUILHOU
1890

# PRÉFACE

En livrant ce second et dernier volume au public et à la Ville de Bordeaux, je tiens à remercier encore ceux dont le concours m'a permis de le mener à bonne fin. Je suis heureux de rappeler avant tout l'aide morale et matérielle, l'appui libéral et gracieux dont l'a constamment honoré l'Administration Municipale. Ausone et Montaigne n'eurent pas les choses de l'érudition plus à cœur que leurs héritiers du dix-neuvième siècle; notre Conseil Municipal et les hommes qui le dirigent ont aimé assez la Ville de Bordeaux pour unir le culte de son passé au soin de son avenir, et les soucis des grandes œuvres ne leur ont point fait négliger les plus petites, comme le prouve le livre qui achève aujourd'hui de paraître sous leur patronage.

Je dois aussi rendre hommage à l'attention continue que M. Gounouilhou a bien voulu apporter à l'impression de cet ouvrage : après les successeurs de Montaigne, il faut remercier celui de Millanges, l'homme qui à la fin de ce siècle a su si vaillamment reprendre à Bordeaux la grande tradition des imprimeurs du seizième.

Les deux volumes ont été composés par un seul ouvrier

typographe, M. J. David, qui m'a de plus aidé et conseillé sans relâche dans la disposition des matières et le choix des caractères. Les destinées d'un ouvrage d'épigraphie dépendent beaucoup de son exécution matérielle. C'est donc pour moi le plus agréable des devoirs que de remercier celui qui, pendant les heures fastidieuses de ce labeur de six ans, n'a jamais cessé d'être le plus patient et le plus intelligent des collaborateurs.

Bordeaux, 29 janvier 1890.



# INSCRIPTIONS ROMAINES
## DE BORDEAUX

---

## QUATRIÈME PARTIE

---

### INSCRIPTIONS CHRÉTIENNES

(300–750)

---

AVANT-PROPOS.
I. DÉDICACE DE BASILIQUE.
II. ÉPITAPHES:
1° Épitaphes d'évêques;
2° Cimetière de Saint-Seurin;
3° Cimetière de Saint-André;
4° Cimetière de Sainte-Croix.
III. INSCRIPTIONS ET MARQUES SUR OBJETS USUELS.
IV. LÉGENDES DES MONNAIES MÉROVINGIENNES.

---

INSCRIPTION JUIVE.

# AVANT-PROPOS

Les inscriptions renfermées dans cette quatrième partie sont celles qui ont été gravées à Bordeaux durant le premier âge du christianisme, depuis son apparition dans notre ville jusqu'à l'établissement des princes de la dynastie carolingienne. Elles sont postérieures à l'an 300 et antérieures à l'an 750. La plupart de ces textes semble d'ailleurs appartenir au cinquième ou au sixième siècle. 847 et s.

Un nombre assez considérable de ces inscriptions, et sans doute la très grande majorité, se place après l'année 418, qui marque le commencement de la domination des Wisigoths à Bordeaux et la fin de l'empire romain dans notre région. Mais, quoique gravées sous le régime des rois barbares, elles ne peuvent être séparées de celles qui précèdent, nous ne saurions distinguer deux groupes chronologiques dans l'ensemble de nos inscriptions chrétiennes, toutes doivent être regardées et traitées comme des inscriptions romaines. C'est Rome qu'elles rappellent toutes, par leur paléographie, leurs formules, les souvenirs politiques et religieux auxquels elles font allusion. On ne pourrait pas séparer l'une de l'autre une inscription datée du consulat d'Ausone et une inscription datée du règne de Dagobert : elles se rattachent à deux âges politiques différents, sans doute, mais elles font partie d'une même période de l'histoire monumentale et religieuse de notre pays.

Nous nous arrêterons à 750, vers le temps où le gouvernement des Carolingiens s'établit définitivement ici et où prend fin le premier âge de la domination barbare. Le milieu du VIIIe siècle marque en effet pour Bordeaux, comme pour le reste de la Gaule, la fin de ce que nous pourrions appeler l'épigraphie romaine. Il y a, après cette date, une lacune de trois siècles dans notre épigraphie régionale : les inscriptions, assez nombreuses encore au VIIe siècle, et toujours romaines d'aspect et de caractère, disparaissent complètement au VIIIe, et, quand elles reparaissent après l'an mil, elles ont une nature toute différente :

847 et s. c'est l'épigraphie médiévale qui commence. Ce sont de nouvelles formules, une paléographie bien distincte, un autre aspect et un autre esprit.

Il suffit pour s'en convaincre de comparer à nos inscriptions du IVe au VIIe siècle celles du XIe ou du XIIe qui ont été trouvées dans la Gironde et qui leur sont immédiatement postérieures, car le VIIIe, le IXe et le Xe siècle n'ont jusqu'ici rien fourni dans le département. Ces inscriptions, que nous donnons en note et dont on a parfois nié, mais à tort, l'authenticité, sont les dédicaces de Saint-Émilion (1), de Saint-Martin de Mazerat (2), de Saint-Sulpice de Faleyrens (3) et de Saint-Macaire (4), celle que M. Leo Drouyn vient de retrouver à

(1) Copiée sur l'original; cf. MABILLON, *Annales ordinis s. Benedicti*, II, p. 213; JOUANNET, *Musée d'Aquitaine*, II, p. 37; *Académie*, 1829, p. 75; *Statistique*, t. I, p. 269, DE CAUMONT, *Bulletin*, VIII, p. 362; *Commission des monuments historiques*, 1849-1850, p. 10; DROUYN, *Guide à Saint-Émilion*, p. 94; GUADET, *Saint-Émilion*, p. 193 (2e éd.); *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, col. 151; GUINODIE, *Histoire de Libourne*, t. II, p. 275:

VII· IDDÆCEB

DEDICACIO ////

SI · EMILIONIS //

(2) D'après l'original; cf. PIGANEAU, *Soc. arch. de Bordeaux*, t. III, p. 63; JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. II, 1re p., p. 363; DROUYN, *Guide à Saint-Émilion*, p. 95; GUINODIE, *Histoire de Libourne*, t. II, p. 352:

✝ XVIIII KL IANVARII

DEDICACIO BE*ati* [ATI peint de nos jours].

*ma*RTINI

(3) D'après la copie de PIGANEAU, *Société archéologique de Bordeaux*, t. III, p. 64; cf. DROUYN, *Guide à Saint-Émilion*, p. 94; GUINODIE, *Histoire de Libourne*, t. II, p. 355:

VI ⁝ KL ⁝ DECEM

BRIS ⁝ DEDICA

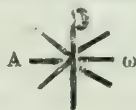
TIO ⁝ ECCLE BE

ATI ⁝ SVLPICII ⁝

(4) D'après JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. II, 1re p., pl. II et page 358; cf. *Commission des monuments historiques*, 1851-2, p. 5; DROUYN, *Saint-Macaire*, p. 48 (*Bulletin monumental* de 1861); GAUBAN, *Histoire de la Réole*, p. 43):

✝ ANNIS ⁝ AB ⁝ INCARNATIONE ⁝ DÑI ⁝ MILLE ⁝ XXX ⁝ VIIII ⁝ SVBACTIS ⁝ EPACTA ⁝ IIII ⁝ INDICTIO ⁝ VIII ⁝ CONCVRENTE/ ⁝ II ⁝

✝ PRIMO ⁝ MENSE ⁝ IN ⁝ XX ⁝ IIII ⁝ DIE ⁝ LVNÆ ⁝ VI ⁝ HEC ⁝ AVLA ⁝ DEDICATA ⁝ ET ⁝ IN / ONORE ⁝ DOMINI ⁝ NTRI ⁝ ///VN//////T ⁝



Courpiac ([1]), et enfin l'épitaphe d'Arnaldus, abbé de l'Ile près Ordonnac ([2]). Toutes paraissent contemporaines et voisines de l'an 1040, date de celle de Saint-Macaire. Ce sont les premières que nous trouvons dans la Gironde après celles du VII^e siècle : on voit combien elles en sont éloignées, par le temps et par le style. Il est à remarquer qu'aucune ne provient de Bordeaux. Pour trouver dans notre ville une inscription postérieure à 750, il faut descendre plus bas encore, jusqu'à celles qui ornent les parties romanes de nos vieilles églises de Sainte-Croix ([3]) et de Saint-Seurin ([4]), et qu'on ne peut guère reculer au delà 847 et s.

---

([1]) D'après la copie de DROUYN, *Variétés girondines*, t. I, p. 439 :

† INONOREDN̄IETOMNIVMSC̄ŌR

α † ω

([2]) D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel, n° 130); nous ne tenons pas compte des ligatures, qui sont en nombre considérable; cf. JOUANNET, *Académie*, 1833, p. 37; *Statistique de la Gironde*, t. II, II^e p., pl. III et p. 377 ; *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, col. 150 :

HIC · IACET · ARNALD' · NOSTER · SANCTISSIM' · ABBAS ∽
VOVERAT · HOC · ALTARE · PETRO · ET · PROPE · IVSSIT · HVMARI
VESTE · SENECTVTIS · CV̄ · DESPOLIATV' · ABIRET · ∽
LANGVIDA · ME͠BRA · MEA · HIC · MIHI · REDDIDIT · ILICO · SANA
TV͠C · EGO · WESPANVS · PRIOR · HVIC · REGALE · SEPVLCHRV͠
NV͠C · ABBAS · TITVLV͠ · FECI · SE͠PERQ^S ROGABO
I I I T T T T T T I I I

([3]) D'après JOUANNET, *Statistique de la Gironde*, t. I, p. 263; cf. DE LAMOTHE, *Choix des types du moyen âge dans la Gironde*, p. 11 ; BORDES, *Monuments*, t. I, p. 30 :

E†‖IANVA‖RIISOL‖INCAP‖RICORN‖///////E†‖F/////////S‖OL////////

([4]) D'après l'original (entrée occidentale : sur le chapiteau de la quatrième colonne à gauche); cf. CIROT DE LA VILLE, *Notice*, p. 105 ; *Histoire*, p. 404 ; JOUANNET, *Statistique*, I, p. 260, n. 2 :

ABRA
HAM
EThY
SAhAC

Même entrée : sur le chapiteau de la première colonne à droite. D'après les planches de DURAND (*Académie de Bordeaux*, 1845; cf. p. 155 et s.); cf. CIROT DE LA VILLE, *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 351 ; *Histoire*, p. 403; PARKER, *Observations ultérieures sur les églises de l'ouest de la France*, p. 5 (cité d'après Cirot); DE CAUMONT, *Bulletin*, t. XXVIII, p. 98 :

SIGNIFICAT
HACPETRA
SEPVLCRVM
SC̄ISEVERINI

†SCS SEVERINVS †⁝ †

QVANDO
MIGRAVIT
ASECVLO
A///////M//////

847 du XII^e siècle; même, pour avoir à Bordeaux une série importante d'inscriptions, il faut aller jusqu'aux épitaphes en lettres gothiques du XIII^e siècle [1].

C'est à l'an 300 que nous commençons. Il n'y a en effet aucune inscription chrétienne qui puisse être reportée à coup sûr avant cette date. Il va sans dire que la question de l'évangélisation de Bordeaux n'est point en jeu ici : il pouvait et il devait y avoir des chrétiens dans notre ville dès le III^e siècle; mais nous ne possédons aucun monument gravé qui se réfère au premier âge de la foi chrétienne.

Les plus anciennes inscriptions chrétiennes trouvées à Bordeaux sont en effet, — jusqu'à de nouvelles découvertes, — les *graffiti* tracés sur les poteries romaines que nous avons publiés dans notre premier volume (p. 580) : nous avons plus d'une raison, sinon toutes les raisons, de voir dans ces X et ces ✳ qu'on a remarqués sur les débris sortis des ruines de maisons romaines, des symboles de christianisme. Mais ces *graffiti* sont vraisemblablement contemporains de la destruction de ces maisons, c'est-à-dire qu'ils datent de la fin du III^e siècle, des abords de l'an 300 (cf. I, p. 581). Nous ne les donnerons pas ici à nouveau.

On a essayé de faire remonter beaucoup plus haut l'apparition d'inscriptions chrétiennes dans notre ville. O'Reilly, dans son *Histoire de Bordeaux* (I, I, p. 632), et M. Cirot de La Ville, dans son *Histoire de Saint-Seurin* (p. 70) semblent attribuer à saint Martial la dédicace due à Martialis (notre n° 4). Il n'y a pas à s'arrêter à cette hypothèse : M. Callen en a déjà fait bonne justice dans son *Eglise métropolitaine* (II, p. 80), rappelant avec raison que cette dédicace est précisément une inscription archaïque, la plus ancienne de notre collection épigraphique. — Deux épitaphes, l'une, datée de 258 (n° 61), l'autre, gravée sans doute au plus tard sous Septime Sévère (n° 92), ont pu être regardées comme chrétiennes : la première, à cause de ses formules et de sa rédaction, qui semblent inspirées des croyances nouvelles; l'autre, à cause des symboles qui l'accompagnent et qui étaient chers aux chrétiens, palmes, couronnes, dauphins. Il y a sans doute des présomptions en faveur du christianisme des défunts dont ces deux épitaphes nous donnent le nom. Mais ces présomptions ne sont pas assez fortes, comme il a été dit en son lieu et place, pour nous auto-

---

[1] Voyez les principales dans l'*Histoire de Saint-Seurin*, de Cirot de La Ville.

riser à placer ici ces deux inscriptions, que leur origine, leur nature, **847** et s.
leur âge et leur caractère extérieur rattachent intimement au groupe des autres textes païens. — L'épitaphe de Divixta (nº 325) a longtemps passé pour chrétienne : on en interprétait les mots ANCILLA D, par « *ancilla Dei* »; il nous a paru préférable de les expliquer par « *ancilla : dominus* ». — Enfin, Sansas, dans un article qui fait partie des *Actes de l'Académie* de 1866, voyait dans l'*ascia* que présentent un si grand nombre de nos monuments « un indice de christianisme », et en concluait que dès le Ier siècle on rencontre ici des épitaphes de chrétiens. L'Académie fit des réserves sur ces conclusions, réserves auxquelles nous ne pouvons que nous associer : nous irons plus loin même que ne le fit la docte Compagnie, en rejetant absolument, même à titre d'hypothèse, l'opinion de Sansas.

Jusqu'à nouvel ordre, il est donc permis de croire que c'est vers l'an 300 qu'il faut faire commencer l'épigraphie chrétienne de Bordeaux : c'est vers le même temps, en 314, que les textes écrits font mention, pour la première fois, de l'église chrétienne de Bordeaux.



# I

## DEDICACE DE BASILIQUE

Fortunat écrivit une pièce sur une basilique dédiée à saint Martin 847
par Leontius II, évêque de Bordeaux (cf. nº 849). On peut hésiter à penser que ces vers aient jamais été gravés ni même aient été destinés à former une dédicace. Toutefois, M. Le Blant les ayant admis dans son recueil, il est utile de donner ici ce texte, précieux pour l'histoire de de notre ville.

*De basilica s. Martini.*

*Qui cupit aeterna sociari in sede beatis,*
*Hos sibi participes per pia vota facit,*
*Nec patitur differre diu quod oportet agendo,*
*Cum bona quae dederit haec sua lucra putet.*
*Condidit ergo arvis delubra Leontius alma,*
*Talibus officiis intret ut ipse polos.*
*Martini meritis et nomine fulta coruscant,*
*Quem certum est terris signa dedisse poli,*
*Qui leprae maculas medicata per oscula purgans*
*Pacis ab amplexu morbida bella tulit.*
*Haec tamen ingenio sunt aedificata perito,*
*Quo nihil egregiae gloria laudis eget.*
*Additur ad specimen locus ipse quod eminet arvis*
*Elatoque jugo colle tumente patet;*
*Altius educto sub se tenet omnia dorso,*
*Et quacumque petit, deliciosa videt.*
*A longe adveniens oculo vicinus habetur,*
*Jungitur aspectu dissociante loco.*
*Quo fessus rapitur visu invitante viator:*
*Si pede defecerit, lumine tractus adit.*
*Quae Placidina sacris ornavit culmina velis,*
*Certantesque simul hic facit, illa colit.*

Texte emprunté à l'édition de Leo (Berlin, 1881: *Monumenta Germaniae, auctores antiquissimi,* tome IV) et établi à l'aide de onze manuscrits.

847 **Var**. — 1er vers: *sociare* dans les manuscrits A [Bibl. nat., latin 14144] et G [St Gall, 196]; *sociare se* dans le ms. R. [Bibl. Vaticane, *Reginae* 329]. — 3e: *agendum*, ms. C [Bibl. nat., lat. 8312]. — 9e: *lyprae* et *porgans*, ms. M. [Milan, Ambrosienne, C 74 sup.]. — 10e: *amplexsu*, ms. C. — 12e: *nil*, mss. M, R, F [Barberini, XIV 94], G et V [Vaticane, latin 552]. Tous les mss. donnent *egregius; egregiae* est une correction proposée en note par LEO. — 16e: *vident*, mss. M, R et F. — 17e: BROWER, LUCHI et LE BLANT impriment *a longe veniens*. — 20e: *limine* donné en correction par le ms. C. — 22e: *certantque*, ms. V; BROWER, LUCHI et LE BLANT donnent *atque simul certant*.

**Bibl**. — VENANTII FORTUNATI *Carmina*, 1, 6.

Cf., sur cette pièce, BARONIUS, *Annales*, t. VII, p. 556 (avec les notes de PAGI, t. X, p. 252), à l'année 566; — BROWER, éd. de Fortunat, p. 6 des notes; — LUCHI, édition de Fortunat, réimpression de MIGNE, *Patr. lat.*, t. LXXXVIII, c. 68; — LE BLANT, nº 587, t. II, p. 380; — CIROT DE LA VILLE, *Hist. de Saint-Seurin*, p. 105; — LONGNON, *Géographie de la Gaule*, p. 546; — CAUDÉRAN, *S. Léonce*, p. 173; — BRAQUEHAYE, *Soc. arch.*, t. IX, p. 10.

La basilique élevée par Leontius II, évêque de Bordeaux, en l'honneur de saint Martin, est sans doute la même que celle dont parle Grégoire de Tours, et qui se trouvait dans la ville ou dans ses environs immédiats. Grégoire raconte qu'un prêtre de Bordeaux nommé Lupus, atteint de la fièvre, alla prier le saint le jour de sa fête dans la basilique qui lui était consacrée, et que le saint le guérit miraculeusement (1).

Où était située cette basilique? Selon toutes les probabilités, comme l'ont dit MM. Cirot de La Ville et Braquehaye, elle n'est autre que celle que Guillaume VII donna en 1072 à l'abbaye de Maillezais et que la charte de donation désigne ainsi : *Basilicam sancti Martini, quae sita est in Meducullio civitatis Burdigalensis ac beati Severini canonicae.* Dans un acte de 1243, il est question du *vicus* ou du *burgus Sancti Martini* qui dépendait de l'église (2). Elle avait rang de prieuré au XIVe siècle, et c'est sous le nom de prieuré ou de chapelle de « Saint-Martin du Mont-Judaïque » qu'elle est mentionnée jusqu'au dix-huitième siècle (cf. Baurein, II, p. 188, et Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 349). Elle fut détruite en 1853 lors de l'établissement du réservoir Saint-Martin (*Commission des monuments historiques*, 1853-1854, p. 50) : mais

(1) Rapprochement bizarre! en se rendant à la basilique, Lupus rencontra un juif : or l'église de Saint-Martin se trouvait précisément sur la colline qui s'appela depuis le mont Judaïque. Est-ce que dès l'antiquité les Juifs auraient été groupés dans ce quartier? *Lupus Burdegalensis urbis presbiter quodam tempore graviter a quartano typo vexabatur, ita est, accedente febre, neque cibum neque potum sumere possit. Interea advenit festivitas sancti Martini antestitis. At ille, celebratas cum reliquo clero vigilias, mane praecedit omnes et ad basilicam sancti festinat. Dum autem properat, obvium habuit Judaeum*, etc. (*De virtutibus s. Martini*, 3, 50, éd. KRUSCH.)

(2) LA CURIE, *Histoire de l'abbaye de Maillezais*, p. 23 et 218; *Archives historiques de la Gironde*, t. III, de la p. 44 à la p. 55.

le nom de ce réservoir et celui de la rue de la Chapelle Saint-Martin 847
rappellent encore le souvenir et indiquent l'emplacement de l'antique basilique de Leontius. Selon toute probabilité elle avait été élevée par l'évêque sur l'emplacement de thermes romains (cf. t. I, p. 92).

Le vers 13 : « Ce qui ajoute à la beauté de la basilique, c'est qu'elle » s'élève sur une éminence dominant la campagne », et les vers suivants font sans doute allusion à la situation de l'église, au sommet de la colline qui s'appela plus tard le mont Judaïque. — De même les vers 17-20 semblent rappeler que l'église était située au bord d'une route fréquentée et qu'elle servait de refuge et de repos aux voyageurs fatigués : ce devait bien être le cas de Saint-Martin.

« Le 4e vers », dit M. Le Blant, « reproduit, d'une manière un peu » obscure peut-être, cette pensée toute chrétienne, que les richesses » employées en bonnes œuvres sont seules réellement acquises par le » fidèle et lui amassent un trésor dans le ciel ». — Le 9e nous rappelle que saint Martin guérissait de la lèpre (voyez Sulpice Sévère, *Vita s. Martini,* 19). — La *Placidina* des deux derniers vers est la femme de Leontius.

---

Brower et Luchi, dans leurs éditions de Fortunat, placent la basilique de Saint-Martin dans une maison de campagne de Leontius, le premier *juxta Burdigalam,* le second à *Vereginis* (cf. Venance, 1, 19) ou à *Praemiacum* (*id.,* 1, 20). L'ensemble de la pièce paraît exclure l'idée que cette basilique ait été la dépendance d'une villa. — M. Le Blant la place à Bordeaux même (II, p. 379), quoique avec une certaine hésitation (cf. II, p. 631).

Quant aux dédicaces des églises élevées par le même Leontius à saint Nazaire et à saint Denis (1, 10 et 11), M. Le Blant ne les joint à celle de la basilique de Saint-Martin qu'en faisant des réserves (II, p. 381 et 383) sur leur situation véritable. On a tout lieu de croire qu'elles ne sont pas à Bordeaux où on n'a jamais connu d'église consacrée à ces saints, et il est assez probable qu'elles étaient situées non dans la ville, mais dans le diocèse. Nous les retrouverons dans notre Ve partie.



# II

# ÉPITAPHES

## 1° ÉPITAPHES D'ÉVÊQUES

### *Léonce Ier*

La poésie suivante, composée par Venance Fortunat, a été destinée, 848
comme le prouve le troisième vers, à servir d'épitaphe au tombeau élevé par un personnage nommé Théodose *(Theudosius)* à Leontius, évêque de Bordeaux. De ce Leontius nous ne savons qu'une chose en dehors de ce que nous apprend l'épitaphe, c'est qu'il signa, en 541, le quatrième concile d'Orléans (1). Fortunat nous dit qu'il ne le cédait à personne en noblesse *(nulli de nobilitate secundus)*, qu'il fut l'objet de la faveur des rois *(principibus carus)* et qu'il mourut à l'âge de cinquante-sept ans.

Le *Proprium Sanctorum* de l'église de Rodez veut qu'il soit mort et qu'il ait été enterré à Saint-Léons, dans l'Aveyron : cela ne paraît guère vraisemblable et cette opinion a dû prendre naissance à la suite de la conformité des noms.

La question de savoir si Leontius est au rang des saints et s'il est vrai que sa mémoire ait été célébrée à Bordeaux autrefois, le 21 août, est fort controversée parmi les hagiographes; Lopes prétendait en 1668 n'en savoir rien et les *Vies des Saints du diocèse de Bordeaux* de 1723 (Bordeaux, 1723, in-8), ne parlent pas davantage de saint Léonce Ier. Nous ne trouvons rien non plus sur lui dans les anciens *Propria* du diocèse de Bordeaux. S'il a été honoré comme saint ici, la tradition de son culte a dû s'y perdre avant le xvie siècle (2).

---

(1) *Leontius in Christi nomine episcopus Ecclesiae Burdegalensis, consensi cum universis comprovincialibus meis, indictione IV, Basilio V. C. consule* (Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, I, p. 268).

(2) Usuard et ses éditeurs du xvie siècle ne le connaissent pas cf. Migne, *Patr. lat.*, t. CXXV, col. 383.

**848** *Epitaphium Leonti episcopi anterioris civitatis Burdegalensis.*

*Ultima sors avido graviter properavit hiatu,*
*Pastorem rapiens qui fuit arma gregis.*
*Hoc recubant tumulo venerandi membra Leonti,*
*Quo stetit eximium pontificale caput.*
*Quem plebs cuncta gemens confusa voce requirit:*
*Hinc puer, hinc juvenis deflet, et inde senes.*
*Defensoris opem hic omnis perdidit aetas,*
*Et quantum coluit nunc lacrimando docet.*
*Nemo valet siccis oculis memorare sepultum,*
*Qui tamen in populo vivit amore pio.*
*Egregius, nulli de nobilitate secundus,*
*Moribus excellens, culmine primus erat.*
*Hic pietate nova cunctis minor esse volebat:*
*Sed magis his meritis et sibi major erat.*
*Quo praesente viro meruit discordia pacem,*
*Expulsa rabie corda ligabat amor.*
*Ecclesiae totum concessit in ordine censum*
*Et tribuit Christo quod fuit ante suum;*
*Ad quem pauper opem, pretium captivus habebat,*
*Hoc proprium reputans quod capiebat egens;*
*Cujus de terris migravit ad astra facultas,*
*Et plus iste Deo quam sibi vixit homo.*
*Cordis in amplexu retinens et pectore plebem,*
*Diceret ut populum se generasse patrem.*
*Namque suos cives placida sic voce monebat,*
*Confitereris ut hunc ad sua membra loqui.*
*Ingenio vigilans, dives quoque dogmate Christi,*
*Et meruit studio multiplicare gradum.*
*Largior in donis absens sibi junxit amantes:*
*Et quo non fuerat, munere notus erat.*
*Principibus carus hujusque amor unicus urbis,*
*Festinans animis omnibus esse parens.*
*Lustra decim pollens, septem quoque vixit in annos;*
*Mox urguente die raptus ab orbe fuit.*
*Sed quis cuncta canat, cum tot bona solus habebat?*
*Nunc uno in tumulo plurima vota jacent.*
*Haec tibi parva nimis cum tu merearis opima,*
*Carmina Theudosius praebet amore tuus.*

Texte emprunté à l'édition Leo et établi à l'aide de dix manuscrits.
**Var.** — 2e vers : *arca,* ms. R. — 4e : *capud,* ms. R. — 5e : *requiret,* mss. C, P [St-Péters-

bourg, XIV 1 *f*], M et D [Bibl. nat., lat. 9347]. — 6e : *senex*, mss. B [Bibl. nat., lat. 8090] et L [ms. de Laon 469]; *senis*, ms. A. — 7e : *hinc*, mss. A, G, B, L et F. *Omnes*, mss. C, P et M. — 10e : *vivet*, mss. A, M, D et G. — 15e : *qui*, mss. A et F. — 17e : *eclesiae*, ms. C. *Cessum*, mss. D. — 19e : *at*, mss. A, D et B. — 27e : *docmate*, ms. P. — 29e : *juncxit*, ms. R; *unxit*, ms. C. — 31e : *hujus amor*, mss. A, M, D et G. *Orbis*, ms. L. — 33e : *decim*, dans sept mss.; *decem*, dans trois, accepté par tous les éditeurs. — 34e : *urgente*, ms. L, accepté par Brower, Luchi et Le Blant. *Rabtus*, ms. M. *Urbe*, dans huit mss. — 38e : *Theodosius*, mss. D, G, B; *Teudosius*, ms. L; *Theusius*, ms. F; *Theudosiosus*, ms. P. 848

**Bibl.** — Venantii Fortunati *Carmina*, 4, 9.

Voyez, sur cette pièce et la suivante, et par conséquent sur la vie des deux Leontius, les ouvrages suivants : Brower et Luchi, notes à leurs éditions de Fortunat (la seconde réimprimée dans Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXVIII, c. 161-163); — Le Blant, n° 585, t. II, p. 373; — Savaron, notes à son édition de Sidoine Apollinaire, p. 173; — Liruti, *Letterati del Friuli*, t. I, p. 132; — Castalius, notes à son édition de Rutilius Namatianus, p. 66; — Maynard, *De sancto Fortunato*, p. 23 ; — [Chastelain], *Martyrologe universel*, p. 702 et 721; — Du Saussay, *Martyrologium gallicanum*, t. II, p. 883, 884 et 1160; — *Acta Sanctorum*, 21 août, t. IV, p. 442; — *Dictionnaire hagiographique*, t. II, col. 256; — *Officia propria dioec. Burdig., pars aestiva* (1855), p. 42; — *Proprium Sanctorum* de l'église de Rodez dans *L'Aquitaine* du 29 mars 1779, p. 229; — Baronius, *Annales*, t. VII, p. 556 (t. X, p. 253 de l'édition avec les notes de Pagi); — Le Cointe, *Annales*, t. I, p. 600-602; t. II, p. 89; — Bajole, *Histoire sacrée d'Aquitaine*, p. 155; — Dutems, *Le Clergé de France*, t. II, p. 188; — Chenu, *Archiepiscoporum historia*, p. 413-414; — Robert, *Gallia christiana*, p. 63; — Scævola et Louis de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. I, p. 199; — Denis de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, II, c. 793-794; — Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, t. II, p. 463; — Fleury, *Histoire de l'Église* (in-4), t. VII, p. 534; — Oihenart, p. 434; — Alteserra, t. II, p. 23; — Vinet, *Discours*, 2e éd., § 92; — de Lurbe, *Chronique* (éd. de 1672), p. 5 v°; — Lopes, *L'Eglise métropolitaine*, p. 171-178; — Devienne, *Histoire*, t. II (1862), p. 11-13; — Baurein, t. III (éd. Méran), p. 133; — Jouannet, *Statistique*, II, ii, p. 104; — Caudéran : 1° *Saint Léonce;* 2° *L'Aquitaine* du 29 mars 1879, p. 229; du 10 mai 1879, p. 333; — Callen, réimpression de Lopes, t. II, p. 123.

Le monument a été élevé par les soins d'un prêtre nommé *Theodosius* qui a sans doute chargé Fortunat d'en faire l'épitaphe.

Remarquez l'orthographe *Theudosius :* c'était l'orthographe courante au ve et au vie siècle :

*Teudosium parvum quem pura mente parentes*
*Optabant sacro fontes baptesmate tingui,*

dit une inscription du ve siècle de la Provence; *Theuderice tuo vixit amore pio*, porte une autre pièce de Fortunat (4, 4).

La banalité de cette épitaphe est étonnante. Fortunat a consacré 38 vers à l'évêque Leontius, sans nous apprendre rien d'important sur ce qu'il a fait durant sa vie, si ce n'est qu'il a vécu cinquante-sept ans.

## *Léonce II.*

849 Nous connaissons mieux la vie de Léonce II que celle de son homonyme et prédécesseur, grâce aux poésies de Fortunat, qui fut son ami (4, 10, v. 18). C'était un homme d'origine sénatoriale, membre de la noblesse des clarissimes (*de sanguine patrum, id.*, v. 9). Il naquit dans la province d'Aquitaine (*genuit radians Aquitanicus axis*, 1, 15, v. 1), sans doute à Bordeaux (*id.*, v. 67 et 68), fit en 531 la campagne d'Espagne, étant encore fort jeune (*parvus annis, id.*, v. 8) (1), épousa Placidina, fille d'Arcadius et descendante de l'empereur Avitus (*id.*, v. 95), et fut nommé évêque de Bordeaux. Sa nomination est antérieure à 549, puisqu'à cette date Léonce se fit représenter au cinquième concile d'Orléans (2). On le voit assister ensuite au second concile de Paris, en 555 (3), au troisième concile de Paris, en 557 (4); en 563, il provoque la réunion d'un concile à Saintes pour déposer Emerius, évêque de cette ville, ce qui lui attire une violente persécution de la part de Charibert (5). Il dut mourir peu après; car, comme le remarque Lopes, il ne vécut que cinquante-quatre ans (Fortunat, 4, 10, v. 23), et devait avoir déjà seize à dix-huit ans en 531, quand il combattit en Espagne; ce qui le fait naître vers 515 ou 513. Ce fut, si nous en croyons les poésies que lui consacre Fortunat (6), un des plus illustres évêques de son temps, la gloire de Bordeaux (*Burdegalense decus*, 1, 15, v. 68), le médiateur des rois (*placabat reges*, 4, 10, v. 21), et le bienfaiteur de l'Église. Son grand mérite semble avoir été surtout l'emploi généreux qu'il faisait de ses richesses immenses; il consacra toute sa fortune à embellir, réparer, restaurer les temples de son diocèse et des diocèses voisins et à construire de nouveaux sanctuaires (1, 10, v. 41-92) : ce

(1) Voyez sur cette campagne Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, 3, 10.
(2) Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, p. 286.
(3) Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, p. 302.
(4) Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, p. 327.
(5) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, 4, 26.
(6) Voyez de Fortunat, outre l'épitaphe que nous donnons ici, les pièces *De Leontio episcopo*, 1, 15; *Hymnus de Leontio episcopo*, 1, 16; les dédicaces de Saint-Martin (1, 6 : cf. notre nº 847), de Saint-Denis, de Saint-Nazaire, de Saint-Vincent de Vernemetis (1, 11, 10 et 9 : cf. notre Ve partie), du calice (1, 14 : cf. IVe partie, III), de Saint-Vincent *ultra Garonnam* (1, 8), de Saint-Bibiane et de Saint-Eutrope de Saintes (1, 12 et 13), la pièce *Ad Placidinam* (1, 17), les pièces sur les villas de Léonce, *Bissonum*, *Vereginis* et *Praemiacum* (1, 18, 19 et 20).

fut, comme on peut le voir par les pièces de Fortunat, le plus grand bâtisseur du sixième siècle. **849**

On a dit que la mémoire du second Léonce était célébrée autrefois à Bordeaux le 15 novembre. Nous n'en savons rien : « Cette feste nous » est aussi inconnuë que celle du precedant archevesque », dit Lopes. De même, les *Vies des Saints du diocèse de Bordeaux,* de 1723, ne connaissent pas plus son nom que celui du premier Léonce [1]. Mais depuis 1853, l'Église de Bordeaux a, sur l'initiative du cardinal Donnet, inscrit la fête de « saint Léonce, évêque et confesseur », au onzième jour de juillet.

*Epitaphium Leonti episcopi sequentis civitatis Burdegalensis.*

*Omne bonum velox fugitivaque gaudia mundi;*
*Prosperitas hominum quam cito rapta volat!*
*Malueram potius cui carmina ferre salutis,*
*Perverso voto flere sepulchra vocor.*
*Hoc recubant tumulo venerandi membra Leonti,*
*Quem sua pontificem fama sub astra levat.*
*Nobilitas altum ducens ab origine nomen,*
*Quale genus Romae forte senatus habet;*
*Et quamvis celso flueret de sanguine patrum,*
*Hic propriis meritis crescere fecit avos :*
*Regum summus amor, patriae caput, arma parentum,*
*Tutor amicorum, plebis et urbis honor,*
*Templorum cultor, tacitus largitor egentum,*
*Susceptor peregrum distribuendo cibum.*
*Longius extremo si quis properasset ab orbe,*
*Advena mox vidit, hunc ait esse patrem;*
*Ingenio vivax, animo probus, ore serenus,*
*Et mihi qualis erat pectore flente loquor.*
*Hunc habuit clarum, qualem modo Gallia nullum;*
*Nunc humili tumulo culmina celsa jacent.*
*Placabat reges, recreans moderamine cives:*
*Gaudia tot populis, heu ! tulit una dies.*
*Lustra decim felix et quattuor insuper annos*
*Vixit, et a nostro lumine raptus obit.*
*Funeris officium, magni solamen amoris,*
*Dulcis adhuc cineri dat Placidina tibi.*

Texte donné par l'édition Leo et établi à l'aide de dix manuscrits.

**Var.** — 6e vers : *volat* dans le ms. L. — 9e : *fuerat,* mss. B. et L. — 15e: *urbe* dans la

[1] Usuard et ses éditeurs ne le connaissent pas. Migne, t. CXXIV, col. 695.

849 moitié des mss. — 23e: *decem* ne se trouve que dans le ms. L. Leo et les autres éditeurs ont imprimé *decem. Quatuor,* ms. G. — 24e: *aurorae lumine* dans les éditions de Brower et de Luchi. — 25e : *solamina,* ms. C.

**Bibl.** — Venantii Fortunati *Carmina,* 4, 10. — Cf. les éditions de Brower et de Luchi, et Le Blant, t. II, p. 375, no 586.

Pour la bibliographie de la vie de Léonce II, voyez page 15.

« Au début de l'épitaphe, Fortunat fait allusion à ses nombreuses » épîtres en vers. La composition de cette pièce porte au plus haut » degré la marque du laisser-aller qui caractérise les productions » du saint évêque; le cinquième, le dixième, le onzième et le » treizième vers se retrouvent ailleurs dans ses œuvres; le premier » hémistiche du dix-huitième est emprunté à l'Énéide (2, 274) » (Le Blant).

Le cinquième vers :

*Hoc recubant tumulo venerandi membra Leonti,*

indique que la pièce était destinée à être gravée sur le tombeau de Léonce, quoiqu'il soit fort possible qu'elle ne l'ait jamais été. C'est ce même vers qui a servi à l'épitaphe du premier Léonce (cf. p. 14, vers 3).



## 2° CIMETIÈRE DE SAINT-SEURIN

Le cimetière qui entourait l'église de Saint-Seurin doit être aussi ancien que l'église même, c'est-à-dire qu'il existait sans doute déjà à la fin du v[e] siècle [1]. L'épitaphe d'Aucilia Pascasia (n° 850) semble contemporaine de la fondation de ce cimetière; les sarcophages à monogrammes du Christ (n[os] 851 et s.) lui sont postérieurs, mais appartiennent encore à la première période de son histoire, soit au vi[e], soit au vii[e] siècle, plutôt encore au sixième qu'au septième. Si l'on songe au nombre relativement considérable de sarcophages chrétiens de l'époque mérovingienne qu'a fourni le cimetière de Saint-Seurin, on est autorisé à croire que, dès l'origine, il a été le plus vénéré de Bordeaux et un des plus célèbres de toute la Gaule. Ce renom, cette vogue du cimetière de Saint-Seurin ne firent que croître durant tout le moyen âge, surtout après l'an mil [2]. Au xi[e] siècle, le Chapitre de l'église revendiquait pour elle le monopole du droit de sépulture à Bordeaux. Le xiii[e] siècle marque l'apogée de la gloire du cimetière. On le comparait à celui des Aliscamps d'Arles; on supposait qu'il avait été consacré par Jésus-Christ en personne. On voulait qu'il eût reçu la 850 et s.

---

(1) Grégoire de Tours nous parle de la basilique de Saint-Seurin *suburbano murorum* (*In gloria confessorum*, 44). Saint Seurin peut être mort vers 440.

(2) Au xvii[e] siècle on lisait « sur une muraille de cette Eglise » « une inscription ancienne », aujourd'hui disparue et dont Lopes (éd. de 1668, p. 120; éd. Callen, I, p. 333) et Louvet, p. 122, nous ont conservé le texte:

IN MVNDO DVO SVNT CEMETERIA CELEBERRIMA PRAECIPVA SACROSANCTA VNVM APVD ARELATIM IN ELISIIS CAMPIS ET ALTERVM APVD SANCTVM SEVERINVM BVRDIGALAE QVAE DOMINVS NOSTER IESVS CHRISTVS IN SPECIE CVIVSDAM ARCHIEPISCOPI APPARENS CVM SEPTEM EPISCOPIS INFRA NOMINATIS CONSECRAVIT IPSIS NON AVSIS INTERROGARE TV QVIS ES SCIENTIBVS QVOD DOMINVS EST DONEC QVOD EX OCVLIS EORVM EVANVIT CONSECRAVIT ETIAM ECCLESIAS INIBI FVNDATAS NOMINA QVOQVE SEPTEM EPISCOPORVM SVNT HAEC MAXIMINVS AQVENSIS TROPHIMVS ARELATENSIS PAVLVS NARBONESIS SATVRNINVS TOLOSANVS FRONTO PETRAGORVM MARTIALIS LEMOVICENSIS EVTROPIVS SANTONENSIS IN QVIBVS CEMETERIIS MAXIMA PARS EORVM QVI IN ELISIIS CAMPIS ET MARIAE MONTIS GARSVTI GLADIIS INTERFECTI PRO NOMINE CHRISTI OBIERVNT AROMATIBVS PERVNCTI SEPVLTI SVNT.

Cette inscription a été faite sans doute au xii[e] ou au xiii[e] siècle à l'aide du chapitre 28 de la *Vita Karoli Magni et Rotholandi* connue sous le nom de Turpin: elle en est, quelques variantes à part, la reproduction intégrale. — Les premières lignes se retrouvent telles quelles chez Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*, l. 24, ch. 21, t. IV, p. 970 de l'éd. de Douai), qui les a sans doute empruntées au faux Turpin.

850 et s. sépulture des preux de Charlemagne et des héros chantés par les trouvères.

Ce cimetière occupait l'emplacement qui est devenu depuis les allées Damour, et s'étendait même jusqu'à la rue Judaïque. Malgré son étendue, il était encombré de tombes et ne pouvait suffire aux besoins. « En 1650 », dit M. Cirot de La Ville (p. 201), « l'église même était » toute dépavée par suite du grand nombre de corps qu'elle avait reçus. » En 1756, le Chapitre donna « au chanoine-ouvrier la permission de faire » tirer du cimetière toutes les tombes qui s'y trouveront ». En 1770, il » était devenu impossible d'ensevelir à plus de trois pieds à cause des » tombeaux. En 1774, le Chapitre autorisa la vente d'un certain nombre » de tombeaux en marbre. » En 1804, dit Millin dans son *Voyage* (IV, p. 625), « on arrive à la Collégiale de Saint-Seurin par un petit cours » dont les bancs sont formés avec des sarcophages où reposaient les » restes des premiers chrétiens. Le monogramme du Christ, les colonnes » torses qui décorent les angles de ces tombes, et les divers symboles » dont elles sont accompagnées les font aisément reconnaître ». Aujourd'hui encore le sous-sol des allées Damour est rempli de débris de sarcophages, la plupart remontant à l'époque mérovingienne : on en retrouve sans cesse des fragments, dès que l'on creuse à six mètres de profondeur.

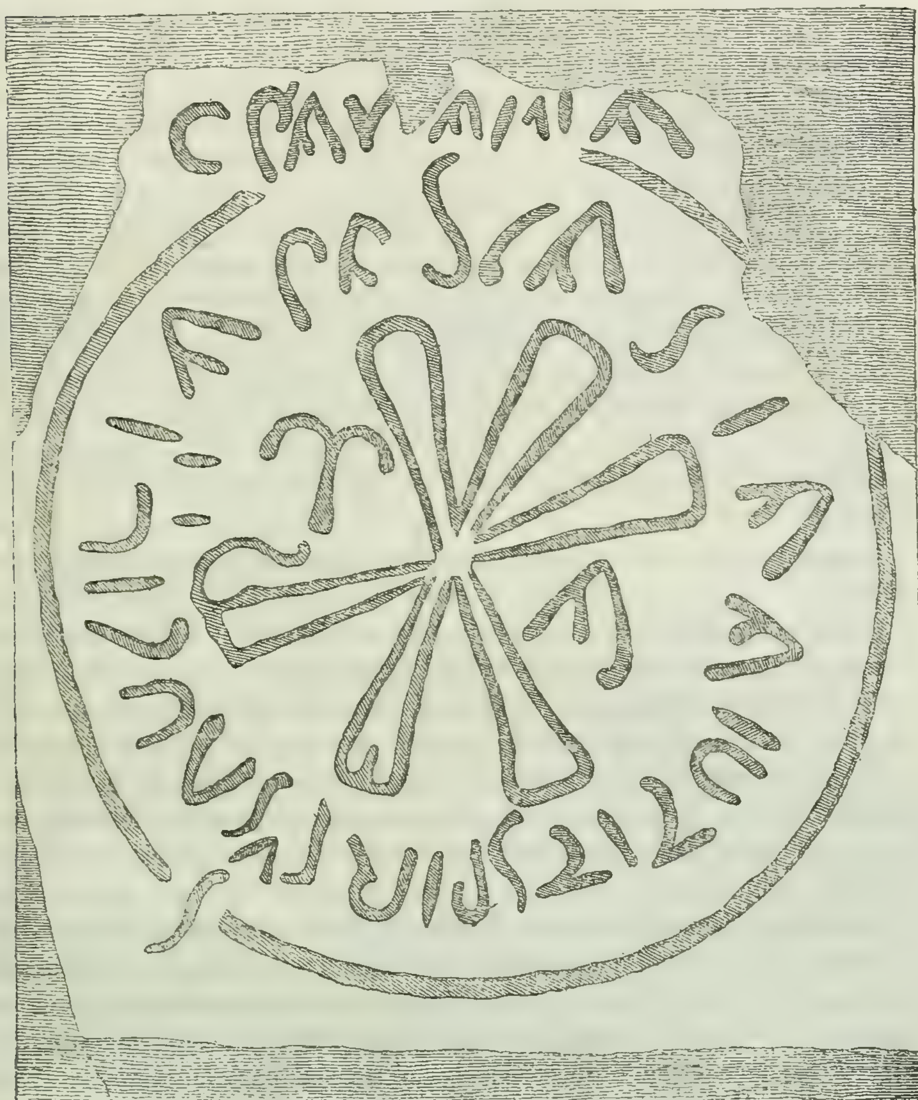
Le soin respectueux avec lequel les Chrétiens du moyen âge conservaient les plus anciennes sépultures à la vénération des fidèles [1] nous permet de croire que les restes les plus précieux sont aujourd'hui ensevelis sous la terre et réservés pour de nouvelles et plus brillantes découvertes : il est probable que de ce côté de Bordeaux, l'archéologie locale a de beaux jours à attendre et peut-être même n'est encore que dans l'enfance.

Tous les textes relatifs au cimetière de Saint-Seurin se trouvent réunis dans le livre de M. Cirot de La Ville, p. 185 et s., et dans la réimpression de Lopes par M. Callen, t. I, p. 320 et s. Pour le rôle joué par ce cimetière dans la poésie du moyen âge, voyez l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 637.

---

[1] Lorsque les églises étaient combles, on enfouissait les tombes sous le sol, on construisait un pavé au-dessus et on avait ainsi un nouvel emplacement sans dommage pour les sépultures primitives : *Corpora quae antiquitus in ecclesiis sepulta sunt, nequaquam projiciantur, sed tumuli qui apparent profondius in terram mittantur, et, parimento desuper facto, nullo tumulorum vestigio apparente, ecclesiae reverentia conservetur* (Théodulfe d'Orléans, *Capitula ad presbyteros*, § 9, dans la *Patrologie latine* de Migne, t. CV, col. 194).

850



Réduction photographique du dessin donné par l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

**Descr.** — Le dessin n'étant sans doute pas d'une scrupuleuse exactitude, nous ne pouvons rien en conclure pour la paléographie et l'âge des caractères. Remarquons seulement, avec Le Blant, la forme nettement marquée des A, « peu répandue sur les

850 monuments de l'époque chrétienne ». Je ne la retrouve que sur une inscription de Bordeaux (notre n° 860), qui est du milieu du v^e siècle. Celle-ci est probablement contemporaine.

Le dessin de l'*Académie* a été reproduit assez imparfaitement par VENUTI; le dessin de Venuti a inspiré toutes les autres reproductions, sauf celle de LE BLANT, qui émane directement de celui-ci, le seul qui ait été fait sur l'original.

**Hist.** — « En 1715. — M. DE COURSON, Intendant de Bordeaux, ayant envoyé à M. l'abbé BIGNON une inscription, trouvée dans le cimetière de Saint Surin ou Severin, M. BAUDELOT entreprit de l'expliquer, quoyqu'elle fût extrémement mutilée. » — VENUTI dit en 1754 : « Il ne m'a pas été possible d'en recouvrer l'original. »

**Bibl.** — BAUDELOT DE DERVAL, *Histoire de l'Acad. des Inscr.*, t. III, p. 210 (avec dessin); cf. BAUREIN, t. IV, éd. Méran, p. 304. — De lui proviennent toutes les autres copies: BOUHIER [ms. 20317], n° LXVI; — *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, pl. XXIX, et p. 623; — VENUTI, p. 47 et planche III; — SÉGUIER, *Index absolutissimus*, t. II [ms. 16935], f° 976; cf. *Repertorium*, t. II [ms. 16930], f° 1388;) — LE BLANT, *Inscriptions*, t. II, p. 372, n° 583 A et planches, n° 468. — D'après Venuti: CIROT DE LA VILLE: 1° *Notice*, p. 117; 2° *Histoire de Saint-Seurin*, p. 212 (avec planche); NOLIBOIS, *L'Aquitaine*, t. II, p. 92; CALLEN, réimpression de LOPES, t. I, p. 321 (avec planche).

*[Hi]c pau[s]at [i]n pa[ce] Aucilia Pascasia. Aiutit Spir(i)tus S(anctus)!*

Remarquez les formes populaires *aiutit* pour *adjutet* et *spirtus* pour *spiritus*.

Cette inscription est la seule épitaphe de la Gaule, d'après M. Le Blant, qui renferme l'invocation au Saint-Esprit. Dans son article sur le *Saint-Esprit*, Martigny a donné une liste des différentes formes que revêt sur les inscriptions chrétiennes la mention de l'Esprit saint : celle que nous rencontrons ici semble particulièrement rare, car d'ordinaire l'expression de *Spiritus Sanctus* désigne dans l'épigraphie chrétienne, non pas, comme sur notre marbre, l'esprit de Dieu, mais bien l'âme même du défunt.

M. Le Blant semble regarder ce texte comme une des plus anciennes inscriptions de la Gaule (peut-être du IV^e siècle : cf. la carte et p. XXVIII), à cause de la simplicité de l'épitaphe, de l'acclamation finale, de la forme de l'A, et de l'absence d'une mention relative au jour de la mort. Mais il est fort possible que l'inscription ne soit pas complète, la copie que nous en possédons est trop informe pour juger de la forme des lettres, et l'acclamation ne se trouve nulle part ailleurs : le monogramme est d'aspect relativement moderne, et la forme de l'A se rencontre à Bordeaux sur une inscription du milieu du v^e siècle. Notre épitaphe ne paraît pas plus récente que cette dernière.

## *Sarcophages.*

Du cimetière de l'église Saint-Seurin on a, à différentes époques, **851** et s.
retiré une douzaine de sarcophages en marbre, accompagnés presque tous du monogramme du Christ sculpté sur le caisson ou le couvercle, et ornés de rinceaux, de pampres ou de strigiles. Ils remontent tous, semble-t-il, au VI^e^ ou au VII^e^ siècle. Ils ne portent aucune épitaphe (1), aucune indication gravée ou sculptée. La plupart, tous peut-être, ont été extraits du sous-sol de l'église actuelle, au-dessous même de la crypte actuelle de saint Fort. Il en reste encore un assez grand nombre, qui sont demeurés engagés dans le sol de la crypte (2), comme nous l'apprend M. Cirot de La Ville dans sa *Notice sur Saint-Seurin* (p. 91), et comme nous le confirme un fragment de lettre de M. Drouyn publié récemment par M. Le Blant (*Sarcophages,* p. 88) : « Avant la » crypte », dit M. Drouyn, « existait un sanctuaire dont le sol est à » 1 mètre ou 1m50 plus bas que le sol de cette crypte, et qui doit être le » sol primitif ; là, il y a quinze ou vingt ans, on a fait des fouilles, et » j'ai vu en place des tombes semblables à celles qui sont déposées dans » la crypte. On a dû, lorsqu'on l'a construite, laisser en place d'autres » tombes. »

Tous ces tombeaux ont le même caractère : ce sont des sarcophages à ornements ; aucun ne présente des scènes ou des figures. Ils appartiennent au type consacré dans le Sud-Ouest durant toute la période mérovingienne pour la sépulture des chrétiens. Voici ce que dit M. Le Blant à ce sujet dans son admirable livre sur les *Sarcophages chrétiens de la Gaule* (p. XI) : « Le type adopté dans le bassin du Rhône procède » des modèles romains ; des rapports faciles et fréquents par la voie de » la mer et du fleuve ont effacé presque toute différence ; à peine en » reconnaît-on quelqu'une entre les marbres chrétiens d'Arles et ceux » de Rome. Il en est autrement pour le style des tombeaux apparte-

(1) Nous trouverons à Tabanac un sarcophage portant un cartouche destiné à recevoir une épigraphe, laquelle n'a jamais été gravée.

(2) Voyez, page 20, note 1, le texte de Théodulfe qui explique que des églises ou des cimetières aient pu être établis au-dessus d'antiques nécropoles.

851 » nant au sud-ouest de la Gaule. A la réserve d'un trait dont je vais
» parler, l'influence de la métropole ne s'y fait que rarement sentir, et
» l'on pourrait se demander si le petit nombre de ceux qui en portent
» l'empreinte n'y sont pas venus des bords du Rhône. L'âge aussi bien
» que la distance ont amené la dissemblance si nettement marquée
» entre les monuments des deux parties de notre sol. La plupart de ceux
» du Sud-Ouest, œuvre d'un travail barbare, sont à coup sûr les der-
» niers en date, comme le démontre évidemment le style des person-
» nages qui s'y rencontrent. Ce qui distingue tout d'abord les œuvres
» de cette contrée, c'est la forme particulière des cuves sépulcrales,
» étroites par la base, s'évasant par le haut; un système de décoration
» composée de simples ornements ou les associant aux figures, l'absence
» d'un grand nombre de sujets adoptés en Provence et parmi lesquels
» il faut compter certains traits de l'histoire biblique : le frappement du
» rocher, le passage de la mer Rouge, les tables de la loi, la chute des
» cailles dans le désert, David et Goliath ; puis la Nativité, le baptême
» du Christ ; saint Pierre recevant les clefs célestes, le Seigneur lui
» lavant les pieds, lui prédisant la renonciation; la montagne aux
» quatre fleuves, avec le Christ qui la domine, les cerfs qui s'y abreu-
» vent ; le martyre de saint Paul, la résurrection symbolisée par la croix
» s'élevant triomphante au-dessus des soldats endormis. Indépendante
» par tant de côtés du type romain, la décoration de ces sarcophages
» s'y rattache d'ailleurs, comme je viens de le dire, par un trait assez
» inattendu : c'est l'emploi répété de motifs très antiques et dont les
» derniers même appartiennent en propre à l'imagerie païenne : les
» génies vendangeant et foulant le raisin, ceux qui tiennent en signe
» de deuil une torche renversée et l'image des Dioscures. Rien ne sau-
» rait attester mieux la vitalité de ces traditions d'atelier dont j'ai tenté
» de faire ressortir les marques. »

Les ornements sont généralement disposés par panneaux rectangulaires, séparés les uns des autres par des colonnes ou des pilastres et subdivisés souvent en deux compartiments par des frises horizontales. Le monogramme du Christ occupe le panneau central. Un type particulier est offert par le sarcophage n° VI, avec ses sept arcades cintrées reposant sur des colonnes. Un autre type isolé, peut-être ancien, est celui du sarcophage de Pujols (notre V[e] partie) dont la face antérieure, sans compartiment d'aucune sorte, est occupée uniformément par des strigiles.

Les mêmes ornements apparaissent sur tous les tombeaux. Les seules différences proviennent de la manière dont ils sont groupés sur les quatre faces du caisson et du couvercle. Le plus fréquent est le monogramme du Christ, ☧, formé des deux lettres initiales de son nom, XP, avec l'A et l'ω traditionnels : il est tantôt répété sur le couvercle et sur la caisse, tantôt sculpté sur une seule portion du tombeau. Il occupe *toujours* le centre du monument. Tous les autres ornements, quelle que soit leur nature, sont, non pas seulement décoratifs, mais aussi essentiellement symboliques, et rappellent la foi du défunt : la main sortant des draperies et tenant la couronne qui entoure le monogramme, c'est Dieu le Père couronnant son fils bien-aimé ; les pampres becquetés par les colombes, c'est l'image de l'Église, « la plantation de Dieu et sa vigne choisie », nourrissant de la foi les fidèles ; le vase à anses d'où sortent les pampres, signifie peut-être le Christ, l'âme et le nourricier de l'Église (cf. p. 28 et p. 29). Les feuilles du lierre, l'arbuste éternel, paraissent indiquer l'immortalité promise au chrétien. Les plantes ornementales qui les accompagnent jouent sans doute le même rôle ou tiennent lieu peut-être des palmes primitives. La lance est le souvenir du fer qui perça le flanc de Jésus (cf. p. 29) ; les étoiles placées près du monogramme sont le signe de son éternelle splendeur. Les cannelures sinueuses ou *strigiles,* comme les cannelures en ligne brisée ou en forme de bâtons rompus, sont peut-être les seuls motifs auxquels on ne puisse trouver un sens symbolique. Mais il est fort possible qu'ils en eussent un, car précisément les strigiles et les bâtons rompus sont extrêmement fréquents sur les sarcophages chrétiens. On connaît la tombe du sculpteur chrétien Eutrope qui est représenté venant de terminer son propre sarcophage : ce sarcophage est strigilé (Fabretti, *Inscr. antiqu. explicatio,* p. 587, nº CII ; cf. Martigny, au mot *strigile*). **851** et s.

Les ornements caractéristiques sont moins nombreux sur les faces latérales des caisses ou des couvercles, ornées presque uniquement de feuilles de lierre ou de palmes décoratives. La face postérieure du couvercle est recouverte d'imbrications qui rappellent peut-être les écailles du poisson symbolique : ce genre d'ornement apparaît parfois sur les côtés, et même sur la face principale de la caisse (notre nº VII). La face postérieure de la caisse est entièrement lisse.

En somme, croyons-nous, malgré la différence très marquée qui sépare nos sarcophages de ceux de la vallée du Rhône, — les nôtres

851 et s. avec leurs motifs d'ornements d'apparence uniquement décorative, les autres avec leurs scènes empruntées à la Bible, — ils ont cependant un caractère commun : ornements et figures sont également symboliques; tous, dans les moindres détails [1] de leurs sculptures, rappellent la foi, les croyances ou les espérances des défunts.

Mais comment expliquer cette différence entre les sculptures de ce pays et celles de la Provence? C'est une question que l'on ne saurait résoudre encore, et dont la solution dépend peut-être de l'étude approfondie de l'état politique et moral des deux pays. Il est probable que les sujets des Bourguignons, les habitants de la vallée du Rhône, — les anciens provinciaux de cette Narbonnaise qu'on appelait le prolongement de l'Italie, — se sont constamment inspirés des souvenirs, des coutumes et des modes des Romains : les rois affectent une extrême déférence envers les empereurs, les épitaphes sont datées des années consulaires (cf. Le Blant, *Manuel,* p. 127), les sculptures des tombeaux sont empruntées aux modèles des artistes de Rome. Dans le Sud-Ouest, au contraire, les inscriptions sont datées des années des rois barbares, les Goths et les Francs affirment leur autonomie, les relations avec l'Italie sont difficiles, les artistes locaux ne peuvent se former à l'étude des maîtres d'au delà des Alpes. Livrés à eux-mêmes, ils se bornent à décorer leurs sarcophages à l'aide de motifs ornementaux, ils évitent les figures et les grandes scènes. Et ces motifs ornementaux, ils les tirent précisément des plus anciens symboles de leur foi. La tradition de l'art chrétien primitif se conserve plus longtemps ici. Les écoles de sculpture du Sud-Ouest vivent uniquement des types de décoration empruntés aux signes mystérieux d'autrefois : palmes, couronnes, pampres, colombes, elles ont conservé tous les motifs qui se rattachaient au premier âge de leur croyance, se bornant à leur faire subir les transformations nécessitées par la sculpture funéraire. Séparées et pour ainsi dire coupées du centre de la civilisation chrétienne, elles se sont développées avec les ressources que leur fournissaient leurs plus anciens souvenirs. C'est ainsi encore que l'on peut expliquer pourquoi les poteries du VIe siècle de notre ère (cf. notre IIIe partie, sect. III) sont ornées précisément des symboles primitifs du christianisme.

---

[1] M. Le Blant pense, au contraire, que les « sculpteurs n'ont fait qu'utiliser, en toute simplicité et le plus souvent sans arrière-pensée de symbolisme, les modèles réunis dès longtemps autour d'eux pour leur venir en aide dans la composition de leurs bas-reliefs » (*Mélanges de l'École de Rome*, 1883, p. 416).



[illegible]

SARCOPHAGE CHRÉTIEN DU VI<sup></sup>e SIÈCLE

[illegible] Crypte [illegible] Saint-[illegible] N° [illegible]

En somme, nous retrouvons en Gaule dans la sculpture chrétienne les mêmes différences que dans la sculpture païenne : les tombeaux gallo-romains de notre Musée rappellent aussi peu que possible ceux des musées de Narbonne ou d'Arles, entièrement semblables à ceux de Rome. La même distinction existe pour les tombeaux chrétiens. Seulement, nos sarcophages chrétiens se distinguent des autres par l'absence de figures, nos monuments païens, au contraire, par la présence de figures, de scènes ou de portraits, choses qui manquent entièrement aux monuments contemporains du Sud-Est et de Rome. 851 et s.

Tous ces tombeaux sont en marbre blanc, gris ou bleu des Pyrénées, et ont à peu près les mêmes dimensions : 2m05 à 2m15 en longueur, 85 centimètres en hauteur, couvercle compris.

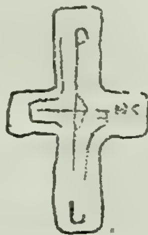


Les neuf sarcophages suivants sont ornés du monogramme ; six (nos I, III, V, VI, VIII et IX) ont été extraits du sol du cimetière de Saint-Seurin ; les autres ont été trouvés sur différents points de Bordeaux ou des environs, employés comme auge. Ils proviennent sans doute du même cimetière.



**I.** — Dans la crypte de Saint-Fort [cf. notre planche I]. = Sur le devant de la caisse, au centre, entre deux pilastres, le monogramme du Christ, A ☧ ω, entouré d'une couronne, que tient une main sortant de draperies. Au-dessous de la couronne, deux étoiles. — A gauche et à droite, des branches de vigne sortant d'un vase et becquetées par deux colombes. — Aux angles, des colonnettes. = Sur le couvercle, des feuilles de lierre. = Marbre blanc. 851

**Hist.** — Cirot de La Ville dit, à la date de 1840, que ce tombeau et le n° III ont été extraits « dernièrement » des fondations de la crypte. Il ajoute que la caisse de celui-ci « en renfermait une seconde de plomb dans laquelle on a trouvé deux corps. Il n'en restait plus que des ossements desséchés, mais conservant parfaitement leur place naturelle... Les ossements des doigts, encore entrelacés, annonçaient que les mains avaient été jointes ; une petite croix latine d'argent massif y tenait encore, noircie par une épaisse couche de terre » :



851 **Bibl.** — CIROT DE LA VILLE : 1° *Notice*, p. 84; 2° *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 260; 3° *Histoire de Saint-Seurin*, page 155 et planche V, n° 2 (dessin de DE MARQUESSAC). = *Commission des monuments historiques*, 1845-6, p. 10. — *Inde, Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, c. 151-2. = LE BLANT, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, planche XXXIII, fig. 1 (héliogravure que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici), et page 88, n° 104.

Comme le fait remarquer M. Cirot de La Ville, ces colombes becquetant la vigne sont un motif assez rare sur les sarcophages. Nous trouvons sur un sarcophage fort simple de la cathédrale de Vienne en Dauphiné un décor analogue, avec la différence que des paons remplacent les colombes de Bordeaux (Le Blant, planche VI, 2); sur un tombeau d'Angoulême (pl. XXIV, 3), deux paons s'inclinent vers un vase d'où s'échappent des vignes chargées de raisins. Les rinceaux de vigne parsemés de colombes se trouvent, comme sur notre monument, sur la tombe de Galla Placidia à Ravenne (cf. Martigny, *Dictionnaire*, au mot *vigne*, et de Caumont, *Abécédaire (architecture religieuse)*, 3e éd., p. 27). Cf. p. 29 le commentaire du sarcophage n° III.

852 **II.** — Au *Dépôt d'antiques* Jean-Jacques Bel. = Fragment de la face antérieure d'une caisse sépulcrale. — Monogramme encadré d'une couronne qu'entourent des pampres :



853 **III.** — Dans la crypte de Saint-Fort à Saint-Seurin. = Sur le devant de la caisse, dans le panneau central, une lance entourée de pampres. — A gauche et à droite, formant deux compartiments horizontaux, des pampres. — Aux angles, des pilastres cannelés. = Sur le couvercle, dans un panneau central, le monogramme, A ☧ ω, encadré d'une couronne qu'entourent des feuilles de lierre. — Dans les panneaux latéraux, des feuilles de lierre. = Marbre bleu.

**Hist.** — Extrait du sol de la crypte en même temps que le n° I.

**Bibl.** — CIROT DE LA VILLE : 1° *Notice*, p. 82; 2° *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 259; 3° *Histoire de Saint-Seurin*, p. 155, et pl. V, n° 1 (dessin de DE MARQUESSAC). = *Commission des mon. hist.*, 1845-6, p. 10. — De là, *Dict. d'épigraphie*, t. I, c. 151-2.

Le motif central est une lance courte à trois pointes formant l'extré- 853
mité d'un tronc de vigne. C'est sans doute une allusion à la lance qui perça le flanc de Jésus-Christ crucifié. Il semble que dans ce sarcophage la lance soit prise pour le Christ lui-même, — auquel se rapporte toujours le motif central de la décoration de nos tombes, — et tienne exactement lieu du monogramme. On aura donné simplement la forme d'une lance à la tige centrale de la vigne, tige qui symbolise bien le Christ : *Ego sum vitis, vos palmetes*, dit-il à ses disciples (*Évangile s. s. Jean,* 15, 5). Voyez encore ce qui est dit dans le *De duplici martyrio* faussement attribué à saint Cyprien (§ 9, Migne, t. IV, col. 887) : *Hoc latius sparsit suas propagines illa beata vitis a Christo stirpe surgens, et occupans orbem universum, quacumque patet ab Oriente ad Occidentem, ab Aquilone usque ad Austrum.*

---

**IV.** — Au *Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel. = La face principale de la 854
caisse est divisée en trois panneaux par des pilastres. — Le panneau central est occupé par le monogramme du Christ (avec le ρ retourné et les lettres A et ω interverties),



entouré d'une guirlande de feuilles de lierre. — Les panneaux latéraux sont divisés en deux compartiments horizontaux, renfermant, ceux d'en haut, des pampres sortant d'une souche, ceux d'en bas, des feuilles et des fleurs. = Le couvercle est divisé de la même manière par des pilastres. — Sur le panneau central, le monogramme,



entouré d'une guirlande de lierre. — Les panneaux latéraux sont simplement décorés de feuilles de lierre.

**Hist.** — Le monument a dû être transporté au *Dépôt* entre 1850 et 1853. « Il a été acheté par moi », m'écrit DROUYN, « il servait d'auge dans une propriété à Bègles ».

854 **Bibl.**—Dessin de Drouyn dans l'*Abécédaire (ère gallo-romaine)*, de de Caumont, éd. de 1870, p. 551. — Cf. Le Blant, *Sarcophages*, p. 89.

855 **V.** — Au *Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel. = Sur la face antérieure de la caisse, dans un panneau central qui est formé par des pilastres, le monogramme,



entouré d'une couronne. — A droite et à gauche, on voit deux vases à anses d'où sortent des pampres. — Les deux panneaux latéraux sont divisés en deux compartiments horizontaux, ceux-ci remplis de cannelures en zigzag. = Sur le devant du couvercle, un panneau central renferme, placé sous des draperies, le monogramme:



— Les panneaux latéraux renferment des rameaux de lierre. — Les autres faces du couvercle sont ornées d'imbrications.

**Hist.** — Baurein, à la date du 25 août 1764, parle d'un « tombeau d'un marbre très-bien travaillé, actuellement situé dans les cloîtres de l'église collégiale de Saint-Seurin ». C'est le nôtre. C'est également celui que vit Millin en octobre 1804 et auquel il fait allusion dans son *Voyage* (t. IV, p. 625; cf. notre page 20, t. II). « Sarcophage de Saint-Seurin. Porté dans cette salle en 1812 », dit Caila. Il est demeuré depuis au *Dépôt* de l'hôtel J.-J. Bel. Le détail suivant, conservé par de Laborde, est relatif à ce tombeau : « En 1812, un de ces tombeaux fut ouvert, et l'on y trouva une couche de branches de laurier qui recouvraient les ossements d'une femme, puis encore une couche de branches de laurier et les ossements d'un homme, et enfin du laurier dans le fond de la tombe ».

**Bibl.** — Baurein, t. IV (éd. Méran), p. 305. = Caila, *Explication* [ms.], nº 72. = De Laborde, *Les Monumens de la France*, t. II, p. 2, pl. CXXI. = De Caumont : 1º *Abécédaire (architecture religieuse)*, éd. de 1854, p. 45 (dessin de Leo Drouyn); 2º *Congrès archéologique*, 1842, p. 56, et *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 256 (même dessin); 3º *Congrès archéologique* de 1867, p. 27 (même dessin). = *Commission des monuments historiques*, 1845-6, p. 10. — De là, *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, c. 151. — Cf. *Revue de l'art chrétien*, t. IV, p. 522 [cité d'après Cirot]. = Cirot : 1º *Notice*, p. 85; 2º *Histoire*, p. 156.

**VI.** — Dans la crypte de Saint-Fort à Saint-Seurin. = La face principale de la caisse est divisée en sept arcades cintrées portées sur des colonnes engagées. — Dans l'arcade principale, le monogramme, A ☧ ω (avec le ρ retourné), encadré d'une couronne que tient une main sortant de draperies [cf. notre n° I]. — Dans les autres arcades, des pampres. = Sur la face principale du couvercle, cinq panneaux. Dans le panneau central, le monogramme, A ☧ ω, entouré d'une couronne placée sous des draperies. — Dans les deux panneaux intermédiaires, des plantes ornementales qui représentent peut-être des palmes. — Dans les deux panneaux extrêmes, des feuilles de lierre. 856

**Hist.** — Extrait du sol de la crypte après 1840, comme le n° VIII. — « Le squelette renfermé dans ce tombeau n'offrait pas d'autre particularité que la présence et la situation régulière de tous les ossements » (CIROT DE LA VILLE).

**Bibl.** — CIROT DE LA VILLE, *Histoire*, p. 140, pl. V, n° 3 (dessin de DE MARQUESSAC).



**VII.** — Dans la rue Mercière, n° 24, ayant servi d'auge. Signalé en 1874 à BRAQUEHAYE 857
par BENOIST. = Le couvercle manque. = Sur le panneau central de la face antérieure, un monogramme, ω ☧ A, assez semblable au second du n° IV, et encadré d'une couronne. — Sur les panneaux latéraux, séparées du panneau central par des câbles sculptés sur un tore, six rangées d'imbrications. — Aux angles, des pilastres. = Les côtés sont également couverts d'imbrications. = Marbre gris des Pyrénées.

« Ce monument », dit BRAQUEHAYE, « présente une particularité remarquable. On a gravé dans l'intérieur du coffre des traits fortement prononcés semblant rappeler la



forme d'une ancre. Peut-être cependant les traits de cette ancre ne sont que de simples anneaux de dégagement pour vider complètement cette cuve en marbre lorsqu'on la destina à servir d'auge. Quoi qu'il en soit, cette ancre porte sur le jas, presque perpendiculairement, deux lignes qui simulent, soit l'anneau, soit deux cordages. Des trous percés aux points d'intersection et à la partie inférieure semblent indiquer des scellements : cette supposition expliquerait pourquoi la gravure est grossièrement faite, car, dans ce cas, l'ancre apparente aurait été exécutée en métal ». BRAQUEHAYE, *Société archéologique de Bordeaux*, t. I, p. 91 et s., et planche IX.

Il est difficile de croire que les traits gravés au fond du tombeau puissent représenter ce symbole de l'ancre cher aux vieux chrétiens : d'abord la forme n'est pas celle qui était consacrée chez les fidèles; puis ce signe était laissé apparent, et ne pouvait être caché au fond du sarcophage; enfin il caractérise le premier âge de la foi, et notre tombeau est d'une assez basse époque. Le seul sarcophage de la Gaule sur lequel apparaît l'ancre, — et au milieu des bas-reliefs de la face antérieure, — est celui de la Gayolle en Provence, le plus ancien tombeau chrétien du monde entier (Le Blant, p. 158).



858 **VIII.** — Dans la crypte de Saint-Fort à Saint-Seurin. = Sur la face principale de la caisse, au centre, entre deux pilastres, le monogramme, ω ☧ A (avec ω et A, intervertis et renversés), entouré d'une couronne se détachant entre deux draperies. Au-dessous, une croix pattée entre deux étoiles. — Les panneaux latéraux, divisés en quatre par deux diagonales, sont ornés de cannelures en zigzag ou en forme de bâtons rompus. = La face antérieure et les deux faces latérales du couvercle sont formées d'écailles imbriquées, usées par le frottement des pieds des visiteurs de la crypte, quand le tombeau était au ras du sol. = Marbre blanc.

**Hist.** — Extrait du sol de la crypte en même temps que le nº VI. — Il contenait un corps auquel il manquait le bras gauche. « On en a retiré le fonds convexe d'une fiole brisée. Dans le détritus blanchâtre adhérent au verre et marqué d'une ligne noirâtre, l'analyse n'a pu constater autre chose que de la terre ».

**Bibl.** — Cirot de La Ville, *Histoire*, p. 139, et pl. V, nº 4 (dessin de de Marquessac).

859 **IX.** — De Laborde, dans le dessin (peut-être un peu fantaisiste) qu'il donne du cloître Saint-Seurin (vu vers 1812), place à côté du sarcophage nº V un autre tombeau présentant : — sur la face antérieure de la caisse, trois panneaux séparés par des pilastres, le panneau central avec le monogramme, A ☧ ω, les panneaux latéraux avec des cannelures en zigzag; — sur la face antérieure du couvercle, trois panneaux renfermant des pampres ou des feuilles de lierre. Je ne sais ce qu'est devenu ce sarcophage. — De Laborde, *Les Monumens de la France,* t. II, pl. CXXI; cf. Cirot, *Histoire,* p. 203.

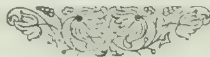
Les sarcophages suivants sont dépourvus du monogramme du Christ :

**X.** — Dans la chapelle Saint-Étienne (côté sud de la basilique), la caisse d'un sarcophage dépourvu de son couvercle : elle sert de cuve baptismale. — La face principale est ornée de pampres et de feuilles de lierre. — Marbre bleu.

Cirot : *Histoire,* p. 156; *Notice,* p. 85 et p. 94; — *Commission,* 1845-46, p. 10.

**XI.** — Dans le cloître Saint-Seurin en 1812, d'après le dessin de de Laborde, t. II, pl. CXXI; cf. Cirot, *Histoire,* p. 203. — Sarcophage : on ne distingue rien sur la caisse. Le couvercle est orné d'imbrications. — C'est peut-être un tombeau imaginé à plaisir.

Nous retrouverons d'autres sarcophages ornés dans le département, notamment à Tabanac, à Pujols et à Bazas. Nous laissons de côté les grandes tombes en marbre uni ou en pierre qu'on a rencontrées en même temps dans le sous-sol de Saint-Seurin ou dans la Gironde et qui semblent bien contemporaines des sarcophages chrétiens à ornements; cf. Cirot de La Ville, *Notice*, p. 82 et 84; *Histoire,* p. 140; Braquehaye, *Société archéologique,* I, p. 98.



## 2° CIMETIÈRE DE SAINT-ANDRÉ

Le cimetière de Saint-André est mentionné pour la première fois dans un acte de 1081, publié par les frères de Sainte-Marthe (*Gallia christiana*, I, p. 207) : le Chapitre de Saint-André ayant fait enterrer un laïque dans son église, celui de Saint-Seurin se plaignit que l'on portait atteinte au privilège du cimetière de la basilique, *ad destruendum Sanctissimi Confessoris atque Pontificis Severini coemeterium ab initio primitivae Ecclesiae celebratum*. Condamné par l'archevêque, le chapitre de Saint-André fut rétabli dans ses droits en 1099 par une bulle d'Urbain II : *Cimeterium quod requirebatis ad sepulturam fidelium, Ecclesiae statim vestrae restituimus* (cf. Lopes-Callen, t. I, p. 322 et s.). 860 et s.

Malgré la protestation du chapitre de Saint-Seurin en 1081, qui semblerait faire croire que jusque-là on n'avait point encore enterré à Saint-André, on doit croire que l'église avait possédé un cimetière dès son origine. Il a pu être abandonné au VIII^e siècle, devant la popularité grandissante de celui de Saint-Seurin, qui a fini par transformer sa vogue en privilège (cf. p. 19); mais au premier âge du christianisme il y avait certainement un cimetière aux abords de ce qui est aujourd'hui la cathédrale de Saint-André. De l'existence de ce cimetière nous pouvons conclure à celle d'une basilique, aussi ancienne peut-être que celle de Saint-Seurin (cf. p. 19), plus ancienne que celle de Saint-Martin (cf. p. 9). — On sait que l'église de Saint-André n'apparaît dans les textes qu'à l'époque carolingienne (Lopes-Callen, t. I, p. 107, 254 et 358, et t. II, p. 483). — Aussi bien la trouvaille aux abords de Saint-André d'un grand nombre de poteries à symboles chrétiens des temps mérovingiens (notre IV^e p., III) paraît confirmer l'hypothèse de l'existence d'une église sur cet emplacement. La basilique a dû exister dès 451-3, date d'une inscription chrétienne (n° 860) trouvée dans le vieux cimetière de Saint-André : elle est peut-être plus ancienne, puisque l'inscription suivante (n° 861) semble être du commencement du V^e siècle.

Indépendamment des deux inscriptions que nous allons donner, ce

860 et s. cimetière nous a fait connaître une chambre sépulcrale, disparue aujourd'hui, et qui pouvait remonter aux premiers temps du christianisme; elle intéresse trop l'histoire monumentale de notre ville pour que nous n'en parlions pas ici. C'est Sansas qui nous en a conservé la description en ces termes :

« *Sépulture gallo-romaine du cloître Saint-André.*

» Lorsqu'il y a quelques années [sans doute en 1867], on fouilla la partie nord des anciens cloîtres, pour établir la façade intérieure de la nouvelle sacristie, on trouva d'abord un terrain qui renfermait des sépultures plus ou moins récentes, puis on arriva à d'anciennes constructions d'un caractère tout particulier et dont je dois vous entretenir.

» A une profondeur d'environ 2 mètres, s'offrit une petite voûte plein cintre, construite à petit appareil allongé, avec un rang de briques entre chaque rangée de pierres. Les pieds-droits étaient de construction analogue. Comme cette sorte de caveau très-étroit n'entrait que fort peu dans la fouille, on n'en détruisit que ce qui gênait et aucune recherche ne fut faite au-delà.

» Mais à côté, vers le levant, se trouvait une autre substruction: c'étaient deux petits murs parallèles, d'appareil semblable, distants d'environ 60 centimètres et qui apparaissaient sur une longueur approximative de 2 mètres. Comme ils se prolongeaient dans le sens de la fouille, du couchant au levant, on a pu en suivre le développement.

» Le recouvrement, soit voûte, soit pierres plates, avait été antérieurement effondré, très-probablement pour l'établissement des sépultures supérieures; l'extrémité, levant, des petits murs avait même été détruite, mais l'extrémité, couchant, était intacte. On remarquait alors qu'un petit mur transversal, de même construction, barrait exactement cette sorte de corridor, et de plus que ce mur était *recouvert à l'extérieur* d'un enduit orné de peintures murales. Cet enduit, semblable, en tout, à celui qui revêtait la plupart des maisons gallo-romaines découvertes à Bordeaux, s'était parfaitement conservé, surtout dans sa partie inférieure, et l'humidité des terres avait laissé aux couleurs tout leur éclat. On remarquait que l'artiste y avait représenté avec une certaine élégance des arbres touffus où voltigeaient de nombreux petits oiseaux. Il me fut possible d'enlever une partie de cet enduit d'un seul morceau, d'environ 40 centimètres carrés, et je le plaçai à part pour le faire transporter au Musée. Mais, pendant mon absence, soit que les couleurs s'étant ternies à l'air, on ait considéré ce débris comme sans valeur, soit par toute autre cause, je ne l'ai plus retrouvé quelques heures après.

» Au premier moment je crus voir dans cette construction les restes d'une habitation gallo-romaine comme nous en rencontrons beaucoup. Cependant ce qui me préoccupait, c'était: 1° le peu de largeur de l'espace laissé entre les deux murs; 2° la clôture absolue à l'une de leurs extrémités; 3° le défaut d'ouverture dans les parois, et 4° le défaut de décoration intérieure. C'était pour moi un problème à étudier et à résoudre, ce que je me réservai de faire.

» Tout récemment me trouvant à Paris avec M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut et de la Société des Antiquaires de France, auteur estimé de l'ouvrage sur les *Inscriptions chrétiennes* de la Gaule, nous causions des découvertes archéologiques qui se font

chaque jour à Bordeaux, et je lui parlai, à cette occasion, des ruines dont je viens de **860** et s.
vous entretenir.

» Ce que vous avez vu, me dit-il, n'appartient pas à une construction civile, mais à un tombeau chrétien des premiers âges. Les arbres et les oiseaux symbolisent le paradis (¹) où doit se trouver l'âme du défunt. On trouve des représentations identiques sur beaucoup de tombeaux de ces époques. »

SANSAS, *Société archéologique,* t. II, p. 10. Cf. CALLEN, réimpression de LOPES, t. I, p. 239; LE BLANT, *Sarcophages chrétiens,* p. 89.

Le même Sansas, dans une lettre écrite à M. Le Blant (voyez les *Sarcophages chrétiens de la Gaule,* p. 90), signale dans l'ancien cimetière de Saint-André « des auges sépulcrales sans inscriptions, mais avec des » signes particuliers, tels que des ronds concentriques, des hachures » parallèles formant une sorte de gril et quelques autres marques ». Il semble bien que ces tombes remontent au premier âge de ce cimetière.

L'ancien cimetière de l'église Saint-André, tel que cela résulte de cette découverte et de celle des deux inscriptions qui suivent, paraît avoir été situé autour de l'abside actuelle de l'église et le long du côté méridional, sur l'emplacement où devait s'élever plus tard le cloître de Saint-André. Le cimetière créé au XIe siècle semble avoir eu la même disposition, mais s'être étendu également sur le côté septentrional, et beaucoup plus à l'ouest, de manière à envelopper à peu près complètement l'église (cf. Drouyn, *Bordeaux vers 1450,* page 375) (²).

Bien qu'on ait signalé une inscription funéraire de l'époque romaine dans l'église même de Saint-André (notre n° 270), il paraît impossible de croire que le cimetière chrétien du Ve siècle ait succédé à un cimetière païen.

---

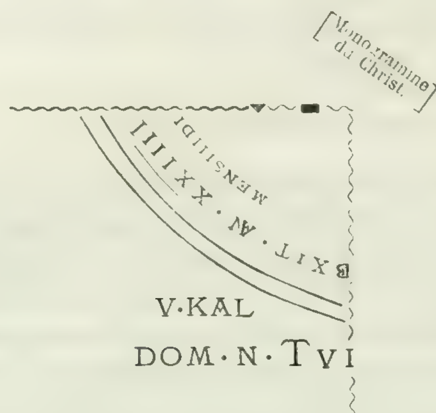
(¹) Cf. l'article *paradis* du *Dictionnaire des antiquités chrétiennes* de MARTIGNY. — Cf. LE BLANT, *Sarcophages chrétiens,* p. 107 et 154.

(²) M. Drouyn le place surtout au sud. Mais on a trouvé en 1885 des tombes au pied de l'église du côté nord-ouest, lors de l'établissement du nouveau square. L'une de ces tombes porte la marque ou le monogramme suivant, grossièrement tracé sur la paroi extérieure de droite :



Tombes et monogramme me paraissent appartenir au second âge de l'histoire de ce cimetière.

860




D'après l'original (au *Musée d'armes*) [cf. planche II].

**Var.** — XXIII chez Sansas, *Progrès*.

**Descr.** — Hauteur des lettres : 0,01, 0,02 et 0,03. — Pour la forme des lettres, voyez la planche ci-contre. Remarquez en particulier celle de l'A, que nous ne retrouvons qu'à Bordeaux (n° 850).

Fragment d'une plaque de pierre épaisse de 0,022. Ce fragment correspond au quart de la plaque, qui devait mesurer 0,45 de chaque côté. — Cf. les dessins donnés par Sansas.

La partie de l'inscription renfermant les noms et l'âge du défunt formait une ou deux lignes circulaires au milieu de la plaque : au centre même, se trouvait sans doute le monogramme du Christ, dont on aperçoit peut-être l'amorce sur la ligne de cassure supérieure. La date était écrite en bas, sur deux lignes.

**Hist.** — Trouvé en 1865 entre la tour Pey-Berland et la Cathédrale, dans les débris d'une construction postérieure à la muraille romaine. — Conservé au *Dépôt* J.-J. Bel, et, depuis 1885, au *Musée d'armes*.

**Bibl.** — Sansas : 1° *Progrès*, t. III, p. 593 (reproduit par la *Soc. arch.*, t. VI, p. 47); (dessin de Bernède à la pl. VI, n° 3); 2° *Soc. arch.*, t. II, p. 14 (dessin).

*......: bixit an(nos) xxiiii, mens(es) iii, di(es)......*
*V kal(endas)......, [r(egno)] dom(ini) n(ostri) Tur[ismundi].*

Il s'agit sans doute, comme l'a conjecturé Sansas, du roi des Wisigoths Turismond ou Torismond, qui gouverna l'Aquitaine, une partie de la Narbonnaise et de l'Espagne de 451 à 453. Voyez pour ce règne Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs,* aux années 451 et 453.

L'orthographe *Turismundus* est plus rare que celle de *Torismundus*. Nous trouvons *Thorismodus* chez Prosper d'Aquitaine (*Patr. lat.*, LI,




ÉPITAPHE DU MILIEU DU VIe SIÈCLE (INSCR. N° [illegible])

col. 604), *Thorismo* chez Idace (*id.*, col. 883 et 884), *Turismundus* chez 860
Isidore de Séville (*Historia de regibus Gothorum,* 30, *apud* Migne, t. LXXXIII, col. 1066), *Thorismodus* chez Sidoine Apollinaire (*Epistolae,* 7, 12, *id.*, t. LVIII, col. 581). Les manuscrits de Jordanès donnent *Thorismud, Torismud, Thorismod, Thorismund,* jamais *Thurismud* (*Getica,* 36, p. 107 de l'édition Mommsen; 38, p. 110; 40, p. 112; 41, p. 113; 43, p. 116). Dans les manuscrits de Grégoire de Tours, au contraire, on trouve plus souvent les formes *Thursimodus* [*sic*], *Thursemodus, Thurismodus, Thursimodus,* que *Toresmodus* ou *Thoresmodus* (*Historia Francorum,* 2, 7, éd. Arndt). Cette alternance des lettres O et U est d'ailleurs un fait très fréquent dans le latin de l'époque mérovingienne; nous avons déjà remarqué ici (p. 15) *Theudosius* pour *Theodosius.*

C'est le plus ancien monument gaulois daté du règne d'un roi barbare. Des inscriptions de Narbonne et de Montady dans l'Aude, gravées en 445 et en 455, c'est-à-dire sous la domination de Théodoric I^er et de Théodoric II, le prédécesseur et le successeur de Turismond, sont encore datées des années consulaires. Il semble qu'on employât alors concurremment les deux systèmes. Ce n'est qu'à partir de 484, date de l'avènement d'Alaric II, que l'on ne date plus que du règne du roi goth [1]. — On peut supposer, toutefois, que le roi Turismond, ainsi que le fera Alaric trente ans plus tard, ait voulu affirmer son indépendance des empereurs de Rome et se considérer roi *proprio jure.* De fait, Sidoine Apollinaire nous apprend qu'il était fier, intraitable, farouche ennemi des Romains, auxquels il voulut enlever la ville d'Arles (*Epistolae,* 7, 12: *Regem Gothorum ferocissimum).* Il a bien pu interdire de mentionner sur les épitaphes les noms des consuls romains. Et si cet usage a repris après sa mort, comme nous le montre l'inscription de 455, c'est que Théodoric II, successeur de Turismond, était un roi dévoué à l'Empire, « l'appui et le salut des Romains », ainsi que nous l'apprend le même Sidoine Apollinaire (*Carmina,* 23, Migne, p. 732):

*Romanae columen salusque gentis.*

Le sud-ouest de la Gaule (Novempopulanie et seconde Aquitaine) n'a fourni que quatre inscriptions chrétiennes datées: celle-ci, l'épitaphe

---

(1) Le Blant, *Inscriptions chrétiennes, Préface,* t. I, p. lxv et s., et *Manuel d'épigraphie chrétienne,* p. 132.

860 de Mommolenus à Bordeaux (sous les rois francs), celle d'Adelfius à Sainte-Croix-du-Mont (en 405; cf. Ve partie), et celle de Valeria Severa à Valcobrère (en 347; Le Blant, n° 596).

---

861




D'après l'original *(Musée d'armes).*

**Var.** — VINVS chez SANSAS.

**Descr.** — Lettres de 0,025, assez semblables à celles de l'inscription précédente, mais plus soignées et plus anciennes peut-être d'un demi-siècle.

Fragment d'une plaque en pierre, de même nature que la précédente, et épaisse de 0,028. — Cf. le dessin donné par SANSAS.

**Hist.** — Trouvée en 1867, « quand on déblayait les constructions qui entouraient le cloître Saint-André » (au sud de la Cathédrale, cf. LOPES-CALLEN, I, p. 153 et 236).

**Bibl.** — SANSAS, *Soc. arch.*, t. II, p. 12 et s. (avec dessin).

[*B(onae)*] *m(emoriae)* (??). — [....... *et*] *Vinius* (?)..... *fece-ru*[*nt*].

La partie centrale de la plaque était occupée par le chrisme : à droite et à gauche du chrisme, on lisait deux lettres, encadrées dans un double filet circulaire. De quels mots ces lettres étaient-elles les initiales? On peut supposer *Diis Manibus,* comme le voulait Sansas : cette formule banale se retrouve, on le sait, même sur les inscriptions chrétiennes du cinquième siècle (cf. Le Blant, t. I, p. 491). La formule B. M., « *bonae memoriae* », qui est peut-être préférable, caractérise les monuments chrétiens de l'Italie du Nord et se retrouve dans la Gaule Narbonnaise (Le Blant, t. II, p. 486).



## 3° CIMETIÈRE DE SAINTE-CROIX[1]

Le premier document écrit où il soit positivement question de Sainte-Croix est l'acte de restauration de l'église par Guillaume le Bon au xe siècle, — si du moins cet acte est authentique; dans le cas contraire, il faut descendre jusqu'au xie siècle (cf. Lopes-Callen, t. II, p. 165, 179 et 191). Une tradition veut que le monastère, détruit par les Sarrasins, ait été reconstruit par Charlemagne. Une autre tradition porte qu'il aurait été fondé au vie ou au viie siècle : elle a pour origine l'épitaphe dont nous allons parler. Cette épitaphe prouve au moins qu'il y avait là, dès le vie siècle, une église chrétienne et un cimetière. 862

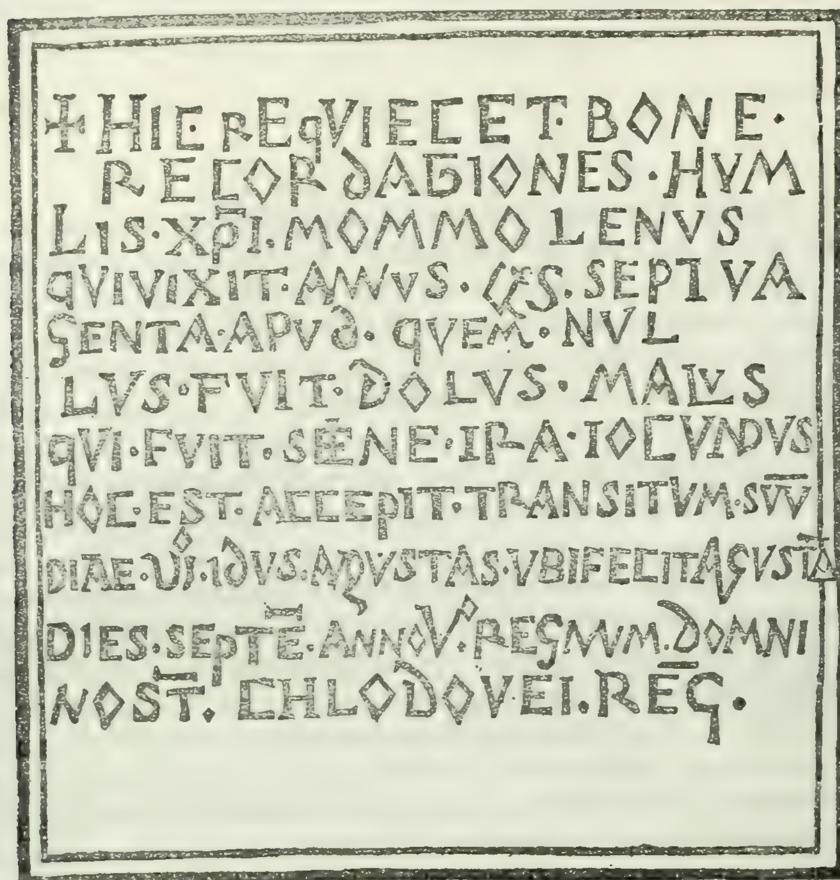
L'ancienneté de ce cimetière est d'ailleurs confirmée par Jouannet, qui a signalé aux abords de Sainte-Croix « un grand nombre de cer- » cueils en pierre, dont quelques-uns renfermaient, les uns de petites » médailles du bas-empire, les autres des vases » (*Musée d'Aquitaine*, t. I, p. 221), — et par Sansas : « Lorsqu'en 1847, on abaissa le niveau » du cimetière de Sainte-Croix, on découvrit une quantité considérable » de tombeaux ou cercueils en pierre munis chacun de son couvercle, » et renfermant des restes humains. Ces tombeaux ne portaient aucune » inscription ni aucun symbole; un seul était orné d'une croix à bran- » ches épatées, sculptée sur le fronton que formait le couvercle » (*Congrès* de 1861, p. 467).

---

(1) Nous ne consacrons pas un chapitre distinct au cimetière de Saint-Michel, parce qu'il n'a livré aucune inscription de l'époque mérovingienne. Toutefois nous croyons qu'il y a eu la, à cette époque, peut-être une basilique, certainement une nécropole. M. Braquehaye a signalé (*Société archéologique*, t. I, p. 98) un couvercle de tombeau, qui a servi de table d'autel dans le caveau de Saint-Michel. Ce cimetière, qui a pu être abandonné et rétabli en même temps et de la même manière que celui de Saint-André (p. 33), a succédé sans doute à l'antique cimetière gallo-romain dont nous entretenait récemment M. de Mensignac (*Soc. arch.*, t. VIII, p. 11).

Signalons encore, ne fût-ce que pour mémoire, la basilique Saint-Pierre mentionnée à Bordeaux par Grégoire de Tours (*De gloria martyrum*, 34) et sur l'emplacement de laquelle on a si vivement discuté; cf. Longnon, *Géographie*, p. 516; Chauliac, *A propos de la reconstruction de l'église Saint-Pierre* (in-12, 1875); Braquehaye, *Soc. arch. de Bordeaux*, t. IX. — Nous retrouverons Saint-Étienne de Bordeaux dans cette même IVe partie, IV. — Ni Saint-Pierre ni Saint-Étienne n'ont fait connaître la moindre épitaphe ni le moindre sarcophage. — De même, la basilique de Saint-Martin (notre n° 847) n'a livré aucune tombe mérovingienne.

862




Fac-similé du dessin donné par Venuti dans ses *Dissertations sur les Monumens de Bordeaux*, p. 51.

**Var.** — Le dessin de Venuti donne sans contredit la copie la plus fidèle de l'inscription. — Voici la copie de Darnal :

*Hic requiescit bonæ recordationis humilis Christi Mummolus, qui vixit annis centum septuaginta, apud quem nullus fuit dolus malus, qui fuit sine ira iocundus. Hoc est accepit transitum suum die 6. Idus Augusti, vbi fecit augustos dies septem, anno V. regni Domini nostri Clodouei Regis.*

*Epitaphium vetustis caracteribus exaratum in lapide marmoreo iuxta sepulcrum D. N. P. Mommo*

Darnal l'avocat semble avoir copié le texte de son frère.

On voit les audacieuses corrections apportées par Darnal au texte original, par

exemple celle de *Mommolenus* en *Mummolus,* et l'addition de *centum* devant *septuagenta.* 862

Voici la copie prise par Liabeuf:

HIE REqVIESCET BONE RE
CORdAEIONES HVMILIS XPI
MOMMOLENVS qVI VIXIT
ANNVS LLS SEPTVAGENTA
APVD qVEM NVLLVS FVIT
dOLVS MALVS qVI FVIT SENE
IRA IOCVIDVS HOC ESTACCE
PIT TRANSITVM SVV DIAE
b'1° IdVS AVgVSTAS · VBI · FE
CIT AVgVSTOS DIES SEPTE ANNO
V° REgNVM dOMNI NOST
CHLOdOVEI REg ✠

Les textes publiés par Mabillon ne sont autres que celui-ci, plus ou moins corrigé ou développé. — Dom Devienne donne : *Hic requiescit bonae recordationis humilis Christi Mummolenus, qui vixit annos plus minus septuaginta; apud quem nullus fuit dolus malus; qui fuit sine ira Jocundus; hoc est accepit transitum sub die* VI, *idus augustas, ubi fecit augustos dies septem anno quinto regnum domini nostri Chlodovici regis.* — Fronton du Duc, qui lut l'inscription avec soin, n'en donne pas le texte, et se borne à faire remarquer qu'il y a *septuaginta,* « escript tout du long, et qu'au dessus de la première lettre S auoient esté engrauées trois petites marques hors des lignes, et en façon de glose, qui ressembloient à trois L qu'on a prins pour trois CCC ».

**Descr.** — La paléographie des lettres, par exemple des O en losange, des C en carré, des D en forme de ∂, des A à traverse brisée est bien celle du VII<sup>e</sup> siècle (cf. Le Blant, *Manuel d'épigraphie,* p. 41). Toutefois l'aspect général de l'inscription semble celui d'un monument postérieur : il est vrai de dire que ce n'est pas l'original que nous reproduisons, mais le dessin de Venuti. Mais remarquons, après Le Blant, les abréviations insolites VI° et V° : or elles ne se retrouvent qu'une seule fois sur les marbres de la Gaule, et précisément sur une inscription recopiée au XIV<sup>e</sup> siècle (Le Blant, I, p. 59). Nous croyons donc fort possible que l'inscription vue par Darnal, Liabeuf et Venuti, ne soit pas exactement l'épitaphe originale, mais une épitaphe recopiée sur un modèle antique (le copiste aura imité avec soin la forme des lettres du VII<sup>e</sup> siècle), ou plutôt restaurée et retouchée tout au moins (cf. Le Blant, t. I, p. 323, et t. II, p. 348). Voyez ce que nous dit Darnal : Elle est gravée « par quelque rude sculpteur, avec des pointes et esgratigneures entre ligne, et à costé ». — Dom Devienne va trop loin, selon nous, lorsqu'il dit de cette inscription qu'« elle porte les plus fortes preuves de supposition », qu'il insiste sur « la barbarie du style et celle du caractère, qui n'est ni romain ni gothique », et qu'il la croit « composée dans le X<sup>e</sup> siècle, lors de la restauration de l'abbaye de Sainte-Croix, et que le faussaire qui était lui-même fort ignorant, en prétendant avoir découvert un monument ancien et précieux pour le monastère, a abusé de la crédulité de ses contemporains et de la grossièreté de son

862 siècle » — DUTEMS dit tout aussi nettement qu'elle « paroit apocryphe », mais il a visiblement subi l'influence de Devienne. — BERNADAU nous dira même qu'elle est « en caractères du XIV^e^ siècle ».

**Hist.** — L'inscription devait être connue dès 1309, date à laquelle remonte, à ce qu'il me semble du moins, la plus ancienne mention du culte rendu à Bordeaux à saint Mommolin (cf. p. 47). Elle est mentionnée explicitement pour la première fois par DE LURBE dans la première édition de sa *Chronique* (1589), sans aucun commentaire. — DARNAL la publie le premier, en 1618: « Epitaphe graué en un marbre poli, attaché ou enchassé en la muraille, à costé du sepulchre de nostre *sainct Mommolin*, au derriere de la petite porte, deuers le Septentrion entrant soubs ce theatre. C'est epitaphe est graué par quelque rude sculpteur, les caracteres sont diuers et meslangés des lettres Gottes, et antiques romaines, avec des pointes et esgratigneures entre ligne, et à costé. » — LIABEUF vit l'inscription en 1648 au même endroit, « escrite en un uieux marbre qui estoit proche son sepulchre [de saint Mommolin], auant qu'il fut translaté en lannee 1646. » — Elle est, dit VENUTI en 1754, « gravée sur une table de marbre qui est apliquée à un des pilliers de l'Eglise ». — DEVIENNE la vit et la copia encore vers 1774. Elle a disparu depuis, mais j'ai la conviction intime qu'elle se trouve aujourd'hui encastrée dans un des piliers de l'église et dissimulée par la maçonnerie extérieure (1).

Les *Propres* du diocèse de Bordeaux, depuis 1728 jusqu'à nos jours, disent que le marbre « *parieti tumulo vicino affixum est* ».

**Bibl.** — DARNAL, *Narré de la vie de S. Mommolin*, p. 107. = JEAN DARNAL [frère du précédent], *Chronique*, p. 51. = LIABEUF, *Lettre du 20 avril 1648, Correspondance de la Congrégation de Saint-Maur*, t. I, f° 7 *bis* [ms. résidu Saint-Germain 1217, auj. Bibl. nat., fr. 19678]. Cette copie est celle qu'impriment MABILLON : 1° *Acta sanctorum ordinis s. Benedicti*, t. II, p. 676; 2° *Annales ordinis*, t. I, p. 546 (cette seconde fois en la corrigeant et en la développant), et le *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1541. = VENUTI, p. 50. — D'après lui : DE CASTELLANE, *Soc. arch. du midi de la France*, II, p. 201; *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, c. 150 (par l'intermédiaire de de Castellane); *Dominicale bordelaise*, t. I, p. 39; NOLIBOIS, *L'Aquitaine*, t. II, p. 252; MARION, *Notes d'un voyage dans le sud-ouest de la France*, p. 44; GRELLET-BALGUERIE, *Clovis III*, planche (reproduction du dessin de Venuti) et p. 6. — (D'après Mabillon et Venuti, SÉGUIER, *Index absolutissimus*, t. II [n° 16935], f° 1024.) — D'après ses prédécesseurs, LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes*, n° 586 A, t. II, p. 377 et pl. 490 (réduction du dessin de Venuti). = DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, II^e^ partie, page 17, note 1.

Voyez encore la mention de cette inscription chez DE LURBE, *Chronique bordelaise*, à l'année 702; — FRONTON DU DUC, *Remarques et notes à corriger en la Chronique*, p. 183; — *Proprium sanctorum* de 1728, p. 113; — *Vies des saints du diocèse de Bordeaux*, p. 251; — *Acta sanctorum*, 8 août, t. II, p. 351; — DUTEMS, *Clergé de France*, t. II, p. 242; — BAUREIN, t. IV (éd. Méran), p. 306; — *Officia propria diœcesis Burdigalensis*, 1855, *pars aestiva* (8 août), p. 47; — JOUANNET, *Musée d'Aquitaine*, t. I, p. 222; — BERNADAU, *Antiqu.* [ms., t. XLII], p. 50 *bis*.

---

(1) Le tombeau de Mommolenus, exactement décrit par DARNAL et par VENUTI, reposait sur quatre colonnettes, à la mode des beaux monuments mérovingiens (cf. LE BLANT, n^os^ 209, 336 A, 386 A, 586 A). Il a été détruit sous la Révolution. Un savant vicaire de Sainte-Croix s'occupe en ce moment de reconstituer l'histoire de ce tombeau. Puisse-t-il rencontrer assez d'appuis et de ressources pour retrouver notre inscription !

*Hic requiecet bone recordaciones hum(i)lis Chr(ist)i (famulus) Mommolenus, qui vixit annus [plu]s [m(inus)]* (??) *septuagenta. Apud quem nullus fuit dolus malus; qui fuit sene ira, jocundus: hoc est. Accepit transitum suu(m) diae sexto idus augustas, ubi fecit a(u)gusta dies septe(m), anno quinto regnum dom(i)ni nost(ri) Chlodovei reg(is).* **862**

Cette importante inscription présente deux difficultés : quelle est sa date, et à quel personnage est-elle consacrée?

Elle est datée de la cinquième année d'un Clovis. Ce n'est pas Clovis I[er], qui, en 486, la cinquième année de son règne, ne gouvernait pas l'Aquitaine. On a hésité d'ordinaire entre Clovis II, qui régna du 19 janvier 638 au 5 septembre 656, et Clovis III, qui régna de 691 à 695. Mais Clovis III ne paraît pas avoir gouverné plus de quatre ans et quelques jours; il commença à peine la cinquième année de son règne, 695, si même il la commença : de Brequigny et La Porte du Theil disent avec raison dans leurs *Prolégomènes,* qu'il monta sur le trône au printemps de 691 et qu'il mourut en mars 695, « dans la quatrième année de son règne » (éd. Pardessus, p. 121). *Non post multo vero annos praedictus rex Chlodoveus aegrotans mortuus est, regnavit autem annos quatuor,* dit le continuateur de Frédégaire, § 101. — Mabillon avait émis, mais sans s'y arrêter, une hypothèse suivant laquelle le Clovis de notre inscription serait le Clovis que le maire du palais Ébroin plaça un instant ou voulut placer sur le trône vers 673 ou 674, en le donnant comme fils de Clotaire III (cf. dom Bouquet, II, p. 617, et les *Prolégomènes* des *Diplomata,* éd. Pardessus, p. 161). Reprenant cette hypothèse et s'aidant de documents qu'il se réserve de publier plus tard, M. Grellet-Balguerie, dans son *Clovis III,* refait l'histoire de ce nouveau Clovis, auquel il donne cinq à six ans de règne, de 672 ou 673 à 678, et il assigne cette dernière date à notre inscription, se trouvant d'accord avec Mabillon, lequel est arrivé à ce résultat par des moyens bien différents, en transformant l'inscription de fond en comble (1).

---

(1) Voici l'inscription, corrigée ou plutôt refaite par MABILLON (*Acta,* II, p. 678):

HIC REQVIECIT BONÆ MEMORIÆ HVMILIS CHRISTI SERVVS *seu* ABBAS MVMMOLENVS, QVI VIXIT ANNIS CIRCITER SEPTVAGINTA, APVD QVEM NVLLVS FVIT DOLVS AVT MALITIA : QVI FVIT SINE IRA, IOCVNDVS. HIC HOSPES ACCEPIT TRANSITVM DIE VI. IDVS AVGVSTAS, VBI (*id est* POSTQVAM) FECIT (*seu* ABSOLVIT) AVGVSTVS DIES SEPTEM, ANNO QVINTO REGNI DOMNI NOSTRI THEODERICI REGIS. — Il s'agit de Thierry III, roi depuis 673.

862 Jusqu'à nouvel ordre, et malgré la science et l'énergie de M. Grellet-Balguerie, nous ne pouvons accepter cette hypothèse, que rien dans les textes qui nous sont connus ne justifie, et sur l'opportunité de laquelle il y aurait infiniment trop à dire. — Nous regarderons donc, sinon comme hors de doute, du moins comme à peu près certain, que notre inscription est datée du 8 août 642. C'est bien la date que donne la forme de nos lettres (cf. plus haut, page 41).

Quel est ce *Mommolenus?* La tradition et la totalité des érudits veulent que ce Mommolenus soit le même personnage que *Mummolus,* premier ou second abbé du monastère de Fleury-sur-Loire : ce monastère, comme nous allons le voir, fut fondé au milieu du VIIe siècle; suivant l'un, il eut pour premier abbé Mummolus (1); suivant d'autres, Fleury fut donné d'abord à Rigomar, qui mourut cinq ans après son avènement et fut alors remplacé par Mummolus (2), lequel gouverna pendant trente ans. Ce personnage peut-il être le titulaire de l'épitaphe de Sainte-Croix?

Rien ne l'indique.

D'abord il y a entre les deux noms de *Mummolus* et de *Mommolenus* une différence dont il faut nécessairement tenir compte.

En second lieu, comment l'abbé de Fleury serait-il venu mourir à Bordeaux? — On a dit : en faisant le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle; mais c'est une hypothèse, et du reste ce pèlerinage ne fut fréquenté qu'à partir de Charlemagne (3). — On a supposé qu'il était venu propager la règle de saint Benoît : c'est là encore une pure hypothèse (4).

Enfin l'épitaphe est datée de 642: cette date convient-elle au Mummolus de Fleury? Nous ne le pensons pas. — A quelle époque en effet vivait ce personnage? — Mummolus a été, suivant Adrevaldus (même page, note 1), le premier abbé de Fleury-sur-Loire; suivant Aimoin et le Catalogue (même page, n° 2), Mummolus aurait été le second abbé du monastère, et nommé la sixième année de sa fondation. Pour

(1) ADREVALDUS, *Historia translationis s. Benedicti*, §§ 2 et 3, dans les *Acta*, t. II, p. 253, et chez MIGNE, t. CXXIV, c. 902.

(2) *Abbatem instituit nomine Rigomarum qui quinquennio expleto ex hoc transiens saeculo successorem accepit nomine Mummolum*, AIMOIN, *Historia Francorum*, 4, 42, *id.*, et chez MIGNE, t. CXXXIX, c. 798, cf. c. 799; *Catalogus abbatum Floriacensium*, MIGNE, t. CXXXIX, c. 579. *Primus abbas Rigomarus habuit annos V. Secundus abbas Mumolus annos XXX.*

(3) Observation de MABILLON.

(4) Hypothèse de MABILLON.

savoir la date de l'avènement de Mummolus, il importe donc de recher- 862
cher celle de la fondation du monastère de Fleury-sur-Loire. — Ce monastère a été fondé par Leodebodus, abbé de Saint-Aniane, dont on a conservé le testament (Pardessus, *Diplomata,* t. II, p. 142) et qui, dans ce testament, déclare qu'il s'occupe de cette création : *Monasterium, quod in honorem domini Petri, sicut predictum est, in agro Floriaco aedificare delibero* (II, p. 144) : la fondation de Fleury est donc à peu près contemporaine de cette pièce. Quelle est la date du document? — Il porte en tête, comme date, la seconde année du règne de Clovis II, soit 639. Mais cette date, comme l'ont fait remarquer justement les éditeurs des *Diplomata,* est fautive, et ne s'accorde pas avec les faits mentionnés dans la suite du document, par exemple avec la mention de la femme de Clovis II, qui était loin d'être marié en 639. Les éditeurs ont transformé, et je crois avec raison, la deuxième année du règne de Clovis II en la douzième du règne de Clotaire III, et donné comme date au testament, au lieu de 639, l'année 667. L'abbaye de Fleury aurait donc été fondée vers 667, et Mummolus en aurait été abbé soit cette même année 667 (d'après Adrevaldus), soit en 672 (d'après Aimoin): ni l'une ni l'autre de ces dates ne convient au Mommolenus de notre inscription, mort en 642. — Admettons même, par impossible, la date de 639 comme celle du testament de Leodebodus: nous aurons 644 pour l'avènement de Mummolus, d'après Aimoin, date qui ne convient pas au personnage de notre inscription, 639 pour ce même avènement, d'après Adrevaldus, date qui ne convient pas davantage : il suffit de lire le récit d'Adrevaldus pour voir que Mummolus gouverna le monastère infiniment plus de trois ans ; et d'ailleurs nous savons pas le *Catalogus abbatum Floriacensium* publié par Baluze (Migne, CXXXIX, col. 579) qu'il gouverna le monastère durant trente ans [1]: *Abbas Mumolus annos XXX.* — Qu'en conclure? sinon qu'en aucune manière notre Mommolenus ne peut être le Mummolus premier ou second abbé de Fleury-sur-Loire, qui gouverna soit de 667 à 697 (d'après Adrevaldus), soit, plus probablement, de 672 ou plus tard à 702 ou plus tard (d'après Aimoin et le Catalogue).

---

[1] Cf. Mabillon, *Acta,* II, p. 674 ; *Gallia christiana,* VIII, col. 1540. Je n'ai pu consulter la *Catena Floriacensis,* de Brettes et Cuissard (1880, Paris, Palmé), ni l'*Histoire de l'abbaye royale de Fleury-sur-Loire,* de Rocher. — Pour les rapports entre Mummolus de Fleury et la translation des restes de saint Benoît, voyez dom Chamard, *Les Reliques de saint Benoît* (Paris, 1882, in-8), p. 52.

862 Reste, il est vrai, en faveur de l'opinion commune, ce texte d'un « très » antique martyrologe, *perretustum* », de Fleury-sur-Loire, cité par Mabillon ([1]) dans les *Annales* de l'ordre de Saint-Benoît : « *VI idus Augusti* » *Burdegalis depositio S. Mummoli abbatis* ». Ce texte serait décisif, même contre toutes nos objections, si ce martyrologe existait véritablement et si ce passage était de rédaction antique. C'est ce que nous ne croyons pas. Voici pourquoi. — Ce « très ancien martyrologe, *pervetus-* » *tum martyrologium* », — « écrit il y a plus de six cents ans, *ante annos* » *sexcentos scriptum* », — dont parle Mabillon dans les *Annales,* qui datent de 1703, est mentionné avec plus de précision et de détails en 1669, par le même Mabillon, dans les *Actes des Saints* de l'ordre de Saint-Benoît, et toujours à propos de Mommolenus. « La mémoire de ce saint », disait alors Mabillon, « est consignée dans un très ancien martyrologe de » l'an 1087 de cette manière : *Mummoli abbatis,* mots écrits de première » main » ([2]). Or il n'est pas question dans ce dernier texte de ce qui en fait la valeur, de « *depositio Burdegalis* » : ces deux mots, — seuls importants pour nous, — ne se lisaient donc pas sur le martyrologe de 1087, et si Mabillon les a indiqués plus tard dans ses *Annales* comme s'y trouvant, ce doit être par suite d'un oubli involontaire. Ajoutons que, d'après le même Mabillon, le nom de Mummolus n'était pas primitivement mentionné dans le plus ancien bréviaire de Fleury-sur-Loire (antérieur à celui de 1087), mais y avait été ajouté après coup. Nous pouvons donc, jusqu'à nouvel ordre, regarder le texte cité par Mabillon dans ses *Annales* comme sans valeur certaine.

Ainsi donc, au XI^e^ siècle on ne savait pas, dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire, que Mummolus, son fondateur ou en tout cas le plus illustre et le plus fameux de ses abbés, celui qui avait présidé à la translation en France des restes de saint Benoît ([3]), on ne savait pas qu'il avait

---

([1]) *Annales ordinis Benedicti,* t. I, p. 543.

([2]) Saec. II, p. 678. *Ejus memoria in pervetusto Martyrologio Floriacensi anno 1087 exarato VI. Kalend. Augusti* (sic) *consignatur et quidem primaria manu in hunc modum : « Mummoli Abbatis », qui in antiquiori Martyrologio inscriptus est manu recentiori.* — Le *Gallia christiana,* tome VIII, col. 1541, copie les *Annales* de Mabillon, lorsqu'il parle *pervetusto Floriacensi martyrologio ante annos 600. scripto his verbis : « VI. idus Augusti Burdegalis depositio sancti Mummoli abbatis ».*

([3]) Dom Chamard, *Les Reliques de saint Benoît,* ne croit pas que Mummolus ait été l'auteur de cette translation. « Saint Mommole, étant le plus illustre et l'un des premiers abbés de Fleury, fixa facilement le choix du légendaire. Placer sous son abbatiat l'époque indéterminée de la translation était une liberté si naturelle aux chroniqueurs du IX^e^ siècle qu'elle dut passer pour évidente et indiscutable aux contemporains d'Adrevald » (p. 52). Il m'est impossible de rejeter à cet égard le témoignage d'Adrevaldus et de ses successeurs. Quand bien même on admettrait pour la date de la translation, comme le fait dom Chamard, l'année 703 (p. 36), cette date n'est nullement incompatible avec la durée de l'abbatiat de Mummolus, qui a pu mourir après 702.

fait le voyage de Bordeaux et qu'il y était mort. Au xi$^{e}$ siècle encore, Aimoin, l'historien célèbre de Fleury-sur-Loire, ne le sait pas davantage. Au x$^{e}$ siècle, l'école de cette abbaye était le centre littéraire le plus célèbre de la France (cf. Pfister, *Robert le Pieux,* p. 9), on y célèbre Mummolus et saint Benoît, et cependant on n'y connaît pas le voyage du premier à Bordeaux. Au ix$^{e}$ siècle, Adrevaldus, moine de la même abbaye, l'ignore également. Avons-nous le droit de paraître mieux renseignés qu'eux? 862

Enfin il n'est fait mention, sur notre épitaphe, d'aucune dignité ecclésiastique, et si l'épithète de « *humilis Christi famulus* » peut très bien convenir à un moine, je ne sais si on s'en serait contenté sur le tombeau d'un abbé.

Ce n'est qu'au commencement du xvi$^{e}$ siècle que l'on fait mourir Mummolus à Bordeaux et qu'on l'identifie avec notre Mommolenus. Cette confusion apparaît, pour la première fois, semble-t-il, en 1521, dans la seconde édition du martyrologe de Belinus, en ces termes: *Bourdegalis, depositio Mommurali abbatis Floreacensis cœnobii* (Migne, *Patr. lat.,* CXXIV, col. 346).

Jusqu'à nouvel ordre nous pouvons donc croire que le *Mommolenus* de Sainte-Croix est un personnage inconnu, n'ayant rien à voir avec le *Mummolus* de Fleury-sur-Loire. Le nom de Mommolenus (ou Mummolenus) était si répandu! Nous allons le retrouver à Bordeaux, sur les légendes des monnaies mérovingiennes, comme nom d'un monnayeur de la fin du vii$^{e}$ ou du commencement du viii$^{e}$ siècle.

Il n'en est pas moins vrai que le Mommolenus de notre inscription a été, au moins après l'an mil, l'objet d'un culte très populaire à Bordeaux. Darnal cite (1) une bulle de Clément V, datée de 1309 (p. 157), qui accorde certaines indulgences à ceux qui visiteront l'Église de Sainte-Croix les jours des fêtes de saint Benoît et de saint Mommolin. Les Registres de la Jurade, à la date du 29 mars 1421 (*Archives municipales,* t. IV, p. 497), mentionnent « la nobena a Ssent-Mormolin ». Les documents sur ce culte abondent depuis le xv$^{e}$ siècle, et aujourd'hui encore Mommolin est un « patron des Bordelais ».

Remarquez, sur cette épitaphe, la double indication du jour, par la

---

(1) Nous n'avons pu retrouver le texte de cette bulle. Espérons que l'École française de Rome nous le donnera en publiant le *Registre de Clément V.*

862 manière ancienne (*VI idus*) et par le quantième du mois (8 août : *ubi fecit agusta dies septem*). — Remarquez également les nombreuses incorrections et formes populaires : *annus* pour *annos* et *jocundus* pour *jucundus* (1) (cf. Schuchardt, *Vokalismus*, t. II, p. 95-97, et d'Arbois de Jubainville, *De la déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*, Paris, 1872, p. 63), *recordaciones, sene, agusta, septuagenta, domni, requiecet*. — L'expression *dolus malus* qui se retrouve dans la *lex romana Wisigothorum*, comme le fait remarquer M. Le Blant (éd. Haenel, p. 50), est empruntée à la langue des jurisconsultes romains ; voyez dans le *Digeste* le titre *De dolo malo* (4,3) : *Labeo sic definiit dolum malum esse omnem calliditatem fallaciam machinationem ad circumveniendum fallendum decipiendum alterum adhibitam.*

*Regnum* doit être considéré soit comme un accusatif employé absolument (« sous le règne de »), soit plutôt comme un régime de *anno* (« la 5e année du règne de »). Dans tous les cas, qu'il fasse fonction d'ablatif ou de génitif, c'est une des formes de cas oblique dans la déclinaison du latin mérovingien : « A l'époque mérovingienne », dit fort justement M. d'Arbois de Jubainville (*Déclinaison latine*, p. 161), « malgré ce » nombre considérable de formes, le nombre des fonctions que la pensée » conçoit et demande à la parole est considérablement réduit. Dès » l'époque mérovingienne, au lieu des six fonctions casuelles distin- » guées par la grammaire classique, la syntaxe ne semble distinguer » [je serai plus affirmatif et je dirai ne distingue] pour les noms, les » pronoms [il faut peut-être faire une exception pour les pronoms] et les » adjectifs, que deux fonctions casuelles, sujet et régime : de là l'em- » ploi si fréquent des cas régimes l'un pour l'autre. » A la fin de notre inscription, nous voyons coup sur coup le cas régime ou oblique repré-

---

(1) Comparez à cet égard à notre inscription l'inscription des deux frères de Briord, si intéressante au point de vue de la phonétique et de la syntaxe mérovingienne (Le Blant, *Inscriptions de la Gaule*, n° 378, tome II, p. 13 ; Bourciez, *De praepositione AD*, 1886, p. 45) :

† HICREQVIISCVNTMEN
BRAADDVVSFRATRES
GALLOETFIDENCIO · QVIFO
ERVNTFILIMAGNOCLET
VIXERVNTINPAC//////
XVIII ·AL/////

senté par l'ablatif *(anno)*, l'accusatif *(regnum)*, et le génitif *(domni)*. 862
Voyez le même emploi simultané de ces trois cas dans l'inscription de Crussol, la seule qui soit datée en Gaule, comme la nôtre, du règne de Clovis II (de 646) (cf. Le Blant, t. II, p. 178 et 194) :

. . . TRANSIITKLEN
DASIVLIASRIGNIDOM
NINOSTRICHDOEDORE
GISTANTOINDICCI
ONEQVARTA . . . . . .

Enfin les lettres précédant *septuagenta*, qui peuvent correspondre soit à *plus m(inus)*, comme nous le croyons avec Devienne, soit à *p(lus) m(inus)*, comme le veut Le Blant, soit peut-être à *circiter*, comme le supposait Mabillon, — et qui proviennent de l'ignorance en épigraphie du graveur chargé de retoucher l'épitaphe, — ces lettres ont été lues généralement ccc, ou c, si bien que la tradition bordelaise a fait vivre Mommolenus 370 ou 170 ans (1).

---

(1) Voyez surtout cette tradition dans le livre de DARNAL, et, en outre, dans le résumé populaire donné par l'abbé J.-B. PARDIAC, *Saint Mommolin, patron des Bordelais*, 1855, Bordeaux, impr. Ragot, petit in-32; cf. les auteurs cités plus haut dans notre *bibl.*, et CALLEN, réimpression de LOPES, t. II, p. 148. Voyez encore dans les *Actes de l'Académie* de 1842 l'*Histoire du monastère de Sainte-Croix de Bordeaux* (manuscrit des Archives départementales, communiqué et commenté par M. FERDINAND LEROY).

Cette tradition, dit FRONTON DU DUC, « avoist esté insérée ès leçons du Breuiaire de Bordeaux, duquel elle a esté ostée, apres la remontrance que ie fis là dessus à Monsieur le Cardinal de Sourdis, Archeuesque, apres auoir visité le tombeau et leu diligemment cét Epitaphe ».



# III

## INSCRIPTIONS ET MARQUES SUR OBJETS USUELS

### 1° CALICE

« Beaucoup de calices », dit Martigny (au mot *calice*), « étaient ornés » d'inscriptions. La suivante se lit sur un calice offert à l'église de » Saint-Zacharie de Ravenne par l'impératrice Galla Placidia : 863

» OFFERO S· ZACHARIÆ GALLA PLACIDIA AVGVSTA »

Voyez d'autres inscriptions de calices dans Le Blant, n$^{os}$ 336 et 571 A.

Leontius et sa femme Placidina (cf. p. 16), ayant offert un calice à je ne sais quelle église, Fortunat composa les vers suivants, destinés à être gravés sur le vase. Il est probable que cette église était une basilique bordelaise; l'abbé Caudéran songe, je crois, à tort, à Saint-Eutrope de Saintes.

---

*De calice Leonti episcopi.*

*Summus in arce Dei pia dona Leontius offert,*
*Votis juncta sacris et Placidina simul.*
*Felices quorum labor est altaribus aptus,*
*Tempore qui parvo non peritura ferunt.*

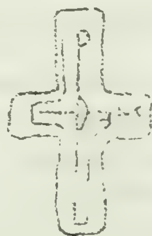
**Bibl.** — Venantii Fortunati *Carmina,* 1, 14. — Cf., sur cette pièce : Le Cointe, t. II, p. 15; Baronius, t. VII, p. 556; éd. Pagi, t. X, p. 253; Le Blant, n° 589, t. II, p. 382; Caudéran, *Saint Léonce,* p. 225.



## 2° CROIX

—

864 Les chrétiens prirent de bonne heure l'habitude de porter constamment sur eux des croix en métal. Le martyr Procope, qui a souffert sous Dioclétien, se fit faire par un orfèvre de Scythopolis une croix en métal précieux qu'il portait suspendue à son cou. Le même fait est rapporté pour le soldat chrétien Oreste, contemporain de Procope. (J'emprunte ces renseignements au *Dictionnaire* de Martigny, au mot *croix*). C'est une croix de ce genre qu'on a rencontrée dans un tombeau de Saint-Seurin.



Reproduction du dessin de Cirot de La Ville.

**Descr. et hist.** — Cirot dit dans sa *Notice* : « Petite croix latine d'argent massif », trouvée dans un sarcophage [notre n° 851, cf. p. 27], tenant aux doigts d'un squelette. « Elle a présenté à nos regards deux doubles rainures croisées, conduites dans le milieu des deux parties de la croix et terminées dans le haut par un P ; en bas, et sur les côtés, par des lettres difficiles à déchiffrer... Cette croix était émaillée de couleurs diverses ». Dans son *Histoire,* Cirot reconnaît qu'elle était « marquée des lettres P au sommet, T au bas, N C à l'extrémité du croisillon gauche. » — « Cette croix », m'écrit (4 mars 1887) M. Dupin, sacristain de Saint-Seurin, « a été remise par Mgr Cirot de La Ville à feu M. de Soissons, prédécesseur de M. Gaussens, curé de Saint-Seurin, qui ignore lui-même ce qu'elle a pu devenir, n'étant pas à Bordeaux à l'époque. »

**Bibl.** — Cirot de La Ville : 1° *Notice,* p. 85 ; 2° *Bulletin monumental,* t. VIII, p. 261 ; 3° *Histoire,* p. 155.

Au centre de la croix, et suivant les contours de l'objet, se trouve sans doute ce qu'on appelle la *croix monogrammatique,* forme de mono-

gramme ⳨ qu'on trouve au ve et au vie siècle concurremment avec la forme plus connue ☧ (cf. Le Blant, *Manuel,* p. 11 et 12). Les lettres qui accostent cette croix semblent désigner moins le nom du propriétaire de l'objet que les noms du Christ. Peut-être pouvait-on lire XP[ιστος] N[ι]K[α], *Christus vincit,* devise qui accompagne souvent la croix monogrammatique (Voyez le *Dictionnaire* de Martigny, au mot *monogramme*). 864

M. Cirot de La Ville rapproche la forme de cette croix de celle du sceau de Clovis Ier, tel qu'on le voit, nous dit-il, au bas de l'acte de donation de Saint-Hilaire de Poitiers. Le point de comparaison est assez mal choisi. « Cet acte », disent en effet les éditeurs des *Diplomata* (éd. Pardessus, *Prolégomènes,* p. 15), « fourmille de tant de marques de » fausseté... que nous croyons superflu de nous y arrêter ici ». Et pour ce qui est du sceau de Clovis, placé au bas de l'acte, les mêmes savants ajoutent : « On l'a muni d'un monogramme, mais si maladroitement » figuré, qu'il ne peut convenir à ce prince », et au tome I, page 61 : *Monogramma nomine Chlodovei designando omnino ineptum videtur. Quod, cum non majoris sit fidei quam ipsum diploma, aere incidendum non curavi.* M. Cirot de La Ville le reproduit à côté de la croix de Saint-Seurin et la vue de ce singulier monogramme confirme l'impression qu'il a produite sur de Brequigny, La Porte du Theil et Pardessus.



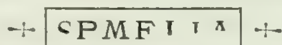
### 3° BAGUES

865-867 Nous possédons à Bordeaux deux bagues à inscriptions paraissant bien appartenir à l'époque mérovingienne ; la première en ivoire, l'autre en argent. Il faut y ajouter la bague juive en or que nous donnerons à la fin de cette IVe partie. Voyez, sur les bagues chrétiennes, l'article *anneau* de Martigny.

La gemme (n° 867), que nous donnons à la p. 55, est sans doute détachée du chaton d'une bague.

---

865




D'après l'original (collection de Puifferrat).

**Descr.** — Lettres de 0,003, qui paraissent appartenir à la période mérovingienne. — Cachet rectangulaire flanqué de croix latines pattées, gravé en creux, sur un simple anneau en ivoire.

**Hist.** — « Cette bague a été trouvée cours d'Alsace-et-Lorraine, en même temps qu'un chapiteau mérovingien » (communication de DE PUIFFERRAT).

---

866



Dessin de la grandeur de l'original (collection Combes).

Sur le chaton d'une bague en argent, d'un travail assez grossier. — « Trouvée dans les fouilles de l'église Saint-Pierre » (communication de COMBES); cf. *Soc. arch.*, VI, p. 101.

On peut reconnaître dans le monogramme la lettre C répétée deux fois, la lettre H, la lettre E, peut-être encore I : *Ecchi* ou *Hecchi*?

L'objet dont nous allons parler fut acheté par Peiresc, le 26 septembre 1623, à un orfèvre bordelais. Nous ne savons quelle est sa provenance : il vient peut-être de Rome ou d'Italie, mais il est peut-être aussi originaire de Bordeaux. Dans le doute, nous en parlons ici. 867

(*barca di Iona con la balene*) ΙΧΘΥC

D'après la copie donnée par PEIRESC dans le fragment suivant d'une de ses lettres :

..... *Picciola plasme che mi costo hieri un scudo da un orifice assai meschino nella quale è scolpito la barca di Iona, con la balene, e l'inscrittione* ΙΧΘΥC *della quale io son veram;to quasi altre tanto mu;aghito quanto e V. S. del suo cameo di Messalina* [voyez plus bas, VI<sup>e</sup> partie, *Inscriptions fausses*] *che non mi era ancora accaduto di trouare quella inscrittione in gemma anticha benche fosse tanto celebre nella primitiua chiesa, et io non hauerei applicata in quel senzo et in quel soggietto, senza veder q;sto intaglio, V.S. n'haura l'impronto, tale quale si e potuto fare cosi in fretta, et se ben sonno tutti imp;fetti, voglio non dimeno credere, che cio che mancherà in alcuni se trouerà et si potrà suplire negli altri, et che VS non trouera chio habbia fatto cattura scielta, dispartendo con VS. q;sto spoglio di Bordeaulx, di q;sto due gemme, serbandomi la* Xρ; *ane, et dandole alei p; la sua p;te, la pagana. Vorrei pero che fosse qualche cosa di piu gentile, p; assortire le altre sue gemme, degne di piu nobile compagnia che non puo l'essere q;sta corniola tanto goffa. La preggo non dimeno di mandarmene un impronto ben fatto à sua prima com;odità, che la cera dispagna non basta a dare sodisfattione à curiosi, si come di Prouenza io le mandero un impronto ben fatto del Iona....*

*Di barca sula Garonna. Vicino a Cadillac alli 27 settembre 1623.*

PEIRESC, lettre à RUBENS (copie), bibliothèque de Carpentras, *Correspondance de Peiresc*, t. V, f° 714; cf. notre tome I, p. 610, n° 25. — Copié et collationné par nous en septembre 1885.

On sait que l'histoire de Jonas était rapprochée par les chrétiens de celle du Christ : « De même que Jonas », dit saint Mathieu, « demeura » trois jours et trois nuits dans le ventre de la baleine, de même le Fils » de l'Homme demeurera dans le cœur de la terre trois jours et trois » nuits » (*Évangile,* 13, 40; cf. Augustin, *Epistola ad Deogratias,* 6, 34). « Il n'est pas une classe de monuments dans l'antiquité chrétienne », dit Martigny (au mot *Jonas*), « où l'histoire de Jonas ne soit reproduite ». — Sur l'inscription ΙΧΘΥC, voyez notre tome I, page 223. Notre monument doit être ajouté à ceux qui portent cette inscription et dont M. de Rossi a donné la liste dans le tome III du *Spicilegium Solesmense,* p. 576 et s.

## 4° VASES A SYMBOLES

---

868-873 Nous croyons que les poteries dont nous allons parler ici ont servi à la célébration du culte chrétien. Chacun de ces vases présente, accumulés sur un petit espace, tous les symboles de la foi chrétienne primitive : *le cerf poursuivi par le chien*, c'est-à-dire, je suppose, l'âme fuyant les dangers du mal; — *le serpent*, symbole de la prudence; — *le soleil, les étoiles*, symboles de l'éternité; — *les plumes de paon*, signe de la résurrection; — *la colombe*, qui rappelle le Saint-Esprit; — *l'ancre*, gage d'espérance; — *l'agneau* et *le poisson*, signes mystiques du Sauveur; — *la palme* réservée au croyant; — enfin *la croix, le monogramme du Christ* avec A et ω, le même chiffre en forme de *roue à rayons*. Nulle part, à ma connaissance, on n'a rencontré, réunis en un si grand nombre sur un même objet, les symboles du christianisme : aucun ne manque sur nos poteries, les plus fréquents et les plus récents, comme la croix, les plus anciens, comme l'ancre, les plus rares, comme le cerf, le soleil ou les étoiles; peut-être même, si on avait pour les étudier quelques points de comparaison, y trouverait-on de nouveaux symboles chrétiens. La réunion de tous ces signes de la foi sur un même vase nous paraît indiquer qu'il a servi à un pieux usage. Ces poteries étaient, je suppose, les *patellae* destinées aux repas sacrés, aux agapes.

Quant aux inscriptions qu'elles portent, je suis assez embarrassé pour la plupart (n^os^ 869-872), que je ne puis résoudre ni en formules ni en noms propres : toutefois j'inclinerais à y voir des noms d'homme ou de femme, comme sur une poterie (n° 868) marquée un grand nombre de fois au nom d'*Eustachius*. Ces noms seraient sans doute ceux du possesseur du vase et non pas du fabricant, car ils sont répétés plusieurs fois, et, du reste, nous retrouvons des noms différents sur des poteries qui proviennent évidemment de la même fabrique et des mêmes moules. Ne peut-on croire que chaque convive avait, dans ces agapes, un vase qui lui était réservé?

Ce qui vient jusqu'à un certain point confirmer cette hypothèse,

c'est, comme l'a fait justement remarquer M. Girault, l'endroit où ces poteries ont été découvertes. Toutes proviennent des fouilles faites sur le parcours de la rue Sainte-Hélène, le long de l'église Saint-André (1), c'est-à-dire à l'endroit où ont dû se trouver une des premières basiliques et un des plus anciens cimetières chrétiens de Bordeaux: c'est là que les chrétiens devaient se réunir pour célébrer leurs agapes, et les débris architecturaux rencontrés en même temps que ces poteries sont peut-être ceux du local où ils se rassemblaient (2). **868-873**

M. Girault a donné de ces poteries une description très exacte, très minutieuse et très précise dont nous n'avons qu'à transcrire l'essentiel:

**Matière.** — « Ces poteries noires ont généralement une assez grande épaisseur, variant de 6 à 12 millimètres. Formées d'une argile gris-clair cendré, bleuâtre, verdâtre, quelquefois jaunâtre, rappelant les couleurs de la pierre lithographique, plus rarement gris foncé ou noir d'ardoise, d'une pâte fine serrée, bien homogène avec quelques paillettes de mica, elles ont une grande sonorité et présentent une cassure rectiligne à arêtes vives. Quelquefois, cependant, la terre moins cuite a sa surface altérée par le séjour dans le sol...

» Toutes ces poteries sont revêtues d'un vernis noir lustré plus ou moins, qui est parfois assez translucide pour laisser apercevoir la couleur de la terre et lui donner alors une nuance noir gris comme bronzé et quelquefois marbré (je suppose par l'altération subie dans le sol); mais l'aspect général est plutôt noir (3).

» Ce vernis a dû être posé au pinceau en une ou deux fois, comme l'indique une répartition inégale laissant des taches là où il est plus épais et où il a coulé; il a été attaqué sur quelques pièces peu cuites ».

**Forme.** — « La forme est ronde, un fond plat sur lequel s'élève un bord curviligne méplat de 30 à 65 millimètres de hauteur, incliné de 15 à 30 millimètres de la base à l'extérieur, les diamètres variant de 17 à 30 centimètres au moins pour les assiettes et les plats ».



**Ornements.** — Les ornements se trouvent à l'intérieur et dans le fond de ces poteries et sont disposés en trois zones concentriques :

1° Le centre du fond est occupé par un ou quelquefois plusieurs médaillons circulaires dont les nombreuses variétés peuvent se ramener à deux types: 1° la colombe avec le chrisme, les étoiles et la palme (on ne trouve ce motif que sur un seul vase); — 2° le cerf et le chien, avec la palme, les étoiles, le soleil (représenté avec ou sans rayons sous

---

(1) D'autres poteries semblables, mais sans inscription, ont été trouvées rue Ravez, rue Saint-Sernin, rue Esprit-des-Lois et à Loupiac-de-Cadillac. J'en ai vu d'autres, sans inscription également, dans différents musées de l'Ouest.

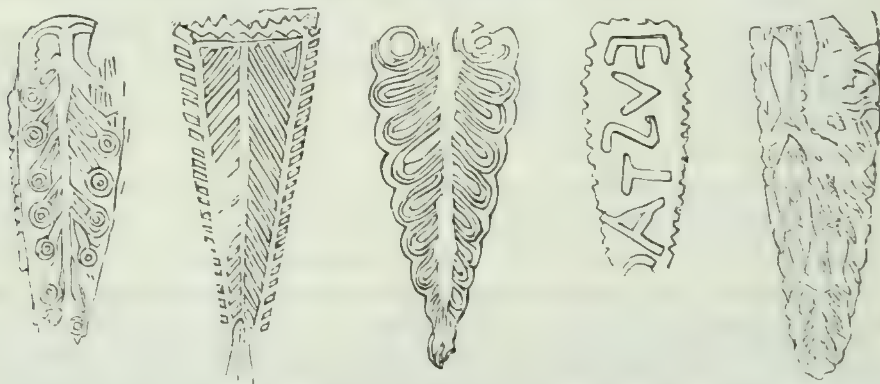
(2) « L'emplacement de la rue Sainte-Hélène n'est pas, en effet, très éloigné de celui où dut exister l'antique église Saint-André; on a trouvé dans les fouilles des murs de fondations en petit appareil avec rangs de briques, faisant partie de salles longues, des fragments d'architecture pouvant se rapporter à un monument du IVe au Ve siècle, ainsi que plusieurs chapiteaux très remarquables ayant des rapports avec nos poteries » (GIRAULT; cf. pl. IX, fig. 13). — Cf. ici, p. 33.

(3) « Notre collègue M. Ch. Braquehaye donnerait à cette couleur le nom de noir corné ou aspect couleur de corne ».

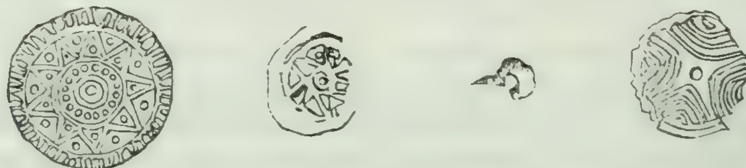
868-873 la forme d'un disque à point central, comme le soleil des hiéroglyphes égyptiens ʘ), la croix, le chrisme (par exemple sous la forme de roue à six rayons terminés par des disques ponctués). — Voici des variétés de ces deux types de médaillons :



2° Une zone circulaire, qui entoure les médaillons, est composée d'ornements triangulaires dont la base regarde le centre du vase. Ces ornements présentent comme types : 1° la plume de paon, dont la base, chose remarquable, est en forme d'ancre ou *ancrée* à la manière des croix des revers des monnaies mérovingiennes (cf. notre pl. III) : c'est le plus fréquent ; — 2° la palme de forme triangulaire ; — 3° la branche d'olivier ou de figuier ; — 4° le cartouche portant simplement un nom propre ; — 5° la feuille surchargée de poissons ou d'agneaux. Nous donnons ici un exemplaire de ces cinq types, qui rappellent d'assez près les figures ornementales des poteries dites « franques ».



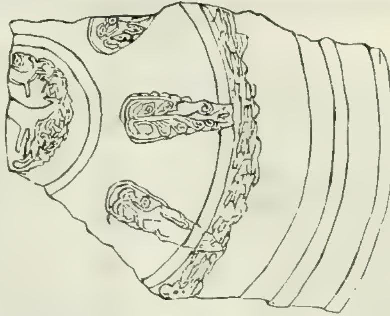
Au milieu ou à la base de ces ornements, des ronds, des étoiles, des figures circulaires,



ou des signes ressemblant à des becs d'oiseau : une ligne de rosaces sépare parfois cette zone d'ornements du médaillon central.

3° Une seconde zone circulaire, à la circonférence même du fond du vase, offre des ornements sans importance, points, écailles, stries ou hachures.

« Les feuilles, les rosaces, le médaillon sont faits par application d'une empreinte gravée en creux comme serait un coin servant à frapper des médailles, sur un cachet donnant de légers reliefs; ce sont de véritables empreintes sigillaires. Ces reliefs épargnés dans les fonds n'en dépassent pas la surface générale ». 868-873



Ces empreintes sont d'ailleurs très peu nettes, très peu distinctes et souvent même, comme on peut le voir par les dessins de la page 58, il n'y a qu'une partie du sceau qui ait pu être reproduite, probablement parce qu'on l'a appliqué trop tard, lorsque la pâte de la poterie était déjà à moitié sèche.

Le fragment ci-contre indique la manière dont ces ornements sont disposés.

Reste à indiquer l'âge de ces poteries. Les symboles comme l'ancre, le poisson, le chrisme sous forme de roue à six rayons, sont d'antiques symboles et rappellent l'âge primitif de l'église : mais la forme des lettres, la forme et la présence de la croix nous placent dans la période mérovingienne; M. Girault a du reste fait remarquer les analogies frappantes qu'offre l'ornementation de nos poteries avec celle des monuments architecturaux mérovingiens. Mais nous ne pouvons croire, comme lui, qu'elles soient du IVe ou du Ve siècle. Elles appartiennent plus probablement au VIe siècle, peut-être même au VIIe siècle. Certains détails, comme la plume de paon ancrée ou la croisette, rappellent le type des monnaies bordelaises du VIIe siècle (cf. plus loin, IVe p., IV).

Il en est un peu des ornements de ces poteries du Sud-Ouest comme de ceux des sarcophages contemporains de la même région (p. 26) : les artistes chrétiens chargés de les exécuter ont conservé jusqu'au VIe siècle, comme types de décoration, les symboles et les signes de la foi primitive, qui se sont ainsi perpétués chez nous au delà du temps où ils disparaissent à Rome ou dans la Gaule du sud-est.

Nous donnons ici les inscriptions qui se lisent sur ces vases : elles sont en relief très peu saillant. Les lettres ont été gravées sur le moule en creux et quelquefois de gauche à droite, si bien qu'elles apparaissent sur l'empreinte en relief et parfois dans le sens rétrograde. Il est impossible de donner le sens exact de ces inscriptions, sauf de celle où on lit aisément le nom propre *Eustachius :* mais il semble que les autres inscriptions soient également, non pas des formules, mais des noms de personne, ou bien d'origine barbare et gothique, ou bien dissimulés volon-

868-873 tairement à l'aide d'interversions de lettres, ou bien défigurés par l'ignorance du graveur, comme cela arrive si fréquemment sur les monnaies mérovingiennes (1).

868



D'après l'original (collection de Puifferrat) [cf. le dessin p. 58].

**Descr.** — Hauteur des lettres: 0,008 et 0,007. — L'inscription est sur un cartouche en forme de feuille aux bords dentelés. — Ornement de la zone intermédiaire. — L'inscription devait être répétée douze fois, ces douze lignes devant former, sur le fond du vase, autant de rayons autour du médaillon central (cf. p. 58).

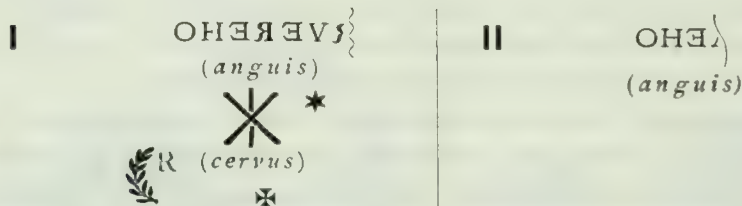
Ces cinq inscriptions se lisent sur le même vase, mais proviennent de l'impression successive du même moule.

**Bibl.** — Girault, *Société archéologique*, t. III, p. 38, et pl. VII, n° 7.

*Eustac*[*hius*].

On peut rapprocher cette poterie, à inscription répétée plusieurs fois, d'une pâte de verre publiée par Perret et trouvée dans les Catacombes de Rome, présentant plusieurs fois le nom du propriétaire de l'objet, encadré dans un pied humain (*Les Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XXIII, n° 21).

869




D'après les originaux (collection de Puifferrat) [cf. le dessin p. 58].

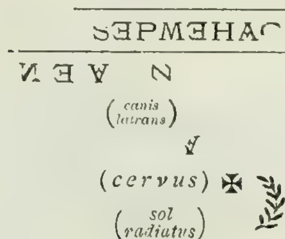
(1) M. Le Blant me fait l'honneur de m'écrire au sujet de ces inscriptions (11 avril 1887) : « Mon impression a été que, pour moi du moins, il n'y avait rien à en tirer, et que les lettres avaient été placées au hasard par quelque potier ignorant, nous représentant à peu près les inscriptions indéchiffrables de certaines agrafes burgondes, et de quelques monnaies impériales frappées en Gaule. »

**Var.** — VEREIHO chez GIRAULT. 869
**Descr.** — Hauteur des lettres: 0,003. — Dans un médaillon central. — Ces deux inscriptions me paraissent l'empreinte du même moule.
**Bibl.** — GIRAULT, *Société archéologique*, t. III, p. 39, et pl. VII, n° 10.

[*A*]*rvereiho* (??) ......*r*.....

---

870



D'après l'original (collection de Puifferrat) [cf. le dessin à la page 58].
**Var.** — Il n'y a de certain, dans la seconde ligne de l'inscription, que la lettre E. — GIRAULT lit « A. E. H. Z. J. ? ».
**Descr.** — Hauteur des lettres: 0,003. — Dans un médaillon central.
**Bibl.** — GIRAULT, *Soc. arch.*, t. III, p. 39, et pl. VII, n° 1.

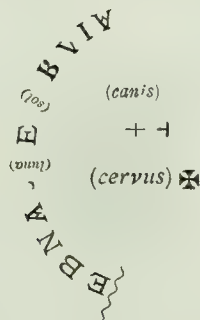
*Sepmehac (....) neana (.....)* (???)

On ne peut rien tirer de ces noms: les lettres ont dû être interverties à dessein ou par ignorance. Faut-il lire *spes meha* au début?

Rapprocher cette inscription de celle de la bague en ivoire (n° 865).

---

871



D'après l'original (collection Combes).
**Descr.** — Hauteur des lettres: 0,005 et 0,004. — Médaillon central.

...*ebnas*(ou *z*)*erv*(ou *l*)*ia* (.... *ebna Servia??*).

872 II

A V. (luna) E (sol) B

(*cervus*)

D'après l'original (collection de Puifferrat).

**Descr.** — Lettres de 0,003 à 0,004. — Médaillon central.

C'est peut-être l'empreinte du même moule qui a donné le médaillon précédent. En tout cas c'est une variété de la même légende.

**Bibl.** — Girault, *Soc. arch.,* t. III, pl. VII, n° 4; cf. p. 39.

---

873




D'après l'original (collection de Puifferrat) [cf. le dessin page 58].

**Descr.** — Hauteur du chrisme : 0,01. — Médaillon central, plusieurs fois imprimé sur le même vase : mais il ne nous reste le fragment que d'une empreinte.

**Bibl.** — Girault, *Soc. arch.,* t. III, p. 39, et pl. VI, n° 3.



## 5° VAISSELLE ROUGE GLACÉE

STQVAM 874

D'après l'original (collection de Puifferrat).

**Descr.** — Lettres de 0,016. — Ces lettres, rongées aux extrémités, hautes, allongées, sont gravées (comme nos inscriptions n$^{os}$ 782-784) en relief sur le débris d'une poterie dite samienne (cf. notre t. I, p. 483 et s.), sur la paroi extérieure d'un vase qui paraît avoir été considérable. Leur forme (le caractère du Q et de l'S en particulier) ne permet pas de les placer avant le v$^e$ siècle.

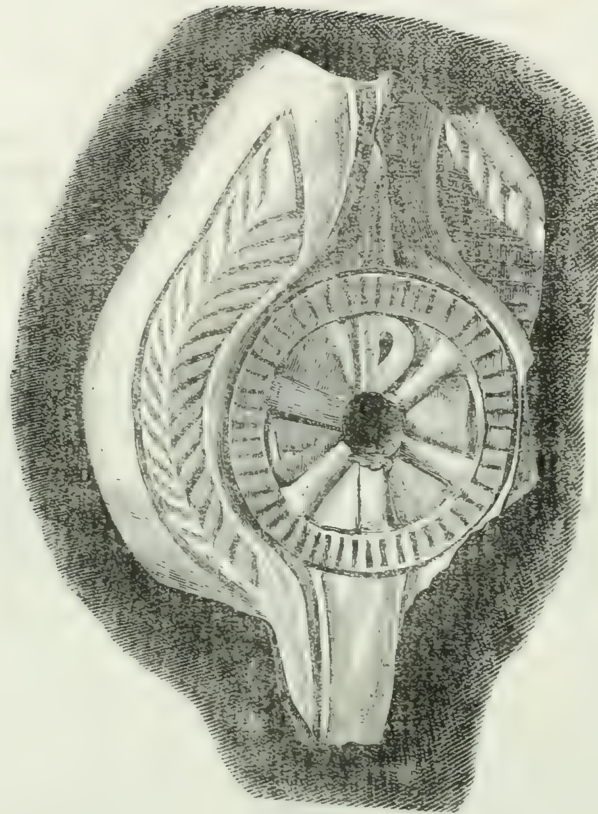
*...po]stquam[.......*

Il est très regrettable que nous ne possédions que cet infime fragment d'une inscription qui devait être assez longue et qui se lisait sans doute le long de la paroi extérieure d'un grand vase à ornements. En tout cas ce débris suffit peut-être à prouver que la poterie dite samienne se fabriquait encore au v$^e$ siècle de notre ère (cf. I, p. 486).



## 6° LAMPES

875



Dessin communiqué par DURAND (collection du même). — Grandeur naturelle.
Lampe en terre cuite, brisée. — Trouvée, en 1876, rue Beaubadat, 28.

876 M. BRAQUEHAYE a présenté à la *Société archéologique,* dans la séance du 13 août 1875, une « lampe chrétienne romaine », trouvée rue Bouquière, n° 47, et appartenant à M. Fernand Prévôt (*Soc. arch.,* t. II, p. XXII). Je ne l'ai pas vue, mais j'ai tout lieu de croire qu'elle ne renferme comme inscription que le monogramme classique ☧.



## 7° MOSAÏQUE

Dans la mosaïque découverte le 25 janvier 1877 dans le sol de la **877**
rue Gouvion, près les n$^{os}$ 8-12, et conservée (?) aujourd'hui au *Dépôt d'antiques* de la rue du Colisée, on peut voir un certain nombre d'ornements présentant la forme de **X** ou de croix grecque **+**. L'une de ces croix avait 0,35 de diamètre. Il est probable qu'il ne faut voir là qu'un simple motif de décoration. Il n'est pas impossible cependant, comme l'a conjecturé M. Girault, que ce soit « le signe chrétien voulu, positi- » vement et intentionnellement précisé ». Voyez son article dans les actes de la *Société archéologique,* tome V, p. 139, et, à la planche XVIII, la belle et fidèle restitution qu'il a donnée de cette mosaïque. Cette mosaïque ne semble pas d'une très bonne époque. Toutefois on ne saurait, je crois, la placer après le IV$^{e}$ siècle.

On sait avec quel amour les chrétiens, dès l'origine, ont figuré sur les mosaïques de leurs demeures ou de leurs tombeaux les signes de leur foi : c'était comme une prise de possession de leur maison par le Christ, de la même manière qu'en gravant ces signes sur les objets à leur usage, ils semblaient en abandonner la propriété à leur Seigneur (cf. t. I, p. 580).



# IV

## LÉGENDES DES MONNAIES MÉROVINGIENNES

Quand j'ai entrepris les *Inscriptions romaines de Bordeaux,* j'ai tenu à accepter comme plan de ce travail, *si parva licet componere magnis,* celui qu'ont tracé, pour leur œuvre, les éditeurs du *Corpus inscriptionum semiticarum.* Voici ce qu'on lit dans leur préface (p. VII): « Quant à la nature des textes qu'il conviendrait d'admettre dans le » recueil, votre commission croit qu'il faudrait suivre la règle la plus » large, et donner place: 1° aux inscriptions proprement dites; 2° aux » pierres gravées; 3° aux monnaies, en reproduisant toutes les variétés » de légendes, mais non les variétés de types; 4° aux papyrus. Dans la » philologie grecque et latine, les recueils épigraphiques, les ouvrages » de numismatique, la publication des papyrus, sont distingués à bon » droit. Dans les études de paléographie sémitique, vu le nombre relativement restreint des monuments, tous les textes, de quelque nature » qu'ils soient, doivent être réunis et rapprochés. » De même, dans un recueil d'inscriptions municipales, qui ne renferme qu'une quantité trop limitée de documents, il importe de ne négliger aucun de ceux qui concernent la cité. C'est pour cela que nous avons cru plus qu'utile, nécessaire même, de joindre aux inscriptions proprement dites les légendes des monnaies frappées à Bordeaux, — légendes qui, d'ailleurs, sont des inscriptions, des textes épigraphiques, au même titre absolument que des marques de potiers ou des cachets d'oculistes. **878** et s.

Aussi bien, c'est toujours au détriment de la vraie science que l'on sépare l'étude des inscriptions de celle des médailles, les recueils de numismatique et ceux d'épigraphie. On se prive ainsi, de gaieté de cœur, d'une source incomparable de renseignements et de faits. Avons-nous eu à nous plaindre, si, dans le premier volume du *Corpus inscriptionum latinarum,* nous avons trouvé, à côté des inscriptions de la république, les légendes des plus vieilles monnaies romaines et italiennes?

878 et s. Nous plaindrons-nous si les éditeurs de ce *Corpus* ajoutent jamais à leurs volumes d'inscriptions un complément nécessaire, le *Corpus* des légendes des monnaies consulaires et impériales? Et ne serions-nous pas aises d'avoir, à la suite des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, un recueil des textes monétaires mérovingiens, la simple réimpression des catalogues de MM. d'Amécourt ou de Barthélemy?

On oublie trop volontiers que l'on trouve, dans ces dernières monnaies, une mine inépuisable de renseignements,—sur la géographie de la Gaule du VIe au VIIIe siècle, car toute monnaie porte alors un nom de lieu et on a frappé monnaie dans huit cents endroits différents [1], — sur l'onomastique de la Gaule Franque, car les monnaies nous font connaître quinze cents noms d'hommes, germains, gaulois, romains ou grecs [2], — sur la morphologie et la phonétique, car ces noms sont employés à tous les cas possibles, et écrits de toutes les manières possibles [3], — sur l'archéologie, car ces légendes sont accompagnées de figures, de croix, de signes et de symboles [4], — sur l'histoire religieuse, car certaines de ces monnaies sont frappées au nom d'églises ou de basiliques, comme à Bordeaux [5], — sur l'histoire politique, car les destinées du monnayage royal suit les fluctuations de la politique extérieure [6]; — sur la paléographie enfin, car les lettres des légendes changent peu à peu de forme et leurs modifications chronologiques correspondent à celles que subissent les lettres des inscriptions proprement dites [7].

---

Nous n'avons pas eu à parler de légendes de monnaies bordelaises avant la domination franque. Au temps de l'indépendance gauloise, en

---

(1) Adrien de Longpérier, *Annuaire historique pour l'année 1841*; P.-Ch. Robert, *La Numismatique mérovingienne considérée dans ses rapports avec la géographie*, 1846; de Ponton d'Amécourt, *Essai*, premières pages; A. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, Paris, Aubry, 1865, in-8.

(2) A. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* de 1881; cf. Bourquelot et Le Blant dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XXVIII.

(3) D'Arbois de Jubainville, *Étude sur la déclinaison des noms propres chez les Francs*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* de 1870; du même, *De la déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*, 1872, Paris.

(4) Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, Ire p., p. 26 et s.; Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, éd. de 1877, *passim*; Fillon, *Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France* (1850, Fontenay), p. 37; de Barthélemy, *Numismatique moderne*, p. IX; Deloche, *Revue num.*, 1858, p. 15.

(5) De Barthélemy, *Liste des noms de lieux*, p. 9; d'Amécourt, *apud* Lopes-Callen, t. I, p. 261.

(6) Fillon, p. 19. Comparez, pour les inscriptions, ici, p. 37.

(7) Comparez aux planches de Le Blant et à son *Manuel d'épigraphie* (p. 41), les *Alphabets* des légendes mérovingiennes donnés par Conbrouse dans ses deux livres (alphabets malheureusement non datés) et les planches gravées par Dardel dans la *Revue numismatique*.

effet, les Bituriges Vivisques étaient une peuplade petite, elle n'avait point sa monnaie à elle, pas plus qu'elle n'avait un nom qui lui fût propre (1). 878 et s.

Sous les Romains, Bordeaux ne posséda pas davantage un atelier monétaire. Même sous les règnes des empereurs gaulois, la ville ne fut dotée d'aucun avantage de ce genre, et pas une des pièces innombrables de Tétricus trouvées dans la Gironde ne porte le moindre signe révélant une origine bordelaise (2).

Le monnayage bordelais ne commence qu'avec la période mérovingienne, et encore assez tardivement dans cette période.

Presque toutes les monnaies bordelaises de cette époque sont des *triens* ou des tiers de sous d'or, dont le poids, d'après les pesées faites par M. de Ponton d'Amécourt sur les pièces de sa collection, varie de $1^{gr}55$ à $1^{gr}05$ (3). On sait que le *triens* est la monnaie la plus répandue à l'époque mérovingienne.

Nous ne possédons que trois deniers d'argent mérovingiens : on sait du reste que les pièces de ce genre sont partout d'une très grande rareté.

Les monnaies mérovingiennes de Bordeaux n'offrent rien de particulièrement intéressant, sauf celles du monnayeur *Betto* qui portent avec ce nom l'indication de l'Église de Bordeaux, et celles qui furent frappées au nom de Saint-Étienne. Toutes sont signées d'un monnayeur au revers, et, au droit, présentent le nom de Bordeaux (*Burdegala, Burdigala* ou, moins souvent, *Bordicala, Burdicala*) toujours isolé et sans l'accompagnement du mot *civitas*. Les noms sont tantôt au cas sujet, *Burdegala* ou *Mummolenus,* tantôt au cas régime (sous forme de datif ou d'ablatif), *Burdegale* ou *Bettone*. La mention de la ville est accompagnée, quoique rarement, de *fit* ou *fiet*. — Le type classique à

---

(1) Les monnaies gauloises sont rares dans le département. Celles qu'on a trouvées se ramènent à deux types : 1° les monnaies dites « à la croix », qu'on attribue aux Volques Tectosages (trouvailles de Bordeaux, de Blaye, de Saint-Sauveur, de Verteuil et de Soulac) (cf. DE SAULCY, *Rev. num.*, 1867, p. 15 ; ROBERT, *Numismatique de la province de Languedoc,* fasc. I ; JOUANNET, *Acad.*, 1836, p. 139 ; *Statist.*, I, p. 215) ; et 2° les monnaies signées CONTOVTOS et ANNICOIOS, qu'on assignait autrefois aux *Santones* et que beaucoup donnent aujourd'hui aux *Petrocorii* (trouvailles à Bordeaux du jardin des Sourds-Muets, cf. JOUANNET, *Acad.*, p. 92). En tout cas, on voit par ces découvertes que les Bituriges Vivisques se servaient des monnaies des peuples voisins et n'avaient pas de monnayage propre. Je ne puis être d'accord, en effet, avec ROBERT et TAILLEBOIS (*Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie*, suite, 1884, p. 19 et 21), qui croient qu'un certain nombre de monnaies à la croix ont été frappées par les Bituriges Vivisques.

(2) Voyez DE WITTE, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au* III^e^ *siècle de l'ère chrétienne,* Lyon, in-4°, 1868.

(3) Cf. les célèbres recherches de GUÉRARD, *Du Système monétaire des Francs sous les deux premières races,* dans la *Revue numismatique* de 1837, p. 435.

878 cts. Bordeaux est : au droit, le buste ou la tête avec diadème ; au revers, la croix, le plus souvent ancrée, avec ou sans degrés. Les monnaies d'*Auderamnus* présentent au droit un oiseau ; le denier d'argent de Lhosus, quatre globules ; *Berebodes* a parfois une Victoire ; la palme se rencontre chez lui et son contemporain *Maurolenus ;* au revers de la pièce de *Stefanus* (cf. planche III, n° 1), qui par le style ne ressemble d'ailleurs à aucune de ses congénères, on trouve une croix latine sur un globule. Les têtes sont généralement à droite. Les croix sont parfois ornées de l'A et de l'ω traditionnels.

Je suis trop inexpérimenté en numismatique pour me prononcer sur l'âge de ces monnaies. Toutefois, elles me semblent toutes trop barbares pour pouvoir être placées ailleurs que dans la dernière période du monnayage mérovingien. Je ne crois pas qu'une seule de celles que j'ai vues soit antérieure au VIIe siècle ; les plus soignées, celles de *Stefanus,* de *Seggelenus* et de *Scnoaldus,* par exemple, peuvent être du premier quart du VIIe siècle ; Fillon rejette celle de *Betto-Eclisie Burdeg.* au milieu de ce même siècle. Les plus barbares, celles de *Berebodes,* de *Maurolenus* et surtout celles de *Mummolenus,* qui le sont terriblement, annoncent déjà, par la forme des lettres, les monnaies carolingiennes ; le type est absolument dénaturé : par exemple, le nez du buste forme un angle aigu ·> contenant un globule, qui figure l'œil. Nous atteignons avec ces pièces le dernier terme de la barbarie, et nous ne saurions mieux les placer que pendant les derniers lustres du monnayage mérovingien en Aquitaine, à la fin du VIIe et, pour les plus grossières, au commencement du VIIIe siècle (voyez notre planche III, où nous avons essayé de disposer nos pièces chronologiquement).

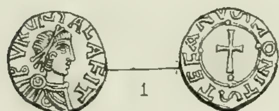
C'est au VIIIe siècle que nous plaçons les deniers d'argent de Bordeaux (n° VII) : les pièces de ce genre marquent, comme on sait, la transition entre le monnayage mérovingien et carolingien.

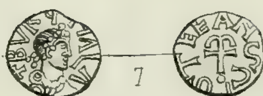
Au milieu du VIIIe siècle, avec l'arrivée des Carolingiens, c'est-à-dire à la date où nous arrêtons ce recueil, le monnayage s'interrompt à Bordeaux pour ne reprendre que sous Louis le Débonnaire [1]. C'est au IXe siècle que l'on trouve ces pièces énigmatiques frappées à Bordeaux

---

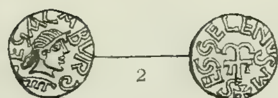
[1] ✠HLVDOVVICVSIMP | ℞ BVRDIGALA

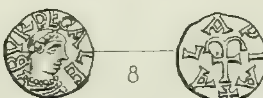
GARIEL, *Collection E. Gariel* (Paris, 1885), p. 48, n° 694 ; le même, *Les Monnaies royales de France sous la race carolingienne* (Paris, 1883-5), 1, p. 174, pl. XV, 39.

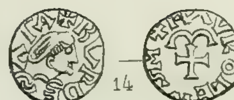


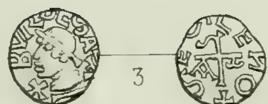


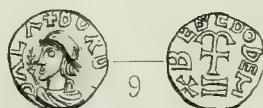


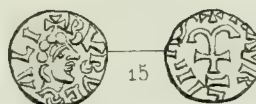


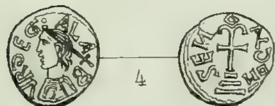


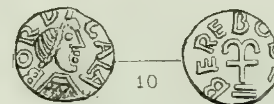


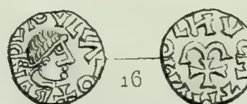


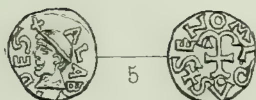


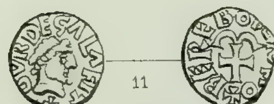


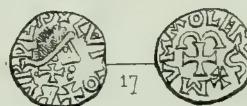


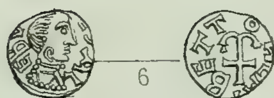

















*L. Dardel sc.* *Imp Dumas Vorzet*

MONNAIES MÉROVINGIENNES

VIIe - VIIIe SIÈCLE

au nom de l'empereur Lothaire [1], qui régna de 840 à 855, pièces dont 878 et s.
l'existence est encore un problème historique. Pendant et après Lothaire (954-986) [2] et Louis V (986-7) [3] et la fin des Carolingiens, nous continuons sans interruption la suite de notre série municipale, grâce aux monnaies féodales des Sanches et des Guillaumes [4].

---

Le premier écrivain, à ma connaissance, qui ait signalé des monnaies mérovingiennes de Bordeaux est Venuti, dans ses *Dissertations,* parues en 1754 (cf. plus loin, monnayeur n° VII). Ni Bouteroüe, dans ses *Recherches* de 1666, ni Le Blanc, dans son *Traité historique des monnaies* (1692), ne connaissent un seul triens de notre ville [5]. Mais Venuti ne donnait qu'une seule pièce. Trois quarts de siècle après, le père de la numismatique médiévale, Lelewel, en ajoutait une seconde (p. 74, n° I). A Bordeaux, en 1836 et 1837, Jouannet, dont l'heureuse activité s'exerçait sur tous les domaines de l'antiquité, faisait connaître deux nouveaux monnayeurs (cf. n^os III et V). Cela ne faisait encore qu'un très petit lot de pièces publiées, lorsque, en 1839, Conbrouse, dans ses *Monnaies*

---

(1) ✠HLOTARIVSIMP | ℟ ✠BVRDICALA

GARIEL, *Collection,* p. 93, n° 1316; *Monnaies royales,* p. 322, pl. LIX, 13; FILLON, *Considérations,* pl. II, 5. — La monnaie portant ✠CRATIA-DIREX et ✠S-CIAND-TIIM-NT et datant de Charles le Chauve a été attribuée à Saint-André de Bordeaux (cf. p. 33; *Sancti Andreatii monasterium*). Elle est en réalité de Saint-Andoche de Saulieu, comme l'a prouvé DE LONGPÉRIER, *Revue num.,* 1868, p. 196. Cf. CIROT DE LA VILLE, *Hist. de Saint-Seurin,* p. 137; FOUGÈRES et COMBROUSE, *Description des monnaies de la seconde race,* 1837, in-4°, p. 58 et n° 116, planches, n° 242; GARIEL, *Monnaies,* pl. XXXIII, 208, et *Collection,* n° 1015.

(2) ✠LEVTARIO
ƧLEF [·] | ℟ ✠BVRDEGAL ou BVRDEGA

GARIEL, *Collection,* p. 91, n° 1291; *Monnaies royales,* p. 314, pl. LVI, 4; CARON, *Monnaies féodales françaises* (2e fasc., 1883, Paris), p. 156.

(3) ✠LODOICVƧ | ℟ ✠BVRDEGALV

GARIEL, *Collection,* p. 93, n° 1308; *Monnaies royales,* p. 318, pl. LVIII, II.

(4) BVRDEIAL ou BVDEIAL, voyez POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France,* t. II (1860), p. 71 et s.; CARON, p. 156 et s.

(5) BOUTEROUE, *Recherches curieuses des monoyes de France depuis le commencement de la monarchie* (Paris, 1666, in-f°), p. 349, pl., n° 11 et p. 352, publie le triens suivant en lettres rétrogrades:

✠GAVECIFICTI | ℟ ✠IIMVROLVSMONE

M. DE PONTON D'AMÉCOURT, dans son travail manuscrit, se demande si ce n'est pas un *Maurolenus* de Bordeaux mal lu (cf. plus loin, n° VIII), et s'il ne faut pas corriger GAVECIFICTI ou

FICTI ✠ GAVECI
en BVRDI GALECI

Cela nous paraît bien ingénieux, mais bien hypothétique, d'autant plus que *Murolus* et *Maurolenus* me semblent devoir être regardés comme deux noms différents.

878 et s. *nationales,* fit enfin connaître tous les triens bordelais conservés au Cabinet royal des Médailles, et par ses descriptions et par sa planche (158 A), — planche qu'il devait reprendre, peu d'années après (1843), dans sa série des *Monétaires mérovingiens* (planche 17), en y ajoutant un nouveau monnayeur, ce qui porta à treize le nombre des monnayeurs bordelais connus. Malgré les imperfections de sa planche (cf. plus loin, p. 88), et bien des inexactitudes de lecture (cf. n° VI *ter*), le travail de Conbrouse est le point de départ de toutes nos connaissances et de toutes nos études sur le monnayage bordelais à l'époque mérovingienne. Les listes de monnayeurs données par Cartier (la première dans la *Revue* en 1840, complétée en 1842, la seconde en 1856, dans les *Tables* de la *Revue*), par les auteurs du *Décaméron* et par Guillemot, et la première liste de M. de Barthélemy (1851, *Manuel Roret*), n'ont fait que se conformer, à peu d'exceptions près (cf. n° VI *bis*), aux travaux de Conbrouse. Quelques publications et quelques trouvailles isolées les ont augmentées les années suivantes et nous ont fait connaître des pièces nouvelles, mais non de nouveaux monnayeurs.

En 1864, M. le vicomte de Ponton d'Amécourt, par la publication de son *Essai,* commence une ère nouvelle dans la numismatique mérovingienne de Bordeaux. Il n'ajoute aucun nom, sans doute, aux catalogues de Conbrouse et de Cartier; même, il les diminue de deux noms (nos VI *bis* et VI *ter*), mal lus, certainement, par les premiers éditeurs (onze au lieu de treize), et il ébranle fortement, mais à tort, je crois, deux autres noms (plus loin, nos IX et XV). Mais, par ses recherches géographiques et philologiques, il a fait faire un nouveau pas à la numismatique mérovingienne de notre ville, et il va désormais l'enrichir, comme catalogue, par les acquisitions et les ressources de sa collection particulière. C'est grâce à cette dernière que la liste des monnayeurs bordelais, réduite à onze par ses recherches, est portée à quinze par ses richesses. Il se propose de publier la description complète de toutes les monnaies mérovingiennes de la Gaule. Il s'est empressé de mettre à notre disposition, dans son travail manuscrit, la partie relative à Bordeaux, et, pour nous faciliter cette recherche, il a fait copier cette partie par les soins de M. l'abbé Thiercelin. C'est cette copie que nous citons dans les pages qui vont suivre. Que M. de Ponton d'Amécourt et M. l'abbé Thiercelin reçoivent ici mes respectueux remerciements.

Parallèlement à M. de Ponton d'Amécourt, M. Anatole de Barthélemy dessinait, copiait et cataloguait les monnaies mérovingiennes. A l'aide de ces dessins et de ces copies, il dressait successivement la liste des noms de lieux (1865) et deux listes des noms de monnayeurs (la première dans le *Manuel Roret,* la seconde, sensiblement plus complète, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* de 1881), et préparait un travail d'ensemble sur la numismatique mérovingienne. M. de Barthélemy, le savant le plus obligeant de France et de Navarre, a bien voulu me communiquer ses notes, si complètes et si précises, et on s'apercevra bientôt et souvent de ce que leur doit ce travail. C'est grâce à ces notes que nous avons pu ajouter à notre liste un seizième monnayeur (nº XVI). **878** et s.

Que notre cher ami et collègue, M. Émile Lalanne, veuille bien me permettre de le remercier également et d'ajouter, quoique sa modestie proteste, que je dois ces remerciements non pas seulement à l'obligeance de l'ami, mais aussi à la science du maître. Grâce à lui, nous pouvons porter à dix-huit le nombre de nos monnayeurs (cf. nºs XII et XVIII).

Des pièces sorties des ateliers de ces dix-huit monnayeurs et par conséquent marquées au nom de Bordeaux, près ou plus de cent ont été conservées : quarante-cinq se trouvent au Cabinet des Médailles; une quinzaine chez M. de Ponton d'Amécourt, cinq seulement à Bordeaux, trois chez M. Péry, deux chez M. Lalanne; les autres sont disséminées dans des collections publiques ou privées de moindre importance ou de moindre intérêt pour nous.

J'ai le regret d'ajouter que la Ville de Bordeaux ne possède aucune de ces pièces. J'ai presque honte de dire que cette ville, — qui a une série monétaire de dix siècles, qui est la métropole de cette Aquitaine dont le monnayage a duré seize siècles, qui renferme des numismates de première valeur, — n'a pas de cabinet de médailles. Marseille en possède un qui est tout à fait remarquable; Lyon a imité Marseille. Bien d'autres villes inférieures à la glorieuse cité de Bordeaux ont le leur. Qu'attend Bordeaux? Nous allons avoir un musée d'antiques : ce musée ne va pas sans un cabinet des médailles. Une collection épigraphique est vaine et incomplète sans une collection numismatique, — comme ce recueil d'inscriptions eût été fautif et incomplet sans le catalogue des légendes des monnaies mérovingiennes.

---

878 et s. Nous avons classé les monnaies de la même manière que les marques de potiers (cf. t. I, p. 452 et p. 494 et s.) : sous le nom du monnayeur, nous avons groupé toutes les monnaies signées de lui ; nous distinguons par un tremblé (~~~~) toutes les variétés orthographiques des légendes, auxquelles nous donnons un numéro distinct (en marge) dans la série de nos inscriptions ; les chiffres romains gras, **I**, **II**, etc., indiquent le nombre d'*exemplaires connus* des monnaies d'un même monnayeur, que ces exemplaires portent ou non la même légende. Faute de renseignements précis ou complets sur l'histoire des pièces des collections privées ou publiques, nous avons dû commettre, sans aucun doute, une certaine quantité d'erreurs sur le nombre et les destinées de ces exemplaires. Tous ceux qui s'occupent de numismatique savent combien de telles erreurs sont inévitables, et d'ailleurs de peu d'importance pour l'établissement de ce catalogue.

Très peu de pièces sont à fleur de coin. Nous n'avons indiqué les lettres rongées en cassant les caractères typographiques que lorsqu'il pouvait y avoir quelque doute sur la lecture.

---

878-879

## I. — *Alapta.*

Cartier : 1° *Revue* de 1840, p. 216, n° 26 ; 2° *Tables* de 1856, p. 174, n° 277 et p. 213 ; — *Décaméron*, p. 39, n° 698 ; — Guillemot, p. 14, n° 249 ; — de Barthélemy : 1° *Manuel*, p. 34, et n° 248 ; 2° *Liste*, p. 6.

« Alapta », m'écrit M. d'Amécourt, « me semble le nom d'un artiste » saxon. On signale un certain nombre d'artistes de cette nation, mais » il faut faire cette autre remarque que souvent les noms saxons en *a* se » déclinaient sur les noms latins en *o* *(Cicero, -onis, -onem, -one)*. On » trouve à Rouen *Pecca*, saxon, avec *Peccane* à l'ablatif ; à Genève, » *Tinila*, ablatif *Tinilane*... Mais à Bordeaux *Alapta* est bien à l'ablatif, » puisqu'il est suivi du mot complet *monetario*, et il est décliné sur la » première déclinaison comme *rosa*. » — M. d'Arbois de Jubainville a fait sur la déclinaison de ces noms en *-a* une étude détaillée (*École des Chartes*, 1870, p. 344) ; il les croit pour la plupart d'origine gothique et regarde *Alapta* en particulier (p. 347) comme le nom d'un Wisigoth. Cela me paraît fort probable.

---

| | | | |
|---|---|---|---|
| 878 **I** | BVRDEƆALAFIET | R̸ | ✠ALAPTAMONITARIO |
| | Buste diadémé à droite : un anneau sur l'épaule. | | Croix grecque sur un globe, entourée d'un grenetis. |

D'après le dessin donné par Lelewel (Musée de la ville de Metz).

**Var.** — J'ai d'autres copies qui portent MONETARIO.

**Bibl.** — Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, I^re^ p., p. 72 ; cf. p. 79 ; pl. IV, n° 46.

— D'après lui, JOUANNET, *Statistique*, t. I, p. 282. — Sans doute d'après Lelewel, CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, pl. 158 A, n° 1; 2° *Monétaires*, pl. 17, n° 1. — D'après Lelewel encore : DE PONTON D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 65; CARTIER et GUILLEMOT, *loc. cit.* **878**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| II | BVRDEGALE<br>Buste diadémé à droite. | ℞ | ✠ALAPTA<br>Croix ancrée. | **879** |

D'après un moulage (Cabinet des Médailles) [cf. planche III, n° 8].
**Bibl.** — CONBROUSE, *Monnaies nationales*, texte, I, III, I, p. 15, n° 184. = DE PONTON D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 65.

## II. — *Auderamnus*. **880-881**

DE BARTHÉLEMY, *Liste*, p. 19, donne « ODERANVS, Bordeaux ».

Ce monnayeur n'est connu que par deux pièces, d'une très grande rareté; elles offrent le type de l'oiseau, qui rappelle, j'imagine, le symbole cher aux premiers chrétiens et si longtemps conservé et vénéré dans nos régions (cf., ici, p. 25 et p. 62). Ce type est unique dans notre série bordelaise, mais se retrouve dans les pièces de Chartres et de Cahors. *Auderamnus* est un nom germain. — Cf. plus loin ce que nous disons à propos de *Moderatus*.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| I | BVRDEGALA<br>« Oiseau tourné à droite, tenant une petite croix suspendue à son bec. » | ℞ | ✠AVDERAMNVS<br>« Petite croix grecque surmontée de deux lignes courbes qui sont une réminiscence de l'ancre et imitent deux poissons affrontés. » | **880** |

D'après une note ms. de DE PONTON D'AMÉCOURT (collection du même, *antea* Worms de Romilly).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| II | BVRDEGALAFIT<br>« Oiseau devant une croisille. » | ℞ | ODERANVS<br>« Croix doublement chrismée. » | **881** |

D'après une copie communiquée à A. DE BARTHÉLEMY (pièce trouvée à Saumur en 1873).

882-895

## III. — *Berebodes.*

CARTIER : 1° *Revue* de 1840, p. 220, nos 135 et de 1842, p. 435, n° 917 ; 2° *Tables*, p. 174, n° 435 et p. 214 ; — *Décaméron*, p. 40, n° 833 ; — GUILLEMOT, p. 14, nos 250 et 251 ; — DE BARTHÉLEMY : 1° *Manuel*, n° 249 et p. 34 ; 2° *Liste*, p. 8 ; — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 65.

*Berebodes* est un des trois monnayeurs de Bordeaux dont il nous reste le plus de pièces, et, comme les deux autres (*Maurolenus* et *Mummolenus*), il me paraît de la seconde moitié du VIIe siècle. Quelques-unes de celles qu'il a frappées s'écartent du type bordelais, soit par l'emploi de palmes au droit (n° XIII), soit, au revers, par la substitution à la croix ancrée ordinaire d'une figure debout, tenant une palme de la main gauche (nos I, II et IV). Cette figure rappelle à M. d'Amécourt Hercule ou un soldat tenant un étendard. Il ne serait pas impossible d'y voir une grossière imitation de la Victoire, ce que confirmerait la présence de palmes sur les monnaies de *Berebodes*, palmes qui ne se retrouvent à Bordeaux que sur celles de *Maurolenus*.

---

882 **I** ✠BVRDEGALAE†

Tête à droite.

R̸ ✠BEREB....EꟿMO

Figure debout à droite, tenant de la main gauche une palme, dans un grénetis.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles, *antea* collection Gauban à La Réole, trouvée dans cette dernière ville) [cf. planche III, n° 12].

**Bibl.** — CARTIER, *Revue numismatique*, 1842, p. 435, n° 917, et pl. XXII, n° 1 ; cf. ses *Tables*, GUILLEMOT, n° 251, et GAUBAN, *Histoire de La Réole*, p. 364.

---

883 **II** BVRDEGALAFI..T

« Tête diadémée. Profil droit ».

R̸ BLI......SMO

« Dans le champ orné d'un grénetis, une figure debout, tenant une palme ».

D'après la copie donnée par JOUANNET en 1837, *Statistique*, t. I, p. 282 (pièce trouvée à Bordeaux « depuis peu » et appartenant alors à Jouannet).

---

884 **III** ✠BVRDEGALAFIT

Tête à droite.

R̸ ✠BEREBODEꟿMO

Croix ancrée.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles) [cf. pl. III, n° 11].

**Var.** — CONBROUSE indique, dans le texte des *Monnaies*, BORDEGALAFIT *vel* BVRDE-GALAFIT et BEREBODEMO. — D'AMÉCOURT donne BEREBODEM. 884

**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, I, III, I, p. 15, n° 191 et pl. 158 A, n° 4; 2° *Monétaires mérovingiens*, pl. 17, n° 4. = D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 65, n° 278. = Cf. CARTIER, 1840, n° 135, et GUILLEMOT, n° 250.

---

**IV** ✠BVRDEGALAFT | ℟ ✠BEREBODESMO 885

« Buste à droite, la tête ornée d'un diadème de feuillage; un rameau dans les cheveux ». | « Personnage tenant à droite un bâton épineux, dans un grénetis (réminiscence d'Hercule ou du soldat tenant l'étendard) ».

D'après une copie de DE PONTON D'AMÉCOURT (collection du même).

C'est peut-être la même légende que le n° I (dans Ṫ le sommet de l'I aura été rongé) et c'est sans aucun doute le même type.

---

**V** [?] A⅃AϽƎᗡЯVB | ℟ ✠BEREBODEƧM [?] 886

Tête à droite. | Croix ancrée sur deux degrés.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles).
**Bibl.** — CONBROUSE, *Monnaies royales*, I, III, I, p. 15, n° 188.

---

**VI** BVRDEGAL.. | ℟ ✠BEREB..DEƧM 887

Tête à droite. | Croix ancrée sur deux degrés.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles).
**Bibl.** — CONBROUSE, *Monnaies nationales*, I, III, I, p. 15, n° 189 [?].

---

**VII** ✠BVBDEGALI | ℟ ✠BEREBODESM 888

Tête à droite. | Croix ancrée accostée de deux globules sur deux degrés.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles).
**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, pl. 158 A, n° 5, et I, III, I, p. 15, n° 190; 2° *Monétaires*, pl. 17, n° 5.

*Bubdegali* est pour *Burdegale;* cf. page 87, n° 910.

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 889 | VIII | ✠BVRDEGALA<br>Tête à droite. | R/ | ✠BEREBODESM<br>Croix ancrée sur deux degrés. |

D'après un moulage (Cabinet des Médailles).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 890 | IX | BVRDECALA<br>« Buste à droite, dessous une croisette ». | R/ | BEREBODES<br>« Croix doublement chrismée [ancrée], sur un globe ». |

D'après une copie d'Anatole de Barthélemy (Musée de Rouen).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 891 | X | ✠BVRDEGALA<br>Tête à droite. | R/ | ✠BEREBODES<br>Croix ancrée. |

D'après un moulage (Cabinet des Médailles).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 892 | XI | BVRDEGALAFIT<br>Tête diadémée à droite. | R/ | ✠BEREBODES<br>Croix ancrée sur un globe. |

D'après la description et la planche de Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 249 et pl. IX, nº 1 (trouvée dans le cimetière mérovingien de Lucy en Normandie).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 893 | XII | BVRDEGA<br>Tête à droite. | R/ | BEREBoDES<br>Croix ancrée. |

D'après la description donnée par Hoffmann, *Monnaies françaises*, p. 11, nº 151 (sa collection : pièce vendue en mars 1887).

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 894 | XIII | [?]<br>✠BORDI GALA<br>Tête diadémée à gauche. La légende coupée par la tête. Dans le champ, une palme. | R/ | ✠BEKEBODEM<br>Croix ancrée sur deux degrés. |

D'après un moulage (Cabinet des Médailles) [cf. planche III, nº 9].

**Var.** — BVRDEGALA sur la planche de Conbrouse.

**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales,* I, III, I, p. 15, n° 187; pl. 158 A, n° 3; 2° *Monétaires,* pl. 17, n° 3. **894**

XIV BORDICALA | R/ BEREBODE **895**

Tête diadémée à droite. | Croix ancrée sur deux degrés.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles) [cf. planche III, n° 10].
**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales,* pl. 158 A, n° 6; 2° *Monétaires,* pl. 17, n° 6. = D'AMÉCOURT, *Essai,* p. 66.

## IV. — *Bertigiselus.* **896**

DE BARTHÉLEMY, *Liste,* p. 8.

Une seule pièce nous fait connaître ce monnayeur au nom d'origine franchement germanique. — Cf. ce que nous disons à propos de *Scrifigiselus* (n° XII).

BVRDEGALI | BERTIGISELO

« Buste diadémé à droite ; double diadème, clou au lieu de lemnisque, oreille inverse, nez soudé au diadème par un angle aigu, au fond duquel est l'œil, indiqué par un simple globule. Rang de cinq globules sous le buste » (D'AMÉCOURT). | « Croix ancrée, accostée de deux globules, fichée sur un globe ».

D'après le *Catalogue* Dassy et une copie de DE PONTON D'AMÉCOURT (collection de même, *antea* Dassy).
**Var.** — BERTIGISIELO dans le *Catalogue;* BVRDEGALA chez D'AMÉCOURT.
**Bibl.** — DASSY, *Catalogue de monnaies* (1869), p. 20, n° 244.

## V. — *Betto.* **897-903**

CARTIER : 1° *Revue* de 1840, p. 220, n° 162; 2° *Tables* de 1856, p. 174, n° 279 et p. 214; — LE BAS, *Dict. encycl. de la France,* t. III, p. 120; — *Décaméron,* p. 40, n° 861; — GUILLEMOT, p. 14, n° 240; — DE BARTHÉLEMY : 1° *Manuel,* n° 239 et p. 34; 2° *Liste,* p. 9.

M. d'Arbois de Jubainville (*Bibl. de l'École des Chartes,* 1870, p. 345) fait du nom de notre monnayeur, *Betto,* un nom franc. Il se pourrait

897-903 que l'origine en fût celtique, et qu'il fallût le rapprocher des *Bilo, Bilio, Bitto* et *Bittio* que nous font connaître les inscriptions des pays gaulois (cf. notamment *Corpus,* t. V, nos 6913, 8110, 4924, 6853, 4647).

Notre *Betto* a frappé deux sortes de monnaies, les unes au nom seul de la ville de Bordeaux, les autres au nom de l'Église de Bordeaux. Les unes et les autres offrent les mêmes types : tête et croix ancrée. Je suis de l'avis de Fillon, qui attribue ces monnaies au milieu du VIIe siècle.

---

897 **I-II** BVRDEGAL | ℞ ✠BETTONEM

Buste diadémé à droite. | Croix ancrée.

Le premier exemplaire d'après le dessin de Conbrouse (coll. inconnue : il parle dans son texte de deux variétés de pièces de *Betto*) ; — le second exemplaire d'après d'Amécourt (collection du même).

**Bibl.** — Conbrouse : 1° *Monnaies nationales,* pl. 158 A, n° 2 ; Ie p., IIIe cat., Ie s., p. 15, n° 192 ; 2° *Monétaires,* pl. 17, n° 2. — *Inde :* Cartier et Guillemot, *loc. cit.,* = d'Amécourt, *Essai,* p. 65.

---

898 **III** ✠BVRDEGAL | ℞ BETTONEM

« Buste diadémé à droite. Œil en globule sous un sourcil épais, lèvres en deux petits traits parallèles. Bas du visage proéminent. Épaules trapézoïdales avec globules aux angles inférieurs ». | « Croix grecque, ancrée, soudée sur un globe, cantonnée d'un globule au deuxième ».

D'après une copie de d'Amécourt (coll. du même, *antea* Hoffmann, *antea* Colson).

**Bibl.** — *Catalogue* de la collection Colson, n° 190 (cf. *Annuaire de la Société de Numismatique,* t. III, p. 416).

---

899 **IV** BVRDEGALE | ℞ BETTONEN

Buste à droite. | Croix ancrée sur un globe.

D'après une copie d'Anatole de Barthélemy (Musée de Rennes).

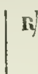
---

900 **V-VI** BVRDECALV | ℞ ✠BETTONE

Buste diadémé à droite. | Croix doublement chrismée sur un globe.

Un exemplaire d'après une copie d'Anatole de Barthélemy (collection Voillemier, à Senlis), l'autre d'après un moulage (collection Péry).

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **VII-VIII** | BVRDEGALA<br>Tête à droite. |  | BETTONE<br>Croix ancrée. | **901** |

Les deux exemplaires d'après une copie de JOUANNET (l'un trouvé à Bordeaux en 1836 à l'angle de la rue Sainte-Catherine et de la rue des Alaudettes, exemplaire qui est peut-être celui de la collection Péry (cf. nº VI); l'autre, trouvé à Périgueux).

**Bibl.** — JOUANNET, *Académie*, 1836, p. 143.



## IX-X *Betto* et l'Église de Bordeaux. 902-903

Un petit nombre de pièces de *Betto,* dont le type ne diffère point d'ailleurs des précédentes, sont marquées au nom de l'Église de Bordeaux, *Eclisia Burdegalensis.* On connaît un assez bon nombre de pièces mérovingiennes qui portent de semblables légendes : ANDECAVI ECLESIE à Angers, SENO RACIO ECLISI à Sens, RACIO AECLESIAE et AECLIS LEMO à Limoges, d'autres analogues à Poitiers, à Rouen (cf. de Barthélemy, *Noms de lieux,* p. 9, et d'Amécourt *apud* Callen-Lopes, I, p. 261).

Comme, dans tous ces cas, le nom qui suit le mot *ecclesia* est toujours celui d'une ville chef-lieu de *civitas* ou de diocèse, on doit en conclure que sur les légendes des monnaies mérovingiennes, *ecclesia* a le sens d'église épiscopale ou de Cathédrale : c'est au nom de la Cathédrale que ces monnaies ont été frappées. Aussi bien, dans les écrivains de l'époque mérovingienne, *ecclesia* suivi du nom d'un chef-lieu de cité signifie toujours la Cathédrale : chez Grégoire de Tours, par exemple, jamais la Cathédrale d'une ville n'est mentionnée par son vocable; il dira *Ecclesia urbis Turonicae* ou *Ecclesia* simplement, jamais la Cathédrale ou Saint-Maurice (*H. Franc.*, 10, 31; cf. Longnon, p. 246); il ne connaît l'église épiscopale de Clermont que sous les noms de *Ecclesia* ou *Ecclesia Arvernica* (Longnon, p. 481), et, d'une manière presque absolue, toutes les fois qu'il nomme une église par son vocable, comme, à Bordeaux, Saint-Martin, Saint-Seurin ou Saint-Pierre (cf. ici p. 10, 19 et 39), on est sûr qu'il ne s'agit pas de la Cathédrale. Il semble qu'il en soit entièrement de même sur les légendes des monnaies, comme nous le verrons plus loin à propos de Saint-

902-903 Étienne de Bordeaux (nº XI). — *Betto* a donc été le monnayeur de notre Cathédrale.

---



902 IX BETTO✠MŌ — Buste diadémé à gauche. | ✠ ECLISIE BVRDEG — A [ω] — Croix ancrée sur deux degrés.

D'après FILLON, dont nous reproduisons ici le dessin (« coll. de M. l'abbé V. R. »; « déterré dans les Landes en compagnie de ceux d'Agen et de Périgueux »).

**Bibl.** — FILLON, *Lettres à M. Ch. Dugast-Matifeu*, p. 67, pl. III, nº 2. — DE PONTON D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 66.

---

903 X EBV....EGAL — Buste diadémé à droite. Cheveux en calotte. | ℞ ✠BETTOИEM — Croix ancrée.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles) [cf. planche III, nº 6].

---

904-905

## [?] VI. — *Bodisileius.*

DE BARTHÉLEMY, *Liste*, p. 9.

Ce nom, qui est peut-être celui de *Bodigisilus* mal orthographié, n'est connu que par deux pièces, qui ne sont peut-être pas de Bordeaux. M. de Barthélemy indique dans sa *Liste* le nom de la ville de ce monnayeur comme « non déchiffré ».

---

904 I ✠BVR........LA? — « Tête barbare à droite ». | ℞ BOƆI ᔕILEIV — « Croix mixte ancrée ».

D'après une copie de DE PONTON D'AMÉCOURT (collection du même).

II. — CONBROUSE, *Monétaires*, planche 16, n° 20 et p. 5, indique comme de Bordeaux, mais avec « ??? », la pièce suivante (alors du cabinet Rollin), trop peu nette et trop mal gravée pour que nous puissions en donner la légende autrement que sous toutes réserves: 905

| | | |
|---|---|---|
| ✠BVI.........ƆVD<br>[ou O?] [?]<br>[BVRDECVL?] | R̸ | BO. ✠ICO·LEIV<br>Croix ancrée. |

Que cette pièce soit ou non de Bordeaux, elle rappelle de très près la précédente.

## VI bis. — *Carolitus*. 905 bis

CARTIER : 1° *Revue* de 1840, p. 222, n° 208; 2° *Tables* de 1856, p. 174, n° 280 et p. 215; — *Décaméron*, p. 41, n° 911; — GUILLEMOT, p. 14, n° 242; — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 66; — DE BARTHÉLEMY : 1° *Manuel*, n° 241 et p. 35; 2° *Liste*, p. 9.

Le nom de ce monétaire, *Carolitus*, à moitié barbare, à moitié romain, étonne au premier abord et fait vite supposer une mauvaise lecture. La première impression se trouve pleinement confirmée par l'histoire de la légende. Elle n'est connue que par l'intermédiaire de Cartier qui la publia ainsi dans sa première liste (1840) :

« *Carolitu-Burdegala*. S B. »

Rien de plus sur la pièce qui la portait. Où était-elle? S B signifie, sans aucun doute, « cabinet de Sivard de Beaulieu », ce que montre d'ailleurs la manière dont les auteurs du *Décaméron* ont publié à leur tour la légende, d'après Cartier :

« *Carolitu-Burdegala* (cab. Sivard?) ».

Or, le cabinet Sivard de Beaulieu est devenu la propriété de M. de Ponton d'Amécourt : « Quand j'ai acquis », dit-il dans son *Essai*, « les » monnaies mérovingiennes que renfermait ce cabinet, j'ai retrouvé » toutes les pièces dont la description est suivie des lettres S. B. dans » l'ancien catalogue de M. Cartier; mais au lieu du *Carolitus* de Bor- » deaux, je n'ai trouvé qu'un *Maurolinus*. J'en conclus que cette pièce » avait été mal lue, et qu'il n'y a pas eu de monétaire du nom de Caro- » litus à Bordeaux. »

905 bis Il n'y a pas de doute qu'il ne faille supprimer définitivement le nom de *Carolitus* de la liste des monétaires de Bordeaux.

---

905 ter

## VI[ter]. — *Lenotse.*

CARTIER : 1° *Revue* de 1840, p. 231, n° 520 ; 2° *Tables*, p. 174, n° 281 et p. 219 : — *Décaméron*, p. 44, n° 1261 ; — GUILLEMOT, p. 14, n° 243 *(Lenoste)* ; — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 66 ; — DE BARTHÉLEMY, *Manuel*, n° 242 et p. 37.

Ce nom extraordinaire doit être supprimé. Il est entré dans la liste des monnayeurs à la suite de Conbrouse, qui a publié deux fois, dans ses *Monnaies nationales* (I, III, I, p. 15, n° 193, pl. 158 A, n° 15) et dans ses *Monétaires mérovingiens* (pl. 18, n° 15) la légende suivante :

« ✠BVRDEGALA–LENOTSE Aω ».

Il suffit d'examiner les planches qui accompagnent les ouvrages de Conbrouse (n° 15), comme l'a remarqué M. de Ponton d'Amécourt dans son *Essai*, pour voir que LENOTSE n'est autre que ✠SE*g*LENO, nom d'un monnayeur que nous allons retrouver (n° XIII). C'est la pièce du Cabinet des Médailles (notre planche III, n° 3) que Conbrouse avait sous les yeux.

---

906-907

## VII. — *Lhosus* [*Lhoso ?*].

CARTIER, *Tables*, p. 174, n° 282 et p. 220 ; — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 66. — C'est le monnayeur que DE BARTHÉLEMY appelle CHOSO, *Liste*, p. 10.

*Lhosus* ou *Hlosus* (*Lhoso* ou *Hloso,* car je ne sais si le monnayeur a employé le cas sujet ou le cas régime) me paraît bien être un nom d'origine germanique, comme la grande majorité des noms des monnayeurs bordelais. — Nous ne possédons que deux pièces de lui, — un triens, en or, dont le type ne diffère en rien du type consacré à Bordeaux, — et un denier, en argent : celle-ci est jusqu'à nouvel ordre la seule pièce d'argent frappée à Bordeaux à l'époque mérovingienne qui ait été publiée et divulguée, mais ce n'est pas la seule qui existe, comme nous le verrons. On sait combien sont rares les pièces d'argent mérovin-

giennes et avec quel enthousiasme les numismates saluèrent il y a trente-sept ans la découverte à Plassac, près de l'antique pèlerinage de Montuzet, d'un vase en terre renfermant 170 deniers mérovingiens (cf. *Revue num.*, 1851, p. 23). Notre denier faisait partie de la trouvaille. — On sait encore que les pièces d'argent appartiennent au dernier âge de la numismatique mérovingienne et qu'elles forment la transition entre elle et le système carolingien, lequel devait substituer entièrement le régime des deniers d'argent à celui des sous d'or. Le denier bordelais de *Lhosus*, par la barbarie de la gravure et la forme des lettres, aussi bien que par le choix du type et l'aspect général, me paraît appartenir à ce moment de transition, et on ne saurait guère le placer que dans la première moitié du VIII^e siècle. **906-907**

Sur les deux pièces de Lhosus, que je n'ai point vues, on a lu LHOSOMAT (n° I) ou LHOSOMAIT (n° II). Il est difficile d'accepter ces deux lectures : la vue des dessins donnés par de Gourgue (nous reprenons ici ce dernier) et par Venuti, suggère la correction de MAIT ou MAT en MAIT ou MAT, et de là en MNT ou MAT [MN liés T]: *mnt* est une forme d'abréviation syllabique toute normale au VIII^e siècle pour *monetarius*.

---

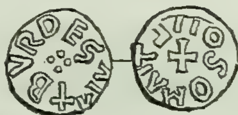
**I** or BVRDE GALA | R/ ✠LHOSOMAT [*lege* MNT] **906**

Tête à droite. | Croix ancrée.

D'après VENUTI, *Dissertations*, p. 152 et pl. I (« monoye d'or que j'ai vûe entre les mains d'un marchand de la Ville »). — D'après Venuti, JOUANNET, *Statistique*, t. I, p. 281.

C'est la pièce la plus anciennement connue du monnayage mérovingien à Bordeaux.

---



**II** argent ✠BVRDEGALA | R/ LHOSOMAIT [*lege* MNT ou MN+] **907**

Quatre globules dans le champ. | Croix grecque.

D'après la copie de DE GOURGUES (collection de Gourgues) [cf. le dessin reproduit ici].

**Var.** — Lu CHOSO par DE BARTHÉLEMY (cf. plus haut).

**Bibl.** — DE GOURGUES, *Revue numism.*, 1851, p. 257; pl. XIV, n° 12. — *Inde*, CARTIER et D'AMÉCOURT, *loc cit.*

908-915

## VIII. — *Maurolenus*.

CARTIER : 1° *Revue* de 1840, p. 233, n° 598 ; 2° *Tables*, p. 174, n° 283 et p. 220 (MOROLENVS) ; — *Décaméron*, p. 45, n° 1355 ; — GUILLEMOT, p. 14, n° 244 ; — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 66, n° 283 (MAVROLLINVS) ; — DE BARTHÉLEMY : 1° *Manuel*, n° 243 et p. 38 ; 2° *Liste*, p. 18. — C'est le monnayeur que LE BAS, *Dictionn. encycl. de la France*, t. III (1841), p. 120, appelle AVROLENVS.

Les monnaies de *Maurolenus* sont les plus fréquentes de la série bordelaise, et malheureusement elles n'offrent rien de remarquable. A part un petit nombre de variétés avec la palme (n°s XI, XII, XV et XVII), les autres ne présentent que la tête ordinaire et la croix ancrée surmontant ou non un ou plusieurs degrés. La négligence de ces pièces est assez grande et les place sur le même rang et à la même date que celles de *Berebodes* (p. 76) ; seules, celles de *Mummolenus* parviennent à être plus grossières. Les variétés de type et de légende paraissent avoir été infinies : les plus nombreuses sont celles que nous publions tout d'abord, dont la tête est facile à reconnaître, avec le nez effilé, le menton en forme de globule, l'oreille lunaire, les cheveux comme enveloppés d'une résille ou d'un mouchoir (pl. III, n° 14).

Le nom de *Maurolenus* me paraît d'origine romaine et formé du nom de *Maurus* à l'aide du suffixe double *-olenus* si répandu dans les noms propres de l'époque mérovingienne.

On attribue à Bordeaux et à *Maurolenus* la pièce suivante, classée au Cabinet des Médailles parmi celles de notre ville :

| | | |
|---|---|---|
| ıᴖᴗıᴗᴗVᴗИVı | R̸ | ƧOИIΓOBƎV |
| Tête barbare à droite. | | Croix ancrée. |

Je ne puis identifier le nom de la ville : peut-être y a-t-il *Lunduconni* (cf. de Barthélemy, *Liste des noms de lieux*, p. 17) ; mais j'en suis aussi peu sûr que possible. En tout cas, au revers on lit très nettement *Abbolinos* (on connaît des monnayeurs de ce nom à Poitiers et à Dinant), et, d'où que soit la pièce, elle n'est ni de Maurolenus ni de Bordeaux.

Voyez encore, sur les pièces attribuées au même monnayeur, ici, p. 71, note 5.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| I-X | ✠BARDEGAI A<br>Tête à droite. | R/ | ✠MAVROLENVSM<br>Croix ancrée. | 908 |

Exemplaires I-IX d'après des moulages (Cabinet de Médailles) [cf. planche III, nº 14]; — exemplaire X d'après l'original (collection Lalanne, *antea* Testas).

**Var.** — Il ne faut pas lire BVRDEGAIA, mais BVRDEGAΓA. — Conbrouse, dans le texte des *Monnaies nationales*, nº 195, lit MAVROLENVS MT, accepté par tous les autres auteurs; je ne crois pas qu'il existe de pièces à cette légende.

**Bibl.** — Conbrouse : 1º *Monnaies nationales*, pl. 158 A, nºs 7 et 8; Ire p., IIIe, I, p. 15, nºs 194 et 195; 2º *Monétaires*, pl. 17, nºs 7 et 8. — *Inde*, Cartier, Le Bas et Guillemot, *loc. cit.*

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| XI-XII | ✠BVRDEGALA<br>« Tête à droite. Devant le profil, une palme ». | R/ | ✠MAVROLINVSM<br>« Croix grecque supportant un oméga renversé [ancrée], sur deux degrés et sous la croisette initiale ». | 909 |

Les deux exemplaires d'après une communication de d'Amécourt (collection du même, *antea* Robert; collection van Peteghem).

**Bibl.** — d'Amécourt, *Essai*, p. 65, nº 283 (MAVROLLINVS).

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| XIII-XIV | ✠BVBDEGALI<br>Tête à droite. | R/ | ✠MAVRoLNAM<br>Croix ancrée sur deux degrés. | 910 |

Les deux exemplaires d'après des moulages (Cabinet des Médailles).

**Var.** — Il est bien entendu qu'il ne faut pas lire comme nom du monnayeur *Maurolna*, mais *Maurolnu* pour *Maurolinus:* ce n'est pas un A qui termine le mot, mais un V retourné.

Remarquez *Bubdegali* pour *Burdegale :* le changement de *ae* ou *e* en *i*, notamment au cas oblique de la première déclinaison, est un fait très fréquent dans le latin mérovingien (cf. Schuchardt, *Vokalismus*, t. I, p. 244-329, et d'Arbois de Jubainville, p. 11 et 14). Le nom même du monnayeur est écrit tantôt *Maurolenus*, tantôt *Maurolinus*.

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| XV-XVI | ✠BVRDEGAL..<br>Tête à droite. Au-devant, une palme. | R/ | ✠MAVROLNAM<br>Croix ancrée sur deux degrés. | 911 |

Un premier exemplaire d'après un moulage (Cabinet des Médailles) [cf. planche III, nº 13]; un second d'après un moulage également (collection Péry).

911 **Var.** — La planche donnée par CONBROUSE, qui reproduit cependant bien la monnaie du Cabinet des Médailles, porte BVRDEGALA. Il n'y a pas de doute sur la lecture BVRDEGALE; cf. plus bas, n° XXI.

**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, pl. 158 A, n° 9; 2° *Monétaires*, pl. 17, n° 9.

912 **XVII** BVRDEGALA | R̸ ✠MAVROLENV

Tête à droite, barbare. | « Croix grecque sous un omega renversé » [ancrée].

D'après une copie manuscrite communiquée par DE PONTON D'AMÉCOURT (collection du même).

**Var.** — MAVROLEN dans l'*Essai* de D'AMÉCOURT.

**Bibl.** — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 65.

913 **XVIII-XX** ✠BVBDEGALI | R̸ ✠MAVRoLIИAS

Tête barbare à droite. | Croix ancrée sur un degré.

Les trois exemplaires d'après des moulages (Cabinet des Médailles) [cf. notre pl. III, n° 15].

Voyez sur *Burdegali* n° 910. B pour R est une des erreurs les plus fréquentes chez nos graveurs. Remarquez que les pièces qui donnent la terminaison I portent également la variante B pour R, malgré la différence des types; cf. n° 888.

914 **XXI** ✠BVRDEGALE | R̸ MAVROLИA

« Tête à droite, devant une palme ». | Croix ancrée sur deux degrés.

D'après A. DE BARTHÉLEMY (collection Lecointre-Dupont).

Rapprochez ce type de celui des n°s XV et XVI. Il est possible qu'il faille les identifier l'un à l'autre.

915 **XXII** BVRDEGAL | R̸ ✠MA/ROLEN

Tête barbare à droite. | Croix ancrée.

D'après une copie de DE BARTHÉLEMY.

## IX. — *Moderatus.* 916

CARTIER : 1° *Revue* de 1840, p. 234, n° 621 ; 2° *Tables*, p. 174, n° 284, et p. 220 ; — *Décaméron*, p. 46, n° 1384 ; — GUILLEMOT, p. 14, n° 215 ; — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 66 ; — DE BARTHÉLEMY : 1° *Manuel*, n° 244 et p. 38 ; 2° *Liste*, p. 18.

La pièce qui nous fait connaître ce monnayeur n'a été décrite que par Conbrouse ; personne autre que lui ne l'a citée de première main, car il est probable que Cartier lui emprunte la légende. On peut donc douter de l'exactitude de la lecture de Conbrouse et songer à un autre monnayeur, comme à *Oderanus* pour *Auderamnus* (cf. n° 881). Mais au reste le nom de *Moderatus* n'a rien de choquant et se retrouve sur des monnaies mérovingiennes frappées à Brioude et ailleurs.

| | | |
|---|---|---|
| BVRDEGALA | R/ | MODERATOM.... |
| « Profil à droite ». | | « Croix ». |

D'après CONBROUSE, *Monnaies nationales*, texte, I, III, I, p. 15, n° 196 (cabinet Soulage). — *Inde*, auteurs cités plus haut.

## X. — *Mummolenus.* 917-925

CARTIER : 1° *Revue* de 1840, p. 234, n° 632 : 2° *Tables*, p. 174, n° 285, et p. 221 ; — *Décaméron*, p. 46, n° 1398 ; — GUILLEMOT, p. 14, n° 246 ; — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 66 ; — DE BARTHÉLEMY : 1° *Manuel*, n° 245 et p. 38 ; 2° *Liste*, p. 18.

Nous atteignons avec les pièces de Mummolenus le dernier terme de la barbarie mérovingienne : elles nous ramènent huit siècles et plus en arrière, nous rappelant presque exactement les pièces les plus grossières du monnayage de la Gaule indépendante. Ce sont les mêmes figures, réduites en fait de traits et de linéaments à des globules, des demi-cercles et des angles aigus (cf., ici, p. 70 et notre pl. III, n$^{os}$ 16, 17 et 18), c'est la même exagération du relief, la même fantaisie de sauvage ou d'enfant dans l'irrégularité du dessin et des

917-925 contours. Les légendes elles-mêmes participent de la barbarie du type. Ainsi la lettre L est presque toujours redoublée dans *Burdegala;* les A sont renversés, ce qui pourrait faire regarder comme une variété orthographique, *Burdegvlla* ou *Burdegulu,* ce qui est en réalité une variété paléographique : il arrive souvent, en effet, quand la monnaie n'est point trop rongée, que l'on aperçoive l'amorce de la traverse de l'V retourné. Enfin le mot *Burdegala* est parfois terminé par des lettres parasites : on trouve *Burdegallao* (nos III-V et XII-XIII). *Burdegalla-o* (VI-VIII), même, à ce qu'il semble, *Burdegalumo* (IX-X), peut-être encore *Burdegallas* (XIV). Là encore je ne puis croire à des variétés orthographiques : le graveur a purement et simplement ajouté un O, un -O ou un MO pour rendre la légende plus longue, pour achever de remplir la ligne. Peut-être même, comme me l'indique M. d'Amécourt, sont-ce des lettres destinées à la légende du revers, que le graveur aura oubliées et reportées au droit : par exemple l'O de *Mumm[o]lenus* (nos XII-XIII), ou de *m[o](netarius)* (nos III-VIII), ou même la finale *[mo](netarius)* (nos IX-X). Quoi qu'il en soit, ces lettres sont parasites, comme ces O redoublés ou ces I surajoutés qu'on trouve si fréquemment dans d'autres monnaies mérovingiennes (cf. de Barthélemy, *Liste des noms d'hommes,* p. 4).

*Mummolenus* (ou *Mummolinus*) me semble un nom d'origine latine, formé de la même manière que *Maurolenus* (cf. p. 86). Nous le connaissons déjà (cf. n° 862).

---

917 I ✠BVRDEGALLA — Tête à droite. | R/ ✠MVMMOLIИVƧM̄ — Croix ancrée.

D'après un moulage (collection Péry).

---

918 II ✠BVRDEGVLE.... — Tête à droite. | R/ ✠MVMMOLIИVƧM — Croix ancrée.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles).

**Var.** — Il y a peut-être BVRDEGALL... CONBROUSE accepte BVRDEGALE, avec raison, je crois.

**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, pl. 158 A, n° 10; 2° *Monétaires*, pl. 17, n° 10. 918

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| III-V | ✠BVRDEΌVLLAO<br>Tête barbare à droite. | R/ | ✠MVMOLИVƧM<br>Croix ancrée. | 919 |

Les trois exemplaires d'après des moulages (Cabinet des Médailles) [cf. pl. III, n° 18].
**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, pl. 158 A, n° 12; 2° *Monétaires*, pl. 17, n° 12.

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| VI-VIII | ✠BVRDEGVLLA…O<br>Tête à droite. | R/ | ✠MVMOLИVƧM<br>Croix ancrée. | 920 |

Les trois exemplaires d'après des moulages (Cabinet des Médailles) [cf. pl. III, n° 16].
**Var.** — CONBROUSE (texte des *Monnaies*) semble accepter BVRDEGALLAMO, légende qui se rapporte peut-être au type suivant.
**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, pl. 158 A, n° 11; cf. texte, I, III, I, p. 15, n° 197; 2° *Monétaires*, pl. 17, n° 11.

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| IX-X | [?]<br>✠BVRDEGVLVMO<br>+<br>Tête barbare à droite. Une croix latine à la place du cou. | R/ | ✠MVMMOLENƧS<br>Croix ancrée. | 921 |

Les deux exemplaires d'après des moulages (Cabinet des Médailles) [cf. pl. III, n° 17].
**Bibl.** — CONBROUSE, *Monnaies nationales*, texte, I, III, I, p. 15, n° 198 : « MVMMOLENVS, 7 var. ».

---

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| XI | BVRDEGALA<br>Tête à droite. | R/ | IVSIITIV..LOLE [texte de HOFFMANN, dont on peut faire :<br>TIV..LOLEIVSII et que l'on peut corriger en :<br>MV*m*MOLENƧSM]<br>Croix ancrée. | 922 |

Description donnée par HOFFMANN, *Monnaies françaises*, I, p. 11, n° 152 (sa collection, vendue en mars 1877).

---

923 **XII-XIII** ✠BVRDEGVLLAO — R̸ — ✠MVMMLEИVꝟ

Tête à droite. — Croix ancrée.

Les deux exemplaires d'après des moulages (Cabinet des Médailles).

924 **XIV** ✠BVRDEGVLL... — R̸ — ✠MVMMOL...

Tête barbare à droite. — Croix ancrée.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles).

925 **XV** ✠BVRDEGAL — R̸ — ✠MVMMOLEN

Tête diadémée à droite. — Croix grecque sous un oméga renversé.

D'après une copie de D'AMÉCOURT (collection du même, *antea* Feuardent).

926

## XI. — *Sanctus Stefanus.*

« STEPHANSC », CARTIER : 1° *Revue* de 1840, p. 238, n° 770 ; 2° *Tables* de 1856, p. 174, n° 290, et p. 223 : — « STEFANS », *Décaméron*, p. 48, n° 1566 ; — « STEFANSC », GUILLEMOT, p. 14, n° 248 ; — « STEPHANS », DE BARTHÉLEMY, *Manuel*, n° 247 et p. 39.

On possède deux monnaies de Bordeaux au nom de l'église Saint-Étienne *(Sci Stefan. : Sancti Stefani)*. Le type ne présente rien de particulier; la légende seule est remarquable.

On sait qu'il existait à Bordeaux une chapelle de Saint-Étienne et qu'elle était située près de Saint-Seurin, presque à l'angle formé par les rues Rodrigues-Pereire (autrefois Tronqueyre) et Saint-Étienne (cf. Drouyn, p. 346). Suivant une tradition qui paraît assez ancienne, l'église de Saint-Étienne serait l'église primitive de Bordeaux (en tout cas, c'est une très vieille église, ce qu'indique son vocable, qui est celui des plus vieilles basiliques); ses droits et son titre de cathédrale auraient plus tard été transmis à sa voisine Saint-Seurin (cf. p. 19), et ce n'est que tardivement qu'ils auraient enfin passé à Saint-André. (cf. p. 33). Cette tradition a été vivement combattue par le Chapitre

de cette dernière église, rivale éternelle de Saint-Seurin (cf. p. 33), et **926**
Lopes s'est fait l'énergique interprète de ses droits (*L'Église métropolitaine*, éd. Callen, t. I, p. 242). La vieille querelle s'est ranimée de nos jours, et MM. Cirot de La Ville et Callen viennent de briser les dernières lances sur la question, le premier en faveur des basiliques de Saint-Seurin et de Saint-Étienne (*Histoire de Saint-Seurin*, p. 79 et s., p. 131 et s.), le second en faveur de Saint-André (*l. c.*, I, p. 256 et s.). M. Cirot a, on le pense bien, tiré un grand parti de la monnaie mérovingienne; M. Callen l'a vivement combattu à ce propos. Quel argument notre monnaie apporte-t-elle dans le débat?

Jusqu'à preuve du contraire, la présence d'une monnaie mérovingienne de Bordeaux au nom de l'église de Saint-Étienne me paraît être précisément une preuve que cette église n'était pas au VII<sup>e</sup> siècle la Cathédrale de Bordeaux. Nous avons déjà vu (p. 81) que lorsque les monnayeurs avaient à mentionner l'église cathédrale d'une cité, ils inscrivaient seulement le mot « *Ecclesia* » suivi du nom de la cité; nous avons vu que dans la langue de l'époque mérovingienne, c'est de cette manière, « *Ecclesia Burdegalensis* », qu'on désigne l'église épiscopale de Bordeaux, et que jamais on ne la nomme par son vocable. En d'autres termes, les monnaies qui sont de notre Cathédrale sont uniquement celles qu'a frappées (n^os 902-903) *Betto* avec la légende *Ecclesiae Burdegalensis*.

On connaît un assez grand nombre de monnaies mérovingiennes qui portent le nom d'une église. — Les unes sont frappées dans des *vici* ou des *castra*, comme celles de Saint-Julien à Brioude, de Saint-Denis près Paris, de SCTA FLVRA à Saint-Flour, et bien d'autres; dans celles-là, l'église mentionnée est l'église principale du lieu, ou souvent même l'unique église du village, l'église dont l'importance est telle dans la localité que le bourg ou le village ne compte pas à côté d'elle, et qu'elle finira par lui donner ou lui imposer son nom, comme à Saint-Denis, à Saint-Flour, comme un instant même à Brioude. — Les autres de ces monnaies sont frappées dans des chefs-lieux de *civitates* ou de diocèses, par exemple SCI MARTINI à Tours, SCI MEDARDI à Soissons (ou à Noyon?), SCI MARTIALIS à Limoges. Eh bien! autant que j'ai pu vérifier la chose, les églises ainsi mentionnées sur les monnaies ne sont pas des églises cathédrales. C'est le cas de Saint-Médard de Soissons, construite après la mort du saint (arrivée en 545; cf. Longnon, p. 394). C'est celui de la

926 basilique de Saint-Martial de Limoges (la Cathédrale s'appelle Saint-Étienne). C'est celui enfin de la célèbre basilique de Saint-Martin de Tours, qui, il est vrai, laissait dans l'ombre et l'oubli la Cathédrale de cette ville (appelée Saint-Maurice, puis Saint-Gatien au XIV[e] siècle), mais enfin qui ne la remplaçait pas.

Remarquons en outre l'emplacement des basiliques dont nous venons de parler : Saint-Médard est près, mais hors de la ville de Soissons (*juxta urbem,* Grégoire de Tours, *In gloria confessorum,* § 93); la basilique de Saint-Martin fut bâtie à 550 pas hors des remparts de Tours (*a civitate passus* DL, Grégoire de Tours, *H. Fr.,* 2, 14; cf. le plan donné par Longnon, p. 245). De même Saint-Étienne de Bordeaux est à la distance de 540 mètres du rempart de l'époque mérovingienne. Or une basilique située hors des murs ne pouvait guère, semble-t-il, servir de cathédrale : malgré toute sa popularité, elle ne pouvait être qu'une église suburbaine.

Nous croyons donc, précisément parce que le nom de Saint-Étienne apparaît sur une monnaie mérovingienne de Bordeaux, que cette église n'était pas la Cathédrale.

Cette Cathédrale est l'*Ecclesia Burdegalensis* du monnayeur *Betto;* il ne faut la chercher ni à Saint-Pierre, ni à Saint-Martin, ni à Saint-Seurin, puisque Grégoire de Tours appelle ces trois églises de leur nom (cf. p. 39, 10, 19), mais près de l'emplacement du plus ancien cimetière chrétien que nous ayons trouvé ici même (p. 33), c'est-à-dire à l'endroit même où s'élevait au IX[e] siècle, où s'élève aujourd'hui, où s'est donc toujours élevée l'église cathédrale de Bordeaux.

---

| | | | |
|---|---|---|---|
| **I-II** | ✠BVRG..OALA | ℞ | SCISTEEAN |
| | Tête diadémée à droite. | | Croix ancrée sur un globule. |

Un exemplaire d'après un moulage (Cabinet des Médailles) [cf. pl. III, n° 7]; l'autre d'après D'AMÉCOURT (collection du même).

**Var.** — Il faut lire STEFAN, le F ayant la forme de E — très légèrement raccourci en bas — se trouve fréquemment sur les monnaies mérovingiennes (cf. la pièce qui suit), comme sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule (LE BLANT, *Manuel,* p. 35 et 41).

**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, pl. 158 A, n° 17 et I, III, I, p. 15, n° 200 *bis;* 2° *Monétaires,* pl. 17, n° 17. = LE BAS, *France, Dictionnaire encyclopédique,* III, p. 120. = JOUANNET, *Académie,* 1841, p. 95. = DE PONTON D'AMÉCOURT, *Essai,*

p. 66. = CIROT DE LA VILLE, *Histoire de Saint-Seurin*, p. 79 (avec figure). = CALLEN, réimpr. de LOPES, t. I, p. 259 (avec figure). = CAUDÉRAN, *Saint Léonce*, p. 212. = Ajoutez CARTIER, le *Décaméron*, GUILLEMOT, DE BARTHÉLEMY, *loc. cit.* 926

## XII. — *Scrifigiselus.* 927

Le monnayeur qui porte ce nom éminemment germanique ne nous est connu que par une seule pièce.

---

| | | |
|---|---|---|
| BVRDEGALA | R̸ | ...EIGISELO |
| Tête à gauche. | | Croix ancrée. |

D'après l'original (collection Lalanne à Bordeaux).

**Var.** — La lettre F est en forme d'E; cf. plus haut, nº 926. — DE BARTHÉLEMY croit qu'on pourrait lire BERTEIGISELO pour BERTIGISELO, cf. notre nº 896. Mais il me semble bien que le bas de la première lettre représente un S, non un B, et c'est aussi l'avis de LALANNE, qui a bien voulu étudier la pièce avec moi.

## XIII. — *Seggelenus.* 928-931

CARTIER : 1º *Revue* de 1840, p. 237, nº 736 ; 2º *Tables*, p. 174, nº 287, et p. 222 ; — *Décaméron*, p. 47, nº 1529 ; — GUILLEMOT, p. 14, nº 241 *(Siggelenus)* ; — DE BARTHÉLEMY : 1º *Manuel*, nº 240 et p. 39 ; 2º *Liste*, p. 20 (*Segileno* et *Seggelenus*).

Malgré les différentes orthographes, — *Seggelenus, Segilenus* et *Seglenus*, — que donnent ces pièces, il s'agit bien d'un même monnayeur, dont le vrai nom devait être *Seggelenus*, nom formé de la même manière que les noms de *Maurolenus* et de *Mummolenus*. Quoiqu'on puisse rapprocher son radical de celui de *Sigebertus*, qui est bien un nom germain, il semble que *Seggelenus* soit d'origine gauloise et qu'il faille le rattacher aux noms de *Sega, Segessa, Segomarus*, donnés par les inscriptions des pays celtiques (cf. *Corpus*, V, 4205 et 4717). Il est vrai que le radical gaulois *seg-* signifierait la même chose que le mot allemand *Sieg*, s'il fallait le traduire, avec Zeuss (*Gramm. celtica*, p. 772), par « victoire ».

928-931 Les monnaies de Seggelenus sont parmi les moins mauvaises de Bordeaux : ce sont les seules qui présentent un monogramme (nº I) : la présence de l'A et de l'ω semble à peu près constante sur ce type.

---

928 **I** BVRD EGALA | R̸ ✠SEGGELENVSM

Buste à droite. Le monogramme SE sous le cou. | Croix ancrée portant deux appendices (pour soutenir A et ω).

D'après un moulage (Cabinet des Médailles, *antea* Rousseau) [cf. pl. III, nº 2].

**Bibl.** — De Longpérier, *Collection Rousseau*, p. 86, nº 196. = D'Amécourt, *Essai*, p. 66.

---

929 **II** ✠BVRDEGAL | R̸ ✠SEGGELEИVSM

Tête à droite. | Croix ancrée.

D'après les dessins donnés par Conbrouse, la *Revue* et de Barthélemy.

**Bibl.** — Conbrouse : 1º *Monnaies nationales*, pl. 158 A, nº 16; texte, Ire p., III, i, p. 15, nº 199; 2º *Monétaires*, pl. 17, nº 16. = *Revue numismatique*, 1840, pl. XIV, nº 21. = De Barthélemy, *Manuel de num. moderne*, planche I, nº 58 et p. 408.

---

930 **III** ✠BVRDEGALA | R̸ ✠SEGILENO A ω

Légendes empruntées à d'Amécourt, *Essai*, p. 66, et qui se lisaient sur une pièce indiquée par lui comme faisant partie de sa collection. Je ne la retrouve pas dans son travail manuscrit.

---

931 **IV-V** ✠BVRDEGALA | R̸ ✠SEGLEИO A ω

Tête à gauche. | Croix ancrée incomplète.

D'après un moulage (Cabinet des Médailles) [pl. III, nº 3] et d'Amécourt (sa collection).

**Var.** — C'est le LENOTSE de Conbrouse, Cartier, Guillemot, de Barthélemy, examiné déjà (cf. p. 84).

**Bibl.** — Conbrouse : 1º *Monnaies nationales*, pl. 158 A, nº 14, texte, I, III, i, p. 15, nº 193; 2º *Monétaires*, pl. 17, nº 14. = D'Amécourt, *Essai*, p. 66. — Cf. les auteurs cités p. 84, au nº 905 *ter*.

## XIV. — *Senoaldus.* 932-933

CARTIER : 1° *Revue* de 1840, p. 237, n° 739; 2° *Tables*, p. 174, n° 268, et p. 222; — *Décaméron*, p. 47, n° 1533; — GUILLEMOT, p. 14, n° 247; — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 66; — DE BARTHÉLEMY : 1° *Manuel*, n° 245 et p. 39; 2° *Liste*, p. 20.

Les lettres des légendes de *Senoaldus* sont finement gravées et présentent un mélange assez gracieux de minuscules et de majuscules que nous n'avons pas encore rencontré ici. Remarquez que l'artiste s'est arrangé pour faire toujours confondre la croisette du droit avec un ornement du diadème, tantôt avec le sommet (pl. III, n° 5), tantôt avec le lemnisque (pl. III, n° 4).

---

| | | |
|---|---|---|
| I ✠B VR∂EG ALA | ℞ SEИ ◇ AL∂◇M̄ | 932 |
| Tête à gauche. La croisette formée par le prolongement du lemnisque du diadème. | Croix ancrée sur trois degrés en forme de pyramide. | |

D'après un moulage (Cabinet des Médailles) [cf. pl. III, n° 4].

**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, I, III, I, p. 15, n° 200; pl. 158 A, n° 15; 2° *Monétaires*, pl. 17, n° 15.

| | | |
|---|---|---|
| II BVR∂EG✠ ALA | ℞ ✠SENOAL∂ΛS | 933 |
| Tête à gauche. La croisette formée par le sommet du diadème. | Croix ancrée et bifurquée à la base. | |

D'après un moulage (Cabinet des Médailles) [cf. pl. III, n° 5].

**Bibl.** — CONBROUSE : 1° *Monnaies nationales*, pl. 158 A, n° 13; 2° *Monétaires*, pl. 17, n° 13.

---

## XV. — *Sorellus.* 934

CARTIER : 1° *Revue* de 1842, p. 438, n° 977; 2° *Tables*, p. 174, n° 280, et p. 223; — *Décaméron*, p. 48, n° 1562; — GUILLEMOT, p. 14, n° 252; — D'AMÉCOURT, *Essai*, p. 66; — DE BARTHÉLEMY : 1° *Manuel*, n° 250 et p. 39; 2° *Liste*, p. 21.

Le nom de *Sorellus* est sujet à caution. Il ne se retrouve nulle part ailleurs et semble assez mal formé. Aussi a-t-on pu douter un instant

934 de son existence. Ces doutes se sont accentués quand on crut que la pièce qui le porte n'avait été vue et publiée que par Conbrouse. On peut donc s'expliquer que M. de Ponton d'Amécourt ait dit dans son *Essai* (p. 67) au sujet de ce monnayeur : « Le *Sorellus* est aussi, à » mon avis, un *Morolenus* mal lu. Les pièces signées par ce monétaire » sont extrêmement confuses et barbares, et l'orthographe de son nom » varie presque à l'infini, depuis *Morellus* jusqu'à *Maurollinus.* » Mais, comme je ne retrouve pas *Morellus* dans le travail manuscrit de M. d'Amécourt, comme la monnaie signée *Murolus* et publiée par Bouterouë (cf. ici, p. 71, n. 5) ne peut être attribuée à Bordeaux, comme le nom de *Maurolenus* conserve constamment son double suffixe *-olenus* et sa diphtongue *au* (cf. n[os] 908-915), il m'est impossible de croire que la légende *Sorellus* doive être placée au compte de Maurolenus. Enfin, et cela me paraît décisif, M. de Barthélemy m'adresse la copie d'une pièce à ce nom qui peut bien être celle que Conbrouse a vue et, par suite, exactement lue. Il faut donc constituer à ce monnayeur une place indépendante

---



| I-II | BVRDEGALA | R' | SORELLVSM |
|---|---|---|---|
| | Buste diadémé à droite. | | Croix ancrée sur un globe. |

I[er] exemplaire d'après DE BARTHÉLEMY (collection du prince de Fürstenberg). — II[e] exemplaire, d'après CONBROUSE, *Monétaires mérovingiens,* pl. 18, *a.* — *Inde,* GUILLEMOT, *loc. cit.*

La pièce de Conbrouse est peut-être celle qu'a vue de Barthélemy. Nous reproduisons le dessin de celle que donne CONBROUSE.

---

935 XVI. — *Stefanus.*

D[e] BARTHÉLEMY. *Liste,* p. 21.

Ce monnayeur n'est connu que par une seule pièce, qui nous étonne aussi bien par le choix du type du revers que par la finesse de l'exécu-

tion et le poli du métal. Elle est de beaucoup la plus ancienne de notre série, et rappelle un peu les monnaies de Clotaire II (584-628), au règne duquel elle peut bien appartenir. **935**

---

| | R/ | |
|---|---|---|
| BVRGI Ω ALAFIT | | ∽TEFANV∽MONIT |
| Tête diadémée à droite. | | Croix latine dans un filet. |

D'après un moulage (*Münzkabinet* de Berlin) [notre planche III, nº 1].

---

## XVII. — *Teodericus*. **936**

DE BARTHÉLEMY, *Liste*, p. 21.

Ce monnayeur bordelais n'apparaît que sur une seule pièce. Cf., sur ce nom, tome II, p. 15.

---

| | R/ | |
|---|---|---|
| ✠BVRDEGALA✠ | | ✠TEODERICVS |
| « Buste diadémé à droite. Épaule en trapèze avec anneau d'épitoge. » | | « Croix grecque ancrée, conjuguée sur la croisette initiale. » |

D'après le travail ms. de DE PONTON D'AMÉCOURT (collection du même, *antea* Robert).

---

## XVIII. — *Theodulfus*. **937**

Ce monnayeur au nom germanique n'est connu que par une seule pièce, qui semble du milieu du VIIe siècle et dont j'ai pu avoir connaissance grâce à l'amabilité de son possesseur et à l'activité de M. Lalanne.

---

| | R/ | |
|---|---|---|
| ✠BVRDEGALA⌴ | | ✠THEODVLFOM |
| Tête diadémée à droite. | | Croix ancrée. |

D'après l'original (collection Paul de Tauzia de Litterie à Clairac).

938 Dans la célèbre trouvaille de deniers d'argent mérovingiens faite à Plassac (cf. p. 85), on signale trois pièces de ce genre appartenant à Bordeaux. L'une est le denier de *Lhosus* déjà publié (nº 907). Je ne sais ce que sont devenues les deux autres (*Revue numismatique,* 1851, p. 23 et p. 257, et *Commission des monuments historiques,* 1850-1, p. 17) ni quel monnayeur les a frappées.

---

938 bis Les rédacteurs du *Catalogue du Cabinet Gouaux* ont publié en 1857 (p. 6, nº 69; cf. *Revue,* 1857, p. 76) la pièce suivante:

| | |
|---|---|
| **I** ✠B VRDIALEFIT<br>Buste à droite; grénetis autour de la légende. | ℞ ✠VVALDOMOI‾<br>Deux personnages debout, de face, tenant une croix; grénetis au pourtour. |

Je la donne d'après M. d'Amécourt, à qui elle appartient aujourd'hui (cf. *Essai,* p. 66).

**II-III** — Les rédacteurs du *Catalogue Dassy* ont publié en 1869 (p. 23, nº 272) et gravé (pl. I, nº 9) un second exemplaire de ce type : Gariel nous en a fait connaître un troisième (*Collection,* p. 23, nº 382).

**IV** — Le même M. d'Amécourt possède une autre pièce du même monnayeur :

| | |
|---|---|
| ✠BVRDIALEF<br>Buste à droite. | ℞ ✠VVALDOMONI‾<br>· G S<br>Croix latine sur un globe. |

Le *Catalogue Gouaux* traduisit *Burdiale* par Bordeaux. A. de Longpérier accepta cette identification dans la *Revue numismatique* (1857, p. 76, nº 69). En 1864, M. de Ponton d'Amécourt l'admit également dans son *Essai* (p. 66), et, en 1865, M. de Barthélemy, dans sa *Liste des noms de lieux* (p. 13). Mais en 1869 les rédacteurs du *Catalogue Dassy* proposèrent Bourdeilles en Dordogne. Gariel hésite entre les deux localités.

Nous ne pensons pas que la monnaie soit de Bordeaux. Le type est

d'abord absolument opposé à tous ceux des monnayeurs de notre ville. 938 bis
Puis l'absence du G dans BVRDIGALE me paraît décisive contre l'attribution à Bordeaux. Sur aucune pièce mérovingienne de Bordeaux, le G n'est tombé : c'est une des lettres fondamentales du mot dans les légendes. Les monnayeurs carolingiens la conserveront (cf. les notes de la p. 71). Le G ne disparaît qu'à la fin du x^e^ siècle, avec les monnaies des Sanches. — La pièce convient du reste assez bien à Bourdeilles du département de la Dordogne, qui est un endroit fort ancien, mentionné à l'époque mérovingienne *(pagus Burdillensis,* dans les *Actus pontificum Cenomannis,* Mabillon, *Vetera analecta,* p. 273) et dans des documents du XI^e^ *(Burdelia).* Voyez de Gourgues, *Dictionnaire topographique du département de la Dordogne* (1873, Paris, in-4°), p. XXXVIII et p. 36 ; du même, *Noms anciens de lieux du département de la Dordogne* (1861, Bordeaux, in-4°), p. 108.

---

On ne peut guère non plus attribuer à Bordeaux les pièces ou la pièce qu'on lui assignait autrefois et où on lisait : 938 ter

| | | |
|---|---|---|
| NAVLFII | BODOVRELA | « Bordeaux ?? ». |
| NAVLFIOMONT | BOVDOVRELLA | |

CARTIER : 1° *Liste,* p. 234, n° 642 ; 2° *Tables,* p. 174, n° 286 ; — *Décaméron,* p. 46, n^os^ 1410 et 141 ; — GUILLEMOT, n° 239.

Je retrouve une pièce semblable dans le *Catalogue Dassy* (p. 22, n° 270) ainsi lue, et, semble-t-il, exactement lue :

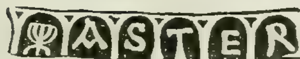
BODOVRECAFIT | R/ VVARIVLFOMO

Personne jusqu'ici, que je sache, n'a identifié une localité quelconque à *Bodoureca :* mais à coup sûr ce n'est point Bordeaux.



# INSCRIPTION JUIVE

a  939

b 


c  

D'après l'original, grandeur naturelle (collection de Chasteigner) [cf. planche IV].

Bague en or: **a** sur la face du chaton; **b** développé autour de la base du chaton; **c** sur l'anneau, des deux côtés du pied du chaton.

**Var.** — De Chasteigner, au *Congrès de Périgueux,* 1858, p. 55, a lu le monogramme de la bague *Asterius,* et on verra par la lettre qui suit qu'il maintient sa lecture. Le Blant semble accepter la lecture ASTER, que j'adopte entièrement pour mon compte. Je crois en effet que le prolongement de la haste de l'R, — qui à la rigueur peut être regardé comme formant un I, — n'est là qu'à titre d'ornement ou n'est qu'un trait parasite : j'en dirai de même de la barre qui flanque le bas de cette même haste, barre qui devrait être considérée comme donnant une L et qui est également une ligne inutile et parasite. Nous trouvons souvent dans les monogrammes de l'époque mérovingienne de ces traits accessoires et sans emploi, dus soit à la négligence du graveur, soit plutôt à une fausse recherche d'élégance : voyez notamment la grande variété de lignes parasites accompagnant le monogramme (RVTE), similaire du nôtre, sur les *triens* des *Ruteni* (Robert, *Numismatique du Languedoc,* II[e] fasc., pl. VIII et IX). Ajoutons que si le nom a été écrit tout au long sur la bague, c'est évidemment pour qu'il n'y eût aucun doute sur le déchiffrement du monogramme (cf. plus loin, p. 109) : or on a gravé ASTER et non *Asterius,* comme il eût été facile de le faire.

**Hist.** — Notre collègue et savant ami M. le comte de Chasteigner a bien voulu prendre le soin de nous raconter l'*histoire* et de nous faire la *description* détaillée de ce bijou :

« Bordeaux, 10 mars 1887. — Cher et honoré Collègue. — Après avoir vu chez moi cette bague, vous m'en demandez l'historique. C'est une de mes plus intéressantes découvertes et une de mes meilleures chances, due tout à fait au hasard, ce dieu des chercheurs. — C'était vers le printemps de 1854. J'étais venu passer quelque temps dans la maison, depuis lors rebâtie, portant le n° 25 de la rue de Cheverus, faisant l'angle de cette rue et de la rue des Trois-Conils, et appartenant à la famille Dufaure de la Jarthe. — La rue des Trois-Conils était coupée dans sa longueur par une profonde tranchée destinée à recevoir des tuyaux pour le service des eaux ou du gaz, je ne m'en souviens plus. — Je suivais ces travaux et les ouvriers m'avaient cédé quelques insignifiantes monnaies, romaines pour la plupart. — Un matin, en face des maisons portant

939. actuellement les n^os 19 et 24, dans une tranchée reliant, pour une réparation avec la tranchée principale, une maison reconstruite depuis lors, se trouvait un terrassier basque, que je n'ai jamais connu que sous le nom de Pierre, et qui me réservait, d'ordinaire, ce qui, bon ou mauvais, était rencontré par lui ou ses camarades. — « Ah! monsieur, me dit-il, répondant à ma question ordinaire, *il n'y a pas gras ce matin* », et du rebord de son berret il tirait deux médiocres grands bronzes de Dioclétien qu'un instant avant il venait de trouver au fond de la tranchée. — Dans ce coin, sur une assez grande surface, le sol compact, noirâtre, formait une zone assez épaisse, véritable couche archéologique dans laquelle, plus d'une fois, j'avais rencontré des objets. — Et du haut de la tranchée je lui dis en riant : « Voyons, Pierre, je vais vous porter bonheur et, à condition que ce que vous trouverez soit pour moi, je vais vous faire trouver quelque chose », et, du doigt lui montrant un angle de la fouille, je lui dis : « Piquez là. » — La pioche résonne comme sur un caillou, nous voyons bondir quelque chose de jaune et de presque brillant : c'était la bague d'*Asterius!* Elle porte encore sur le côté de l'anneau, dans le bas, la marque du coup de pioche : — « Ah! monsieur », me dit-il, en l'essuyant de ses doigts et en me la faisant passer : « Vous avez donc un œil dans la terre », et, sortant de la tranchée, il venait me rejoindre pour mieux l'examiner avec moi. — Habitué à l'étude des monnaies, j'avais bien vite vu le monogramme, me rappelant certains tiers de sols d'or mérovingiens, et compris l'intérêt de notre découverte. — Mais les passants s'arrêtaient en voyant cet objet dans nos mains, et, bientôt, nous étions au milieu d'un groupe toujours grossissant. — « C'est très beau ce que vous venez de trouver là », disait l'un. — « Ça vaut beaucoup d'argent », disait un autre. — « Portez-la chez tel bijoutier », disait un troisième. — « Non », disait un autre ; « chez M. un tel, il vous la paiera plus cher. » — Et la bague, ayant quitté mon doigt où je l'essayais, circulait de main en main. — Et je me disais avec une petite émotion qui sera comprise de tous les vrais chercheurs : « Elle est probablement perdue pour moi et peut-être pour lui-même. » — « Pierre », lui dis-je rapidement, « n'oubliez pas ce que vous m'avez promis ». — « Soyez tranquille, monsieur, elle ne sera qu'à vous », et parvenant à ressaisir l'anneau qu'il n'avait pas quitté de l'œil, il disparut, escorté de deux ou trois individus, que j'aurais bien voulu voir ailleurs. — C'était l'heure du déjeuner. — Vers midi, je regardai par ma fenêtre. Les ouvriers avaient repris le travail, Pierre n'y était pas ! — Il ne revint pas de la journée. — Évidemment notre découverte devait en être la cause, mais qu'en pouvait-il bien faire ? — Le lendemain était dimanche; personne au chantier. — Lundi, Pierre ne parut pas ! — Le lendemain, mardi, Pierre était toujours absent. — Vers onze heures on vint me dire qu'un ouvrier me demandait. — C'était Pierre... avec la bague... « Monsieur », me dit-il : « La voilà; si j'avais voulu la céder, bien des gens l'auraient voulue, mais je n'ai qu'une parole... aussi bien elle est presque autant à vous qu'à moi... on m'en a offert tel prix; si vous la voulez toujours, je vous donne la préférence ! » La somme était ronde, mais ne me semblait pas hors de proportion avec la valeur vénale et surtout avec l'intérêt de l'objet. Le marché fut bientôt conclu et nous nous séparâmes satisfaits l'un de l'autre. — J'avais continué à surveiller les travaux. Rien de nouveau n'avait été rencontré dans l'étroite tranchée, se reliant à la principale, où nous avions trouvé la bague. — Peut-être si on avait pu l'élargir, fouiller cette couche noire à droite et à gauche, eût-on ramené autre chose. Mais, pas une monnaie, pas un ossement, pas un débris ne l'accompagnait. A part les deux bronzes de Dioclétien, rencontrés quelques mètres plus loin dans la même couche, la bague était seule, isolée dans le sol. — Pourquoi? Comment était-elle là ? Le saurons-nous jamais ? — Tranquille possesseur, enfin, de ce bijou, après trois jours d'anxieuse attente, je me mis à l'examiner avec soin.

**Descr.** — « L'anneau, épais, large, massif, a été fait pour un doigt de grosseur moyenne, plutôt petit que fort, peut-être l'annulaire de la main gauche, plus probablement le petit doigt. — L'usure des parties inférieures et latérales prouve qu'il a dû être porté longtemps. Enfin, sous une pression quelconque, le bas a été fortement faussé malgré son épaisseur. — Le sommet est formé d'un chaton circulaire de onze millimètres de diamètre sur six de hauteur. — Sur les deux côtés de l'anneau, se reliant au chaton, le graveur a découpé dans le vif du métal un chandelier à sept branches dont le bas forme une sorte de trépied. Six arcades en plein cintre ont été ménagées autour de ce chaton. Chaque arcade renferme en caractère presque romain une lettre dont la réunion forme le mot ASTER précédé d'un petit chandelier à sept branches. — Enfin, la surface du chaton, à bords arrondis, rappelant tout à fait l'aspect d'un *tiers mérovingien*, porte un monogramme. — En décomposant les lettres ainsi groupées, nous avons, pour tous ceux habitués à ces lectures, incontestablement le mot : ASTERIVS [cf., *contra*, p. 103, *var.*]; l'A au sommet; l'S en bas, croisant la barre de R; T, E réunis; l'I, formé par le prolongement, en haut, du jambage de R; V formé par le jambage oblique de R et celui de E; enfin, le S final fourni par la répétition du premier coupant le jambage de V. — Généralement les gravures ainsi faites sont destinées à former des cachets. — Ici, soit que le propriétaire n'ait pas eu cette intention, soit que le graveur se soit trompé, ce monogramme n'est pas gravé à l'*envers* de façon à être imprimé *droit* sur la cire. Il a été gravé *droit*, de sorte qu'il est lu directement, comme après empreinte il eût dû l'être sur la cire si (à moins d'une erreur du graveur) la bague avait été faite pour servir de cachet. — Comme industrie, ce bijou est fort intéressant. Lourd, massif, d'une grande originalité, il n'est cependant pas dépourvu d'une certaine élégance. — La gravure est intéressante et curieuse comme procédé. — Sur l'anneau, probablement coulé d'abord, les lettres du mot ASTER et les chandeliers à sept branches sont laissés en relief, *épargnés*, sur le fond vigoureusement mais peu finement attaqué par l'*échoppe*. — Pour celle du monogramme, à part quelques hésitations, quelques faux coups de burin, le trait est net, franc, sans reprises, venant toujours du même côté. — La *taille* du burin est profonde, anguleuse, *cruciforme* comme pour toutes les monnaies de cette époque. 939

» Il y a dans l'aspect général, dans les procédés, quelque chose de singulier, en même temps artistique et barbare. On dirait que les traditions de Byzance ont passé par là.

» L'or a cette belle et franche couleur jaune des quinaires du Bas-Empire, des tiers de sols francs, wisigoths ou mérovingiens et de tous les rares bijoux légués par cette époque. — C'est de l'or pur, à vingt-quatre karats, de l'or natif, fourni probablement par les mines de l'Espagne ou des Gaules, ou par les sables richement aurifères, alors, de la Garonne ou de l'Ariège. — Le poids est de 26 grammes, lesquels, au cours moyen actuel de l'or, représentent une valeur vénale d'environ 80 francs. — Agréez, etc.

» Cte DE CHASTEIGNER,

« Membre de la *Commission de publication des Archives municipales* ».

**Bibl.** — DE CHASTEIGNER, *Congrès archéologique de Périgueux*, 1858, p. 55 (indique seulement le nom d'*Asterius*). = D'après MURET, LE BLANT, *Inscr. chrét.*, II, p. 51.

*Aster.* — *Aster.*

L'anneau que nous publions ici semble bien, par la forme des lettres et le soin de la gravure, un travail du VIe siècle. Les bijoux de ce genre et de cette époque sont rares (voyez les études de M. Deloche sur les anneaux mérovingiens dans les dernières années de la *Revue archéolo-*

939 *gique*); mais ce qui rend celui-ci plus précieux encore que ses contemporains, ce sont les deux choses qui l'accompagnent, et qui méritent d'être examinées avec soin, — le chandelier figuré sur l'objet, — et la double inscription qui donne le nom du propriétaire, *Aster*.

Le chandelier n'est pas là comme un simple ornement, puisque l'artiste l'a représenté trois fois sur ce petit objet. C'est le chandelier dit à sept branches, symbole cher entre tous aux anciens Hébreux, marque distinctive, signe indubitable de la foi juive. On sait pourquoi : le principal ornement du culte des Israélites était le chandelier à sept branches fait suivant les prescriptions du Seigneur à Moïse (*Exode*, 25, 31-32) : « Tu feras aussi un chandelier de pur or; six branches sorti- » ront de ses côtés; trois branches d'un côté du chandelier, et trois » autres de l'autre côté du chandelier » (voyez les représentations données par Perrot et Chipiez, *Histoire de l'art*, t. IV, p. 312 et 313). Ce chandelier prit une telle importance dans l'histoire politique et religieuse du peuple juif qu'il devint, même et peut-être surtout après son transfert à Rome par Titus, le signe symbolique et mystérieux de la race et de la foi juive (cf. Le Blant, *Inscriptions*, II, p. 477, n. 10). Désormais on le trouve sur tous les monuments figurés, quels qu'ils soient, qui ont une origine hébraïque : sur les épitaphes de Juifs (*Corpus inscr. graec.*, *judaica*, et Le Blant, II, p. 477), sur les lampes, sur les pierres gravées (cf. Martigny, au mot *candélabre*, dans l'éd. de 1877 seulement), sur les pâtes de verre (voyez les curieux objets de ce genre donnés par Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. XXIV, n$^{os}$ 23 et 29, pl. XXVIII, n° 61, où vous trouvez d'autres symboles juifs accompagnant le chandelier d'or), et enfin sur les anneaux : on peut rapprocher de l'anneau d'or d'*Aster* l'anneau de bronze mentionné dans le *Corpus*, t. X, p. 937, n° 8059, 484 :

SAN
I E S
(Chandelier à sept branches.)

Nous trouverons d'autres anneaux semblables, j'imagine, dans l'*instrumentum domesticum* du tome VI. — Je sais bien que les Pères de l'Église ont parfois songé à détourner dans un sens tout chrétien l'emploi du chandelier, comme d'ailleurs de tous les autres symboles juifs : *Quis*

*in candelabro nisi Redemptor humani generis?* dit Grégoire le Grand 939
(Migne, t. LXXVI, col. 831; *Hom. in Ezech.*, 1, 6, 8), et Clément d'Alexandrie voit de son côté dans le chandelier le signe du Christ : Ἔχει δέ τι καὶ ἄλλο αἴνιγμα ἡ λυχνία ἡ χρυσῆ, τοῦ σημείου τοῦ Χριστοῦ, οὐ τῷ σχήματι μόνῳ, ἀλλὰ καὶ τῷ φωτεμβολεῖν, etc. (*Strom.*, 5, 6; Migne, IX, c. 60). Mais il suffit de lire les passages où les Chrétiens parlent du chandelier pour y voir précisément la preuve que c'était un symbole essentiellement juif, et dont ils voulaient dénaturer ou transformer la signification au profit de leur propre symbolisme. Jamais un Chrétien n'eût mis en action la théorie de ses docteurs, et n'eût voulu employer comme signe de sa foi le chandelier qui aux yeux de tous caractérisait le Juif (cf. Martigny, 1877, p. 113, au mot *candélabre*). — On sait qu'aujourd'hui encore le Juif croyant doit avoir dans sa maison et faire graver sur son tombeau ce chandelier qui est demeuré, à travers les siècles, le symbole immuable de sa foi et le signe éternel de sa race, « comme une allusion », dit M. Perrot, « à ce temple détruit que l'on » compte voir se relever un jour sur la montagne sainte ».

*Aster* appartenait donc à la religion juive. Le nom, du reste, indique bien une origine hébraïque. Sans doute nous trouvons des *Aster* païens, comme ceux dont le *Corpus* publie les épitaphes, ou chrétiens, comme le propriétaire de l'anneau d'or de Sassari (*Corpus*, X, n° 8061, 6) :

✱ ЯƎTSA✠

Mais *Aster* est aussi un nom cher aux Juifs. Nous le voyons porté par une Juive de Jérusalem, captive en Italie (*Corpus*, X, 1971 ; Henzen, 5302) :

CLAVDIA · ASTER
HIEROSOLYMITANA
CAPTIVA · CVRAM · EGIT etc.

et par la fille du « père de la synagogue » de Sétif (VIII, n° 8499) :

AVILIA AS
TER IVDEA
M · AVILIVS IANVARIVS
PATER SINAGOGAE FIL
DVLCISSIMAE

939 On peut remarquer (cf. de Vit, *Onomasticon*, au mot *Aster*), que le nom d'*Aster* porté par les Juifs n'est pas le même que le nom d'*Aster* porté par les païens ou les chrétiens; celui-ci vient du grec ἀστήρ, « étoile », et c'est toujours un nom masculin (le nom féminin correspondant est *Asteris*); celui-là, le nom juif, est toujours un nom féminin et viendrait d'un radical sémitique ayant du reste le même sens que le mot grec (cf. de Vit, *Onomasticon*, t. I, p. 526). Dans ce cas, et je le crois pour ma part, l'*Aster* de notre bague serait une Juive. Il est vrai que la bague est bien un peu large et massive pour le doigt d'une femme : mais nous ne trouvons jamais, ce me semble, une grande différence à l'époque mérovingienne entre les anneaux des femmes et ceux des hommes. D'ailleurs j'ai pu constater que cet anneau s'adaptait fort bien au doigt de plus d'une femme.

Il y avait d'importantes colonies juives en Gaule au VIe siècle, comme nous l'apprennent de nombreux textes de Grégoire de Tours (cf. l'étude de M. Longnon sur ces textes, *Géographie de la Gaule*, p. 179). Ils furent au reste violemment persécutés à cette époque. Grégoire de Tours nous raconte l'histoire d'un Juif de Bordeaux que Dieu punit cruellement pour avoir raillé les vertus des prières faites dans la basilique de Saint-Martin (*De virtutibus s. Martini*, 3, 50; cf. ici, p. 10, n. 1), ce qui permet de supposer, mais timidement, qu'il y avait déjà des Juifs groupés sur le Mont-Judaïque. Les chroniqueurs rapportent qu'en 848 les Juifs de Bordeaux livrèrent la ville aux Northmans : *Northmanni Burdegalam Aquitaniae, Judaeis prodentibus, captam depopulatamque incendunt* (*Hist. des Gaules*, t. VII, p. 152). Il faut compléter à l'aide de ces textes et de notre bague ce que disent sur l'histoire des Juifs à Bordeaux Beaufleury (*Histoire de l'établissement des Juifs à Bordeaux et à Bayonne*, par le citoyen L. F. B., an VIII, Paris, in-8), Detcheverry (*Histoire des Israélites de Bordeaux*, 1850, Bordeaux, in-8) et Malvezin (*Histoire des Juifs à Bordeaux*, 1875, Bordeaux, in-8).

Il faut de même réunir l'inscription de notre bague à l'épitaphe du Juif d'Auch, de la fin du VIIe siècle, je crois (*Revue de Gascogne*, t. XVI, 1875, planche), et à celle du Juif de Narbonne, de l'an 688 (Lebègue, n° 1291; Le Blant, n° 621), pour avoir tout ce que nous a fourni l'archéologie sur les Juifs du Sud-Ouest aux temps mérovingiens. Ces deux épitaphes sont en latin, mais renferment une acclamation en langue hébraïque; toutes deux portent le chandelier.

Remarquez que le nom est gravé deux fois : dans son développement 939
et en monogramme. Cela est assez rare sur les bagues. M. Hübner donne un exemple du fait dans les *Inscriptiones Hispaniae christianae* (n° 204 : le nom développé est sur l'anneau, et non pas, comme ici, autour de la base du chaton). Notre anneau et ce dernier rappellent, par cette particularité, celui que fit faire saint Avit : « Que l'on grave » sur le sceau mon monogramme entouré de mon nom, qui permette » de le lire » (Avit, *Epistolae,* 78 [87 de l'éd. Peiper] : *Si quaeras, quid insculpendum sigillo, signum monogrammatis mei per gyrum scripti nominis legatur indicio*). Cette précaution, d'accompagner le monogramme du nom complet, était prise en vue d'empêcher toute erreur dans le déchiffrement des monogrammes, toujours difficiles à comprendre, même pour les contemporains (cf. Le Blant, t. II, p. 51). Il faut savoir gré à la juive *Aster* d'avoir pris cette précaution, grâce à laquelle nous avons retrouvé son nom; sachons-lui gré aussi d'avoir, ainsi que ses coreligionnaires de tous les temps, aimé les bijoux d'or, même lourds et massifs comme celui-ci (cf., sur les bijoux juifs, Perrot, *Histoire de l'art,* t. IV, p. 447), car nous devons à cette coquetterie un monument curieux entre toutes les antiquités de notre ville.

Les membres du *Congrès archéologique* de Périgueux, en 1858, acceptant la lecture *Asterius,* songeaient au célèbre saint du Périgord, *Asterius,* saint Astier. Notre éminent collègue, M. de Chasteigner, reprenant plus tard l'examen et l'étude de cette bague, a complètement renoncé à cette opinion et, arrivant aux mêmes conclusions que moi, me l'a tout de suite présentée comme une bague juive. Il y verrait l'anneau d'un *rabbin* ou d'un médecin juif; s'il fallait accepter sa lecture, *Asterius,* cela serait fort possible, car la répétition, réellement intentionnelle, du chandelier symbolique, peut faire croire, comme le pense notre confrère, que le bijou n'a pas appartenu à un simple particulier.



# CINQUIÈME PARTIE

## INSCRIPTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

LES CITÉS ET LEURS DIVISIONS.

I. *CIVITAS BITURIGUM VIVISCORUM (TERRITORIUM BURDEGALENSE)* :

1° *Medulli;*
2° Cernès, Entre-deux-Mers et Benauges;
3° Entre-Dordogne, Fronsadais, Bourgès et Blayais.

II. *CIVITAS BASATIUM* [en partie].

III. *CIVITAS BOIORUM* [en partie].

IV. *CIVITAS NITIOBRIGUM (TERRITORIUM AGENNENSE)* [en partie].

VOIES ROMAINES.


LES ANCIENNES DIVISIONS
DE LA
GIRONDE
Carte dressée par C. Jullian.
Signes conventionnels:
Les noms modernes sont en noir
Castrum
Limites du département
CIVITAS SANTONUM
CIVITAS BITURIGUM VIVISCORUM
CIVITAS BOIORUM
CIVITAS TARBELLORUM
CIVITAS VASATUM
CIVITAS NITIOBRIGUM
CIVITAS PETROCORIORUM
PAGUS MEDULORUM
PAGUS BLAVIENSIS
Burdigala
Bordeaux
Blavia
Blaye
Pauillac
Royan
Cordouan
La Teste
Cap Ferret
Bazas
Libourne
Coutras
Langon
La Réole
Le Mas d'Agenais
Les Trois Chênes
Échelle de 800.000

# LES CITÉS ET LEURS DIVISIONS

[Voyez la carte, planche V]

---

Nous avons tenu à donner, dans cette cinquième partie, toutes les inscriptions romaines trouvées dans les limites du département de la Gironde. De ces inscriptions, les unes se rattachent à la nation gauloise dont Bordeaux était le chef-lieu, les Bituriges Vivisques : il était impossible de les omettre dans ce recueil, car elles sont le complément nécessaire de celles de Bordeaux, elles en dépendent en quelque sorte, comme les *pagi* où on les a trouvées, dépendaient de la ville. Les autres appartiennent à des peuplades différentes des Bituriges Vivisques, aux Bazadais, aux Boïens, aux Nitiobriges : nous n'avons pas cru qu'il fallût les négliger. Et cela pour deux motifs. — D'abord, les monuments de ces pays appartiennent presque tous à des collectionneurs bordelais : Bordeaux, après avoir éclipsé les antiques capitales des nations voisines, est en train de les priver de leurs antiquités ; dans la Gironde, comme dans tous nos départements, le chef-lieu attire à lui toutes les inscriptions des arrondissements. Il est bon que, par une juste compensation, il les publie et les sauve de l'oubli. — Un autre motif nous imposait ce devoir. **940** et s.

La France possédera un jour, nous l'espérons, une série de recueils épigraphiques municipaux ou régionaux, destinés et adaptés aux recherches de l'érudition locale (comme nous avons essayé de comprendre le nôtre). Il importe, cela va sans dire, que ces recueils soient répartis suivant les divisions anciennes, suivant le groupement en peuples gaulois. Mais il sera bien difficile à de petites cités, jadis puissantes et riches en inscriptions, maintenant dépourvues de ressources, pécuniaires ou scientifiques, de faire leur recueil. Qu'est devenue, par exemple, dans notre région, la peuplade des Boïens? quelle est la ville qui se chargera de publier son *Corpus*? Évidemment, il faut que ce soit le chef-lieu du département où la cité a été un beau jour englobée, il faut que Bordeaux, qui a plus ou moins été l'héritier politique des

940 els. Boïens, accepte les charges scientifiques de cette succession. Si ces recueils locaux doivent être divisés suivant les cités gauloises, il faut qu'ils soient faits et groupés suivant la division actuelle en départements. Voilà pourquoi nous croyons utile, et presque moralement nécessaire, de réunir aux inscriptions de Bordeaux celles du département de la Gironde.

---

Nous les répartirons suivant les peuplades gauloises qui habitaient au temps des Romains le sol de notre département. Mais comment retrouver les limites de ces peuplades?

Ces peuplades, ces *gentes* ou *nationes* d'avant la conquête, formèrent, sous le régime administratif des Romains, ce qu'on appela des *civitates*. Le mot de *civitas Biturigum Viviscorum*, par exemple, désigne à la fois l'ensemble des Bituriges Vivisques, et le territoire qui leur appartient. Lors de l'organisation ecclésiastique de la Gaule, chaque *civitas* forma le diocèse d'un évêque. Les limites de ces diocèses se sont conservées à peu près exactement, à travers les révolutions politiques du pays, et malgré les changements apportés dans la géographie civile, jusqu'à la Révolution. Nous donnerons donc, en principe, à nos *civitates* gauloises l'étendue des anciens diocèses.

Toutefois, cette règle comporte un certain nombre d'exceptions, exceptions qui se multiplieront chaque jour davantage, avec la connaissance plus exacte de l'histoire mérovingienne et carolingienne. Si on voulait, pour dresser la carte de la Gaule en l'an 400, reproduire celle de la France ecclésiastique en 1789, les erreurs seraient infinies. Cette dernière carte doit être notre point de départ: mais il faut la vérifier, la contrôler, la corriger en remontant, autant qu'on le peut faire, le cours de l'histoire jusqu'en 400 et en tenant compte des faits dont nous aurons connaissance. Notre région offre précisément un des exemples les plus frappants de la nécessité de ce contrôle.

La carte de 1789 étend le diocèse de Bordeaux jusque autour du bassin d'Arcachon. Or nous savons qu'à l'époque romaine habitait là la *civitas Boiorum*. La dernière trace qu'on trouve de cette cité est sa mention, vers l'an 400, dans la *Notitia provinciarum et civitatum Galliarum*: il faudra donc détacher du diocèse de Bordeaux la partie sud-ouest pour en former la cité des Boïens.

Mais quelle étendue donnerons-nous à cette cité des Boïens? Quelle 940 et s.
partie prendrons-nous dans le diocèse de Bordeaux? Pour le savoir, il faut voir si nous ne pouvons pas retrouver dans les divisions de notre diocèse d'anciennes divisions administratives de l'époque romaine, et si l'une de ces divisions ne représente pas la cité primitive des Boïens. Or précisément, au XIIIe siècle, — c'est-à-dire aussi haut que nous remontons dans la géographie détaillée de notre diocèse, — nous constatons l'existence, dans la cité de Bordeaux, d'un archiprêtré appelé *archypresbyteratus Bogeii* (pays de Buch) : nom dans lequel il est facile de reconnaître celui des *Boii*. Nous pouvons croire que lorsque a disparu la cité, — et avec elle le diocèse, — des Boïens, elle a été réunie à celle de Bordeaux, dont elle a formé un archiprêtré.

Il est vrai que si l'archiprêtré de Buch ou *Bogeii* correspond à la *civitas Boiorum,* elle était bien exiguë. Mais on remarque qu'au XIIIe siècle le diocèse de Bordeaux possédait au sud du pays de Buch un autre archiprêtré (*archipresbyteratus Borneri,* pays de Born). Au temps où le pays de Buch formait une cité distincte de celle de Bordeaux, le pays de Born ne pouvait appartenir à cette dernière, dont il était complètement isolé. S'il avait été rattaché aux diocèses voisins, ceux de Bazas et de Dax, pourquoi en aurait-il été séparé? Il faut admettre de deux choses l'une : — ou que le pays de Born ait été constitué en 400 en cité distincte, ce qui n'est point possible, car la *Notitia Galliarum* ne le mentionne pas; — ou qu'il ait formé une subdivision de la cité des Boïens, et qu'il ait été, en même temps que cette dernière, annexé après 400 au diocèse de Bordeaux : ce que nous croyons (cf. Ve p., sect. III).

Ainsi donc pour connaître, avec le moins d'erreurs possible, la cité de Bordeaux, il faudra s'en tenir à peu près aux limites que les plus anciens documents (ceux du XIIIe siècle) assignent au diocèse de Bordeaux, diminué des archiprêtrés de Born et de Buch : nous ferons de ces derniers la cité des Boïens.

Les diocèses de Bazas et d'Agen nous donneront les *civitates Basatium* et *Nitiobrigum*. Ceux-là aussi, comme nous le verrons, paraissent avoir été sensiblement modifiés et du côté de la Gironde et du côté du Lot-et-Garonne, non seulement à partir du XIIIe siècle, mais encore avant cette époque, même avant l'an mil. Par malheur, les documents définitifs et les textes concluants font défaut, et en ignorance de cause,

**940** ets. nous serons souvent obligé d'accepter leurs limites du XVII^e ou du XVIII^e siècle comme reproduisant à peu près les frontières des cités et des diocèses des huit premiers siècles.

C'est donc, on le voit, sous la clause expresse de bénéfice d'inventaire, que nous acceptons les célèbres paroles de Guérard (p. 76 de ses *Divisions*) : « (Que l'on considère), d'une part, le caractère des institu- » tions de l'Église, qui est la durée et l'invariabilité, et, de l'autre, les » fluctuations continuelles, les révolutions profondes qui ont altéré, » bouleversé nos anciennes institutions depuis l'établissement du » régime féodal. De sorte qu'ici nous voyons tout se renouveler et se » transformer, tandis que là tout reste fixe, immuable, et à tel point, » qu'en prenant les circonscriptions ecclésiastiques telles qu'elles exis- » taient avant le concordat de 1801, on obtient assez exactement les » divisions ecclésiastiques des premiers âges, et par conséquent les » divisions civiles de la Gaule romaine et de la Gaule des Francs.... » ..... Ce rapport entre les divisions ecclésiastiques et les divisions » civiles de la Gaule et de la France ancienne fournit certainement » au géographe le secours le plus utile, et sans lequel il serait souvent » dans l'impossibilité de retrouver les limites des *pagi*, fréquemment » déplacées par les différents systèmes divisionnaires que la France a » successivement subis jusqu'à nos jours. Le lit des *pagi*, en effet, a été » recouvert par les lits des sénéchaussées et des bailliages, par ceux » des généralités, des élections, des châtellenies, etc. Que de sur- » charges cachent à nos yeux les anciennes lignes de démarcation! » que de couches à percer pour arriver au fond primitif » !

C'est seulement grâce aux divisions ecclésiastiques que nous pouvons retrouver, parfois, le fond primitif lui-même, et, presque toujours, les témoins de ce fond.

---

Les *civitates* de la Gaule étaient subdivisées en *pagi* ou cantons ruraux (cf. notre t. I, p. 122), les *pagi* comprenaient un certain nombre de bourgades, *vici* et *oppida* ou *castra*. Il y avait par toute la Gaule Chevelue environ trois cents *pagi* et douze cents *oppida* (1), ce qui, pour

(1) Cf. les *Mélanges de l'École française de Rome*, t. III, p. 155, n. 3, et nos *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, p. 53. — Voyez aussi Desjardins, *Gaule romaine*, t. II, p. 553.

soixante-quatre cités que contenait cette province, constitue une 940 et s.
moyenne de cinq cantons ruraux et de vingt bourgs par chaque cité. On peut croire *a priori* que les cités des Bituriges Vivisques et de leurs trois voisins, des Bazadais, des Boïens et des Nitiobriges, qui étaient parmi les cités les moins étendues de la Gaule propre, devaient renfermer un nombre de *pagi* ou d'*oppida* inférieur ou tout au plus égal à la moyenne.

Mais comment retrouver ces subdivisions territoriales de nos cités gallo-romaines?

Nous procéderons pour les subdivisions des cités comme nous avons procédé pour les cités elles-mêmes. Si le diocèse représente à peu près fidèlement la *civitas,* il y a lieu de croire que les districts du diocèse rappellent les anciens districts de la *civitas.* Or, comment étaient divisés les diocèses?

Les diocèses du Sud-Ouest étaient divisés, on le sait, en « archidiaconés », les archidiaconés en « archiprêtrés ». Les archiprêtrés (qui se confondent d'ailleurs à l'origine avec les doyennés ruraux) paraissent avoir existé plus anciennement que les archidiaconés, et remonter jusqu'au VI^e^ siècle. Guérard n'admet leur existence qu'à partir du IX^e^ siècle (*Divisions territoriales de la Gaule,* p. 96), mais il ne semble pas improbable que, dès l'époque mérovingienne, les archiprêtres aient eu sous leur autorité des cantons définis de la cité (voyez Longnon, p. 471 et 491, et les textes cités par Thomassin) [1]. Les archidiaconés sont certainement plus récents et datent seulement du IX^e^ siècle, comme Guérard l'a justement démontré (p. 91). Ils ont en outre disparu d'assez bonne heure et ne sont demeurés qu'à l'état de souvenir ou de tradition, notamment dans nos diocèses du Sud-Ouest, après le concile de Trente. Quoi qu'il en soit, on peut admettre, au moins en principe, que, lorsqu'on institua, comme subdivisions géographiques du diocèse, des archiprêtrés ou doyennés ruraux et des archidiaconés, on accepta les districts traditionnels : les territoires des *oppida* et des *castra,* peut-être aussi de certains *vici* anciens ou de premier ordre, devinrent des archiprêtrés et les *pagi* formèrent des archidiaconés. Et si l'on fait le total

---

[1] *Ancienne et nouvelle discipline de l'Église, touchant les bénéfices et les bénéficiers,* par le R. P. Louis Thomassin, t. I (1725, Paris, in-f°), col. 467 ; cf., sur ces questions, le même ouvrage, col. 470, 570, 576, 579. Cf. encore von Schulte, *Lehrbuch des Katholischen Kirchenrechts,* 3^e^ éd., p. 275 et 280; Desnoyers, *Topographie ecclésiastique de la France,* dans l'*Annuaire historique* pour 1853 et 1859; Gréa, *Essai historique sur les archidiacres, École des Chartes,* III^e^ s., t. II, p. 39 et s., p. 215 et s.

940 et s. des archiprêtrés et des archidiaconés que renfermaient les provinces ecclésiastiques de la Gaule Chevelue, on arrivera à un chiffre qui n'est pas de beaucoup supérieur au chiffre de 1,200 *oppida* et de 300 *pagi,* qui est celui des subdivisions civiles du premier siècle.

Mais, si cette règle est vraie en principe, elle souffre dans l'application un nombre infini d'exceptions. D'abord les *castra* ont dû augmenter en nombre du IV^e^ au VIII^e^ siècle, beaucoup d'*oppida* importants sous le haut empire ont été détruits ou abandonnés et leur rôle a passé à d'autres villes. Puis, les *pagi* se sont singulièrement accrus sous la dynastie des rois mérovingiens, qui les ont sans cesse morcelés ou dédoublés (cf. Longnon, *La Gaule au* VI^e^ *siècle,* p. 33). Enfin, les archidiaconés et les archiprêtrés d'un diocèse n'ont jamais eu une fixité absolue : leur nombre, leur étendue se sont modifiés, nous le constaterons bientôt pour le diocèse de Bordeaux.

Toutefois, ainsi que le remarque avec raison M. Longnon, les *pagi* du Sud-Ouest ont été fort peu modifiés du V^e^ au VIII^e^ siècle. En Aquitaine, les divisions traditionnelles se sont maintenues beaucoup plus longtemps. Par suite, nous pouvons ne pas trop nous éloigner de la vérité en faisant correspondre dans nos cités de la Gironde les anciens *pagi,* subdivisions civiles de la cité du Ier au VIII^e^ siècle et au delà, avec les archidiaconés, et en regardant les territoires des anciens *oppida* ou *castra* et des *vici* importants de la même période comme ayant donné naissance à des archiprêtrés (1).

Mais à une condition, c'est de chercher à remonter le plus loin possible dans l'histoire de ces subdivisions ecclésiastiques, c'est de s'occuper du groupement des paroisses, non pas tel qu'il était en 1789 ou au XVII^e^ siècle, mais tel qu'on peut le retrouver dans les plus anciens documents, qui sont, pour le diocèse de Bordeaux, du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle, pour ceux d'Agen et de Bazas, du XVI^e^ ou du XVII^e^ siècle. En dressant la carte des subdivisions ecclésiastiques de cette époque, nous pouvons donc nous rapprocher le plus ou plutôt nous éloigner le moins

(1) Voyez Sanson d'Abbeville, *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule* (2e édition, 1652), p. 9; de Valois, *Notitia Galliarum, passim;* Guérard, *Divisions territoriales*, p. 75-78; Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours* (à la suite de la traduction donnée par Guizot, t. II, 1861), p. 294; Longnon, *Études sur les pagi de la Gaule* (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*, fasc. XI, Paris, 1872, in-8°). Deloche (*Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par divers savants,* deuxième série, t. IV, Ire p., p. 385) combat, en ce qui concerne la cité et le diocèse de Limoges, l'identification des archidiaconés et des *pagi (minores)*.

possible, de la carte des subdivisions des cités gauloises de notre région 940 et s.
au v<sup>e</sup> siècle.

---

Quatre cités ont constitué notre département : la *civitas Biturigum Viviscorum,* qui y est entrée en totalité, la *civitas Nitiobrigum*, qui ne lui a fourni qu'une faible partie, la *civitas Basatium,* qui y est comprise presque entière, la *civitas Boiorum,* par moitié seulement. Ces quatre cités faisaient partie de la *provincia Aquitanica,* comprise dans les *Tres Galliae,* ou la *Gallia Comata* du commencement de l'empire.

Lors de la création de la province de *Novempopulana,* qui remonte peut-être au second siècle et qui a du reste son origine dans une subdivision administrative de l'Aquitaine contemporaine d'Auguste ou de Tibère (voyez les actes de la *Société archéologique de Bordeaux,* VIII, p. 163), les deux premières demeurèrent dans l'*Aquitanica,* les deux autres furent rattachées à la Novempopulanie.

Au temps de Dioclétien, lors du dédoublement de l'Aquitaine, les cités de Bordeaux et d'Agen, représentant celles des Bituriges Vivisques et des Nitiobriges, firent partie de l'*Aquitanica secunda* dont Bordeaux était la métropole. Dans l'ordre ecclésiastique, l'*Aquitanica secunda* devait devenir plus tard l'archevêché de Bordeaux, la Novempopulanie, l'archevêché d'Eauze, puis d'Auch.



# I

## CIVITAS BITURIGUM VIVISCORUM (TERRITORIUM BURDEGALENSE)

---

La *gens* ou *natio,* ἔθνος (Strabon, 4, 2, 1), des *Bituriges Vivisci* forma sous l'administration romaine une *civitas* ayant Bordeaux, *Burdigala,* comme chef-lieu (*urbs,* πόλις, Ptolémée, 2, 7, 7). Cette *civitas* garde son appellation ethnographique pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, comme nous le montrent les textes de Pline l'Ancien (4,108), de Strabon, de Ptolémée (textes que nous étudierons dans notre VII^e^ partie), et les quatre inscriptions qui mentionnent les *Bituriges Vivisci* (l'inscription de Lyon, cf. notre VII^e^ partie ; et nos inscriptions n^os^ 1, 133 et 222), qui sont des trois premiers siècles, la dernière peut-être seule du troisième. Au III^e^ siècle, il n'est plus question des Bituriges Vivisques dans les textes ; au IV^e^ siècle, Ammien Marcellin parle des *Arverni,* des *Santones,* des *Pictavi,* mais ignore les *Bituriges Vivisci* et ne connaît que *Burdegala* (15, 11, 13). Dès ce moment donc, le nom de la capitale de la cité, Bordeaux, a absorbé celui de la cité elle-même, les Bituriges Vivisques, et on désignera désormais du nom de la première à la fois la ville de Bordeaux et la cité ou le territoire dont elle est la capitale. **940** et s.

On sait que le même phénomène s'est produit par toute la Gaule, également entre le commencement du III^e^ et la fin du IV^e^ siècle : partout, la *civitas* ou la peuplade et l'*urbs* ou la capitale ont reçu un même nom. Je n'hésite pas à regarder ce fait comme la conséquence de la mesure de Caracalla qui donna le droit de cité romaine à tous les habitants de l'empire. Cette mesure, en effet, eut pour résultat d'enlever toute sa valeur officielle et juridique à l'expression de *civis Biturix Viviscus :* on ne peut plus se servir de cette expression, si l'on a quelque souci de la correction légale ; il n'y a plus de *cives Bituriges,* de Bituriges, il n'y a plus que des *cives Romani,* des Romains. Ce qui était

940 et s. autrefois le pays et la nation des Vivisques, n'est plus maintenant qu'un district de l'État romain et un groupe de citoyens romains, district qui a Bordeaux pour chef-lieu, citoyens qui dépendent des magistrats de Bordeaux. La *civitas* ne sera désormais que le *territorium* ou le ressort administratif d'une ville, et ville et territoire porteront le même nom. Cela se produira à partir du IIIe siècle pour la Gaule Chevelue (cf. Desjardins, t. III, p. 476), parce qu'alors seulement elle reçut la pleine cité romaine. Mais ce même phénomène s'était produit bien plus tôt dans la Gaule Narbonnaise, depuis longtemps romanisée et colonisée. Déjà, à la fin du premier siècle, on ne connaissait plus les cités des Volques ou des Allobroges, on ne connaissait que le territoire des colonies de Nîmes ou de Vienne.

Cette identification des noms de la *civitas* et de l'*urbs* ne s'est pas produite partout de la même manière. Chez nous, le nom de l'*urbs Burdigala* a fait disparaître celui des Bituriges Vivisques, comme à côté. *Agennum,* Agen, a supprimé celui des Nitiobriges. Presque partout, dans la Gaule Chevelue, c'est le contraire qui a eu lieu : le nom du chef-lieu a cédé la place à celui de la peuplade : *Cossio,* capitale des *Basates,* est devenu Bazas, *Vesunna,* capitale des *Petrocorii,* Périgueux, *Mediolanum Santonum,* Saintes. Pourquoi cette différence? On est tenté d'alléguer comme principale raison celle-ci : toutes les fois que le chef-lieu d'une *civitas* était, par sa situation juridique, politique ou historique, un foyer de vie romaine, c'est son nom qui a prédominé : c'est ainsi que toutes les colonies romaines ou latines du Sud-Est ont conservé leur nom et chassé celui de la peuplade, que *Lugdunum* et *Nemausus* sont demeurés Lyon et Nîmes. Mais cette raison ne paraît pas pouvoir s'appliquer à toutes les villes, par exemple, à Trèves, qui, quoique colonie *(col. Augusta Trevirorum),* a cependant pris le nom de la peuplade, les Trévires; à Agen qui, quoique ville sans influence romaine, a cependant imposé son nom ; à Bordeaux, qui a eu le même privilège qu'Agen. Pour Bordeaux à la rigueur on peut ne pas s'étonner : les Bituriges Vivisques étaient une peuplade assez peu importante, un rameau détaché de la grande nation des Bituriges; Bordeaux était tout dans la *civitas,* en lui était concentrée l'activité de la *gens;* il était moins le centre des Vivisques que le territoire des Vivisques n'était sa banlieue. Mais pour Agen, pour Trèves, pour les autres exceptions à la règle générale, il faut nécessairement chercher

une autre raison, — que nous trouverons quand nous connaîtrons mieux 940 et s.
l'histoire municipale de la Gaule et l'histoire locale des *civitates*, et encore, ce qui nous donnera peut-être la clef de maint problème, l'histoire rurale des *pagi*. En tout cas, je suis persuadé que ce n'est pas un simple usage, un pur hasard qui a valu à chaque ville tel ou tel nom, mais qu'une loi, un règlement officiel du IIIe siècle a déterminé l'appellation que toute cité devait recevoir.

Quoi qu'il en soit, le souvenir des Bituriges Vivisques semble avoir disparu dès le IVe siècle. Si Ausone fait encore allusion à leur existence, et s'intitule (*Mosella*, 438)

*Vivisca ducens ab origine gentem,*

il faut voir dans cette phrase une simple allusion au passé historique de son pays, et non pas à sa situation administrative, — allusion que les copistes d'Ausone ne comprennent pas eux-mêmes, ce qui les amène tous à corriger *Vivisca* en *vivifica*, comme écrivent les manuscrits.

A l'époque mérovingienne, comme on peut le voir par Grégoire de Tours et les documents que nous citerons plus loin, *Burdegalensis* désigne également un habitant de Bordeaux et de son territoire; *civitas Burdegalensis* est à la fois l'*urbs Burdegala* et l'antique *civitas Biturigum Viviscorum; territorium Burdegalense* (Pardessus, I, p. 206 et 207; II, p. 175; Grégoire, *In glor. conf.*, 45 et 46), ou *regio Burdegalensis* (Grégoire, *De virt. Mart.*, 3, 33), ou encore *terminus Burdegalensis* (*id., Hist.*, 9, 5), c'est le territoire traditionnel des Bituriges Vivisques.

---

Quelles étaient les limites exactes de ce territoire à l'époque romaine? Il va sans dire que nous n'en savons rien pour les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne. Nous connaissons les noms des peuplades limitrophes des Bituriges Vivisques, les *Santones* (Saintonge), les *Petrocorii* (Périgord), les *Nitiobriges* (Agenais), les *Basates* (Bazadais), les *Boii* (pays de Buch), celui de leur capitale, *Burdigala*, Bordeaux, et celui d'une ville de leur territoire, *Noviomagus*. Tout ce que nous allons dire de plus est conjectural.

Jules César ne parle pas des Bituriges Vivisques, et l'hypothèse de Sanson d'Abbeville (*Carte des Gaules*, 2e éd., p. 36), qui les assimilait

940 et s. aux *Garumni* des Commentaires (*De b. G.*, 3, 27, 1) ne paraît ni acceptable ni acceptée.

Pline l'Ancien les mentionne d'après une autorité qui semble contemporaine des premiers temps de l'empereur Auguste et cite en même temps qu'eux, dans son énumération des peuplades de l'Aquitaine, celle des *Belendi* (4, 108), dont on a voulu, non sans raison, retrouver le nom dans la bourgade de Belin (*Belinum* au moyen âge), appartenant jadis au diocèse de Bordeaux. Il est vraisemblable que les *Belendi* ont cessé dès Auguste ou Tibère de former une cité indépendante pour être englobés dans celle des Vivisques, dont ils feront désormais partie intégrante, car leur nom ne se retrouve plus dans l'antiquité.

Strabon nous dit que la Garonne coule entre les Bituriges Vivisques et les Santons (4, 2, 1) : si l'on prenait son texte au pied de la lettre, on pourrait en conclure que dans les premières années du règne de Tibère, l'Entre-deux-Mers et les pays de Bourg, Blaye, Libourne et Fronsac, qui dépendaient certainement de Bordeaux au v[e] siècle, ne faisaient point encore partie de la cité des Vivisques, mais de celle des Santons; c'est l'interprétation que semble avoir acceptée M. Longnon, lorsqu'il suppose que le territoire des Bituriges Vivisques pouvait être compris, avant l'organisation de la Gaule romaine, dans celui des Santons (*Atlas de la Gaule, texte*, I, p. 6). Je préfère croire que Strabon a voulu dire que la Garonne, à son embouchure, et là seulement, coule entre les Vivisques et les Santons, et inférer de cela que dès lors le pays des *Medulli* était attribué aux premiers. Un siècle plus tard, Ptolémée, d'accord avec Strabon, donnera aux Vivisques *Noviomagus* (2, 7, 7), qu'on ne peut guère chercher que dans le Médoc.

Il semblerait résulter de tout cela que le territoire primitif des Bituriges Vivisques était limité à ce qui formera plus tard l'archiprêtré de Cernès (moins Belin) sur la rive gauche du fleuve, depuis Bordeaux jusqu'à Langon; mais qu'il a été immédiatement accru, lors de la constitution des cités de la Gaule, du pays des *Medulli* (Médoc) et des *Belendi* (Belin). — Quant aux plus anciennes destinées des pays qui compléteront le diocèse de Bordeaux au nord de la Garonne, nous les ignorons complètement : il est probable toutefois qu'ils appartenaient aux Vivisques, sinon traditionnellement depuis l'époque gauloise, du moins administrativement dès les temps romains.

Sous les barbares, nous voyons la *civitas Burdegalensis* consti-

tuée ainsi qu'était le diocèse de Bordeaux au XIIIe siècle, sauf sur un point. Nous croyons en effet que la ville de Langon, que nous voyons, dès le XIIIe siècle, faire partie du diocèse de Bazas, appartenait, au Ve siècle, au diocèse et à la cité de Bordeaux; nous voyons en effet, d'après les lettres de saint Paulin, que l'évêque de Bordeaux y faisait construire une église (*Epistolae,* 20, 3) et qu'il avait une certaine autorité sur les gens de Langon (*id.*, 12, 12). **940** et s.

Ce n'est peut-être pas la seule modification qui ait été apportée aux limites du diocèse de Bordeaux du Ve au XIIIe siècle, mais c'est la seule que nous sommes en droit de supposer. On peut croire encore que la partie de la Double (*Doppla,* notamment la paroisse *Sanctus Christophorus de Doppla,* Saint-Christophe, *Arch. hist.,* XXI, p. 60) que le diocèse de Bordeaux possédait dès le XIIIe siècle avait été jadis, comme le reste de la contrée, rattachée au diocèse de Périgueux, qui renfermait un archidiaconé et un archiprêtré de la Double (de Gourgues, *Dict. top. de la Dordogne,* p. XXX ; cf. *silvam, quae vocatur Edobola, in pago Petrocorreco, Fredeg. chr. contin. IV,* § 134, *Hist. des Gaules,* t. V, p. 8). Mais cette supposition ne s'appuyant sur aucun texte, nous n'avons pas le droit de nous y arrêter.

En ce temps-là, et depuis le Ve siècle, j'imagine, la *civitas Boiorum* (pays de Buch) est englobée dans celle de Bordeaux, car elle n'est plus mentionnée après la *Notice des Gaules* (vers 400).

Toutes les localités que Grégoire de Tours et ses contemporains donnent comme dépendant de Bordeaux : Blaye, Plassac, Rions, Bouliac, Marsas, etc., ont toujours fait partie de son diocèse, et elles sont assez éloignées les unes des autres pour croire que, si les limites du diocèse de Bordeaux ont varié entre le Ve et le XIIIe siècle ailleurs qu'à Langon, ces variations se réduisent à fort peu de chose.

Au XIIIe et au XIVe siècle nous pouvons établir très exactement l'étendue du diocèse de Bordeaux, grâce aux documents ecclésiastiques, et c'est cette étendue que nous regarderons, jusqu'à nouvel ordre, comme celle de la *civitas Biturigum Viviscorum* du haut empire, de la *civitas Burdegalensis* du bas empire et de l'ère mérovingienne.

---

Nous ne connaissons pas plus exactement les subdivisions que les limites de la cité des Bituriges Vivisques ou de Bordeaux. Elle com-

94[illegible]ts. prenait évidemment un certain nombre de *pagi* puisque une inscription (n° 32) mentionne un *magister pagi*. Ausone nous apprend qu'un de ces *pagi* était habité par les *Medulli* (cf. plus loin, p. 129); un texte du VIIe siècle nous dit que Floirac était situé *inter duo maria*, ce qui nous autorise à croire que la dénomination de pays d'Entre-deux-Mers existait dès lors (Pardessus, I, p. 206). Le canton habité par les *Belendi* n'est connu que par Pline le Jeune et ne devait pas être bien considérable, puisqu'il n'a laissé aucune trace de ces limites et n'a même point formé de *pagus* dans la *civitas*.

Pour être mieux renseigné sur ces subdivisions, il nous faut recourir encore et toujours aux documents ecclésiastiques du XIIIe et du XIVe siècle.

Le plus ancien de ces documents est le *Livre des Quartières de l'Archevêché* de 1235. Nous ne connaissons que des extraits de ce livre, dont les seuls importants pour nous sont ceux qu'on a publiés au XVIIIe siècle à Bordeaux, dans une brochure in-4°, sans date, de douze pages, intitulée : *Quartieres. Extrait du Livre de 1235. N. A. Cab. 5. Etag... 4. Copié sur celui que M. l'Archevêque a communiqué* [1]. Ces extraits ne nous donnent malheureusement pas les limites, mais seulement les noms des divisions du diocèse.

Mais ces limites peuvent être aisément établies pour cette époque à l'aide d'un précieux document manuscrit, qu'a retrouvé aux Archives du Département (hors série) et que me communique avec son obligeance ordinaire M. Roborel de Climens. Ce document est une copie analytique intitulée *Extrait de la Lieve en latin du Livre de 1239* (24 pages in-f°) et renferme la nomenclature, par archiprêtré, de toutes les paroisses de notre diocèse. Les noms sont traduits en français.

Les noms anciens des paroisses se retrouvent dans les *Comptes de l'Archevêché*. Ces comptes, conservés aujourd'hui aux Archives du Département, ont été publiés par M. Drouyn dans les tomes XXI et XXII des *Archives historiques de la Gironde*, travail qui, comme on va le voir maintes fois, nous sera particulièrement utile ; les listes de noms qu'ils contiennent ont été en partie rééditées et étudiées par M. Gouget dans l'*Inventaire sommaire des Archives de la Gironde, série G*. Voici

---

[1] Voyez d'autres extraits publiés par Drouyn, *Archives historiques*, t. XXI, p. 1. Baurein mentionne assez souvent notre plaquette, *Variétés*, t. III, p. 281, 288, etc.

l'extrait du Livre de 1235, qui nous donne seulement le nom et la liste des archiprêtrés : 940 et s.

p. 4 : *De quarteriis archipresbyteratus Sparrae* [Lesparre].
p. 5 : *De quarteriis archipresbyteratus d. Molinis* [Moulis].
p. 6 : *De quarteriis archipresbyteratus Bogeii* [Buch].
p. 6 : *De quarteriis archipresbyteratus Borneri* [Born].
p. 6 : *De quarteriis archipresbyteratus Sarnensis* [Cernès],
p. 7 : *De quarteriis archipresbyteratus Benaugensis* [Benauges].
p. 8 : *De quarteriis archipresbyteratus De Inter Duo Maria* [Entre-deux-Mers].
p. 9 : *De quarteriis archipresbyteratus De Inter Dordonia* [Entre-Dordogne].
p. 10 : *De quarteriis archipresbyteratus Fronciaci* [Fronsac].
p. 11 : *De quarteriis archipresbyteratus Burgensi* [Bourg].
p. 12 : *De quarteriis archipresbyteratus Blaviae* [Blaye].

Nous savons, en outre, que ces archiprêtrés étaient groupés en trois archidiaconés : de Médoc *(archidiaconatus Medulcensis)*, de Cernès *(archidiaconatus Sarnensis)* et de Blaye *(archidiaconatus Blaviensis)* (cf. *Comptes*, t. II, p. 2). Le premier semble avoir renfermé un instant, outre les deux archiprêtrés du Médoc, celui de l'Entre-deux-Mers (voyez un document au plus tard du XVI^e siècle, peut-être très ancien, cité par Lopes-Callen, t. II, p. 463); l'autre comprenait ceux de Cernès, Benauges, Buch et Born; le troisième, tous les pays au nord de la Garonne et de la Dordogne. Ces archidiaconés ont-ils toujours représenté les anciens *pagi* de notre diocèse? Pas absolument, pensons-nous. Nous admettrons difficilement que l'Entre-deux-Mers fît partie du *pagus* des *Medulli* et même, à l'origine, de l'archidiaconé du Médoc : nous préférons supposer que ce pays n'a été attribué que plus tard à celui-ci, et qu'au début il était rattaché à celui de Cernès comme il devait lui être plus tard rendu [1] : ce qui semblerait l'indiquer, c'est que dans les listes de paroisses celles de l'Entre-deux-Mers suivent toujours celles de la Benauges et sont séparées de celles du Médoc de toute l'étendue de l'archidiaconé de Cernès.

A part cette exception, qui répond encore à un état provisoire, nous

---

[1] Cf. Reclus, *Dictionnaire géographique et historique de la Gironde*, 1865, p. 14.

910 et s. ne voyons aucun obstacle à admettre que les archidiaconés représentent les anciens *pagi* des Bituriges Vivisques.

De la même manière, il est croyable que ces archiprêtrés correspondent à d'anciennes subdivisions des *pagi* et notamment au territoire des *oppida* ou des *castra* de la cité. Car de fait, nous connaissons par les textes du IVe au VIIIe siècle trois villes bordelaises qualifiées de *castra* ou *castella,* à savoir Bourg, Blaye, Fronsac, et ces trois villes ont donné leur nom à autant d'archiprêtrés.

Nous acceptons donc, jusqu'à preuve du contraire, que la *civitas Biturigum Viviscorum* comprenait trois *pagi,* le premier formé par le Médoc, celui qui fut habité par les *Medulli :* le deuxième, par les deux rives de la Garonne, depuis Bordeaux et le Bec-d'Ambès; le troisième, par la région du nord de la Garonne (en aval du Bec) et de la Dordogne.

C'est à cette division que nous nous sommes conformé dans notre carte et dans notre texte, en prenant pour point de départ les documents ecclésiastiques du XIIIe siècle (1).

---

(1) Depuis le XIIIe siecle, la géographie du diocèse de Bordeaux a subi quelques modifications. — D'abord, quant aux limites : Belin a été attribué au diocese de Bazas entre 1576 et 1668 (cf. *Arch. hist.*, II, p. 390, où l'on voit qu'en 1576, Belin était encore dans le Cernes; BAUREIN, 2e éd., III, p. 274 et s.). — En seconde ligne, quant aux subdivisions : les archiprêtrés de Buch et de Born ont été réunis en un seul d'une façon accidentelle d'abord au XIIIe siècle, permanente ensuite après le XVe siècle (cf. *Comptes*, I et II, *passim ;* BAUREIN, III, p. 281); les archiprêtrés de Fronsac et d'Entre-Dordogne formèrent au XVIIe siècle un quatrième archidiaconé, celui de Fronsac (LOPES-CALLEN, II, p. 431). — En troisième ligne, quant aux limites de ces subdivisions : ces modifications, qui sont assez nombreuses, peuvent être retrouvées en comparant aux listes de 1239 et des *Comptes de l'Archevêché* (*Arch. hist.*, t. XXI et XXII) : 1° le *Cens des Églises* (XVIe siècle au plus tard) donné par LOPES (II, p. 463) ; cf. encore *Archives historiques*, t. II, p. 391 (document de 1576) ; 2° le *Poullié des bénéfices de l'Archevesché de Bourdeaux*, donné par le même en 1668 ; 3° *le Pouillé general contenant les benefices de l'Archevesché de Bourdeaux*, à Paris, 1648, in-4° ; 4° la liste des paroisses dans l'*Almanach historique de la province de Guienne pour 1760*, p. 169 et s. ; 5° les listes données par BAUREIN, dans les *Variétés bordelaises ;* 6° les anciennes cartes du diocèse, etc.



## 1° MEDULLI

[*Pagus Medullorum*].

---

Les *Medulli* nous sont connus par l'intermédiaire de Pline l'Ancien, d'Ausone et de Sidoine Apollinaire. Pline l'Ancien cite les paroles suivantes de l'historien latin Caius Licinius Mucianus (Mucien, qui vivait, comme on sait, au Ier siècle), au sujet des huîtres des *Medulli :* **940-942**

*Sunt ergo Muciani verba, quae subiciam : « Cyzicena majora Lucrinis, » dulciora Britannicis, suaviora Medullis ».*

Pline, *Historia naturalis*, 32, 6 (21), 62. — *Medullis* est la leçon du ms. de Bamberg; [*M*]*edulis*, celle du ms. de Leyde 61. Quelques éditeurs impriment *Meduliis*.

Comme Pline ne les mentionne pas dans sa nomenclature des peuplades aquitaniques, il faut croire que dès l'organisation de la Gaule en cités, peut-être même, dès le temps de l'indépendance gauloise, les *Medulli* étaient soumis aux Bituriges Vivisques (cf. ici, p. 124).

Ausone parle assez souvent des *Medulli,* toujours dans ses lettres, soit à propos de son ami Théon qui habitait dans leur pays, soit à propos des huîtres qui en faisaient la seule ou au moins la grande renommée :

*Ausonius, cujus ferulam nunc sceptra verentur,*
*Paganum Medulis jubeo salvere Theonem.*

*Epistolae*, 4, 1-2, éd. Schenkl; cf. éd. Peiper.

Ce dernier vers semble bien indiquer que les *Medulli* formaient un *pagus.*

*Quid geris, extremis positus telluris in oris,*
*Cultor arenarum vates?......*

*Epistolae*, 4, 3-4.

*Quam tamen exerces Medulorum in litore vitam?*

*Epistolae*, 4, 16. — Le ms. de Leyde *Vossianus* 111 (ms. de l'Ile-Barbe) écrit *Medullorum*.

...... *Medullini te feret aura noti......*

*Epistolae*, 5, 28.

940-942 *Ostrea Baianis certantia, quae Medulorum*
*Dulcibus in stagnis reflui maris aestus opimat,*
*Accepi, dilecte Theon, numerabile munus.*

*Epistolae*, 7, 1-3.

*Set mihi prae cunctis dulcissima, quae Medulorum*
*Educat Oceanus......*

*Epistolae*, 9, 18-19. — Le ms. de Leyde 111 écrit *Medullorum*.

C'est encore à propos de ses huîtres que Sidoine nous parle du Médoc :

*Veni cum mediterraneo instructu ad debellandos subjugandosque istos Medulicae suppellectilis epulones.*

SIDOINE, lettre à Trigetius, *Epistolae*, 8, 12 [8, 2, éd. BARET], MIGNE, *P. l.*, t. LVIII, col. 610 (SIRMOND).

Nous ne savons rien de plus de ce pays, de son nom ni de ses destinées, jusqu'aux temps féodaux.

Bien qu'Ausone fasse *ŭ* bref et nous oblige à écrire *Meduli*, il semble que la véritable orthographe fût *Medulli*, vers laquelle incline sans cesse le copiste du célèbre manuscrit de Leyde *Vossianus* 111, qui est du commencement du IXe siècle (Schenkl, p. XXXII), et qui est celle du meilleur manuscrit de Pline l'Ancien; le nom de cette peuplade serait exactement le même que celui de la peuplade alpestre des *Medulli* (cf. *Corpus inscr. lat.*, t. V, pages 810, 906 et 907). Le nom de l'une et l'autre nation est bien d'origine celtique (cf. Zeuss, p. 9, 766 et 769), et les *Medulli* étaient aussi gaulois que les Bituriges auxquels ils étaient attribués : les deux localités qu'ils ont fondées, *Noviomagus* et *Dumnotonus*, ont un nom nettement celtique.

Le *pagus* des *Medulli*, qui est devenu, comme on sait, le Médoc, forme, dans les subdivisions ecclésiastiques, l'*archidiaconatus Medulcensis* (cf. *Meduculium* dans un acte de 1072, ici, p. 10). L'étendue primitive [1] de cet archidiaconé et de l'ancien *pagus* est sans aucun doute celle des archiprêtrés de Moulis et de Lesparre réunis, telle que nous les fait connaître la liève de 1239. On voit par ce document et ceux du XIVe siècle que le Médoc arrivait alors jusqu'à Bordeaux, puisqu'il renfermait Pessac, qui n'en fut détaché qu'entre 1546 et 1668

[1] Nous avons vu que dans un document qui paraît du XVIe siècle au plus tard (p. 127; cf. LOPES, II, p. 463), on attribue à l'archidiacre du Médoc des paroisses de l'Entre-deux-Mers.

(cf. Baurein, II, p. 285). Du côté de l'Océan sa dernière paroisse était Lacanau, donnée plus tard à l'archiprêtré de Buch-et-Born (*id.*, p. 55). C'est au sud de Lacanau et au nord du Porge (*Sanctus Severinus de Bogio* ou *de Porticu*) et de Saumos (*Sanctus Amandus de Bogio*) que passerait donc l'antique frontière des *Boii* et des *Bituriges Vivisci*. **940-942**

Indépendamment des localités (*villae* sans aucun doute) dont le nom romain est inconnu, mais qui nous ont fourni des inscriptions, la géographie ancienne des *Medulli* renferme les noms suivants :

## Noviomagus (oppidum?).

Ce lieu n'est connu que grâce à Ptolémée (2, 7, 7, éd. Müller); cet auteur cite deux villes (πόλεις) des Bituriges Vivisques : Bordeaux et Νουιόμαγος (presque tous les mss. donnent Νουίσματος); il place *Noviomagus* par 17° 40′ de longitude et 46° 15′ de latitude. Tout le monde met Noviomagus dans le Médoc et avec raison. Mais à quel endroit? De toutes les hypothèses, la plus vraisemblable me paraît être celle de M. Drouyn (*La Guienne militaire,* I, p. XCIII et XCV), qui voit dans les ruines immenses appelées *la Ville de Brion,* entre Verteuil et Saint-Germain-d'Esteuil, les restes de Noviomagus. Ce sont en effet les ruines romaines les plus importantes du Médoc; elles sont situées près du centre de population le plus considérable de tout le pays dans le haut moyen âge (abbayes de Verteuil et de l'Isle); c'est près de là qu'on a trouvé les deux plus grands dépôts de monnaies gauloises du département (Verteuil et Saint-Sauveur, *Revue num.*, 1867, p. 15) et que nous rencontrerons nous-mêmes les seules inscriptions latines du Médoc; c'est près de là enfin que se trouve le chef-lieu de l'archiprêtré de Lesparre, Saint-Estèphe, ainsi que l'antique capitale du Médoc, Lesparre. Lesparre n'est pas Noviomagus, mais en a hérité ([1]). — Noviomagus n'a livré aucune inscription, mais a fourni matière à une inscription fausse, que nous retrouverons dans notre VI[e] partie.

---

([1]) Cf., sur Noviomagus, VINET, *Comm. in Aus.*, s. 208 E (près de Soulac); — D'ANVILLE, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 495 (Castelnau-de-Médoc); — BAUREIN, I, p. 77 et s., où sont énumérées toutes les anciennes opinions sur Noviomagus. — *Ad ostia Garumnae*, dit MUELLER (éd. de Ptolémée), etc. — DESJARDINS, *Gaule romaine,* t. II, p. 420 (a peu pres à Soulac). — Cf. encore KÉRÉDAN, *Soulac et sa plage*, 1861, Paris, in-8, p. 28; — MEZURET, *Notre-Dame de Soulac*, 1865, Lesparre, in-8, p. 29 (entre Soulac et Lillan), etc.

940-942

## Dumnotonus (villa).

C'était la demeure de Théon, l'ami d'Ausone (cf. p. 129), demeure que le poète nous fait longuement connaître dans ses lettres :

*An, quia venatus ob tanta pericula vitas,*
*Piscandi traheris studio? Nam tota supellex*
*Dumnotoni tales solita est ostendere gazas.*

*Epist.*, 4, 52-54.

*Scirpea Dumnotoni tanti est habitatio vati?*
*Pauliacos tanti non mihi villa foret.*

5, 15-16.

*Unus Dumnotoni te litore perferet aestus*
*Condatem ad portum, si modo deproperes.*

5, 31-32.

*Parcamus vitio Dumnotonae domus,*
*Ne sit charta mihi carior ostreis.*

7, 55-56.

Le ms. de Leyde *Vossianus* 111 ne donne *Dumnitonus* qu'une seule fois (4, 54). Partout ailleurs il a, comme presque toujours les autres mss., *Dumnotonus*, ou tout au moins demeure fidèle à la dérivation *-otonus*. Que ce soit la véritable orthographe, c'est ce que montre celle de tous les composés des radicaux gaulois *dumn-* ou *dubn-*, qui se font toujours à l'aide de *o* et non de *i* : *Dumnorix*, *Dubnorix*, *Dumnonii*, *Dubnotalus*, etc.; cf. Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 772 et surtout Glueck, *Keltische Namen*, p. 69 et 70. Glück regarde *Dumnotonus* (ou *Domnotonus*) comme correspondant à « βαθύτονος », et *dumn-* comme signifiant « profond ». — Schenkl et Peiper écrivent *Dumnitonus*.

Il résulte de ces citations et du contexte que Théon, dans sa villa de *Dumnotonus,* élevait des huîtres, pêchait des poissons de mer, vivait *juxta finem Oceani* (4, 5), et qu'il pouvait se rendre de là par la rivière, porté par un seul flux *(unus aestus)*, jusqu'à Condat. Il faut que sa propriété ait été située à la pointe du Médoc, à la fois sur la Gironde et sur l'Océan, près de l'endroit, j'imagine, où se trouve aujourd'hui Soulac [1].

---

(1) Vinet, *Comm. in Aus.*, s. 441 (Donissan); — Baurein, 2e éd., I, p. 84 (à l'extrémité et sur la côte O. du Médoc); — Longnon, *Atlas historique de la France*, *texte*, 1re livraison, 1884, Paris, p. 27 (Saint-Estèphe ?), etc.

## Pauliacos (villa). 940-942

Ausone ne mentionne qu'une fois cette villa, et d'une façon trop vague pour que nous puissions rien conclure directement de son texte, si ce n'est qu'elle semble avoir été belle et importante :

*Scirpea Dumnotoni tanti est habitatio vati?*
*Pauliacos tanti non mihi villa foret.*

*Epist.*, 5, 15-16.

Comme nous n'avons point d'autre localité importante dans la Gironde dont le nom vienne de *Paulus,* on a identifié constamment, et je crois avec raison, le *Pauliacos* d'Ausone avec notre Pauillac. — C'est le seul document ancien relatif à cette ville : car les monnaies mérovingiennes marquées PAVLIACO VICO et pour lesquelles on semble avoir pensé à Pauillac (cf. Conbrouse, pl. 36, 2; Guillemot, n° 740) sont selon toute vraisemblance du Limousin (Deloche, *Revue num.,* 1862, p. 446).

---

Ajoutons, pour compléter la géographie antique du Médoc, l'île d'*Antros,* rendue célèbre par le texte de Pomponius Mela (3, 2) et qui nous paraît bien être Cordouan [1], — si du moins Mela ne se fait pas l'écho d'une pure fable, ce qu'on peut toujours croire.

---

[1] Cf. DE VALOIS, *Notitia Galliarum,* p. 25 (*Ligeri attribuenda :* l'île d'Indre dans la Loire); — D'ANVILLE, p. 71 (l'île de Jau); — BAUREIN, t. I, p. 73 (« dans cet avancement que forme le territoire de Soulac à l'embouchure de la Gironde »); — DESJARDINS, t. I, p. 261-263 (la théorie de Desjardins, inspirée de celle de d'Anville et de Baurein, mais beaucoup plus exagérée que l'une et l'autre, consiste à voir dans Antros la pointe nord du Médoc, détachée autrefois du continent, et réunie à Cordouan), etc.

Quant au *Metullum vicus* mentionné comme brûlé en 848 par les Northmans : *Northmanni Metallum vicum populantes incendio tradunt* (*Annales Bertiniani, Historiens des Gaules,* VII, p. 65); *Metullum vicum populantes incendio tradunt* (*De gestis Nortmannorum, id.,* VII, p. 152), c'est sans contredit Melle en Poitou : il est inutile d'y voir une localité du Médoc, comme le pensent D'ANVILLE (*Notice de l'ancienne Gaule,* p. 450), qui place *Metullum* à Castelnau de Médoc, ALTESERRA (*Rer. aquit.,* I, p. 26, éd. de 1777), qui en fait la capitale du Médoc), BAUREIN, I, p. 340), qui le retrouve dans les ruines de la ville de Brion, et bien d'autres. — De la même manière, il n'y a personne aujourd'hui qui songe à attribuer au Médoc les monnaies mérovingiennes de METVLO ou les monnaies carolingiennes de METVLO, METVLLO ou METVLLVM, et il n'est même plus la peine de combattre cette bizarre attribution. Il ne s'agit et il ne peut s'agir que de Melle, un des grands ateliers monétaires des Carolingiens (voyez l'édit de Pistes, de 864, *Historiens des Gaules,* VII, p. 657). — De même les monnaies de Charlemagne portant MEDOGVS ou MEDOLVS (cf. GARIEL, *Monnaies carolingiennes,* p. 122 et planche VIII; *Collection,* n° 625) doivent certainement être écartées du Médoc, bien que GARIEL ne renonce pas encore complètement à cette attribution (cf. LECOINTRE-DUPONT, *Rev. num.,* 1836, p. 99; DE GOURGUES, *id.,* 1842, p. 344); on ne frappe plus de monnaies au nom de *pagi* et jamais le Médoc n'a pu s'appeler au VIII[e] siècle *Medocus.* Je crois bien qu'il s'agit de Meudoc près Melle.

940 **Verteuil.**

Verteuil n'est connu qu'après l'an mil, sous le nom de *Vertolium* (cf. *Gallia christiana,* II, col. 886; Baurein, I, p. 276 et 344; Jouannet, *Statistique,* II, I, p. 188). Je suppose que le nom primitif était *Vertogilum* (cf. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieu,* p. 51). Le radical *vert-* me semble bien celtique. Cf. ici, t. I, p. 570 et 571, le nom de *Vertougus* gravé sur des marques de potiers. Je ne crois pas en effet que ces deux mots soient formés à l'aide de la particule inséparable *ver-,* comme tant d'autres mots gaulois commençant par la même syllabe.

---




D'après les copies et les descriptions données par JOUANNET.

« Carreau estampé », trouvé en 1817, « dans le bien de Beyzac, commune de Verteuil ». On trouva en même temps quatre petits bronzes de Constantin. — Brique et bronzes provenaient, dit JOUANNET, des ruines d'« un établissement industriel remontant à l'époque gallo-romaine »; « c'est le seul exemple que le département nous ait offert d'un établissement industriel remontant à l'époque gallo-romaine. Il n'en restait que les fondations, cachées sous 0m406 de terre végétale; mais elles étaient encore assez bien conservées pour qu'on ait pu reconnaître la distribution intérieure ». Voyez la description détaillée de l'usine au même endroit, JOUANNET, *Statistique,* II, I, p. 378.

**Bibl.** — JOUANNET : 1° *Musée d'Aquitaine,* 1823, t. II, p. 73; 2° *Statistique de la Gironde,* t. II, Ire p., p. 378.

Voyez, pour cette marque, notre tome I, page 449, nos 362, 363, 364, 365, et la page suivante.

## Saint-Estèphe-de-Calon. 941

Voyez, sur Saint-Estèphe, Baurein, t. I, p. 184. Le nom semble avoir été *Calones* ou *Calonesius* (*Sanctus Stephanus de Calones* ou *de Calonesio, Arch. hist.*, t. XXI et XXII, *passim*), aujourd'hui Calon. La localité est antique : d'abord à cause de son nom, puis à cause du vocable de son église (cf., ici, p. 92); elle devait être importante autrefois, car elle est demeurée le chef-lieu de l'archiprêtré de Lesparre. — Le nom de *Calones* doit être rapproché de celui de *Calo* (*Calone* à l'ablatif) qu'indique l'Itinéraire Antonin (p. 255, Wesseling) sur une route de la Germanie Rhénane. Voyez encore la fontaine *Calona* et la *villa Calonia* dans le département de l'Ain, dans un document analysé par Quicherat (*Formation française des anciens noms de lieu,* p. 34). Cf. Zeuss, *Grammatica celtica,* p. 772. Comme Zeuss l'admet, ce nom semble bien être d'origine celtique.

---




D'après les originaux (collection Berchon).

**Hist.** — Berchon a présenté ces deux fragments « de briques à rebords » dans la séance du 9 janvier 1885 de la *Société archéologique,* comme découverts « dans la commune de Saint-Estèphe ».

**Descr.** — Marques semblables à celles qui ont été publiées t. I, p. 449, nos 362, 363, 364, 365; cf. la page précédente.

**Bibl.** — Berchon, *Soc. arch. de Bordeaux,* t. X, p. VI.

942 **Cissac.**

Cissac semble également d'origine gallo-romaine, comme l'indique sa terminaison; c'était la villa de *Cissus* ou de *Cessus, Cessiacum* ou *Cissiacum*. Cf. Baurein, I, p. 197. — On sait que lorsque la terminaison *-iacum* est précédée d'une *s*, l'*i* s'élide ordinairement : *Cassiacum* donne Cessac, *Patriciacum*, Pétrissac (Quicherat, *De la formation des anciens noms de lieu*, 1867, p. 35). — *Cessus* serait un nom celtique (cf. *Cessia*, *Corpus*, III, n° 2404; *Cessero*, nom de lieu en Narbonnaise, etc.).

---

L·TETI
SAMIA

D'après l'original (collection Berchon).

**Var.** — ΣΑΛΥΑ chez Pepin d'Escurac.

**Descr.** — Marque de poterie samienne, enfermée dans un double filet circulaire. — Hauteur des lettres : 0,003.

**Hist.** — Trouvée vers la fin de mars 1878, dans les ruines d'une habitation gallo-romaine, située dans le domaine de Lamothe, commune de Cissac. — Voyez la description faite de cette villa par Pepin d'Escurac. — L'objet a été donné à M. Berchon par le propriétaire du château de Lamothe, M. L. d'Elbauve.

**Bibl.** — Pepin d'Escurac : 1° *la Guyenne* du 7 mai 1878, n° 25097, *Chronique locale*, p. 2, col. 3; 2° *Société archéologique de Bordeaux*, t. IV, p. 191.

*L(ucius) Teti(us) Samia.*

Cf., sur cette marque, notre tome Ier, p. 561, n° 709.



## 2° CERNÈS, ENTRE-DEUX-MERS ET BENAUGES

[*Pagus Sarnensis?*].

Nous réunissons ces trois archiprêtrés, comme nous l'avons dit (cf. p. 127), car il est vraisemblable qu'ils ont formé un seul *pagus* de même qu'un seul archidiaconé. Si le nom de ce *pagus*, à la différence de celui de Médoc, n'est point venu jusqu'à nous, c'est peut-être parce qu'il avait reçu une appellation purement administrative, empruntée non pas à un nom de peuple, mais à un nom d'homme, comme les *pagi Valerius, Octavius, Lucretius* du reste de la Gaule. Toutefois, en songeant à cette singulière appellation de « pays de Cernès » donnée à la portion rive gauche de notre diocèse, de Bègles à Toulenne, d'« archidiaconé de Cernès » *(Sarnensis, Sernensis)*, donnée à l'archidiaconé qui s'étendait sur les deux rives du fleuve, je ne puis m'empêcher de voir dans ce mot de Cernès le reste d'une vieille dénomination gallo-romaine (cf. Baurein, II, p. 267-280) (1). Et j'incline volontiers à croire que le *pagus* auquel a succédé l'archidiaconé de Cernès lui a donné son nom comme ses limites et s'était appelé *pagus Sarnensis*. Quelle est, maintenant, l'origine de cette appellation? C'est ce qu'on ne saurait indiquer. Peut-être faut-il rapprocher ce nom de *Sarnensis* ou *Sernensis*, du nom du cours d'eau qui traverse le pays, *Sirio* ou *Serio*, aujourd'hui le Ciron. Cf. le *pagus Tarnensis* ou *Ternensis*, le Ternois, nommé ainsi de la *Terne*, la Ternoise, affluent de la Canche, dans le Pas-de-Calais (de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 556). **943** et s.

Par le nombre de ses ruines et l'importance de ses inscriptions, par la prodigieuse quantité de noms de lieux d'origine romaine ou gauloise qu'on y rencontre, on voit que cette contrée fut le foyer principal de la vie et de la civilisation dans la cité des Bituriges Vivisques, et, probablement, le siège primitif de la nation et l'élément premier de son territoire (cf. p. 124).

---

(1) L'archiprêtré de Cernès s'est accru entre le XVIe et le XVIIe siècle de la paroisse de Pessac, enlevée au Médoc (cf. p. 130), mais il a été diminué de celle de Belin, cédée au diocèse de Bazas (cf. p. 128, n. 1).

**943 et s.** Les localités suivantes, mentionnées par les textes anciens, doivent se trouver dans ce *pagus* :

### I. — SUR LA RIVE GAUCHE (ARCHIPRÊTRÉ DE CERNÈS) :

## Belendi (oppidum??).

*Belendi* est le nom d'une peuplade mentionnée par Pline l'Ancien dans sa liste des *gentes* de l'*Aquitanica* en ces termes et à cette place :

*Aquitanicae sunt Ambilatri..... Onobrisates, Belendi, saltus Pyrenaeus.*

Pline, *Hist. nat.*, 4, 19 (33), 108.

La liste donnée par Pline semble bien empruntée à un document de l'époque d'Auguste au plus tard. Comme nous l'avons dit plus haut (p. 124), on a identifié ces *Belendi* avec Belin, ce qui, sans être certain, paraît fort possible : le nom de Belin, *Belinum* dans les textes du moyen âge, est visiblement le nom gaulois *Belinus* ou *Belenus* (cf. t. I, p. 316). Le lieu est un endroit très anciennement habité (Jouannet, *Stat.*, II, I, p. 134), renfermant des antiquités et traversé, dit-on, par une route romaine; oublié par les auteurs qui ont suivi Pline, son *castrum* apparaît subitement célèbre dès le XIe siècle, dans l'histoire comme dans la légende (cf. Cirot, *Hist. de Saint-Seurin*, p. 187; Drouyn, *Guienne militaire*, t. I, p. XLVIII), et le faux Turpin y fait enterrer des compagnons de Charlemagne :

*Apud Belinum sepelitur Oliverus, et Gandelbodus rex Frisiae, et Ogerius rex Daciae, et Arastagnus rex Britanniae, et Garinus dux Lotharingiae, et alii multi.*

Turpini *Historia Karoli*, § 29.

Bien entendu, il ne reste rien des tombes ni des épitaphes de ces héros légendaires et au surplus Belin n'a fourni jusqu'ici aucune inscription, aucun vestige gravé de son passé gallo-romain ; il y a bien longtemps, en effet, qu'on a cessé d'attribuer aux *Belendi* les monnaies gauloises signées BELINOC et BIIINOS : attribution due au marquis de Lagoy (*Rev. num.*, VII, p. 12-17), acceptée par Duchalais (*Médailles gauloises*, p. 5, nos 7 et 8), mais complètement abandonnée depuis, et

avec raison, car *Belinos* et *Brennos* sont, sur ces monnaies, des noms d'hommes. **943** et s.

Cf., sur les destinées de Belin dans la géographie ecclésiastique de la Gironde, p. 128, n. 1 [1].

## Bissonnum (villa).

Il paraît difficile de ne point placer dans le pays de Cernès la *villa* de l'évêque de Bordeaux Léonce II (cf. p. 16) appelée *Bissonnum*, à laquelle Venance Fortunat consacre une de ses pièces. Il nous dit qu'elle était située à sept milles de Bordeaux, au centre d'un pays boisé, sauvage et chaud, d'où l'homme avait expulsé les loups :

DE BISSONNO VILLA BURDEGALENSI :

.... *Incola Bissonnum vocat hunc de nomine prisco :*
*Millia septem urbs hinc Burdegalensis abest,*... etc.

FORTUNAT, *Carmina*, I, 18. — Un ms. porte *Hissono* et *Hissonum*.

Il faut chercher *Bissonnum* dans un rayon de dix kilomètres et demi autour de Bordeaux : on ne peut songer à l'Entre-deux-Mers, qui n'était certes pas au VIe siècle un pays sauvage, ni aux bords de la Garonne en amont de Bordeaux, qui étaient aussi riches que possible : d'ailleurs Fortunat ne parle jamais d'une villa riveraine d'un fleuve sans mentionner ce fleuve. *Bissonnum* devait être dans l'intérieur des terres sur cette rive de la Garonne. En outre, comme Fortunat indique la distance en milles qui sépare *Bissonnum* de Bordeaux, il semble bien résulter que cette villa se trouvait sur une grande route, au septième mille. Or, la grande route qui traversait les terres était celle qui menait de Bordeaux à La Teste-de-Buch : c'est sur cette voie romaine, à dix kilomètres environ de la ville, au delà de Pessac, vers Gazinet, que je placerai *Bissonnum*, c'est-à-dire au centre de cette contrée qui est demeurée si longtemps inculte et boisée. — Or, les *Comptes de l'Archevêché*, au XIVe siècle, nous font connaître une localité qu'ils appellent

---

[1] Cf. encore DE VALOIS, p. 524 (Belin); — D'ANVILLE, p. 147 *(id.)*; — BAUREIN, III, p. 278 *(id.)*. — DESJARDINS, *Gaule romaine*, II, p. 371, regarde cette identification comme provenant d'une « fausse analogie », et place les *Belendi* au pied des Pyrénées. — EXPILLY, au mot *Belendi*, t. I, p. 555, place ce peuple à Balizac (canton de Saint-Symphorien).

943 et s. *Besson* et qui semble située près de Pessac ou de Cestas (t. I, p. 108 et 550; t. II, p. 96). Je n'hésite pas à identifier cette localité avec l'endroit appelé aujourd'hui encore Besson et situé dans la commune de Cestas, à 1,200 mètres de la station de Gazinet, à sept milles exactement de Bordeaux, et à voir dans ce Besson le *Bissonnum* de Léonce II [1].

### Bresetum (locus).

Je place très hypothétiquement le *Bresetum* du testament de l'évêque du Mans Bertran (615) dans l'archiprêtré de Cernès. Bertran possédait dans cette susdite localité des fonderies de poix, et il semble qu'elle ne fût pas loin de Bordeaux, si on en juge par la place qu'il lui donne dans l'énumération de ses domaines. Serait-ce La Brède?

*Locum vero qui appellatur Bresetum in terratorium Burdigalense, ubi precarias [picarias] habere videmur,* etc.

MABILLON, *Vetera analecta*, éd. in-f°, p. 260; il faut corriger *precarias* en *picarias*, comme le fait PARDESSUS, II, p. 207.

### Praemiacum (villa).

*Praemiacum* est une villa de l'évêque Léonce II (cf. p. 16), qui nous est décrite par Fortunat. Elle était située sur un léger monticule au bord de la Garonne, dans un canton extrêmement fertile :

DE PRAEMIACO VILLA BURDEGALENSI :

..... *Praemiacum pollens, praemia nomen habes....*
*Condita quo domus est, planus tumor exit in altum,*
*Nec satis elato vertice regnat apex....*
*Piscibus innumeris non deficit unda Garonnae.*

FORTUNAT, *Carmina*, 1, 20, vers 6, 9, 10, 17.

Je crois avec Vinet (*Discours*, 2e éd., § 95) et Baurein (III, p. 168) qu'il s'agit de Preignac sur la Garonne [2].

---

(1) Cf. VINET, *Discours*, 2e éd., § 95 (Bessan, « maison noble, au-dessous de Macaut »); — CAUDÉRAN, *Saint Léonce*, p. 221 (« Bassens peut-être »).
(2) Cf. CAUDÉRAN, *Saint Léonce*, p. 205 (suit Baurein); — CIROT DE LA VILLE, *Saint-Seurin*, p. 276 (*id.*).

Il ne serait pas impossible que le domaine de Léonce fût le même que celui qu'avait possédé le frère de saint Paulin, lequel était voisin de l'*Hebromagus* de ce dernier, que nous plaçons aux abords de Langon. **943** et s.

### Hebromagus (villa).

*Hebromagus* était la principale villa de Paulin, plus tard évêque de Nole : c'était un immense domaine ou château grand comme une ville :

*Paulini ad usque mœnia, Hebromagum loquor.*

AUSONE, *Epistolae*, 21, 2, 15.

*Apud Hebromagum conditis mercibus....*

AUSONE, *id.*, 22, 1, 4.

Il était situé à proximité de la Garonne :

*Is nunc ad usque vectus Hebromagum tuam*
*Sedem locavit mercibus,*
*Ut inde nauso devehat....*

AUSONE, *id.*, 22, 2, 35.

Il se trouvait sur la route la plus directe qui menât d'Espagne et de Dax aux bords de la Garonne, ce qui nous conduit sans nul doute au coude formé par la Garonne à Langon (cf. plus loin, *Voies romaines*) :

.... *Jam ninguida linquit*
*Oppida Hiberorum, Tarbellica jam tenet arva,*
*Hebromagi jam tecta subit, jam praedia fratris*
*Vicina ingreditur, jam labitur amne secundo....*

AUSONE, *Epistolae*, 25, 124-127. — Les mss. écrivent constamment *Hebromagus* avec un *h*. SCHENKL imprime *Ebromagus* et il semble bien que ce soit l'orthographe rationnelle, le mot étant composé des deux thèmes celtiques connus *-mag* et *ebr-* ou *ebur-*, *ebor-* (cf. ZEUSS, p. 88 et ici, t. I, p. 199).

Paulin de Nole parle une fois de sa propriété, mais d'une façon fort vague : il rappelle qu'il l'abandonna en faveur des pauvres de l'Église :

*Ebromagum enim non hortuli causa, ut scribis, relinquimus*, etc.

PAULIN, *Epistolae*, 11, 14, MIGNE, LXI, col. 199.

Nous placerons volontiers le domaine d'Hebromagus aux alentours de Langon, ce qui nous explique l'affection particulière témoignée par

943 cis. Paulin à l'église de cette ville (cf. p. 142). Peut-être, puisqu'il s'agissait d'immenses propriétés, — *regna Paulini,* dit Ausone (*Epi.,* 25, 116), — s'étendait-il de Sauternes et de Budos à Langon et à Preignac (*Praemiacum :* peut-être le domaine du frère de Paulin, que ce dernier était obligé de traverser pour s'embarquer sur le fleuve, cf. plus loin et p. 141). Et s'il m'était prouvé que la localité appelée Paulin dans la commune de Budos est ancienne, je n'hésiterais pas à y placer une dépendance du célèbre domaine de Paulin, évêque de Nole (1).

## Alingo (vicus?).

*Alingo,* aujourd'hui Langon, n'est connu que par les écrivains du v^e^ siècle. Nous voyons par les lettres de saint Paulin de Nole que les évêques de Bordeaux avaient une autorité sur les gens de Langon et que Delfinus y fit construire une seconde église, ce qui permet de conclure que Langon dépendait du diocèse de Bordeaux, et peut-être que cette fondation fut faite sur un domaine donné par Paulin à l'église de Bordeaux (Alteserra, *Rer. Aquit.,* éd. de 1777, I, p. 27 ; d'Anville, p. 51 ; Baurein, III, p. 215 ; Drouyn, *Guienne militaire,* II, p. 68) :

*Si clericum forte noluerit occupari, unum de Alingonensibus dignemini mittere cum epistolis vestris.*

PAULIN, lettre à Amandus, *Epistolae,* 12, 12, MIGNE, LXI, col. 207.

*Fatemur venerandae pietati tuae, legentibus nobis illam epistolae partem, qua Alingonensi Ecclesiae novam filiam te autore progenitam jam in nomine Domini usque ad dedicationis diem crevisse signabas, ita exsultasse spiritum nostrum,* etc.

PAULIN, lettre à Delfinus, *Epistolae,* 20, 3, MIGNE, LXI, col. 248

Nous voyons par Sidoine Apollinaire qu'on s'embarquait à Langon pour se rendre de Bazas à Bordeaux : c'est près de cet endroit en effet

(1) Cf. VINET, *Comment. in Ausonium,* s. 478 (Braud) ; — SCALIGER, *Lectiones,* 2, 9 (Bourg) ; — ALTESERRA, *Rer. Aqu.,* éd. de 1777, I, p. 25 (Braud) ; — *Histoire de Languedoc,* éd. PRIVAT, I, p. 367 (Bram dans l'Aude, qui est bien l'*Hebromagus* de l'*Itinéraire de Jérusalem,* p. 551 de l'éd. WESSELING, mais qui, en aucun état de cause, ne peut être l'*Hebromagus* de Paulin) : — DEVIENNE, *Hist. de Bord.,* 2^e^ éd., t. II, p. 314 (Bourg) ; — [LE BRUN-DESMARETTES], *La Vie de saint Paulin,* 1686, p. 3 ; — RABANIS, *Saint Paulin de Nole,* dans les *Actes de l'Académie,* 1839, p. 165 (Branne) ; — SOUIRY, *Études historiques sur la vie et les écrits de saint Paulin,* 1853-4, t. I, p. 161 (Bourg) ; — DEZEIMERIS, *Académie, Actes,* 1874, p. 29 et s. (Moncrabeau) ; — LONGNON, *Atlas historique de la France, texte,* I, p. 28 (Castres-sur-Gironde), etc.

que la marée commence à se faire sentir (à Castets), et c'est là que la Garonne prend sa direction dernière. Nous avons vu que Paulin de Nole s'embarquait également près de Langon (cf. p. 142) : **943** et s.

*Et post haec portum Alingonis tam piger calcas, ac si tibi nunc esset ad limitem Danubinum contra incursaces Massagetas proficiscendum..... Ecce jam Leontius meus facile primus Aquitanorum, ecce jam parum inferior parente Paulinus, ad locum quem supra dixi* [Langon], *per Garumnae fluenta refluentia, non modo tibi cum classe, verum etiam cum flumine occurrent.*

SIDOINE APOLLINAIRE, lettre à Trigetius, *Epistolae,* 8, 12 [8, 2, éd. BARET].

Ce Léonce (le Pontius Leontius de Bourg, sans aucun doute) et son fils Paulin devaient posséder des propriétés près de Langon, propriétés qui se confondent peut-être avec celles du frère de Paulin de Nole (cf. p. 142) et le *Praemiacum* de l'évêque Léonce II (p. 140) : nous connaîtrions ainsi le nom de leurs différents possesseurs durant deux siècles.

Langon n'a livré que des antiquités insignifiantes (Jouannet, *Statistique,* II, I, p. 108), dont la principale est la mosaïque trouvée sur l'emplacement du couvent des Capucins (cimetière actuel, *Commission des monuments historiques,* 1849-1850, p. 19).

Si l'on ajoute à ces localités les deux que nous font connaître les Itinéraires, *Sirio* (Cérons) et *Stomates* (La Brède), que nous retrouverons à propos des routes romaines [1], on aura toutes celles que

---

(1) Nous écartons le *Vernemetis* où Léonce II éleva une basilique à saint Vincent (VENANTII FORTUNATI *Carmina*, 1, 9), quoique DOM DEVIENNE le place près de Bordeaux (*Hist. de Bord.*, 2e éd., t. I, p. XXV), et que CAILA accepte l'emplacement de Sainte-Croix (cf. p. 39, *Magasin encyclopédique* de 1806, t. II, p. 157 ; *Bull. polym.*, t. V, p. 39). BAUREIN le cherche dans les paroisses de Barsac ou de Preignac (III, p. 133 et 160). VINET, *Discours*, 2e éd., § 96, indiquait Veyrines, mais sous toutes réserves. BROWER, *Notae*, p. 13, songeait également à une localité bordelaise. *Vernemetis* me paraît devoir être identifié avec le *Nemetum* où saint Vincent souffrit le martyre (cf. *Acta Sanctorum*, juin, II, p. 166), par conséquent doit être recherché hors du diocèse de Bordeaux. Où? Il faut le demander à nos savants voisins de l'Agenais (cf. ARGENTON, *Essais*, extraits de LABRUNIE, dans les *Travaux de la Société d'Agen*, t. VIII, p. 135 ; BOUDON DE SAINT-AMANS, *Antiquités du dép. de Lot-et-Garonne*, p. 104 et s. ; MAGEN, dans les *Travaux de la Société d'Agriculture d'Agen*, t. VIII, p. 150 et s., 1861, p. 280 et s.; BARRÈRE, *Histoire du diocèse d'Agen*, t. I, p. 60; LONGNON, *La Gaule au VIe siècle*, p. 550; CAUDÉRAN, *Saint Léonce*, p. 199). — La basilique de saint Vincent *ultra Garumnam* (VENANTII FORTUNATI *Carmina*, 2, 8) qui s'élevait à l'endroit où le saint reposait et que Léonce décora pieusement doit être également cherchée dans l'Agenais (BOUDON DE SAINT-AMANS et MAGEN, *l. c.*; LONGNON, p. 550). — C'est hors du diocèse de Bordeaux que je placerai de même le *Primuliacum* de Sulpice Sévère (PAULIN, *Epist.*, 31, 32; cf. t. I, p. 87), peut-être en Agenais (BARRÈRE, t. I, p. 114; ARGENTON-LABRUNIE, p. 135; LE BLANT, *Inscriptions*, t. II, n° 594). — JACOBS (*De Gallia ab Anonymo Ravennate descripta*, 1858, in-18, p. 47) place hypothétiquement le *Landinorum* de l'*Anonyme de Ravenne* (§ 41) à Landiras. Cela paraît bien impossible, l'Anonyme ayant voulu dans ce paragraphe désigner, semble-t-il, les douze cités de la Novempopulanie. Il est vrai qu'il faut, pour les reconnaître, faire au texte de terribles corrections : mais l'Anonyme de Ravenne ne peut être supporté, je crois, qu'à cette condition. — EXPILLY (*Dict.*, I, p. 220), place à Saucats les *Successes* de Pline (4, 108); BAUREIN (III, p. 33) a montré ce qu'il y avait de peu fondé dans cette attribution.

943 et s. les anciens ont mentionnées dans l'archiprêtré de Cernès. Que cette rive de la Garonne fût, de Bègles à Langon, admirablement peuplée et cultivée à l'époque gallo-romaine, c'est ce que montrent les textes auxquels nous venons de renvoyer, les noms des localités actuelles qui tous sont ceux de villas gallo-romaines (Villenave, Cadaujac, Martillac, Castres, Virelade [*Villa lata*], Podensac, Barsac, Preignac), et les ruines ou les débris que l'on a trouvés dans tous ces bourgs sans exception, notamment les fameux sarcophages de Saint-Médard-d'Eyrans.

Par malheur aucun de ces débris ne présente la moindre inscription. L'inscription trouvée, dit-on, à Centujean de Bègles (cf. notre n° 37), a dû, à cause du voisinage de Bordeaux, être attribuée à cette dernière ville; celle de la Croix-de-Hins a disparu (cf. n° 943).

La rive droite n'était ni plus ni moins peuplée, elle a fourni cependant un assez grand nombre de textes gravés.

### II. — ENTRE-DEUX-MERS.

Le pays qui dans les subdivisions ecclésiastiques du diocèse forme l'archiprêtré de l'Entre-deux-Mers, semble s'être appelé déjà dans l'antiquité *Inter duo Maria* si nous en croyons un document de l'an 615, le testament de l'évêque du Mans Bertran, qui mentionne Floirac, *villa sita inter duo maria.*

## Floriacus (villa).

*Villa Floriaco, sita inter duo maria, qui parentum meorum fuit,* etc., *quam villae medietatem cum mancipiis, domibus, vineis, silvis, omnique termino suo vel adjacentibus sibi, a Berthranno sive Bettone, filium ipsius Childegerni, dato pretio, redemi, volo ut ipsa villa.... basilica sancti Petri et Pauli in perpetuo dominetur.*

Mabillon, *Vetera analecta*, éd. in-f°, p. 259; Pardessus, I, p. 206.

## Vodollacus (vicus).

Grégoire de Tours raconte un miracle qui se passa *in vico Vodollacensi* sur le territoire de Bordeaux. Il ne peut s'agir que de Bouillac

(cf. Longnon, p. 548). — J'imagine qu'à l'origine l'endroit s'appelait *Bodoliacum* et que le nom vient de quelque dérivé du radical celtique *bod-* (cf. Quicherat, *Noms de lieux,* p. 30 et 98). **943** et s.

*Sunt etiam sub ejusdem territurii* [le territoire de Bordeaux] *vico sepulti duo presbiteri, ut res ipsa declarat, aegregiae sanctitatis viri...... Agitur enim in vico Vodollacensi.*

Grégoire de Tours, *Liber in gloria confessorum,* 46, éd. Krusch.

Ajoutons le *Varatedo* (Vayres) de la *Table de Peutinger,* que nous retrouverons.

L'Entre-deux-Mers semble avoir été habité surtout le long de la Garonne. Mais il n'a livré aucune inscription.

### III. — LA BENAUGES.

Les documents de l'époque mérovingienne nous font connaître deux *villae* et un *castrum* dans la Benauges :

## Vereginis (villa).

C'était une *villa* de l'évêque Léonce II (cf. p. 16). Fortunat, qui consacre à cette propriété une pièce de vers, nous apprend qu'elle était située dans une charmante contrée sur les bords de la Garonne :

DE VEREGINIS VILLA BURDEGALENSI :

*Inter opima ferax qua volvitur unda Garonnae,*
*Vereginis ripis vernat amoenus ager.*

Venantii *Carmina,* 1, 19.

La demeure était bâtie sur une colline qui dominait le fleuve et où jaillissait une source d'eau vive :

*Colle sedet medio domus aedificata decenter,* etc.

La villa en question ne peut guère avoir été située que sur la rive droite, la seule où l'on trouve quelques collines. Le nom et la situation

943 et s. de Baurech (*Bauregium* dans les documents du XIV^e^ siècle) conviennent assez bien à la *villa Vereginis* de Léonce II [1].

## Reontium (villa).

Grégoire de Tours raconte que cette villa possédait une église catholique au temps de l'invasion des Goths, et que les Barbares y établirent le culte arien :

DE ECLESIA REONTIENSE :

*Haud secus* [cf. le § 46, ici, p. 145] *et Reontio villa est, in qua cum esset eclesia catholica, advenientibus Gothis, ad suam sectae immunditatem eam transtulerunt,* etc.

GRÉGOIRE DE TOURS, *Liber in gloria confessorum*, § 47, éd. KRUSCH. — Le ms. de Clermont donne *Reonciensi* et *Reoncio.*

C'est la vieille ville médiévale de Rions (cf. Longnon, p. 548) : on a trouvé, en dehors de la porte restaurée par M. Léon Drouyn, un cimetière qui paraît être de l'époque mérovingienne et qui a fourni bon nombre de tombes, sans ornements ni inscriptions, comme nous avons pu le constater nous-même (cf. Drouyn, *Guienne militaire,* I, p. 17-21 et plan).

Ni l'une ni l'autre de ces deux localités ne nous a donné d'inscriptions. Mais la Benauges est, des pays du département, celui qui renferme les deux seules inscriptions vraiment intéressantes trouvées hors de Bordeaux. Toutes deux sont chrétiennes et rencontrées l'une près de l'autre, à Loupiac et à Viole, le long de la Garonne. Si on ajoute à ces deux inscriptions le sarcophage chrétien de Tabanac et la mention, dans les écrivains mérovingiens, des villas chrétiennes de Rions et de Baurech, si l'on ajoute à cela encore l'importance religieuse de Saint-Macaire (que la tradition prétend s'être appelé à l'origine *Ligena*) et du pèlerinage de Verdelais, importance qui doit remonter à des temps anciens, on peut dire que la rive droite de la rivière forma, du V^e^ au VII^e^ siècle, une suite ininterrompue de beaux et riches domaines, où se développait librement, sous l'initiative des grands seigneurs, la foi

---

(1) Cf. VINET, *Discours*, 2^e^ éd., § 95 (Baurech) ; — CAUDÉRAN. *Saint Léonce*, p. 129.

chrétienne. Le cours de la Garonne, surtout entre Saint-Macaire et Rions, bordé par les domaines de Paulin et par les villas de Léonce, a été peut-être le berceau d'abord, puis le foyer du christianisme dans la cité de Bordeaux. **943 et s.**

## Modogarnomum (castrum).

*Modogarnomum* est un *castrum* où se réunit le concile dit de Bordeaux, sous le roi Childéric II (vers 662, d'après les éditeurs des *Diplomata*) :

*Cum in dioecesim Burdegalense, Modogarnomo castro super fluvio Garonna, per jussorium gloriosi principis Childericis regis convenissemus et ibidem in aecclesia sancti Petri apostoli cumprovinciales Acutani pro statu Ecclesiae vel stabilitate regni fuissemus adunati,* etc.

*Diplomata*, éd. PARDESSUS, t. II, p. 129; MAASSEN, *Zwei Synoden unter König Childeric II* (Gratz, 1867), p. 13. — PARDESSUS imprime *modo Garnomo* en deux mots, lecture qui n'est pas impossible. MAASSEN, dont nous suivons le texte de préférence, car il l'a pris directement au ms. d'Albi, le seul qui contienne ce document, écrit *Modogarnomo*. Les éditeurs des *Diplomata* impriment une copie prise sur ce ms. par BALUZE.

Qu'il faille lire *Modogarnomum* ou *Garnomum*, le nom ne nous donne malheureusement aucune indication sur l'emplacement de ce *castrum*. On peut dire seulement, en s'aidant du contexte, qu'il faut le placer sur la Garonne, et qu'il s'y trouvait une église de Saint-Pierre. Or, entre Bordeaux et Langon, nous trouvons comme églises dédiées à saint Pierre, sur la rive gauche, Saint-Pierre de Bègles, sur la rive droite, qui est plus riche à cet égard, Saint-Pierre de Quinsac, dans l'Entre-deux-Mers, Saint-Pierre de Langoiran et Saint-Pierre de Loupiac, dans la Benauges. — Je laisse de côté celles du Médoc, qui ne conviennent guère à la réunion d'un concile. — Langoiran (une des forteresses les plus importantes de la Guyenne, Drouyn, *Gui. mil.*, II, p. 1) et Loupiac peuvent fort bien, étant donnée leur situation sur des hauteurs dominant la Garonne, avoir été fortifiés sous le bas empire et mériter le nom de *castrum :* entre les deux villes je préfère, pour y placer le *castrum Modogarnomum,* celle de Langoiran, qui a toujours été plus importante, et qui mérite infiniment mieux le titre et les murailles d'un *castrum*. Je ne m'attache pas à la très vague ressemblance que l'on pourrait trouver entre la fin des deux noms de Langoiran et de *Modogarnomum*.

943 et s.

## La villula d'Ausone.

La petite propriété de famille qu'Ausone tenait de son père, de son aïeul, de son bisaïeul, et à laquelle il consacre une de ses plus charmantes pièces, était située sur la Garonne, à un endroit où la marée se faisait encore sentir (par conséquent en aval de Langon), non loin de Bordeaux, et près d'une source :

*Fons propter, puteusque brevis, tum purus et amnis*
*Naviger hic refluus me vehit ac revehit.*
..... *Haec mihi non procul urbe sita est, nec prorsus ad urbem.*

Ausone, *Edyllia*, 3.

M. Dezeimeris songe à Loupiac, où il habite et qu'il connaît bien (*Académie de Bordeaux, Compte-rendu des séances de 1868,* p. 43) : cet emplacement convient fort bien en effet à la *villula* d'Ausone, mais on peut dire qu'il en est de même des autres localités entre Langon et Rions. Il ne nous déplairait pas cependant que le domaine du poète fût devenu la propriété du plus érudit de ses admirateurs et du plus aimable de ses compatriotes. En tout cas, c'est bien dans cette région qu'était le premier domaine d'Ausone, proche voisin de ceux de Paulin de Nole, de Pontius Leontius et de l'évêque Léonce, de ces grands seigneurs chrétiens qui du IVe au VIe siècle dominèrent cette belle et riche contrée.

Peiper, éd. d'Ausone, p. CX, identifie ce domaine avec *Lucaniacus.* — D'une façon générale d'ailleurs, je ne saurais accepter le système que le dernier éditeur d'Ausone propose pour les *villae* du poète. Il les réduit à deux : *Lucaniacus,* qui serait le domaine héréditaire d'Ausone, et la campagne de Saintonge, celle du *Novarus pagus* (*Epistolae,* 25, 95). La *villula* qu'il tenait de son père, ne peut avoir été située qu'à proximité de Bordeaux *(urbs)* et immédiatement sur le fleuve, et sans aucun doute il ne faut point la chercher trop loin de Bazas, patrie du père d'Ausone. *Lucaniacus* en revanche (cf. plus loin) est bien dans l'Entre-Dordogne. Cela fait au moins trois domaines, auxquels j'ajouterais ceux que mentionne Paulin de Nole (*Epist.,* 10) dans le Bigorre et dans le Poitou, sans parler de ses maisons de Bordeaux et de Bazas.

## Croix-de-Hins [Ad Fines]. 943

L'endroit appelé *Croix-de-Hins* dans la commune de Cestas (autrefois dans l'archiprêtré de Cernès) a évidemment pour origine un *Ad Fines* de l'époque gallo-romaine. C'est ce que Baurein me paraît avoir définitivement montré, en rappelant que « les Gascons sont dans un usage » très constant de changer l'F en H », qu' « il existe dans le Diocese de » Dax, et sur les confins de ce même Diocese avec celui de Bayonne, » une Paroisse appellée *Saint-Martin de Heins*, qui, dans un titre latin » de l'an 1491, est nommée *Sancti Martini de Finibus* », enfin que « le » lieu de *Heins* formait les confins tant du *Captalat de Buch* que du » territoire de la ville » (III, p. 301-303). A cet endroit était la limite entre la *civitas Boiorum* et la *civitas Biturigum Viviscorum,* et probablement (car là passait la grande route de Bordeaux au pays de Buch) une borne romaine portant l'indication « FINES » suivie du nom des deux cités indiquait-elle aux voyageurs le changement de pays.

---

C'est peut-être cette borne que Jouannet se rappelle et qu'il mentionne en ces termes :

« A Hins, petit hameau isolé, on a reconnu, à 30 mètres de la voie romaine, dans une prairie, les fondations d'une fabrique antique divisée en plusieurs pièces, des restes de pavés et de mosaïques, des médailles, des figurines, des poteries en débris, beaucoup de tuiles très variées pour la grandeur et la forme. Nous y avons recueilli nous-même plusieurs médailles du Haut-Empire, et cinq petites statuettes assez bien travaillées d'une argile blanche et très fine [cf. notre t. I, p. 467].

» Il y a cinquante ans que l'on déterra, près du hameau, une grande pierre portant une inscription : il n'en reste que le souvenir. Long-temps respectée, elle a fini par disparaître, sans doute pour être employée dans quelque construction; nous l'avons en vain cherchée. » — JOUANNET, *Statistique,* I, p. 229 et 230.

Sur les grandes pierres de bornage portant l'inscription FINES, cf. nos *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune,* p. 26 et s., et les vignettes des *Gromatici veteres,* éd. Lachmann, n° 192.

Le père Lelong, au n° 3825, cite un « *Extrait d'une dissertation sur une sépulture publique des anciens Vivisques, découverte en 1750, au lieu*

*nommé la Croix-de-Hins, lue devant l'Académie le 25 août 1753* par M. de Secondat [ms., dans le Dépôt de l'Académie de Bordeaux] ». Je ne sais ce que cela est devenu.

---

944

## Tabanac.

C'est une localité ancienne de la Benauges, comme tous les endroits qui portent cette terminaison gallo-romaine caractéristique de *-acum* ou *-iacum : Tavanacum,* c'est la « la villa de Tavanus ». Elle a fourni un sarcophage chrétien destiné à porter une épitaphe.

---

Le *Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel possède en effet un sarcophage chrétien provenant de Tabanac; il se trouve au pied de l'escalier de la Bibliothèque.

**Descr.** — Dans un panneau, au centre, un cartouche destiné à recevoir un nom qui n'a jamais été gravé. — Des deux côtés, deux panneaux divisés chacun en deux compartiments, et décorés de pampres et de branches de lierre. — Le couvercle manque (les débris ont été employés à des réparations dans l'église, dit la *Commission*). — Voyez le dessin de DROUYN.

**Hist.** — Le monument, signalé dans le cimetière de Tabanac en 1845 par la *Commission des monuments historiques,* a été transféré cinq à six ans après au Musée par les soins de M. DROUYN. — « On m'a dit qu'il y en avait d'autres dans le cimetière », m'écrit DROUYN.

**Bibl.** — *Commission des monuments historiques,* 1845-1846, p. 11. — *Inde, Dict. d'épigraphie,* t. I, col. 154. = DE CAUMONT, *Bulletin monumental,* t. XXVIII, p. 102 (dessin de DROUYN). = CIROT DE LA VILLE, *Histoire,* p. 157.

---

945

## Loupiac.

Plusieurs localités à Loupiac ont fourni des ruines romaines, surtout l'endroit appelé *Roche* ou *Rotje* où se trouvait peut-être un *castrum,* Clapa (cf. Guillon. *Les Châteaux historiques de la Gironde,* t. II, 1867, p. 431), et Loupiac même où se trouvait peut-être une *villa,* la *villula* d'Ausone, dit M. Dezeimeris (cf. *Commission des monuments historiques,* 1845-6, p. 69; Dezeimeris, *Acad., séances de 1869,* p.132; cf. notre p. 148). — C'est de cette dernière partie de Loupiac que provient le

fragment d'inscription suivant, que la forme des lettres me semble, 945
autant que j'en puis juger moi-même, placer au milieu du v^e^ siècle.

---

a — b

b: REↄ / ^ A

a:
ꓕEONH
(a′) DISPLICVER
VENIENTIINCORI
V S V M ∴
(a″) H O M I N V M D
ᑦ ꓔNDAE∴SEPTE
(a‴) ᴗ TANOCTE∴E
\ ⁻NTVM∴LA

c: ꓔ / ɪ

D'après l'original (collection Dezeimeris).

Nous avons donné à toutes les lettres et à tous les fragments la place que nous leur attribuons sur l'inscription totale. — Le filet droit indique la fin réelle de la plaque de marbre primitive.

Il nous reste cinq fragments de cette inscription : l'un, **a**, qui en renferme la presque totalité, et auquel se rattachent trois lambeaux : **a′**, avec le D de la 2^e^ ligne; **a″**, avec la moitié de l'H de la 5^e^, une boucle de C et un bout de haste d'E de la 6^e^; **a‴** avec une boucle de S et une amorce de V, accompagnées à gauche d'une marge qui nous permet de leur donner leur place au commencement de l'avant-dernière ligne; — **b**, avec une marge en haut, appartient à une autre partie de l'inscription; — **c**, qui est insignifiant, appartient peut-être à la dernière et à l'avant-dernière ligne du grand fragment, entre **a‴** et **a**, et renfermerait dans ce cas un fragment de V en haut et de E en bas, si on lit ces deux lignes, comme nous le supposons :

SVBLATANOCTE
VENIENTVM

**Descr.** — Fragment d'une plaque de marbre vert : le fragment principal a 0,42 dans sa plus grande largeur et 0,40 dans sa plus grande hauteur. Les lettres ont 0,03 en moyenne. — La forme des lettres de l'inscription me semble annoncer beaucoup plus le milieu et la fin du v^e^ siècle que le iv^e^ siècle. Elles sont d'ailleurs régulières, assez bien et assez nettement gravées, les A sont sans traverse, les V ont la première barre fortement inclinée ↘. — Voyez la planche donnée par Dezeimeris.

945 **Hist. et bibl.** — M. Dezeimeris se rappelle avoir vu, dans son enfance, cette plaque encore complète, trois fois grande comme le fragment qui nous en reste. Depuis, elle a été brisée et c'est le hasard qui en a fait retrouver les débris. M. Dezeimeris, avec son activité ordinaire, a fait toutes les recherches désirables pour découvrir le reste. Mais en vain. Il faut encore attendre du hasard qu'il nous rende la fin de ce précieux monument. Ce n'est pas improbable.

La grande plaque **a** et le fragment **a**′ ont été trouvés « un jour de la fin de septembre » 1868, par M. Buche, curé de Loupiac, « au pied d'une pompe », dans le jardin du presbytère de Loupiac, et publiés par Dezeimeris, *Compte-rendu des séances de l'Académie*, 1868, p. 46, avec fac-simile sur bois.

Les fragments **b** et **a**‴ ont été trouvés après 1868 et donnés en même temps que le reste par Allmer, *Revue épigraphique*, t. I, p. 17, n° 26, et par Schenkl, éd. d'Ausone, p. xviii. Schenkl croit à tort que les lettres de **a**‴ sont C et V : c'est sans aucun doute S et V. — D'après Schenkl, Peiper, éd. d'Ausone, p. 56.

Les fragments **a**″ et **c** apparaissent ici pour la première fois.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
. . . . . . . . . . . . . . . . . *res* . . . . . .
. . . . *Leonti* . . . . . . . . . . *ca* . . . . . . .
*displicuer*[*e* . . . . . . . . . . . . . . . . .
*venienti in corp*[*us?*. . . . . . . . . . . . . . .
*usum* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
*hominum D*[*ominique?* . . . . . . . ] *u* . . . . . . . -
*cendae septe*[*m* . . . . . . . . . . ] *e* . . . . . . .
*s*[*ubla* ou *subdi*]*ta nocte te* . . . . . . . . . . .
*v*[*eni*]*entum la*[ . . . . . . . . . . . . . . . .

Il me semble que la pièce est rédigée en vers dactyliques. M. Dezeimeris songe à des vers anapestiques monomètres, ce qui est possible. Mais, comme la forme dactylique est la plus commune, sinon la seule usitée dans les inscriptions chrétiennes de l'époque, et que rien n'empêche de la constater ici, je préfère l'accepter. Il n'est pas nécessaire, en effet, de croire que les vers commencent avec les lignes de l'inscription, et d'autre part il ne paraît pas impossible de les faire finir aux points indiqués sur la pierre. — M. Brandes, qui avait proposé pour cette pièce la forme dactylique (*Wochenschrift für klassische Philologie*, t. I, col. 588, 7 mai 1884) a, dans un nouvel article (*id.*, col. 1054, 13 août), accepté l'hypothèse de M. Dezeimeris.

Il semble qu'il manque le tiers de la pièce en longueur et deux ou

trois lignes seulement en hauteur, au commencement. Nous avons une partie de la dernière ligne. 945

Est-ce une épitaphe? Est-ce une dédicace d'église semblable à celles que devait composer Fortunat (cf. notre n° 847)? L'une et l'autre choses sont probables. Pour ma part, je verrai volontiers là une épitaphe, et je regarderai cette plaque comme destinée à recouvrir un de ces énormes tombeaux de marbre (cf. p. 32) chers aux grands seigneurs de l'époque.

Du nom de Leontius on ne peut rien tirer. M. Dezeimeris pense à Leontius Lascivus, le collègue d'Ausone (*Professores,* 8) et croit que la pièce fut gravée par le poète sous l'image de son ami (on sait qu'il place à Loupiac la *villula* d'Ausone, cf. p. 148). Je ne puis me ranger à l'avis de mon cher maître et collègue, bien qu'il ait obtenu les suffrages de MM. Schenkl, Peiper et Brandes; ce dernier m'écrit à ce sujet: *Dass der Stein zur Villa des Ausonius gehört und sich auf Leontius bezieht, steht mir ausser Zweifel.* Mais la plaque de marbre était bien grande pour orner une statue; en outre la forme des lettres ne me paraît point convenir au ɪvᵉ siècle. On ne peut guère songer aux Leontius, évêques de Bordeaux au vɪᵉ siècle (nos nᵒˢ 848 et 849): l'inscription est antérieure. On peut penser à Pontius Leontius, ami de Sidoine Apollinaire (cf. p. 143 et p. 158), qui vivait, comme le Leontius de notre inscription, au milieu du vᵉ siècle : il avait des biens sur les bords de la Garonne, du côté de Langon et de Preignac. Je n'hésiterais pas à faire cette identification, si le nom de Leontius n'était pas un des plus fréquemment employés à l'époque chrétienne, et s'il ne fallait pas se garder à tout prix contre la tentation de retrouver des personnages historiques dans les morts des épitaphes (cf. p. 47) ou dans les monnayeurs de médailles.

En tout cas, le Leontius de Loupiac devait appartenir à cette aristocratie chrétienne qui au vᵉ siècle dominait en véritable souveraine la contrée riveraine de la Garonne (cf. p. 144).

---

## Sainte-Croix-du-Mont. 946

C'est un fait digne de remarque que les deux inscriptions les plus importantes du département soient également du vᵉ siècle, et qu'elles aient été trouvées à quelques milles seulement l'une de l'autre, sur les

946 bords de la Garonne, et dans cette région si riche, si peuplée, si vivante au temps des grands seigneurs gallo-romains du bas empire.

---

DEPoSITIOADELFI
ANoRVMNIIIMENSIV
ETTRIDVoPCDoMNTRI
hONORIAVGVSTI
SEX A ☧ ω PoSVIT
PATER MAVRVSIVSETVRSAM

D'après l'original (*Dépôt d'antiques* de l'hôtel Jean-Jacques Bel, nº 20) [cf. planche VI].

**Descr.** — Hauteur des lettres : de 0,02 à 0,045.

Plaque de marbre des Pyrénées, gris veiné de noir. — Hauteur de la plaque : 0,33; largeur : 0,62. — Voyez les fac-simile de Jouannet et de Le Blant.

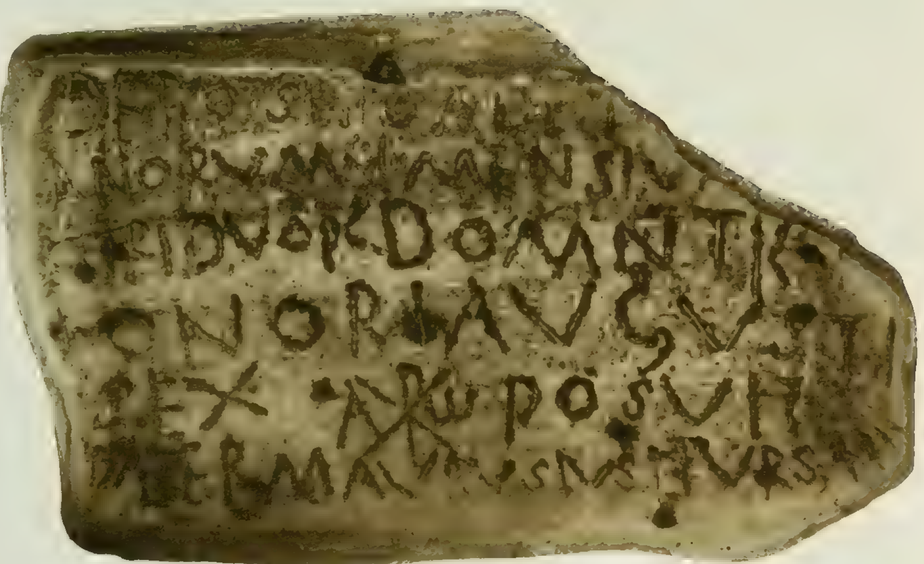
**Hist.** — Cette inscription fut connue de Jouannet avant 1827. Elle était, à l'origine, raconte ce dernier d'après le récit que lui fit le propriétaire, « au pied des coteaux de Viole, dans les vignes du Peyrat, près de la voie publique; elle était encastrée sur la grande face d'un tombeau construit en moellons à chaux et à sable..... Ce tombeau renfermait encore le squelette..... Le propriétaire, que ce monument gênait, le détruisit, transporta l'inscription chez lui, et, pour l'utiliser, la plaça dans le mur au-dessus d'un évier : c'est là que je l'ai trouvée ». Elle est maintenant au *Dépôt* Bel, nº 20.

**Bibl.** — Jouannet : 1º *Académie*, 1827, planche [III]; cf. p. 117; 2º *Mémoires de l'Académie* [manuscrits], tome IX (avec dessin); 3º *Monuments funéraires antiques* [ms.], à la fin; 4º *Statistique*, t. II, 1re partie, p. 375 et 142 et fac-simile à la planche I. — De Castellane, *Mémoires de la Société arch. du midi de la France*, t. II, p. 182 et planche III, nº 4, texte et dessin d'après Jouannet; — d'après la même source, *Dictionnaire d'épigraphie*, t. I, col. 150; de Rossi, *Inscriptiones christianae*, tome I, p. 226. = Le Blant : 1º *Manuel d'épigraphie chrétienne*, 1869, p. 55; 2º *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 384, nº 591; planches, nº 485, et préface, p. xxxiv. = Arbellot, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 662. = Renier, fiches ms. = Nolibois, *L'Aquitaine*, t. II, p. 90.

*Depositio Adelfi, an(n)orum n(umero) iii, mensium .... et triduo, p(ost) c(onsulatum) dom(ini) n(os)tri Honori(i) Augusti sex(tum). Posuit pater Maurusius et Ursa m(ater).*

L'épitaphe d'*Adelfus* est datée de l'année qui suit le sixième consulat d'Honorius lequel est de 404 : notre inscription est donc de l'an 405.





Helioé Dujardin.

ÉPITAPHE DE 405, DE Ste CROIX DU MONT (INSCR. No 146)

## 3° ENTRE-DORDOGNE, FRONSADAIS, BOURGÈS ET BLAYAIS

[*Pagus Blaviensis?*].

---

Nous réunissons ces quatre archiprêtrés, parce qu'ils formèrent longtemps l'archidiaconé de Blaye *(archidiaconatus Blaviensis)* [1], et qu'ils ont sans doute constitué jadis un *pagus* de la cité de Bordeaux : *pagus* qui a pu ou même qui a dû s'appeler, comme l'archidiaconé qui lui a succédé, du nom de la seule ville importante qu'il a longtemps renfermée, *pagus Blaviensis.* — Cette région a une importance plus historique qu'épigraphique. Malgré le rôle joué dans l'histoire politique et religieuse du Sud-Ouest, dès le IVe siècle, par Blaye, Bourg, Coutras, Libourne, Fronsac, Saint-Émilion, nous trouvons fort peu d'inscriptions proprement dites dans cette région, et notre moisson se réduit à un lambeau d'épitaphe, des tronçons de poteries, des cuillers d'argent et à une poésie de Fortunat. — Les textes abondent sur cette région. **947** et s.

#### I. — ENTRE-DORDOGNE.

L'Entre-Dordogne semble avoir eu pour bourgade principale l'ancien *oppidum* de *Condatis,* dont Libourne aura hérité.

### Condatis (oppidum).

*Condatis* était situé près d'une grande rivière, accessible à la marée, et sur laquelle il avait un port. C'était là qu'on débarquait pour se rendre à *Lucaniacus,* la villa d'Ausone :

*Unus Dumnitoni te litore perferet aestus*
*Condatem ad portum.....*

*Epistolae,* 5, 31-32 ; cf. ici, p. 132.

Il n'y a pas de doute que ce ne soit Condat, bourgade très impor-

---

[1] Cf. *Archives historiques de la Gironde,* t. XXII, p. 2, etc.

947 et s. tante jusqu'à la fondation de Libourne. Ailleurs Ausone lui donne le nom d'*oppidum,* lorsqu'il demande à Paulin de fournir un navire à Philon pour lui permettre de se rendre d'Hebromagus à Lucaniac,

*ut... nauso aliave qua navi usque ad oppidum praebita frugis aliquantum nostrae advehi possit. Lucaniacus ut inopia liberetur mature......*

*Adlatus ut mox navis auxilio tuae*
*Ad usque portus oppidi*
*Jamjam Perusina, jam Saguntina fame*
*Lucaniacum liberet.*

*Epistolae*, 22.

On peut inférer de *portus oppidi* que l'on distinguait les ports et le village de Condat. Les ports étaient peut-être sur les deux rives. Paulin confirme le voisinage de Condat et de la villa d'Ausone :

*Aut cum Lucani retineris culmine fundi...*
*In Condatino diceris degere vico?*

Paulin, *Carmina*, 10, 256 et 259, Migne, t. LXI, col. 459; cf. Peiper, éd. d'Ausone, p. 304.

Nous écrivons *Condatis* au nominatif, sur le modèle des noms d'origine gauloise en *-atis,* comme *Escengolatis* (cf. nos *Inscr. de la vallée de l'Huveaune,* p. 67), Ναμαυσατις (cf. Zeuss, p. 233).

## Lucaniacus (villa).

La célèbre villa d'Ausone était située non loin de Condat, et peut-être même sur le territoire de ce *vicus* (voyez Paulin, *Carmina,* 10, 256-259, ici, même page). C'est au port de Condat que l'on débarquait pour s'y rendre (Ausone, *Epist.,* 5, 32; *Epist.,* 22, ici, p. 155). Toutefois, il y avait encore une assez bonne course à faire avant d'arriver à la villa, car Ausone dit à son ami Théon que, débarqué à Condat, il trouvera un chariot attelé de mules pour le conduire à Lucaniac (cf. p. 132) :

*Invenies praesto subjuncta petorrita mulis :*
*Villa Lucani- mox potieris -aco.*

*Epistolae*, 5, 35-36.

On pourrait songer à placer la villa d'Ausone à Lugaignac, dont le nom vient sans aucun doute du latin *Lucaniacus,* et qui n'est qu'à douze

kilomètres environ de Condat. Mais Lugaignac est à moins d'une lieue de la Dordogne et du port de Branne, et jamais, pour se rendre à cet endroit, on ne fût allé débarquer à Condat. Le *Lucaniacus* d'Ausone ne peut guère être cherché que sur la même rive que Condat, la rive droite, dans cette région de l'Entre-Dordogne dont Condat devait être le port naturel. M. Dezeimeris, songeant aux ruines de villa trouvées à Montagne (*Commission des mon. hist.*, 1845-6, p. 6), place près de là le domaine de son cher poète. Qu'il fut à Montagne, cela me paraît sinon certain, du moins fort possible (1). **947** et s.

La villa d'Ausone était comparable aux palais de Rome :

*... Cum Lucani retineris culmine fundi,*
*Aemula Romuleis habitans fastigia tectis....*

PAULIN, *Carmina*, 10, 256-257 ; MIGNE, t. LXI, col. 459.

A propos des nombreuses statues qui ornaient sa chère villa, Ausone composa la pièce suivante, qu'il fit peut-être graver sur le socle et qui a pu par suite devenir une inscription :

MYSTOBATHRON [?] LIBERI PATRIS SIGNO MARMOREO IN VILLA NOSTRA OMNIUM DEORUM ARGUMENTA HABENTI.

*Ogygia me Bacchum vocat,*
*Osirin Aegyptos putat,*
*Mystae Phanacem nominant,*
*Dionyson Indi existimant,*
*Romana sacra Liberum,*
*Arabica gens Adoneum,*
*Lucaniacus Pantheum.*

*Epigr.*, 30, éd. SCHENKL. — L'en-tête de la poésie est écrit par les mss. *mixobarbarum* ou *mixobarbaron*, ce qui ne signifie rien. On imprime généralement, à la suite des premiers éditeurs, *nihobarbum*, *myhobarbum* et d'ordinaire *myobarbum*. Dans une ingenieuse étude sur ce texte, DEZEIMERIS (*Soc. arch.*, III, p. 28) propose : *In* ὑπόβαθρον *Liberi*. Je m'empare de la seconde partie de sa correction, mais je propose *mystobathron*, « base mystique », expression qui, quoique nouvelle, paraît convenir au caractère de la poésie et au culte panthéistique de *Liber* (cf. PRELLER, *Rœm. Myth.*, II, p. 372-373).

(1) Cf. VINET, *Comm. in Aus.*, s. 437 H (*forte* Saint-Émilion); — ALTESERRA, *Rer. Aquitan.*, 1, 11 (*suprà Condate*); — DEVIENNE, 2e édition, t. II, p. 312 (suit Vinet); — BAUREIN, I, p. 30 et 277 (Lugaignac près Branne); — SOUFFRAIN, *Bull. polym.*, 1806, p. 122, et *Essais sur la ville de Libourne*, t. I, p. 32 (suit Vinet); — RABANIS, *Actes de l'Académie*, 1839, p. 174 (suit Vinet); — GUINODIE, t. III, p. 273 (Saint-André de Montagne); — DEZEIMERIS, *Académie, Compte-rendu des séances*, 1868, p. 42 (Saint-Georges-de-Montagne); — LONGNON, *Atlas de la France, texte*, p. 29 (Lugaignac), etc., etc.; cf., ici, p. 148.

947 et s. Ajoutons, dans ce pays, la localité appelée *Ad Francos* (Francs), que nous fera connaître l'itinéraire d'Abbon (Aimoin, *V. Abbonis,* 18; cf. *Voies romaines, in fine).*

### II. — FRONSADAIS.

Le chef-lieu du Fronsadais est la ville de Fronsac, célèbre par le château bâti en 769 par Charlemagne, mais vraisemblablement antérieure, comme l'indique la constitution du mot *Frontiacum,* « villa de Frontius [?] ».

## Fronciacus (castrum).

*Castellum quoddam iuxta Dornoniam fluvium vocabulo Fronciacum aedificat* [*Carolus*].

EGINHARDI *Annales,* année 769, MIGNE, t. CIV, col. 389; cf. *Historiens des Gaules,* t. V, p. 91 et 201.

*Ibat super flumen Dornoniam et aedificavit ibi castrum qui dicitur Fronciacus.*

*Annales Laurissenses,* année 769, *id.,* col. 390; cf. *Historiens des Gaules,* t. V, p. 340; cf. p. 18, 37 et 184.

Ajoutons, dans cette contrée, *Corteratis* (Coutras), que nous retrouverons d'abord à propos des inscriptions, et en second lieu à propos des voies romaines.

### III. — BOURGÈS.

Le chef-lieu du pays est Bourg, qui lui a donné son nom, et dont l'importance semble dater du temps où il fut fortifié, sans doute sous l'empereur Constantin. — Le mot de *burgus,* on le sait, fut employé dans le langage officiel dès la fin du second siècle pour désigner une petite forteresse (cf. l'inscription de 185, *Corpus,* III, n° 3385; cf. Végèce, 4, 10 et *Code Justinien,* 1, 27, 2).

## Burgus (castrum).

Bourg a été fortifié, comme nous l'apprend Sidoine Apollinaire, par un préfet du prétoire des Gaules, *Pontius Paulinus* (sous Constantin?);

un de ses descendants, *Pontius Leontius*, grand ami de Sidoine, possé- **947** et s.
dait dans le *castrum* une somptueuse villa, auquel le poète consacre une longue pièce :

*Est locus, irrigua qua rupe, Garumna rotate,*
*Et tu, qui simili festinus in aequora lapsu*
*Exis, curvata Durani muscose saburra,*
*Jam pigrescentes sensim confunditis amnes.....*
*Hos inter fluvios, uni mage proximus undae, est*
*Aethera mons rumpens, alta spectabilis arce,*
*Plus celsos habiturus heros, vernamque senatum :*
*Quem generis princeps Paulinus Pontius olim,*
*Cum latius patriae dominabitur, ambiet altis*
*Moenibus, et celsae transmittent aera turres....*

SIDOINE, *Carmina*, 22, éd. MIGNE, *P. l.*, t. LVIII, col. 727 (SIRMOND).
Cf. éd. BARET [*Carmina*, 19].

Au-dessus de la porte d'entrée des thermes de la villa des *Pontii* se trouvait, sur une pierre, une inscription portant le nom de ceux qui les avaient fondés :

*Et ne posteritas dubitet quis conditor exstet,*
*Fixus in introitu lapis est ; hic nomina signat*
*Auctorum....*

Il va sans dire que cette précieuse inscription a disparu avec la villa des *Pontii*.

Il est étonnant, comme a pu le constater M. Drouyn, qui est un chercheur vaillant et heureux, que Bourg n'ait jamais livré le moindre débris d'antiquité (*Guienne militaire,* I, p. 67). Ce que remarquait déjà Vinet (*Discours,* 2e éd., § 116), un autre chercheur : « Je n'ai pu » onques reconoistre en la ville de Bourg chose, qui me monstrast » grand aage » ; toutefois Vinet trouva aux Gogues, « qui est un lieu » dans les vignes de dessous Bourg, quelques restes de vieille muraille : » qui ne ressemblent pas mal de matiere et façon a celes du vieil Bour- » deaus, et du palais Galiene ». Cela est à noter, car ces ruines seraient alors contemporaines de la construction de Bourg par le préfet du prétoire Pontius Paulinus.

Bourg ne réapparaît qu'à l'époque carolingienne. D'après les titres

947 sis. de documents aujourd'hui perdus, titres cités par Lopes (éd. Callen, II, p. 483). Charlemagne aurait possédé à Bourg *quamdam cellulam constructam in honore sancti Vincentii... sitam in castro quod vocatur Burgus,* et en aurait fait don à l'archevêché de Bordeaux : Louis le Débonnaire aurait confirmé cette donation.

## Marciacus (villa).

La *villa* de *Marciacus,* aujourd'hui Marsas dans le canton de Saint-Savin, est connue grâce à Grégoire de Tours, qui relate un miracle suscité dans le lieu par saint Martin :

*In Burdegalensi autem regione hoc anno gravis caballorum extitit morbus. Apud villam autem Marciacinsim, quae in hoc termino continetur, subdita ditionibus beati Martini, oratorium ibi est ipsius et nomine et virtutibus consecratum....*

Grégoire de Tours, *De Virtutibus s. Martini liber III,* § 33, éd. Krusch.

Au XIII^e siècle, l'église de Marsas n'était plus dédiée à saint Martin, mais à saint Genès. — Cf. Longnon, p. 547.

## Gaviriacus (villa).

La *villa Gaviriacus,* aujourd'hui Gauriac, aurait été donnée par Hunald à Berarius, évêque du Mans, si l'on en croit le diplôme de 677 :

.... *Dum de villa praefatae Ecclesiae vestrae, nuncupata Gaviriaco, sita in territorio Burdegalense. nobis temporibus vitae nostrae beneficium ad usufructuarium fecistis; ideo pro divino intuitu,* etc.

Mabillon, *Analecta vetera,* éd. in-f°, p. 274; Pardessus, t. II, p. 175.

Mais il est permis et même naturel de douter de l'authenticité de cette charte qui provient de ce tissu de faussetés qu'on appelle les *Actus Episcoporum Cenomannis.*

La seule inscription que nous fournisse ce pays vient d'une localité dont les écrivains ou les documents anciens ne nous ont point donné le nom, Cubzac.

### IV. — BLAYAIS. 947 et s.

Grâce aux écrivains du bas-empire et aux documents du VII^e siècle, le Blayais antique est mieux connu, mais il n'a encore livré aucune autre inscription que la borne milliaire de Saint-Ciers-la-Lande. C'était, du IV^e au VII^e siècle, semble-t-il, un pays fort riche, fort peuplé, renfermant de beaux domaines, de nombreuses et grandes villas; ce fut le noyau de population et de propagande chrétienne le plus important de la cité après la vallée de la Garonne de Cadaujac à Langon. Le centre en était la ville de Blaye, fortifiée sans doute vers la même époque que Bourg.

## Blavia (castrum).

Blaye était la première station de la route de Bordeaux à Saintes, comme le montre l'*Itinéraire Antonin,* le premier document ancien où il en soit question (commencement du III^e siècle) et qui l'appelle

*Blauto :* — sur la route *de Aquitania in Gallias.*

A l'ablatif: 2 mss. portent *Blanuto,* un *Blavito,* p. 452, éd. Wesseling; p. 219, Parthey et Pinder: cf. ici, *Voies romaines.*

La Table de Peutinger mentionne sur la même route

Blauia.

*Table de Peutinger,* segment A, p. 38, éd. Desjardins.

Ausone en parle ensuite dans sa lettre à Paulus :

*Citus veni remo aut rota.....*
*... Iteratarum qua glarea trita viarum*
*Fert militarem ad Blaviam.*

*Epistolae,* 10, 12-16.

On voit par ce texte que Blaye était dès lors fortifié; ces fortifications sont sans aucun doute l'œuvre des préfets du prétoire du commencement du IV^e siècle, et contemporaines de celles de Bourg (p. 159) et de Bordeaux (notre VII^e partie). En tant que *castrum,* Blaye reçut

947 et s. une garnison, destinée à veiller à la défense de l'embouchure de la Garonne contre les pirates :

DUX TRACTUS ARMORICANI :

*Blavia* *Sub dispositione viri spectabilis ducis tractus Armoricani et Nervicani :*

[Ici le dessin d'un *castrum*.]

*Praefectus militum Garronensium, Blabia.*

*Notitia dignitatum, p. Occid.*, 37, p. 214, SEECK; p. 106*, BŒCKING. — Les mss. ont *Carronentium*. Il faut certainement corriger en *Garronensium*, car nous voyons dans cette même *Notitia, p. Occ.*, 7, dans la nomenclature des corps (*distributio numerorum*), réapparaître les *Garronenses* (*sic* dans tous les mss.).

Ces *milites Garronenses* me paraissent devoir être regardés comme une milice provinciale plutôt que comme une troupe régulière (1).

Grégoire de Tours nous fait connaître l'importance du culte de saint Romain à Blaye :

*Habetur in hoc terreturio* [*Burdegalensi*] *et sanctus Romanus presbiter, quem, ut scripta vitae ejus edocent, Martinus cum noster sepulturae locavit. Est autem sepulchrum ejus contiguum Blaviensi castello super litus amnis Garonnae.* Suit le récit du miraculeux salut de Grégoire.

GRÉGOIRE DE TOURS, *Lib. in gloria confessorum*, § 45, p. 775, éd. KRUSCH.

Romain, dont la mémoire se célèbre le 24 novembre, mourut en 385 :

*In Gallia sanctus Romanus Blaviensis obiit.*

SIGEBERTI *Chronica, ad a.* 385, *ap. Scriptores Germaniae*, t. VI, p. 303.

C'est dans la basilique du saint que fut enterré en 567 Charibert, roi de Paris (Bellemer, p. 31, songe, à tort, à Charibert d'Aquitaine) :

*Charibertus etiam rex mortuus est et in Blavia castello in basilica sancti Romani sepultus.*

*Gesta regum Francorum, apud* DOM BOUQUET, t. II, p. 560.

*Charibertus rex moritur atque in basilica sancti Romani Blavio castello sepelitur.*

ADON, *Chronicon*, MIGNE, t. CXXIII, col. 109; DOM BOUQUET, t. II, p. 668.

---

(1) Je ne sais pourquoi DE VALOIS, p. 89, et d'après lui D'ANVILLE, p. 164, et l'*Atlas antiquus* de SPRUNNER, pl. XIX, supposent deux villes du nom de *Blavia*, la nôtre, et une seconde à l'embouchure du Blavet en Bretagne, qui serait celle que mentionne la *Notitia*. Les indications données par la *Notitia* conviennent fort bien à notre Blaye, qui a toujours été un *castrum*, dès l'an 300, et non pas seulement, comme le dit d'Anville, « dès les premiers siècles de la monarchie Françoise ». Le district du *dux tractus Armoricani* pouvait bien s'étendre jusqu'à la frontière d'Espagne. Cf. ce que dit justement BŒCKING, *Notitia dignitatum, Occidens*, p. 825*. — Aussi bien remarquez ce que dit la *Notitia* au sujet du *dux tractus Armoricani* : *Extenditur tractus per Aquitanicam Primam et Secundam* (*p. Occ.*, 37, 25 et 26).

*In Aquitania apud castrum Blavia vitae finem sortitus in basilica sancti Romani est sepultus.* 947 et s.

AIMOIN, *Historia Francorum*, 3, 2, MIGNE, t. CXXXIX, col. 693; cf. *Chroniques de Saint-Denis*, 2. 24, *ap.* DOM BOUQUET, t. III, p. 205.

Le *castrum Blavium* est mentionné dans le *Testamentum Bertranni* de 615, à propos de la *villa Blacciacus* (Plassac) (cf. p. 164).

C'est vers la fin du VII^e siècle que l'insipide géographe connu sous le nom de l'*Anonyme de Ravenne* mentionne Blaye :

*Item ad aliam partem sunt civitates in ipsa regione* [*Guasconia?*], *id est, Blavia, Tholosa, Luci, Cantilia, Langlo, Blivida, Bagaridon.*

*Anonymus Ravennas*, 4, 40, éd. PINDER et PARTHEY, et *apud Hist. des Gaules*, t. I, p. 121.

Charles Martel prit la ville de Blaye en 735 :

[*Carolus princeps*] *usque Garonnam vel urbem Burdegalensem, vel castrum Blaviam veniens occupavit.*

*Fredegarii Chronicon continuatum II*, § 109, *ap. Historiens des Gaules*, II, p. 455. — Cf. ADEMARI *Chronicon, id.*, p. 574; *Annales Metenses, id.*, p. 684; *Chroniques de Saint-Denis*, 5, 26, *id.*, t. III. p. 310.

C'est là, dit la légende, qu'on enterra Roland, Olivier (cf. p. 138, quelques-uns revendiquent Olivier pour Belin) et bien d'autres.

*Beatum namque Rotholandum super duas mulas catheto aureo subvectum, palliis tectum usque Blavium Karolus ferri fecit, et in beati Romani basilica, quam ipse olim aedificaverat, canonicosque regulares intromiserat, honorifice sepelivit,* etc., etc.

TURPINI *Historia Karoli Magni*, § 29, éd. CASTETS.

Charlemagne, dit la *Chanson de Roland*,

*Passet Girunde a mult granz nefs k'i sunt :*
*Entresqu'a Blaive a cunduit son nevuld*
*E Olivier sun noble cumpaignun*
*E l'Arcevesque, ki fut sages e pruz.*
*En blancs sarcous fait metre les seignurs,*
*A Seint-Romain : la gisent li barun.*

*Chanson de Roland*, vers 3688-3693, éd. GAUTIER; cf. le *Roman de Roncevaux*, strophes 377 et 378, éd. MICHEL.

947 et s. Il ne reste rien à Blaye des tombeaux carolingiens, ni inscriptions ni débris. Nous retrouverons (VI[e] partie, I) l'épitaphe de Roland.

L'église de Saint-Romain de Blaye dépendait dès le temps de Charlemagne et de Louis le Débonnaire de la cathédrale de Bordeaux (cf. le diplôme *apud* Lopes-Callen, II, p. 483, et *Hist. des Gaules,* t. VI, p. 357).

Cf. sur Blaye ancien, Alteserra, *Rer. Aquit.*, édit. de 1777, I, p. 25; de La Sauvagère, *Recueil d'antiquités dans les Gaules,* 1770, p. 492; Bœcking, p. 825*; et maintenant Bellemer, *Hist. de la ville de Blaye,* 1886.

## Blacciacus (villa).

Près de Blaye se trouvait l'importante *villa* de Plassac, *Blacciacus,* léguée en 615 par Bertran, évêque du Mans, à son église :

*Villa vero Blacciago sita in terraturio Burdigalense, secus castro Blavit, quae est super alveum Garonnae,* etc.

Texte de MABILLON, *Vetera analecta,* éd. in-f°, p. 259; PARDESSUS, t. I, p. 206.

Plassac a livré des ruines, une belle mosaïque surtout, qui semblent bien appartenir à une villa, peut-être à celle même de Bertran, sans parler de la trouvaille de deniers mérovingiens (cf. p. 85) faite près du pèlerinage de Montuzet, que la tradition fait remonter à Charlemagne. — Voyez, sur les ruines de la villa, *l'Espérance de Blaye,* n° du 20 mai 1883 et Bellemer, p. 634; *Soc. arch. de Bord., Comptes-rendus,* 1883-4, p. 72.

Tout près de Plassac devait se trouver une ferme appelée *Vincentiana,* autre propriété de Bertran :

## Vincentiana.

*Colonica vero Vincentianae, quam domna et genitrix mea possedit et nos eam modo in Dei nomine possidere videmur, quae secus ipsum agrum Blaviaco* [lisez *Blacciaco*] *esse videtur,* etc.

Texte de MABILLON, éd. in-f°, p. 259; cf. PARDESSUS, t. I, p. 206.

Le Blayais, plus riche en textes que les pays voisins, est au moins aussi pauvre en inscriptions, car il n'a fourni que la borne milliaire de Saint-Ciers-la-Lande, que nous ferons connaître en parlant des voies romaines.

## Monbadon. 947

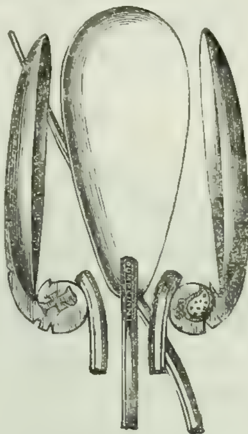
Monbadon, dans l'ancien archiprêtré d'Entre-Dordogne, s'appelle, dans les documents du xiiie et du xive siècle, *Sanctus Martinus de Boenxs* (*Comptes*, I, p. 96, etc.). Je ne sais trop quelle peut être l'étymologie de ce nom de *Boenxs*, qui paraît être le nom primitif de la localité; peut-être vient-il d'un thême en *-ingum*, *Boingum*.

---

POMPEIANI

D'après l'original (collection du *Musée d'Armes*) [voyez la figure ci-dessous].

**Descr.** — Inscription en lettres niellées, ayant 0,002 de hauteur et se lisant sur le manche d'une cuiller en argent. — Le dessin de cette cuiller (voir ci-contre) est reproduit d'après celui de Le Blant, qui est d'une exactitude parfaite. Cet objet ainsi que les deux qui l'accompagnent paraissent du cinquième siècle.



**Hist.** — En septembre 1814, « dans la paroisse de Monbadon, près de Puisseguin », on trouva « dix-sept cuillers d'argent antiques, dont seize petites et une grande. Elles portent toutes sur un côté la marque ⳨ ». Burgade, auquel ces détails sont empruntés, parle de l'inscription POMPEIANI, sans nous dire, ce que je crois, qu'elle ne se lisait que sur la grande cuiller. — Jouannet semble dire également que les dix-sept cuillers portaient l'inscription.

De ces dix-sept cuillers, je ne connais et Le Blant n'a connu, comme moi, que les trois que possède le *Musée d'Armes* et dont une seule porte une inscription. Une de ces trois provient de la collection Durand.

**Bibl.** — Burgade, *Bulletin polymathique*, t. XIII, p. 49 et 50 (avec dessin). = Jouannet, 1° *Statistique*, II, 1e p., p. 56; 2° notes ms. [X, dessin semblable à celui que donne Burgade]. = Le Blant, *Inscriptions chrétiennes*, n° 583, t. II, p. 370, planches, n° 483.

Il ne paraît pas improbable que ces cuillers aient servi au culte; cf. Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, 1877, p. 233.

M. Le Blant compare avec raison aux nôtres les cuillers du legs de saint Rémi : *Cochlearia meo nomine titulata* (Pardessus, I, p. 83).

948

## Saint-Denis-de-Piles.

Amelius, évêque de Bordeaux, construisit une église en l'honneur de saint Denis, dans une localité de son diocèse isolée de tout sanctuaire (v. 3 et 4). Son successeur Léonce II (cf. p. 16) la reconstruisit. Fortunat composa la dédicace de la nouvelle église. Il s'agit sans doute de Saint-Denis-de-Piles, qui est une antique paroisse du diocèse [1].

---

*De basilica domni Dionysi.*

*Qui cupis egregii structorem noscere templi,*
*Tam pia non patiar vota latere tibi,*
*Longius hinc olim sacra cum delubra fuissent*
*Et plebs ob spatium saepe timeret iter,*
*Exiguam dederat hic praesul Amelius arcem,*
*Christicolam populum nec capiente loco:*
*Quo vitae claudente diem dehinc prole graduque*
*Venit ad heredem hoc opus atque locus,*
*Fundavitque piam hanc papa Leontius aulam,*
*Obtulit et domino splendida dona suo.*
*Quam venerandus habet propriam Dionysius aedem,*
*Nomine sub cujus sanctificata nitet;*
*Qui fervente fide, Christi solidatus amore,*
*Vertice subposito colla secanda dedit.*
*Membrorum contemptor erat cupiendo coronam,*
*Vile putans quicquid ferret amore Dei.*
*Ut moritura caro donum inmortale pararet,*
*Vulnera dilexit, sed caritura nece;*
*Hostili occurrens gladio se misit Olympo:*
*Unde mori voluit, vota salutis habet.*
*Nec angusta prius subtraxit fana sacerdos,*
*Haec nisi perficeret quae modo culta placent,*
*Adsidue in prisco peragens cerimonia templo,*
*Donec rite sequens consolidasset opus.*

---

[1] La seule autre paroisse portant ce nom est Saint-Denis-d'Ambarès, mais elle est citée dans un seul document (*Comptes de l'Archevêché*, I, p. 642).

Texte établi d'après l'édition de LEO (*Monumenta Germaniae, auctores antiquissimi*, t. IV, 1881), et à l'aide de onze manuscrits. 948

**Var.** — 5e vers: *hinc*, dans les mss. R et F [cf. *supra*, p. 10 et 15]. — 7e : *diem* ne se trouve que dans les mss. B et L; *die* partout ailleurs; — *pro lege graduque*, dans les mss. B, D et G. — 10e: *sua*, dans les mss. D, G et V. — 21e: *nec congusta*, dans les mss. M, R et V; *nec conjesta*, ms. D.; — *fama*, dans les mss. B et L. — 22e: *placent* ne se trouve que dans les mss. B, L et G; *placet* ailleurs; — *culpa*, ms. V. — 23e : *assidue*, mss. C, P, M, G et L; — *cerimonia* seulement dans C, G et L.

**Bibl.** — VENANTI FORTUNATI *Carmina*, 1, 11.

Cf. *Acta Sanctorum*, octobre, t. IV, p. 923; — DE LAUNOY, *Opuscula* (1660), p. 501, etc.; *Gallia christiana*, t. VII, col. 17; — LE BLANT, *Inscriptions*, n° 588, t. II, p. 381; — GUINODIE, *Hist. de Libourne*, Ie éd., t. III, p. 325; — CAUDÉRAN, *Saint Léonce*, p. 177, etc.

---

## Corteratis (vicus?). 949-951

*Corteratis*, aujourd'hui Coutras (*Corterac, Cortrac*, dans les documents ecclésiastiques publiés par M. Drouyn), n'est connu que par la Table de Peutinger, qui mentionne (segm. I, cf. plus loin, *Voies romaines*), comme seconde station sur la route de Bordeaux à Périgueux :

Cortera'e.

Le mot est à l'ablatif; on peut supposer un nominatif *Corteras* ou *Corteratis*. Je préfère (cf. p. 156) la forme *-atis*, sur le modèle des noms d'origine gauloise en *-atis;* le nom paraît bien celtique, en effet (cf. Zeuss, p. 26 et le nom de Reims, *Durocortorum* ou *Durocorterum*).

Coutras n'a livré que des débris de poteries; cf. sur les ruines des deux rives de la Dronne, Jouannet, *Stat.*, II, II, p. 432. Fellonneau, p. 14 et s., décrit le cimetière gallo-romain de Coutras, situé à l'orient de la ville, « entre la grande rue à l'ouest, le chemin de fer d'Orléans à » l'est, à peu près la rue Saint-Jean et une partie du chemin de la » Chaussée au nord, et enfin la rue des Mûriers, la partie méridionale » de la grande place et la rue des Lauriers au sud ».

---

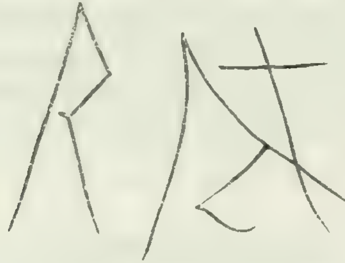
**L·V·P·**

D'après FELLONNEAU, *Histoire de Coutras*, p. 16: — Marque de fabrique, « en caractères réguliers », rencontrée sur « plusieurs » carreaux de briques, « de 60 cent. de côté et

949 de 6 d'épaisseur », formant sépulture, et trouvés dans le cimetière gallo-romain de Coutras.

C'est sans doute la même marque de fabrique que notre n° 361.

950



D'après un dessin et une communication de Braquehaye (collection Augier). *Graffito* sur la panse d'une *lagena* haute de 0,20, « trouvée à Coutras ».

Voyez des *graffiti* semblables sur panses de *lagenae*, t. I, p. 465.

951

SVN

D'après une communication de Braquehaye (collection Augier). *Graffito* sur le rebord extérieur d'un vase romain brisé. — « Trouvé à Coutras ».

Cf. sur ces *graffiti* notre tome Ier, page 579 et suivantes.

952

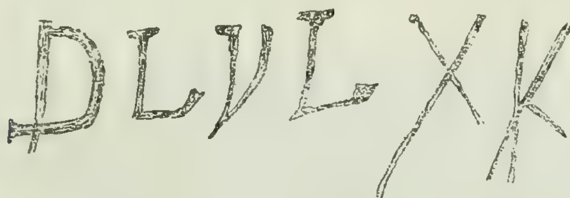
## Burgus (castrum).

Voyez, à la page 159, la mention de l'inscription dédicatoire des thermes de Bourg, élevé par les *Pontii* : cette mention est faite par Sidoine Apollinaire (*Carmina*, 22, vers 142-144) :

*Et ne posteritas dubitet quis conditor exstet,*
*Fixus in introitu lapis est ; hic nomina signat*
*Auctorum....*

## Cubzac. 953

Le lieu de Cubzac est ancien, comme l'indique sa terminaison. Je ne crois pas que le nom vienne de *Cubus* (cf. t. I, p. 449) et qu'il ait le moindre rapport avec les Bituriges Cubes, congénères de nos Vivisques : il semble que le nom primitif ait été *Cupitiacum,* la villa ou le domaine de *Cupitus.* — Voyez, sur quelques fouilles faites à Cubzac, *Académie,* 1836, p. 147 ; Drouyn, *Guienne militaire,* t. II, p. 200.



Reproduction d'un dessin communiqué et fait par Leo Drouyn.

« Inscription relevée contre les parois d'un puits funéraire découvert par les carriers qui exploitent les carrières du château des *Quatre-fils-Aymon* à Cubzac. Au fond du puits, était un squelette debout; un casque était placé près de ses pieds. L'inscription était à un mètre environ du fond du puits. — J'ai relevé moi même l'inscription. Les autres renseignements m'ont été fournis par feu M. Mallac, maire de Cubzac » (communication de Drouyn).

Il semble bien que ce soit la très courte épitaphe du défunt. Il n'y a de certain que son âge, LXX. Peut-être les trois premières lettres sont-elles les initiales de son nom ou de ses noms. Peut-être aussi faut-il lire D*(e)*FV*(nctus)*.



# II

## *CIVITAS BASATIUM*

---

Nous conserverons, pour le nom ancien de Bazas, l'orthographe la 954 et s.
plus anciennement donnée, celle de *Basates* par un *b* : mais, comme on le verra plus loin, l'orthographe courante, à partir du IVe siècle tout au moins, peut-être depuis plus longtemps, était *Vasates*.

---

Les *Basates* sont mentionnés pour la première fois, en effet, par Pline l'Ancien dans cette liste des *gentes* de l'Aquitaine à laquelle nous avons si souvent déjà fait allusion (cf. notamment p. 124). Il n'y a pas de doute, en effet, qu'on ne doive reconnaître les Bazadais dans ces *Basabocates* de la fin de sa liste, soit qu'il faille corriger ce nom en « *Basates, Bocates* », ce que je crois, soit qu'il faille supposer que la cité des Bazadais fût formée à l'origine mi-partie de *Basates*, mi-partie de *Bocates* ou *Boiates* [1] (cf. plus loin, même partie, III).

*Aquitanicae sunt.... Tarusates, Basabocates, Vassei, Sennates, Cambolectri, Agessinates.*

PLINE, *Hist. nat.*, 4, 19 (33), 108. — *Basabocates* est la leçon de la plupart des mss. Le ms. *Riccardianus* donne *Basaboiates*; le ms. de Tolède, *Basaborates*.

Ptolémée les mentionne ensuite, mais en dénaturant leur nom en celui de *Vasarii* [pour *Vasatii?*]; il nous parle de leur capitale qu'il semble avoir connue sous le nom de *Cossium* :

Ὑπὸ δὲ τούτους [les Nitiobriges] Οὐασάριοι καὶ πόλις Κόσσιον.

PTOLÉMÉE, 2, 7, 11, éd. MUELLER (coll. DIDOT).

---

(1) DESJARDINS admet, II, p. 374, que les *Basabocates* sont une « peuplade mixte », quoique en même temps il identifie les Bazadais et les *Vassei* du même Pline (cf. *id.*, p. 363), ce qui me paraît phonétiquement impossible.

954 et s. Le nom de *Cossium* a dû disparaître au IIIe siècle : la ville prit alors nom du peuple dont elle était le chef-lieu (cf. p. 122), et devint *Vasates*, Bazas. L'Itinéraire dit de Jérusalem, que l'on doit placer en 333, indique, comme station sur la route de Bordeaux aux Lieux-Saints,

*Civitas Vasatas.*

*Itin. Hier.*, Wesseling, p. 550; Parthey et Pinder, p. 261.

De même, Ammien Marcellin l'appelle *Vasatae*, et la place parmi les principales villes de la Novempopulanie :

*Novempopulos Ausci commendant et Vasatae.*

Ammien Marcellin, 15, 11, 14. — La forme incorrecte de *Vasatae* provient peut-être de ce qu'Ammien aura eu sous les yeux l'accusatif *Vasatas* et l'aura pris pour un accusatif de la première déclinaison.

Bazas en effet, comme Buch, fit partie de la province de Novempopulanie, tandis que Bordeaux restait à l'Aquitaine.

Ausone, dont le père était de Bazas, et qui possédait de grands biens dans le Bazadais, appelle la ville *Vasates*, et, s'il rappelle une fois son nom antique (il donne *Cossio* au lieu du *Cossium* de Ptolémée), c'est une simple réminiscence historique, semblable à celle qui lui fait mentionner encore les vieux Bituriges Vivisques (cf. p. 123).

...... *Stirpis Aquitanae mater tibi; nam genitori*
*Cossio Vasatum, municipale genus....*

*Parentalia*, 24 (26, éd. Schenkl), vers 7-8.

...... *Vicinas urbes colui patriaque domoque*
*Vasates patria, sed lare Burdigalam.*

*Edyllia*, vers 2-4 (*Epicedion*, 2, 4).

...... *Vasates patria est patri, gens Haedua matri.*

Ausonius *lectori*, [illegible].

Rappelons encore que l'en-tête de l'Action de Grâces d'Ausone à l'empereur Gratien porte, dans quelques manuscrits, l'indication suivante, sans doute par suite d'une confusion entre Ausone et son père :

*Ausonii Burdigalis Vassatis medici poetae ac praeceptoris.*

Ausonii *Gratiarum actio*, ms. de Leyde (*Vossianus lat.* Q [illegible]), etc.

Le même Ausone parle incidemment, des « chariots de Bazas », attelés de trente chevaux, chariots destinés sans doute à faire les grands transports entre Bordeaux et Bazas : Tu m'as envoyé, écrit-il à Théon, trente huîtres, c'est-à-dire **954 s.**

*quot habet junctos Vasatica raeda caballos.*

*Epistolae*, 7, 18.

Paulin de Nole, dans une lettre adressée à Ausone, donne à la région ou plutôt à la ville des Bazadais l'épithète de « sablonneuse » :

.... *Quique superba tuae contemnis mœnia Romae*
*Consul, arenosos num dedignare Vasatas?*

PAULIN, *Carmina*, 10, 247-248 ; cf. Ausone, éd. PEIPER, p. 303.

Ce dont il faut rapprocher ce que dira plus tard Sidoine Apollinaire :

*Tantumne Vasatium civitas non cespiti imposita, sed pulveri?*

SIDOINE, lettre à Trigetius, *Epistolae*, 8, 12 [8, 2, éd. BARET].

La *Notitia Galliarum*, au commencement du v<sup>e</sup> siècle, mentionne la cité de Bazas parmi celles de la Novempopulanie (cf., ici, p. 119) :

*Civitas Vasatica.*

*Not. Gall.*, 14, 10. — C'est la leçon des plus anciens mss., le ms. de Cologne 212 (VII<sup>e</sup> siècle), celui de Corbie *Bibl. nat. lat.* 12097 (milieu du VI<sup>e</sup> siècle). Des mss. du IX<sup>e</sup> siècle et des siècles suivants donnent *Vesatica*, *Vasateca* ; *Basatica* et *Basacia* se trouvent seulement dans des mss. du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup>. Cf. les éditions de GUÉRARD, *Divisions territoriales*, p. 29 ; SEECK, *Not. Dign.*, p. 271 ; LONGNON, *Atlas de la France, texte*, fasc. I, p. 15.

Au v<sup>e</sup> siècle, Bazas subit un siège inutile de la part d'Ataulph et de ses Goths, siège que Lenain de Tillemont place en 414 (*Honoré*, art. LIII) et qu'a raconté Paulin de Pella dans son *Eucharisticon* :

*Exacto laribus patriis, tectisque crematis,*
*Obsidio hostilis vicina excepit in urbe,*
*Vasatis patria majorum et ipsa meorum,*
*Et gravior multo circumfusa hostilitate,*
*Factio servilis paucorum mixta furori*
*Insano juvenum.... licet ingenuorum,*
*Armata in caedem specialem nobilitatis.*

PAULIN DE PELLA, vers 330-336, cf. l'édition de BRANDES.

954 et s. Bazas fut délivré, comme le raconte le même Paulin, par l'intervention du roi des Alains, qui trahit Ataulph et l'obligea à lever le siège.

C'est évidemment pendant ce siège qu'eurent lieu les miracles auxquels fait allusion Grégoire de Tours, bien qu'il parle de Huns et d'un roi Gauseric [Genseric ?] :

DE GEMMA VASATENSIBUS NATA DIVINITUS :

*Quoniam Vasatinsis urbis meminimus, operae praetium puto miraculum, quod in ea Dominus largitus est, memorare. Tempore, quo diuturna obsidione vallabatur a Chunis,* etc.

Grégoire de Tours, *Liber in gloria martyrum*, § 12, éd. Krusch.

Il existait alors à Bazas une église élevée en l'honneur du sang de saint Jean-Baptiste, qu'une femme gauloise avait rapporté de Jérusalem :

... *Cruorem devota suscepit; quam diligenter in ampullam positum, patriae detulit et apud Vasatensem urbem, aedificata in ejus honore eclesia, in sancto altare collocavit.*

Grégoire de Tours, *id.*, § 11.

C'est la Cathédrale, placée aujourd'hui encore sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste.

Au milieu du v<sup>e</sup> siècle, l'église de Bazas, comme les autres églises de l'Aquitaine et de la Novempopulanie, se trouvait dans une situation déplorable, sans évêque et sans clergé :

*Burdegala, Petrocorii, Ruteni, Lemovices, Gabalitani, Elusani, Vasates, Convenae, Auscenses, multoque jam major numerus civitatum, summis sacerdotibus ipsarum morte truncatis, nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis.*

Sidoine, *Epistolae*, 7, 6 [7, 7, éd. Baret] (à Basilius),
Migne, *Patr. lat.*, t. LVIII, col. 571 (éd. Sirmond).

En 506 et 511 Bazas avait pour évêque Sextilius, qui souscrivit au concile d'Agde et assista à celui d'Orléans :

*Polemius presbyter missus a domino meo Sextilio episcopo de Vasatis civitate subscripsi* (concile d'Agde, 506).

Sirmond, *Concilia antiqua Galliae*, I, p. 174.

*Sextilius episcopus ecclesiae Vasaticae subscripsi* (concile d'Orléans, 511). 954 et s.

*Id.*, I, p. 183. — Cf. *Gallia christiana*, I, col. 1191.

En 582 un incendie détruisit la ville :

*Vasatensis civitas incendio concremata est, ita ut ecclesiae vel domus aeclesiasticae vastarentur.*

Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, 6, 21.

La même année, un monastère de la ville reçut la nièce de Félix, évêque de Nantes :

*Felix..... puellam... apud Vasatensem urbem in monasterio posuit.*

Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, 6, 16.

En 585 le diocèse avait Oreste pour évêque : il assista à l'ordination de Faustinus comme évêque de Dax, et la même année au concile de Mâcon, chargé de régler cette affaire :

*Fuit autem ad hanc ordinationem et Orestis Vasatensis episcopus; sed negavit hoc coram rege.*

Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, 7, 31; cf. 8, 20.

*Orestes episcopus ecclesiae Vasaticae subscripsi* (second concile de Mâcon).

Sirmond, *Concilia Galliae*, t. I, p. 389.

Sous le règne de Childéric II, l'église de Bazas avait pour évêque Gundulfus, qui assista, vers 662, au concile dit de Bordeaux (cf. p. 147).

*Gundulfus Vasatensis urbis episcopus.*

Pardessus, t. II, p. 130; Maassen, *Zwei Synoden*, p. 15.

C'est vers l'an 700 que nous plaçons les monnaies mérovingiennes au nom de Bazas, VASATIS, les seuls documents numismatiques que possède cette cité pour la période qui nous occupe.

L'*Anonyme de Ravenne* cite parmi les cités de la *Spanoguasconia* (interprétez de la Novempopulanie) celle de

*Vasatis.*

*Anonymus Ravennas*, 4, 41, p. 300, éd. Pinder et Parthey.

La fin de la période mérovingienne et la période carolingienne ne

954 et s. furent certainement pas sans gloire pour le diocèse et la ville de Bazas (cf. p. 179), mais nous ne retrouvons le nom de l'un et de l'autre qu'au IXe siècle, en 839 (*Arch. hist.*, t. V, p. 158).

Cf. la *Chronique de Bazas (Titulus Vazatensium)* de Dupuy, publiée dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XV; *Gallia christiana*, I, col. 1191; O'Reilly, *Essai sur l'histoire de la ville et l'arrondissement de Bazas*, 1840, Bazas, in-8°; Samazeuil, *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, 2 vol., 1846-1847, Auch, in-8°.

---

Les limites de la *civitas* et du diocèse primitif de Bazas sont impossibles à fixer : nous n'avons aucun texte, absolument aucun, à cet égard. Le seul document complet est un *Département* daté de 1711, qui nous donne la liste des paroisses du diocèse groupées par archiprêtrés : ce document a été publié par Virac, *Bazas et son diocèse*, in-4°, 1863, Bordeaux, Lacaze.

Du côté du couchant, les limites du diocèse de Bazas peuvent être obtenues, indirectement, pour une époque infiniment plus reculée, pour le XIIIe siècle, grâce aux documents relatifs à l'étendue du diocèse voisin de Bordeaux : il ne semble pas que, vers l'ouest, les limites du diocèse aient changé depuis le Ve siècle ailleurs qu'à Langon.

On ne saurait en dire de même du côté du nord et de l'est, de la partie qui confine au diocèse d'Agen. Il me paraît certain qu'il y a eu entre les deux diocèses de Bazas et d'Agen des compétitions et des fluctuations incessantes, conséquences de leur réunion momentanée : nous les devinons, nous pouvons les supposer presque à coup sûr, quoiqu'il nous soit impossible de préciser à ce sujet, car c'est là, semble-t-il, un des points les plus obscurs et les plus difficiles de la géographie historique du Sud-Ouest. Faute de textes décisifs, nous avons dû nous interdire de marquer aucun changement sur la carte, où nous reproduisons l'état de 1711, — à une exception près, que voici :

Au nord de la Garonne, le diocèse de Bazas s'étendait au XVIIIe siècle jusqu'aux abords de Marmande et englobait toutes les paroisses qui forment aujourd'hui la lisière nord-ouest du département de Lot-et-Garonne. Nous croyons qu'avant l'an mil le diocèse de Bazas s'avançait beaucoup moins vers l'est et celui d'Agen beaucoup plus vers l'ouest. Dans un document de 1026 l'église de Saint-Hilaire-de-Mous-

tier, aujourd'hui Saint-Hilaire-la-Noaille, à quelques kilomètres N.-O. **954** et s.
de La Réole, est dite située *in pago Bezelmelsi* (sans doute pour *Bezelmensi*), dans le pays de Bezaume (*Archives historiques de la Gironde*, t. V, p. 110). Or, d'une part, Saint-Hilaire faisait partie au xviiie siècle de l'archiprêtré de Monségur dans le diocèse de Bazas; et le *pagus Bezelmensis,* d'autre part, a formé l'archidiaconé de Bezaume dans le diocèse d'Agen. Il faut conclure de cela ou que le *pagus Bezelmensis* était à l'origine dans le diocèse de Bazas, ou que Saint-Hilaire dépendait au xie siècle de celui d'Agen, ce qui me paraît plus probable. — D'autre part, il résulte de l'excellente *Notice* de M. Bladé *sur la vicomté de Bezaume* (1878, Bordeaux, Lefèvre, in-8o) qu'au xie siècle le vicomte de Bezaume, voisin du couvent de Saint-Pierre-de-la-Réole, possédait d'importants domaines entre Monségur, La Réole et Marmande, c'est-à-dire dans ce qui a fourni l'archiprêtré de Monségur du diocèse de Bazas (cf. p. 45-47). Nous pouvons donc indiquer, sans trop d'hésitation, sur notre carte, que le *pagus Beselmensis,* dans le diocèse d'Agen (représentant l'ancienne cité des Nitiobriges), englobait primitivement la partie du Bazadais qui est devenu l'archiprêtré de Monségur et que cet archiprêtré était rattaché jadis à la cité d'Agen.

En revanche, on a pu croire que, au sud de la Garonne, l'ancienne cité des Bazadais s'est étendue beaucoup plus vers l'est que le diocèse du xviie siècle et du moyen âge, dont les limites étaient à peu près marquées par le cours de l'Avance. L'*Itinéraire Antonin* et la *Table de Peutinger* indiquent en effet, à XV lieues gauloises (33 kilomètres) à l'ouest d'Agen, un endroit appelé *Fines.* A cet endroit passait évidemment la limite de deux *civitates,* et, nommément, des cités de Bazas et d'Agen. Si l'on s'en tient à l'indication fournie par les deux documents, ce *Fines* serait à la hauteur d'Aiguillon ou du confluent du Lot. S'il fallait accepter ces données, on voit combien les limites, *fines,* entre les deux cités ou diocèses auraient été déplacées à une époque quelconque du moyen âge. — Mais on peut corriger ces données, et, pour notre part, nous voyons un moyen de le faire (cf. plus loin, *Voies romaines*). A l'ouest et à XXIV lieues de *Fines,* les Itinéraires nous font connaître la station d'*Ussubium,* laquelle se trouvait à XX lieues de *Sirio,* Cérons, c'est-à-dire à l'embouchure de l'Avance, c'est-à-dire à la limite même des deux diocèses de Bazas et d'Agen. J'inclinerai volontiers à intervertir les deux stations et à placer *Fines* au lieu

954 et s. d'*Ussubium* et inversement. De cette manière, nous tombons exactement, pour *Fines,* à l'embouchure de l'Avance, et nous pouvons supposer que l'étendue des diocèses primitifs a été celle des cités (1).

Nous n'avons pas à prolonger outre mesure cette recherche, qui sort des limites de ce département et du cadre de ce travail. Qu'il nous suffise d'affirmer pour notre compte, que, certainement au nord, probablement aussi au sud de la Garonne, les limites du diocèse de Bazas ont varié, et que tout le *pagus Beselmensis,* de Gontaud aux abords de La Réole, dépendait primitivement d'un seul diocèse, soit de celui de Bazas, soit, plutôt, de celui d'Agen. On sait que les deux diocèses ont été un instant réunis au xe et au xie siècle : c'est au moment de leur disjonction définitive qu'aura été fait le démembrement du pays de Bezaume.

---

Le diocèse de Bazas comprenait trois archidiaconés, sept archiprêtrés, ceux de Bernos, Cuilleron et Sadirac sur la rive gauche, de Jugazan, Juillac, Monségur (que nous avons détaché du diocèse sur notre carte) et Rimons sur la rive droite (cf. Virac, *Bazas et son diocèse*). Il m'a été jusqu'ici impossible de retrouver l'étendue des archidiaconés du Bazadais. Par suite, nous ne pouvons rien dire sur le nom et les limites des *pagi* que devait renfermer la cité de Bazas.

Nous savons seulement, par les documents du xe siècle, que le monastère de La Réole a été constitué *in pago Alliardensi* (cf. la charte de 977, plus loin, p. 183). On a identifié ce nom de *Alliardensis* avec celui d'Aillas dans le canton d'Auros. Cela paraît vraisemblable. Or Aillas et La Réole sont sur deux rives opposées de la Garonne, l'un dans l'archiprêtré de Sadirac, l'autre dans celui de Rimons, et séparés encore par celui de Cuilleron. Le *pagus Alliardensis* s'étendrait-il sur les deux rives de la Garonne et sur le territoire de ces trois archiprêtrés? Dans ce cas on pourrait croire que les deux autres *pagi* fussent

---

(1) D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 306, corrige XV en XX et place *Fines* un peu à l'ouest du Mas-d'Agenais sur la rive gauche. — Argenton (extraits de Labrunie, *Soc. d'Agriculture d'Agen*, VII, p. 139) place *Fines* au même endroit, à un lieu appelé Figneis (ou Higneis, de *Fines*, cf. p. 149). — De même Boudon de Saint-Amans, *Antiquités du Lot-et-Garonne,* p. 14, suppose une interversion de copie entre *Ussubium*-XXIV-*Fines*-XV-*Aginnum*, et, transposant XXIV et XV, donne XXIV comme distance entre *Fines* et Agen, et place *Fines* à Higneis sur la rive gauche, près de l'Avance. Cela est fort ingénieux, fort séduisant, mais très hardi. Où est en effet cet Higneis ou Figneis? et qui le connaît?

l'un au nord, l'autre au sud de celui d'Aillas. Nous l'avons supposé 954 et s.
sur la carte, mais cela est bien hypothétique.

---

Le Bazadais ne renfermait pas de localités célèbres à l'époque romaine ou mérovingienne. C'est au moyen âge carolingien seulement qu'il a son moment de renom et de célébrité avec son palais de *Cassinogilum,* Casseuil, et son abbaye de *Squirs* ou *Regula,* La Réole.

### Cassinogilum (villa).

Il n'y a plus à douter aujourd'hui un seul instant que la célèbre villa carolingienne de *Cassinogilum* ne soit Casseuil sur Garonne, dans l'ancien archiprêtré de Rimons du diocèse de Bazas. Cette villa, dit en effet Aimoin, est à trois milles environ de La Réole : la position convient à Casseuil. De plus, Casseuil s'appelle dans les documents du x^e^ et du xi^e^ siècle, *Cassanoilum, Cassinolium, Cassinoilo-Villa* (*Archives historiques de la Gironde*, t. V, p. 185 [an 980], p. 126 [1079], p. 186 [980]). — Voici les documents les plus importants sur cette localité :

(Charlemagne) *reliquid Hildegardam nobilissimam piissimamque reginam in villa regia cujus vocabulum est Cassinogilus, gemina gravidam prole, et transiit Garonnam fluvium, Aquitanorum et Wasconum conterminem* [an 769].

*Vita Hludowici imp.*, § 2, *apud* Pertz, *Monumenta Germaniae*, t. II, p. 607. Cf. *Hist. des Gaules*, t. VI, p. 88.

*Celebravit* (Charlemagne)... *pascha in Aquitania et in villa Cassinogilo* [an 777].

*Annales Eginhardi* et *Annales Laurissenses*, année 777, Migne, t. CIV, col. 407 et 408. Cf. *Hist. des Gaules*, t. V, p. 381.

*Ordinavit* (Charlemagne) *qualiter quatuor locis hiberna transigeret, ut tribus annis exactis, quarto demum anno hiematurum se quisque eorum susciperet locus, Theotuadum scilicet palatium, Cassinogilum, Andiacum et Eurogilum* [an 796].

*Vita Hludowici imp.*, § 7, Pertz, t. II, p. 610. Cf. *Hist. des Gaules*, t. VI, p. 90.

954 et s. (Louis) *petiit eum* (Charlemagne) *in Aquitaniam divertere, et regnum quod sibi dederat invisere, et ad locum qui Cassinogilus vocatur venire* [an 800].

*V. Hludowici*, § 12, *apud* Pertz, t. II, p. 612 Cf. *Hist. des Gaules*, t. VI, p. 91.

*(Praeceptum Ludovici regis Aquitanorum)... Actum Cassanogelo palatio* [an 807]. — Cf. le Capitulaire de 827, daté du même lieu.

*Capitularia*, éd. Baluze (de Chiniac), 1780, t. II, c. 1402.
Cf. *Hist. des Gaules*, VI, p. 453 et 666.

*In Aquitania Karoli Magni Imperatoris Palatium, quod Cassinogilum vocabatur, dissipatum est et eversum* [an 853?].

*Histor. des Gaules*, t. VIII, p. 300.

*Non longe quippe ibi* [de La Réole] *abest palatium ipsius magni principis Cassinogilum, sed quasi tribus milliaribus.*

Aimoin, *Vita sancti Abbonis*, § 20, Migne, t. CXXXIX, c. 409.
Cf. *Hist. des Gaules*, t. IX, p. 138; t. X, p. 338.

L'importance historique de *Cassinogilum* a été considérable pendant deux siècles : la villa fut la vraie capitale de l'Aquitaine carolingienne : ce qui s'explique quand on songe à sa merveilleuse situation au croisement de la Garonne et de la grande route d'Espagne (cf. *Voies romaines*). Elle était réellement immense et devait s'étendre jusqu'à Caudrot (localité *regalibus edificiis olim, sicut apparet, constructum*, comme dit un document de 1285 que me signale M. Ducaunnès-Duval, *Arch. hist.*, XV, p. 539), ce qui justifie en partie l'attribution de *Cassinogilum* à Caudrot, faite par M. Ch. Grellet-Balguerie (*Les deux églises*, par L.-Charles Bal, 1862, in-f°, et *Journal de Lavaur*, n° 1435) (1).

Les localités de *Fines* et de *Tres Arbores*, mentionnées par les Itinéraires (cf. plus loin), doivent être cherchées dans le Bazadais.

---

## 954-957 Cossio [Vasates].

*Cossio* ou *Cossium* (cf. p. 171 et p. 172 les textes de Ptolémée et d'Ausone), chef-lieu des *Basates*, dont il prit le nom au IIIe siècle, n'a

---

(1) Cf. de Valois, *Notitia*, p. 131 (Casseneuil); — Alteserra, *Rer. Aquit.*, éd. de 1777, p. 28 (Casseneuil); — Argenton, *ap. Société d'agriculture d'Agen*, t. VIII, p. 137 (Casseuil); — Magen, *id.*, p. 156 (Casseuil); — Boudon de Saint-Amans, *Antiquités du dép. de Lot-et-Garonne*, p. 74 et s. (Casseuil), où se trouvent mentionnées toutes les opinions antérieures; — Barrère, *Hist. relig. du diocèse d'Agen*, t. I, p. 165 (Casseneuil), etc.

livré ni ruines ni inscriptions importantes. La ville a dû cependant, comme on peut en juger par le siège de 414 (cf. p. 173) renfermer une muraille d'importance, élevée sans doute, comme celle de Bordeaux, vers l'an 300, et cette muraille, comme tous les remparts gallo-romains construits alors, a dû être bâtie à l'aide de débris de monuments, d'autels et de tombeaux. Muraille et débris ont disparu, et ce qu'on montre du rempart romain est insignifiant et suspect. « Rien de ce » qu'ont construit les Romains ne reste debout » (Drouyn, *Gui. mil.*, II, p. 205). Bazas a dû également être une ville de premier ordre (voyez les textes cités p. 173), au moins jusque vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle. De sa splendeur, il ne reste rien. On ne saurait imaginer dans toute la Gaule du sud-ouest un si complet effondrement du passé de toute une ville. **954-957**

Les antiquités de Bazas se réduisent à deux groupes :

1. — Les débris cités (et défigurés) par le chroniqueur Dupuy qui écrivait à la fin du XVI[e] siècle, et dont le *Titulus Vazatensium* n'a cessé d'être pillé jusqu'à nos jours par les différents historiens de Bazas, O'Reilly et des Moulins. La bonne foi de Dupuy mérite confiance, sinon sa science.

2. — Puis viennent les monnaies mérovingiennes de Bazas, connues dans le XIX[e] siècle. — Nous disons « mérovingiennes » seulement, car il est impossible d'attribuer à *Cossio,* comme on le faisait autrefois, les monnaies gauloises au nom de COSII (*Rev. num.*, t. IV, 1839, p. 401).

Toutefois il est difficile de douter que l'avenir ne réserve à l'archéologie bazadaise d'étranges surprises. Le sous-sol de la ville, comme celui de Bordeaux, renferme un nombre infini de débris antiques. « On ne bâtit pas une maison », disait il y a trente ans M. Drouyn, et cela demeure entièrement vrai aujourd'hui, « sans trouver dans les fonda- » tions des briques à rebords, des monnaies, des tessons de vases » (*Gui. mil.*, II, p. 205). Que l'on surveille toutes les fouilles et on retrouvera peu à peu les traces de l'antique splendeur de Bazas.

---

........ *Gruminito cos* [???] **954**

Restituée hypothétiquement d'après le texte de Dupuy. — Fragment d'inscription sur pierre trouvée à Bazas à la fin du XVI[e] siècle. — Voici ce que raconte à ce sujet la *Chronique de Bazas* de Dupuy [fin du XVI[e] siècle] :

*In vinea urbi vicina conspiciuntur ruinae veteris aedificii, quas dum fodit vineae*

954 *dominus, reperit defossum lapidem, in quo scripta legebantur nomina consulum: ut* GRVMINITI, *sub cujus consulatu ceptum fuerat aedificium illud, quem quia translatus est Burdigalam, in aedes domini Raymundi, senatoris Burdegalensis, videre aut saltem agnoscere non licuit.* — Le monument fit partie du musée de Florimond de Raymond, rue du Temple; cf. t. I, n° 3, *hist.*

**Bibl.** — Dupuy, *Titulus Vazatensium*, p. 5 (*Arch. hist.*, t. XV). — D'après lui: O'Reilly, *Essai sur Bazas*, p. 26; Ducourneau, *Guienne historique*, I, II, p. 194.

Je ne donne cette inscription que par acquit de conscience.

---

55 La même Chronique de Bazas signale un sarcophage chrétien à monogramme ☧, semblable à ceux de Bordeaux (p. 23) :

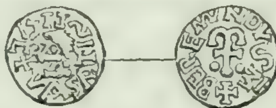
*Dum nuper foderetur terra in cimeterio Beatae Mariae de Mercadilh, repertum marmor candidissimum in quo sculpta erant prima religionis christianae elementa, quae a Constantino et reliquis imperatoribus in Labaro pingebantur* ☧, *longitudinis quinque pedum, latitudinis duorum pedum.*

**Bibl.** — Dupuy, *Titulus Vazatensium*, p. 6 (*Arch. hist.*, t. XV). — D'après lui : O'Reilly, *Essai sur Bazas*, p. 26 [en ajoutant, comme se trouvant sous le monogramme, l'inscription SIGNO VINCES, cf. nos *Inscriptions fausses*, VI[e] p.]; — des Moulins, *Quelques faits* (*Bull. mon.* de 1846), p. 10 [imitant O'Reilly]; — Cirot, *Histoire de Saint-Seurin*, p. 157 et 198.

Il devait y avoir là, aux abords de Notre-Dame-de-Mercadil, un cimetière chrétien à l'époque mérovingienne, analogue à ceux de Saint-Seurin et de Saint-André de Bordeaux (nos p. 19 et 33).

Un second cimetière de ce genre devait exister près de l'église Saint-Martial au faubourg de la Targue, où « on a exhumé des sarcophages » qui paraissent appartenir aux premiers temps du christianisme » (Drouyn, *Gui. mil.*, II, p. 205); cf. Ducourneau, t. I, II[e] p., p. 194.

---

956 

✠VASATI ∾ ⊏IV̄⊏ | R/ ✠BEREИVNDV ∽ M

Tête très barbare à gauche. | Croix ancrée accostée de deux globules.

D'après l'original et un moulage (Cabinet des Médailles).

**Var.** — Je suppose que le dernier ⊏ ou C carré du droit a été mis par erreur par le graveur du coin au lieu et place d'un T.

**Bibl.** — Chaudruc de Crazannes, *Revue numismatique*, 1838, p. 250 et pl. IX, n° 2. = Conbrouse, *Monétaires mérovingiens (Monnaies nationales)*, pl. 47, n° 12; cf. *Décaméron*, p. 40, n° 835. = Loubens, *Histoire de Gascogne*, t. I, p. 65. — *Inde*, O'Reilly, *Essai sur Bazas*, p. 25. = Cartier : 1° *Rev. numism.*, t. V, p. 220, n° 137; 2° *Tables*, p. 207, n° 1139 et p. 214. = Guillemot, p. 36, n° 996. = Barthélemy, *Manuel*, p. 32, n° 958. = Ponton d'Amécourt, *Essai*, p. 175, n° 1139. = Taillebois, *Recherches sur la numismatique de la Novempopulanie* (2e partie) *(Bulletin de la Société de Borda)*, p. 28. **956**

La monnaie VAT-ALEMVNDVS citée par M. Taillebois d'après Conbrouse n'est certainement pas de Bazas.

| | |
|---|---|
| ✠VΛ ω AT‿.... | R/ [?] ✠ ·N OᗺI......... ИI **957** |
| Tête à droite. | Croix ancrée sur deux degrés. |

D'après un moulage (Cabinet des Médailles).

**Descr.** — La légende est moins lisible que celle de la précédente monnaie, mais le dessin est moins barbare.

## Hure. **958**

Avec ses belles mosaïques (par malheur si peu connues et si mal entretenues), avec ses innombrables débris de toute sorte, avec sa superbe position d'*oppidum*, Hure nous apparaît sur-le-champ comme une ville ou une station gallo-romaine de première importance et l'on ne s'étonne que d'une seule chose, c'est que l'endroit ait livré si peu de monuments gravés.

Faut-il la regarder, avec tous ceux qui ont jusqu'ici parlé de l'une et de l'autre localité, comme cet *Ussubium*, *Vesubium* ou *Usubium*, que les Itinéraires mentionnent, après Cérons, sur la route de Bordeaux à Agen (à XX lieues, 45 kil. de Cérons, d'après l'*Itinéraire Antonin*, page 220 de l'édition Parthey et Pinder et la *Table de Peutinger:* la distance réelle est environ de 32 kil., XXI milles romains, XIV lieues gauloises)? Il y a, pour le faire, une très lointaine analogie dans les noms, la présence de ruines importantes, le voisinage de la route romaine. Mais c'est tout. Il y a, contre cette attribution, les chiffres donnés par les Itinéraires, malheureusement d'accord entre eux et difficiles à concilier avec la position de Hure (cf. plus loin,

958 *Voies romaines*). Il y a bien l'inscription au nom d'*Ussubium;* mais, comme on le verra plus loin, on ne peut en tirer le moindre argument. Cf. sur Hure, Jouannet, *Statistique,* I, p. 228; *Titulus Vazatensium,* p. 12.




D'après l'original (collection de Puifferrat).
Hauteur des lettres : 0,017. — Sur un fragment de brique épaisse de 0,03.

---

## 959 Squirs (vicus?)

C'est l'ancien nom de La Réole. Voyez la charte de Gombaud (977):

.... *Notum vero erat omnibus ibidem ex antiquo monasterio institutionis Regulam floruisse et idcirco cum antiquitus idem locus dictus fuerit Squirs modernis temporibus Regula.... Donamus igitur.... monasterium nostrum vocabulo Squirs quod fundatum est in partibus Vasconie in pago Alliardensi super ripam Garone fluminis....*

Gauban, *Histoire de La Réole*, p. 515.

Le plus ancien document relatif au monastère de La Réole est la bulle de 839 :

.... *Ecclesia... apud Vascones que dicitur Regula in Vasatensibus.*

*Cartulaire de La Réole* (*Archives historiques*, t. V, p. 158).

Ce nom de *Squirs* paraît fort ancien et d'origine gauloise. Voyez, sur les origines et les monuments de La Réole, Grivaud de La Vincelle, t. II, p. 98; Dupin, *Notice sur La Réole* (1839, La Réole, in-8°), p. 130 et s.; Lapouyade, *Essai de statistique archéologique,* La Réole

(1846, Bordeaux, in-8°, extrait des *Actes de l'Académie*), p. 13; Bladé, *Notice sur la vicomté de Bezaume* (1878, Bordeaux, in-8°), p. 20. 959

Les documents du x[e] et du xi[e] siècle nous fournissent un grand nombre de noms de localités aux environs de La Réole. Notons en particulier les noms de *Mosa* et *Mosella* que Charlemagne, selon Aimoin, aurait donnés aux ruisseaux qui se nomment aujourd'hui le Charros et le Pinpin (*Vita Abbonis,* § 20, Migne, t. CXXXIX, col. 409; cf. Bladé, *Vicomté de Bezaume,* p. 20; *Archives historiques,* t. V).

---

CCO

D'après le *Courrier de Bordeaux.* — Marque de potier.

Le *Courrier de Bordeaux* du 29 décembre 1840, n° 1139, dit qu'on trouva à La Réole, au pied du coteau de « Castel-d'Aillard » [*sic:* il faut dire Castelgaillard, cf. le plan de Delaguette, 1757 : rien ne prouve que l'endroit se soit appelé *castrum Alliardense,* voyez le texte où il est question du *pagus Alliardensis,* à la page 184], un dépôt funéraire et dans ce dépôt « deux patères, l'une d'argile fine rouge, recouverte d'un beau vernis, d'une forme élégante et portant la marque de fabrique CCO, estampée en relief. » Ducourneau, en reproduisant cette note dans la *Guienne historique et monumentale,* t. I, ii[e] p., p. 264, imprime par négligence CCD.

Voyez, sur cette marque, notre tome I[er], page 512 et s., n[os] 490-493, et tome II, page 194.

---

## Gironde. 960

Le bourg de Gironde doit être aussi ancien et doit avoir la même origine que son voisin Casseuil ou *Cassinogilum* (cf. p. 179) : il y a eu là, aux temps mérovingiens et carolingiens, une villa considérable, dont les ruines sont peut-être celles que l'on connaît sous le nom de « château des Quatre-Fils-Aymon », et qui était sans doute une dépendance de la célèbre villa impériale de *Cassinogilum.* Cette rive bazadaise de la Garonne, avec *Squirs,* Gironde, Casseuil, a dû traverser, du vii[e] au ix[e] siècle, une période unique de splendeur et de prospérité, tandis que la rive bordelaise, avec Sainte-Croix, Loupiac, Rions, plus célèbre du iv[e] au vi[e], semble avoir été alors délaissée (cf. p. 146).

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce qu'on ait trouvé à Gironde une bague des temps mérovingiens, et, semble-t-il, de la fin du vii[e] siècle.

960 Que ce soit, comme le veut M. Ch. Grellet-Balguerie, la bague de sainte Gulfetrude, abbesse de Nivelle et fille de l'usurpateur Grimoald, c'est ce que je me garderai bien d'affirmer ni même de supposer.

---



GVLFETRVD

D'après une empreinte communiquée par M. CH. GRELLET-BALGUERIE (collection du baron J. Pichon).

Sur le chaton d'une bague en or « trouvée dans un tombeau dans les ruines du sanctuaire de l'église de construction romano-mérovingienne [*sic*] de Sainte-Pétronille de Gironde » (communication de CH. GRELLET-BALGUERIE).

**Bibl.** — BAL [CH. GRELLET-BALGUERIE], *Les deux églises*, planche VI, n° 3 (dessin).

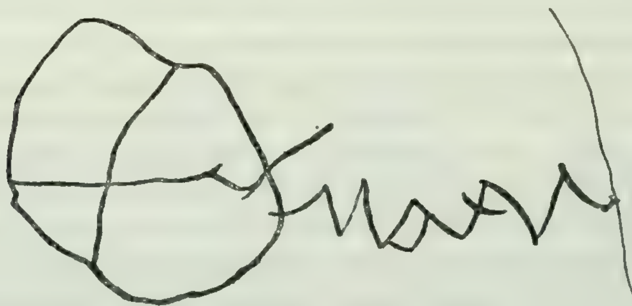
---

961

## Lugasson.

Je suppose que l'ancien nom de Lugasson a été *Lugasso* ou *Lugaso* comme *Turiasso* ou *Turiaso* (cf. t. I, p. 86). Le radical du nom rappelle la langue celtique ; la terminaison fait songer aux noms ibériques ou aquitaniques. — Quant aux ruines de Lugasson, elles sont toutes romaines : elles sont concentrées dans le quartier appelé aujourd'hui *Ey murasses ;* voyez, là-dessus, Drouyn, *Variétés girondines*, I, p. 393-395.

---



Calqué sur l'original (collection Jullian).

*Graffito* tracé sur une couche de mortier servant de revêtement à une brique épaisse

de 0,029. Le *graffito* a été fait avant que le mortier n'ait été séché. Nous n'avons qu'un fragment de la brique. 961

L'objet a été trouvé à l'endroit appelé *Ey murasses* et m'a été donné par M. Drouyn.

*Of(ficina??) Maxim*[*i* ou *ini*].

---

## Pujols. 962

Pujols n'a fourni d'autre antiquité qu'un sarcophage chrétien; ce qui peut faire supposer, à la rigueur, qu'il provient d'ailleurs et que les seigneurs du lieu l'ont transporté du célèbre cimetière bordelais de Saint-Seurin (cf. p. 23). Je ne le crois pas cependant. Sur Pujols, voyez les excellentes *Variétés girondines* de Drouyn, t. II, p. 229 et s.

---

L'église de Pujols renferme un sarcophage des temps mérovingiens :

**Descr.** — Sur la face antérieure de la caisse, au centre, le ☧ dans une couronne, sans A ni ω; à gauche et à droite, des strigiles.—Strigiles sur les faces latérales. = Sur le couvercle, des imbrications.

**Hist.** — Ce sarcophage semble avoir toujours été à Pujols, d'abord dans la chapelle des seigneurs, puis dans l'église près de la porte de la chapelle, enfin près du chœur, où il est maintenant. — Il est attribué à tort au département de la Dordogne dans le *Congrès archéologique* de 1858. — Au temps de Jouannet, le couvercle, brisé, servait de marche dans le cimetière : il est maintenant en place.

**Bibl.** — Jouannet, *Statistique*, t. II, I, p. 58. = *Commission des monuments historiques*, 1845-6, p. 12. —*Inde, Dict. d'épigraphie*, t. I, col. 154. = *Congrès archéologique* de 1858 (Périgueux), p. 54 (dessin). = Cirot de La Ville, *Histoire de Saint-Seurin*, p. 157. = Drouyn : 1° *Guienne militaire*, I, p. 126; 2° *Variétés girondines*, t. II, p. 239 (dessin du même). = Le Blant, *Sarcophages chrétiens*, n° 106, p. 90.

La simplicité et la nature de l'ornementation, consistant uniquement en strigiles et en imbrications, permettent de regarder ce sarcophage comme un des plus anciens, peut-être même comme le plus ancien de la série girondine (cf. p. 25).



# III

## *CIVITAS BOIORUM*

---

Six textes nous apprennent l'existence de cette *civitas*. **963-968**

1\. — Jules César mentionne, parmi les peuplades de l'Aquitaine que Crassus combattit et soumit en 56, celle des *Vocates :*

*Armis obsidibusque acceptis Crassus in fines Vocatium et Tarusatium profectus est........ Hac audita pugna maxima pars Aquitaniae sese Crasso dedidit obsidesque ultro misit, quo in numero fuerunt Tarbelli, Bigerriones, Ptianii, Vocates, Tarusates...*

César, *Comm. de bello gallico*, 3, 23 et 27.

Je n'hésite pas à reconnaître nos *Boii* dans ces *Vocates :* les formes intermédiaires *Boiates* et *Bocates* nous sont données par une inscription (notre n° 45) et par le texte suivant de Pline. Les lettres *b* et *v* alternent constamment, comme on sait; quant à la présence du *c* entre les deux premières syllabes, il n'y a peut-être pas à s'en inquiéter, car le *c* a pu s'aspirer entre deux voyelles. D'ailleurs nous verrons au moyen âge réapparaître la voyelle, disparue pendant des siècles, et l'on appellera *Bogium* le pays de Buch.

2\. — Pline l'Ancien écrit au ier siècle, en s'aidant d'un document qui paraît remonter aux premières années du règne d'Auguste (cf. p. 138):

*Aquitanicae sunt.... Sediboviates.... Tarusates, Basabocates*, etc.

Pline, *Hist. nat.*, 4, 19 (33), 108.

Faut-il voir dans les *Sediboviates* nos *Boii* ou *Boiates*? C'est possible. Je préfère croire cependant que c'est dans un autre des noms de cette liste qu'il faut les chercher, dans celui des *Basabocates*, qu'on peut décomposer en « *Basates, Bocates* »; les *Basates* sont les Bazadais, les *Bocates* sont la *civitas Boiorum* (cf. p. 171).

Aucun autre auteur des deux premiers siècles ne mentionne la cité

963-968 des *Vocates* ou *Bocates;* quand elle réapparaît, au commencement du IIIe, c'est sous le nom de *Boii* ou *Boiates* (1).

3. — *Boii* nous est donné par l'Itinéraire Antonin qui mentionne, comme dernière station sur la route d'Espagne en Aquitaine :

*Boios — Burdigalam : mpm XVI.*

*Itinéraire Antonin,* p. 456, éd. Wesseling ; p. 218, éd. Parthey et Pinder. — 6 mss. donnent *Bosos,* un seul *Bolas.*

Il est évident qu'il faut regarder *Boios* comme l'accusatif de *Boii* et non pas, ainsi qu'on le fait constamment, comme un nominatif. Quelle que soit la correction à apporter au chiffre de la distance entre *Boii* et *Burdigala* (cf. plus loin, *Voies romaines*), il ressort de ce texte que les *Boii* étaient au sud-ouest de Bordeaux, et que ce nom servait à désigner aussi (cf. p. 193) le chef-lieu de ce peuple, chef-lieu qui semble bien avoir été sur l'emplacement de Saint-Vincent de La Teste-de-Buch, la vieille capitale du pays de Buch (cf. Baurein, t. III, p. 344).

4. — L'épitaphe d'un *civis Boias* (n° 45), qui semble bien du IIIe siècle, montre que les *Boii* formaient officiellement une *civitas,* et l'on peut supposer que ce fut dès l'organisation de la Gaule. Elle nous montre aussi qu'on employait concurremment les deux désinences *Boii* et *Boiates,* celle-là plus adaptée à un nom celtique, celle-ci générale à toutes les peuplades aquitaniques : il est vrai que nos Boïens semblent bien d'origine celtique, mais qu'ils faisaient partie de la Novempopulanie, province où l'élément gaulois était peu représenté. Les deux populations, dans cette cité, ont dû se mêler complètement, et le nom de la cité conserver la trace de ce mélange.

5. — Au IVe siècle, les Boïens sont cités par Paulin de Nole : il paraît qu'il s'agit non de la *civitas,* mais du chef-lieu :

*An tibi me* [?], *domine illustris, si scribere sit mens*
*Qua regione habites, placeat reticere nitentem*
*Burdigalam, et piceos malis describere Boios.*

Paulin, *Carmina.* 10 [*Epistolae,* 3], 230.

---

(1) Scaliger (*Auson. lect.,* 2, 7) et de Valois (p. 261) plaçaient les *Boiates* à Bayonne. Vinet, *Comm. in Aus.,* s. 566 C, tout en étendant leur territoire jusqu'à cette ville, leur assigna le premier leur vraie place, que personne ne conteste plus aujourd'hui. M. Desjardins, t. II, p. 373, qui identifie les *Vassei* de Pline avec les Bazadais, croit que les *Sediboviates* et les *Basabocates* forment deux tribus des mêmes *Boiates,* lesquels s'étaient primitivement étendus à Bazas (cf. p. 172, note 1).

*Piceos,* c'est-à-dire, sans doute, aux toits noirs et enfumés, par allusion **963-968** aux huttes misérables de la bourgade des *Boii.*

6. — Vers l'an 400, la *Notitia Galliarum* nous apprend que les Boïens formaient encore une des douze cités de la Novempopulanie :

*In provincia Novempopulana... civitas Boatium.*

*Notitia Galliarum,* 14, 7. — Nous donnons la leçon la plus rationnelle et qui est précisément celle des plus anciens mss., celui dit de Corbie (Bibl. nat., lat. 12097, VI[e] siècle), et celui de Cologne (ms. 212, VII[e] s.). Var. : *Boasium* (Bibl. nat., 2123, IX[e] s., et 4280 *b,* X[e] s.). *Boesium, Boasium, Boacium, Bohatium,* etc. Plusieurs mss. portent l'addition suivante, qui paraît de date toute moderne : QUOD EST BOIUS. D'autres ajoutent : QUOD EST BOIUS IN BURDIGALENSI, ce qui semble également moderne (Bibl. nat., 4280 *b* et 2123). On trouve encore : ID EST BOII, et : ID EST BURDEGALA. Cf. les notes des éditeurs : GUÉRARD, *Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule,* p. 28 ; SEECK, *Notitia dignitatum,* p. 271 ; LONGNON, *Atlas de la Gaule, texte,* p. 15 et 16.

Ce texte est le dernier qui mentionne la cité des Boïens. Il est à croire que son individualité disparut peu après, dans cette tourmente politique et religieuse du milieu du V[e] siècle, qui priva de leur évêque la plupart des cités du Sud-Ouest (cf. p. 174).

Quand nous retrouvons le pays des Boïens, c'est au XIII[e] siècle, et il forme, sous le nom de *Bogeium* ou de *Bogium* (cf. p. 127, et les *Comptes de l'Archevêché, passim*), un des archiprêtrés du diocèse de Bordeaux : on voit que des deux noms sous lesquels le pays était connu, *Boiates* et *Boii,* c'est ce dernier qui a prévalu. Il est permis de croire que lorsque les cités ont été réorganisées dans le Sud-Ouest, on a considéré celle des Boïens comme trop petite pour conserver un évêque et un comte, et qu'on l'a réunie à celle de Bordeaux. Toutefois la vie politique et religieuse a dû conserver une certaine intensité dans l'antique cité des Boïens, puisqu'elle conserva son unité comme subdivision religieuse, et qu'elle devint le noyau d'une seigneurie importante, le captalat de Buch.

---

Cette cité ne devait pas être limitée à ce qui forma l'archiprêtré de Buch. Il ne paraît pas douteux, ainsi qu'il a été dit (p. 115), qu'elle renfermait en outre le pays de Born, réuni avec le pays de Buch au diocèse de Bordeaux, et destiné à former un archiprêtré distinct (p. 127). Toutefois, étant donné que ce pays conserva toujours ses limites propres et son nom (*Bornerum, Bornum,* Born), on peut sup-

963-968 poser ceci au sujet de son histoire : à l'origine il formait le territoire d'une peuplade indépendante, dont le nom se trouve peut-être dans la liste des *gentes Aquitanicae* donnée par Pline (les *Bercorcates* [??] (1), 4, 108); dans l'organisation de la Gaule, cette *gens* a été attribuée à celle des *Boiates*, et les deux territoires sont devenus deux *pagi* de la même *civitas;* au v^e siècle, ces deux *pagi* sont devenus deux archiprêtrés de la cité de Bordeaux.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de celui qui a constitué l'archiprêtré de Born, tout entier dans le département des Landes. L'autre, le pays de Buch, est demeuré intégralement dans la Gironde. Pour en retrouver les limites, il faut, naturellement, se reporter au XIII^e siècle et consulter la liste des plus anciennes paroisses de l'archiprêtré de Buch (cf. p. 127). Nous pourrons ainsi donner comme paroisses extrêmes de la cité des Boïens au nord, celles de *Sanctus Severinus de Bogio* (le Porge), et de *Sanctus Amandus de Bogio* (Saumos) (cf. p. 131), comme limite à l'est la Croix-de-Hins (cf. n° 943), comme dernière paroisse sur la Leyre, celle de Salles *(Sanctus Petrus de Salles)*.

---

La cité des Boïens est peu favorisée au point de vue de l'archéologie. Deux localités seulement sont connues sous leur nom ancien, *Boii* ou La Teste, et *Salomacum* ou Salles (*Itin. Ant.*, p. 218, éd. Parthey et Pinder), que nous retrouverons à propos des voies romaines. Citons encore, comme noms topographiques dans ce pays, la rivière que Ptolémée appelle *Sigmatis*, Σίγματις (gén. Σιγμάτιος; — var. : Σιγνατίου, Σιγμάτου, Σίγμανος, Εἴγμανος, 2, 7, éd. Müller; cf. Marcien d'Héraclée, *Périple*, 2, 20, éd. Müller) et qui, sans aucun doute, est la Leyre; et le promontoire *Curianum*, Κουριανόν, de Ptolémée (2, 7, 1) et de Marcien d'Héraclée (*Périple*, 2, 20), qui est peut-être le cap Ferret (2). — L'épigraphie n'est pas plus heureuse dans le pays. Salles et presque toutes les bourgades de la région ont livré des poteries de l'ère gallo-romaine, et les *tumuli* du pays ont été une mine assez riche pour nos collectionneurs. Mais je ne trouve de débris gravé qu'à Audenge. On

---

(1) C'est l'hypothèse de DE VALOIS, p. 524, acceptée par D'ANVILLE, p. 152.
(2) Cf. D'ANVILLE, p. 606 : — DESJARDINS, *Gaule romaine*, t. I, p. 149 et 261; il place le cap Curien à l'embouchure de la Gironde, p. 263.

peut supposer toutefois que de plus sérieuses recherches nous feront 963-968
rencontrer des inscriptions sur poteries dans les *tumuli* de la contrée. Je crois qu'on peut se résigner à ne jamais rencontrer des épitaphes ou des dédicaces sur marbre ni même sur pierre : la cité des Boïens a dû toujours être un pays peu civilisé, et le *tumulus* est sans doute le seul tombeau qu'on y connût, comme la hutte enfumée la seule demeure des habitants, même de ceux du chef-lieu. — Voyez, sur ces *tumuli* du pays de Buch, la remarquable étude de Jouannet, *Notice sur les antiques sépultures populaires de la Gironde,* dans les *Actes de l'Académie* de 1831. Voyez, sur d'autres fouilles faites dans le pays de Buch, les *Quelques aperçus historiques et topographiques sur La Teste de Buch et ses environs,* de Hameau, dans le même recueil, 1841; les *Comptes rendus de la Société archéologique*, t. I, p. XXI, t. II, p. XXIV; ses *Mémoires,* t. III, p. 95. Sur la bibliographie de la question historique, voyez notre tome I[er], page 152. Nous en reparlerons dans notre VII[e] partie.

## Boii (vicus?).

On a vu que nous avons placé le chef-lieu de la *civitas* à La Teste-de-Buch. Nous ferons remarquer deux choses à propos de ce chef-lieu. Les deux seuls textes qui le mentionnent, l'*Itinéraire Antonin* et la poésie de Paulin de Nole l'appellent *Boii;* les quatre autres textes, où nous trouvons l'expression à désinence aquitanique, *Boiates, Boates, Bocates, Vocates,* ne parlent que de la *civitas :* d'où l'on peut supposer, mais aussi timidement que possible, que le premier de ces noms, le nom à apparence gauloise, était réservé au chef-lieu. Ce *caput gentis,* en outre, ne semble pas avoir été fortifié à la fin du III[e] siècle, comme les chefs-lieux de toutes les autres cités de la Novempopulanie et de la Gaule entière : et c'est peut-être là le motif principal qui a amené au V[e] siècle l'absorption de la cité par celle de Bordeaux.

Nous avons écarté à dessein toutes les inscriptions, assez nombreuses, où se trouve la mention de *Boius* ou de *natione Boius :* elles se réfèrent à des hommes de la nation des *Boii* dans la Pannonie Supérieure, nation qui d'ailleurs, comme la nôtre, paraît un des derniers lambeaux du grand peuple des Boïens

963-968 **Audenge.**

Audenge est la seule localité du pays de Buch où l'on ait trouvé, à côté de débris anépigraphes, des poteries sigillées; elles proviennent d'ailleurs toutes des mêmes fouilles, faites par les soins de M. Braquehaye (*Soc. arch.*, t. II, p. XXIV).

963 CA'DV.R//

D'après l'original (collection Braquehaye).
Lettres de 0,002. — Cachet arrondi enfermé dans une double circonférence.

Cf. tome I, page 505 et n° 457.

964 CAIVS

D'après l'original (collection Braquehaye).
Lettres de 0,003. — Cachet en forme de cartouche.

Cf. tome I, page 505, n° 458.

965 CCO

D'après l'original (collection Braquehaye).
Lettres de 0,005. — Cachet quadrangulaire. — *Patina* de 0,125 de grand diamètre.

Cf. tome I, page 512 et s., n°s 490-493 et tome II, page 184.

966 IVCVN

D'après l'original (collection Braquehaye).
Lettres de 0,002. — Cachet en forme de cartouche.

Cf. tome I, page 512 et s., n°s 595-603.

I ›|SABI|‹ II //SABI// 967

D'après les originaux (collection Braquehaye).
Lettres de 0,003. — Cachet rectangulaire. Le nom est flanqué des pattes d'un cartouche. — Les deux cachets proviennent du même poinçon.

Cf. tome I, page 559, n° 772.



TERTV 968

D'après l'original (collection Braquehaye : fouilles d'Audenge, 1873).
Lettres de 0,003, en relief. — Cachet rectangulaire.

Cf. tome I, page 566, nos 731 et 732.



# IV

## *CIVITAS NITIOBRIGUM*

### *(TERRITORIUM AGENNENSE)*

---

Nous n'avons pas à insister sur la *civitas Nitiobrigum,* dont le chef-lieu *Agennum,* Agen, a plus tard imposé son nom à tout le pays. Elle n'est entrée dans notre département que pour une très faible partie : 1° au sud de la Dordogne, toutes les communes situées à droite du ruisseau de la Soulège ; et 2°, hypothétiquement (cf. p. 177), dans la région du Dropt et de la Garonne, les paroisses qui ont formé plus tard, dans le diocèse de Bazas, l'archiprêtré de Monségur (voyez-en la liste dans Virac, *Bazas et son diocèse,* p. 17, et Bladé, *Vicomté de Bezaume,* p. 15). L'une et l'autre région, en effet, faisaient partie, au XIe siècle, de ce qu'on appelait le *pagus Bezelmensis,* ce qui laisse supposer que ce *pagus* a appartenu à l'origine à une même cité, sans doute celle d'Agen, et a été un jour démembré, lorsque les deux évêques de Bazas et d'Agen ont définitivement réglé les limites de leurs diocèses respectifs. — Tandis que celle-ci ressortissait plus tard au diocèse de Bazas, celle-là demeura jusqu'à la Révolution dans celui d'Agen, partie intégrante de l'archidiaconé et de l'archiprêtré de Bezaume (cf. de Laffore, *Divisions ecclésiastiques de l'Agenais,* t. VII des *Travaux de la Société d'Agen,* p. 86 et s., et Bladé, *l. c.*). **969-970**

Cette région du *pagus Bezelmensis,* du moins dans ses limites du XIe siècle, rappelle sans doute une ancienne subdivision de la cité des Nitiobriges.

Aucune localité ancienne n'est connue dans la région qui nous occupe. La partie méridionale n'a encore rien livré d'antique. La partie septentrionale nous fournit, dans les communes d'Eynesse et de Saint-Avit-de-Soulège, quelques débris assez curieux.

La région où se trouvent Saint-Avit-de-Soulège et Eynesse, a fourni

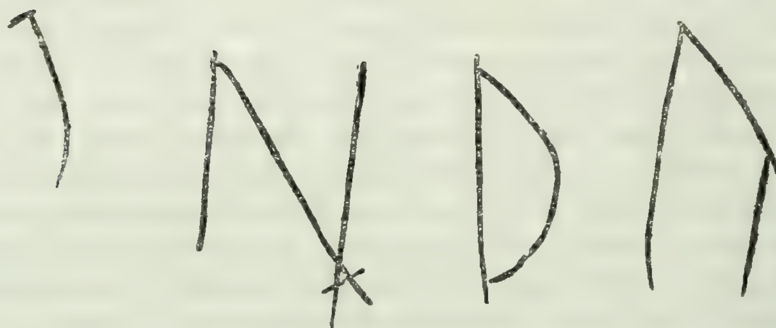
**969-970** bon nombre d'antiquités; cf. Guinodie, *Histoire de Libourne,* t. III, p. 87. « Les fragments de poteries », m'écrit M. Gaullieur, « abondent » dans les deux communes; dans une vigne située à mi-côte, derrière » le château du Graveyron (commune d'Eynesse), on trouvait il y a » peu d'années un très grand nombre de vases en terre rouge, ou » d'amphores à anses, d'assez grande dimension. Au plateau de la » Commanderie les fragments de poterie noire glacée sont plus nom- » breux. Il n'est pas rare, pour peu qu'on fouille le sol, de trouver » des restes de substructions romaines. » Cf. Gaullieur, *Soc. arch.,* t. IV, p. 11 et s.

Les bords de la Dordogne, riches et fertiles, ont dû nécessairement se couvrir de très bonne heure d'habitations et de villas.

---

**969**

## Eynesse.



Calqué sur l'original (collection Gaullieur).

**Descr.** — *Graffito* tracé à la pointe, après la cuisson, sur une poterie noire vernissée (cf. t. I, p. 590). Ce débris faisait partie d'une marmite circulaire d'assez grande dimension (le diamètre devait être de 0,242). L'inscription devait couvrir tout le rebord extérieur du vase.

**Hist.** — « Trouvé par mon fils André Gaullieur à l'entrée du bourg d'Eynesse, en face du presbytère » (communication d'E. Gaullieur).

*....c|nda....*

## Saint-Avit-de-Soulège.





970

D'après l'original (collection Gaullieur). L'inscription est en grandeur naturelle.

**Descr.** — L'inscription est en relief sur une plaquette de plomb aux contours irréguliers et aux bords recourbés.

**Hist.** — « Trouvé au revers du coteau de la Commanderie du côté de la Dordogne » (communication d'ERN. GAULLIEUR); cf. *Soc. arch.*, t. IV, p. 15.

*Ataaxt(i) m(anu).*

C'est la marque du fondeur de cette plaque, marque qui aura été tracée en creux sur le moule et marquée en relief sur l'objet. Les inscriptions sur plomb sont fort rares, à part celles que portent les *fistulae aquariae* ou conduits d'eau. Celle-ci me paraît dater des premières années du Ier siècle au plus tôt, les caractères sont presque archaïques. — Le nom d'*Ataaxtus* est remarquable d'abord par son origine, qui est bien celtique (sans doute pour *Ataxitus,* du simple *Atax*), puis par son orthographe, que le redoublement de la lettre A révèle comme archaïque (cf. t. I, p. 145).

La plaque de plomb a sans doute servi, comme me l'indique M. Gaullieur, de couvercle à une urne cinéraire de même métal.



# VOIES ROMAINES

*Les voies fluviales et terrestres au temps des Romains dans le département de la Gironde.*

La Gironde est la région de la France où la nature a le plus multiplié les voies de communication et d'échange. Trois rivières (Garonne, Dordogne, Isle), également larges et accessibles à la marée, viennent s'y réunir, arrivant des points les plus opposés de notre pays : en face d'elles, se trouve l'Océan avec ses routes innombrables.

Il est facile de comprendre comment, dès l'époque la plus lointaine de son histoire, ce pays a été ouvert, aussi complètement que les grands centres commerciaux du monde méditerranéen, à toutes les marchandises et à toutes les productions de l'empire romain et de ses annexes. On ne saurait à cet égard trouver la moindre différence entre Bordeaux et Marseille, ou Antioche, ou Alexandrie, ou Rome même : nous rencontrons ici, dans notre ville, les mêmes matières premières ou les mêmes objets fabriqués que dans n'importe quelle cité du bassin de la mer intérieure, et la multiplicité des étrangers dont l'épigraphie, en nous faisant connaître l'épitaphe, nous révèle le passage ou le séjour à Bordeaux, étrangers que le négoce pouvait seul attirer ici (cf. t. I, p. 149), prouve jusqu'à l'évidence que Bordeaux était un centre de commerce, un *emporium* de premier ordre (cf. notre VII^e partie, III), et cela, grâce surtout à sa situation au centre de réunion de grandes voies fluviales et maritimes.

Mais ce n'est pas seulement à Bordeaux que nous rencontrons une variété infinie d'objets de fabrication ou de production étrangère. Les moindres localités de la Gironde présentent des ruines, et, partout, dans ces ruines, les mêmes objets industriels, les mêmes témoignages de l'activité commerciale. Pour nous en tenir aux preuves que fournissent les seules inscriptions publiées dans ce volume, nous trouvons dans le

Médoc, indépendamment de briques fabriquées par un industriel aquitain (n$^{os}$ 940 et 941), des poteries romaines qui proviennent des manufactures d'Arezzo en Toscane (n° 942). Nous revoyons les mêmes marques d'industriels étrangers dans les ruines des palais luxueux de Bordeaux et dans la tombe misérable des sauvages paysans du pays de Buch (n$^{os}$ 963-968). Dans la vallée de la Dordogne, nous rencontrons des inscriptions sur plomb (n° 970) ou sur argent (n° 947), celle-ci sans doute des derniers temps du bas empire, mais celle-là des premiers temps de la conquête romaine, aussi ancienne que la plus ancienne inscription de Bordeaux. Les grands sarcophages en marbre des Pyrénées, les tombeaux chrétiens à ornements symboliques (n$^{os}$ 944 et 962) se voient dans les moindres villages du département aussi bien que dans les cryptes éternellement célèbres de Saint-Seurin de Bordeaux, et même, fait à remarquer, tandis que les inscriptions chrétiennes de Bordeaux sont généralement sur pierre (n$^{os}$ 860 et 861), celles de Loupiac et de Sainte-Croix-du-Mont (n$^{os}$ 945 et 946) sont sur des plaques de marbre des meilleures carrières, et leur gravure ne témoigne d'aucune négligence ou d'aucune impéritie de la part de l'artiste qui les a gravées, qu'il fût rural ou citadin. En somme, il est absolument impossible, au point de vue de la valeur, soit artistique, soit industrielle, des objets fabriqués ou travaillés sur place, de trouver la moindre différence entre les monuments gravés de Bordeaux et ceux du département. Il n'y a pas, chez nous, d'épigraphie ou d'archéologie *rurale* ou *rustique*.

On peut donc croire que les mêmes raisons qui faisaient de Bordeaux un centre commercial de premier ordre, permettaient de répandre dans toutes les villas qui bordaient les rivières ou se suspendaient au flanc des collines, ou, comme dit le poète (Ausone, *Mosella*, 20),

*Culmina villarum pendentibus edita ripis*,

le même déploiement de luxe, les mêmes voluptés d'existence, la même splendeur de décors que dans les hôtels les plus somptueux des cités. Les ruines et les inscriptions l'attestent, nous venons de le voir, et, à côté d'elles, les poésies d'Ausone et de ses contemporains. Paulin de Nole ne compare-t-il pas le Lucaniacus de son ami aux palais de Rome (cf. p. 157), et son propre domaine d'Hebromagus ne ressemblait-il pas à une villa royale (cf. p. 141)? Qu'on lise chez Sidoine

Apollinaire la description de la villa des *Pontii* à Bourg (cf. p. 159), et l'on sera émerveillé des richesses que ses fondateurs y accumulèrent. Et ne voyons-nous pas Théon, dans cette villa de Dumnotonus perdue à l'extrémité du Médoc (cf. p. 132), non seulement pêcher et chasser, mais encore trafiquer avec fureur, achetant et revendant suif, cire, poix, papyrus et torches de résine (Ausone, *Epistolae,* 4, 17) :

*Mercatusne agitas, leviore nomismate captans,*
*Insanis quod mox pretiis gravis auctio vendat?*
*Albentis sevi globulos et pinguia cerae*
*Pondera, Naryciamque picem scissamque papyrum*
*Fumantesque olidum, paganica lumina, taedas* [1]?

Cette diffusion continue et constante de la vie, de l'activité et du luxe à toutes les extrémités de notre région, se faisait grâce à ce merveilleux réseau de routes naturelles que la nature lui avait donné. Dès le temps de la Gaule indépendante, c'était par la Garonne que la civilisation, c'est-à-dire la civilisation grecque, avait pénétré ici; c'était le long de cette rivière vraiment bénie que s'était commencée la transformation de la Gaule. Strabon nous rapporte qu'on s'embarquait volontiers à l'embouchure de la Gironde pour gagner la Bretagne (4, 5, 2) : il est à croire qu'avant l'organisation de la Gaule romaine notre fleuve était une des grandes voies, sinon la principale, suivies par les négociants de Marseille et de Narbonne.

Sous la domination romaine, l'homme vint ajouter son bienfait à celui de la nature et les routes de terre compléter l'œuvre des voies fluviales.

---

Nous connaissons les voies romaines de la Gironde par trois documents :

1° L'*Itinéraire Antonin,* nommé ainsi de l'empereur que les Romains appelaient spécialement « Antonin », c'est-à-dire non pas Antonin le Pieux, mais Antonin Caracalla, le fils de Septime Sévère, qui régna de 211 à 217. C'est sous ce prince que le document fut rédigé dans ses parties essentielles. Nous pouvons trouver une nouvelle preuve de ce

[1] Cf. Francisque Michel, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, t. I, p. 11 et s.

que nous avançons dans l'étude des voies de la Gaule : les villes de la Gaule sont encore appelées de leur nom antique, *Luticia, Mediolanum, Vesunna,* et non pas de leur nom nouveau, *Parisii, Santones, Petrocorii :* or cette transformation de noms (cf. p. 121) est la suite d'une mesure due à Caracalla et commence peu de temps après son règne. D'autre part, les distances entre les villes de la Gaule sont marquées en lieues gauloises (*leugae,* de 2222 mètres), et non pas en milles romains (*millia,* de 1481m50) : or la lieue ne supplanta le mille en Gaule que sous le prédécesseur de Caracalla, Septime Sévère. Il semble même que le compilateur de l'Itinéraire écrivît peu après cette substitution et qu'il ne fût pas familier avec le nouvel usage, car presque partout en Gaule et partout dans notre région, alors même que les distances sont évidemment des lieues, il marque, devant le chiffre, l'indication *millia plus minus* ou *mpm,* croyant avoir des milles sous les yeux. Nous pouvons donc affirmer que l'*Itinéraire Antonin* nous donne le tableau des routes de la Gironde dans le premier quart du IIIe siècle. — L'*Itinéraire Antonin* nous fait connaître les routes d'Espagne (plus loin, route no 1), de Dax (no 2), de Toulouse (no 4) et de Saintes (no 6).

2° La carte géographique dite *Table de Peutinger* nous permet d'entrevoir la route d'Espagne, omet celle de Dax, ajoute à l'Itinéraire celle de Périgueux (no 5), et nous donne celles de Toulouse et de Saintes avec les mêmes stations et à peu près les mêmes chiffres que l'autre document. Du reste, la Table et l'Itinéraire nous paraissent contemporains et pour les mêmes raisons : la Table indique des lieues et nomme les villes gauloises de leur nom primitif. Il ne serait pas impossible qu'on dût rattacher l'un et l'autre documents à un même travail d'arpentage officiel fait au commencement du IIIe siècle.

3° L'*Itinéraire* dit *de Bordeaux à Jérusalem* fut rédigé en l'an 333 par un pèlerin ou plutôt par un groupe de pèlerins se rendant de Bordeaux aux Lieux Saints. Ce sont de simples notes statistiques prises par les voyageurs, probablement d'après les Itinéraires plus étendus qui leur servaient dans leurs étapes : ils se sont bornés à en transcrire les indications des distances qu'ils parcouraient et des relais ou des villes qu'ils traversaient. Rien ne permet de croire qu'ils fussent Bordelais. L'Itinéraire de Jérusalem ne nous indique qu'une seule route, cela va sans dire, celle qui de Bordeaux conduisait à la Méditerranée, la route qu'on pourrait appeler « route de Rome » (notre no 3). Il est à remar-

quer que cette route n'est pas du tout la même que celle qu'un siècle auparavant nous font connaître l'Itinéraire et la *Table de Peutinger*. Tandis que la « route de Rome » de ces deux documents suit la Garonne de très près, depuis Bordeaux jusqu'à Agen, passant par Bègles, Villenave, Cadaujac et les autres localités riveraines, la route des pèlerins de Jérusalem s'éloigne, et sans doute dès Bordeaux, des bords du fleuve, passant par La Brède, Pujols, Bazas, Éauze et ne rejoignant la Garonne qu'à Toulouse. Les pèlerins, en prenant cette voie, allongeaient certainement leur trajet et sans profit aucun. On peut donc croire que, s'ils l'ont prise, c'est qu'ils ne pouvaient pas faire autrement, c'est qu'au IVe siècle, l'ancienne route n'existait plus ou était hors d'usage. De fait, il n'en reste plus aujourd'hui la moindre trace : au contraire, la route de Jérusalem subsiste maintenant encore par portions, et ces vestiges portent le nom de « chemin Gallien ». Si cette dénomination est ancienne et fondée, ce que rien n'empêche de croire, elle nous reporte au temps de l'empereur Gallien (254-268), c'est-à-dire des empereurs gaulois du milieu du IIIe siècle : et ces empereurs, notamment Postume, ont été de grands « restaurateurs de routes » par toute la Gaule. On peut aisément conclure de ces divers rapprochements que la route riveraine, celle qui existait au commencement du IIIe siècle, défoncée par quelques-unes de ces inondations terribles auxquelles la Garonne est sujette, peut-être encore ruinée par l'invasion barbare, n'aura pas été réparée ou reconstruite; qu'abandonnant les rives du fleuve, les empereurs auront décidé que la route suivrait désormais les hauteurs, à l'abri de tout danger. Quant au service des villas riveraines, il dut se faire désormais uniquement par la rivière et de ce côté la voie de terre cessa de faire concurrence à la navigation fluviale.

Quelques-unes de ces routes ont laissé, jusqu'à ces derniers temps, des vestiges intéressants : celle d'Espagne (n° 1) au delà de Pessac, celle de Bazas et d'Éauze (n° 3) entre La Brède et Saint-Michel, celle de Blaye (n° 6) dans la traversée de l'Entre-deux-Mers. Cette dernière offre un exemple remarquable de la manière dont les voies romaines étaient construites dans les marais. Elles ne nous ont livré qu'une borne milliaire sérieuse, sur la voie de Blaye à Saintes (n° 6) : nous n'avons pas à insister sur celle de La Réole (n° 7).

D'autres voies (n° 7), mais d'importance secondaire, on pourrait dire des chemins de grande communication, nous sont révélées par des

ruines ou des inscriptions, des textes du moyen âge, ou la présence de noms significatifs comme celui de Cartelègue.

---

Cette concurrence faite par les voies de terre aux voies fluviales est, on peut le supposer, la conséquence de la domination de Rome et de l'art merveilleux avec lequel les ingénieurs du Peuple-Roi traçaient leurs voies, — droites, nivelées, incessamment restaurées et réparées, sans parler de l'admirable organisation du service des étapes publiques et privées. Il n'y avait pas de lutte possible, de Bordeaux à Agen, entre le plus léger navire et le plus lourd chariot, et la sécurité, grâce à la police longtemps fort bien faite, était aussi grande sur terre que sur eau.

Il est curieux de remarquer que, parmi les industriels ou les artisans dont les épitaphes ou les tombeaux nous font connaître la profession, aucun n'est batelier ou marin ; les étrangers gaulois morts à Bordeaux (t. I, p. 149) appartiennent à peu près tous à l'est ou au nord du pays : il ne semble pas que la Garonne ou la Dordogne en aient amenés beaucoup dans notre ville. Il n'y a pas trace à Bordeaux de *nautae Garonnenses,* c'est-à-dire de corporations fluviales analogues à celles que nous trouvons sur la Seine, la Loire et le Rhône, et des nombreuses représentations qu'offrent les sculptures de nos musées, une seule semble concerner les choses de la navigation : c'est le bas-relief dit des Dendrophores [ici, planche VII], figurant peut-être des matelots ou des manœuvres transportant un mât de navire.

Ajoutez à cela que, de tous les fleuves de la Gaule, même en y comprenant le Rhône, la Garonne a eu le plus mauvais renom dans l'antiquité. La marée effraya longtemps sans doute les commerçants venus de la Méditerranée, et la Gironde fut célèbre par ses naufrages. Pomponius Mela (3, 2) dit à son sujet : *Fit ad postremum magni freti similis, nec majora tantum navigia tolerat, verum etiam, more pelagi saevientis, exsurgens, jactat navigantes atrociter, utique si alio ventus, alio unda praecipitat.* Plus de trois siècles après, Claudien, qui se conforme sans doute à une vieille tradition, dira encore *(In Rufinum,* 2,113) :

*Pernicior unda Garumnae,*
*Oceani pleno quotiens impellitur aestu.*

Sidoine Apollinaire *(Carmina,* 22,129) et Grégoire de Tours *(In gloria*

Héliog. Dujardin

BAS-RELIEF DIT DES DENDROPHORES
(Musée de Bordeaux)

*confess.*, 45) parlent même de tempêtes qui pouvaient assaillir les matelots aux abords de Bourg et de Blaye, tempêtes dans lesquelles saint Romain de Blaye (cf. p. 162), dit Grégoire, *saepe naufragio perituros virtutis suae salvat occursu.*

On peut donc dire, même en tenant compte du hasard des découvertes, que le mouvement commercial à Bordeaux, pendant les trois premiers siècles de notre ère, s'est fait plutôt par les voies de terre que par les routes fluviales.

Nous venons de voir (p. 205) que les choses commencent à changer au milieu du IIIe siècle. La route riveraine de la Garonne disparaît, et la navigation reste seule à desservir les nombreuses villas qui bordent les deux côtés du fleuve. Vers l'an 300, l'État organise un véritable système de défense fluviale, destiné à fermer l'accès de la Garonne aux pirates : à Blaye (p. 161), à Bourg (p. 159) et à Bordeaux (VIIe p., I), nous trouvons des forteresses considérables ; à Blaye, point extrême de cette ligne de défense, on installe la milice des *milites Garonnenses* (cf. p. 162). A l'abri de ces murs et de ces troupes, le commerce fluvial prend au IVe siècle un véritable essor. Sans doute les pèlerins qui, sous le règne de l'empereur Constantin, partirent de Bordeaux pour la Méditerranée, se sont rendus par terre à Toulouse (p. 204) : mais il s'agissait d'un grand voyage, en vue duquel ils ont dû, dès Bordeaux, se procurer des moyens de transport définitifs, voitures et chariots. Pour les voyages de peu de durée, au contraire, le fleuve faisait à la route une victorieuse concurrence.

Nous pouvons le voir par les œuvres d'Ausone.

Ausone ne se rend jamais que par eau dans les villas qui touchent à la Garonne. Ce qui le charme dans le vieux domaine de sa famille (cf. p. 148), c'est que la marée l'y mène et l'en ramène (*Edyllia,* 3, 26) :

*Naviger hic refluus me vehit ac revehit.*

Ausone, Paulin de Pella et leurs compatriotes parlent maintenant de la marée, non pas avec colère, mais pour la bénir. Sidoine Apollinaire (*Panegyricus Aviti,* v. 393 et s.) la décrit sans effroi, et semble même plaisanter sur ses dangers (*Carmina,* 22, 129). Si, un siècle plus tard, il se forme une pieuse légende autour des terribles effets du mascaret dans les environs de Blaye (Grégoire, *Confess.,* 45), on voit vite que

cette note est isolée, et que les contemporains, tels que Fortunat, regardent la marée comme un des bienfaits accordés par la nature à notre pays. Il y a maintenant, attachée au port de Bordeaux, toute une flottille marchande que les flots soulèvent et transportent dans l'estuaire de la Devèze (Paulin de Pella, 44-47); on sent, en lisant la description célèbre qu'Ausone a faite de sa patrie, l'importance prépondérante prise désormais dans la vie de Bordeaux par le flux et le reflux (*Urbes*, 138-147).

Quand le poète invite son ami Paulus à le venir trouver dans ses domaines de la Saintonge, il le laisse choisir, pour s'y rendre (sans doute à partir de Bordeaux), entre le cours du fleuve et la route battue (note n° 6) qui mène à Blaye (cf. p. 161-162) (*Epistolae*, 10, 12-16) :

*Citus veni remo aut rota,*
*Aequoris undosi qua multiplicata recursu,*
*Garumna pontum provocat,*
*Aut iteratarum qua glarea trita viarum*
*Fert militarem ad Blaviam;*

et Ausone recommande à son ami, dans une autre lettre (14), de ne point faire la route sur un char attelé de chevaux fringants *(rheda)*, ni dans une voiture conduite par des mules rapides *(petorritum)*, mais de prendre de préférence un cabriolet à deux roues et à trois chevaux *(cisium)*, ou à la rigueur de monter un cheval paisible de la poste *(veredus)*; ailleurs encore (8, 6), Ausone, plus pressé, lui concède le *petorritum*. Il est vrai que la campagne d'Ausone était située au delà de la Charente, dans l'intérieur de la Saintonge : Paulus avait à faire par terre la plus grande partie du trajet, il pouvait prendre dès Bordeaux son cheval de poste ou son cabriolet. Mais on peut conclure des conseils d'Ausone que pour aller de Bordeaux à Saintes on s'arrangeait souvent pour se rendre par eau à Blaye et ne prendre que dans cette ville la route de la poste, d'ailleurs très fréquentée et sillonnée de véhicules de toutes sortes.

Quand Ausone séjourne dans l'Entre-Dordogne, à Lucaniacus, c'est-à-dire à quelques lieues de la rivière, il n'indique qu'un seul moyen pour se rendre dans sa propriété, c'est de suivre la Garonne ou la Dordogne jusqu'à Condat, et là de se faire conduire à Lucaniacus

sur un *petorritum* (cf. p. 132). C'est ce qu'il écrit à Théon, qui habite à la pointe du Médoc (5, 31 et 32) :

*Unus Dumnotoni te litore perferet aestus*
*Condatem ad portum, si modo deproperes.*

Remarquez qu'une seule marée, *unus aestus*, suffisait alors pour ce trajet : ce qui semble d'ailleurs une chose fort étonnante.

La correspondance d'Ausone et de Paulin de Nole est plus significative encore. Paulin, pour aller de Dax à Bordeaux, ne suivra pas la route de Salles (n° 2), il ira, faisant un long circuit, passer par Hebromagus, dans la vallée du Ciron (p. 141); cela est naturel, puisque Hebromagus est sa *villa;* mais à partir de cet endroit, au lieu de gagner Bordeaux par la grande chaussée du chemin Gallien (n° 3), il ira s'embarquer près de Langon : c'est du moins ce qu'Ausone lui conseille (*Epist.*, 25, 125). Voyez encore l'histoire de Philon (*Epist.*, 22). Philon trafique sur la Garonne et le Tarn, aussi bien que sur les côtes de la mer et sur les grandes routes; il a toute une petite flotte pour son commerce, des voiliers et des pirogues, des barques et des brigantins, et des radeaux,

*Acatis, phaselis, lyntribus, stlattis, rate*
*Tarnim et Garumnam permeat;*

c'est lui qui approvisionne de denrées, fruits, sel et froment, les campagnes et les villages, les châteaux-forts et les demeures seigneuriales. Or, il lui est arrivé un contre-temps. Un jour il s'est trouvé à Hebromagus, dans la villa de Paulin, dépourvu de tout moyen de transport et avec toute une cargaison destinée à ravitailler le Lucaniacus d'Ausone. Au lieu de gagner Bordeaux par la voie de terre, il attendra patiemment que Paulin lui fournisse quelque tartane, il s'embarquera près de Langon et ira tranquillement par eau et en faisant le détour du Bec-d'Ambès, retrouver à Condat les *petorrita* d'Ausone, lequel pendant ce temps a peur de manquer de provisions. Il paraît bien que, soit par goût, par économie ou par commodité, soit plutôt parce que le fleuve était plus sûr que la grande route, on ne se servait de la dernière à la fin du IV^e siècle qu'en cas d'absolue nécessité. Quand le petit-fils d'Ausone, Paulin de Pella, revient de Rome en 379, c'est par le fleuve qu'il rentre dans Bordeaux, en passant sous la porte Navigère.

Les malheurs du v<sup>e</sup> siècle ajoutèrent, sans nul doute, à l'abandon et au discrédit des vieilles chaussées romaines, ainsi que des routes plus nouvelles des Césars gaulois.

Le passage incessant des Barbares par la grande voie de Bordeaux à Bazas, qu'ils durent suivre notamment en 414 (Bladé, *La Novempopulanie depuis l'invasion*, p. 21), ne laissait guère de libre pour les voyageurs paisibles que les eaux du fleuve. Aussi peut-on dire que dès l'an 400, tout le commerce, tout le trafic, tous les voyages dans notre région se font par eau et qu'on s'embarque sur la Garonne dès qu'on la rencontre. Quand Sidoine Apollinaire vient visiter ses amis d'Aquitaine, il quitte la grande route dès qu'elle atteint le fleuve (*Epist.*, 8, 12) :

..... *Venit, atque post veredos*
*Remis velivolum quatit Garumnam.*

Lisez la lettre de Sidoine à Trigetius. Sidoine, qui est à Bordeaux, invite Trigetius, qui est à Bazas : il ne connaît qu'un seul chemin que puisse prendre son correspondant. De Bazas ou de ses environs l'ami de Sidoine fera par la route les XI ou XII milles (16 à 18 kil., il y en a en droite ligne 14 à 15) qui le séparent du port de Langon, où il s'embarquera (*Epist.*, 8, 12), en profitant de la marée, sur un des nombreux navires de Pontius Leontius (cf. p. 143). De prendre le chemin Gallien (plus loin, route n° 3), il n'est nullement question ; et même la route de Bazas à Langon, sablonneuse et exposée aux vents, semble n'avoir pas été très commode, car elle ne laisse pas que d'effrayer grandement Trigetius.

Il est à remarquer que Sidoine compte la distance, entre Langon et Bazas, en milles et non en lieues. De la même manière, un siècle plus tard, Fortunat compte en milles la distance qui sépare Bordeaux de *Bissonnum* (p. 139). On peut supposer que les lieues étaient, dès le v<sup>e</sup> siècle, tombées de nouveau en désuétude dans nos régions.

Il semble résulter de ce que nous venons de dire que la vie, au v<sup>e</sup> et au vi<sup>e</sup> siècle, se concentre tout entière ici sur les deux rives de nos grandes rivières, de la Garonne surtout. Nous revenons au temps d'avant la conquête romaine, alors qu'il n'y avait de commerce et de mouvement que sur les eaux du fleuve. C'est au bord de la Garonne qu'on trouve presque toutes les villas de l'aristocratie chrétienne (p. 146 et p. 161). La seule villa de Leontius qui soit sur une grande route, *Bisson-*

*num*, est regardée comme perdue dans un pays sauvage, et cela à VII milles de Bordeaux (p. 139). En revanche, si la vie se limite aux deux rives du fleuve, elle est d'autant plus intense et brillante, et il ne semble pas que les villas de Pontius Leontius à Bourg (p. 159) et de Léonce II à Baurech ou à Preignac (p. 140 et 145) aient été inférieures en grandeur et en splendeur aux demeures des Gallo-Romains du second ou du quatrième siècle. Seulement, par précaution, on les fortifiait.

Toutefois la richesse et l'activité ont dû s'arrêter sur les bords et sur les flots de la Garonne à la fin du VIe siècle. Les descriptions données par Fortunat sont le dernier tableau du bonheur de notre région. Elles sont contemporaines des tentatives de Brunehaut pour réparer ou remettre en honneur les vieilles chaussées romaines, — tentatives qui ont laissé quelques souvenirs dans nos régions (n° 7, p. 234). On peut dire qu'à partir de l'an 600, la circulation s'arrête ici.

Elle reprend avec l'arrivée de Charles Martel et de ses Francs, et surtout sous l'intelligente direction de Charlemagne. Mais alors elle recule en amont de la Garonne et se transporte du Bordelais dans le Bazadais (cf. p. 179). Le nouvel empereur semble avoir beaucoup fait pour les routes de ce pays, et, autant que l'on peut l'entrevoir, son œuvre a été curieuse et prévoyante. Il a dû avoir pour double but d'assurer la rapidité de ses communications avec l'Espagne et la défense de la vallée de la Garonne contre les pirates. Il y est arrivé en combinant le système des routes romaines avec une série de fortifications nouvelles. On sait et l'on verra que les voies romaines menant du centre de la Gaule aux bords du fleuve l'atteignaient aux trois points suivants : Blaye, Bordeaux et La Réole. Les deux premières routes, fréquemment suivies par Charles Martel et Charlemagne, ont dû être déblayées, sinon réparées. Pour la seconde, en particulier, la tradition appellerait « chemin de Charlemagne » la partie de la voie qui suit les hauteurs de Fronsac à Guîtres, et « pont de Charlemagne » les vestiges d'un pont sur le Lary (route n° 5). La troisième route, peu importante au temps des Romains, prend sous Charlemagne une valeur considérable. Qu'on le remarque bien : si l'on continue sa direction merveilleusement rectiligne au sud de La Réole, on arrivera à *Beneharnum* (Lescar) et de là au col de Somport *(Summus Portus)*, le principal passage des Pyrénées dans l'antiquité et au moyen âge, et on verra que c'est la route la plus directe qui conduise de la Loire en Espagne

et de Paris à Saragosse ; elle est plus directe que celle de Dax (nº 2) et que celle des étangs (nº 1). Charlemagne a vraisemblablement porté toute son attention sur cette route, qu'il a peut-être comme créée à nouveau, et j'imagine que la station de *Ad Francos* (Francs), remonte à son règne. Vers l'an mil, c'était encore une des plus grandes voies de la région (cf. plus loin, nº 7).

Voilà pour les communications. Voici comment Charlemagne compléta la défense. Partout où ces routes croisaient un grand fleuve, il fit en sorte qu'il y eût un poste fortifié. La première débouchait à Blaye, qui garda ses remparts romains (p. 161). La seconde atteint la Dordogne à Fronsac : Charles construit à Fronsac une forteresse de premier ordre (p. 158) ; elle rejoint la Garonne à Bordeaux : Bordeaux a ses remparts. La troisième, enfin, arrive à La Réole. Près de La Réole s'élève le palais carolingien de *Cassinogilum*, singulier et colossal mélange de *villae*, d'églises et de forteresses (p. 179). Et, en outre, de même que cette route, qui croise la Garonne près de Casseuil, est la plus importante des trois, de même Casseuil devient véritablement le centre de défense des voies de terre comme des voies fluviales de notre région. Il n'y a pas là seulement une forteresse, mais aussi une flotte, l'une et l'autre commandant à la fois, de cette manière, et à la grande route d'Espagne et à la grande artère fluviale.

C'est ainsi, comme nous avons le droit de le supposer, que Charlemagne a merveilleusement compris et complété, dans le système des voies de notre région, l'œuvre de la nature et celle des Romains. Jusqu'au XVIIIe siècle, la vie de ce pays n'a pas circulé par d'autres routes.



## 1° ROUTE D'ESPAGNE

[*De Hispania in Aquitaniam*].

---

[Le commencement de la route manque : il ne reste qu'un lambeau du chiffre de la dernière étape].

iiii. Burdigalo.

*Table de Peutinger*, segment I, A, éd. DESJARDINS; cf. p. 39.

**Var.** — On peut accepter le chiffre VIII, qui, dit DESJARDINS, p. 39, « était encore visible avant 1753; car il est porté sur les cuivres de 1598, 1682 et 1728 ». — M. VON SCHNEIDER, qui a bien voulu consulter à notre intention le ms. de Vienne, est aussi de cet avis, et m'écrit : *Bleibt demnach die Lesung zwischen VIII und XIII schwankend, so möchte ich indes nach wiederholter Prüfung und Vergleichung mit vollständig erhaltenen Zahlen die erstere, VIII, für wahrscheinlicher halten.*

| | |
|---|---|
| *Losa* | |
| *Boios* | *mpm VII* |
| *Burdigalam* | *mpm XVI* |

*Itinéraire Antonin*, p. 456, éd. WESSELING; p. 218, éd. PARTHEY et PINDER.

**Var.** — 2e l. : VI dans un seul ms. — 3e l. : XVIII dans un seul ms.

---

# I

### De Losa à Boii : VII lieues [X milles ½, 15 kil. ½], d'après l'Itinéraire.

*Losa* doit être cherchée à Lose ou Lause, quartier de Sanguinet.

Quant à *Boii*, je ne vois aucun obstacle à regarder ce nom comme celui du chef-lieu des *Boii*, chef-lieu dont le nom ancien aura disparu pour être remplacé par celui de la nation, — en admettant, ce qui est douteux, qu'il y eût deux noms différents. Rien n'empêche non plus de regarder comme la capitale primitive des Boïens La Teste-de-Buch (cf. p. 193).

**Bibl.** — D'ANVILLE, p. 168 (La Teste et « Leche »). = WALCKENAER, *Géographie ancienne des Gaules*, t. III, p. 107 (place *Losa* dans « le bois de Licogas », et *Boii* à « Bougès »). = JOUANNET, *Statistique*, t. I, p. 223 (place *Losa* à Lause et *Boïos* [*sic*] « entre les Argentères et La Mothe »). = LAPIE, dans le *Recueil des Itinéraires anciens* de FORTIA D'URBAN, p. 137 (Sanguinet et La Teste). = BRAQUEHAYE, *Société archéologique*, t. V, p. VIII (place *Boii* à la Vignotte près Audenge). = LONGNON, *Atlas historique de la France, texte*, p. 26 (place *Boii* à Argenteyres) et p. 29 (*Losa* à Lose).

II

**De Boii à Burdigala : XVI lieues [XXIV mil., 35 kil. ½], d'après l'Itinéraire.**
**De ? à » : VIII lieues [XII mil., 18 kil. ], d'après la Table.**

Il y a de La Teste à Bordeaux 52 kilomètres environ, VII à VIII lieues de plus environ que n'en indique l'Itinéraire. Comment expliquer cet écart? Le moyen semble avoir été bien vu par d'Anville. Ce dernier supposait que l'Itinéraire avait omis une station entre *Boii* et Bordeaux, et, remarquant ce chiffre (qui est bien VIII), que la *Table de Peutinger* place avant Bordeaux dans la direction de l'Espagne, il en concluait qu'il indiquait la distance entre Bordeaux et cette station omise par l'Itinéraire : en effet, disait-il, en ajoutant ce VIII au XVI de l'Itinéraire, on a XXIV lieues, la distance entre Bordeaux et La Teste. Cela me paraît fort plausible. Cette station serait, suivant Baurein, le *Fines* de la Croix-de-Hins. Nous aurions dans ce cas :

*Boii-Fines* : XVI. — *Fines-Burdigala* : VIII.

Malheureusement la Croix-de-Hins (ici, n° 943) est à plus de VIII lieues de Bordeaux.

Baurein et Jouannet disent avoir reconnu la voie romaine des bords de la Leyre à Pessac. Les anciennes cartes la mentionnent :

« Il subsiste encore en divers endroits des vestiges de cette ancienne voie, entr'autres, dans cette partie du *chemin Bougès* ou *de La Teste* qui est connue sous la dénomination gasconne de *levade*, c'est-à-dire, *levée*, qui se fait remarquer d'une manière sensible au travers de la Lande, et qu'on retrouve depuis le *bois de Gaginet* (paroisse de Pessac), jusqu'au lieu appelé *aux Arrestieux*, et de là, en passant au lieu de la *Croix-de-Heins*, jusqu'à la *Paroisse de la Mothe en Buch* » (BAUREIN). — C'est cette voie que la *Carte de la Guyenne* de DE BELLEYME, n° 26, et la carte de CASSINI appellent « Ancienne Levée », entre la Croix-de-Hins et les Arestieux.

Cette route devait passer non loin de la villa de *Bissonnum* (Besson, cf. p. 139), à la hauteur du VIIe mille depuis Bordeaux.

**Bibl.** — D'ANVILLE, p. 168. = BAUREIN, III, p. 302-305 (accepte l'hypothèse de d'Anville). = JOUANNET, *Statistique*, I, p. 223 (s'en tient aux chiffres de l'*Itinéraire*).



## 2° ROUTE DE DAX

[*Ab Aquis Terebellicis Burdigalam*].

| | | |
|---|---|---|
| | *Telonnum* | |
| I. | *Salomaco* | *mpm XII* |
| II. | *Burdigala* | *mpm XVIII* |

*Itinéraire Antonin*, p. 456-7, éd. Wesseling; p. 218, éd. Parthey et Pinder.

**Var.** — 1re ligne: *Telomnum, Telominum, Telounum, Tolomnum* dans différents mss. — 2e ligne : *Salamoco* dans deux mss., *Saloniaco* dans un.

I

**De Telonnum à Salomacum : XII lieues [XVIII milles, 26 kil. ½].**

*Telonnum* me paraît être justement cherché dans la commune de Liposthey, à peu près à la distance donnée par l'Itinéraire.

*Salomacum* ne peut guère être placé qu'à Salles, moins à cause de la similitude de noms qu'à cause de la situation de la localité (dans le pays de Buch : *Salae* dans les documents du xive siècle) ; c'est là que la route traversait la Leyre. On sait que l'on a découvert et que l'on découvre constamment des ruines romaines à Salles; sa situation exceptionnelle aux bords de la Leyre, qui l'a fait appeler « le Paradis des Landes », a dû provoquer de très bonne heure la formation d'un centre important de population.

On remarquera que, si notre hypothèse est justifiée, la route romaine faisait un léger coude pour passer par Salles. Le chemin le plus direct eût été par Belin, où on croit avoir reconnu des vestiges d'un chemin ancien (Jouannet, *Stat.*, I, p. 225). J'incline à penser qu'il y avait, en effet, une route un peu plus directe par Belin, et que cette route,

secondaire dans l'antiquité, est devenue la route principale au moyen âge, la route des pèlerins d'Espagne, celle par laquelle le faux Turpin fait revenir Charlemagne (cf. p. 138).

**Bibl.** — D'ANVILLE, p. 230 et 572 (place la première station vers Maransin, la seconde à « Sales »). = BAUREIN, III, p. 371 (« Sales » : on sait que Sales est l'ancienne orthographe). = WALCKENAER, t. III, p. 108 (donne pour *Tellonum* [*sic*], « Loustaley et Importey » et pour *Salomacum*, Salles). = JOUANNET, *Statistique*, I, p. 224 (Salles). = LAPIE, p. 137 (Trensac et Sore). = LONGNON, *Atlas historique, texte*, p. 31 (Lipostey et L'Hospitalet).

## II

**De Salomacum à Burdigala : XVIII lieues [XXVII milles, 40 kil.].**

Il y a en effet 40 kilomètres environ de Salles à Bordeaux en droite ligne.

Les vestiges de la chaussée romaine sont constatés par Jouannet, entre Le Barp et Cestas :

« Entre Salles et Bordeaux, nous avons pour points de repère une portion considérable de la voie elle-même.... La portion de la voie existant encore porte les noms de *Lebade, Levade, Camin-Rouman* » (JOUANNET, *Statistique*).

Sur cette ligne, nous trouvons à 13 kilomètres, VI lieues gauloises, de Bordeaux, la commune de Cestas, autrefois *Sestas* ou *Sestars*. Il semble difficile de ne pas y placer la VI^e lieue gauloise en venant de Bordeaux, et de ne pas faire venir le nom de la commune de « *Ad Sextam Leugam* ».

L'abbé Jaubert signale près de Cestas la trace d'un ancien chemin appelé « le chemin du Pas-de-Luc ».

**Bibl.** — JAUBERT, *Dissertation sur un temple octogone et plusieurs bas-reliefs trouvés à Cestas* (1743, in-8°, Bordeaux), p. 46. = D'ANVILLE : 1° *Éclaircissemens géographiques sur l'ancienne Gaule (Traité des mesures)*, p. 5; 2° *Notice*, p. 230 et 572. = BAUREIN, II, p. 397. = JOUANNET : 1° *Musée d'Aquitaine*, t. II, p. 271; 2° *Statistique*, I, p. 224.



## 3° ROUTE DE BAZAS ET D'EAUZE

[*A Burdigala Hierusalem*].

| | | |
|---|---|---|
| | *Civitas Burdigala* | |
| I. | *Mutatio Stomatas* | *leug VII* |
| II. | *Mutatio Sirione* | *leug VIIII* |
| III. | *Civitas Vasatas* | *leug VIIII* |
| IV. | *Mutatio Tres Arbores* | *leug V* |
| V. | *Mutatio Oscineio* | *leug VIII* |

*Itinéraire de Jérusalem*, éd. Wesseling, p. 549 ; éd. Parthey et Pinder, p. 261.

---

### I

**De Burdigala à Stomates: VII lieues [X milles ½, 15 kil. ½].**

L'emplacement de *Stomates* ne peut faire l'objet d'aucun doute : c'est, à 16 kilomètres de Bordeaux, le bourg de La Brède, appelé dans les documents les plus anciens *Sanctus Johannes de Stontes, de Estontis, de Stampis*, etc. (cf. les *Comptes de l'Archevêché*, du XIVe siècle, dans les *Arch. hist.*, t. XXI, p. 55, 69, 266, etc., t. XXII, *passim*). Le ruisseau de La Brède s'appelle encore « ruisseau de Saint-Jean-d'Estampes ».

La route romaine se serait donc écartée de la Garonne pour aller plus vers le sud, contournant, ainsi que le fait la route nationale de Toulouse, la région de Saint-Médard-d'Eyrans et d'Ayguemorte.

**Bibl.** — D'Anville, p. 619 (« On ne sçauroit dire si cette dénomination seroit analogue au *Stoma* de la langue grecque, le lieu dont il est question pouvant se rencontrer au débouchement d'un ruisseau dans la Garonne »). = Baurein, t. III, p. 68 (place *Stomatas* à Portets). = Walckenaer, t. III, p. 93 (Saint-Médard-d'Eyrans). = Jouannet, *Statistique*, I, p. 217 (place cette station « entre le lieu nommé *le Dehès* et un petit ruisseau »). = Lapie, p. 171 (Castres). = Longnon, *Atlas historique de la Gaule, texte*, p. 31 (« au passage du ruisseau de Saint-Jean-d'Estampes »).

## II

### De Stomates à Sirio : IX lieues [XIII milles ½, 20 kil.].

*Sirio*, c'est évidemment ou la bourgade de Cérons ou la rivière de Ciron, l'une et l'autre devant porter dans l'antiquité le même nom, comme elles le portent de nos jours. Cérons est trop près, et, de plus, se trouve trop à gauche, bien en dehors de la direction que doit nécessairement suivre la route de Bordeaux à Bazas. Notre *Sirio* est donc le Ciron, et l'Itinéraire marque l'endroit où la route franchit la rivière. Si nous tirons une ligne droite de La Brède à Bazas, nous voyons que cette ligne coupe le Ciron vers Pujols, exactement à 20 kilomètres de la première localité, c'est-à-dire à la distance indiquée par l'Itinéraire.

C'est sur cette portion de la route, dans les communes de La Brède, Saint-Morillon, Saint-Selve et Saint-Michel, que se trouve le fragment de voie romaine le mieux conservé que possède le département : cela n'est pas étonnant, si l'on songe que cette route est la dernière que les Romains aient tracée dans notre région (cf. p. 205). Ce fragment est connu de mémoire d'homme sous le nom de « chemin Gallien » :

« Il subsiste dans certains bois de cette Paroisse [La Brède], des restes sensibles d'une voie Romaine qu'on suit pour se rendre de Saint-Seve au grand chemin de Bordeaux, et qui fait séparation de la Seigneurie de Laprade d'avec celle de Labrede. Cette voie est encore actuellement connue sous la dénomination de *Chemin Galien* »..... « Ces vestiges subsistoient encore très-sensiblement avec leur pavé, dans le parc du château de La Prade, il y a vingt ans... De là ils traversoient le grand chemin de Toulouse..., et alloient traverser la Paroisse de Saint-Seve pour gagner les landes. On retrouve cette voie Romaine plus ou moins sensiblement en d'autres endroits, sur-tout dans la Paroisse de Saint-Michel de Rieu-Freyt. Le lieu où l'on peut la distinguer le mieux, dans la Paroisse de la Brède, est près le Village du Rey, dans la pièce de terre du sieur Tandonnet, appellée *Guyon et Raffin*, et ce lieu est encore connu et désigné, malgré le laps du temps, sous le nom de *Terrey Galian*. Il a encore un caractere particulier, c'est qu'il sépare les Paroisses de la Brède et de l'Isle Saint-George » (BAUREIN). — La *Carte de la Guyenne*, n° 27, de DE BELLEYME, et celle de CASSINI donnent très exactement, entre le château de La Prade et Saint-Selve, le tracé de ce chemin, que la première appelle « Vestige d'une Ancienne Levée dite Chemin Gallien ».

« Nous avons de plus pour nous diriger 4,000 toises de la voie antique, dans la direction du château de la Prade au Ciron, passant par Illats; ces traces s'effacent avant Illats, mais on les retrouve très reconnaissables sur le territoire des communes de Labrède, de Saint-Morillon, de Saint-Selves, etc.; elles y sont désignées sous le nom de *chemin Gallien* ou de *camin Gallian* » (JOUANNET).

**Bibl.** — D'ANVILLE, p. 608 (« pont de Siron »). = BAUREIN, t. II, p. 408; cf. p. 268;

t. III, p. 14; cf. p. 68 et 82. = WALCKENAER, t. III, p. 93 (donne pour *Sirio* un « pont sur le Céron, vers son embouchure »). = JOUANNET, *Statistique*, t. I, p. 217. = LAPIE, p. 139 et 171 (n'admet qu'un seul *Sirio*, Preignac). = LONGNON, p. 31 (un seul *Sirio*, Cérons).

## III

### De Sirio à Vasates : IX lieues [XIII milles ½, 20 kil.].

*Vasates* étant indubitablement Bazas, et la distance à vol d'oiseau entre cette ville et le Ciron étant à peine inférieure à celle que donne l'Itinéraire, il n'y a aucune incertitude à avoir sur la direction suivie par cette portion de la route : elle continue la direction précédente.

**Bibl.** — JOUANNET, *Statistique*, I, p. 217. = LONGNON, dans son *Atlas historique de la Gaule*, carte II, embranche la route de Bazas sur celle d'Agen à Langon : de Langon à Bordeaux, il n'y a pour lui qu'une route.

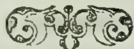
## IV—V

### De Vasates à Tres Arbores : V lieues [VII milles ½, 11 kil.].
### De Tres Arbores à Oscineium : VIII lieues [XII milles, 18 kil.].

Nous avons, pour nous guider de Bazas aux *Tres Arbores*, la distance 11 kilomètres, et la direction, Éauze, au sud-est de Bazas, ce qui nous amène à 2 ou 3 kilomètres en deçà d'une localité qu'on appelle « les Trois-Chênes » (commune de Goualade). J'y placerai volontiers les *Tres Arbores*, bien que l'Itinéraire porte V et non VI lieues.

Quant à *Oscineium*, qui suit *Tres Arbores*, il semble bien qu'il faille le placer, avec Walckenaer, à Escinjot sur le Ciron (c'est le moulin d'Esquinjos, commune de Houeillès, sur la carte de l'État-Major).

**Bibl.** — D'ANVILLE, p. 651 et 508 : (« Esquies » pour *Oscineium*). = WALCKENAER, t. III, p. 93 (Trétin pour *Tres Arbores*). = JOUANNET, *Statistique*, t. I, p. 218. = LAPIE, p. 171 (Lerm pour *Tres Arbores* et Houeillès pour *Oscineium*). = SAMAZEUILH, *Histoire de l'Agenais*, t. I, p. 29. = BARRÈRE, *Histoire du diocèse d'Agen*, t. I, p. 9 (Escinjot). = LONGNON, p. 31 et 30 (place la première station à la limite des communes d'Antagnac et de Beauziac dans le Lot-et-Garonne et la seconde à 4 kil. au S. de Fargues).



## 4° ROUTE D'AGEN ET DES GAULES

[*De Aquitania in Gallias*].

| | | | |
|---|---|---|---|
| | *a Burdigala*..... | | Burdigalo. |
| I. | *Sirione mpm XV* | x. | Serione. |
| II. | *Usubium mpm XX* | xx. | Vesubio. |
| III. | *Fines mpm XXIIII* | xv. | Fines. |
| | *Itinéraire Antonin*, éd. WESSELING, p. 461 ; éd. PARTHEY et PINDER, p. 220. | | *Table de Peutinger*, segment I, A ; cf. p. 45. éd. DESJARDINS. |

**Var.** — *Usubium* dans presque tous les mss.; six donnent *Ussubium*, un *Vassubium*.

### I

**De Burdigala à Sirio : XV lieues [XXII milles ½, 33 kil.], d'après l'Itinéraire.**
**» » X » [XV milles, 22 kil.], d'après la Table.**

*Sirio* ou *Serio* est la commune de Cérons, *Seron* ou *Serionum* dans les documents du XIVe siècle (*Arch. hist.*, t. XXI et XXII, *passim*), à 33 kilomètres environ de Bordeaux; cf. ici, p. 218.

La distance donnée par la Table, X, doit sans aucun doute être corrigée en XV.

Cette route devait suivre de très près le bord du fleuve, bien en deçà encore de la route nationale actuelle. Les communes de Bègles, de Cadaujac, de Saint-Médard et de Beautiran semblent bien avoir remplacé des villas romaines situées sur le bord de cette route. Jouannet fait à ce propos une remarque piquante :

« Les communes placées entre Bordeaux et Bazas, sur l'alignement » que nous avons suivi, ont leur clocher près des lieux où seraient » encore les bornes romaines, si elles n'avaient pas été déplacées : » Bègles, où nous avons reconnu des constructions antiques [cf. notre » n° 37], serait à la seconde ; Villenave (*Villa-Nova*), où l'on voit des » vestiges d'habitations romaines, se trouverait à la quatrième ; Cadau-

» jac, à la cinquième; Saint-Médard-d'Eyrans, à la septième. Dans Saint-» Médard, on a découvert, entre autres antiquités, deux beaux sarco-» phages en marbre blanc. »

**Bibl.** — D'ANVILLE, p. 609 (« le pont de Siron »). = WALCKENAER, t. III, p. 96 (l'embouchure du Ciron). = JOUANNET, *Statistique*, I, p. 219 (dans la commune de Cérons). =LAPIE ,p. 137 et 171 (n'admet qu'un seul *Sirio*, Preignac). = DESJARDINS, *Table de Peutinger*, p. 46 (ne se prononce pas). = LONGNON, p. 31 (un seul *Sirio*, Cérons). = Cf. p. 219.

## II — III

**De Sirio à Ussubium, XX lieues [XXX m., 44 kil. ½], d'après l'Itinéraire et la Table.**
**De Ussubium à Fines : XXIV l. [XXXVI m., 53 kil. ½], d'après l'Itinéraire.**
**» » XX l. [XXX m., 44 kil. ½], d'après la Table.**

Les deux documents concordant pour la première partie de la route, on est tenté de se fier à eux : il faudrait alors placer *Ussubium, Usubium* ou *Vesubium* vers l'embouchure de l'Avance, sur la rive gauche, en admettant, ce qui paraît d'ailleurs bien probable, que la voie fût sur cette rive. Il n'y a là aucune localité dont le nom corresponde à celui d'*Ussubium*.

On a reculé d'ordinaire vers l'ouest cette station, corrigeant ou négligeant le texte des Itinéraires et on l'a placée, comme par une sorte de tradition, à Hure, parce que le nom de cette localité a une vague ressemblance avec celui d'*Ussubium* et que le village, admirablement situé, est riche en antiquités (cf. p. 183). Hure est à XV lieues gauloises environ de *Sirio*.

Reste, pour trancher la difficulté, l'inscription suivante, dont l'origine exacte est inconnue, que l'on a supposée, sans aucune preuve, trouvée à Hure, mais que personne n'a jamais vue, lue et connue que dans le jardin du presbytère du Mas-d'Agenais, où elle est encore :

TVTELAE·AVG·
VSSVBIOLABRVM
SILVINVS·SCI
PIONIS·F·AN
TISTES D

D'après des estampages et des dessins.

**Descr.** — Lettres hautes de 0,03 à 0,05, d'assez bonne époque, gravées sur un

balustre semblable aux balustres servant de supports aux *labra* (bénitiers) des temples romains (cf. le *Dictionnaire* de RICH, au mot *labrum*). — Cf. les dessins des deux DE SAINT-AMANS.

**Hist.** — Signalée d'abord par CHAUDRUC DE CRAZANNES en 1833 : il l'avait vue « il y a quelques années » dans une excursion faite avec Boudon de Saint-Amans. Donnée ensuite par BOUDON DE SAINT-AMANS, qui ne dut la voir qu'une fois, et à cette même occasion. D'après leur double témoignage, le cippe servait « de support à un cadran solaire placé dans le jardin de M. le curé ». — C'est bien le même monument qu'ils ont vu et en même temps : or, de Saint-Amans lui donne la forme d'un balustre, qu'il a encore et qu'il semble avoir toujours eue, de Crazannes lui donne la forme d'un cippe cylindrique. Divergence que je ne puis expliquer que d'une seule manière : de Crazannes publie l'inscription quelques années après l'avoir copiée ; il n'aura point gardé le dessin du monument et l'aura refait d'après ses souvenirs, lui prêtant ainsi un aspect tout différent de celui sous lequel on l'a toujours connu.

**Bibl.** — CHAUDRUC DE CRAZANNES, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. I, p. 254 et 267 (dessin en forme de base cylindrique). — *Inde:* JOUANNET, *Statistique*, t. I, p. 240 ; RENIER, *Itinéraires romains de la Gaule*, p. 118. = BOUDON DE SAINT-AMANS, *Antiquités de Lot-et-Garonne*, pl. XVII, 2 (dessin en forme de balustre) ; cf. p. 122 et 194. = CHARLES DE SAINT-AMANS, *Dissertation sur un autel et un cippe votifs*, p. 5 (donne à la fin les deux dessins précédemment cités). = BAL [CH. GRELLET-BALGUERIE], *Les deux églises*, pl. IV. = GAUBAN, *Histoire de La Réole*, p. 418. = BLADÉ, *Epigraphie de la Gascogne*, p. 189.

M. Bladé regarde l'inscription comme « apocryphe », et « très proba-» blement fabriquée sous l'inspiration de Saint-Amans ». Je n'ai pu trouver jusqu'ici aucun motif de douter de l'authenticité de cette inscription, gravée en bons caractères et sur un objet de forme et d'apparence antiques : si de Saint-Amans l'avait fabriquée, je pense qu'il l'eût installée à Hure, où tout le monde, de son temps, et lui comme les autres, plaçait *Ussubium*, et non pas au Mas-d'Agenais. Il est visible d'ailleurs, en lisant Boudon de Saint-Amans, que la présence de cette inscription ne laisse pas que de gêner sa théorie sur l'emplacement d'*Ussubium*.

Si cette inscription était bien sortie du Mas-d'Agenais, il n'y aurait pas à hésiter et il faudrait placer là *Ussubium*, dût la valeur des Itinéraires en souffrir cruellement. Malheureusement, si l'inscription n'a été jamais vue que là, comme nous ne possédons pas le procès-verbal de sa découverte, rien ne nous autorise définitivement à la croire originaire du Mas : c'est possible, ce n'est pas sûr, et ce texte ne fait pas faire un pas à la question de l'emplacement d'*Ussubium :* il ne nous apprend qu'une chose, c'est l'orthographe exacte de la localité, dont le nom est différemment transmis par les textes.

Pour moi, quelque hardi qu'on me jugera, voici ce que je crois au

sujet de cette route : — le chiffre XX, sur lequel les Itinéraires sont d'accord, est bien la valeur de l'étape qui suit Cérons, étape qui finissait en réalité aux bords de l'Avance; mais la station n'est pas *Ussubium,* c'est *Fines :* en effet, le cours de l'Avance a dû marquer, dans l'antiquité, les limites entre les cités de Bazas et d'Agen, comme, au moyen âge, il a séparé les deux diocèses (cf. p. 177). Nos documents ont interverti les deux stations. Il faut les lire :

*Sirio-Fines :* XX, —
*Fines-Ussubium :* XX ou XXIV, —
*Ussubium-Aginnum,*

et chercher *Ussubium* soit au Mas-d'Agenais, soit au delà sur la route d'Agen.

**Bibl.** — Cf., sur cette portion de la route et sur *Ussubium,* outre les auteurs qui ont parlé de l'inscription : D'ANVILLE, p. 726 (Hure); = WALCKENAER, t. III, p. 96 (« Usetz » [Uzeste?]); = JOUANNET, *Statistique,* t. I, p. 220 (Hure); = LAPIE, p. 139 (La Mothe Landeron); = BOUDON DE SAINT-AMANS, *Antiquités de Lot-et-Garonne,* p. 12 (Hure); = DESJARDINS, *Table de Peutinger,* p. 46 (semble être de l'avis de la *Commission de la Carte des Gaules,* qui songe à Sainte-Bazeille); = LONGNON, *Atlas historique, texte,* p. 32 (« à 1 kil. N.-E. de Montpouillan »).



## 5° ROUTE DE PÉRIGUEUX

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | ♖ | Burdigalo. |
| I. | | | Varatedo. |
| II. | | xviii. | Cortecate. |
| III. | | xix. | Calambrio. |

*Table de Peutinger,* segment I. A. Cf. éd. DESJARDINS, p. 39.

**Var**. — *Cainao* sur les cuivres de 1598, 1682 et 1728. SCHEYB lit C////////O; MANNERT, CRINACCO; DESJARDINS, CA//////NAO. — La lecture, toute nouvelle, que nous donnons ici, et sans aucune réserve, nous est fournie par notre savant et obligeant ami R. VON SCHNEIDER, qui a bien voulu examiner pour nous le ms. de Vienne et nous écrire au sujet de ce mot : *Das Wort ist sehr verblasst. Was die Desjardin'sche Ausgabe bietet, ist mit Ausnahme des ersten und letzten Buchstaben* (C *und* O) *ziemlich willkürlich. Das* D *findet sich nicht an vorletzter, sondern an viert-letzter Stelle. Zwar hielt ich diese Buchstaben anfangs für* B, *denn zwischen seiner Haste und der Ellipse hat sich tückischer Weise ein dunkler Fleck ausgebreitet. Von der Seite angesehen hat er sich aber vollkommen deutlich als* D *erwiesen. Zwischen ihm und* O *stehen zwei Buchstaben, in welchen ich mit Sicherheit* R *und* I *zu erkennen glaube. Ebenso sicher ist* C *am Anfange, das nur etwas grösser als die übrigen Buchstaben ist, wie auch in den Worten* CORTERATE, CASINOMAGO, *etc. Die vier folgenden Buchstaben zu bestimmen, ist sehr schwierig. Zwischen dem vermeintlichen* L *und dem nächsten Buchstaben ist ein ungewöhnlich breiter Zwischenraum. Nach langer Beschäftigung mit der fraglichen Stelle hielt ich* CALANDRIO *oder* CALONDRIO *für das wahrscheinlichste* ». — Dans une nouvelle lettre, M. von Schneider compléta ainsi sa lecture : *Wie fest ich auch letzthin in dem viertletzten Buchstaben ein* D *zu erkennen vermeinte, so überzeugte ich mich gestern doch, dass er ein* B *sei. Ich kehre demnach zur ursprünglichen Lesung zurück. Ein kleiner Fleck gibt dem Buchstaben nicht, wie ich sagte, das Aussehen eines* B, *sondern vielmehr umgekehrt, das eines* D. *Der Buchstabe vor demselben ist ein* M. *Einmal darauf aufmerksam gemacht ist es unmöglich, das* M *zu verkennen. Alles andre verhält sich so, wie ich sagte. Der erste Buchstabe ist* C, *jedenfalls kein* S. *Somit ergibt sich die Lesung* CALAMBRIO, *nicht* CALANDRIO *und* CALENDRIO.

---

### I

**De Burdigala à Varatedo : distance omise.**

*Varatedo* paraît être Vayres (*Variae* au XIII^e siècle) sur la rive gauche de la Dordogne. De Vayres à Bordeaux, il y a au moins 20 kilomètres,

IX lieues; de Vayres à Coutras, 22 kilomètres, X lieues : par suite, la distance de Bordeaux à Coutras est bien d'au moins XIX lieues. Or la Table indique XVIII lieues de Vayres à Coutras, et omet la distance entre Bordeaux et Vayres : on peut donc supposer, ce qu'a fait d'Anville le premier, que le chiffre de XVIII que porte la Table est la distance entre Bordeaux et Coutras et la réunion des deux distances : VIII (Bordeaux-Vayres : inférieure de I lieue à la distance réelle) + X (Vayres-Coutras).

M. Drouyn croit reconnaître la voie romaine au sud de Saint-Sulpice dans un chemin appelé autrefois « La Caussade » :

Elle « suivait à peu près le tracé de l'ancien chemin de Bordeaux à Libourne, qui traversait les paroisses de Montussan, Beychac, Caillau, où l'on trouve une portion de ce chemin portant le nom de *La Caussade* (Archives du château de Vayres), l'extrémité sud de la paroisse de Saint-Sulpice, où il y avait en 1368 et 1378 une localité portant aussi le même nom (Archives d'Anglades, collection de M. J. Delpit). Cette voie traversait la Dordogne à Saint-Pardon, près de Vayres, où elle se bifurquait pour passer dans le bourg de Vayres, dans les paroisses d'Arveyres et de Cadarsac, où elle porte le nom de *chemin de La Règue* » (DROUYN, *Entre-deux-Mers*).

**Bibl.** — D'ANVILLE, p. 674 (Vayres). = SOUFFRAIN, *Essai sur la ville de Libourne*, t. I, p. 43. = WALCKENAER, t. III, p. 98, donne pour *Varatedo* « passage de la rivière au port d'Ison ». = JOUANNET, *Statistique*, I, p. 225 (Vayres), et II, II, p. 432. = LAPIE, p. 233 (Vayres). = DROUYN : 1° *Guienne militaire*, t. II, p. 429; 2° *L'Entre-deux-Mers*, dans les *Actes de l'Académie*, 1870, p. 329; 3° *Soc. arch.*, t. II, p. 27. = DESJARDINS, *Table de Peutinger*, p. 39. = LONGNON, p. 32 (Saint-Vincent-de-Paul).

## II—III

**De Varatedo à Corteratis : XVIII lieues [XXVII milles, 40 kil.].**
**De Corteratis à Calambrio : XIX lieues [XXVIII milles ½, 42 kil.].**

*Corteratis* (cf., sur cette terminaison *-atis*, p. 167) est sans aucun doute Coutras (*Cortrac, Corterac* dans les documents du XIV[e] siècle). Coutras étant à 22 kilomètres, X lieues gauloises, de Vayres, il faut ne pas tenir compte du chiffre de la Table (cf. p. 224).

Une question intéressante est celle de savoir si la route suivait la rive gauche ou la rive droite de l'Isle. Jouannet pense que, franchissant la Dordogne à Vayres, elle demeurait constamment sur ces hauteurs qui bordent la rive droite de l'Isle, où l'on parle encore, dit-il, d'un « chemin de Charlemagne ». Elle passerait près de *Fronciacus* (p. 158) et franchirait la Dronne en face de Coutras. Nous croyons comme lui qu'il

y a eu en effet une route romaine sur ces hauteurs, mais il nous semble impossible, étant données les habitudes des ingénieurs romains, qu'il n'y ait pas eu une grande voie, toute directe, par la rive gauche, laquelle aurait franchi la Dordogne à Saint-Pardon (cf. p. 225) et l'Isle à Fronsac et passerait par Saint-Denis de Piles (p. 166). Il peut se faire que cette voie ait été, comme la voie riveraine de la Garonne (p. 205), abandonnée au IIIe siècle et remplacée par une route plus sûre, suivant les hauteurs de la rive droite, route qu'a dû plus tard utiliser Charlemagne.

Jouannet (*Statistique,* II, II, p. 432) dit en parlant des ruines romaines rencontrées en face de Coutras, de l'autre côté de la Dronne : « On » cite même une borne romaine trouvée près de là ». Personne n'en a jamais rien su.

Quant à la station dont M. von Schneider vient de retrouver le nom, *Calambrio*, elle désigne évidemment l'endroit où la route franchit le Salembre, affluent de la rive droite de l'Isle : il ne me paraît point douteux que le nom français ne vienne du nom latin.

**Bibl.** — D'Anville, p. 197. = Jouannet : 1° *Musée d'Aquitaine,* t. III, p. 16; 2° *Statistique,* I, p. 225; II, II, p. 432. = Guinodie, *Histoire de Libourne,* III, p. 159, 287 et 310. = Fellonneau, *Histoire de Coutras,* p. 3. = Walckenaer, t. III, p. 98 (place *C...nnaco* à S.-Vincent de Conozat). = Lapie, p. 235 (place *C...nacco* à Neuvic). = Desjardins, *Table de Peutinger,* p. 39 (place *Ca...naum* vers Neuvic). = Longnon, *Atlas historique, texte,* p. 27 (place *Cunnacum* au passage du Salembre).



## 6° ROUTE DE SAINTES ET DES GAULES

[*De Aquitania in Gallias*].

| | | |
|---|---|---|
| | *A Burdigala.........* | |
| I. | *Blauto* | *mpm XVIIII* |
| II. | *Tamnum* | *mpm XVI* |
| III. | *Novioregum* | *mpm XII* |
| IV. | *Mediolanum* Santonum | *mpm XV* |

*Itinéraire Antonin*, p. 458, éd. WESSELING ; p. 219, éd. PARTHEY et PINDER.

**Var.** — 2ᵉ ligne : 2 mss. portent *Blanuto*, un *Blauito* : il faut évidemment corriger en *Blavio*.

Burdigalo.
ix. Blauia.
xxii. Lamnū.
xiii. Mediolano Sancor;

*Table de Peutinger*, segment I, A et p. 38, éd. DESJARDINS.

**Var.** — A la 3ᵉ ligne, il faut, je suppose, corriger *Lamnū* en *Tamnum*.

---

### I

**De Burdigala à Blavia : XIX l. [XXVIII m. ½, 42 kil.], d'après l'Itinéraire.**
**» » IX » [XIII m. ½, 20 kil.], d'après la Table.**

*Blautum*, que donne l'Itinéraire, est sans aucun doute pour *Blavium* ou mieux *Blavia*, Blaye (cf. plus haut, p. 161). De Bordeaux à Blaye par Saint-André et Bourg, on compte 45 kilomètres. La distance donnée par l'*Itinéraire Antonin* est la seule qui se puisse accepter : il est permis de rectifier celle de la *Table de Peutinger* en lisant XIX au lieu de IX.

On peut conclure du chiffre de 42 kilomètres donné par l'Itinéraire que la voie romaine, étant plus courte que la route actuelle, passait en deçà de celle-ci vers l'ouest, évitant le coude que cette dernière fait à Saint-André. Ce que confirment les observations faites par Jouannet et par M. Drouyn, qui ont reconnu, au temps où ils étaient encore entièrement visibles, les restes très intéressants et très bien conservés de la voie dans le « Chemin de la Vie » (*via :* le nom est d'ailleurs signi-

ficatif) à travers les marais de Montferrand, depuis le village de la Crope (ou la Gorpe dans les plus anciennes cartes) dans la commune d'Ambarès. La route traverserait la Dordogne, d'après Jouannet, au pont de la Peyre (pont de Pierre sur la carte du Conseil général, rive gauche) :

La *Carte de la Guyenne* de DE BELLEYME, n° 20, et la carte de CASSINI marquent ce « Chemin de la Vie » jusqu'au « Pont de la Peyre ».

« Cet alignement nous est fourni par une portion de la voie romaine subsistant encore, sur une longueur d'environ 1,000 t., dans les marais de Montferrand ; elle y est connue sous le nom de *chemin de la Vie (Via)*. Ce chemin nous conduit au pont de la *Peyre*, rive gauche de la Dordogne » (JOUANNET).

Voici la description détaillée que DROUYN donna en 1861-62 du *Chemin de la Vie* (*Arch. hist.*, III, p. 477 ; voyez la planche qui accompagne l'article et due à l'habile crayon de notre collègue) :

« Lorsqu'on a fait, récemment, une nouvelle route sur l'emplacement de l'ancienne voie, depuis La Crope jusqu'au village de Terray-d'Aillabeau, les travaux modernes ont suivi exactement le tracé de l'ancienne voie, et l'ont simplement recouvert de mac-adam : arrivé sur le bord du marais, l'ingénieur moderne a jugé à propos de suivre une autre ligne, mais elle longe la vieille route, et se sert même d'un morceau de sa largeur dans presque tout son parcours. Cette circonstance empêche de mesurer la largeur de l'ancienne voie, qui paraît avoir été de 8 à 10 mètres.

» Des fossés ont été creusés de chaque côté du chemin, et des canaux d'écoulement ont été pratiqués perpendiculairement aux premiers. Ainsi, le fossé longitudinal de l'est et les fossés d'écoulement du même côté ont coupé en long et en large la voie romaine, ce qui permet de voir que, sur un banc très épais de tourbe, qui forme le sol du marais, les Romains avaient enfoncé, de distance en distance, des pilotis de chêne sur lesquels ils avaient couché, perpendiculairement à la voie, des troncs de chêne brut de moyenne grosseur (15 à 20 centimètres de diamètre) ; que, sur cette espèce de plancher, ils avaient étendu une couche de gravier, épaisse au milieu d'un mètre environ, ainsi que l'indiquent les n^os^ 1 et 5 du dessin ci-joint, et dont l'épaisseur diminue insensiblement jusqu'aux bords où elle est à peu près nulle.

» On trouve quelques variétés dans l'ensemble de la construction. Ainsi, dans certains endroits, il y a deux couches superposées de troncs d'arbres (n^os^ 2 et 3) ; ailleurs, ils sont couchés dans le même sens (n° 3) ; là, une couche est perpendiculaire à l'autre (n° 2) ; enfin, au point où la voie entre dans les marais, près du village de Terray-d'Aillabeau, on s'était contenté d'enfoncer les pilotis assez rapprochés les uns des autres et de remplir les intervalles avec du gravier qui s'appuie directement sur le sol (n° 4).

» Les pilotis sont assez rares, irrégulièrement placés, et pourraient même n'avoir été employés que pour indiquer le niveau du plancher ».

Il paraît probable qu'au delà de la Dordogne la route de Blaye suivait de très près le fleuve et desservait concurremment à lui les villas célèbres du bas-empire dont nous avons déjà si souvent parlé, *Burgus* (cf. p. 158), *Gaviriacus* (p. 160) et *Blacciacus* (p. 164). C'est

cette route que le poète Ausone mentionne ainsi dans sa lettre à Paulus (cf. p. 208; *Epistolae,* 10, 15-16) :

> .... *Iteratarum qua glarea trita viarum*
> *Fert militarem ad Blaviam.*

*Glarea,* c'est, dit avec raison Bergier, *Histoire des grands chemins de l'empire romain* (1728, in-4°), p. 132, « un ramas de petits cailloux, tant » entiers que rompus, et autres pierrailles qui se voyent encore jusques » aujourd'huy en la surface et plus haute couche des Grands Chemins » de la Gaule. » Cette route de Bordeaux à Blaye et de là à Poitiers est véritablement la grande voie historique du Sud-Ouest pendant le moyen âge, avant la réorganisation carolingienne (cf. p. 211). C'est par là que les Francs sont arrivés dans leurs deux invasions; c'est par là que la légende fait passer Charlemagne à son retour d'Espagne, lorsqu'il va déposer à Blaye le corps de son neveu (cf. p. 163; voyez la *Chanson de Roland,* vers 3684 et 3689 et Gaston Paris dans la *Revue critique* de 1869, t. II, n° 37, p. 175).

**Bibl.** — Cf., sur cette portion de la route : D'ANVILLE, p. 165 (il corrige le XIX de l'Itinéraire en XVII); = BOURIGNON, *Recherches topographiques sur les antiquités de la Province de Saintonge* (Saintes, in-4°, an IX), p. 288; = JOUANNET, *Statistique,* t. I, p. 221; = DUCOURNEAU, *Guyenne monumentale, introduction,* p. 46; = LACURIE, *Notice sur le pays des Santones* (Saintes, in-8°, 1851), p. 24; = DROUYN : 1° *Arch. hist.,* t. III, p. 477; 2° *L'Entre-deux-Mers* dans les *Actes de l'Académie,* 1870, p. 329; = DESJARDINS, *Table de Peutinger,* p. 38; = BELLEMER, *Histoire de Blaye,* p. 7.

## II — III

**De Blavia à Tamnum : XVI lieues [XXIV m., 35 kil. $\frac{1}{2}$], d'après l'Itinéraire.** **971**
**» » : XXII » [XXXIII m., 48 kil.], d'après la Table.**
**De Tamnum à Novioregum : XII l. [XVIII m., 26 kil. $\frac{1}{2}$], d'après l'Itinéraire.**
**De » à Santones : XIII l. [XIX m. $\frac{1}{2}$, 29 kil.], d'après la Table.**
**De Novioregum à Santones : XV l. [XXII m. $\frac{1}{2}$, 33 kil.], d'après l'Itinéraire.**

Où est *Tamnum?* Il n'y a dans le Sud-Ouest aucune localité dont le nom corresponde à Tamnum. On est donc réduit à s'aider, pour le retrouver, uniquement des données des Itinéraires. Faut-il le chercher sur une ligne directe de Blaye à Saintes? ou faut-il admettre que la route faisait un détour à droite ou à gauche?

971 De Blaye à Saintes par Tamnum et Novioregum l'Itinéraire compte XLIII lieues, 94 kilomètres. De Blaye à Saintes par Tamnum seulement la Table compte XXXV lieues, 77 kilomètres, distance qui est à peu près celle de la grande route actuelle. Rien n'empêche donc de placer Tamnum sur la droite voie de Blaye à Saintes.

Mais ici se présente une nouvelle difficulté. De Blaye à Tamnum, l'Itinéraire donne XVI, la Table, XXII lieues? Quel est le chiffre qu'on doit accepter? Il semble que ce doive être celui de la Table, car, si l'on acceptait celui de l'Itinéraire, inférieur de VI lieues, la distance totale entre Blaye et Saintes, diminuée d'autant et réduite à XXIX lieues, serait beaucoup trop faible.

Je chercherai donc Tamnum à XXII lieues, 49 kilomètres environ de Blaye, sur la route directe de cette ville à Saintes, entre Saint-Genis et Pons dans la Charente-Inférieure.

Pour Novioregum, on peut accepter, mais jusqu'à nouvel ordre, Royan (nom qui a pu venir de *Novioregum* par l'intermédiaire de *Regianum*) et supposer que la route indiquée par l'Itinéraire faisait un crochet pour desservir cette ville.

Cette voie passait à Saint-Ciers-la-Lande (c'était d'ailleurs sa direction naturelle), comme le montre la borne milliaire suivante trouvée près de cette localité:

I IVI I IN L IN V I

TRAIANVS·DIV///
NERVAE·FIL·CAE///
AVG·GERMANICVS·PON///
MAXIMVS·TRI·POT·/////

XXVII



D'après l'original (*Dépôt* du Colisée) [la borne est trop défigurée et les lettres trop peu visibles pour qu'il ait été possible d'en faire prendre une bonne photographie].

**Var.** — XXVI chez LÉON RENIER. 971

**Descr.** — Hauteur des lettres : 2e l. : 0,09; 3e l. : 0,07; 4e et 5e l. : 0,06; 6e l. : 0,12. — L'inscription est fort endommagée et presque effacée par endroits.

Borne cylindrique en pierre; le sommet manque et a été sans doute enlevé à dessein : le reste a été scié dans le sens de la longueur et la moitié subsistante a été creusée pour servir de sarcophage (on trouva à côté des débris d'ossements qui ne laissaient aucun doute sur l'usage auquel elle avait servi); « c'est le sort qu'ont eu, dans diverses parties de la France, un grand nombre de bornes milliaires (RENIER) ». — Hauteur : 2,12; diamètre : 0,60.

**Hist.** — Trouvée en janvier 1855 près de Saint-Ciers-la-Lande et transportée plus tard au Musée de Bordeaux (Musée des Facultés; au *Dépôt* du Colisée depuis 1883).

**Bibl.** — D'après une communication de DE LA GRANGE, RENIER, *Bulletin du Comité*, t. II, 1853-55, p. 649 et p. 675. — *Inde, Revue archéologique*, t. XII, 1855-6, p. 312. = ALLMER, *Revue épigraphique*, t. I, p. 182.

*Imp(erator) Nerva Trajanus, div[i] Nervae fil(ius), Cae[s(ar)] Aug(ustus) Germanicus, pon[t(ifex)] maximus, tri[b(unitia)] pot(estate), [co(n)s(ul) II (?)]. — XXVII.*

La borne semble bien avoir été dressée la première année du règne de Trajan, en 98 (voyez Wilmanns, t. I, p. 302, et t. II, p. 509).

Cette borne porte XXVII comme chiffre de distance : on doit croire que ce sont des milles (40 kilomètres et demi), car on comptait encore par milles en Gaule, et non par lieues, au temps de Trajan, l'empereur auquel est due cette borne et aussi sans doute la réfection, sinon la construction de cette route.

La distance marquée, XXVII milles, ne peut convenir à aucune des stations de la route de Saintes à Bordeaux : Bordeaux est trop loin (environ XL milles), Saintes de même (XL milles), Blaye trop près (XII à XIII), Tamnum de même (XX milles). J'avoue que la distance conviendrait à Bordeaux ou à Saintes, villes situées également à une soixantaine de kilomètres, à XXVII lieues de Saint-Ciers, si, au lieu de milles nous avions des lieues; c'est ce qu'admet Léon Renier et ce que j'acceptai d'abord d'après lui [1]. Mais il ne semble pas que l'on ait compté en lieues avant Septime Sévère. On pourrait croire que le chiffre a été corrigé sur la borne quand les lieues ont été substituées aux milles, par exemple XXXX ou XXXVIIII en XXVII, mais la pierre n'indique pas la moindre trace de correction. Reste à supposer qu'il

---

[1] Cf. ma note, *Revue épigraphique*, II, p. 28, où il faut substituer partout lieues à milles et milles à lieues.

971 s'agit d'une route venant de Novioregum (Royan), ou encore que la borne milliaire a été déplacée : de fait, elle a servi de sarcophage et nous ne savons pas exactement le point où elle a été trouvée, encore moins celui où on la dressa jadis.

**Bibl.** — Voyez, sur cette portion de la voie : D'ANVILLE, p. 630 (*Tamnum* à Talmont); = BOURIGNON, *Antiquités de Saintonge*, p. 290 (place *Tamnum* à Talmont et *Novioregum* à Toulon); = WALCKENAER, t. III, p. 97 (qui place *Novioregum* à Royan et distingue le *Tamnum* de la Table, « Talmont, à la vieille ville », de celui de l'Itinéraire, « Valeyrat ou le banc vis-à-vis S. Romans »); = JOUANNET, *Statistique*, I, p. 222 (il accepte l'orthographe *Lamnum* pour la Table, le place à Barzan, et le distingue du *Tamnum* de l'Itinéraire qu'il met à Saint-Ciers-du-Taillon); = LAPIE, p. 138 et 232 (*Tamnum* à Talmont; *Novioregum* à Saujon); = MASSIOU, *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, t. I, p. 59 (place *Tamnum* à Talmont, canton de Coze, et *Novioregum* « sur le coteau de Saint-Romain de Benet près du village de Toulon »); = LACURIE, *Notice sur le pays des Santones*, p. 22-24 (place *Novioregum* à la Vieille Ville, entre Talmont et Barsan, et *Tamnum* au village de Fonclair); = BLONDIER et BERTRAND, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1866, p. 134-135 (Blondier distingue, comme Jouannet, *Tamnum*, « rivière du Taillon dans le voisinage de Saint-Romain-de-Beaumont », et *Lamnum*, « la Laigne entre Mosnac et Fiéac »; il place *Novioregum* à Saint-Georges-de-Didonne; Bertrand n'admet qu'un seul *Tamnum*, croit que le copiste de la *Table* a omis par mégarde *Novioregum*, qu'il met à Royan); = LONGNON, *Atlas historique, texte*, p. 31 (place au contraire des autres *Novioregum* à l'est, « à 1 kil. N. E. d'Antignac », et *Tamnum*, « à 2 kil. N.-E. de Mérignac », sans doute sur la route de Blaye à Angoulême par Cartelègue, cf. p. 237); = DESJARDINS, *Table de Peutinger*, p. 38 (Talmont).



## 7° ROUTES NON MENTIONNÉES DANS LES ITINÉRAIRES

Les Itinéraires ne nous donnent pas toutes les routes et parfois même omettent des routes importantes : il est évident que la viabilité romaine dans notre département n'était point limitée aux six grandes voies qui rayonnaient autour de Bordeaux. Toutefois il est périlleux de rechercher les autres, et hasardeux de les signaler : on ne peut à bon escient indiquer ou supposer une voie romaine que lorsqu'on est amené à le faire : 1° par des traces appréciables de la chaussée, 2° par la présence de noms significatifs ou de bornes milliaires, ou, enfin, 3° par un texte ancien ou médiéval d'une précision absolue.

### I

Le Médoc était sans doute desservi par une voie parallèle à la Gironde. Jouannet prétend en avoir reconnu les traces non loin de Bordeaux :

« La voie romaine qui conduisait de Bordeaux à Noviomagus sur l'Océan [? cf. p. 131], passait au Bouscat; il n'en reste aucun vestige; mais on en retrouve quelques traces au-delà de Bruges dans les communes du Pian et de Parempuire » (JOUANNET, *Musée d'Aquitaine,* t. I, p. 164).

Au delà du Pian, il semble que sa direction soit marquée par les localités d'Arsac, Avensan, Moulis, Listrac, Saint-Laurent, Saint-Sauveur, Cissac (cf. p. 136), Verteuil (p. 134), Saint-Germain-d'Esteuil (où la route retrouvait Noviomagus, p. 131), Prignac, Queyrac, Vensac, Soulac, localités toutes d'origine gallo-romaine, et qui se succèdent régulièrement sur une ligne exactement parallèle à la Gironde. C'est sans doute l'ancienne voie romaine qui servit, jusqu'au XVIII[e] siècle, sous le nom de *Levade* (cf., sur ce nom, p. 214) :

« Avant que feu M. de Tourny pere eût ouvert cette route qui conduit à Castelnau, à Lesparre et à l'extrêmité du Médoc, il en existait une autre très-ancienne, qui traver-

fait également les landes d'Arsac, en passant de là *au lieu des Ormes dans la paroisse de Moulix,* ensuite à Saint-Laurent et de là dans le Bas-Médoc. Il subsiste dans Arsac et dans plusieurs autres Paroisses des vestiges sensibles de cette ancienne route, qui est connue dans la Paroisse dont il est ici question, sous la dénomination Gasconne de *levade,* c'est-à-dire *levée,* qui se fait connoître par une espece de dos d'âne qu'on remarque dans ces Landes » (BAUREIN, t. I, p. 383; cf. JOUANNET, *Statist.,* t. I, p. 226).

## II

Dans le pays de Cernès, nous avons déjà supposé (p. 215) qu'une voie directe, venant s'embrancher près du Barp, sur la grande route d'Espagne, évitait le coude de Salles et passait par Belin, voie qui a dû devenir principale dans le moyen âge : ce qui a fait la fortune de Belin.

Sur la rive gauche encore, on peut supposer qu'un chemin conduisait de Dax à la Garonne par Hebromagus (cf. p. 141 et 209) pour aboutir à Preignac : mais nous sommes là en pleine hypothèse.

Ce qui est plus certain, c'est l'existence d'une route fréquentée de Bazas à Langon, où nous savons que les habitants de cette première ville s'embarquaient d'ordinaire (cf. p. 142 et 210).

## III

Je ne doute pas qu'il n'y ait eu une voie diagonale dans l'Entre-deux-Mers et dans la Benauges, à peu près à égale distance des deux rivières, là où est aujourd'hui la route de Bordeaux à Sauveterre. De fait, M. Drouyn rappelle l'existence, au XIe siècle, près de La Sauve-Majeure, d'un chemin appelé « Chemin de Brunéhilde », chemin mentionné dans le petit Cartulaire de La Sauve, et qui doit sans doute remonter à l'époque romaine [1].

Lapouyade et M. Drouyn supposent une route sur la rive droite, de Cadillac à La Réole; ce serait, d'après eux, celle qu'on appelait autrefois *lou cami de la poste,* « le chemin Paganeau » (en 1522, dans la paroisse de Sainte-Croix, cf. p. 153), « le chemin Royal » (en 1576,

---

[1] Cf. NIC. BERGIER, *Histoire des grands chemins de l'Empire Romain,* 1728, p. 98 : « De l'histoire fabuleuse des chaussées de Brunehault ».

dans celle de Loupiac, cf. p. 150). Mais cela paraît une pure hypothèse.

**Bibl.** — Cf. Drouyn, *Essai sur l'Entre-deux-Mers* dans les *Actes de l'Académie*, 1870, p. 330; = Lapouyade, *Actes de l'Académie*, 1846, p. 306.

IV

En revanche, nous connaissons d'une façon formelle une voie qui coupait du nord au sud toutes nos rivières, d'Aubeterre à La Réole, et qui paraît avoir été, surtout aux temps carolingiens, d'une grande importance. Nous ne sommes renseigné sur cette route, il est vrai, que par un texte du moyen âge : mais il est probable qu'elle date de l'ère romaine, et qu'elle aura été seulement réparée par Charlemagne, dont elle conduisait directement les armées vers le col principal des Pyrénées (cf. p. 211) : c'est près de l'endroit où elle coupait la Garonne (à l'endroit où précisément la marée se faisait sentir) que les Carolingiens élevèrent *Cassinogilum* (cf. p. 179). **972**

Le texte en question est le récit du voyage d'Abbon, en 1004, tel que le fait Aimoin dans sa biographie du saint. Abbon part de Poitiers pour se rendre à La Réole : au lieu de suivre la vieille route romaine (p. 228) de Poitiers à Bordeaux par Saintes et Blaye et de remonter ensuite la Garonne, il va directement vers le sud, par Charroux, Nanteuil, Angoulême, Aubeterre *(castrum Albaterra)*, Francs *(villa Ad Francos)*, d'où une dernière étape le mène à La Réole (cf. Pfister, *Robert le Pieux*, p. 289). Au delà, la route devait se prolonger par Aillas (*castrum Alliardense*? cf. p. 178) et *Beneharnum* (Lescar) vers le grand col des Pyrénées : elle est exactement en droite ligne de Poitiers à Saragosse par le Somport.

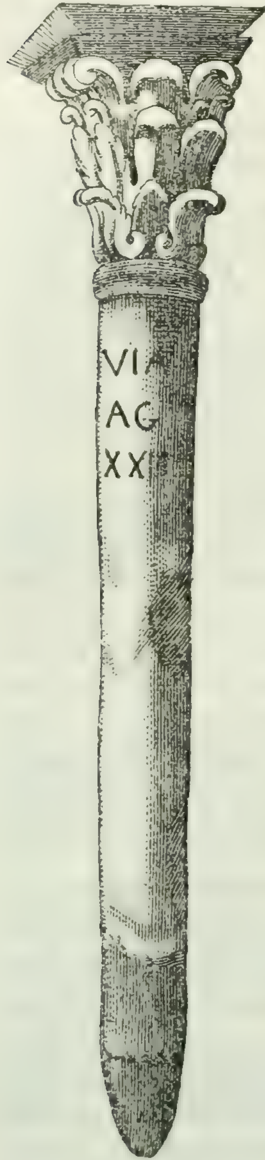
Aimoin, *Vita s. Abbonis, apud* Migne, *Patrologie latine*, t. CXXXIX, col. 408 :

§ 18. *Porro nos eadem die qua de Albaterra promovimus, transmeato Ella flumine, una cum beato Abbone, in villa, quae Ad Francos dicitur, hospitati sumus......*

§ 19. *Inde ad Dordonae fluenta ventum; quo enavigato amne, Guasconiae fines ingrediuntur. Transmeantibus Dornoniam, antequam ad praefatum veniatur Regulae coenobium, Droth torrens occurrit......*

Col. 409, § 20. *Monasterium Regulae.... in monte est positum.... Ab oriente inter ipsum et alterum montem vallis existit perangusta, per quam fons meat, quam incolae Mosellam nuncupant; simili modo ab occidente alterius fontis rapido alluitur cursu, cui Mosa nomen est. Haec nomina a Francis illis imposita aestimantur, qui a Magno Carolo ad tuitionem provinciae ibi relicti sunt. Non longe quippe ibi abest palatium ipsum magni principis Cassinogilum, sed quasi tribus milliariis*, etc.; cf. p. 180 et p. 184.

972 Grivaud de La Vincelle donne, sans doute d'après un grossier dessin pris sur les lieux et à lui envoyé, l'inscription suivante, qui aurait été trouvée à La Réole (sur les antiquités de cette ville, cf. p. 184):




VIA////////
AG/////////
XXIII ///

D'après GRIVAUD DE LA VINCELLE.

**Hist. et descr.** — « On a trouvé, il y a nombre d'années, cette colonne milliaire à la Réole, département de la Gironde; elle étoit de marbre, et d'une seule pièce; son chapiteau d'ordre Corinthien étoit bien conservé; elle avoit en totalité six pieds deux pouces de hauteur. On y lisoit VIA.AG. XXIII, que l'on pourroit expliquer par VIA AGINNENSIA VIGINTI TRES MILLIA PASSVVM. »

**Bibl.** — GRIVAUD DE LA VINCELLE, t. II, p. 191 et pl. XX, nº v. — D'après lui : BLADÉ, *Épigraphie de la Gascogne*, p. 190; — BAL [GRELLET-BALGUERIE], *Les deux églises*, pl. IV.

Il va de soi que cet informe dessin ne nous donne ni le texte exact de l'inscription ni surtout la vraie forme de la borne milliaire, qui paraît effilée à la base et couronnée au sommet d'une façon des plus fantaisistes. Toutefois, je ne pense pas qu'il faille rejeter absolument l'authenticité de cette découverte : à fabriquer, sur le papier ou en marbre, une borne milliaire, on lui donne un aspect plus acceptable et une inscription plus lisible, et si le faussaire avait voulu indiquer la route d'Agen, il n'eût pas mis le chiffre de XXIII, de beaucoup inférieur à la réalité, qu'il s'agisse de milles ou de lieues (Agen est à 75 kil. environ de La Réole). — Acceptant ce texte tel qu'il nous est arrivé, je ne pense pas qu'il s'agisse de la route d'Agen et qu'il faille l'interpréter par *via Ag(ennensis)* : d'abord à cause du chiffre, puis, parce que la route d'Agen devait être

sur l'autre rive de la Garonne (cf. p. 221). Je crois que cette borne se référait plutôt à la grande route qui de La Réole se rendait dans le nord et que nous venons de suivre : la distance indiquée, XXIII, se rapporterait à une station de cette route, vers la Dordogne, s'il s'agit de milles (à 35 kil.), vers l'Isle, s'il s'agit de lieues (à 50 kil.). **972**

## V

Le village de Cartelègue (*Quartaleuca* dans les documents du XIII^e et du XIV^e siècle) porte un nom significatif : il passait là une route romaine, et cette localité se trouvait à IV lieues, VI milles, 9 kilomètres de son point de départ. Comme Cartelègue est bien à cette distance de Blaye, c'est de Blaye que partait la route. Elle se rendait, si on en juge par la situation respective des deux localités, vers Angoulême (l'ancienne cité d'*Ecolisma*), sans doute par Reignac.

**Bibl.** — LACURIE, *Notice sur le pays des Santones*, p. 36. = BELLEMER, *Histoire de Blaye*, p. 7. = C'est sur cette route que LONGNON, p. 31, place *Tamnum* (cf. ici, p. 232).



# SIXIÈME PARTIE

## ANNEXES

I. INSCRIPTIONS FAUSSES :

1° Moyen age;
2° Renaissance;
3° L'œuvre de de Beaumesnil (xviii[e] siècle);
4° xix[e] siècle.

II. INSCRIPTIONS ÉTRANGÈRES AU DÉPARTEMENT.

# I

## INSCRIPTIONS FAUSSES

Nous réunissons ici les inscriptions fausses ou supposées, fabriquées ou attribuées soit à Bordeaux, soit à une localité du département de la Gironde.

L'élément apocryphe de l'épigraphie bordelaise n'est plus représenté aujourd'hui que par des fantaisies imprimées ou manuscrites : les inscriptions soi-disant de Bordeaux faites d'après l'antique, au XVIe ou au XIXe siècle, ont complètement disparu. Toutefois, on ne peut encore, en toute sûreté, se fier aux monuments conservés dans nos galeries : car le département leur a fourni les fausses lampes mérovingiennes de La Réole (nos XXI-XXV), œuvres de la génération présente.

On n'a malheureusement fabriqué des inscriptions sur pierre, sur poterie ou sur bronze qu'à deux époques, à la Renaissance, et de nos jours : l'inscription d'Ausone (no III), le soi-disant cachet de Néron (no V), le camée de Messaline (no VI), ont réellement existé, peut-être aussi la longue épitaphe de Soulac (no IV). La première et la dernière sont dues à des amateurs bordelais, la seconde (no V) est moins une falsification qu'une imitation artistique de l'antique. Voilà pour le XVIe siècle. Le XIXe n'a rien produit d'aussi littéraire ni d'aussi ingénieux dans ses essais de tromperie : ce qu'il donne à l'épigraphie fausse est misérable et sans goût. Les hommes de la Renaissance travaillaient avec intelligence, même quand ils le faisaient sans conscience, et à cet égard l'épigraphie fausse est un chapitre intéressant de l'histoire du mouvement littéraire et artistique à Bordeaux.

On pourrait grossir aisément le nombre des faux sur pierre dus aux savants de la Renaissance en y ajoutant quelques-uns des monuments réunis par Florimond de Raymond, qui peuvent éveiller les soupçons des épigraphistes trop défiants : la dédicace à Jupiter portant le nom d'Antinous (no 6), le monument élevé à l'empereur Hadrien (no 28),

peuvent avoir été gravés pour établir le passage à Bordeaux du prince et de son favori; de fait, un moderne amateur avait ajouté à l'inscription d'Antinous une étoile symbolique, pour bien montrer que cet Antinous était vraiment celui qu'on avait mis au rang des dieux (cf. t. I, p. 23). De même, la dédicace à Mithra (n° 16) est peut-être le fait d'un archéologue à demi érudit. De même encore, il est fâcheux pour notre tranquillité que l'épitaphe de *Julius Lupus* ait été trouvée rue du Loup (n° 133), celle de *Julia Paulina* dans le quartier de Puy-Paulin (n° 122), et que *Sedatus* ait été représenté avec le livre du professeur (n° 296), ce qui fait songer à son homonyme de l'Université de Bordeaux. Mais tous ces indices sont superficiels : prise isolément, chacune de ces inscriptions porte en elle-même un caractère d'authenticité indéniable; seules, les circonstances au milieu desquelles elles ont été trouvées peuvent éveiller de légères craintes, que rien ne justifie d'une façon absolue. Nous avons donc cru devoir les classer, et sans aucun scrupule, parmi les inscriptions authentiques : il vaut mieux absoudre six coupables que de condamner un innocent.

Les autres inscriptions fausses, pour ne pas tenir compte de la plaisanterie racontée par Bernadau (n° XIX) et du produit de l'ignorance d'un contemporain (n° XX), sont ou l'œuvre de la pieuse imagination de chroniqueurs du moyen âge (n^os I et II), ou d'aimables pastiches d'érudits (n° IV), ou la création d'un homme dénué de tout scrupule (n^os VII-XVIII); le dernier groupe est malheureusement le plus nombreux : il est vrai que toutes les inscriptions qu'il renferme sont l'œuvre du seul de Beaumesnil.

---

Nous classons les inscriptions fausses suivant les dates où elles ont été imaginées, et non pas suivant l'ordre logique adopté pour les inscriptions authentiques. Car si l'épigraphie fantaisiste ne nous apprend rien sur l'époque romaine, elle est utile et intéressante à étudier, comme nous venons de le dire à propos de la Renaissance, pour la connaissance des différentes périodes littéraires où elle a été cultivée.



## I° MOYEN AGE

# DEO IGNOTO

Cette inscription, disent les chroniqueurs et les annalistes cités plus bas, se lisait au Ier siècle de notre ère, suivant la tradition, sur le frontispice d'un temple consacré aux idoles, à l'endroit où s'élève la basilique de Saint-Seurin (cf. p. 19) et sur un autel adoré dans ce même temple. Saint Martial, toujours d'après la légende, fit démolir le temple, mais conserva l'autel.

Tout ce qui a été écrit à ce sujet a pour point de départ les deux textes suivants, que je ne puis croire plus anciens que le XIe siècle :

I. *S. Martialis Apostoli ad Burdegalenses epistola prima, cap.* 3 (*Maxima Bibliotheca veterum patrum* de Lyon, t. II, 1677, in-f°, p. 108) : *Nam dum Altaria Daemonum in pulverem redigerentur, Aram ignoti Dei ad consecrationem reservari jussimus*, etc. — Cette lettre de saint Martial a dû être fabriquée vers le milieu du XIe siècle ; cf. LABBE, *ibid.*, p. 107.

II. AURELIANI *Historia Martialis episcopi* (Paris, 1571, in-8), p. 170 v° : *Erant enim ibi consecrata templa in honore Jovis, Mercurii, Dianae et Veneris, et erat ibi templum Dei ignoti* ; cf. p. 171 v°. — Il m'est impossible également de placer cette vie de Martial avant le XIe siècle ; cf. les *Acta Sanctorum*, t. V, p. 538 et s. (nouv. éd., t. VII, p. 495).

**Bibl.** — C'est à l'aide de ces deux textes que s'est formée chez nous la légende de l'inscription DEO IGNOTO. — Cf. : l'*Ordonnance du* CARDINAL DE SOURDIS, 1616, dans les *Archives historiques*, t. VI, p. 393 : *Ecclesia quam sanctus Martialis beati Petri apostoli discipulus, ex vetustissimo fano olim Deo Ignoto dicato,..... consecravit* ; — BARONIUS, t. I (éd. de 1670), *ad a.* 52, p. 402 ; DE SPONDE, t. I (1655), même année, p. 127 ; — les *Chroniques historiques* de [1718], p. 9 : « Il y avoit dans ce Temple un Autel élevé, avec cette inscription gravée sur le frontispice, DEO IGNOTO » ; — BONAVENTURE DE SAINT-AMABLE, *Histoire de saint Martial*, t. II, p. 300 et 301 ; — DUTEMS, *Clergé de France*, t. II, p. 188 ; — DOM DEVIENNE, *Histoire*, 2e éd., t. II, p. 7 ; — CIROT DE LA VILLE, *Histoire de Saint-Seurin*, p. 77 et 178 ; — CALLEN, éd. de LOPES, II, p. 71, etc.

Les auteurs des Épîtres et de la Vie de Martial ont, sans aucun doute, imaginé le *Deus Ignotus* de Bordeaux, son autel et son temple à l'aide de l'inscription ΑΓΝΩΣΤΩΙ ΘΕΩΙ des Athéniens dont parla saint Paul devant l'Aréopage (*Actes des Apôtres*, 17, 23).

La célèbre *Vita Karoli Magni et Rotholandi*[1] connue sous le nom de Turpin fut traduite en français au commencement du XIII^e siècle par un Nicolas de Senlis, « Nicholas de Saint-Lis » : cette traduction a subi un grand nombre d'interpolations et d'additions dues, comme l'a fort bien montré M. Gaston Paris (*De Pseudo-Turpino,* 1865. p. 49) et comme me le confirme mon savant ami et collègue M. Antoine Thomas, à un homme de la Saintonge. Toutes ces additions au texte du faux Turpin sont relatives à des localités de la région saintongeaise et girondine, — notamment le passage où Turpin, passant à Bordeaux et visitant

---

(1) On sait que, d'après la tradition (cf., ici, p. 163), Roland fut enterré a Blaye. Le faux Turpin a, sous le titre *De nobilitate, moribus et largitate beati Rotholandi martyris* (ch. 24, éd. CASTETS), composé l'épitaphe de Roland, épitaphe qui doit être regardée, ainsi que l'ont fait MM. PARIS et DUEMMLER, comme un véritable *titulus* de l'ère carolingienne, — mais je dois ajouter, comme un *titulus* supposé et *ficticius.* Il est fait tout entier a l'aide de vers de Fortunat (cf. des épitaphes faites par Fortunat, ici, n^os 848 et 849) :

| | FORTUNATI *Carmina :* | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Non decet hunc igitur vacuis deflere querelis,* | 4, | 6, | 17 | |
| *Quem letum summi nunc tenet aula poli.* | » | » | 18 | |
| *Nobilis antiqua decurrens prole parentum,* | 4, | 2, | 5 | |
| *Nobilior gestis nunc super astra sedet.* | » | » | 6 | |
| *Egregius, nulli de nobilitate secundus,* | 4, | 9, | 11 | [Cf., ici, page 14.] |
| *Moribus excellens, culmine primus erat.* | » | » | 12 | *Ibid.* |
| *Templorum cultor, recreans modulamine cives,* | 4, | 6, | 13 | |
| *Vulneribus patriae fida medela fuit.* | » | » | 14 | |
| *Spes populi, tutor viduarum, panis egentum,* | 4, | 7, | 13 | |
| *Largus pauperibus, prodigus hospitibus,* | | | | |
| *Sic venerabilibus templis, sic fudit egenis,* | 4, | 16, | 17 | |
| *Mitteret ut caelis quas sequeretur opes.* | » | » | 18 | |
| *Dogmata corde tenens plenus velut arca libellis* | » | » | 13 | |
| *Quisquis quid voluit forte fluente bibit.* | » | » | 14 | |
| *Consilio sapiens, animo pius, ore serenus,* | » | » | 15 | |
| *Omnibus ut populis esset amore parens.* | » | » | 16 | |
| *Culmen honoratum, decus almum, lumen opimum,* | 5, | 8, | 1 | |
| *Laudibus in cujus militet omne decus.* | | | | |
| *Pro tantis meritis hunc ad caelestia vectum* | 4, | 4, | 31 | |
| *Non premit urna rogi, sed tenet aula Dei.* | » | » | 32 | |

Suivent, au chapitre 25, six vers également empruntés a Fortunat et destinés à clore en façon de prière l'épitaphe :

| | FORTUNATI *Carmina:* | | |
|---|---|---|---|
| *Tu patriam repetis, nos triste sub orbe relinquis :* | 4, | 7, | 7 |
| *Te tenet aula nitens, nec lacrimosa dies,* | » | » | 8 |
| *Sed qui lustra gerens octo bonus insuper annos,* | » | » | 19 |
| *Ereptus terrae justus ad astra redis.* | » | » | 20 |
| *Ad paradysiacas epulas te cive reducto,* | » | » | 21 |
| *Unde gemit mundos, gaudet habere polus.* | » | » | 22 |

Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes,* I, p. 311 ; G. PARIS, *Romania,* t. II, p. 148 ; DUEMMLER, *Poetae latini aevi Carolini,* t. I, 1881, Berlin, in-4°, p. 110. — Voyez dans ce dernier ouvrage, p. 110, et chez PARIS, *id.,* l'épitaphe d'Aggiardus, mort a Roncevaux et enterré sans doute à Saint-Vincent-du-Mas-d'Agenais (vers 15 et 16 ; cf., ici, p. 143, note 1).

Ajoutez, pour compléter l'épigraphie fausse de l'époque carolingienne dans notre région, l'inscription publiée, ici, page 19, note 2, qui a été réellement gravée à Saint-Seurin et qui a été faite à l'aide d'un texte du Pseudo-Turpin, et la fausse monnaie mentionnée plus bas, p. 259, note.

Saint-Seurin, lut une inscription conservée dans la basilique, et qui renfermait la liste des biens et des reliques que possédait l'église :

« E Turpins entra en l'iglise e trova en .1. marbre les » rendes que l'iglise avoit e les vertuz qu'i estiant. »

Cette inscription n'a évidemment jamais existé, ni au XIIIe siècle, ni au VIIIe siècle, et elle est le produit de la seule imagination du chroniqueur saintongeais, désireux de rehausser la gloire et d'étaler la richesse de cette basilique de Saint-Seurin si célèbre dans le Sud-Ouest du XIe au XIIIe siècle, basilique dont il est déjà question, d'ailleurs, dans le Pseudo-Turpin (cf., ici, p. 19 et surtout note 2).

**Bibl.** — Cette interpolation, ainsi que les autres et que la traduction de Nicolas de Senlis, se trouve conservée dans les mss. français 124 et 5714 de la Bibliothèque Nationale (cf. PARIS, *De Pseudo-Turpino*, p. 45). — Ces mss. ont servi de fondement à l'édition française du Pseudo-Turpin, parue en 1527, où les interpolations ont été conservées : « Turpin entra dedans leglise : et trouua en une pierre de marbre les rentes mises et redigees par escript lesquelles appartenoient a ladicte sainte eglise, et les precieulx sainctz Reliquaires qui dedans estoient » (*Cronique et histoire faicte et composee par reuerend pere en dieu Turpin archeuesque de Reims*, Paris, 1527, in-4°). — Enfin ils ont été publiés très exactement dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. I (1877), p. 259-356. C'est à cette publication, p. 290, que j'emprunte le texte cité plus haut. — C'est d'après l'édition de 1527 que DOM DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, 2e édit., t. II, p. 357, a parlé de l'inscription de Saint-Seurin.



## III DEC·AVSON·COS·OLYMPIADE LXXXIII·

D'après SCALIGER : *Inter scribendum succurrit veteris saxi, quod in praedio amplissimi praesidis Josephi Cassiani effossum esse indicauit mihi amicus quidam ante hos aliquot annos. Diu mecum egi an possem illius inscriptionem in memoriam reuocare, quia obiter, et ut fit, aliud agens, illam legeram : neque aliter legere quicquam pensi habui. Tamen, nisi vehementer fallor, videtur mihi ita habuisse :* DEC. AVSON. COS. OLYMPIADE LXXXIII. *Si quid à me erratum est, erit fortasse in ultimis numeris. Nam utrum III. an IIII. in ea inscriptione fuerit, non planè memini. Igitur hoc monumento significatur consulatus municipalis, hoc est Burdigalensis, non consulatus Romae.*

**Bibl.** — Donnée comme antique par SCALIGER, *Ausonianarum lectionum lib.* II, XXIII, éd. de 1574, p. 151; de 1588, p. 150. — Le même Scaliger, ayant reconnu l'inanité du monument, a supprimé ce paragraphe dans son édition de 1590, et il est demeuré supprimé, par suite, dans les éditions faites sur cette dernière, quoique on le retrouve dans celles de TOLLIUS et de VALPY. — BONAMY, *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XVII (1751), p. 27, ne se dit pas « assuré de la vérité de l'inscription ». — JOUANNET, *Acad.*, 1829, p. 185, parle de l'inscription comme fausse. — C'est aussi l'avis de BRANDES, *Ausonianarum quaestionum spec.* I, p. 8, n. 4, qui s'appuie sur le fait que l'inscription a été omise dans le *Thesaurus* de GRUTER. — SCHENKL, éd. d'Ausone, p. V, n. 1 : *Titulus quin a falsario confictus sit, dubitari non potest.*

L'inscription est l'œuvre de Joseph de La Chassaigne, grand amateur d'antiquités et érudit fort ingénieux, qui créa, de toutes pièces, au Bouscat, une villa d'Ausone (cf., ici, t. I, p. 262).

Ausone a été consul en 379, la seconde année de la 289e Olympiade. Scaliger, qui transcrit l'inscription de mémoire, semble donc avoir oublié les deux premiers chiffres et sans doute changé les derniers lorsqu'il donne LXXXIII au lieu de CCLXXXIX. Mais peut-être, comme le faussaire a pu imaginer un soi-disant « consulat municipal », y avait-il en réalité CCLXXXIII (de 354 à 357). — Bonamy, dans ses *Observations sur les Villes municipales* (*Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XVII, p. 26-27) a discuté ce chiffre comme indiquant des olympiades municipales, dont l'ère serait « le temps auquel la ville de Bordeaux devint » municipale » ; et peut-être est-ce en effet à une ère locale que l'auteur de l'inscription a songé (vers 42, sous l'empereur Claude).

FLAGITIVM MAXIMVM VIATORES IV
SCIRE SI VOLTIS HEIC SISTITE GRESSVM.
AC PRIMVM M. LVCIVS ET SARDICA HOC MARMO-
RE CLAVDIMVR MISERI AMANTES.

QVI ET VNDE PROFECTI QVANDO HIC MEVS NON VOLT FAXO SCIERITIS. MIHI AFRICA HVIC ROMA PATRIA, CVIVS IN AMOREM INLECTA VRENTVR [O SI NON FVISSEM] DVM IVVENEM ROMAM CVM VICTORE EXERCITV SEQVOR REDEVNTEM TEMPESTATE ACTI SÆVA IN PIRATAS INCIDIMVS HEI MISELLE VAENIMVS AMBO NEGOTIATORI QVOIDAM : EGO GALLO QVI ME NOVIOMAGVM TRANSTVLIT : HIC NAVCLERO LVSITANO REMEX VT FVAT : QVO MINISTERIO! AH SCELVS! VNDECIM ANNOS APVD HOS ILLOSQVE FVNCTVS DVM PER MANVS [CEDO LVCI, SICCINE EST] DVM INQVAM PER MANVS TRADITVS MVLTIS IN OBSEQVIVM CEDIT MISERRIME RVPTVS DEMVM......... NOCTE CONCVBIA ASSVLA CLAM EXIT IN LITTVS : TANTISPER PER SALTVS ET SYLVAS LIBER DONEC VAGVM IN VIA LATRONES CAPIVNT : A QVEIS POST DIVTINÆ LATROCINALIS SERVITVTIS LABORES EXANTHLATOS HERI MEI FILIO VEH DISTRAHITVR PER ORAM DALMATIÆ FORTE TVNC NAVIGANTI. EI FILIO CONIVX A PATRE DESTINABAR. QVOI REVERSO IPSA [VT FIT] OCCVRRENS BASIOLVM IMPRESSVRA : ATAT! LVCIOLVM MEVM PONE CVM SARCINVLIS SEQVENTEM INTVEOR, HÆREO COGITABVNDA SICVBI HOMONEM NORAM [ERAT ENIM VVLTV SQVALIDO CONTRACTOQVE MACIE] O DILECTAM MI QVONDAM FACIEM! MINIMO MINVS IN HVMVM LÆTITIA CONCIDI EXANIMIS. ATQVI RETINERE LABENTEM FESTINANS CORCVLVM INFIT MEVM. PAPE! QVÆ MOMENTO TVNC ADMIRATIO OMNIBVS! IVSSA AB HERO CVNCTA RETEXO ORDINE ANNORVM NOSTRORVM. EVAX, O PLAVDITE. MISERETVR HERVS. ET MEVM LVCIOLVM VOLT PATREM MI FAMILIAS DARIER. NVPTIIS DICTVS EST DIES. ADVORTITE. DVM ACCVMBITVR, PVER E PROXVMA VICINIA ARVNDINE [QVA IN AD IACENTIS HORTVLI ARBORE CONSIDENTEM AVEM INDIPISCERETVR] PER FENESTRAM INTRORSVM ARCV AD ACTA MALE DESTINATO ICTV [PROH DOLOR] MIHI EST MISELLO HVIC [EHODVM LVCI ADESTO NARRANTI] LACRVMÆ VERBA SORBILLANT] NOBIS IN ALTERIVS CONSPECTV VTROQVE CONVIVANTI VITAM PECTORIBVS TRANSFIXIS AVFERT.

HOC PVTO ME VOBIS SARDICA
VOLEBAT FARIER. ABITE.

D'après le texte imprimé par BOISSARD, reproduction d'une copie envoyée par COLADON.

IV **Var.** — Le texte imprimé par DE LURBE, le seul que nous possédions avec celui de Coladon, donne l'inscription en caractères minuscules et sans distinction de lignes. Voici sur quels points le texte de de Lurbe, éd. de 1589, diffère de la copie précédente : — En tête, il ajoute D. M. — 2e l. : HVC. — 4e : CLAVDVNTVR. — 7e : ILLECTA VRENTER OH. — 9e : MISELLAE. — 10e : ME omis. — 11e : TRANSFERT et LVSITANICO. — 13e et 14e : après FVNCTVS : CEDO LVCI ADESTO : DVM PER MANVS. — 15e l. : DEMVM NOCTE VINCVLIS ASSVLA. — 17e : ARRIPIVNT au lieu de CAPIVNT. — 18e : DIVTIM et EXANTLATOS. — 20e : TVNC FORTE, et : CONIVNX A PATRE HERO DESTINABAR. — 21e : ITA VT FIT. — 22e : LVCIVM MEVM. — 23e : SICVTI HVMONEM. — 24e : SCALLIDO CONTRACTAQVE. — 25e : AGNOSCO après MACIE. — 25e et 26e : MINVS LAETITIA IN HVMVM. — 26e : ATQVE. — 27e : LABANTEM. Après MEVM : VIVIN'. PAPAE. — 29e : TEXO ORDINE AMORVM NOSTRORVM OH PLAVDITE. — 30e : VOLT MIHI PATREM. — 32e : PROXIMA. — 33e : ARBORES et INDISPICERETVR. — 34e : ADACTO. — 35e : MIHI ET MISELLO. — 36e : LACHRYMAE. — 37e : VTRIQVE. — 39e : MEA VOBIS. — 40e : ABITE omis par de Lurbe.

**Hist. et bibl.** — L'inscription de Soulac est mentionnée pour la première fois par VINET en 1580, *Comm. in Ausonium*, s. 208 E ; Vinet en parle, mais sans en donner le texte et sans se faire la moindre illusion sur son authenticité : *Quod circumfertur Lucij et Sardicae vetus, ut inscribitur, Epitaphium Solaci repertum. Nouiomagi istius mentionem habens, hoc nuper à quodam effictum fuit, et in vulgus emissum.* Ce qui n'empêche pas DE LURBE de la donner comme peut-être authentique en 1589 (*Chronicon*, éd. de 1589, p. 3 v°; éd. de 1594, p. 5 v°; éd. de 1619, p. 4 v°; éd. de 1672 et de 1703, p. 2 r°) : *Circumfertur vetus Epitaphium, paucis ante annis, ut dicitur, Solaci repertum. Sitne verum an fictitium non liquet : quia tamen antiquitatem redolet, et Noviomagi meminit, inserere libuit :* « Il y a ja long temps qu'on a fait courir certain epitaphe trouué, comme on dict, audict Soulac, et de tant qu'il ressent l'antiquité Romaine, et qu'il faict mention de Nouiomagus, i'ay estimé deuoir estre mis en mesmes termes qu'il a esté trouué, comme ne pouuant auoir le langage François si bonne grace. » — D'après de Lurbe : SINCERUS, p. 19 (1616), p. 373 (1627) ; *Chroniques historiques* [TILLET], p. 11.

BOISSARD la donna en 1598 d'après une copie envoyée par CLAUDE COLADON de Bourges *(quod mihi communicatum est olim à doctissimo viro Claudio Coladonio Bituricensi)* ; il la regarde comme authentique et trouvée à Soulac [Solignac?] dans le Limousin *(superioribus annis inventum est in Gallia ad Soliacum oppidum Lemovicensium)* *(Antiquitatum Romanarum pars IIII*, p. 48). — GRUTER reproduit le texte de Boissard, p. XV, 8 (parmi les *spuria ac supposititia*), en reconnaissant la fausseté de l'inscription. — DE BEAUMESNIL [ms. de Chasteigner] a connu l'inscription par Boissard et la reproduit en lui donnant un beau cadre et en fixant les dimensions du monument :

| | | | |
|---|---|---|---|
| « hauteur... | 3 pieds | 5 poulces | 8 lignes |
| longueur.. | 1 pied | 10 poulces | 2 lignes |
| épaisseur.. | 1 pied | 9 poulces. » | |

De Beaumesnil complétait ainsi après deux siècles l'œuvre de l'aimable faussaire qui imagina cette inscription ; cf., sur cet homme, ici, p. 254.

L'inscription, qui a pu n'être jamais gravée, et dont la copie seule semble avoir circulé, est le produit fantaisiste d'un érudit bordelais du XVIe siècle. Elle a dû être composée peu avant 1580, puisqu'à cette date,

Vinet, qui en connaissait sans doute l'auteur, écrit qu'elle venait d'être fabriquée, *nuper*. Il serait intéressant de savoir à qui elle est due, et, si on pouvait refaire son histoire, ce serait un chapitre fort curieux de la Renaissance à Bordeaux. Mais il est aussi difficile de retrouver l'érudit qui la composa que l'auteur des épitaphes de Montaigne. Peut-être cette inscription et l'épitaphe latine sont-elles de la même main : c'est la même facture archaïque, la même prétention, le même mouvement de la phrase. Ces deux morceaux sont à cet égard si semblables qu'il importe de les mettre à côté l'un de l'autre. Voici l'épitaphe latine de Montaigne (tombeau de Montaigne, au Palais des Facultés) : IV

D O M S

MICHAELI · MONTANO · PETROCORENSI · PETRI · F · GRIMVND·<br>
DIN · REMVNDI · PRON · EQVITI · TORQVATO · CIVI · ROMANO · CIVITATIS ·<br>
BITVRIGVM · VIVISCORVM · EXMAIORI · VIRO · AD · NATVRÆ · GLORIAM·<br>
NATO · QVOIVS · MORVM · SVAVITVDO · INGENII · ACVMEN · EXTEM<br>
MPORALIS · FACVNDIA · ET INCOMPARABILE · IVDICIVM · SVPRA · HVMANAM ·<br>
SORTEM · ÆSTIMATA · SVNT · QVI · AMICOS · VSVS · REGES · MAXVMOS · ET · TERRÆ ·<br>
GALLIÆ · PRIMORES · VIROS · IPSOS · ETIAM · SEQVIORVM · PARTIVM · PRÆSTITES·<br>
TAMENETSI · PATRIARVM · IPSE · LEGVM · ET · SACRORVM · AVITORVM · RETINENTI-<br>
SSIMVS · SINE · QVOIVSQVAM · OFFENSA · SINE · PALPO · AVT · PIPVLO · VNIVERSIS·<br>
POPVLATIM · GRATVS · VTQVE · ANTIDHAC · SEMPER · ADVORSVS · OMNIS · DOLO-<br>
RVM · MINACIAS · MOENITAM · SAPIENTIAM · LABRIS · ET · LIBRIS · PROFESSVS · ITA·<br>
IN · PROCINCTV · FATI · CVM · MORBO · PERTINACITER · INIMICO · DIVTIM · VA-<br>
LIDISSVME · CONLVCTATVS · TANDEM · DICTA · FACTIS · EXÆQVANDO · POLCRÆ·<br>
VITÆ · POLCRAM · PAVSAM · CVM · DEO · VOLENTE · FECIT

On sait que Lapaume (*Le tombeau de Michel Montaigne,* Rennes, in-8°, 1859) attribue l'inscription à Emmanuel du Mirail et M. Dezeimeris (*Recherches sur l'auteur des épitaphes de Montaigne,* Paris, in-8°, 1861), à Jean de Saint-Martin. — Il suffit de parcourir les *Inscriptiones falsae* du *Corpus* pour reconnaître que ces fantaisies archaïques ont été à la mode chez tous les érudits du xv<sup>e</sup> et du xvi<sup>e</sup> siècle et qu'elles se ressemblent toutes infiniment. Voyez notamment t. VI, V<sup>e</sup> partie, n° 5, les inscriptions empruntées à l'*Hypnerotomachia* (1477), recueil italien fort célèbre en son temps et qui semble avoir été le point de départ de cette fabrication de pastiches épigraphiques.

# V LE CACHET DE NERON.




Reproduit d'après le dessin donné par DE LURBE, éd. de 1595.

**Hist.** — DE LURBE raconte qu'en juillet 1594 on trouva, au milieu des ruines romaines du Mont-Judaïque (cf. notre n° 25, *hist.*), « une medaille de bronze representant le cachet de Neron », et qu'elle fut recueillie par les Jurats pour être conservée à l'Hôtel-de-Ville. Pendant longtemps on la montra aux étrangers comme une des curiosités de Bordeaux : l'auteur des *Délices de la France,* de 1728, dit encore que dans l'Hôtel-de-Ville « il y a beaucoup de belles choses à considerer, comme des Statuës, des Inscriptions, le Cachet de Néron » (t. II, p. 277). — On ne sait quand elle disparut.

**Bibl.** — L'inscription de notre plaquette a été publiée, comme antique et d'après l'original, par : DE LURBE, *Discours*, éd. de 1595, p. 61 ; éd. de 1619, p. 61 r° (recopiée, d'après cette édition, par SÉGUIER, *Index antiqu. inscr.* [ms. 16933], f° 255); éd. de 1672 et de 1703, p. 43 (réimprimée d'après ces dernières éditions dans la *Soc. arch.*, t. VII, p. 118). — Donnée en outre, d'après de Lurbe, par : BOUHIER [ms. 20317], f° 409, n° MCCCCXXI ; — VENUTI, p. 24 ; — O'REILLY, *Histoire,* Ire p., t. I, p. 630 ; = SINCERUS, *Itinerarium,* éd. de 1627, p. 389 ; éd. de 1616, p. 38. *Inde,* DE BEAUMESNIL [ms. de Chasteigner] ; = MONTFAUCON, *L'Antiquité expliquée,* t. I, p. 160 ; = [TILLET], *Chroniques* de [1718], p. 7. = (Cf. SÉGUIER, *Index absolutissimus,* t. II [ms. 16935], f° 642).

Quoique de Lurbe affirme (et il est probable qu'il était de bonne foi) que l'objet en question a été trouvé dans les ruines des thermes du

Mont-Judaïque, on peut croire sans hésiter qu'il n'a été fabriqué ni à V
Bordeaux ni dans l'antiquité. C'est l'œuvre d'un artiste italien de la fin du xv[e] siècle, et nous pouvons, grâce à l'excellent livre de M. Molinier sur les *Plaquettes* de la Renaissance (I[er] vol., 1886, Paris, Rouam, in-8°), retrouver aisément l'origine de la nôtre. Les Médicis possédaient une cornaline antique représentant Apollon et Marsyas et portant pour légende *lettere antiche titolate del nome di Nerone,* dit Lorenzo Ghiberti, légende qui la firent appeler « le cachet de Néron ». Elle est aujourd'hui perdue, comme le suppose très justement M. Molinier, mais nous en conservons une description minutieuse, due à Ghiberti, qui avait été chargé de la monter en or. « De toutes les pierres antiques imitées à la » Renaissance, la cornaline des Médicis est celle qui a été le plus souvent » copiée ». On la reproduisit notamment sous la forme de plaquettes en bronze, qui furent tirées à bon nombre d'exemplaires, puisque M. Molinier (n° 2 et p. 5) en a trouvé au Louvre, à Berlin, et dans les collections Courajod, Picard, Dreyfus et Leroux. Notre plaquette n'est qu'un exemplaire de plus à ajouter aux précédents. Notons toutefois qu'il faut distinguer entre ceux qui n'ont pas et ceux qui, comme le nôtre, portent l'inscription au nom de Néron. Ces derniers sont les plus précieux, car ils sont des copies plus fidèles et plus exactes de la cornaline originale; je n'en connais que trois : 1° celui qui existe au Musée de Berlin (Molinier, n° 2); 2° le nôtre; 3° un troisième, également disparu, et qui faisait partie de la collection de du Choul (*Discours sur la religion des anciens Romains,* Lyon, in-f°, 1556, p. 196; in-4°, 1567, p. 213).

---

| ·.·.·SAL.·.·.·AV QVOD.·.·.· | ·.·.·.·.·.·.·.·.·N QVOD.·.·.· | VI |
| --- | --- | --- |
| Lecture de Rubens. | Lecture de Peiresc. | |

Fragment de la légende d'un camée représentant un buste de femme, supposée Messaline, et soi-disant trouvé à Bordeaux au quartier de la Chapelle Saint-Martin (cf. t. I, p. 92, et t. II, p. 250).

Voici, d'après la correspondance échangée entre Peiresc et Rubens, l'histoire de ce camée :

Peiresc semble s'être procuré cette gemme à Bordeaux vers le mois de juillet 1623 et l'avoir envoyée sur-le-champ à Rubens, qui, on le sait, collectionnait les pierres avec un soin jaloux. Il faut regarder comme un accusé de réception ces mots de Rubens dans une lettre du 10 août 1623, adressée à Peiresc (Bibliothèque Méjanes à Aix, ms. n° 1029,

VI f° 185 et f° 221 [copies]): *Per conto dell' gemme, io perseuero à renderne à V. S. infinite gracie con animo pero di restituirle à V. S. un giorno, e frà tanto Le prouedero delli impronti.* — A la date du 22 août, Rubens demande à son correspondant de plus amples détails et Peiresc lui répond en ces termes, le 27 septembre (Bibliothèque de Carpentras, *Correspondance de Peiresc*, t. V, f° 714 [copie]; cf. notre t. I, p. 610, n° 25):

*La cortisiss;a L;ra de V. S. delli 22. Augosto mi capito in Bordeaulx, q;sti giorni et mi reco non poca consolañe ma staua fuori dela città il padron dell'intaglio accennato e io non voleva partire senza hauere almeno la visto. Finalmente Dio ce lo condusse l'istesso giorno ch'io havevo da partire et p; far la cosa piu breve (che la storia sarebbe troppo grande) io non lo potei* [*possi?*] *vedere senza essere toccato ben avanti, non tanto p; mio gusto p;prio que per* q^llo *di V. S. laquale ci haueua da trouare qualche trattenim;to non ingrato. Il maggiore diffetto ch'io ci troui è della concorrenza di tante singolarita, che l'hanno da rendere raccom;dato con quelle inscrittioni le piu isquisite lequali io habbia ancora trouato in alcuna gemma, et le quali mi farebbono credere che la gemma in indiuiduo fosse stata altre volte in possesso della sua Messalina senza che mi par troppo vile, et di troppo goffa maestria, p; quel secolo et per una prencipezza, se pur non hanno hauuto qualche sup;stitione d'intagliarla in uno giurno solo, o in qualche mome;to p;ciso. Il cui diffetto mi faceua quasi dubitare dell'antiquita. Io ho fatto molto diligenza in quel poco tempo che mi restava, per penetrare unde ella veniva, ma non ho hauuto certezza che vaglia, se non che il Padrone l'hebbe d'on suo parente ch'era stato scyndico della città di Bordeaulx, il quale è morto. E ben vero che si trouarono gia alcuni anni in q;sta città tre figure di marmo beliss*e *due di senatori Romani ma senza testa, et una di donna et con la testa laquale si e creduta una Messalina, et laquale veram;ti somiglia non poco al suo cameo, senza quel mento ritorto, et con il tuffo* [?] *della capillatura sul fronte simile alla med*a *d'oro ma la trezza pendente dietro è, come l'uso di quel secolo, et come nel suo cameo..... Et basta che il padron della gemma uole;a farmi credere, che fosse stata ridrovata nel medesimo luogo delle statue, un anno o duoi doppo delle statue, di che io non pretendo rendermi cautione......*

*Di barca sula Garonna. Vicino a Cadillac alli 27 settembre 1623.*

A la fin de cette lettre, Peiresc prie Rubens de lui adresser un *impronto ben fatto* de la susdite gemme (cf. notre t. II, p. 55). — Ce que fit Rubens, qui joignit à l'empreinte une lettre dans laquelle il demandait à Peiresc son avis sur l'inscription. Peiresc répondit le 12 février 1624 (Bibliothèque de Carpentras, *Correspondance de Peiresc*, cf. tome I, p. 95 et 97):

*Venendo hora alla gemma di Messalina et poi que V. S. ne vuol in ogni modo il mio parere, io non posso dissimulare che se la pietra non fosse rotta nella parte dove e nominato il marito et che vi si surgesse chiaramente il nome di C. Silio Nerva, io là stimarei al centuplo di più, che se vi s'era da leggere il nome di Claudio, di che io non le posso risolvere, per cio che un impronto ch'io ritenni di quella pietra in cera di Spagna e tanto mal venuto in quella parte che non si resta altro che la lettera* N *avanti la voce* quod & [?]*.... S'io devo congiettura sul l'inscrizione que V. S. mi nota nella sua lettera, cioe* SAL.·.·.·AV quod [?] *etc. io vorrei esaminare se la lettera* A *che precede* LV *sarebbe un* R *per fare portione del cognome di detto* SILIO, *cive* [*sive*] *Nerva per dire* C· SIL· NERV *o* NERAV, *ma se non m'inganna la resta nel mio impronto del cera di Spagna, par che la lettera finale sia un* N *ben formato, se pure non e un* A *et un* V *congiunti a questo modo* AV *per finire il cognome di Nerva, senza che tal dispositione habbia niente di inusitato nell' inscrittioni antique et manco il solecismo ch' erano*

*assai frequenti in questa sorte d'intagli* SAI. C. SIL. NERN. SAL. C. SIL. N *overo per fare portione del nome di Clau. o della qualità di Augusto...... Et in questo modo poco importarebbe di leggere in questa gemma* PRO SAL *TI CLA V overo* pro sau imp. Claud. pro sal. Iun. Clau., *per fare IVN*ioris, *o qualsivoglia altra inscrittione appartenente all' imp. Claudio nominatamente piu tosto che a detto* SILIO, *se pure non piace* PRO SAL IVN CL N, *per Junioris Claudii Norici* [*Nostri?*] *o Junioris Claudii Augusti, ben che veramente si dovrebbe postponere piu tosto che preponere la voce Junioris, secondo l'uzanza antiqua.* VI

Je n'ai pas vu cette gemme, qui a fait partie de la collection de Rubens depuis que Peiresc la lui envoya de Bordeaux, et dont j'ignore les destinées ultérieures. Mais il n'est point douteux qu'elle ne soit une imitation de l'antique. Qu'on résume les circonstances mentionnées par Peiresc : le travail était fort grossier, sans goût et hâtif; la tête de la femme était la copie de celle de la statue trouvée en 1594 au Mont-Judaïque et où l'on voulait voir l'image de Messaline (cf. ici, p. 92 et 94 et Tamizey de Larroque, *La Messaline de Bordeaux*, t. VIII de la *Société archéologique*); le Bordelais qui céda la gemme à Peiresc prétendait qu'elle avait été trouvée au même endroit que cette statue, un ou deux ans après, ce dont de Lurbe ne dit mot; enfin l'inscription a été gravée de manière à être lue :

*mes*SAL*lina* AV*gusta,*
ou bien : *mes*SAL *l i* N*a.*

Si Peiresc n'a pas compris l'inscription, il a fortement suspecté l'authenticité de l'objet, ce qui nous autorise à la nier absolument.

Il est intéressant de constater par cet échange de lettres entre Peiresc et Rubens avec quel soin le grand peintre s'intéressait à tout ce qui concernait l'antiquité, même l'épigraphie, demandant des renseignements sur les moindres fragments gravés trouvés à Bordeaux (nous avons vu ici d'autres traces de cette vive curiosité de Rubens, cf. t. I, p. 95 et 97, et p. 610; t. II, p. 55). — J'apprends au dernier moment, sans pouvoir le consulter, la publication du livre impatiemment attendu de M. Ruelens, sur la *Correspondance de Rubens* (t. I, 1888, Anvers). Je ne doute pas que le savant conservateur n'y ait déjà mis ou ne doive y mettre ce point en lumière, à l'aide surtout des lettres de Peiresc.



## 4° L'ŒUVRE DE DE BEAUMESNIL (XVIII^e SIÈCLE)

---

VII-XVIII De Beaumesnil s'était de comédien ambulant fait épigraphiste, — non moins ambulant et non moins comédien, — et touchait, de ce fait, une assez forte pension (1500 francs par an) de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Son activité s'est surtout exercée dans le sud-ouest de la France : il a copié quelques inscriptions sur les originaux avec assez d'inexactitude ; il a dédoublé ces inscriptions en donnant des variantes qu'il imaginait lui-même et dont il faisait de nouveaux textes (ici, n^os VII-X) ; il a dessiné des monuments qui n'existaient pas, en y appliquant des inscriptions qu'il copiait dans les livres (cf. ici, n^os 16, 25, 26, 28, 72, 133, 270 et 296, n^os IV et V) ; il a enfin fait des inscriptions à l'aide des titres, sous-titres ou membres de phrases de livres imprimés (ici, n^os XI-XVIII). Son point de départ est à peu près toujours le même : une inscription déformée ou un texte imprimé transformé.

Toutes ces inepties sont demeurées manuscrites. On trouve des recueils manuscrits de de Beaumesnil à Agen (propriété de la Société des Lettres, Sciences et Arts), à Poitiers, à Paris (propriété de M. Lenoir, de l'Institut ; cf. Bladé, *Épigraphie de la Gascogne*, p. VI), et ailleurs sans doute : ils ont été vendus après sa mort à différentes bibliothèques privées ou publiques par ses héritiers, ce qui est le cas en particulier de ce qui concerne Bordeaux. Les inscriptions que de Beaumesnil a consacrées à Bordeaux se trouvent sur des feuilles volantes intercalées avec les pages d'un exemplaire de la première édition du Discours de Vinet (1565). Cet exemplaire se trouvait déjà dans cet état en 1810 (cf. *Bull. pol.*, t. VII, p. 174), date à laquelle il appartenait au *Museum* de Bordeaux. Il est aujourd'hui la propriété de M. le comte de Chasteigner.

Les trois principaux voyages épigraphiques que fit de Beaumesnil dans le Sud-Ouest sont de 1763, 1772, 1784 (1) (il mourut peu après,

---

(1) Cf., sur de Beaumesnil, WLGRIN DE TAILLEFER, *Antiquités de Vésone*, t. I, p. 280, et t. II, p. 153 ; ALLOU, *Description des monuments de la Haute-Vienne*, 1821, in-4°, p. 42.

en 1787, à Limoges); je ne sais à laquelle de ces dates il vint à Bordeaux. En tout cas, bien qu'il existât dès lors une quarantaine d'inscriptions dans notre ville, il est certain qu'il n'en a copié absolument aucune sur l'original. Des textes qu'il donne, les uns sont authentiques, mais connus et arrangés seulement d'après deux livres, le *Discours* de Vinet, et l'*Itinerarium* de Sincerus; les autres sont apocryphes et faits uniquement avec ce dernier ouvrage. VII-XVIII

---

De Beaumesnil, à la suite de l'inscription dédiée à Drusus (n° 25), qu'il figure du reste comme s'il l'avait vue et dessinée sur l'original, donne les deux textes suivants, au milieu d'un dessin fantaisiste, comme s'ils furent jadis gravés :

VII

DRVSO CAESARI
P · GERMANICI CAE
SARIS ET CLAVD ·
AVG · N · DIVI · AV
GVSTI PRAEF · VR
BIS AVGVS
TALI ·

VIII

DRVSO CAES · FR ·
GERMANICI · CAE
SARIS F · TIBERII
AVG · N · DIVI AV
GVSTI PRAEF · VR
BIS SODALIS AV
GVSTALI ·

Ces textes, que de Beaumesnil donne comme de véritables inscriptions, ne sont autres que les restitutions de la dédicace à Drusus, notre n° 25, proposées par SINCERUS (qui d'ailleurs les emprunte à de Lurbe, cf., ici, tome I, p. 91 et s., p. 95).

A la suite de la dédicace à l'empereur Claude (nº 26), le même de Beaumesnil donne, en les dessinant, et toujours d'après son procédé, les deux inscriptions suivantes :

IX

T · CLAVDIO DRVSI
F · CAE · AVGVSTO
PONT · MAX ·
COSS · II · P · P ·
C · IVLIVS

X

TIB · CLA/DIO DRVSI ·
FIL · CAES · AVGVSTO
PONT · MAX ·
COSS · II · P · P ·
C · IVLIVS VINDEX ·

Elles sont également empruntées à Sincerus, qui (cf. t. I, p. 98 et s.) songeait, d'après de Lurbe, à Julius Vindex pour auteur de la dédicace à l'empereur Claude.

Viennent ensuite les cinq inscriptions que voici, avec l'en-tête suivante :

« On a trouvé plusieurs inscriptions en fragmens, sur le nom de la Ville de Bordeaux. Les voici en suivant » :

XI

BVRGOS GALLOS

XII

BITVRIGALLA

XIII

BVRDIGALA

BITVRIGVM · CVBORVM XIV

VIVISCAI XV

PALATIVM TVTELAE. XVI

« marbre de 7. poulces de haut sur envison 2. pieds de long ».

IVLII LVPI XVII

« fragment de 5 à 6. poulces de haut ».

G. PALATIVM GALIENI XVIII

« autre fragment de frise ».

**Bibl.** — Les n^os^ XII, XVIII et XVI sont cités, d'après ce manuscrit, dans le *Bulletin polymathique*, t. VII, p. 174, d'ailleurs comme « inscriptions apocryphes ».

Ces inepties sont toutes faites à l'aide du texte de l'*Appendix de Burdigala* de Jodocus Sincerus, la source principale, sinon unique, des

XVIII connaissances de notre faussaire en matière d'antiquités et d'épigraphie bordelaises : de Beaumesnil donne comme inscriptions (en ajoutant des indications et des légendes qu'il invente lui-même, cf. ici, p. 248), les mots mis en vedette ou écrits en lettres majuscules par Sincerus (cf. p. 16 de l'éd. de 1616, p. 23, p. 24 et p. 26). En particulier, ce qui montre bien la sotte manière dont ces inscriptions sont faites, le n° XVIII n'est autre que le commencement d'une citation que Sincerus emprunte à Vinet et le G initial appartient à l'indication, faite par le premier, de la page de son auteur : Sincerus écrit : « *Describit Vinetus* » *ad Ausonii Burdigalam n. 210.* G. PALATIVM GALIENI » ; la lettre G se rattache à la page 210 de Vinet dont elle forme une subdivision (Sincerus, p. 26). De Beaumesnil n'a pas regardé de très près et de tout ce que Sincerus a imprimé en majuscules il a fait son inscription.



## 4° DIX-NEUVIÈME SIÈCLE [1].

---

### CÆSAR–BOVINE XIX

---

CÆSAR–BOVINE

D'après BERNADAU, *Tablettes* [ms., t. VII], f° 620, qui raconte, à la date du 21 avril 1802 (1er floréal an X), qu'on trouva dans les fondements du Palais de l'Ombrière, en même temps que deux épitaphes de la *gens Valeria* (nos 46 et 47), « deux pierres sur lesquelles on avoit ecrit avec un couteau *Cæsar-Bovine.* Mais ces Lettres étoient grossières et modernes ».

---

### SIGNO VINCES XX

O'REILLY, *Essai sur l'histoire de Bazas,* p. 26 : « Près de *Notre-Dame dou Mercadil,* mais à une époque plus reculée, on trouva une pièce de marbre blanc, qui avait cinq pieds de long sur deux de large, avec une représentation exacte du fameux Labarum de Constantin, sous laquelle on ne voyait plus que ces deux mots de l'antique inscription : *Signo Vinces.* ». — Répété, d'après O'Reilly, par DES MOULINS, *Description monumentale de la ville de Bazas* (extrait du *Bull. monum.,* 1846), p. 10.

On trouva réellement à Bazas, à ce que nous apprend le *Titulus Vazatensium,* p. 6 (ici, notre n° 955), un débris de sarcophage avec le monogramme constantinien ☧. O'Reilly a pris ce renseignement au

---

[1] Le XIXe siècle, qui partage avec le XVIe le triste privilège d'avoir réellement fabriqué des inscriptions dans notre pays, a laissé également sa trace dans la numismatique carolingienne de Bordeaux (cf. notre t. II, p. 70 et 71, notes). Nous avons eu l'occasion de voir ici un denier de Charlemagne, d'ailleurs grossièrement fait, portant comme légende :

| | |
|---|---|
| ✠ CARLVSIMPR  | R/ ✠ BVRDICALA<br>CARL |

On sait qu'on ne connaît point de denier bordelais au nom de Charlemagne. Cette monnaie a été faite, comme il est vraisemblable, sur les deniers similaires de Toulouse (LE BLANC, *Traité historique des Monnoyes,* planche de la p. 102, n° 2).

*Titulus,* en substituant par ignorance ou négligence, au ☓ dont parlait ce document, l'inscription de « *Signo vinces* ».

---

XXI a | b

Grandeur de l'original *(Musée d'armes).* — Gravé en creux sur le disque d'une lampe en terre cuite.

---

XXII a | b

Grandeur de l'original *(Musée d'armes).* — Sur une lampe semblable.

---

XXIII a | b

Grandeur de l'original *(Musée d'armes).* — Sur une lampe semblable.

---

XXIV a | b

Grandeur de l'original *(Musée d'armes).* — Sur une lampe semblable.

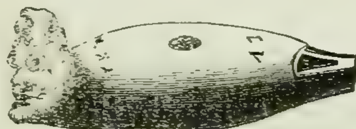
**XXV**



D'après un dessin de M. Bouchon (Musée de Libourne).

---

**Descr.** — Ces inscriptions, que nous donnons, sauf la dernière, en grandeur naturelle, sont gravées en creux sur la facette supérieure de lampes en terre cuite assez grossières, allongées, ornées de têtes ou de figures grotesques dans le style de l'époque mérovingienne (?). Voici le dessin de la plus caractéristique (celle qui porte les inscriptions n° XXI):



**Hist.** — « Provenant des terrassements du chemin de fer de La Réole. Après examen, elles ont été faites il y a peu de temps par un industriel. » (*Inventaire du Musée d'armes,* note ms., n° 263). — L'établissement du chemin de fer à La Réole date de 1856.

La fausseté de ces lampes a déjà été reconnue par le rédacteur de l'*Inventaire,* qui doit être pour cette partie M. Leo Drouyn.

Les lettres des inscriptions, qui ne présentent d'ailleurs aucun sens, paraissent avoir été imitées des lettres des légendes des monnaies mérovingiennes, et, plus directement, ont dû être copiées sur l'*Alphabet royal mérovingien* et l'*Alphabet des monétaires,* donnés par Conbrouse à la suite de ses *Monétaires des rois mérovingiens* (pl. II et III).



# II

## INSCRIPTIONS ÉTRANGÈRES AU DÉPARTEMENT

Nous avons jugé utile d'ajouter aux inscriptions bordelaises et girondines celles qui, originaires d'ailleurs, se trouvent cependant conservées dans les collections publiques ou privées de Bordeaux et du département. On comprend aisément pourquoi. Beaucoup de ces inscriptions sont inédites; elles ne portent pas toutes sur elles leur acte de naissance; il peut se faire un jour qu'un long et silencieux séjour dans notre ville leur donne un droit de cité qu'elles ne méritent pas. Il n'est pas inutile, pour prévenir toute erreur, de dire dès maintenant qu'elles sont ici et d'où elles sont. De la même manière (n^os^ 20 *bis*, 317 *bis* et 16 *bis* [t. I, p. 609]) nous avons publié des inscriptions étrangères de séjour et de naissance à Bordeaux, mais faussement attribuées à notre ville.

Nous rappelons ici qu'on nous a disputé la dédicace de Gordien I^er^ (n° 29), que de nouveau nous affirmons bordelaise d'origine.

---

### Saint-Paul-lès-Dax 1*

[*Civitas Tarbellorum,* plus tard *Aquensium*].

Trouvée à Saint-Paul-lès-Dax, derrière le chevet de l'église. — Donnée par M. de Chasteigner au *Musée d'armes*. — *Descripsi :*

| | | |
|---|---|---|
| « Brique d'une conduite d'eau gallo-romaine ». | C · Ɐ · M | 0,07. — Lettres en relief à peine saillant. |

DE CHASTEIGNER, *Société archéologique de Bordeaux,* t. IV, p. x, et note manuscrite jointe à l'objet.

II* **Le Mas d'Agenais**

[*Civitas Nitiobrigum,* plus tard *Agennensium*].

« Ramassée sur les lieux, en 1877, à Brégnet, commune du Mas-d'Agenais (Lot-et-Garonne) et conservée dans ma collection », m'écrit M. BRAQUEHAYE. — D'après sa copie :

« Marque de brique ». TAI

III* **Marmande**

[Même cité].

D'après l'original (collection Braquehaye) :

Marque de vase samien. CRESIM 0.003.

Trouvé à Marmande en 1875 (cf. BRAQUEHAYE, *Société archéologique de Bordeaux,* t. II, p. IX).

IV* **Villeréal (Lot-et-Garonne)**

[Même cité].

Dans la collection de Chasteigner, à Bordeaux. — Ma copie :

Cachet d'oculiste en forme de parallelipipede. Chaque ligne sur une des quatre grandes faces. Les deux signes de gauche et de droite sur lés petites facettes.



CROCODES ✓
TOCHRYSV
DIASPORIC
THALASERO

V* **Agen**

[Même cité].

Provient d'Agen, rue Porte-Neuve. — Aujourd'hui au *Musée ethnographique.* — D'après l'original :

Sur le revers d'une lampe en terre cuite. — Aucun ornement sur le disque. ATIMET 0.0035. — Lettres en relief.

## Département de la Charente-Inférieure — VI*

[*Civitas Santonum*].

Cet objet, appartenant aujourd'hui à M. le Dr Berchon, provient d'une collection d'antiquités du département de la Charente-Inférieure ; mais il n'est pas certain que l'objet soit originaire de ce pays. — D'après l'original :

| | | |
|---|---|---|
| Lampe en terre cuite. | LCAECSAE | Lettres en creux sur le disque. — Au-dessous, représentation phallique. |

## Narbonne — VII*

[*Colonia Narbo Martius*].

Fait partie de la collection Delfortrie. — D'après l'original :

| | | |
|---|---|---|
| Lampe en terre cuite. — Sur le disque, une palme. | CΛTILTRI | Lettres de 0.005. |

## Nîmes — VIII*

[*Colonia Nemausus*].

Provient de la collection Durand. — Au *Musée d'armes*. — Cf. JULLIAN, *Bulletin épigraphique*, t. IV, p. 196. — D'après l'original :

| | | |
|---|---|---|
| Autel minuscule en pierre. | Q · SÉRVENIVS<br>IN[illegible] | 0,008. |

## Vaison (Vaucluse) — IX*

[*Civitas Vocontiorum*, plus tard *Vasiensium*].

Fait partie de la collection Delfortrie. — D'après l'original :

| | |
|---|---|
| Marque de poterie samienne. | ////ICI//// |

X*

## Le Pègue (Drôme)

[Même cité].

Même collection. — D'après l'original:

Marque de poterie samienne. ,·NVII' Lettres de 0,0015.

XI*

## Taulignan (Drôme)

[Même cité].

Sur deux lampes en terre cuite, faisant partie de la collection Delfortrie. — Cf. *Bull. épigr.*, VI, p. 180. — D'après les originaux :

LHOSCRI Lettres de 0,007.

XII*

R Lettres de 0,013.

XIII*

## Montbrison (Drôme)

[Même cité].

Poterie samienne, faisant partie de la collection Delfortrie. — D'après l'original :

ƆIIMOʌ Lettres de 0,002.

XIV*

## Rheinzabern (Palatinat)

[*Colonia Nemetum*].

Sur le bord intérieur d'un fragment de moule en terre cuite; à côté, en creux, scènes de combats de gladiateurs et de bestiaires.— D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1916) :

En relief. ꟻ VITIMIЯꟼ 0,017.

Moule en terre cuite. L'inscription est sur le rebord intérieur, au milieu de scènes de courses. — D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1914): XV*

En relief. COMITIALIS F[c] 0,004 et 0,003.

Lettres en creux, sur le bord intérieur d'un fragment de moule dont les dessins représentent des cochers de cirque. — D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1911): XVI*

0,016. 0,016. 0,016. 0,07.

*auriga* C *auriga* I *auriga* J *auriga* O *auriga*

Fragment de moule. Les dessins représentent des fleurs, des feuilles, des palmes, encadrées dans des cercles. — D'après l'original (*Musée d'armes*, n° 1917): XVII*

En relief. IV////////VSE 0,006.

D'autres moules sans inscriptions portent les n[os] 1912, 1913 et 1915.

L'*Inventaire* nous donne ces sept moules comme « trouvés à Terre-Nègre »: cela est inexact, Jouannet en eût certainement parlé et, du reste, des moules à poteries n'avaient rien à faire dans le cimetière de Terre-Nègre. Une note de Jouannet, adhérente à un de ces moules, porte : « provenance inconnue ». Une seconde note, mais anonyme, jointe à un autre de ces objets, dit : « de Reinsabern ». C'est la véritable provenance de tous ces moules. Rheinzabern, comme on sait, était le centre d'une fabrication considérable de poteries samiennes, et les moules qu'on y a trouvés à maintes reprises ont enrichi bon nombre de collections. Les moules de Bordeaux ont dû être acquis de 1830 à 1840.

## Aleria (Corse) XVIII*

[*Colonia Aleria*].

L'inscription suivante (collection Jullian) m'a été donnée par M. Waltz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux; il l'avait reçue de M. Giuli, instituteur, qui l'aurait trouvée dans les ruines d'Aleria. — D'après l'original:

Plaque de marbre. — Lettres du III[e] siècle.

D · M · S 0,022.
IVNIA TERTVLLA PIAHIC 0,025.
SITAEST QVAE · V · A · XXIIII
APRONIVS FELIX · MIL
CL·PR·P·V·MIS·PRAECO·PR·
CONIVGI·INCOMP· 0,015.

LAFAYE, *Bull. épigr. de la Gaule*, t. III, p. 290 [donne à tort L. APRONIVS à la 4[e] ligne].

XIX*

## Bône

[*Hippo regius, civitas Hipponiensium*].

Don de M. Brown, ancien président de chambre à Alger. — Copiée au *Musée ethnographique :*

Sur le revers d'une lampe en terre cuite. — Sur le disque, deux feuilles.

POLI
ΛENI

0,009. — Lettres cursives.

XX*

## Sousse

[*Colonia Hadrumetum*].

D'après l'original *(Musée ethnographique) :*

Sur le col d'une amphore.

CTPD

0,03. — Lettres en creux.

XXI*

## Henschir-Tiné

[*Colonia Thenae*].

Les inscriptions suivantes ont été achetées en novembre 1881 à M. Maximilien Esnard par le *Musée ethnographique.* — Voyez, sur les quatre premières, *Bull. épigr.*, t. IV, p. 168-169; sur la première, *id.*, t. II, p. 129. — *Descripsi:*

Plaque de marbre large de 0,16.

D · M · S ·
LVSIA · MA
IA · VIXIT
ANN XXXVI

XXII*

Plaque de marbre haute de 0,28.

D M S
VALERIVS
ANNIANVS
/////ITANNIS
// XXXV

**XXIII***

Plaque de marbre large de 0,22.

· D · M · S ·
LICINIVS · FE
LIX · VIXIT · AN
NIS · LX · V ·
· M · IIII ·
· D · XI ·

**XXIV***

Plaque de marbre large de 0,18.

✱
IIIII
D D M M
S A C R I S
E V F R O S I
N E V I X I T
A N N I S LXX

**XXV***

Sur le revers d'une lampe en terre cuite rouge. — Sur le disque, un amour jouant de la lyre.

**C DOMITIS**

0,004. — Lettres en creux.

**XXVI***

Sur le revers d'une lampe en terre cuite grise. — Pas d'ornement sur le disque.

**F. LICIS**

0,004. — Lettres en creux.

**XXVII***

Sur le revers d'une lampe en terre cuite rouge. — Sur le disque, un lièvre.

**CIVNDRAC**

0,004. — Lettres en creux.

**XXVIII***

Sur le revers d'une lampe en terre cuite rouge. — Sur le disque, un amour.

**I///V//////////C**

0,004. — Lettres en creux.

**XXIX***

Sur le revers d'une lampe en terre cuite rouge. — Le dessin du disque est indistinct.

**///V////////AC**

0,004. — Lettres en creux.

## XXX* Tunisie.

Copiées au *Musée ethnographique* de Bordeaux :

Lampe en terre cuite. — Sur le disque, un lion.

VICT
ORINVS

Lettres de 0,006, en creux.

XXXI*

Marque de poterie samienne.

MRI

Lettres de 0,003.

## XXXII* Rome.

Les deux inscriptions suivantes proviennent des Catacombes de Rome. — Cf. AUGIER, *Société archéologique*, t. III, p. 175 et pl. XXXIII. — D'après ses copies:

VRSA BONA MEMO
VIX IT ANNIS III
M V I DIES III

Dans la chapelle des religieuses de Notre-Dame, rue du Palais-Gallien.

XXXIII*

PROCOPIUS PUER
IN PACE
☧

Dans la chapelle du collège de Tivoli.

XXXIV* Trouvé dans des déblais, près du Forum, entre le temple du Divin Romulus et la Basilique de Constantin (collection Jullian):

Fragment d'une plaque de marbre.

/
VS
ETF
V

Lettres de 0,025.

Anse d'amphore provenant du Monte Testaccio (collection Jullian) : XXXV*

BCMERNI
ZACYNTO

Lettres en creux de 0,009.

Nous avons placé à tort, comme bordelaise, à notre n° 398, l'inscription de lampe suivante *(Musée d'armes)* :

LFABRICMAS XXXVI*

Elle vient de Rome, comme nous l'avons appris trop tard par un vieil *Inventaire du Musée d'armes*, au n° 272 : « Provient de Rome; don de M. Labet ».

---

## Ostie XXXVII*

[*Colonia Ostiensium*].

Ramassée dans les ruines d'Ostie sur les bords du Tibre (collection Jullian) :

Dans un cartouche en forme de croissant, sur deux lignes.

E////GCOMCÆN.........
////////////AVGVSTA........

---

## Véies

[*Municipium Veii*]. XXXVIII*

Fragment de brique provenant des ruines de Véies (collection Jullian) :

L·VOLVS//

Lettres en petit relief, hautes de 0,022.

---

## Saïda

[*Colonia Sidon*]. XXXIX*

Les deux objets suivants, trouvés dans un tombeau à Saïda, sont aujourd'hui la propriété de M. le conseiller Bonie. — D'après les originaux :

En relief sur une balle de fronde.

IOT///

XL* Lettres grossières, grattées sur la pointe d'une flèche. |APEIOC

---

## XLI* Grèce.

Ancienne collection Durand, aujourd'hui au *Dépôt d'antiques* Jean-Jacques Bel. — D'après l'original:

XLII* Sur une stèle en marbre de Paros.

ΝΙΚΟΠΤΟΛΕΜΗΠΟΛΙΩΝΟΣ
ΧΡΥΣΙΛΛΑ

Cf. Robert: 1° *Compte-rendu de l'Académie des Inscriptions,* 1872, p. 56; 2° *Mélanges d'archéologie,* p. 127 et planche.

---

## XLIII* Alexandrie (Égypte).

J'ai copié toutes les inscriptions suivantes au *Musée d'armes,* qui vient de les acquérir à l'instant même (mars 1888):

Sur le revers de lampes en terre cuite. — En creux. A Hauteur variable de 0,015 à 0,03.

J'ai vu sept lampes portant la même marque.

---

XLIV* Sur le revers d'une lampe. — En creux, lettre grossièrement tracée. B 0,022.

---

XLV* Sur le revers d'une lampe. — En creux. KA 0,008.

---

XLVI* Sur le revers d'une lampe. — En relief. STROBH 0,006.

---

XLVII* Sur le revers d'une lampe. — En creux. T 0,005.

## Inscriptions fausses de provenance inconnue. XLVIII*

D'après l'original (au *Musée d'armes:* de la collection Durand) :




Lettres de 0,007, gravées en creux sur le disque d'une lampe, autour d'un dessin en relief représentant un buste de jeune homme.

Inscription et lampe me paraissent l'œuvre d'un faussaire. — L'objet n'a pas été fabriqué à Bordeaux et doit venir d'Italie ou d'Orient.

XLIX*

D'après l'original (*Musée d'armes:* même collection):

| | | |
|---|---|---|
| Poids de tisserand en terre cuite; | SPQR | 0,003. — Lettres en creux. |
| sur une face: | VIIII·VNC· | 0,007. — Lettres en creux. |
| sur une autre: | DODRAS | 0,007. — Lettres en creux. |

Poids et inscriptions sortent de la même officine que la lampe qui précède.



# SEPTIÈME PARTIE

## HISTOIRE ET EXAMEN DES INSCRIPTIONS ROMAINES DE BORDEAUX

I. LES DESTINÉES DES MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES :

1° Comment ils ont été conservés;
2° Comment ils ont été découverts;
3° Les collections épigraphiques;
4° Les publications épigraphiques.

II. LES INSCRIPTIONS ÉTUDIÉES EN ELLES-MÊMES :

1° La paléographie;
2° La langue;
3° La rédaction.

III. BORDEAUX ROMAIN D'APRÈS LES INSCRIPTIONS :

1° Des origines a la construction du rempart, vers l'an 300;
2° De l'an 300 au milieu du VIII^e siècle.

# HISTOIRE ET EXAMEN DES INSCRIPTIONS ROMAINES DE BORDEAUX

On se propose, dans la dernière partie de ce recueil, de réunir et de coordonner tous les renseignements épars dans les pages qui précèdent, et de refaire ainsi, dans la mesure du possible, l'histoire et la critique des inscriptions romaines de Bordeaux. On souhaiterait surtout de mettre en évidence les mille faits que la connaissance de nos monuments épigraphiques ajoute à l'étude de notre chère cité, et non pas seulement les faits de l'histoire d'autrefois, mais encore ceux de l'époque actuelle. Nos inscriptions, étudiées en elles-mêmes, dans leur aspect ou dans leur texte, fournissent de précieux renseignements sur les destinées de notre ville au temps des Romains ; mais ces mêmes monuments, examinés dans leur histoire, depuis le jour où ils ont été enfouis dans le sol, jusqu'à l'heure présente où on peut les voir dans notre Musée, portent en eux un long et précieux enseignement : ils nous apprennent bien des choses sur les transformations de notre sol, sur le mouvement scientifique dans notre ville depuis la Renaissance jusqu'à nos jours, sur le degré d'intelligence ou d'incurie dont ont fait preuve les magistrats de la cité. Est-ce que le dernier moment de leur histoire, qui est leur apparition dans ce recueil et leur installation dans un vrai Musée, ne rappelle pas la libérale initiative de notre Conseil municipal ?

Nous commencerons par l'examen des destinées de nos monuments, depuis le moment où les architectes du bas empire s'en servirent comme de matériaux pour la construction du rempart, et nous nous permettrons d'insister sur ces remparts des villes de la Gaule, qui ont une si prodigieuse importance pour l'épigraphie de notre pays. — Nous étudierons ensuite les inscriptions en elles-mêmes, dans leur forme et dans leur texte. — Enfin, nous chercherons les conséquences qu'on

peut en tirer pour l'histoire de notre ville, de son sol et de ses habitants : nous dirons ce qu'elles ajoutent aux textes écrits, nous dresserons le bilan de ce que nous apprennent sur la cité l'épigraphie d'un côté et la littérature de l'autre. On nous excusera si, à la fin de cette partie, nous essayons ainsi de tracer un tableau du Bordeaux romain : mais après avoir dit tout ce que nous avions à dire sur les inscriptions, il conviendra de reconstituer le milieu où elles sont nées et où elles ont vécu.

Qu'on veuille bien me pardonner ces dernières expressions : mais j'ai si longtemps regardé, consulté, interrogé ces chers monuments, qu'il m'a semblé souvent qu'ils avaient eu une existence, et qu'ils me la racontaient.



# I

# LES DESTINÉES DES MONUMENTS ÉPIGRAPHIQUES

## 1° COMMENT ILS ONT ÉTÉ CONSERVÉS

### *Répartition chronologique et topographique des inscriptions de la ville de Bordeaux.*

Sur les 972 textes épigraphiques donnés jusqu'ici dans ce recueil (nous espérons que notre Supplément nous permettra de dépasser ce chiffre), 939 proviennent de la ville même de Bordeaux : nous avons à nous occuper tout d'abord et surtout de ceux-ci.

De ces 939, plus d'un tiers, 369, sont des inscriptions sur pierre ou sur marbre, c'est-à-dire des textes lapidaires proprement dits ; les autres sont ou des légendes de monnaies ou des *graffiti* ou surtout des marques de fabrique : nous avons déjà longuement étudié cette classe de textes et de monuments (t. I, p. 417 et s.), la manière dont ils sont venus jusqu'à nous et les renseignements qu'ils nous fournissent sur notre histoire locale, ce qui nous dispense d'en reparler maintenant.

Restent les 369 inscriptions sur pierre et sur marbre : de celles-là, il n'y en a que seize (n$^{os}$ 847-862) qui soient postérieures au III$^{e}$ siècle : d'une inscription datée au plus tard de 308 (n° 22), nous sautons brusquement, en suivant l'ordre chronologique, à une inscription datée de 451 à 453 (n° 860).

Cette bizarre répartition des monuments épigraphiques dans les huit siècles qu'embrasse ce recueil, ne peut être le fait du hasard.

On dira, c'est que l'on a gravé beaucoup moins d'inscriptions à Bordeaux sous le bas empire ou sous les rois barbares qu'avant Dioclétien. Qu'en savons-nous ?

Sans doute la production épigraphique a singulièrement diminué sous les derniers Mérovingiens pour devenir presque nulle sous les trois premiers Carolingiens et ne recommencer qu'au XIe siècle (t. II, p. 3) : mais elle est demeurée fort intense sous le bas empire et sous les Wisigoths. Sans doute encore, au VIe, au VIIe siècle, les sarcophages ne portaient généralement pas d'épitaphes; l'épigraphie cède dès lors le pas à la sculpture dans l'archéologie funéraire : aussi, possédons-nous onze tombeaux bordelais de cette époque (nos 851-859), tous anépigraphes, et, à côté d'eux, une seule inscription sépulcrale (no 862). Mais il n'en va pas de même pour le Ve siècle et pour le IVe siècle : on a, l'histoire et l'épigraphie des autres régions sont là pour l'attester, on a gravé presque autant d'inscriptions alors qu'à n'importe quel moment du haut empire. A Bordeaux même, nous n'avons aucun sarcophage qui paraisse du Ve siècle, et, en revanche, nous avons trois inscriptions de cette époque (nos 850, 860 et 861). Le IVe siècle a été sans contredit un siècle épigraphique presque autant que le IIIe : c'est peut-être le plus glorieux de notre ville, c'est le siècle de ses écoles, d'Ausone et de Paulin; Ausone donne dans ses œuvres une place aux inscriptions, dédicaces de statues ou épitaphes de défunts, l'épigraphie joue un rôle dans la littérature bordelaise de ce siècle : pourquoi n'a-t-il rien, absolument rien laissé ici de gravé, à la différence de celui qui l'a précédé? Il faut chercher ailleurs que dans l'histoire générale de l'épigraphie romaine le motif de ce singulier groupement chronologique de nos inscriptions.

Ce motif, nous le trouverons dans la manière dont ces inscriptions sont arrivées jusqu'à nous, j'entends par là dans les causes archéologiques qui nous les ont conservées.

Les inscriptions du bas empire ou de la domination barbare sont presque exclusivement des épitaphes, qui ont été trouvées éparses au milieu de décombres, et, plus particulièrement, au milieu des ruines de cimetières abandonnés ou transformés : c'est le hasard seul qui les a sauvées d'une perte totale. Ceux de ces cimetières qui se trouvaient dans la ville, comme celui de Saint-André (t. II, p. 33), ont subi tant de remaniements dans leur longue histoire qu'il a dû rester bien peu de traces des tombes primitives; ceux qui furent établis hors des murs, comme ceux de Sainte-Croix (t. II, p. 39), de Saint-Michel (t. II, p. 39, note) et notamment la célèbre nécropole de Saint-Seurin

(t. II, p. 19), ont passé par les mêmes vicissitudes, et, en outre, ils ont dû voir plus souvent les ennemis ou les brigands, depuis les Germains du v<sup>e</sup> siècle jusqu'aux Normands du IX<sup>e</sup>. Aussi, bien peu d'épitaphes, parmi celles que grava le bas empire, ont-elles pu survivre. — Quant aux dédicaces, aux inscriptions des monuments civils ou religieux, chrétiens ou païens, il n'en est resté que celles dont Fortunat nous a conservé la rédaction dans ses œuvres (n° 847) : c'est que tous ces monuments, toutes ces basiliques, celles des faubourgs comme celles de l'intérieur de la cité, ont été si souvent transformées, utilisées, brûlées ou pillées par l'architecte ou par l'envahisseur, que leurs ruines mêmes ont dû périr. Bordeaux a toujours vécu là où on le fit vivre dès l'origine : il s'est agrandi, développé, transformé sur place, il ne s'est point déplacé, ce qui est un grand malheur pour l'archéologie. Le sol sur lequel s'élevait le Bordeaux reconstruit au III<sup>e</sup> siècle et décrit par Ausone a été constamment remanié, bouleversé, trituré, si bien qu'il n'a rien gardé du passé, sauf les débris des plus anciennes et des plus profondes constructions, celles du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle (t. I, p. 426) : la seconde couche historique de ce sol, celle du bas empire, était trop peu basse, trop près de la surface pour demeurer, et chaque nouvelle génération, en la remuant à nouveau, lui a enlevé tout ce qu'elle pouvait renfermer de vestiges. Les monuments anciens ont besoin, pour survivre à leur passé, ou de rester abandonnés à fleur de terre, comme notre Palais-Gallien et les urnes de Terre-Nègre (t. I, p. 425 et 455), ou de se cacher dans les profondeurs les plus reculées du sol, comme les ruines des premières maisons gallo-romaines (t. I, p. 426) : à cet égard, on comprend que la plus fragile poterie du I<sup>er</sup> siècle ait pu être conservée, et que les sculptures des fontaines monumentales du IV<sup>e</sup> siècle aient pu disparaître sans retour.

Les inscriptions des trois premiers siècles ont eu, elles, tous les bonheurs : elles ont été enfouies un beau jour dans les entrailles d'une gigantesque construction, et cette construction a bravé les siècles pour n'être détruite que de nos jours et ne révéler que sous nos yeux les richesses épigraphiques recélées dans sa masse. Je veux parler du premier rempart de Bordeaux, le rempart romain.

Presque toutes les inscriptions, en effet, presque toutes les ruines romaines que nous possédons ici, ont été extraites directement des fondations de la première muraille. Les exceptions à cette règle peuvent

se compter, s'expliquer ou se réduire. Laissons de côté les monuments qui ont été trouvés sur l'emplacement des maisons touchant à l'enceinte, par exemple près de la Porte-Dijeaux (n° 16), dans les fondements de l'hôtel Français (n° 99), dans ceux de l'*oustau* de Duras ou de la maison Mateo Petit [1] : il est évident que c'est d'elle qu'ils proviennent. Négligeons aussi, puisqu'on ne peut faire autrement, ceux dont nous ignorons entièrement l'origine et dont on ne signale la présence que lorsqu'ils se trouvent installés déjà dans le Musée de la Ville ou les collections des particuliers. Mais la presque totalité des pierres antiques rencontrées même à quelque distance du rempart peuvent être aisément rattachées à ce dernier.

Par exemple, les travaux faits, de 1840 à 1843, sur l'emplacement du château du Hâ, pour la construction du Palais de Justice, amenèrent la découverte d'une vingtaine d'inscriptions. Mais il était visible, a dit très nettement Jouannet, qu'elles provenaient de la démolition de l'ancien rempart : lorsqu'on éleva, en 1454, le fort du Hâ, on alla chercher des matériaux dans la muraille voisine, devenue depuis longtemps inutile; les « manœuvres ignorants » qui durent élever le château à la hâte, arrachèrent de l'antique enceinte les pierres destinées aux fondations du nouvel édifice : « ce fut là leur carrière », dit Jouannet. Darnal avait fait en 1604 une observation analogue [2].

D'autres inscriptions ont été trouvées isolément sur les points les plus opposés de la ville : un petit nombre au midi de la ligne des anciennes murailles, à Bègles (n° 37), dans la rue Saubat (n° 66), près de Saint-Éloi (n° 185), à Sainte-Eulalie (n° 301); — moins encore au nord de cette ligne, dans le quartier des Grands-Hommes (30 *c*), sur l'emplacement du Château-Trompette (nos 1, 50 et 51), près du chemin de Grattequina (n° 331); — trois proviennent du Mont-Judaïque, au couchant de la vieille ville (nos 25-27); — dans le périmètre tracé par la première muraille, on a rencontré des monuments romains en plus grand nombre, mais assez peu d'inscriptions : à la place Saint-Projet (n° 11), près du Rectorat (n° 3), en face des Folies-Bordelaises (n° 182), près de l'église Saint-Pierre (n° 342).

Mais rien ne prouve qu'elles n'ont pas été enlevées jadis du mur

(1) Voyez plus bas l'Historique des découvertes, aux années 1564 et 1680.
(2) *Académie*, 1840, p. 297; *Supplément des Chroniques*, 1666, p. 120.

d'enceinte par quelque entrepreneur désireux de ménager ses matériaux. Les Romains n'enterraient pas leurs morts dans l'intérieur des villes; on n'habitait certainement pas dans les marais du bas fleuve; tous les témoignages auxquels nous venons de nous référer pour l'origine de ces inscriptions ne méritent pas une confiance absolue. Aussi, jusqu'à nouvel ordre, ne regardons-nous, je ne dis pas comme découverts, mais comme conservés en dehors de la muraille qu'un très petit nombre de monuments : les trois dédicaces trouvées sur le Mont-Judaïque, l'autel de Mercure de la place Saint-Projet, l'épitaphe de la rue Saubat, et enfin l'autel du génie des Bituriges. La nature de ces monuments explique pourquoi ils n'ont pas été employés dans la construction de la muraille : les cinq premiers sont des plaques ou des pièces de marbre, trop frêles, trop fragiles pour servir de matériaux; on les a laissés là où ils avaient été installés tout d'abord, l'épitaphe de la rue Saubat près de son tombeau, le cippe à Mercure sur l'emplacement du temple, et les dédicaces aux Césars près des statues qui ornaient les thermes (t. I, p. 92) : ces inscriptions, le même hasard qui nous a conservé celles du v[e] siècle (t. II, p. 280) nous les a gardées. L'autel du génie a dû sa conservation à un autre motif. C'était sans contredit le monument le plus sacré de l'antique Bordeaux : c'était le centre du culte rendu à l'empereur et au génie de la Ville. « De même », a dit M. Fustel de Coulanges, « de même qu'un autel domestique tenait groupés autour » de lui les membres d'une famille, de même la cité était la réunion de » ceux qui avaient les mêmes dieux protecteurs et qui accomplissaient » l'acte religieux au même autel » (*Cité antique,* 3, 6) : la cité des Bituriges Vivisques se groupait autour de cet autel; il était le foyer de la religion nationale, j'allais presque dire la première pierre de l'édifice municipal. Il fut respecté : quand la muraille s'éleva, malgré la disette de matériaux, il n'y fut point touché. Aussi, est-il demeuré hors du sol; et il n'a jamais été découvert : c'est le premier monument du Bordeaux romain dont il soit question dans les temps modernes [1].

Tout le reste vient de la première enceinte. Il importe donc de rechercher comment et quand ce rempart s'est élevé.

---

[1] Voyez notre *Histoire d'une Inscription*, 1886, in-8°, Cadoret, et *Société archéologique,* t. XI.

### *La première muraille de Bordeaux : son mode de construction* (1).

[Planche VIII.]

---

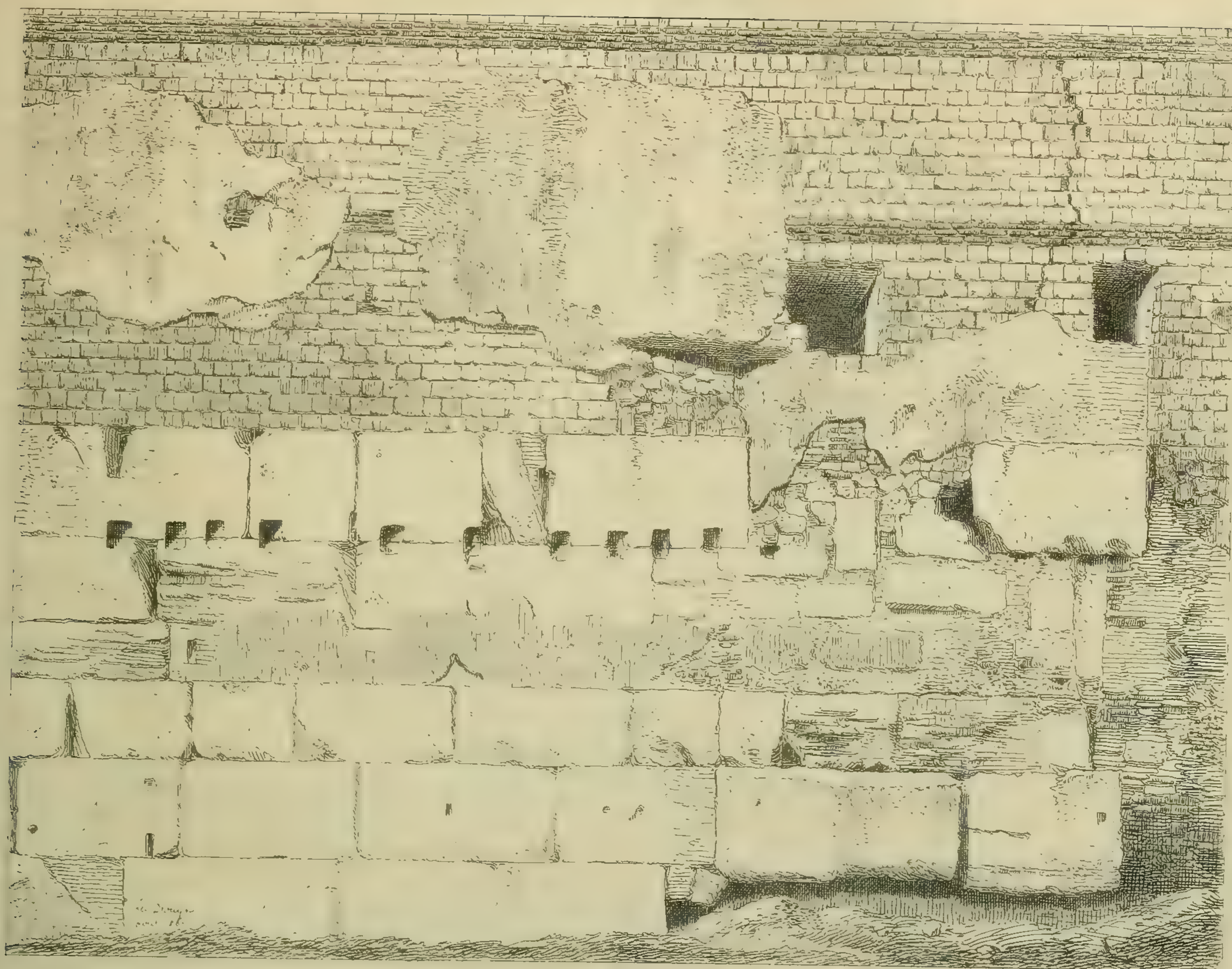
Nous n'avons jamais vu mettre à nu ni démolir une portion complète de cette muraille. On peut apercevoir un fragment du soubassement dans les caves de la maison Motelay, rue Guillaume-Brochon, n° 7 : mais ce fragment ne saurait donner une idée de l'ensemble de la construction. Aussi, pour dire comment et à l'aide de quels matériaux elle a été bâtie, devons-nous recourir aux témoignages de nos prédécesseurs et de nos ancêtres. Par bonheur, ils se trouvent tous en accord parfait.

Voici d'abord comment Vinet, — notre premier prédécesseur et notre maître à tous, — décrivait, au milieu du XVIe siècle, le mode de construction du rempart : « La matiere de ces murs la, et la façon, sont diuerses » des murailles, qu'on fait a present, et qu'on a fait, en mon aduis, depuis » mille ans en ça. Les fondemens sont de pierre de taille, la plus part : » la ou il s'en trouue de si longs et gros quartiers, qu'on s'estonne, » comment on les a pu la amener de loing. Le reste est de petite pierre » dure, fort iustement esquarrée et assemblée : et entre plusieurs » couches de tele pierre, aucuns rancs de brique mout bele, de deus » ou trois dois d'espesseur, et fort longue et large : le tout si iustement » compassé, et niuelé, que n'i sauriés que reprendre, ains trouueriés » prou d'occasion de vous esmerueiller du sauoir, esprit, grand soin, » et trauail de nos anciens.... Aus fondemens de ces vieux murs, se » trouue grand'quantité de pierres ouurées, qui ont iadis serui à temples » et autres edifices : des pieces de colonnes canelées, et d'autre sorte, » médailles en pierre, images, epitaphes, et inscriptions de letre et » langage Latin, et non d'autre » (2). Ailleurs, Vinet donne quelques

---

(1) Voyez, en particulier, sur le rempart de Bordeaux : VINET, *L'antiquité de Bourdeaus*, édition de 1574, § 42-53 ; *Commentarii in Ausonium*, § 208 Q ; — SINCERUS, *Appendix* a l'*Itinerarium*, ed. de 1616, p. 22 ; — LEBEUF, dans l'*Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXVII, p. 147 ; — [DEVIENNE], *Eclaircissemens*, p. 25 et s. ; — BAUREIN, *Variétés Bordelaises*, éd. Méran, t. II, p. 379 ; IV, p. 310 et s. ; — JOUANNET, *Academie*, 1827, p. 125 et s. ; 1829, p. 155 et s., et planche ; *Statistique*, I, p. 419 ; — M. P. M., *Le mur romain de la voie du Peugue* (1865, Bordeaux, in-8°, brochure) ; — SANSAS, *Le Progrès*, *passim* et notamment 1865, p. 454 ; — DROUYN, *Archives historiques*, t. I, p. 425 ; — DE CAUMONT, *Abécédaire*, ed. de 1870, planche de la p. 445 ; — DROUYN, *Bordeaux vers 1450*, p. 31, et plan, — DE MENSIGNAC, *Société archéologique*, t. VII, p. 64, etc.

(2) VINET, *Discours*, édition de 1574, § 42 et 52.



Imp. Dumas Vorzet

*Fragment du Mur Gallo-Romain de Bordeaux rue des Trois-Canards*

IIIE SIÈCLE

détails plus précis : les moellons de pierre dure qui en forment la seconde couche sont carrés et n'ont pas plus d'un demi-pied de hauteur; les briques sont au nombre de quatre ou cinq ou même plus par chaque rangée, ce qui, dit-il, « ajoute à la construction infiniment de » grâce : c'est ainsi qu'est bâti l'amphithéâtre de Gallien » (1).

Deux siècles après Vinet, Baurein, Lebeuf et Devienne ont parlé dans les mêmes termes, quoique d'une façon infiniment moins nette, de la muraille de Bordeaux. De notre temps, Jouannet en a étudié les fondements avec un soin extrême; il les a reconnus en particulier au couchant de la rue Guillaume-Brochon, derrière les maisons du cours de l'Intendance. « On a mis à nu et exploré », a-t-il noté en septembre 1826, « un blocage sans chaux ni ciment, composé de pierres du » plus grand appareil, entremêlées de cippes, de petits tombeaux et » de fragmens de plus grands monumens, le tout disposé par assises » régulières, autant du moins que le permit à l'époque l'irrégularité des » matériaux employés. Le blocage était revêtu extérieurement de » pierres énormes, posées par assises et sans ciment » (2). En 1860, M. Drouyn prit (3) du mur romain de la rue des Trois-Canards un dessin qui est la plus fidèle reproduction que nous en possédions, à ma connaissance, et que nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici [planche VIII]. Plus près de nous encore, Sansas a décrit avec une rigoureuse minutie la muraille découverte au nord du cours d'Alsace-et-Lorraine, lors des démolitions nécessitées par le percement de cette voie, qu'on désignait autrefois sous le nom de voie du Peugue. Les paroles suivantes, écrites en 1865 lorsqu'on détruisit les maisons qui longeaient au midi la Cathédrale entre la place Saint-André (en face la rue Pèlegrin) et la rue Duffour-Dubergier, sont, sans contredit, ce qui a été dit, depuis Vinet, de plus net, de plus précis, de plus détaillé sur le mode de construction de la muraille : « Jusques à une hauteur d'environ » deux mètres au-dessus du sol de la rue, le mur d'enceinte était formé » d'un amas de pierres de grand appareil, ayant appartenu primitive-

---

(1) *Horum murorum materia est, in fundamentis quidem magna quadrata saxa, in reliqua parte, lapides forma quadrata, semipede non altiores : quorum exactos ordines, alii per totam muri altitudinem quaterni, quini, pluresve interjacent cocti lateris ordines : unde opus multo venustius elucet. Qualis est Amphitheatri Burdigalensis structurae ratio* (Vinet, *Commentarii in Ausonium*, § 208, *in fine*).

(2) Jouannet, *Académie*, 1827, p. 127.

(3) A la hauteur des nos 17 et 15 de la rue des Trois-Canards, vers les nos 103 et 111 du cours d'Alsace-et-Lorraine; démoli en 1868 en même temps que l'immeuble Beauvallon (Drouyn, *Archives historiques*, t. I, p. 425).

» ment à des constructions somptueuses, telles que palais, temples, » tombeaux, fontaines, etc. Toutes ces pierres, simplement juxtaposées » sans être liées par du mortier, servaient de support ou de soubasse- » ment à une muraille, épaisse d'environ cinq mètres, composée de » petits moëllons noyés dans un bain de mortier d'une qualité supé- » rieure; l'ensemble de la construction formait une sorte de monolithe » que les propriétaires riverains avaient percé et creusé de toutes les » manières pour agrandir leurs logements, former des escaliers, établir » des murs de refend ou séparatifs, en taillant à droite et à gauche dans » l'épaisseur de la muraille, sans se préoccuper de la direction primitive » donnée à la construction. La face extérieure de l'enceinte était revêtue, » au-dessus du soubassement, de pierres dures, taillées à petit appareil » allongé avec des rangées de trois fortes briques superposées. Ces » briques, placées *seulement pour former décor,* n'avaient qu'environ 0$^{m}$12 » de large, et s'engageaient conséquemment très-peu dans la construc- » tion » [1]. En cet endroit, des pierres qui servaient de base à la muraille mesuraient jusqu'à 2$^{m}$10 de large, 0,95 de hauteur, et 0,63 de profondeur [2]: dimensions colossales que M. de Mensignac a retrouvées, en 1871, chez les blocs qui servaient de soubassement à une demi-tour [3] de la façade orientale. Ce sont, je crois, les plus fortes qu'on ait encore constatées dans les matériaux de la muraille. « La cohésion » des matériaux est telle, qu'on a creusé dans l'épaisseur du mur des » cages d'escalier et des logements comme on aurait pu le faire dans » la roche compacte » [4].

Ailleurs [cf. le dessin de la p. 287] [5], Sansas a mesuré 6 mètres pour la hauteur du soubassement, 2$^{m}$60 pour celle du mur en petit appareil : ce qui donnerait au minimum 9 mètres pour la hauteur du rempart [6], mais il est probable qu'il ne faut pas songer à une hauteur de beaucoup supérieure, puisque Grégoire de Tours (ici, p. 289) donne trente pieds au rempart similaire de Dijon. La largeur paraît en avoir varié de 4 à 5 mètres. L'aspect extérieur de la muraille, — précisément de la portion dont les mesures nous sont données ici par Sansas, — est très agréa-

---

(1) *Le Progrès*, III, p. 423; *Société archéologique de Bordeaux,* V, p. 170.
(2) *Le Progrès*, III, p. 499; *Société*, V, p. 178.
(3) *Société archéologique*, VII, p. 65.
(4) Sansas, *la Gironde* du 12 juin 1865; *Société archéologique*, IV, p. 177.
(5) A l'endroit où a été bâtie depuis la maison n° 123 du cours d'Alsace-et-Lorraine.
(6) *Le Progrès*, V, p. 169; *Société archéologique*, VII, p. 159.

blement rendue par un joli dessin fait sur les lieux en 1866 par notre collègue Leo Drouyn, et que nous empruntons à son grand ouvrage sur la topographie de Bordeaux [1].



LE MUR ROMAIN, COURS D'ALSACE-ET-LORRAINE.

Le soubassement en pierres de taille s'élevait, on le voit, de 2 mètres au-dessus du niveau actuel du sol : 4 mètres étaient enfouis sous la terre. La muraille était posée sur le sol presque sans fondements. C'est derrière les blocs énormes que nous apercevons, à gauche au premier

(1) *Bordeaux vers 1450*, page 89.

plan de ce dessin, qu'étaient disposés les matériaux empruntés aux édifices romains, et en particulier les pierres qui nous ont fourni nos inscriptions (1).

Cette muraille n'a pas été construite, évidemment, dans un âge de décadence. Ces blocs gigantesques, soigneusement disposés en assises régulières, ces moellons si bien taillés, alternant avec des rangées de briques, ce mortier compact et dur comme la pierre (2), tout révèle un temps où l'art de bâtir était encore en pleine splendeur. Tous ceux qui ont vu le rempart ont reconnu à la fois la force de résistance et l'élégance de la construction. Il formait une masse gracieuse à la vue, solide à l'attaque. Il n'y avait que les Romains pour bâtir de cette manière. Personne n'admettra sérieusement, comme le fait dom Devienne, que la muraille date du xe siècle (3). Même au début du ve siècle, je ne crois pas que l'on ait eu un seul instant, en Gaule, au beau milieu des invasions, le temps, l'argent et l'habileté nécessaires pour élever un tel monument.

L'enceinte de Bordeaux n'est pas une construction unique en son genre, bien loin de là. Déjà Vinet remarquait les analogies qu'elle présente avec celles d'autres cités de la Gaule : « De pareille matiere, » et structure, se voient encores auiourd'hui prou de demourans de » murailles de ce vieil temps la par la Gaule et ailleurs. Il me souvient » en auoir veu à Eure en Portugal ; mais sans sortir de nostre roiaume » vous en trouuerés a Baïonne, Acs, Saintes, Poitiers, Tours, et Paris. » Ie di a Paris au logis, qu'on appelle de Cluny, pres la ruë de la » harpe » (4). C'est un fait entièrement admis aujourd'hui, que les remparts romains des villes du nord, du centre et de l'ouest de la France ont été tous bâtis à l'aide des mêmes matériaux, au moyen des mêmes procédés, et qu'ils appartiennent tous à une même époque. Grégoire de Tours nous a donné, dans son *Histoire des Francs*, une exacte description des murs de Dijon, construits, comme il nous le rappelle, par l'empereur Aurélien ; on dirait, à s'y méprendre, qu'il

---

(1) La voie est celle du Peugue ; à droite la porte *Toscanan*, démolie en 1867 ; à gauche, le mur romain, sur l'emplacement des nos 123 et 125 du cours d'Alsace-et-Lorraine.

(2) Sur le ciment romain de Bordeaux, cf. Courau, *Société archéologique*, I, p. 49.

(3) Devienne pensait que les murs de Bordeaux avaient été rebâtis, après le départ des Normands, très exactement sur la ligne et sur l'emplacement des murailles romaines, mais avec de nouveaux matériaux, empruntés aux édifices anciens, *Eclaircissemens*, p. 48 ; *Histoire* (reimpression), p. xxi et p. 20.

(4) *Antiquité de Bourdeaus*, § 43.

parle de ceux de Bordeaux : « Le rempart », dit-il, « est percé de quatre » portes qui correspondent aux quatre côtés du ciel : trente-trois tours » décorent l'ensemble de l'enceinte. Le mur est bâti de pierres carrées » jusqu'à la hauteur de 20 pieds ; le sommet est en petites pierres, sa » hauteur totale est de 30 pieds, sa largeur de quinze » (1). De Caumont a décrit ou figuré, dans son *Abécédaire d'archéologie,* des fragments de murailles empruntés aux villes les plus éloignées, à Beauvais, au Mans, à Dax, à Périgueux; « et tous », dit-il, « ont montré le même système... » Partout on a placé dans la partie inférieure des murs les pierres de » grand appareil provenant des grands édifices, et le reste a été cons- » truit en petit appareil avec chaînes de briques ». « Je signalais », dit-il ailleurs, « dans presque toutes nos villes gallo-romaines, Sens, Le » Mans, Bourges, Dijon, Châlons, Bayeux, Rennes, Vannes, Brest, » Nantes, Angers, Tours, Poitiers, Bordeaux, Périgueux, Dax, Bayonne, » et dans bien d'autres localités encore, l'existence d'un *castrum*, dont » les murs sont en grande partie formés de matériaux sculptés des » IIe et IIIe siècles, fûts de colonnes, frises, chapiteaux, tombeaux, etc. ». De Caumont fixe au règne d'Honorius, « peut-être un peu plus tôt », « l'exécution de ces grandes mesures de défense qui doivent avoir été » générales » (2).

Cela, à première vue, paraît possible : on a dû bâtir de cette manière dans la Gaule impériale jusqu'aux derniers temps de l'empire. On a comparé, et l'analogie s'impose, le mode de construction de ces remparts à celui de notre Palais-Gallien, qui paraît du milieu du IIIe siècle, ou à celui des thermes de Paris, attribués à Julien l'Apostat ; il suffit de connaître tant soit peu l'archéologie de nos cités gauloises pour attribuer une date voisine de celles-là à la construction de la muraille de Bordeaux et de toutes les murailles similaires, pour la placer entre le milieu du IIIe siècle et la fin de la domination romaine.

Pourrons-nous arriver à une date plus rigoureuse pour le rempart de Bordeaux ?

---

(1) *Quattuor portae a quattuor plagis mundi sunt positae, totumque aedificium triginta tres torres exornant, murus vero illius de quadris lapidibus usque in viginti pedes, desuper a minuto lapide aedificatum habetur, habens in altum pedes triginta, in lato pedes quindecim* (GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, 3, 19).

(2) *Abécédaire d'archéologie (ère gallo romaine)*, 2e édition (1870), pages 631 et 623.

### *Étendue et dimensions de la muraille.*

---

On sait que la muraille romaine de Bordeaux formait un rectangle à peu près régulier [cf. la planche IX] : « Les remparts romains », dit M. Drouyn, « suivaient le côté septentrional du cours d'Alsace-et-» Lorraine, depuis la place Rohan jusqu'au sud-ouest de la place du » Palais ; d'où, prenant à angle droit la direction du nord, ils traver-» saient le pâté de maisons formant l'extrémité occidentale de cette » place, passaient entre les rues des Bahutiers et des Argentiers ; cou-» paient cette dernière rue en diagonale, et l'église Saint-Pierre en deux » parties à peu près égales [M. Drouyn ne tient pas compte dans cette » partie du tracé du chenal du port intérieur, et il semble avoir raison » de le faire, car le chenal, traversant la muraille à l'aide de la « Porte » Navigère », ne devait pas interrompre le rempart], passaient dans les » maisons qui séparent la rue de la Vieille-Corderie [rue Leupold] de » l'impasse Saint-Pierre [Vinet a reconnu des parties de la muraille rue » des Faussets, jusqu'à Saint-Pierre, *Antiquité*, 49], traversaient l'extré-» mité de la Bourse, reprenaient encore, à angle droit, la direction de » l'ouest ; traversaient les maisons qui bordent le côté sud des rues du » Pont-de-la-Mousque, de la Maison-Daurade et Chaumet, et, plus loin, » celles qui bordent le même côté du cours de l'Intendance, jusqu'au » milieu de la rue de la Vieille-Tour ; d'où ils venaient rejoindre, en ligne » à peu près droite, le point de départ, en traversant les maisons qui » bordent le côté oriental de la rue des Remparts et la place de l'Hôtel-» de-Ville. Ils laissaient un espace de quelques mètres entre eux et la » façade occidentale de l'église Saint-André ».

Ces murs étaient flanqués de tours, rondes aux quatre angles, demi-circulaires sur les façades, du côté de la campagne ; M. Drouyn en a supposé 46 : 13 sur les grands côtés, 8 sur les petits côtés et les 4 tours d'angle, à une distance de 20 à 25 mètres l'une de l'autre. Ils étaient percés, pense-t-il, de 14 portes [Vinet, § 51, en suppose 18 avec moins de raison] : 4 sur chacun des grands côtés, 3 sur chacun des petits, toutes symétriquement disposées. L'une d'elles, la « Porte Basse » (t. I, p. 602 et s.), conservée jusqu'aux premières années de ce siècle,

et connue par de nombreux dessins, peut donner une idée exacte des portes du mur romain [1].

En somme, le rempart romain était un rectangle à peu près régulier, et exactement orienté de l'est à l'ouest; il mesurait, d'après Vinet [2], 230 toises en largeur sur 372 en longueur, ce qui correspond aux mesures que donnent Jouannet (*Statistique*, I, p. 419), — 720 mètres de long et 450 de large, — et M. Drouyn, — 725 mètres de long, de l'est à l'ouest, et 450 de large, du sud au nord.

Le périmètre total serait donc de 2,340 à 2,350 mètres. C'est un peu moins que le circuit de la muraille romaine de Poitiers, qui, d'après les mesures données par M. Ledain, aurait 2,600 mètres, et que celui des remparts de Sens, qui, d'après Lallier, serait de 2,500. En revanche, il semble supérieur à celui de l'enceinte de l'autre métropole de l'Aquitaine, Bourges, qu'on a évalué à 2,100 mètres [3]. La muraille de Périgueux mesurait 975 mètres au maximum, celle de Beauvais, 1,270 mètres. Je tiens à donner ces chiffres, pour montrer qu'ils peuvent fournir d'intéressants renseignements sur l'importance relative des cités de la Gaule à la fin du IIIe siècle.

Comme toutes ces cités, celle de Bordeaux formait, ainsi que le dit de Caumont, une sorte de *castrum*, c'est-à-dire, suivant le sens que les grammairiens du bas empire donnaient à ce mot, une ville régulièrement et complètement fortifiée. Or, c'est très fidèlement l'aspect que présentait le Bordeaux du temps d'Ausone, si nous en croyons les vers célèbres consacrés par le poète à sa ville natale :

*Quadrua murorum species, sic turribus altis*
*Ardua, ut aerias intrent fastigia nubes* [4].

---

[1] DROUYN, page 5 et suivantes: sur la Porte Basse, p. 48; sur les tours romaines, p. 101. Nous reviendrons sur quelques-unes de ces portes et de ces tours quand nous etudierons l'histoire des démolitions de la muraille et des découvertes épigraphiques.

[2] *Discours*, § 66. — Chez DEVIENNE, *Histoire*, 1re éd., p. XIII, réimpr., t. I, p. XXII, je trouve 370 toises sur 240.

[3] LEDAIN, *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine de Poitiers* (1872, Poitiers, in-8°, et un vol. de planches), p. 45; LALLIER, dans le *Congrès archéologique de Sens*, 1847, p. 45; DE SAINT-HIPPOLYTE, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, annee 1841, p. 110. WLGRIN DE TAILLEFER ne donne que 490 toises au maximum à l'enceinte de Périgueux (*Antiquités de Vésone*, t. II, p. 175). Cf. BARRAUD, *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 58 (Beauvais); POTTIER, *Bulletin de Borda*, 1887 (Dax); DE LAURIÈRE, *Congrès archéologique de 1884*, p. 171 et s. (Saint-Lizier); BLADÉ, *La Novempopulanie depuis l'invasion des Barbares*, p. 9 (pour toutes les villes de la Gascogne), etc., etc.

[4] AUSONE, *Ordo urbium nobilium*, vers 140-141. Comparez à cette expression « *quadrua murorum species* » celle dont se sert l'évêque Anselme d'Havelberg pour décrire l'enceinte de Reims (*Bulletin épigraphique*, t. III, p. 117), *longis et latis muris firmata quadratis*.

« Le carré de ses murailles élève si haut ses tours altières, que leurs » sommets entrent dans les nuages ».

Il n'est guère permis de douter que le rempart décrit par Ausone ne soit celui dont nous avons parlé jusqu'ici. Celui-ci, en effet, ne peut être postérieur à la mort du poète, qui arriva sans doute entre 394 et 400, car il faudrait en retarder trop la construction. Les remparts d'une ville ne disparaissent pas sans laisser des traces de leur passage : que serait devenue la masse gigantesque qu'Ausone faisait admirer à ses contemporains ? Les murailles romaines étaient destinées à un long usage : elles ont la vie dure. Il est impossible de croire que celles du Bordeaux d'Ausone, qui avaient au plus trois siècles d'existence, exigèrent, peu après la mort de Théodose, une reconstruction fondamentale. Il nous paraît difficile de douter (et je ne crois pas que personne, sauf le trop léger dom Devienne, l'ait osé jusqu'ici) qu'Ausone n'ait eu sous les yeux le rempart rectangulaire dont les énormes fondements existent encore aujourd'hui.

Or, Ausone n'en parle pas comme d'une construction nouvelle, datant à peine de la veille. Le Bordeaux qu'il dépeint est une ville qui date de loin : s'il l'avait vu construire, s'il avait vu élever cette superbe muraille, il nous l'aurait dit. Bordeaux était alors une petite ville : il fut un temps, nous le verrons, où elle s'étendait bien au delà du périmètre tracé par le mur d'Ausone, où même elle avait ses plus beaux monuments, ses thermes, son temple de Tutelle, son amphithéâtre en dehors de la ligne fixée par ces remparts ; notre poète ne veut point parler de ces monuments : c'est qu'ils ne sont plus déjà que des ruines, c'est qu'ils ne font plus partie du Bordeaux contemporain, qu'ils se rattachent à une autre ville, à d'autres temps. Ausone ne rappelle pas ces temps de grandeur : ils devaient être trop éloignés de lui. Il n'a pas connu, paraît-il, d'autre Bordeaux que ce *castrum* enfermé de tous côtés par une solide muraille. Or, la date de la naissance d'Ausone se place vers 310 ; il n'est donc pas téméraire d'affirmer que c'est au plus tard sous le règne de Constantin qu'a été élevée la muraille gallo-romaine de Bordeaux.

Doit-on remonter plus haut ? C'est ce que nous dira l'examen des monuments, des matériaux qui ont servi à la construire.

---

*Date des monuments extraits de la muraille.*

---

Aucun de ces matériaux, quelle que soit leur nature, ne nous révèle une période de décadence. Les sculptures sont le plus souvent l'œuvre d'artistes consommés; si parfois nous en trouvons de barbares, elles ont la grossièreté des âges primitifs : elles annoncent les tâtonnements de l'inexpérience, et non le déclin de l'art. De même, les caractères gravés sur les inscriptions, souvent bizarres et informes, n'offrent jamais les particularités des épitaphes du v<sup>e</sup> siècle ou de la fin du IV<sup>e</sup>. Les débris d'architecture, chapiteaux, tambours ou fûts de colonnes, ornements de frise, nous reportent sans doute rarement à la renaissance du siècle d'Auguste, mais souvent à l'ère des Antonins, plus souvent encore à celle des Sévères, jamais aux temps de Constantin ou de ses successeurs. Enfin il n'a été extrait de la muraille romaine aucun fragment qui portât des traces indiscutables de christianisme : des deux seules inscriptions qu'on peut supposer chrétiennes, l'une (n° 61) est datée de 258, et les lettres de l'autre (n° 92) sont d'assez bonne époque, au plus tard du début du III<sup>e</sup> siècle.

Nous pouvons arriver à des résultats plus précis à l'aide des monuments rigoureusement datés.

Toutes les inscriptions datées extraites directement de la muraille romaine sont du III<sup>e</sup> siècle (je ne parle pas de celle d'Hadrien, sur le texte de laquelle on peut discuter, n° 28) : une est datée de l'année, la dédicace à Gordien l'Ancien, de l'an 238 (n° 29); deux sont datées de l'année et du jour, l'autel de la Tutelle, du 22 juin 224 (n° 20), l'épitaphe de la Trévire Domitia, du 28 janvier 258 (n° 61); les deux épitaphes de soldats que donne notre recueil, sont, l'une, certainement postérieure à Septime Sévère (n° 43), l'autre, vraisemblablement contemporaine de Dioclétien et de Maximien (n° 44). Nous n'avons à citer que pour mémoire la dédicace à la Victoire (n° 22), qui est peut-être de 295 à 305 : car nous ne savons pas si elle provient de la muraille.

Enfin, Sansas nous apprend qu'en démolissant, vers le mois de février 1867, la partie de la muraille romaine située au nord de la Porte *Toscanan*, sur l'emplacement aujourd'hui occupé par le n° 123

du cours d'Alsace-et-Lorraine (à l'endroit indiqué par le dessin de la p. 287), on trouva, engagée dans le massif même des fondations antiques, une monnaie de l'empereur Claude le Gothique. « Un fait digne » de remarque, c'est que dans l'interstice des grandes pierres formant » la base de notre muraille gallo-romaine, il a été trouvé un petit bronze » de *Claude-le-Gothique* (268-270), portant au revers l'aigle et la légende » CONSECRATIO. Ce petit bronze, évidemment perdu par l'une des » personnes employées à la construction de la muraille, est dans un » état parfait de conservation; le relief est très saillant, sans trace de » frai. Cette monnaie n'avait pas longtemps circulé quand elle est » tombée entre les pierres où l'on vient de la découvrir » [1].

Il nous paraît donc certain que la muraille romaine n'a pu être construite avant l'année 268, date de l'avènement de Claude le Gothique, ni sans doute avant les règnes de Dioclétien et de Maximien, dont nous supposons contemporaine l'épitaphe d'un légionnaire. On ne saurait d'autre part, nous l'avons vu, l'avancer au delà du règne de Constantin (306-337). Il semble donc qu'on doive la placer pendant les dernières années du IIIe siècle ou les premières du IVe, et, croyons-nous encore, plutôt dans la première que dans la dernière de ces deux périodes, à la veille de l'an 300 [2].

Et on peut, sans crainte de se tromper, généraliser pour la très grande majorité, peut-être même pour la totalité des villes des Trois Gaules. M. Schuermans [3] affirme avec raison que « tous les monu» ments lapidaires découverts dans les remparts appartiennent aux » bonnes époques; aucun ne dépasse le IIIe siècle ». J'en conclus que c'est également vers 300 que les villes de la Gaule furent enfin fortifiées.

L'histoire de la Gaule, durant cette période, nous fournit une justification à notre hypothèse.

---

(1) *Le Progrès*, V, p. 177 (*Soc. arch.*, VII, p. 168); cf. *la Gironde* du 24 février 1867 (*Soc. arch.*, IV, p. 185).

(2) « Ces murs ont été bâtis vers l'an 300 », disait LEBEUF, *Histoire de l'Académie*, XXVII, p. 147. — « La muraille remonte incontestablement à une époque antérieure au IVe siècle », affirmait SANSAS, notamment dans un article paru dans le n° 5622 de *la Gironde*, 16 janvier 1867 (cf. *Société archéologique*, t. IV, p. 181). RABANIS en rapporte la date « à la première invasion des Francs..... l'an 260 » (*Commission des monuments*, 1845-6, p. 36). JOUANNET en attribuait la construction à quelqu'un de ces Césars improvisés » qui ont régné au IIIe siècle (*Statistique*, t. II, 1re partie, p. 116).

(3) *Bulletin des Commissions royales*. XVIe année, 1877, p. 483.

*Transformation des villes de la Gaule en places fortifiées. Importance de ce fait pour l'histoire de l'épigraphie* (1).

---

Sauf les colonies romaines ou latines des bassins du Rhin et du Rhône, du Nord-Est et du Sud-Est, les villes gauloises comme Bordeaux demeurèrent villes ouvertes jusque dans la seconde moitié du IIIe siècle.

Les invasions barbares qui dévastèrent alors toute la contrée, depuis le règne de Gallien, révélèrent le danger et amenèrent, lors de la restauration de l'empire dans ce pays, la transformation complète des villes gauloises : la cité ouverte devint un *castrum*.

C'est ce qui, croyons-nous, résulte jusqu'à la dernière évidence des textes et des inscriptions de l'époque.

Peu de temps avant l'arrivée de Claude le Gothique au trône impérial, vers 267, Laelianus, qui régna pendant quelques mois sur une partie ou peut-être même sur la totalité de la Gaule, essaya, comme l'avait déjà tenté son prédécesseur Postume, de réparer les maux causés dans le pays par vingt ans d'invasions étrangères et de discordes civiles. « Ce fut », dit Trébellius Pollion, « un prince assez utile à l'État : » car la plupart des cités de la Gaule lui durent d'être relevées et » rétablies dans leur ancien état » (2).

Peu après l'avènement de Tétricus, vers 269, les légions assiégèrent pendant sept mois la ville d'Autun, qui avait refusé, semble-t-il, de souscrire à leurs exigences. Autun avait donc, dès cette époque, des murailles; et il fallait qu'elles fussent solides et éprouvées pour résister, sept mois durant, aux assauts de légionnaires romains ; la lassitude seule put décider les Autunois à ouvrir leurs portes (3).

Lorsque, en 273, Aurélien recouvra la Gaule sur Tétricus, il s'ap-

---

(1) La seule étude satisfaisante sur les remparts des villes gallo-romaines est jusqu'ici celle qu'a donnée M. SCHUERMANS, *Les remparts d'Arlon et de Tongres*, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XVIe année, 1877, Bruxelles, p. 451 et s.

(2) *L[ae]lianus quidem nonnihilum reipublicae profuit. Nam plerasque Galliae civitates..... statum [in] veterem reformavit*, TRÉBELLIUS POLLION, *Vitae XXX tyrannorum*, 5, 4.

(3) *Septem mensibus clausi et omnia inopiae miseranda perpessi, tum demum irrumpendas rebellibus Gallicanis portas reliquerunt, cum fessi obserare non possent, Panégyrique VIII*, § .

pliqua à rétablir l'ordre dans le pays. Un de ses généraux, Saturninus, se vanta d'avoir « restauré les Gaules » (1). C'est à l'empereur Aurélien qu'il faut attribuer certainement la reconstruction de Dijon (2), et peut-être celle d'Orléans, *Aurelianensis civitas,* qui lui aurait dû son nom.

Après la mort d'Aurélien, après 275, les Germains envahirent les Gaules, les parcoururent impunément en tout sens, et occupèrent jusqu'à soixante des plus fameuses cités, ce qui est, remarquons-le, à peu près le chiffre total de toutes les cités comprises dans les Trois Gaules : Bordeaux, sans contredit, fut du nombre des villes pillées, et c'est à cette date de 276 que je place de préférence sa destruction totale. Les barbares ne furent chassés qu'en 277, par Probus, à la suite d'une vigoureuse et sanglante campagne (3). C'est là ce que j'appellerais volontiers les années de la grande invasion.

Les barbares écartés, c'est la terrible insurrection des Bagaudes qui met les Gaules à feu et à sang : elle ne fut guère arrêtée, sinon extirpée, qu'en 287.

Le gouvernement de Maximien, jusqu'en 292, et celui de Constance Chlore, jusqu'en 306, furent surtout consacrés à relever enfin de leurs ruines les malheureuses cités de la Gaule. « Voici celui », dit un panégyriste en parlant de Maximien (4), « celui qui, au lever même » de sa toute-puissance divine, a réconforté les Gaules assauvagies » par les injures des derniers temps, et les a ramenées, dans l'intérêt » de l'État, à l'obéissance, dans leur propre intérêt, au salut. » C'est sous le règne de Maximien et de Dioclétien (286-292), comme le montrent deux inscriptions célèbres, que Grenoble, *Cularo*, fut restaurée et entourée de murailles (5) commencées et achevées sous ces mêmes

(1) *Ego certe instaurari Gallias*. VOPISCUS, *Vita Saturnini*, 9, 5.

(2) Que Dijon ait été, sinon fondé, du moins restauré et fortifié par Aurélien, c'est ce qui ressort très nettement du texte de GRÉGOIRE DE TOURS, *Historia Francorum*, 3, 19 : *Veteres ferunt ab Auriliano hoc imperatore fuisse aedificatum*. Voyez la *Dissertation sur l'origine de la ville de Dijon et sur les antiquités découvertes sous les murs bâtis par Aurélien*, de [LEGOUZ DE GERLAND] (1771, Dijon, in-4°), p. 20. — J.-J. CHIFFLET attribue hypothétiquement à Aurélien l'arc de triomphe de Besançon, connu sous le nom de « Porte-Noire » (*Vesontio Civitas Imperialis*, 1618, Lyon, in-4°, t. I, p. 159 et s.). Mais je suis plus disposé à y voir, avec CASTAN, une œuvre contemporaine de Marc Aurèle (*Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, IVe s., t. II, 1866, p. 428.

(3) *Interfecto Aureliano a Germanis possessae. Tanta autem illic praelia et tam feliciter gessit ut a barbaris sexaginta per Gallias nobilissimas reciperet civitates*, VOPISCUS. *Vita Probi*, 13, 6. — WLGRIN DE TAILLEFER suppose que le mur de Périgueux a été construit sous Probus (*Antiquités de Vésone*, t. II, p. 178).

(4) *Hic est qui in ipso ortu numinis sui Gallias priorum temporum injuriis efferatas reipublicae ad obsequium reddidit, sibi ipsas ad salutem, Panégyrique VI*, § 8.

(5) *Dd. nn. impp. Caes. Gaius Aurel. Valerius Diocletianus pp. invictus Augustus, et imp. Caesar Marcus Aurel. Valerius Maximianus p. f. invictus Aug. muris Cularonensibus cum interioribus aedificiis providentia sua institutis adque perfectis portam Romanam Joviam vocari jusserunt.* L'autre inscription est conçue dans les mêmes termes, si ce n'est qu'elle se termine ainsi : *Portam Viennensem Herculeam vocari jusserunt.*

empereurs. En 294 on entoura de murailles Winterthur *(Vitodurum)*, jusque-là simple bourgade ouverte [1], et on a tous les motifs de croire que c'est en même temps que l'on mit en état de défense les villes et les villages de la haute vallée du Rhin, soit par des constructions nouvelles [2], soit par d'importantes restaurations [3].

C'est encore dans les premières années du règne de Constance Chlore que la ville d'Autun fut reconstruite [4].

En 301, la ville de Langres était déjà entièrement fortifiée, puisque le césar Constance, pendant sa guerre contre les Alamans, se vit un jour fermer les portes de l'enceinte, et dut se faire hisser le long de la muraille, pour échapper à l'ennemi qui le serrait de près [5].

Enfin, sous l'empereur Constantin, eut lieu une mesure d'une importance capitale pour l'histoire de la Gaule et de l'Empire, mesure qui ne s'expliquerait pas si l'on ne se rappelait les événements qui précèdent. « Constantin », dit Zosime [6], « ramena les soldats des frontières » dans les villes de l'intérieur des provinces ». Et on doit interpréter cette grande innovation de l'empereur Constantin, non pas, ainsi que la regarde Zosime, comme un affaiblissement de la situation militaire de l'empire, mais, bien au contraire, comme le complément nécessaire du nouveau système de défense. Les villes de l'intérieur venaient d'être fortifiées, le travail d'organisation militaire venait d'être achevé, notamment en Gaule, dans sa partie matérielle. Le pays était hérissé désormais de 80 places fortes *(castra)* formidables et de quelques centaines de châteaux-forts *(castra, burgi, castella)*. Il fallait compléter la tâche des règnes précédents, et constituer des garnisons dans chacune de

---

(1) Mommsen, *Hermes*, XVI, p. 488.

(2) Inscription trouvée au sud du Rhin, près du lac de Constance (Mommsen, *Hermes*, XVI, p. 488) :

IMP · CAES · GAIVS *Aur. Val. Diocletianus*<br>
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .<br>
*et Val. Constantius et Gal. Val. Maximianus n*OBILISS*imi Caesares*.......<br>
*murum* TASG*aetiensem* SVMTV SVO *fecerunt*

(3) Inscription de Windisch *(Vindonissa)* (Mommsen, *Hermes*, XVI, p. 489) :

| | |
|---|---|
| *pius* | FELIX · *augu*STVS |
| *nobilissimus* | CAESAR MVRVM |
| *Vindonissensem* [?] *manu* | MILITARI · RESTITVER |
| *curante* . . . . . . . *prae* | S PROV · G · S · QVI CON |
| *dedit* | ITER · COSS |

(4) Eumène, *Oratio pro restaurandis scolis*, § 4 : *Panégyrique VIII*, § 4. — Lenain de Tillemont, t. IV (éd. de 1732), p. 13; Duruy, édition in-4°, t. VI, p. 551.

(5) *Clausis portis in murum funibus tolleretur*, Eutrope, *Breviarium*, 9, 23 (15). — Lenain de Tillemont, t. IV, p. 18; Pistollet de Saint-Ferjeux, *Anciennes fortifications de Langres*, p. 231 (dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres*, 1877, in-4°).

(6) Zosime, 2, 34.

ces forteresses. C'est ce que fit Constantin. Depuis lors, la Gaule fut un immense camp retranché, et c'est à ce moment que l'administration militaire de la contrée fut établie telle que nous la trouvons dans la *Notitia dignitatum*, que, notamment, la grande place de Bordeaux fut complétée par les deux avant-postes de Bourg (p. 158) et de Blaye (p. 162), que dans cette dernière ville on organisa la milice provinciale des *milites Garronenses* (p. 162; cf. p. 207), et que tout notre pays fut placé sous l'autorité du duc de l'Armorique, *dux tractus Armoricani*.

En même temps, l'œuvre de restauration matérielle continuait. Constantin fit élever des thermes à Reims [1]. A Trèves, il fit réédifier le cirque, les basiliques et le forum, et relever les murailles [2].

Ne l'oublions pas. Cette transformation militaire des Gaules a eu pour notre pays des conséquences profondes et durables. Ces murs ont servi, presque tels quels, durant le moyen âge : ils ont sauvé plus d'une ville des envahisseurs de 406, des barbares du v<sup>e</sup> siècle, des Sarrasins et des Normands ; ils ont été la sauvegarde de nos grandes cités jusqu'au moment où, au temps du grand réveil médiéval, leurs enceintes furent élargies, au XII[e] et au XIII[e] siècle. Sans les admirables mesures prises par les princes de l'an 300, on peut se demander ce que serait devenue notre patrie dans les tourmentes du haut moyen âge.

Il semble bien que l'œuvre de défense générale des Gaules fut complètement achevée en 356, au temps où le césar Julien commença, contre les Alamans, sa série de brillantes campagnes. A cette époque, nous disent les textes, Autun, Troyes, Sens, Besançon, possédaient certainement des murailles, et sans doute aussi Auxerre et Reims ; car les barbares semblent s'être bornés, en Gaule, à occuper la campagne, et les villes ne souffraient peut-être pas trop de leurs incursions. Remarquons seulement qu'Autun, dont les murs, paraît-il, tombaient déjà de vétusté, faillit bien être pris [3] : cependant ils ne dataient que de Constance Chlore ; mais ils avaient dû, depuis soixante ans, subir plus d'un assaut. Il semble également que les remparts de Besançon,

---

(1) Inscription publiée par le *Bulletin épigraphique*, III, p. 94.

(2) *Video hanc fortunatissimam civitatem cunctis moenibus resurgentem* (*VII[e] Panégyrique*, § 22, p. 178, éd. Bæhrens). Cf. Lenain de Tillemont, t. IV, p. 46. — De Saint-Hippolyte suppose que les murs de Bourges étaient contemporains de Constantin, *Antiquaires de l'Ouest*, année 1841, p. 112.

(3) *Muros spatiosi quidem ambitus sed carie vetustatis invalidos*. Voyez Ammien Marcellin, 16, 2, 1, pour Autun et toutes ces villes, et, pour Besançon en particulier, la lettre de Julien à Maxime, 39[e] de la collection, et Chifflet, *Vesontio*, I, p. 191.

plus près encore de la frontière, étaient dès lors à demi ruinés. Mais on peut voir, dans l'histoire des invasions du IVe siècle, que l'œuvre accomplie en 300 portait ses fruits : le torrent des envahisseurs ne submergeait plus les villes, comme sous Gallien, comme en 276.

Aussi comprend-on que les empereurs n'aient cessé de réparer et d'entretenir ces murailles jusqu'au dernier jour de leur domination, et que le *Code Théodosien* porte à chaque instant la trace de l'activité des souverains. Une loi d'Arcadius (adressée, il est vrai, au préfet du Prétoire d'Orient, mais qui doit avoir eu son analogue en Occident), dit nettement : *Omnes provinciarum rectores literis moneantur, ut sciant, ordines adque incolas urbium singularum, muros, vel novos debere facere, vel firmius veteres renovare* (15, 1, 34).

Sous lequel de ces règnes réparateurs doit se placer la construction des remparts de Bordeaux ? Il est impossible de le dire avec quelque certitude ; mais au moins nous semble-t-il également impossible de la rejeter dans aucune autre période de l'histoire de la Gaule romaine. S'il nous est permis d'exprimer ici notre avis, nous croyons que trois princes seulement ont eu le temps de songer à doter Bordeaux de murailles : Aurélien, après la soumission de Tétricus (de 273 à 275) ; Maximien ou Constance Chlore, après la répression des Bagaudes (de 287 à 306).

Si même nous n'avions, dans nos inscriptions, une épitaphe qui nous paraît contemporaine de Dioclétien (n° 44), nous préférerions attribuer cet ouvrage à Aurélien, le même prince qui fortifia Dijon et reconstruisit Orléans. Nous pensons, en effet, qu'il y eut, sous Aurélien, une mesure générale [1] qui ordonna d'enceindre de murs, de fortifier toutes les villes ouvertes de l'empire romain. N'est-ce pas à cet empereur que Rome dut les remparts qui l'abritèrent depuis le moyen âge jusqu'à nos jours ? N'est-ce pas Aurélien qui, ayant enfin rendu à l'Empire son antique unité, a dû songer le premier à prémunir définitivement ses cités contre les invasions, les révoltes, les misères de toutes sortes qui les avaient assaillies et dévastées depuis un quart de siècle ? Que les empereurs gaulois, Laelianus ou Tétricus, aient commencé ou préparé cette œuvre en deçà du Rhin, que Probus, Maximien, Constance ou Constantin, l'aient continuée et achevée, c'est probable ; on ne fortifie pas en un jour les villes d'un vaste empire.

---

[1] SCHUERMANS, *Inscriptions de Namur* (*Soc. arch. de Namur*, t. XVII), p. 10, daterait la loi d'entre 287-288.

Mais que le mérite, que la réelle initiative, sinon l'accomplissement de cette grande œuvre doive revenir à Aurélien, qu'il ait été, pour les villes de la Gaule, comme un second fondateur, qu'il ait, plus qu'aucun de ses prédécesseurs ou de ses héritiers, mérité le glorieux surnom de *restitutor orbis* que les inscriptions lui donnent, c'est ce qui pour nous en fait l'objet d'aucun doute. L'enceinte de Rome, commencée par Aurélien, n'a été achevée que par Probus, et peut-être même y travaillait-on encore sous le règne de Dioclétien, en 287 (1), et, à Rome, aucun ennemi n'a pu inquiéter ou troubler les travailleurs. Il en était autrement dans les Gaules. En 273 seulement, Aurélien les recouvra, et dès 276 les barbares en sont les vrais maîtres : ce n'est pas dans ces deux années de calme que les murs ont pu s'élever, étant donné surtout le soin qui présida à leur construction. Qui nous empêche de croire qu'ordonnées et peut-être aussi tracées sous Aurélien, les murailles de Bordeaux n'ont été vraiment achevées que sous Maximien et Constance Chlore, qui donnèrent enfin à la Gaule de longues années de paix ?

Certes, les murailles de Bordeaux, comme celles de Dijon, de Périgueux et des autres villes, ont été construites avec une certaine hâte : l'absence presque complète de fondements (ici les murs reposent parfois directement sur la vase), le choix des matériaux le prouve. On a procédé comme on a toujours fait dans le monde en pareille circonstance lorsqu'il y a péril en la demeure, on a demandé aux temples, aux monuments publics, aux cimetières, les pierres de taille nécessaires aux fondations ; on a fait entrer dans le soubassement de la muraille tous les fragments qui, par leur nature et leurs dimensions, pouvaient le consolider : autels sacrés ou funéraires, statues ou bas-reliefs, chapiteaux, fûts ou tambours de colonnes, frises, entablements ou pilastres, tout a paru bon, tout a servi pour l'édification de ces murs. Les cimetières et les monuments de la ville ont été les véritables carrières où ont puisé les entrepreneurs. Cela, sans doute, s'est vu dans tous les temps et dans tous les pays, en orient, à Athènes, à Rome, au IIIe, au IVe siècle et au moyen âge, et cela se fait encore, sous nos yeux, en Algérie, quoique avec infiniment moins de motifs. C'est ainsi que furent reconstruites les murailles de Narbonne par El Samah au VIIIe siècle et par François Ier au XVIe siècle. C'est ainsi que Thémistocle fortifia

---

(1) LENAIN DE TILLEMONT, *Histoire des Empereurs*, III, p. 208.

Athènes « dans un court espace de temps », dit Thucydide (1, 93) : « l'ouvrage porte encore aujourd'hui des traces de la précipitation avec » laquelle il fut exécuté. Les fondements sont en pierres de toute espèce, » non appareillées, telles que chacun les apportait. On y fit entrer » jusqu'à des colonnes sépulcrales et des marbres sculptés ». Mais jamais la chose ne fut faite avec la régularité officielle et le soin méthodique que les empereurs de l'an 300 mirent à édifier nos remparts.

Peut-on dire, en effet, que ces remparts aient été élevés précipitamment, sous la menace de l'arrivée des ennemis, ou sous la terreur du brigandage ? On ne saurait admettre qu'il ait été plus facile de les élever que de les démolir : or, lorsqu'on abattit, en 1866, les abords de la porte *Toscanan*, « nous avons été émerveillé », dit M. Drouyn, « du peu de » travail qu'arrivaient à faire, par jour, dans leur œuvre de destruction, » une quinzaine d'hommes manœuvrant une immense poutre ferrée, sus» pendue par des cordages à des grues aussi hautes que des mâts ; le » feu jaillissait à chaque coup, et toutes les heures, une bribe du mur » s'écroulait » (1). Le soin avec lequel beaucoup de ces matériaux ont été taillés, ravalés, équarris, l'élégance de la construction en petit appareil et en briques qui couronnait l'édifice, la solidité étonnante du mortier, tout indique que les ingénieurs ont eu le temps de déployer les ressources de l'art de construire chez les Romains. Il semble que le danger fût plus près dans le passé que dans l'avenir, que les villes à fortifier avaient récemment traversé d'épouvantables catastrophes, qu'il fallait, en les mettant désormais en état de résistance, prévenir le retour de pareils désastres, mais que, pour le moment, on avait le loisir de soigner cette œuvre de défense, de chercher à la rendre solide et durable.

Il n'est point permis non plus de croire que les ingénieurs aient absolument, de parti pris, détruit les temples et les basiliques, saccagé les places publiques et profané les cimetières. Cette œuvre de dévastation a été faite avant eux, j'imagine, par les barbares (surtout ceux de la grande invasion de 275-277, cf. p. 296) ou les brigands ; ils se sont bornés à en profiter. Bordeaux, entre Gallien et Probus, a dû être pillé et incendié peut-être plus d'une fois, sans aucun doute en 276, et les traces de ces incendies sont encore visibles dans les ruines des maisons antérieures à la muraille (t. I, p. 426) ;

---

(1) Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 33.

un très grand nombre de pierres retirées de la muraille romaine, surtout de la façade méridionale, de la partie qui avoisine la Cathédrale, portent des traces manifestes d'incendie : la flamme les a calcinées, effritées; certes, il était inutile d'incendier les monuments que le génie militaire avait pu vouer à la destruction. Mais il profita, bien plutôt, des désastres causés par les ennemis, il utilisa les débris qu'ils avaient accumulés. Il est difficile de penser, en outre, que, même avec l'excuse d'un péril urgent, les Romains se soient départis de leur respect religieux pour les monuments consacrés aux Dieux et aux Mânes. Pour qu'ils aient consenti à les traiter comme de simples matériaux de bâtisses, il faut qu'ils aient un jour cru ces monuments dépouillés de leur sainteté. Jouannet a supposé, avec beaucoup de finesse et une certaine vraisemblance, que, si ces tombes avaient subi le contact de l'ennemi, elles perdaient entièrement leur caractère religieux et qu'on pouvait, dit-il, « en employer la pierre à toute espèce » d'usage », comme on le faisait des tombeaux des ennemis [1]. Jouannet allait trop loin; mais ce qu'il ajoute corrige ce que sa première hypothèse pouvait avoir d'exagéré : « A la vérité, cette même loi voulait que, » le calme rétabli, on consacrât de nouveau les monuments religieux; » mais l'enceinte murale était elle-même un objet sacré; elle put donc » recevoir des monuments funéraires » [2]. Voilà la vérité.

On sait, en effet, que les murs des villes ont été, de tout temps, regardés par les anciens comme « choses saintes », et que Justinien encore dira, dans ses *Institutes* (2, 1, 10) : *Sanctae quoque res, veluti muri et portae, quodammodo divini juris sunt.* Le soin avec lequel les tombeaux ont été ainsi placés dans la muraille, sans mutilation inutile, montre qu'on n'a pas, suivant l'heureuse expression de M. Schuermans, voulu seulement les utiliser, mais aussi les préserver.

Tous les débris des monuments devenus inutiles ou tombés en ruines étaient consacrés à la réparation des ouvrages indispensables à la vie d'une ville, aqueducs, routes, ponts et remparts. Quand le comte d'Orient, Asterius, demanda à l'empereur Arcadius, en 397, où il pouvait trouver les ressources nécessaires à l'entretien des routes et des enceintes

---

(1) Cf. *Sepulchra hostium religiosa nobis non sunt: ideoque lapides inde sublatos in quemlibet usum convertere possumus: non sepulchri violati actio competit*, PAUL., *Digeste*, 47, 12, 4.

(2) JOUANNET, *Académie*, 1827, p. 129. — Pareille remarque vient d'être faite par M. SCHUERMANS, dans ses *Inscriptions de Namur* (*Annales de la Soc. arch. de Namur*, t. XVII), p. 10.

murales de sa province, l'empereur lui répondit : « La démolition des » temples te permettra de faire face aux besoins dont tu me parles » (1). En ce temps-là, sous la domination grandissante du christianisme, les temples païens étaient devenus inutiles ou dangereux. Sous le règne de Maximien, détruits en Gaule par la grande invasion, ils étaient au moins hors d'usage; rien ne s'opposait à ce qu'on en fît servir les matériaux à la construction des remparts. « Le travail humain », dit un poète du XIIe siècle en parlant des remparts romains de Reims, « le travail humain, fragile parce qu'il est vain, en brisant les temples » et en pillant les débris pour élever de nouveaux bâtiments et restau- » rer les toits délabrés, a utilisé les ruines voisines pour élever l'édifice » des murailles » :

*Vel labor humanus, cito casurus quia vanus,*
*Delubra frangendo fragmentaque diripiendo,*
*Ut nova fundaret, vel tecta vetusta novaret,*
*Traxit vicinas ad opus murale ruinas* (2).

C'est à ce concours de circonstances que Bordeaux, au sortir d'épouvantables désastres, dut, à la fin du IIIe siècle, l'enceinte carrée qu'admirait son poète Ausone ; c'est grâce à ces remparts que nous ont été conservés, en aussi grand nombre, les merveilleux débris de son passé, les restes de ses trois premiers siècles de prospérité ; le sort sacré mais obscur auquel on les destina, fut précisément ce qui les sauva et devait les rendre à la postérité. On peut dire, d'une façon presque absolue, que les remparts romains des cités de la Gaule occidentale et septentrionale ont été la sauvegarde de leurs monuments et de leurs inscriptions, et sont aujourd'hui encore, et demeureront longtemps, la ressource suprême et la mine historique de notre épigraphie nationale.

---

(1) *Quoniam vias, pontes, per quos itinera celebrantur, adque aquaeductus, muros quinctiam juvari provisis sumptibus oportere signasti, cunctam materiam quae ordinata dicitur, ex demolitione templorum memoratis necessitatibus deputari censemus, quo ad perfectionem cuncta perveniant*, ARCADIUS et HONORIUS, *Code Théodosien*, 15, 1 *(De operibus publicis)*, 36. Voyez, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, une *Étude sur des textes de lois romaines expliquant la destruction des monuments dans les derniers temps de l'empire d'Occident*, par DE LA MARSONNIÈRE, année 1857, p. 66 et s.

(2) *Vie d'Adelbert II, archevêque de Mayence*, par ANSELME, évêque d'Havelberg, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XLII, p. 203-205, et *Bulletin épigraphique*, t. III, p. 117.

*Répartition chronologique et topographique des inscriptions du département.*

---

Le département, en dehors de Bordeaux, a livré jusqu'ici 33 inscriptions (n^os^ 940-972) : sur ces 33 textes, 2 sont des bornes milliaires (n^os^ 971-972). Les 31 autres sont en majorité des trois premiers siècles (les deux tiers environ, 20); le bas empire et l'ère mérovingienne, du IV^e^ au VIII^e^ siècle, n'ont fourni que 11 textes.

Il ne faudrait pas cependant conclure de cette proportion que la contrée, que la campagne girondine fut moins habitée ou moins peuplée aux temps chrétiens que sous la domination des empereurs. C'est la conclusion contraire qui me paraît nettement ressortir de l'étude du caractère de ces inscriptions. Sur les 20 textes du haut empire, il n'y a qu'une seule épitaphe, et bien misérable (n° 953), 2 inscriptions sont encore plus informes (n^os^ 943 et 954) : les autres numéros sont fournis exclusivement par des marques de poteries ou de briques, par des inscriptions sur menus objets. Au contraire, sur les onze monuments des temps barbares, il y a deux dédicaces (n^os^ 948 et 952), il y a cinq tombeaux (n^os^ 944-946, 955, 962), dont deux portent les inscriptions du V^e^ siècle les plus intéressantes peut-être de notre région, Bordeaux compris (n^os^ 945-946).

En outre, tandis que, pour les trois premiers siècles, Bordeaux fournit 353 inscriptions proprement dites et la région girondine, 3 seulement, le bas empire livre 16 inscriptions, dédicaces ou épitaphes, à Bordeaux, et 7 dans le département : la proportion change alors de un pour cent à plus d'un tiers en faveur du département. Le V^e^ siècle en particulier, qui a été, grâce à la domination wisigothique, un des beaux siècles de prospérité matérielle et de splendeur intellectuelle de notre pays, laisse 3 inscriptions à Bordeaux et 2 dans le département.

En d'autres termes, tandis que sous le haut empire la région rurale, les pays des Bituriges Vivisques et de leurs voisins immédiats, n'ont point d'importance épigraphique, que toutes les inscriptions sont alors en quelque sorte entassées à Bordeaux, à partir du IV^e^ siècle, surtout du V^e^, la campagne tient sa place dans l'épigraphie de la région : on grave sinon autant, du moins presque autant de dédicaces ou d'épitaphes

hors de Bordeaux que dans Bordeaux. Il y a dans notre région comme une diffusion, une décentralisation de l'épigraphie et de l'archéologie, que les trois premiers siècles n'avaient point connue.

Cette statistique, quelque insignifiante qu'elle puisse paraître, a son importance et ajoute un fait nouveau à l'histoire de la civilisation dans notre pays.

Il semble, en effet, que pendant les trois premiers siècles, la vie, chez les Bituriges Vivisques ou chez les Bazadais leurs voisins, ait été surtout une vie municipale. A l'existence rurale qui a été celle des Gaulois d'avant la conquête, les Romains ont tout mis en œuvre pour faire succéder la vie à la ville, la vie dans ces grands centres de population qu'ils ont ou créés ou, comme Bordeaux, transformés, embellis, développés à leur guise. N'oublions pas que vivre à la ville, c'était, pour un Gaulois, vivre surtout à la romaine, et que Bordeaux, en particulier, agrandi, doté de monuments, de fontaines, d'amphithéâtres, de temples, de lieux de plaisir, devait séduire de toute sa splendeur naissante les nobles Gaulois qui n'étaient après tout, avant la conquête, que de riches paysans. L'activité se porta tout entière du centre au foyer, c'est-à-dire dans la ville, comme il arrive toujours dans les pays où la civilisation succède à la demi-barbarie : c'est une remarque que les anciens ont souvent faite et elle est singulièrement vraie pour le Bordeaux romain. Pendant trois siècles, les Bituriges ont voulu vivre à Bordeaux : ils ont voulu s'y ménager, après leur mort, de somptueux monuments aux abords de la cité, le long de ses six grandes voies, comme pour goûter, même au delà du tombeau, la jouissance de la ville, de son luxe et de la popularité qu'elle dispense. — De là sans doute, pendant trois siècles, la présence d'épitaphes presque uniquement à Bordeaux.

Cela paraît avoir changé au IVe siècle : on dirait que de nouveau, alors, dans notre région, la vie à la campagne ait eu un regain de popularité pour les riches et les nobles. D'abord, la construction de la grande muraille, vers l'an 300, a modifié le caractère de la ville de Bordeaux : la cité a été comme étouffée, resserrée par ce rempart, on devait y être mal à l'aise, et la présence des soldats pouvait y paraître gênante. Plus tard, au Ve siècle, le séjour des villes dut devenir plus incommode encore aux yeux des Gallo-Romains, car il fut gâté par l'arrivée et l'installation des Wisigoths, qui n'aimaient guère, je pense, vivre en

dehors de leurs remparts et des plaisirs de la ville. En ce temps, la cité devait être abandonnée à demi aux barbares, et les villas étaient les vraies demeures de l'aristocratie romaine ; elle s'y sentait là franchement chez elle, au milieu de ses clients, de ses colons, de ses esclaves, au sein de son luxe, avec ses bibliothèques, ses galeries de tableaux, ses thermes, ses greniers, ses ateliers et ses chapelles. Voyez chez Sidoine Apollinaire la description de la villa de Pontius Leontius, à Bourg (cf. ici, p. 159) : c'était un véritable village, dont le sénateur était vraiment le seigneur. On comprend aisément qu'il aimât à y vivre, loin de la foule plébéienne et servile ou de la soldatesque barbare qui devaient encombrer les rues de Bordeaux et qui se montraient d'ailleurs également hostiles aux nobles gallo-romains (cf. Paulin de Pella, *Eucharisticon*, vers 288 et 366).

De fait, dès le milieu du IV^e siècle, nous voyons que les riches Bordelais ne se sentent réellement heureux qu'à la campagne, et que tous faisaient et disaient volontiers comme Ausone (*Epistolae*, 10) :

*Nos etenim primis sanctum post pascha diebus*
*Avemus agrum visere :*
*Nam populi coetus et compita sordida rixis*
*Fastidientes cernimus*
*Angustas fervere vias et congrege volgo*
*Nomen plateas perdere...*
*Haec et quae possunt placidos offendere mores*
*Cogunt relinqui moenia.*

On le sent vite en lisant Ausone, et la preuve est surabondamment faite par l'impression que donne cette lecture : la grande place dans ses œuvres et dans ses affections est celle qu'il fait, non pas à sa maison de Bordeaux, mais à ses demeures de la campagne (cf. p. 148 et 156) : c'est là qu'il accumule ses richesses et c'est là qu'il renferme ses joies. C'est surtout à Hebromagus que vit Paulin de Nole (cf. p. 141) ; n'est-il pas, en effet, comme un vrai souverain dans ce que ses contemporains appellent *regna Paulini*? Au milieu du V^e siècle, Sidoine nous montre les *Leontii* étalant tout leur luxe à Bourg ou à Langon (cf. p. 159 et p. 143) et Trigetius refusant de se résigner à venir à Bordeaux (cf. p. 210).

L'aristocratie romaine et chrétienne n'aime donc pas à quitter ces

bords de la Garonne et de la Dordogne où elle trône en véritable dominatrice. Elle laisse maintenant Bordeaux aux barbares, illettrés et arriérés. C'est là, à la campagne, que ses membres vivent et meurent; c'est dans leurs villas qu'on les enterre, et non pas aux portes des villes, et c'est au milieu des ruines de leurs demeures que de nos jours nous retrouvons leurs épitaphes : en changeant leurs habitudes au ɪᴠᵉ et au ᴠᵉ siècle, les riches gallo-romains ont déplacé l'activité épigraphique.

Et remarquez un fait qui vient appuyer les précédents : ces épitaphes de la campagne sont sur marbre (nᵒˢ 945 et 946), tandis que les épitaphes contemporaines trouvées à Bordeaux sont simplement sur pierre (nᵒˢ 860 et 861).

Le ᴠɪᵉ siècle (je parle toujours seulement pour cette région) modifie un peu la situation, et, de nouveau, au profit de l'épigraphie urbaine des villes, au détriment de celle des campagnes. C'est le siècle des grands sarcophages anonymes à symboles chrétiens. Sans doute nous en trouvons trois (nᵒˢ 944, 955, 962) dans le département, dont un à Bazas ; mais le plus grand nombre, onze (nᵒˢ 851-859), proviennent de Bordeaux, et notamment des cryptes de Saint-Seurin. Il est à croire que si, à cette époque, les grands seigneurs ont continué à vivre surtout dans leurs domaines (on peut d'ailleurs s'en rendre compte par les poésies de Venance Fortunat, cf. p. 139, 140 et 145), cependant ils ont préféré ne plus y être enterrés : ils ont aimé à se reposer, non plus isolés dans leurs demeures, mais groupés, dans les faubourgs des grandes villes ou aux abords des chapelles les plus illustres, près du tombeau célèbre d'un saint vénéré, comme Seurin de Bordeaux, Romain de Blaye ou Vincent du Mas-d'Agenais. De nouveau, ainsi que dans les trois premiers siècles, les sépultures se sont réunies alors autour de Bordeaux : mais ce n'était plus, comme autrefois, le long des routes, pour permettre aux passants d'admirer la richesse du tombeau et le luxe des héritiers du défunt, mais autour du corps d'un saint, pour faire participer le sépulcre du mort à la vénération qui entourait les restes du bienheureux. On méritait ainsi, suivant l'expression consacrée, d'être « associé au sépulcre des saints » (Le Blant, *Manuel*, p. 146). C'est ainsi que se forma, à partir du ᴠɪᵉ siècle, cette grande agglomération de sarcophages anonymes que tout le moyen âge admira autour de Saint-Seurin (cf. p. 19), et dont on pouvait dire ce que Le Dante

dit de l'autre cimetière célèbre de la Gaule, celui des Alyscamps d'Arles (*Inferno*, 9, 115),

*Fanno i sepolcri tutto 'l loco varo.*

Et cela demeura ici l'usage, depuis le commencement jusqu'à la fin de l'ère carolingienne, et il se forma ainsi autour de Saint-Seurin, autour de Saint-Romain de Blaye, un nouveau groupe de tombeaux, comme il s'en était formé sous le haut empire, aux abords des grandes voies qui sortaient des villes.

C'est donc à l'aide de ces faits, et non pas du simple hasard, que nous expliquerons les différentes manières dont les inscriptions de Bordeaux et du département se groupent suivant les siècles et se présentent à nous suivant les lieux. Si l'épigraphie ainsi entendue n'est pas une vaine science, elle ne doit rien abandonner au hasard.



## 2° COMMENT LES MONUMENTS ONT ÉTÉ TROUVÉS: HISTORIQUE DES DÉCOUVERTES FAITES A BORDEAUX

---

Nous venons de voir comment nos inscriptions nous ont été conservées : nous allons voir maintenant de quelle manière et à quels différents moments elles ont été retrouvées. Il est inutile de s'occuper, dans cette recherche, des inscriptions du département : car l'étude de l'histoire de leur découverte ne présenterait rien d'intéressant. Il n'en va pas de même pour celles de Bordeaux, et on s'en rendra aisément compte à la fin de ce chapitre. Après avoir cherché quand fut construite la muraille romaine, il importe d'indiquer à quelles différentes époques de l'histoire de notre ville elle a été démolie, de tracer, par la même occasion, l'historique des fouilles qui ont fait réapparaître au jour les monuments de notre passé (1).

Il n'est pas superflu d'ajouter, dans cet historique, à la nomenclature des inscriptions, celle des principales sculptures ou des plus importants débris trouvés à Bordeaux : nous pensons épargner ainsi quelque recherche à ceux qui voudront faire pour nos monuments figurés ce que nous avons tenté pour les inscriptions. Aussi bien est-il souvent utile, pour commenter ou apprécier un texte gravé, de savoir quel bas-relief ou quel fragment architectural a été découvert à côté de lui.

Pour trouver les preuves à l'appui de cette chronologie, nous prions le lecteur de se reporter à l'*historique* des inscriptions indiquées.

---

En **1468,** le mur romain a été démoli devant l'entrée méridionale de la Cathédrale Saint-André, à l'endroit qui a formé, jusque vers 1865, la petite place Saint-André [en face la rue Pèlegrin] (2). C'est peut-être à

---

(1) Cette chronologie a été commencée sommairement par JOUANNET, *Académie*, 1829, p. 170 et s.

(2) D'après un registre des délibérations du Chapitre de Saint-André en date du 29 mars 1468, BAUREIN, t. IV, p. 310.

cette date et à cet endroit, c'est sans doute dans les portions du mur adossées alors à l'église qu'ont été trouvées les inscriptions qui, au commencement du XVI[e] siècle, existaient dans la Cathédrale (n° 270), dans l'Archevêché (n° 18) et dans le Doyenné de Saint-André (n° 9), et que nous connaissons par la copie qu'en prit alors Hubert-Thomas Leodius.

Début du **XVI[e] siècle**. — A cette date on possédait à Bordeaux, comme nous l'apprend le même Leodius, outre ces trois inscriptions, l'autel du génie (n° 1), alors dans le Château-Trompette, et quatre épitaphes qui paraissent avoir été conservées avec soin, l'une à Sainte-Eulalie (n° 301), une autre encastrée dans un mur de l'Hôtel-de-Ville (n° 185), la troisième et la quatrième, dans une maison particulière du quartier Puy-Paulin, rue Saige (n[os] 122 et 296): ces deux dernières proviennent sans doute du mur romain qui longe au nord la rue Saige. Ces huit inscriptions, dont une seule nous est demeurée (le n° 1), formaient, au commencement du XVI[e] siècle, le patrimoine épigraphique de Bordeaux, auquel on peut sans doute joindre, dès cette époque, l'épitaphe de *Mommolenus* (n° 862).

**1563**. — On découvrit l'épitaphe de *Julius Lupus* (n° 133), en démolissant, rue du Loup, en face le carrefour de la rue Guérin, une partie du mur romain, pour y chercher des matériaux.

**1564**. — Six épitaphes (n[os] 107, 123, 145, 259, 310 et 325) furent trouvées, comme nous l'apprend de Lurbe, « aux ruynes de la maison » ancienne du sieur de Duras, près ladite petite Observance ». Cette maison, qui semble avoir occupé l'emplacement des maisons n[os] 7 et 9 de la rue de Grassi, était adossée, au nord, à la muraille romaine [1]. Les inscriptions ont dû être retirées du rempart soit en 1564 même, soit, plutôt, antérieurement.

Avant **1572**. — Le président Joseph de la Chassaigne, mort cette année, avait trouvé l'épitaphe de *C. Julius Severus*, il la fit transporter dans son domaine, « le bien d'Ausone », au Bouscat (n° 139), avec d'autres antiquités, parmi lesquelles deux statues (acquises plus tard par Florimond de Raymond), et un cadran solaire imité de l'antique et portant le nom d'Ausone (cf. nos *Inscriptions fausses*, t. II, p. 246).

Le 24 juillet **1594**. — Nous apprenons par le même chroniqueur de

---

[1] BAUREIN, IV, p. 354. DROUYN, p. 445; cf. DEZEIMERIS, *Soc. arch.*, VI, p. 51.

Lurbe, qu'on trouva près la chapelle Saint-Martin du Mont-Judaïque, dans un champ appartenant au sieur de Donzeau, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Guyenne, une statue et trois inscriptions sur marbre, dédiées à Drusus, à Claude, et à un des fils de Germanicus (n$^{os}$ 25, 26 et 27); le 21 juillet on avait trouvé au même lieu deux statues, dont la célèbre Messaline de Bordeaux. La nature des débris rencontrés sur ce point du sol donne à penser qu'ils appartiennent aux anciens thermes (t. I, p. 92, n. 1). Comme nous l'avons dit plus haut (p. 283), ces plaques de marbre ont dû à leur fragilité de ne pas servir de matériaux pour la muraille, d'être découvertes à l'endroit même où les Romains les placèrent tout d'abord.

**1594**. — « Bien tost apres » cette découverte, le sieur du Haillan, frère de l'historiographe du roi, fit démolir une partie de la muraille romaine « aboutissante au derrière de sa maison », et trouva, derrière les énormes blocs de pierre dure qui en formaient le soubassement, l'épitaphe de *Publicia* (n° 281). Je ne sais de quelle partie de la muraille il s'agit.

**1594**. — On trouva encore cette année rue du Loup, toujours sans doute dans les fondements du mur, la prétendue dédicace à l'empereur Hadrien (n° 28).

Avant **1595**, ont été trouvées les inscriptions que renfermait à cette date, au dire de de Lurbe, le musée de Florimond de Raymond, et dont l'origine ou la date de la découverte est inconnue: — une dédicace et une statue de Jupiter (n° 16), originaires de la maison de M. de Nesmond, rue Porte-Dijeaux, maison qui, située sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'Archevêché, n'était pas très éloignée du mur romain du côté du couchant, — une autre dédicace (n° 3), provenant des fondements mêmes de la maison de Florimond de Raymond (rue du Temple, vers le n° 24, t. I, p. 16), — deux épitaphes (n$^{os}$ 50 et 51), du Château-Trompette (ces deux épitaphes, gravées sur des « piliers de marbre » ont pu ne pas entrer dans la construction du rempart, cf. t. II, p. 285). — De quatre autres, que de Lurbe copia également en 1594 dans ce Musée (n$^{os}$ 6, 22, 67, 88), nous ignorons entièrement la provenance. Il en est de même de l'autel et des fragments de statues conservés dans ce musée, dont nous parlerons plus bas (VII$^{e}$ p., I, § 3).

Entre **1595** et **1601**, date de la mort de Florimond de Raymond, furent trouvées ou acquises par lui les quatre inscriptions dont de

Lurbe ignora toujours l'existence, et que virent dans le musée fondé par lui Jodocus Sincerus (n° 72) et Sanloutius [que nous avons aussi appelé l'anonyme de Bouhier] (n$^{os}$ 72, 205, 242, 267).

En **1604**, lorsque l'on détruisit le château du Hâ, raconte le chroniqueur Jean Darnal, « il se treuua parmy les batimens des grandes » colonnes rondes, qui auoient servy ailleurs » [1]. En 1840, on remarquera le même fait (cf. p. 282), mais on notera des inscriptions.

---

**1715**. — Le XVII$^e$ siècle, qui vit démolir les Piliers de Tutelle, fut à tous les égards une période désastreuse pour l'épigraphie bordelaise. Toutes les inscriptions qui furent alors découvertes (il est inadmissible de croire que l'on ne trouva absolument rien durant 150 ans) furent perdues et la copie même n'en fut point conservée. Il paraît certain, par exemple, que la démolition, en 1692 [2], de la tour de Gassies, élevée sur l'emplacement et sans doute sur les fondations d'une tour romaine, dut mettre au jour des antiquités romaines : il n'en est rien resté, pas même le souvenir. Il faut descendre jusqu'à l'année 1715 pour voir s'accroître le patrimoine épigraphique de Bordeaux par la découverte, dans le cimetière de Saint-Seurin, de l'épitaphe de la chrétienne *Aucilia Pascasia* (n° 853), d'ailleurs également perdue.

En **1744**, lorsque Venuti rédigea ses *Dissertations sur les anciens monumens de Bordeaux,* imprimées dix ans plus tard, il n'ajouta que deux inscriptions à celles qu'avaient connues les amateurs de la Renaissance. L'une (n° 125) se trouvait dans la cour de l'Intendance ; l'autre (n° 147) encastrée « dans le coin du rempart qui fait face à la rue Porte-Dijeaux » : toutes deux semblent provenir du mur romain, qui était fort peu éloigné de l'un et de l'autre endroit : la première a été perdue. — Ajoutons, comme connu seulement depuis les recherches de Venuti (*Soc. arch.,* t. XII), le *labrum* à bas-reliefs conservé en 1744 dans la rue des Minimes [rue du Palais-de-Justice] en face le fort du Hâ, *labrum* extrait peut-être des fouilles de 1604.

En **1756**, eut lieu la première grande découverte que nous ayons à enregistrer depuis celles du XVI$^e$ siècle. Cette année, la reconstruction

---

(1) *Supplément des Chroniques*, 1666, p. 120.
(2) Voyez la *Chronique*, édition de 1703, cf. Drouyn, p. 165.

d'un nouvel hôtel de l'Intendance sur les ruines mêmes de celui qui venait d'être incendié (entre les rues Chaumet et Guillaume-Brochon et la place Puy-Paulin) amena la démolition du mur romain dont la présence gênait l'établissement des fondations; dans ce mur, on trouva, dit dom Devienne, « deux Statues mutilées [sans tête] et sans » inscription, l'une de marbre..., posée sur un pied d'estal; on voit au » bas d'une espece de toge dont elle est couverte, un gland qui repré- » sente l'extrémité de sa chaussure;... et l'autre de pierre avec un » porte-feuille qui est au côté droit [*Dépôt d'antiques* Jean-Jacques Bel], » plusieurs médailles, et environ une trentaine d'inscriptions latines », et, en outre, « des débris de Statues et des Pierres travaillées. Nous » avons remarqué entr'autres une Pierre sur laquelle il y a un feuillage » très-bien sculpté et une oye presque entière en relief » (1). Le chiffre exact des inscriptions copiées par Devienne est de 31 (les n$^{os}$ 2 et 19 sont des dédicaces d'autels; les autres sont des épitaphes: n$^{os}$ 73, 74, 79, 103, 113, 116, 140, 142, 144, 176, 203, 208, 214, 215, 221, 226, 231, 247, 249, 257, 262, 263, 266, 273, 282, 290, 304, 309, 329); comme il n'a pas négligé les fragments même les plus insignifiants, on peut croire qu'il n'a omis aucune des inscriptions trouvées en 1756. Il n'est pas douteux que la conservation de la presque totalité de ces monuments ne soit due au célèbre de Tourny, alors intendant, dont nous aurons plus loin à constater le zèle archéologique. — Voyez, sur la situation du nouvel hôtel de l'Intendance, la *Commission des monuments historiques,* 1848-1849, p. 16 et planche.

En **1757,** on reconnut le mur romain en élevant une maison rue des Faussets (maison Chassin), mais on ne paraît pas y avoir touché. Vinet avait déjà aperçu ces ruines de la muraille (2). Peu avant cette époque, on retrouva et on démolit en partie deux tours romaines sur la ligne septentrionale, l'une entre la place Saint-Rémi et la rue Courbin, l'autre au coin de la rue Jouannet et de la rue du Pont-de-la-Mousque (3).

**1765.** — Découverte d'inscriptions (perdues, cf. n° 349) dans le mur romain rue du Loup, entre la rue du Pas-Saint-Georges et la rue Caudeyrere [aujourd'hui démolie; cf. Drouyn, p. 196].

(1) *Eclaircissemens,* p. 52 et p. 54.
(2) BAUREIN, *Variétés bordelaises,* t. IV, p. 321.
(3) BAUREIN, IV, p. 323-325; *Bulletin polymathique,* 1817, p. 353-4; DROUYN, p. 101, place, je crois à tort, la première de ces tours au coin de la rue Dieu.

En **1775,** la démolition de l'Archevêché, qui occupait l'emplacement marqué aujourd'hui par la place de l'Hôtel-de-Ville, fit découvrir « des fûts et des tambours de colonnes, des bases, des chapiteaux, » des restes d'entablemens, de corniches, de frises, d'architraves et » autres ornemens de sculpture et d'architecture..... Les tambours de » colonnes cannelées ont pour le moins quatre pieds et demi de dia- » mètre ». Parmi ces débris, on a rencontré trois épitaphes (t. I, p. 283, nos 169-171) (1). Tout cela devait provenir de la muraille romaine à laquelle l'Archevêché était adossé.

En **1780,** Bourignon vit lui-même à Bordeaux ou fit copier, dans la cour de l'Intendance, un certain nombre d'inscriptions qui ont été ignorées de Venuti, de Devienne et de Baurein et qui avaient sans doute été découvertes depuis peu dans le mur romain et aux abords de l'Intendance (nos 193, 210, 232, 320 et 344).

En **1782,** on découvrit, dans la rue des Glacières, au n° 2 d'alors [n° 3 d'aujourd'hui], la statue de la muse (escalier de la Bibliothèque) (2), et l'autel dit « d'Esculape » (*Dépôt* Bel). Il est possible qu'il y ait eu là quelque temple dont les statues auraient été respectées lors de la construction de la muraille : mais il est possible aussi qu'elles aient été arrachées du mur, qui est voisin de là. — A cette même date, et peut-être au même endroit, découverte d'un « bloc de marbre gris avec un » vase en relief contenant des fleurs » (3).

Le 14 juillet **1793,** Bernadau écrit dans ses *Tablettes* (4) : « On vient de » faire une fouille sous l'église Puy-Paulin. On a trouvé plusieurs débris » d'un magnifique édifice avec deux statues romaines et des morceaux » gothiques » : on sait qu'on appelait en ce temps-là « gothique » même les sculptures romaines. L'église Puy-Paulin occupait l'angle nord-est de la place et était adossée à la muraille. C'est là peut-être l'emplacement de ce temple de Mercure d'où furent enlevées les pièces retrouvées, en 1848, dans la muraille voisine ; cf. p. 321.

En **1795,** on démolit, paraît-il, la partie du mur romain qui traver-

(1) Baurein, t. IV, p. 342-343.

(2) Caila, *Explication*, nos 5 et 12 (Caila ajoute : « La tête fut trouvée dans la même année, rue Sainte-Catherine, dans les fondements de la maison n° 50 », ce qui prouve bien que cette tête, qu'on a si disgracieusement ajustée au cou de la muse, ne lui appartient pas) ; cf. le même, *Mémoires* (ms.), n° 10 ; Jouannet, *Statistique*, t. I, p. 253 ; Bernadau, *Annales*, p. 23 (qui mêle d'ailleurs les dates et les objets).

(3) Caila, *Explication*, n° 25.

(4) *Manuscrits*, t. VI, p. 758.

sait la rue Pey-Berland (1). — Cette rue longeait, à l'est, le clocher et a été depuis englobée par la place et par le square.

Avant **1795** et après **1780**, découverte, on ne sait où, de l'inscription n° 283.

En **1801**, on trouva la dédicace d'une fontaine (n° 30 *c*). La date paraît certaine. Mais nous ne savons où elle a été découverte, si c'est dans les terrains de l'Intendance et par conséquent dans le mur romain, vers la rue Guillaume-Brochon, ou dans ceux des Jacobins, allées de Tourny. Cf. n° 305.

**1801**. — Découverte d'une statue de Vertumne (*Dépôt* Bel), rue Neuve-du-Temple, n° 3 [auj. n° 6] (2).

**1801**. — Découverte, dans la même rue, mais dans l'enceinte romaine, vers les n^os^ 8-10 actuels, d'une épitaphe (n° 195). Peut-être faut-il rattacher cette découverte à celle dont il vient d'être parlé tout à l'heure.

Le 18 mai **1802** [29 floréal an X], en reconstruisant une maison dont l'emplacement est aujourd'hui indiqué par les n^os^ 4 et 6 de la rue du Palais [et non 3 et 4, comme il est indiqué à tort t. I, p. 154], on retira du mur romain (peut-être des soubassements de la *tor deu Rey*) les deux épitaphes des citoyens de Dax (n^os^ 46 et 47), et, en outre, de grands blocs de pierre, travaillés pour la plupart, qui semblent avoir été des fragments de corniches ou d'architraves.

**1803**. — Jouannet signale des inscriptions à Terre-Nègre (n° 350).

Vers mars ou avril **1804**, on fit des fouilles dans la partie haute de la rue de Grassi (alors rue des Carmélites, cf. le plan du t. I, p. 51), derrière l'ancienne chapelle du Temple, à la hauteur du n° 9 d'alors : elles amenèrent la découverte, dans le mur romain, de tombeaux, d'une inscription (n° 264), et « de plusieurs bas-reliefs représentant des per- » sonnages armés, des casques, des armes, des trophées..., partie d'un » monument triomphal » (3). La partie du mur fouillée est sans doute celle qui passe à la hauteur des n^os^ 7 ou 9 actuels de la rue de Grassi, et qui était adossée à l'*oustau de Duras* (cf. p. 310).

En juin **1804**, en construisant « à l'endroit où étaient les écuries de

---

(1) *Bulletin polymathique*, t. VI, p. 436. — C'est vers 1793 qu'on transporta au Musée « l'ove de cirque » qui servait de « de baze à la croix appelée la Croix de Seguey », CAILA, *Explication*, n° 71.

(2) CAILA, *Explication*, n° 6.

(3) JOUANNET, *Académie*. 1829, page 180. Cf. BERNADAU, *Bulletin polymathique*, t. II, p. 202 et p. 340. Les bas-reliefs se trouvent au *Dépôt d'antiques* Jean-Jacques Bel.

» la ci-devant Intendance de Bordeaux » l'immeuble portant le n° 8 de la rue de la Mairie ou Neuve-de-l'Intendance (plan du t. I, p. 51 ; aujourd'hui n° 7 de la rue Guillaume-Brochon), on trouva un assez grand nombre d'épitaphes (n$^{os}$ 55, 114, 224, 306). Tout cela peut-être directement du mur romain. « Le conseil municipal », écrit Bernadau, « a, dans » l'intérêt de l'Archéologie, affecté une certaine somme pour continuer » ces fouilles et en conserver les produits. On a trouvé des archi- » traves, où sont sculptées des mîtres à infules et des animaux, un » Sphynx acephale, d'un mètre de longueur, des modillons, des pilas- » tres » (1). C'est de ces fouilles qu'est sorti en particulier le triple bas-relief de Léda, Ganymède et Junon (2). Ajoutons, d'après Caila (n° 14) : « un bas-relief représentant quatre figures drapées qui parais- » sent se tenir la main », et (n° 15) : « un bas-relief dans lequel on » remarque deux scènes, dans l'une deux personnages se tournent à » peu près le dos, dans l'autre un jeune homme porte la main droite » sur l'épaule gauche d'une jeune femme voilée qui paraît l'écouter » attentivement ». Tous ces monuments sont au *Dépôt* Bel. Sansas a conjecturé avec assez de vraisemblance que quelques-uns d'entre eux (les bas-reliefs représentant des mitres) avaient jadis décoré un arc-de-triomphe (3) : à cet arc se rattacheraient sans doute aussi les débris trouvés rue de Grassi, en mars ou avril 1804 (p. 315).

De **1780** à **1804**. — Il faut attribuer aux fouilles précédentes la découverte d'inscriptions sans provenance certaine, et que nous fait connaître, pour la première fois, Millin, dans son voyage d'octobre 1804 (n$^{os}$ 115, 275).

En **1805**. — Caila signale une fouille, faite au coin de la rue du Pas-Saint-Georges et de la rue Poitevine, qui amena la découverte d' « un fragment d'entablement dans lequel on remarquera le *pelta*, » bouclier des Amazones » (*Explication*, n° 15) [*Dépôt d'antiques* Bel] (4).

En **1808**, raconte Bernadau, au mois d'octobre, « en nivellant le

---

(1) Bernadau, *Bulletin polymathique*, t. II, 1804, p. 215 et n° du 2 septembre, p. 284 et suivantes ; *Tablettes* [ms., t. VIII, n° 67 ; cf. Caila, *Explication*, à la fin. C'est evidemment à tort que Jouannet, *Académie*, 1829, p. 179, assigne l'année 1803 comme date à cette découverte.

(2) *Dépôt* Jean-Jacques Bel, n° 31; cf. ici, t. I, p. 29.

(3) *Société archéologique*, t. II, p. 144 et s. Étant donné que les monuments dont parle Sansas dans ce travail ont été trouvés, les uns cours d'Alsace, les autres près de l'Intendance, ils ne peuvent appartenir au même édifice. J'imagine que les premiers se rattachent à un monument funéraire plutôt qu'à l'arc-de-triomphe, cf. ici, p. 325.

(4) Cf. *Bulletin polymathique*, t. III, p. 156 ; Caila, *Mémoires* [ms.], n° 10, où l'entablement est dessiné.

» sol de la nouvelle rue percée près du clocher de Pey-Berland, et qui » aboutit à la rue du Peugue, on a découvert plusieurs grandes pierres » sculptées, formant des chapiteaux de colonnes, des fragmens de » frontons, d'architraves, etc. Ces pierres avaient servi à bâtir le mur » méridional de la première enceinte de Bordeaux, qui a été démoli en » cet endroit, en 1795 » [1] (cf. ici, p. 314).

En **1810,** on découvrit « dans les cloîtres de Saint-André, à vingt pieds de profondeur », la statue, en argent, « d'un philosophe grec » [2] (un Sophocle, aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale de Paris).

En **1812,** en construisant la maison qui portait alors le n° 4 de la rue du Temple (aujourd'hui le n° 8), on détache du mur romain « quelques bustes présumés gaulois », dit Jouannet, et un petit nombre d'inscriptions [3] (n$^{os}$ 220, 244, 295, 305, 345).

**1780-1812.** — C'est aux fouilles faites entre ces deux dates qu'il faut attribuer les inscriptions de provenance inconnue, que mentionne tout d'abord Caila dans son *Explication,* rédigée vers 1813 (n$^{os}$ 97, 156, 159, 172, 190, 230, 243, 297, 300, 336).

En mars ou avril **1818,** on démolit une maison située au coin de la rue du Pont-de-la-Mousque et de la petite place Saint-Rémi : on dut alors mettre au jour une portion du mur romain, mais il ne ressort pas nettement des notes prises par les contemporains, si le mur était intact ou s'il avait déjà été ruiné par une brèche et reconstruit après la période romaine. On en retira une inscription de date ancienne (n° 86), et d'autres débris importants, notamment deux socles à double bas-relief (le bas-relief du dragon et le bas-relief de la femme assise) [4]. Tout cela est demeuré à l'hôtel Bel.

---

A partir de 1826, les fouilles et les découvertes se succèdent presque sans interruption jusque vers 1843 : c'est l'âge d'or de l'épigraphie bordelaise.

En septembre **1826,** on construisit deux maisons sur l'emplacement du local qu'on appelait alors tantôt le *Musée,* tantôt l'*ancien Lycée*, ou

(1) *Bulletin polymathique*, t. VI, p. 436.
(2) JOUANNET, *Statistique*, t. I, page 254; cf. *Soc. arch.*, II, p. VII.
(3) JOUANNET, *Académie*, 1829, p. 180; CAILA, *Explication*, à la fin et *passim*.
(4) JOUANNET, *Bulletin polymathique*, t. XVI, p. 207.

*Lycée-Variétés,* tantôt encore le *Lycée brûlé :* ces noms venaient des différentes destinées subies par le monument, construit par de Tourny pour être une salle de concert, puis devenu théâtre et lieu de réunion de sociétés littéraires, enfin incendié et détruit le 9 février 1803. Ces maisons portent aujourd'hui les nos 22 et 24 du cours de l'Intendance : le Lycée faisait façade sur le cours, dont il occupait le n° 11 [1], et était adossé au mur romain. Pour procéder à ces constructions, il fallut détruire le rempart, ce qui amena la découverte de plus de cinquante inscriptions, toutes funéraires, dont un certain nombre, il est vrai, n'ont pu être retirées intactes. Comme on peut s'en convaincre par le plan cadastral de l'époque, dont nous donnons ici (t. I, p. 51) un extrait, le Lycée était contigu au jardin de la maison Faget, alors n° 8 de la rue Neuve-de-l'Intendance. Les nécessités de la construction obligèrent les entrepreneurs à toucher à la partie du mur comprise dans le jardin Faget : on en retira trois inscriptions (nos 82, 194, 285, peut-être aussi 197 et 338, et des fragments de bas-reliefs [2], que Faget donna à Coudert). Les autres furent conservées par Brown, propriétaire du Lycée, puis données à la Ville (épitaphe d'esclave de la Ville, n° 76; autres épitaphes: nos 83, 102, 106, 108, 118, 127, 128, 163, 168, 177, 178, 187, 201, 211, 229, 234, 258, 278, 287, 323, 324, 332). Un certain nombre n'ont pas été conservées (nos 95, 104, 119, 121, 131, 141, 151, 153, 157, 200, 213, 225, 236, 238, 277, 289, 299, 303, 352, 353).

Ajoutons les tombeaux anépigraphes de la femme à la balance, de l'homme au fouet, de la femme assise (*Acad.,* 1827, pl. XXXVIII), au *Dépôt* Bel.

Remarquons enfin, pour avoir une idée de la richesse en inscriptions du mur romain, qu'il n'a été entamé alors que sur 7 mètres de longueur et 2 mètres de profondeur, et que ce seul fragment de l'enceinte a fourni près de cinquante textes.

En août **1828,** on démolit une maison en forme de pavillon, attenant aux bâtiments de l'Intendance, et située, en face la maison Faget, rue Neuve-de-l'Intendance, n° 4. C'est, sans aucun doute, celle qui fait le coin de la rue Chaumet et de la rue Guillaume-Brochon, n° 6 de cette dernière (cf. t. I, p. 51 et 52). Il n'y a pas à s'arrêter au texte de

---

[1] Cf. le journal *l'Indicateur*, n° 4160, le 21 septembre 1828.
[2] *Soc. arch.*, t. III, p. 49 et planches X et XI.

Jouannet, qui donne à cette rue le nom de Petite rue de l'Intendance, qu'elle ne portait pas, et qui était en revanche celui de la rue Saige actuelle : Jouannet confond constamment les deux rues, mais les autres renseignements qu'il donne, et ceux que donnent ses contemporains, permettent de rectifier son erreur et de retrouver d'une façon très précise l'emplacement de ces différentes fouilles. Celle d'août 1828 amena la découverte, dans le mur romain, de 12 inscriptions, dont 4 sont perdues (autel d'Onuava, n° 17; épitaphes, n^os^ 130, 286, 288), 5 furent cédées à la Ville (autel de la Tutelle, n° 20; inscription de Gordien, n° 29; épitaphes, n^os^ 93, 112, 117), 3 acquises par Coudert, (n^os^ 52, 105, 186, peut-être aussi n^os^ 197 et 338), qui obtint aussi un fragment de bas-relief et le serpent enroulé [1]. Il est à remarquer que c'est ici la portion de la muraille où l'on a trouvé le plus d'inscriptions datées et présentant un caractère public et officiel, ce qui nous permet de croire que le *forum* ne devait pas être bien loin de là et nous rappelle que nous sommes à quelques pas de l'emplacement du temple de la Tutelle, le plus important sanctuaire de la cité.

En octobre **1831**, on explora, une fois encore, la maison Faget, à l'est de l'endroit fouillé en 1826, à l'endroit déjà touché en 1804 : on découvrit dans le mur romain, — fouillé sur une longueur de 16 mètres, — deux bas-reliefs (le jeune homme au cercle et le pâtre assis, au *Dépôt* Bel) [2], 24 inscriptions, dont aucune n'est perdue (inscription du préteur, n° 30 *a;* épitaphes, n^os^ 45 et 68 [ces deux d'étrangers], n^os^ 87, 137, 154, 161, 207, 209, 212, 227, 228, 241, 265, 268, 269, 280, 298, 321, 322, 326, 327, 328, 333). On peut remarquer le nombre relativement considérable d'épitaphes d'esclaves ou d'affranchis rencontrées sur cette portion de la muraille : 5, c'est-à-dire un tiers du nombre total que renferme ce recueil; d'où on pourrait croire que ces monuments ont été extraits ensemble d'un cimetière ou d'un emplacement réservé aux individus de ces conditions.

**1832.** — Vers le même temps, en ouvrant la Galerie Bordelaise, on perça, sur une largeur de 10 mètres, la muraille romaine : « mais », dit Jouannet, « on n'a eu à percer qu'une construction en moellons si mal » unis que, par endroits, le mortier était presque friable » [3]. Le mur

---

(1) *Soc. arch.*, t. III, p. 53, pl. XVI; *Académie*, 182), p. 169.
(2) Cf. *Académie*, 1832, p. 134
(3) *Académie*, 1832, p. 113.

romain avait dû être démoli et restauré à une époque antérieure. D'autres monuments furent trouvés de ce côté en octobre 1834.

En **1832**, on retira, soit des fondations soit plutôt du voisinage de la Tour de Gassies l'autel à Jupiter auguste (n° 4), qui est bien, par la forme des caractères, la plus ancienne inscription trouvée jusqu'ici à Bordeaux.

En **1832** encore, on découvrit la statue en bronze d'Hercule, dans un égout, à l'entrée de l'impasse Saint-Pierre, « presque sur le mur de » l'antique enceinte de Bordeaux » [1].

« En **1833**, presque à l'angle du mur antique, près de la chapelle de » la Bourse, on retira des fondations deux très beaux chapiteaux et » d'autres membres d'architecture [2] ». On reconnut alors les fondations d'une demi-tour, aux abords de la rue Dieu et de la place Gabriel.

En **1836**, se place la découverte d'une épitaphe d'Espagnol, rue Saubat (n° 66), c'est-à-dire à l'endroit même où elle avait dû être placée dès l'origine.

En **1838**, la construction de la Prison Municipale amena la découverte, à l'intérieur de l'enceinte romaine, de fondations que Jouannet suppose avoir été celles de thermes; en même temps, en creusant un passage souterrain pour conduire de la Prison à l'Hôtel-de-Ville, on dut percer la muraille du IIIe siècle, et on en retira les restes d'un édifice colossal, le plus considérable peut-être de Bordeaux après les Piliers-de-Tutelle : tambour et base de colonne, chapiteau, fragment d'architrave, le bas-relief connu sous le nom des *Dendrophores* [planche VII] et un fragment d'Hercule colossal (*Dépôt* Jean-Jacques Bel). Le tout semblait le débris d'un portique considérable, d'une basilique ou d'une bourse, élevée peut-être dans le voisinage du port intérieur [3]. D'après les calculs de Jouannet, cet édifice aurait mesuré jusqu'à la frise près de 14 mètres de hauteur. — Cf. les fouilles de 1775, p. 314.

De **1840** à **1844**, la construction du Palais de Justice, sur l'emplacement de l'ancien château du Hâ, amena la découverte d'un grand nombre de débris, arrachés autrefois, peut-être en 1454, à l'enceinte romaine (cf. p. 282) : 14 inscriptions furent découvertes dès 1840 (n° 10,

---

(1) JOUANNET, *Statistique*, I, page 243; LABET, *Société archéologique*, t. I, p. 45.
(2) JOUANNET, *Statistique*, tome I, page 421; cf. *Académie*, 1835, p. 188; DROUYN, p. 101.
(3) *Statistique*, 1re partie du tome II, p. 371; RABANIS, *Recherches sur les Dendrophores et sur les corporations romaines en général* (1841, Bordeaux, H. Faye, in-8), note de la page 1.

autel taurobolique; n[os] 31, 32, 35, dédicaces de monuments; épitaphes: n[os] 92, 120 [perdue], 222, 239 [perdue], 246, 248, 252, 279, 311, 313); ajoutez le tombeau de la jeune fille à la pomme et au panier, le bas-relief d'Epona (au *Dépôt* Bel), et un second serpent enroulé; d'autres furent trouvées les années suivantes (n[os] 158, 179, 251, 294; et sans doute aussi les n[os] 81, 96, 98, 164, 188, 253, 319).

En **1842** on retira des fondations du Palais de l'Ombrière, que traversait le mur romain, une épitaphe (n° 148), des fragments de colonnes cannelées et d'entablements, un bas-relief représentant une course de biges (au Colisée), un autre figurant deux gladiateurs aux prises *(ibid.)*, un troisième présentant le même sujet *(ibid.)*. Une épitaphe, dit Jouannet, est demeurée engagée dans le mur (n° 175). Nous ne connaissons malheureusement pas l'endroit précis où la fouille a été faite. Il est à remarquer que les deux inscriptions étaient également de très bonne époque. Ces débris paraissent provenir moins d'un édifice public que d'un monument funéraire de très grandes dimensions [1].

**1842-1845.** — C'est entre 1842, date de la dernière publication de Jouannet, et 1845, date de sa mort, que peut se placer la découverte d'un petit nombre d'inscriptions qu'il a copiées ou estampées, mais sans nous renseigner sur leur origine (n[os] 174, 206, 233, 256).

En mars **1845,** à l'angle sud-ouest de la rue des Remparts et de celle des Trois-Conils (occupé jusqu'en 1885 par les bâtiments des Facultés), peut-être dans la muraille romaine, ou au moins tout à côté d'elle, on trouva l'épitaphe d'un soldat (n° 44), le bas-relief dit des changeurs [scène de perception? (au Colisée)], et des débris présentant des ornements tels « que le sphinx, une tête ailée et casquée de Mercure, » le vase isiaque, les palmes, un animal qui a toutes les formes d'un » hippopotame » [2], ce qui faisait croire à Rabanis, je ne sais pourquoi, que ces débris appartenaient à un temple d'Isis.

En **1848,** la démolition d'une tour et d'un fragment de l'enceinte romaine, à peu près sur l'emplacement du n° 8 de la rue Combes (n° 3 de la rue du Jardin, sur le plan de notre t. I, p. 51), fit découvrir un certain nombre de bas-reliefs dédiés à Mercure (cf. I, p. 47), dont deux

---

(1) *Statistique*, tome II, II[e] partie, p. 433.
(2) *Rapport présenté par la Commission des Monuments historiques*, 1844-1845, p. 5; cf. Drouyn, p. 32.

avec inscriptions (nos 12 et 14), et un monument funéraire (no 302). Le tout fut recueilli par Coudert. Ici nous nous trouvons en présence de débris enlevés en même temps à un temple de Mercure qui devait dominer la colline de Puy-Paulin, qui est, de tous les quartiers de Bordeaux, le plus riche en monuments de ce dieu (cf. p. 314).

**1848.** — On mit à nu les fondements d'une tour romaine sur l'emplacement du Temple, à la hauteur, semble-t-il, des nos 8 ou 10 de la rue de ce nom. Les inscriptions qu'on en retira passèrent en la possession, soit de Durand (no 100), soit de Coudert (selon toute vraisemblance nos 71, 110, 192, 199, 240 [perdue ?], 255, 314). Le Musée obtint le double bas-relief dit du jugement de Paris (*Dépôt* Bel). C'est sans doute à la construction de cette maison qu'il faut rattacher la découverte d'une autre inscription que Sansas place, peut-être à tort, en 1849 (no 254) [1].

**1845-1850.** — C'est entre 1845, date de la mort de Jouannet, et 1850, date de l'arrivée de Sansas à la direction du Musée, date également où commence la numérotation des objets du *Dépôt d'antiques*, que peut se placer, selon toute vraisemblance, la découverte d'un certain nombre d'inscriptions qui furent peu après numérotées et dont l'origine est demeurée inconnue : nous y joignons quelques fragments sortis on ne sait d'où, mais dès lors arrivés au *Dépôt* J.-J. Bel (nos 37, 40, 85, 165, 184, 189, 218, 245, 307, 337, 340, 347 [?]).

En mars ou avril **1850**, on trouva, sur l'emplacement de l'église Saint-Projet (no 2 de la place), dans l'intérieur, par conséquent, de l'enceinte romaine, l'autel à Mercure (no 11). J'imagine, comme cet objet n'a pas été déplacé pour être inséré dans la muraille, que là se trouvait un temple à Mercure (cf. p. 283).

Vers **1851**, on trouva dans la rue Puy-Paulin (rue Combes), sur l'emplacement de la maison Vène, près de l'enceinte, des débris de statuettes et, en particulier, un joli Mercure en bronze [2], sans doute celui qui fait aujourd'hui partie de la collection Dubois.

En mai **1851** [3], en nivelant le sol de la rue Neuve-de-l'Intendance (Guillaume-Brochon), entre les nos 6 et 7, on retira du mur cinq inscriptions (nos 43, 94, 274, 292, 330).

---

(1) *Commission des Monuments historiques*, 1848-1849, p. 6.
(2) *Commission des Monuments historiques*, 1850-1851, p. 14.
(3) Cf. encore Bernadau, *Tablettes* (ms., t. XII), fo 564.

A la fin de **1852** ou au commencement de **1853,** se place la découverte, au coin de la rue Guiraude et de la rue Sainte-Catherine, du tombeau du joueur de corne (n° 182). Comme il n'est pas probable que le défunt ait été enterré là, il faut bien supposer qu'on a retiré son monument, dans le temps, de la muraille.

---

Pendant huit ans, par je ne sais quel hasard, nous n'avons aucune découverte à enregistrer. Mais en 1860, les fouilles reprennent pour continuer sans interruption jusqu'en 1871 et pour donner des résultats magnifiques, supérieurs à ceux de 1756, et presque comparables à ceux de 1826-1831. Sansas préside à celles-ci, comme Devienne et Jouannet ont présidé aux précédentes.

En **1860,** des fouilles faites, dans la maison Motelay (rue Guillaume-Brochon, n° 7), sur un point de la muraille déjà cependant bien souvent entamé, ont amené la découverte d'un certain nombre d'inscriptions (sans doute les suivantes : inscription monumentale, n° 39; épitaphes, n^os^ 143, 181, 191, 216). — Cf. sur ces fouilles, t. I, p. 318, note 1.

**1860-1863.** — Léon Renier, qui vient à Bordeaux vers ce temps, copie une inscription dont nous ne trouvons mention nulle part ailleurs (n° 217).

En juillet ou en août **1863,** on démolit une tour romaine, rue de Grassi (alors rue des Treilles), sur l'emplacement de laquelle semble s'être élevée la maison n° 7; on trouva dans les fondements l'épitaphe du licteur (n° 42), celle d'un médecin (n° 78), d'autres (n^os^ 101, 111, 134, 138 [perdue]). Les monuments furent donnés à la Ville par M. Faurie.

En novembre **1863,** on démolit les maisons qui masquaient, à l'est, la tour Pey-Berland et on atteignit le mur d'enceinte, d'où l'on retira une inscription monumentale (n° 38).

En juillet **1864,** on découvrit, en dehors de la muraille, des débris d'un monument de dimensions considérables [modillons en forme de têtes d'homme que Sansas attribuait à un théâtre; auj. au Colisée] en creusant les fondations de la maison qui forme l'angle sud-ouest des rues Porte-Dijeaux et de la Vieille-Tour (1).

---

(1) SANSAS, *la Gironde* du 12 juillet 1864; *Soc. arch.*, IV, p. 40.

En **1865**, commencèrent les démolitions qu'exigea le percement de la grande voie destinée à joindre la place Rohan au quai de Bourgogne, voie qu'on appelait alors la voie du Peugue, et qui est aujourd'hui le cours d'Alsace-et-Lorraine. Les travaux devaient entraîner nécessairement la démolition du mur romain : car le tracé de la voie du Peugue, dans toute sa longueur, suivait la ligne de l'enceinte ; pour élever toutes les maisons du côté nord du cours d'Alsace-et-Lorraine et le trottoir qui les borde, il fallut enlever ce qui restait du rempart : les fondations des maisons modernes ont remplacé les assises des murailles et des tours romaines. C'est grâce à ces grands travaux que notre Musée a vu doubler ses richesses : c'est de la voie du Peugue que sont sortis presque tous les monuments qui constituent aujourd'hui le *Dépôt d'antiques* du Colisée. Voici, aussi brièvement que possible, la chronologie de ces découvertes.

Juin-juillet-août **1865**. — Démolition de la partie comprise au sud de la Cathédrale (à la distance, dit Sansas [1], de 21m60), entre la place Rohan et la rue Duffour-Dubergier [2] : découverte de deux dédicaces du préteur (nos 30 *b* et *d*), de deux autels (nos 5 et 23), des épitaphes de la *flaminica* et du *compotor* (nos 75 et 84), d'une série d'autres épitaphes (nos 109, 124, 132, 260, 284, 316, 343), de fragments d'architecture et de sculpture, entre autres une tête de statue polychrome, la corniche aux Sirènes, le fronton nymphéen (débris sans doute de la fontaine monumentale sur laquelle se trouvaient les dédicaces du préteur, rencontrées sur le même pan de mur), la tête colossale de femme, les caissons représentant l'aigle, le soleil, etc., et formant ce que Sansas appelle la « corniche hiératique »; tout cela, comme les autres objets que nous mentionnerons désormais, est conservé au *Dépôt* du Colisée. Ajoutons, sur certaines pierres, des marques d'ouvriers (nos 829-838) [3].

Septembre-octobre **1865**. — Découverte, hors de la ligne des murs, à quelques mètres à l'ouest de la tour Pey-Berland, de la dédicace de *Caius Serenus* (n° 36), et des deux inscriptions de la période gothique (nos 860 et 861).

---

(1) *Soc. arch.*, t. IV, p. 177 ; t. V, p. 169 et s.
(2) SANSAS, *la Gironde* du 12 juin 1865; *Soc. arch.*, IV, p. 175.
(3) *Progrès*, III, p. 588 (*Soc. arch.*, VI, p. 41-3) ; *la Gironde* du 16 janvier 1867 (*Soc. arch.*, IV, p. 184).

Janvier-février **1867**. — Démolition de la maison située au nord de l'ancienne porte *Toscanan,* vers le n° 123 du cours d'Alsace-et-Lorraine; découverte, dans le mur romain, du bas-relief au cheval marin, du bas-relief de l'homme à la cuculle, du bas-relief du marché [1], des piliers imbriqués, des fragments de frises et de corniches, ces débris venant peut-être d'un même monument funéraire, de 5 épitaphes, dont 2 d'étrangers (n$^{os}$ 58 et 65; n$^{os}$ 149, 167, 196), et de la médaille de Claude-le-Gothique (t. II, p. 294) [2].

Juin-juillet **1867**. — Démolition d'une tour romaine, à l'angle du cours d'Alsace-et-Lorraine et de la place (maison n° 127) ; découverte de 5 épitaphes, dont une d'étranger (n$^{os}$ 60, 80, 150, 219, 271), de deux bas-reliefs, l'un représentant un débarquement, l'autre un sacrifice ; enfin d' « une très grande corniche, dont les caissons offrent un poulet » sacré mangeant le grain, un hibou, etc. ». Il semble que ces sculptures, et quelques-unes de celles qu'on venait de découvrir plus à l'est, appartiennent à un même monument ou tout au moins à des monuments du même caractère [3].

Décembre **1867**. — Démolition d'une maison à l'angle de la rue du Loup et du Pas-Saint-Georges, et découverte, dans le mur, de 2 épitaphes (n$^{os}$ 129, 308).

**1868**. — Démolition du mur romain :

1° Dans la rue des Trois-Canards (partie du cours d'Alsace-et-Lorraine comprise entre les rues Porte-Basse et Sainte-Catherine) : sur l'emplacement de l'immeuble Beauvallon (n$^{os}$ 13-19 de cette rue; à peu près 119-109 du cours d'Alsace-et-Lorraine) : découverte de nombreuses sculptures paraissant appartenir à des monuments funéraires, du bas-relief du peseur [4], et de l'épitaphe d'un étranger (n° 54) ; — sur l'emplacement de la maison Souleau (n° 9 de cette rue ; vers les n$^{os}$ 103-105 du cours) ; découverte de 4 épitaphes (69, étranger ; n$^{os}$ 155, 293, 318) ; — sur l'emplacement de la maison Lespéron (n° 7 ; vers le n° 101 du cours) ; découverte de 4 épitaphes, dont 3 d'étrangers (n$^{os}$ 48, 61, 63 et 291). C'est ici le point où les épitaphes d'étrangers deviennent

---

(1) Décrit par DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, VI, p. 77.
(2) *La Gironde,* du 24 fevrier 1867 (*Soc. arch.*, IV, p. 188).
(3) SANSAS, *la Gironde* du 24 juillet 1867 (*Soc. arch.*, V, p. 129); *Progrès,* V, p. 743 (*Soc. arch.*, VII, p. 175); le bas-relief du sacrifice décrit par SANSAS, *Soc. arch.*, III, p. 75 et pl. XX, et DELFORTRIE, *id.*, p. 161 et pl. XXXI.
(4) Décrit par DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, VI, p. 82 et pl. XV.

le plus fréquentes : ce qui semblerait faire croire que le cimetière des pérégrins (t. I, p. 149), d'où elles ont été transportées ensemble dans la muraille, était situé sur une des deux routes qui partaient de ce côté de la ville, de Toulouse (t. II, p. 220), ou, plutôt, de Bazas (p. 218); — sur l'emplacement de la maison de Mérignac (nº 5; vers le nº 101 du cours, plus à l'est et au sud que la maison précédente); découverte du bas-relief de la Tutelle (nº 21), d'un bas-relief polychrome, d'une corniche où l'on voit un serpent, une flûte de Pan, une femme soutenant un bouclier, le tout évidemment se rattachant au même édifice que le monument à la Tutelle, et, en outre, de 2 épitaphes (nºs 56, étranger, et 162) (1); — sur l'emplacement de la maison Béchade (nº 3; vers le nº 99 du cours), découverte d'autels à Mercure (nºs 13 et 15), à Jupiter (nº 7); d'un autel taurobolique anonyme (t. I, p. 37), d'un autel sans nom de dieu (nº 24), et d'épitaphes (nº 70, étranger; nºs 160, 180, 204; cf. 202). Ici les dédicaces religieuses se multiplient : nous touchons sans doute à un point de la muraille construit à l'aide de monuments empruntés à un ou plusieurs temples des environs, à un autre groupe d'édifices religieux, faisant pendant à celui de Puy-Paulin; — dans la rue des Trois-Canards, sur un point inconnu, l'épitaphe d'un étranger (nº 64); — sur l'emplacement de la maison Ravez, rue du Loup, 78, une épitaphe de la bonne époque (nº 126).

2º Dans la rue du Mû (entre les rues Sainte-Catherine et du Pas-Saint-Georges) : sur l'emplacement de la maison Fourcand (vers les nºs 97 et 95 du cours), une marque d'appareil à caractères bizarres (nº 839); — maison Boucaud (Bourieaud? vers le nº 79 du cours) : découverte de 4 épitaphes, dont 2 d'étrangers (nºs 59, 62, 173 et 315). Les monuments d'étrangers réapparaissent, peut-être ceux de la voie de Toulouse.

3º Rue Poitevine (entre la rue du Pas-Saint-Georges et la place du Palais), rue du Cerf-Volant et rue d'Enfer (prolongement de la rue des Bahutiers jusqu'au cours) : maison Bondeau, rue Poitevine : épitaphe nº 312 et bas-relief représentant des gladiateurs [perdu]; — maison Marly, rue d'Enfer, vers le nº 2 de la rue du Cerf-Volant : dédicace d'un portique, nº 34; épitaphes, nºs 237, 261 ; — maison Lafon, vers la rue des Bahutiers, au sud du précédent immeuble, une épitaphe (? nº 91).

(1) Sansas, *Progrès*, VI, p. 580; *Soc. arch.*, VIII, p. 124.

**1869.** — Démolition du mur romain à la hauteur de la rue du Pas-Saint-Georges; découverte d'un autel à Jupiter (nº 8), à rapprocher des autels trouvés sur l'emplacement de la maison Béchade.

**1871.** — Rue du Peugue (cours d'Alsace), sans doute vers le bas, découverte, dans l'enceinte, de deux monuments funéraires (nºs 57 et 250), qui semblent concerner des membres d'une même famille d'étrangers.

C'est aux fouilles faites de 1865 à 1871, dans le mur romain, le long de la voie du Peugue, qu'il faut rapporter la découverte d'un assez grand nombre d'inscriptions sur lesquelles je n'ai pu obtenir aucun renseignement, et qui se trouvaient exposées, dès 1870 ou 1871, dans le *Musée lapidaire* de la rue des Facultés (dédicace du préteur: nº 30 *e;* épitaphes : nºs 49, 53 (étrangers), 77, 89, 90, 135, 136, 198, 223, 235, 272, 276 [?], 334, 339, 346 [?], 348, 351).

---

Depuis **1872**, les fouilles ont été isolées et accidentelles et, se produisant sur des lieux déjà explorés, ont donné assez peu de résultats.

En juin **1873**, dans le mur romain, à l'angle oriental formé par le cours d'Alsace-et-Lorraine et de la rue des Épiciers (partie de la rue du Pas-Saint-Georges), on trouva deux inscriptions funéraires (nºs 146 et 317).

Les 19, 22 et 23 juin **1877**, on découvrit dans le mur romain, sur l'emplacement du nº 123 du cours d'Alsace-et-Lorraine, l'épitaphe de *Paterculus,* une autre inscription plus courte (nºs 166 et 183), et « le biberon gallo-romain » (1).

Vers le commencement de **1878**, « en creusant les fondations du » mur qui doit supporter la grille du jardin de la nouvelle sacristie » Saint-André, on a découvert, sur une longueur de 25 mètres, » le soubassement extérieur de l'enceinte gallo-romaine », d'où l'on a retiré un certain nombre de blocs, dont un avec marque (nº 841) (2).

En février **1880**, on découvrit, dans les fondations du nº 9bis de la

(1) De Mensignac, *Soc. arch.*, III, p. 157; V, p. 109.
(2) De Mensignac, *Soc. arch.*, IV, p. 58.

rue de Grassi (partie du n° 9 actuel, maison Mateo Petit), deux lambeaux d'inscriptions monumentales (n$^{os}$ 33 et 41) et trois fragments d'épitaphes (n$^{os}$ 152, 335, 341). Il faut rattacher ces fouilles à celles de 1564, faites dans les ruines de la maison de Duras (1).

En mai-juillet **1880,** on reconnaît des ruines romaines sur l'emplacement du n° 125 du cours d'Alsace-et-Lorraine, et des vestiges du mur d'enceinte sur celui des n$^{os}$ 81 et 83, à 0$^{m}$50 en arrière de l'alignement (2). Là encore il y a de riches découvertes à faire.

**1880.** — Vers la même époque, on retrouva le mur romain sous l'angle sud-ouest de l'église Saint-Pierre, en face de la rue des Bahutiers : ce mur repose « sur un radier de grosses poutres de chêne », au-dessous duquel on rencontre « une terre vaseuse, passée à l'état de » boue ». On a retiré du sol un débris d'inscription (n° 340). Le même mur a été mis à découvert à l'angle nord-ouest de l'église ; c'est, suivant M. de Mensignac, le mur intérieur du port romain, et il est construit de la même manière et avec les mêmes matériaux que celui de l'enceinte, quoique sur pilotis (3).

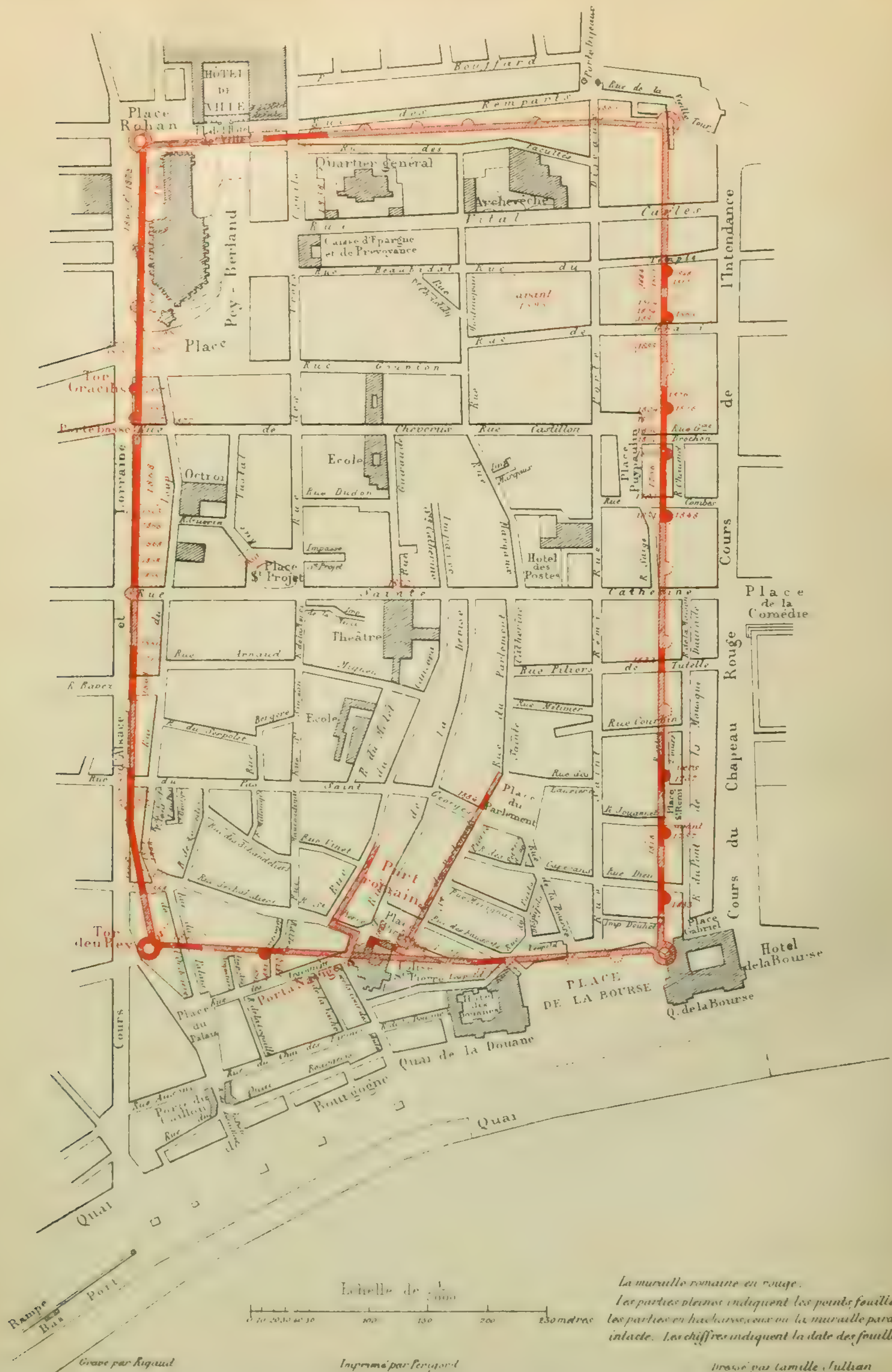
En **1881**, « dans la construction des n$^{os}$ 4 et 6 de la rue Tour-de-Gassies », on découvrit, « à 3 mètres environ en contrebas », le soubassement d'une demi-tour romaine (4). C'est la tour Saint-Aubin ou de Gassies, démolie en 1692, et dont les environs ont livré, en 1832, la plus ancienne inscription romaine de Bordeaux. Ce soubassement existant encore aujourd'hui, on y trouvera, un jour ou l'autre, de précieux débris.

En janvier **1884,** en élevant la maison qui porte le n° 12 de la rue du Temple (hôtel Français), on trouva une épitaphe (n° 99) et un fragment de statue. — Voyez encore, pour cette année, n° 331.

En décembre **1884,** on retrouva le mur formant le quai nord du port romain, en construisant la maison qui fait l'angle de la place du Parlement et de la rue du Pas-Saint-Georges.

En janvier **1885,** on reconstruisit la maison qui porte le n° 8 de la rue de Grassi, et qui est située près de l'endroit où passa jadis le mur

(1) Dezeimeris, *Soc. arch.*, VI, p. 51.
(2) De Mensignac, *Soc. arch.*, VI, p. 89 et 94.
(3) De Mensignac, *Soc. arch.*, VI, p. 97 et s.
(4) De Mensignac, *Comptes-rendus des séances de la Société archéologique*, 1881-1882, p. 26. Voyez encore le même, t. VII, p. 65, note 1, et p. 73, note 1.


Place Rohan
Hôtel de Ville
Rue des Remparts
Bouffard
Quartier général
Archevêché
Caisse d'Épargne et de Prévoyance
Place Pey-Berland
Tor Gracius
Portebasse
Rue de Cheverus
Rue Castillon
École
Octroi
Place St Projet
Hôtel des Postes
Rue Sainte Catherine
Théâtre
Rue Arnaud
Rue Piliers de Tutelle
Place du Parlement
Port romain
Tor deu Pey
Porta Navigera
Place du Palais
Place de la Bourse
Hôtel de la Bourse
Q. de la Bourse
Quai de la Douane
Quai Bourgogne
Quai
Cours de l'Intendance
Place de la Comédie
Cours du Chapeau Rouge
Place Puypaulin
Place St Remi
Place Gabriel
Cours d'Alsace et Lorraine
Rampe Bas Port
Échelle de 1/5000
0 10 20 30 40 50 100 150 200 250 mètres
La muraille romaine en rouge.
Les parties pleines indiquent les points fouillés;
les parties en hachures, ceux où la muraille parait intacte. Les chiffres indiquent la date des fouilles
Gravé par Rigaud
Imprimé par Pérgord
Dressé par Camille Jullian

romain : on trouva, au milieu des déblais, une nouvelle dédicace à la Tutelle (cf. au *Supplément* du t. II).

---

Telles sont les différentes dates auxquelles on a pu pénétrer jusqu'au mur de l'enceinte romaine. On voit qu'aucune de ces fouilles n'a été stérile : à certains endroits, le mur a été exploré plusieurs fois, et jamais on ne l'a sondé vainement. C'est ainsi que dans la rue Guillaume-Brochon, sur le même emplacement, on a, à trois reprises différentes, trouvé des richesses épigraphiques, en 1804, en 1831, en 1860, et qu'aujourd'hui encore, à cette même place, une portion du mur demeure visible dans les caves d'un particulier. Les fouilles des rues de Grassi et du Temple, toujours renouvelées, sont toujours fructueuses. « Par» tout où cette muraille n'a pas été complètement détruite, on est » presque sûr de ne pas la fouiller en vain (1) ». C'est ainsi encore que sur cette ligne méridionale, si souvent atteinte par les démolisseurs, on a de nouveau reconnu, en 1880, de notables portions du mur romain, par exemple à la hauteur des nos 81 et 83 du cours d'Alsace-et-Lorraine (2) : elles y sont toujours. En 1842, on laissa une inscription et des monuments engagés dans les fondations du Palais de l'Ombrière (cf. p. 321) : on les y retrouvera. Il est donc probable que, même aux endroits où le rempart a été démoli, il reste, enfouis sous le sol, de nombreux monuments gallo-romains. A plus forte raison, est-on en droit d'attendre de merveilleux résultats des fouilles faites sur les portions de l'enceinte demeurées intactes, à l'abri de la pioche des démolisseurs. — Pour montrer les points de la muraille où, semble-t-il, doivent se porter désormais l'attention et l'espérance des archéologues, nous avons donné ici le tracé du rempart gallo-romain, en indiquant les portions qui ont été explorées jusqu'ici, et les dates correspondantes de ces différentes explorations [pl. IX].

Comme on le voit, c'est à peine la moitié de l'enceinte romaine qui a été détruite ou entamée. Presque toute la partie occidentale, de la place Rohan à la rue de la Vieille-Tour, presque toute la ligne orientale, le mur tout entier qui enserrait le port, la moitié de la ligne

---

(1) JOUANNET, *Académie*, 1835, p. 188.
(2) DE MENSIGNAC, *Soc. arch.*, t. VI, p. 94.

septentrionale, le long de la rue Saige et de la rue du Pont-de-la-Mousque demeurent inexplorées. En 1833, en 1835, on reconnut près de la Bourse, à la rue du Pont-de-la-Mousque, les assises des murs antiques, mais on n'y toucha pas : elles attendent toujours les archéologues (cf. p. 320). Que de richesses nous sont encore réservées dans cette précieuse muraille ! Il y a là des centaines d'inscriptions ; le recueil que nous donnons ici n'est qu'un commencement, un point de départ du trésor épigraphique de la cité de Bordeaux.

Nous ne voudrions pas inspirer trop de confiance dans l'avenir. Cependant, les prévisions qui ont été souvent faites ont toujours été dépassées par la réalité. Baurein annonçait, au milieu du XVIII[e] siècle, les découvertes que l'on devait faire de nos jours ([1]), mais il était loin de les supposer aussi brillantes qu'elles le furent. L'attente de Sansas, lorsqu'on attaqua le mur de la voie du Peugue, fut réalisée bien au delà de ce qu'il eût pu jamais croire. Sansas écrivait le 16 janvier 1867 ([2]) : « Le mur de ville se continue encore rue des Trois-Canards et rue du » Mû ; peut-être, en le démolissant, trouvera-t-on des monuments de » nature à compléter les découvertes déjà faites » ; or, les découvertes faites dans la rue des Trois-Canards, en 1867 et 1868, donnèrent bien plus que celles de 1865 et de 1866. Qu'il nous soit permis d'espérer encore, comme le firent Baurein et Sansas, et comme le fait aujourd'hui M. Allmer, qui a dit, en parlant de la muraille romaine : « On ne saurait » se former une idée exacte de la richesse possible d'une pareille mine, » et le jour où la municipalité songera à fouiller ce dépôt, la ville de » Bordeaux pourra extraire de là les matériaux du plus considérable » musée épigraphique qu'il y ait peut-être en France » ([3]).

Et les espérances qu'on est en droit de concevoir grandissent encore quand on songe à la nature des monuments que nous conserve le mur romain. L'inscription la plus ancienne de Bordeaux a été retrouvée sur la ligne orientale de l'enceinte, presque entièrement intacte aujourd'hui. La partie du mur qui borde les rues Saige et du Pont-de-la-Mousque n'a jamais été explorée ; or, c'est là que se trouvent les inscriptions les plus importantes. Ce côté, en effet, longeait ou traversait le forum

---

[1] *Variétés bordelaises*, t. II, p. 382, édition Méran.
[2] Dans le n° 5 622 de *la Gironde* (cf. *Soc. arch.*, t. IV, p. 185).
[3] *Revue épigraphique du Midi de la France*, t. I, p. 182.

du Bordeaux des trois premiers siècles, qui se trouvait, je pense, où est aujourd'hui la place de la Comédie ; c'est dans cette portion, sans aucun doute, qu'ont été employés les monuments qui ornaient le forum, autels votifs du temple de la Tutelle, statues élevées aux empereurs et aux gouverneurs, dédicaces des basiliques municipales. Plus on s'est approché, dans les fouilles, de la place de la Comédie, plus souvent on s'est trouvé en présence de débris d'édifices religieux ou publics. C'est le long de la rue Chaumet qu'on a trouvé la dédicace à Gordien, les autels de la Tutelle, de Sirona, d'Onuava, les bas-reliefs dédiés à Mercure : qu'on descende plus à l'est sur cette ligne et les grandes inscriptions publiques apparaîtront.

On a pu se demander, en parcourant ce recueil, pourquoi les textes concernant des personnages officiels sont en nombre étrangement limité. Un préteur, un questeur, un *magister pagi*, un prêtre et une prêtresse du culte impérial, des esclaves de la cité, voilà pour les fonctionnaires municipaux. Des magistrats publics, nous chercherions vainement la moindre trace; un licteur et deux soldats sont tous les personnages qui, dans l'épigraphie bordelaise, représentent l'État romain; les gouverneurs n'y ont aucun nom, car nous ne pouvons trop croire à l'existence de ce Lucius Sabinus, propréteur ou procurateur, que nous insinue une inscription trouvée dans un état lamentable et dont les fragments mêmes sont perdus (n° 28). Des monuments élevés aux familles impériales, cinq seulement sont parvenus jusqu'à nous. Un neuvième seulement de nos inscriptions lapidaires sont des dédicaces : les épitaphes forment tout le reste. La proportion des premières aux secondes est donc extrêmement faible; en revanche, Bordeaux possède un nombre considérable d'épitaphes, infiniment plus que des cités de la Gaule tout aussi célèbres et tout aussi riches.

On s'explique aisément ces circonstances en examinant les destinées de nos inscriptions depuis l'époque romaine, destinées qui ont été celles de la muraille et que nous venons de retracer ici. Nous ne pouvions rencontrer que très peu de dédicaces, puisque la portion de la muraille qui les renferme n'a pas été touchée de nos jours. Et il fallait que Bordeaux fournît plus d'inscriptions que tant d'autres villes illustres; car, admirablement conservés jusqu'à la fin du siècle passé, les fondements de ses murs gallo-romains n'ont été explorés qu'à des moments où il y avait des hommes capables de surveiller les fouilles

et de protéger les débris. Sans de Tourny et Devienne, sans Jouannet et Sansas, qui sauvèrent toutes les antiquités trouvées en 1756, de 1826 à 1843, de 1863 à 1871, que seraient devenues les inscriptions alors mises au jour ? Ils ont fait en sorte que l'exploitation de la muraille tournât au profit de la science, et ces inscriptions forment les neuf dixièmes de notre patrimoine. Si le mur avait été détruit cent cinquante ans plus tôt, elles auraient été certainement perdues pour nous. Il est impossible de croire, en effet, que de 1600 à 1740 on n'ait point retiré quelque inscription du sous-sol de Bordeaux ; et, cependant, ces cent cinquante années n'ont rien donné à l'épigraphie : c'est que cette époque a été étonnamment pauvre, ici du moins, en archéologues et en amis de l'antiquité. — Je ne m'en plains pas trop ; car je ne crois pas qu'on ait mis à découvert, durant ces cent cinquante années, autre chose que quelques inscriptions isolées : la masse du mur ne fut pas atteinte, sauf à la tour de Gassies (cf. p. 312). —Les pierres anciennes qui ont été alors trouvées, ont dû être la proie des entrepreneurs, ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux en Afrique, et ce qui s'est passé de tout temps en France et ailleurs, dans les villes qui ne possédaient point d'érudit zélé et scrupuleux. En 1784, on retira des murs de Périgueux quatre-vingts charretées de débris de monuments et d'inscriptions, qui furent vendues à la toise aux entrepreneurs. Que de richesses périrent alors sans retour ! un épigraphiste vit bien ces fragments et copia quelques inscriptions, mais le malheur voulut que cet épigraphiste fût de Beaumesnil, qui avait une sainte horreur des inscriptions authentiques et qui ne s'attardait guère devant celles qu'il avait la bonne fortune de pouvoir copier sur l'original (1). Pareil désastre ne semble pas être jamais arrivé à Bordeaux depuis la Renaissance : les inscriptions y ont afflué ici au bon moment, et il me paraît certain qu'il en sera désormais ainsi, si l'amour de la vraie science ne se perd pas dans notre cité.

---

(1) Wlgrin de Taillefer, *Antiquités de Vésone*, I, p. 280.



## 3° LES COLLECTIONS ÉPIGRAPHIQUES

Les plus anciens renseignements que nous possédions sur nos inscriptions datent du premier quart du XVI[e] siècle (t. II, p. 310). A ce moment, il n'y avait pas à Bordeaux, semble-t-il, de collection proprement dite. Toutefois, la Renaissance y avait déjà fait sentir son influence sur l'érudition comme sur l'architecture, et on avait dès lors assez le goût de l'antiquité pour garder pieusement quelques débris de l'ancien Bordeaux : deux inscriptions se trouvaient conservées chez un particulier, dans une maison de la rue qui est aujourd'hui la rue Saige (n[os] 122 et 296) ; deux à l'Archevêché ou au Doyenné, une dans la Cathédrale, une à Sainte-Eulalie, une enfin à l'Hôtel-de-Ville (cf. p. 310). Cette dernière semble avoir été placée à dessein, « en mémoire » du nom ancien des Bourdelois », dit de Lurbe (t. I, p. 295), par les jurats du temps de Louis XII. Quant à l'inscription de *Mommolenus* (n° 862), l'amour de l'antiquité demeura étranger à la vénération, toute religieuse, dont on l'entourait : c'était, disait la tradition, l'épitaphe d'un saint abbé.

Les inscriptions trouvées en 1563 et 1564 (ici, p. 310) sont perdues. Mais ce fut un malheur isolé : car, dès le milieu de ce siècle, — grâce, j'imagine, à la bienfaisante influence de Vinet, qui fut en 1552 le sauveur de l'autel du génie (t. I, p. 5), — toute inscription découverte est conservée avec un pieux respect, presque disputée entre les particuliers et les jurats, et il se forme à Bordeaux trois collections importantes, celle de Joseph de la Chassaigne, celle de Florimond de Raymond, et celle de la Ville.

De la Chassaigne et Fl. de Raymond appartenaient tous deux à cette classe de parlementaires qui a fourni à la Renaissance ses plus illustres représentants, surtout dans le domaine de la science et de l'érudition : « Les cours du Parlement de France », a dit avec raison M. Dezeimeris [1], « étaient, à cette époque, composées d'hommes remarquables,

[1] *Œuvres poétiques de Pierre de Brach*, t. II, p. XXXVIII.

» chez lesquels la science du droit se trouvait alliée à une connaissance » profonde des lettres anciennes ; elles formaient comme des académies » actives, qui exerçaient une très grande et très heureuse influence en » multipliant les centres intellectuels ».

Joseph de la Chassaigne (le *Josephus Chassanianus* de Gruter, ici, t. I, p. 218), le beau-père de Michel Montaigne, l'ami de Pierre de Brach, avait réuni dans son domaine du Bouscat un certain nombre d'antiquités, extraites, selon toute vraisemblance, des murs de Bordeaux : deux statues de marbre blanc (dont nous donnerons la description plus loin, p. 335) et une ou deux épitaphes (n^os^ 88 [?] et 139), ainsi qu'un « tuïau » en terre cuite », provenant de l'aqueduc (t. I, p. 119), et que lui donna Vinet (*Discours,* 2^e^ éd., § 62). Il y ajouta un cadran solaire portant la date du « consulat municipal » de son compatriote Ausone, inscription qui n'était que le produit de son érudite imagination (t. II, p. 246). Le bruit se répandit que ce cadran avait été trouvé à cet endroit même, et Scaliger s'en fit l'écho. Puis, sans doute avec la connivence de de la Chassaigne, on n'appela plus sa propriété que « le bien d'Ausone » (cf. ici, t. I, p. 262). Les bons érudits de la Renaissance ont su ainsi créer des légendes. Joseph de la Chassaigne était, dit de Lurbe (cf. t. I, p. 218), « personnage d'un exquis et rare sçavoir et fort curieux des » choses antiques » ; Vinet *(l. c.)* l'appelle un « homme fort studieus, et » grand admirateur d'antiquité ». Il mourut, étant président du Parlement, le 28 juillet 1572. Des objets conservés dans sa propriété du Bouscat, la plupart passèrent dans la collection de Florimond de Raymond ; il y resta toutefois le cadran solaire, un fragment de colonne antique, et une épitaphe (n° 139) que Jouannet retrouva là-bas en 1829 (t. I, p. 262) (1).

Florimond de Raymond (né à Agen en 1540, mort à Bordeaux le 17 novembre 1601), l'adversaire acharné des protestants, l'écrivain fécond et diffus, rendit plus de services à notre histoire locale par son zèle de collectionneur qu'il n'en rendit au catholicisme par ses livres de polémique (2). Il avait formé mi-partie dans son hôtel (*inserta parieti*

(1) C'est donc à tort que Gruter donne l'inscription n° 88 comme trouvée en 1594 et, en même temps, visible *apud Josephum Chassanianum*. Cf. ce que nous disons à l'*hist.* de cette inscription.

(2) Étienne Pasquier, qui le tenait en grande estime, a dit de lui, dans une de ses lettres (éd. de 1723, t. II, col. 519) : « Eussiez-vous estimé que la Gascongne, qui est logée en un arriere-coin de la France nous » eust peu produire quatre plumes Françoises telles que celles des Seigneurs de Monluc, Montaigne, Raymond et Bertas? »

*domus*, dit Sincerus) et mi-partie dans le jardin (rue du Temple, là où est aujourd'hui le jardin du Rectorat, t. I, p. 16) un véritable musée d'antiques, qui était sans contredit en 1600 la plus riche collection d'objets gallo-romains que possédât le Sud-Ouest. Grâce à de Lurbe (1594), à Sanloutius (vers 1600), à Sincerus (1612), nous pouvons en refaire le catalogue complet tel qu'on l'eût dressé en 1600, et nous pouvons le vérifier à l'aide d'une longue note rédigée en 1743 par les soins de Barbot, qui visita les dernières ruines de ce musée avant leur disparition totale (nous avons publié cette note ici même, t. I, p. 159).

Voici la liste des objets conservés dans cette importante collection, ainsi que la description qu'en ont faite les différents archéologues :

1 et 2. — Deux statues provenant de la collection de Joseph de la Chassaigne (cf. p. 334). — « Deux statuës de marbre blanc, lesquelles le feu S[r] Président de la Chassaigne, personnage d'un exquis et rare sçavoir, et fort curieux des choses antiques, avoit conservé soigneusement » (DE LURBE, *Discours*, éd. de 1595, p. 68). — *Duae statuae procerae quorum fuerint nescitae* (SINCERUS, éd. de 1627, p. 390).

1. — « L'une represente, selon le jugement commun, un grand Capitaine, ou Empereur Romain, ayant la teste entourée d'une Couronne de Laurier » (DE LURBE). — *Alteram... Caesaris putabant* (SANLOUTIUS, f° 196 [352] v°). — *Altera laurea corona caput redimita faciem austeram et magnificam cum aliquanto terrore prae se ferens* (SINCERUS).

2. — « L'autre statuë est en habit de Consul ou Senateur Romain » (DE LURBE). — *Alteram Ausonii putabant* (SANLOUTIUS). — *Altera Consularem habitum induta* (SINCERUS). — « Une grande Statue de marbre blanc representant un Senateur Romain, en toge. Belle teste toute nue, cheveux coupes, a son costé avoit un *Scrinium* ou *pluteus* ou contenoist les papiers. C'est la marque du Senateur » (BARBOT).

3. — Une statue de Jupiter trouvée près de la porte Dijeaux (cf. n° 16, t. I, p. 48). — « Idole et statuë de Jupiter, d'environ quatre pieds de haut, ayant à costé l'aigle rompue, dont les pates paroissent encores, et le foudre en la main gauche » (DE LURBE). — *Jovis fulgeratoris* (SANLOUTIUS). — *Statua Jovis fulmen manu sinistra tenentis, et ad latus aquilam habentis, cujus tamen defractae vix pedes adhuc cognosci possunt* (SINCERUS). — « Dans la niche du milieu il y a une statue de Jupiter mal faite, dont l'antiquité est fort équivoque » (BARBOT).

4. — *Columna marmorea verè antiqua quae ab eo erecta anno* CIↃ CIIXC (SANLOUTIUS). C'est peut-être celle dont il sera question au n° 6. — On voit que Florimond de Raymond mettait des légendes explicatives au-dessous des monuments de son musée.

5. — Un autel conservé aujourd'hui rue Jean-Jacques Bel et que CAILA (*Explication* [ms.], n° 11), décrit en ces termes : « Autel privé de marbre blanc trouvé dans une des » caves d'un hôtel situé rue du Temple et rue des Treilles, n° 9. Il avait servi de cuvette, » on en remarque encore la gargouille. C'est le seul monument du museum de Florimond » de Raymond qui soit parvenu jusqu'à nous ».

6. — Une margelle de puits ornée de bas-reliefs, qui paraît avoir été la pièce capitale de la collection. Le président BARBOT vit encore la pièce en 1743 (I, p. 159) : l'objet est de

figure entièrement ronde, « de deux pieds de hauteur, tout alentour sculpté en bas relief avec des figures en pied ».— La description exacte de l'objet est donnée par SINCERUS (p. 391, éd. de 1627) : *Medio horti lapis rotundus in quo in orbem tripudiantes Dij paganorum veteres insculpti, et inter alios Phoebus lyram manu tenens.* Sur cet autel, rapporte encore Sincerus, Florimond de Raymond avait placé une colonne de marbre avec l'inscription suivante, qu'il est bon de transcrire, pour montrer quel culte ému les Bordelais de cette génération avaient voué à l'antiquité :

CLEMENTE VIII. REIP. CHRISTIANAE IMMENSAM MOLEM SUSTINENTE, ENRICO IV. GAL. ET NAV. REGE POST SUUM AD AVITA SACRA QUASI POSTLIMINIO REDITUM, IAC. MANTIGNONO FR. MARESCALLO IN AQUI. PROVIN. VICES REGIS OBTINENTE, FLOR. RAEMUNDUS SEN. BURD. HANC TERETEM PORPHYRETICI MARMORIS COLUMNAM BASI STRIATAE AC RITU JOCOSO TRIPUDIANTES VETERUM DEOS REFERENTI SUPER POSITAM, ET ADJECTO FAMILIAE RAEMUNDEAE GENTILITIO STEMMATE IN ACUTUM ACUMEN FASTIGIATAM, UT SACRAS VENERANDAE ANTIQUITATIS RELIQUIAS, E SITU ET PULVERE IN LUCEM REPONI CURAVIT. AN. 1594.

7. — Tête romaine que Sanloutius (f° 196 [352] v°) regarde comme celle du Drusus conservé alors à l'Hôtel-de-Ville (ici, t. I, p. 92) : *Caput meo judicio Drusi cujus truncus extat in aedibus publicis.*

8. — Une tête de femme, supposée de Pompeia : *In aedibus ejusdem Raymundi statuae caput quam POMPEIAE conjicit* (SANLOUTIUS, *ibid.*). — Ces deux têtes sont mentionnées par le président BARBOT en 1743 : « Autour du mur du jardin dans la face opposée, on voit plusieurs testes de marbre enchassées, dont il y en a de fort jolies et sans doute antiques ».

9 et 10. — *Effigies antiquae nescio ut refert Dion.* [*Dñus*?] *an reliquiae sunt eorum qui missi sunt adversus Bun......, imperatorum aut ducum qui in clade sua ad Nitiobriges confugerunt, ut additur illis NITIOBRIGVM PVLVERE ERVTA* (SANLOUTIUS, f° 196 [352]). — « Dans deux autres niches, il y a deux statues de figures aussy habillées a la romaine en toge, mais sans jambes ny bras et avec des testes rapportées » (BARBOT).

11-20. — Les inscriptions n^os 16, 28, 6, 22, 3, 50, 51, 122, 88, 67, copiées par DE LURBE en 1595. Le n° 122 était déjà connu au commencement du XVI^e siècle.

21-23. — Les inscriptions n^os 205, 242, 267, copiées vers 1600 par SANLOUTIUS (cf. ici, t. II, p. 312).

24. — L'inscription n° 72, copiée par ce dernier, puis en 1612, par conséquent après la mort de Florimond de Raymond, par SINCERUS, et qui est la seule qui subsiste aujourd'hui des 14 inscriptions que possédait son musée.

Nous avons tenu à réimprimer l'inscription faite par ou pour de Raymond et jointe à un de ces monuments (n° 6) : elle montre dans quel esprit les hommes de ce temps formaient ainsi ces collections, unissant à un orgueil naïf le culte sincère de l'antiquité, ne s'oubliant jamais eux-mêmes dans leurs préoccupations érudites. On retrouve ce même

esprit dans l'inscription presque identique, que les jurats placèrent en 1590 et en 1594, c'est-à-dire au même moment, à côté de l'autel des Bituriges (n° 1) et des statues impériales (t. I, p. 92-93) : on voit qu'à cette curieuse et vivante époque les grands seigneurs et les conseils municipaux s'exprimaient avec la même respectueuse affection quand il s'agissait de nos vieux monuments bordelais.

Bien que quelques-uns des monuments conservés par de Raymond puissent éveiller de très légers soupçons (ici, t. II, p. 241), bien que cet intrépide collectionneur aimât à faire graver des inscriptions pour son propre compte (Bernadau, *Viographe,* p. 166), comme nous venons de le voir et comme nous l'avons vu ailleurs (t. I, p. 101), je crois qu'on pouvait sans défiance se promener dans ce jardin « cher aux Muses », suivant l'expression de Sincerus : les vrais archéologues n'avaient pas à y souffrir dans leur amour de l'authenticité, comme il devait leur arriver en visitant « le bien d'Ausone » du Bouscat, ou même l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux.

Ce musée ne fut pas dispersé à la mort de Florimond de Raymond, puisqu'en 1612 Sincerus le décrit comme l'avait déjà fait Sanloutius, *in viridibus Remondi, loco Musis amato.* Plus d'un siècle plus tard, en 1743, le président Barbot put encore voir le jardin de Florimond de Raymond et y retrouver bon nombre d'objets : il nous a conservé la relation de cette visite (t. I, p. 159). De ce qui restait alors, une pièce est venue à notre Musée; une autre existe encore près de l'endroit où elle avait été placée jadis, encastrée dans le mur du jardin du Rectorat (rue du Temple, n° 28) : c'est une épitaphe sur marbre (n° 72). Et je n'hésite pas à dire que, soit dans ce mur, soit dans le sous-sol des maisons voisines, il serait possible de retrouver, un à un, les monuments qui avaient jadis formé le musée de Florimond de Raymond, la première collection d'antiques que notre ville ait possédée. — Cf., sur ce personnage, Bernadau, *Viographe,* p. 166 et *Bulletin polymathique* de l'an XII, p. 340; Tamizey de Larroque, *Essai sur la vie et les ouvrages de Florimond de Raymond,* 1867, in-8°; Andrieu, *Bibliographie générale de l'Agenais,* t. II, Paris, 1887, p. 231; sur son hôtel, notre t. I, p. 16.

---

A cette heureuse époque, la Ville rivalisait avec les particuliers de pieux amour pour l'antiquité. Elle voulut se donner une collection

épigraphique; elle « estima » cela « de son devoir », ainsi que le dit éloquemment de Lurbe, et non pas seulement de son devoir de respect envers « la vénérable antiquité », mais aussi de son patriotique devoir envers la ville de Bordeaux. On peut lire (t. I, p. 8 et p. 92) les inscriptions dédicatoires que les jurats faisaient graver devant les statues et les autels antiques dont ils ornèrent leur Hôtel-de-Ville : on y voit toujours apparaître les deux expressions qui caractérisent admirablement l'état d'esprit des municipalités de ce temps, cet amour presque superstitieux du passé uni au plus ardent des patriotismes locaux : *in memoriam antiquitatis et ad perpetuam Burdigalae gloriam.*

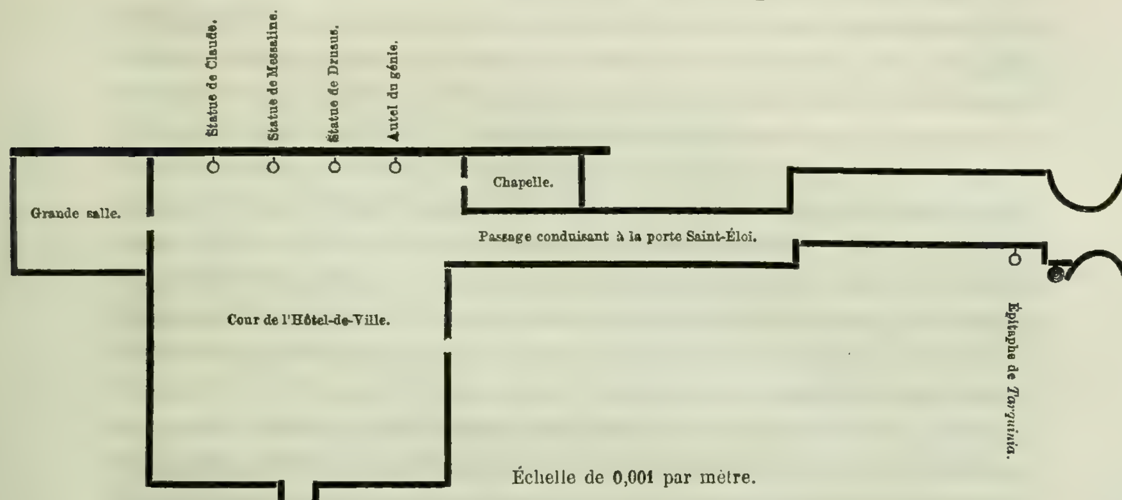
Déjà au commencement du XVIe siècle, comme nous l'avons dit (p. 333), les jurats avaient fait dresser à l'entrée de la Maison de Ville l'épitaphe de *Tarquinia* (n° 185). C'était, dit de Lurbe, « en mémoire » du nom ancien des Bourdelois, appelez Vivisces » ; il y avait, en effet, sur l'inscription, VIV., qui signifie *vivus* : les jurats, plus zélés qu'érudits, interprétaient *Viviscus.* On ne saurait trop leur en vouloir.

En 1590 l'autel du génie (n° 1) fut installé solennellement dans la grande cour de l'Hôtel-de-Ville, près de la grande salle, devant l'entrée de la chapelle. L'influence de de Lurbe, qui faisait alors partie de l'administration municipale, a dû être pour beaucoup, je pense, dans cet événement, car le fait occupe une grande place à la fin de sa *Chronique* de Bordeaux. Naturellement une belle inscription (t. I, p. 8) jointe à l'autel, fut destinée à perpétuer le souvenir de l'érudite générosité des jurats.

En 1594 les statues et les inscriptions des Césars, provenant des thermes du Mont-Judaïque (t. I, p. 92) vinrent joindre dans la cour de l'Hôtel-de-Ville « le pillier de l'enticquité d'Auguste ». D'autres jurats mirent leur nom sur l'inscription qu'on grava, selon l'habitude, près des nouveaux monuments : mais de Lurbe était toujours procureur de la Ville et son nom put encore accompagner le leur. La possession de ces découvertes dut être disputée entre les jurats et les particuliers, et de Lurbe semble faire allusion à un conflit en rappelant fermement que « la garde de telles pièces » appartient aux jurats plutôt qu'à un particulier. Avec quel soin on les installa, c'est ce que montre le contrat conclu entre la Ville et les entrepreneurs engagés pour faire ce travail, qui coûta 350 « escus sol » (ici, t. I, p. 93). En même temps, la plaquette où l'on croyait voir le « cachet de Néron » (t. II, p. 250) et qu'on

disait provenir des mêmes ruines que les statues et les inscriptions des Césars, fut, on le pense bien, religieusement conservée dans les archives de l'Hôtel-de-Ville. Les jurats de 1594 se montrèrent en cela, comme ceux qui sauvèrent l'épitaphe de *Tarquinia,* plus dévots du passé que connaisseurs de ses monuments. Leurs successeurs, plus avisés ou peut-être moins zélés, ne se trompèrent cependant pas quand, un ou deux ans plus tard, on fit circuler ici, après le soi-disant cachet de Néron, « le cachet de Messaline », et ils le laissèrent aux mains des particuliers ou des marchands, ce qui permit à Peiresc de l'acquérir un beau jour pour l'envoyer à Rubens (t. II, p. 251). Ce fut une assez fâcheuse acquisition.

D'après les différents documents que nous avons publiés, on peut se rendre compte de la place qu'on donna à ces monuments (cf., sur l'ancien Hôtel-de-Ville de Bordeaux, le plan donné par la *Commission des*




*monuments de la Gironde,* 1848-9, p. 14) : ils furent disposés dans des niches le long du mur de droite de la grande cour, entre l'entrée de la grande salle et la chapelle, et, grâce à la description très soignée de Sincerus (éd. de 1627, p. 28), nous pouvons retrouver exactement et marquer sur le plan la place occupée par chacun de ces monuments.

---

Le culte de l'antiquité ne devait pas se conserver à l'Hôtel-de-Ville de Bordeaux au delà de la génération de de Lurbe. Le XVII[e] siècle fut

fatal à nos vieux monuments bordelais. En 1612, Sincerus put encore constater que les héritiers de Florimond de Raymond entretenaient avec soin le musée créé par l'écrivain, et que les inscriptions et les statues de l'Hôtel-de-Ville étaient toujours respectées et honorées, à la place de choix qu'on leur avait donnée. Mais dix ans plus tard, faute de soins, elles étaient dégradées, victimes des injures du temps et des hommes. « La pluie a abîmé tous ces monuments, et a presque entière- » ment effacé les inscriptions », écrivait en 1623 Peiresc à Rubens (t. I, p. 610) : Peiresc, qui était venu en ce temps à Bordeaux lors de son voyage à son abbaye de Guîtres, ne put que déplorer l'abandon dans lequel les jurats d'alors laissèrent ces monuments chers à leurs prédécesseurs de la Renaissance.

Le mal ne fit qu'empirer au XVIIe siècle et pendant la première moitié du XVIIIe siècle. A partir de 1673, nous perdons la trace des inscriptions des Césars qui, gravées sur des plaques de marbre, ont dû disparaître plus aisément. En 1686, la statue de Messaline, cédée par les jurats à Louis XIV et destinée à l'ornement des jardins du roi, se perdit en rivière avec le vaisseau qui la transportait (t. I, p. 94). Les deux autres statues et l'autel d'Auguste demeurèrent dans la grande cour de l'Hôtel-de-Ville, mais méprisées et se délabrant chaque jour davantage. D'un autre côté, le musée de Florimond de Raymond était oublié, abandonné, dévasté. On cesse en même temps de surveiller les fouilles qui peuvent amener quelque découverte : ce que le hasard fait connaître de nouveau à Bordeaux passe en des mains étrangères, comme, en 1623, la gemme chrétienne acquise par Peiresc (n° 867), ou se perd presque aussitôt, comme l'épitaphe de Saint-Seurin en 1715 (n° 850). Enfin, ce qui achève de caractériser l'histoire de Bordeaux à cette époque et l'espèce de profond mépris qui pesa alors pendant plus d'un siècle sur les choses antiques, on démolit un des plus beaux monuments de l'architecture romaine en Gaule, le temple de la déesse tutélaire de Bordeaux, en février 1677. De ces Piliers-de-Tutelle que les touristes de l'Europe entière vinrent sans cesse admirer à Bordeaux pendant la Renaissance, il ne resta plus rien ici, que le nom d'une rue (t. I, p. 79) : les débris eux-mêmes de l'édifice furent ensevelis dans le sol nivelé, et on peut dire que l'antiquité mourut alors à Bordeaux comme une seconde fois.

---

Le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle fut, à tous les égards, une nouvelle Renaissance pour Bordeaux. Grâce à l'activité intelligente de l'Académie, qu'inspirait et qu'animait alors Montesquieu, grâce à l'ardeur soutenue des intendants, une nouvelle période de vie littéraire et artistique commença pour notre cité. Il y eut un véritable renouveau de l'amour du passé, amour qui sut se manifester de mille manières. Tandis que Jaubert traduit Ausone, que Baurein publie ses *Variétés* et que dom Devienne nous donne la première histoire générale de Bordeaux, la ville se développe, se débarrasse de ses entraves, grandit de toutes parts, et, de nouveau libre et dégagée comme dans les trois premiers siècles de son histoire, elle voit s'élever enfin des édifices dignes d'elle, et qui sont de savantes et luxueuses imitations de l'art monumental romain : la Douane et la Bourse de Gabriel, et le Grand-Théâtre de Louis. L'antiquité renaît ici de toutes parts. Et comme tout se tient et s'unit dans la vie des cités, de nouveau ici, après un siècle et demi d'oubli, l'épigraphie bordelaise est remise en honneur, et son histoire nous permet également de constater cette union, cette communauté d'efforts et de travail de l'Académie et des intendants, qui fut la grande cause de la restauration des études dans notre ville sous Louis XV. D'une part, en effet, l'Académie, sur l'initiative de Montesquieu, songe à nous doter du premier recueil épigraphique que notre ville ait possédé depuis le *Discours* de de Lurbe, et, pour le faire, accueille Venuti à Bordeaux. D'autre part, les intendants cherchent et parviennent à créer enfin ici un véritable musée épigraphique, brillant successeur de ceux du XVI<sup>e</sup> siècle. On le voit, c'est l'œuvre de la Renaissance qui est alors reprise et complétée. Et elle l'est, espérons-le du moins pour notre ville, elle l'est définitivement. De même que l'impulsion donnée par les intendants au commerce et au développement monumental de Bordeaux dure encore aujourd'hui, de même l'épigraphie et l'archéologie bordelaises sont toujours dans la route qui leur fut ouverte au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : les grandes voies d'aujourd'hui, nos grandes constructions, sont celles que l'on créa ou que l'on éleva alors; et notre musée épigraphique s'est formé autour des inscriptions que les intendants songèrent les premiers à grouper. Et en ce moment même, en mai 1888, il occupe la salle où il fut tout d'abord installé.

De Tourny, rappelle Bernadau (*Bull. pol.*, t. II, p. 201), « avoit conçu » le projet d'obliger quiconque trouveroit dans la généralité quelques

» ruines notables d'anciens monuments, des médailles, des vases anti-
» ques, à inviter à en faire l'examen, les hommes connus pour s'occuper
» essentiellement de l'étude de l'histoire du pays. Il ne vouloit pas que
» rien de ce qui portoit le cachet de l'antiquité pût être démoli, ou
» enlevé par le propriétaire avant cet examen préalable. Nous connais-
» sons de cet intendant une carte (1) sur laquelle il avoit noté les lieux
» où il avoit été fait des fouilles qui avoient offert quelque fragment
» d'antiquité. »

Quand, en 1756, la construction du nouvel hôtel de l'Intendance amena la découverte de plus de trente inscriptions (t. II, p. 313), elles furent soigneusement conservées dans la cour de l'édifice, grâce sans doute à M. de Tourny, alors intendant (1743-1757). En 1781, le plus célèbre et le plus intelligent de ses successeurs, Dupré de Saint-Maur (intendant de 1776 à 1787), eut l'idée d'en former un musée, en les réunissant aux quelques monuments découverts au XVIe siècle que le temps avait épargnés. Ce musée, dans son esprit, devait être placé sous le patronage de l'Académie. Et Dupré de Saint-Maur, qui connaissait bien son archéologie bordelaise, pensait qu'il devait avoir comme « première pierre » le célèbre autel du génie, toujours abandonné dans la cour de l'Hôtel-de-Ville, mais encore conservé là comme par miracle (t. I, p. 8). Dans ce but, il écrivit aux jurats de Bordeaux, en qualité non pas d'intendant de Guyenne, mais de président de l'Académie, une lettre destinée à leur expliquer ses intentions et à leur demander le don du vieil autel biturige. Voici cette lettre, telle que l'a publiée M. Gaullieur (*Soc. arch.*, t. V, p. 119); elle est un modèle de fine raison et d'érudition élégante : on voit que l'intendant du XVIIIe siècle appartient à la même école que de Lurbe et que ces savants du XVIe siècle, dont il reprend à Bordeaux la tradition si longtemps interrompue :

Bordeaux, ce 28 janvier 1781.

Vous avez eu sans doute, Messieurs, connaissance d'un prix proposé en 1774 par l'Académie des Sciences, à l'effet de déterminer et d'établir par des preuves solides une époque qui a dû être longtemps célèbre dans les fastes de la ville de Bordeaux, le moment où cette capitale de la Guienne tomba au pouvoir des Romains.

Étonné d'apprendre que, malgré les invitations de l'Académie, réitérées en 1777, les savants n'ont pas paru s'occuper de cette question intéressante et ayant voulu recher-

(1) J'ai vainement cherché cette carte.

cher la cause de leur silence, il ne m'a pas été difficile de la découvrir; les seuls ouvrages qui nous restent des auteurs anciens qui ont écrit dans les temps les plus rapprochés de cette époque ne s'expliquant en aucune manière sur ce point d'histoire, on ne peut, pour parvenir à le fixer, trouver de secours que dans les inscriptions, les bronzes, les médailles, les tombes et les autres monuments divers qui ayant échappé à la barbarie des siècles postérieurs pourroient donner quelque lumière à cet égard; mais, Messieurs, je crois m'appercevoir que malheureusement on a connu bien tard dans cette province la valeur de ces précieux restes de l'antiquité, et qu'on n'a pris nul soin pour les conserver ni pour les rassembler; il me semble que le projet d'une collection de cette espèce honoreroit votre administration, ainsi que la mienne et que ce dépôt ne pourroit être confié en meilleures mains que dans celles de l'Académie des sciences et belles-lettres, qui se chargeroit de l'établir dans un local convenable, d'y mettre l'ordre necessaire, de veiller sur sa conservation et de procurer aux savants et aux étrangers la facilité de le consulter au besoin; j'offre avec plaisir de poser pour ainsi dire la première pierre de cet édifice en disposant en faveur de cette collection d'une quantité assés considérable de morceaux antiques qui se sont trouvés dans mon hotel; mais vous enrichiriez bien autrement le nouveau *museum* qu'il s'agit de former, en donnant à l'Académie cet autel de marbre que l'on croit avoir été tiré des fondations des Piliers de Tutèle et qui porte pour inscription en lettres romaines ces mots : *Augusto sacrum et Genio civitatis Bit. VIV*, exposé depuis si longtemps a toutes sortes d'insultes dans la cour de vôtre hotel de ville; c'est encore un singulier bonnheur que ce monument se soit conservé dans l'état où il est, il y en a surement si peu qui puissent interesser plus particulièrement l'histoire de la ville de Bordeaux, qu'on ne sauroit prendre des mesures trop promptes pour le soustraire aux injures des temps. Ou pourroit il être mieux que dans le sactuaire *(sic)* ou je vous propose de le placer, et sous les yeux d'une compagnie consacrée tant par état que par les vues dont elle est animée a maintenir le lustre de la capitale de la Guienne et même a l'accroître autant qu'il sera possible? je vous prie de me faire part de la délibération que vous aurez prise à cet effet.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Messieurs, vôtre très humble et très obéissant serviteur.

*Signé :* DUPRÉ DE SAINT-MAUR [1].

Cette lettre est la charte de fondation de notre musée épigraphique.

Le lendemain même, le 29 janvier 1781, la Jurade décida, presque sans délibération, de faire don à l'Académie de l'autel du génie, « pour être » placé dans le nouveau museum qu'on se propose de former » (t. I, p. 8).

Encouragée par ce premier succès, l'Académie, en envoyant des députés, le 26 février, pour remercier les jurats, leur fit demander les deux statues des Césars, toujours oubliées dans la cour de l'Hôtel-de-Ville (t. I, p. 94), et cette démarche ayant obtenu le même succès que la précédente, les deux statues vinrent rejoindre l'autel dans la demeure léguée à l'Académie par Jean-Jacques Bel en 1739.

---

[1] *Archives municipales* de Bordeaux, série AA, carton 15, *Lettres des Intendants de Guienne.*

Autour de ces statues et de l'autel du génie, on groupa les inscriptions trouvées en 1756 dans les fondements de l'hôtel de l'Intendance : suivant sa promesse, Dupré de Saint-Maur en fit don à l'Académie (1).

C'est ainsi qu'en 1781 se fonda notre musée; et cet autel du génie et d'Auguste, qui fut, il y a dix-huit siècles, comme la première pierre de notre édifice municipal (t. II, p. 283), devint le centre et le noyau de notre grande collection épigraphique, jouant ainsi dans l'histoire de nos antiquités le même rôle que dans l'histoire de notre passé.

---

Il semble qu'au début on n'ait pas installé ces divers monuments dans une même salle de l'hôtel Jean-Jacques-Bel, la propriété de l'Académie. L'autel d'Auguste demeura longtemps au haut de l'escalier (t. I, p. 9), et changea, semble-t-il, souvent de place. Quand Millin vint à Bordeaux, en octobre 1804, la plupart des inscriptions étaient conservées à l'étage supérieur, dans le vestibule ou dans la salle de la Bibliothèque. Ce fut peu après, en 1810, je crois, que les monuments dispersés dans l'hôtel furent groupés dans cette salle humide et obscure qui forme une sorte d'entresol dans l'hôtel Jean-Jacques-Bel, et où ils sont entassés encore à l'heure présente.

Vers le même temps, les destinées légales de notre collection étaient fixées. Propriété de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux depuis 1781 jusqu'en 1793, elle passa, à cette date, aux mains de l'État, lorsque, sur la proposition de l'abbé Grégoire, la Convention décréta, le 8 août 1793, la suppression de toutes les académies et la « nationalisation » de leurs propriétés (2). Il en alla de même des livres de la bibliothèque ainsi que de l'hôtel que Jean-Jacques Bel avait, en 1739, légué à l'Académie (3); mais, quelques années plus tard, le 28 janvier 1803, l'État rétrocéda à la Ville la jouissance des antiquités, en même temps que de la bibliothèque, dont les antiques ont si longtemps

---

(1) M. Gaullieur veut bien me communiquer la note suivante :
« Le 22 mars 1784. — La Ville ayant donné à l'Académie des Sciences de Bordeaux plusieurs monuments antiques et entre autres un autel et une statue, l'Académie députe trois de ses membres, pour en faire ses remerciments en jurade et pour remettre une notice explicative succincte sur ces monuments. Le Conseil de Ville décide que cette donation sera inscrite sur les registres et que la notice explicative et la copie des remerciements seront annexées au procès-verbal (*Archives municipales*, série BB, *Registre de la Jurade*, 1783-1785, f° 36) ».
Ce sont les monuments de la rue des Glacières, cf. ici, p. 214.
(2) Cf. Lamothe, *Note sur l'ancien hôtel de l'Académie*, dans les *Actes de l'Académie* de 1848.
(3) Cf. Lamothe, *Académie*, 1848, p. 546 : Jouannet, *Statistique*, t. II, IIe p., p. 30 et s.

dépendu [1]. Le 10 octobre 1810, par arrêté municipal, pris par Lynch, maire de la Ville, il fut créé à Bordeaux un *Dépôt d'antiques* [2]. C'est peu de temps après, en 1813, qu'on en rédigea le catalogue, demeuré d'ailleurs manuscrit.

Pendant longtemps l'administration du Dépôt d'antiques fut laissée aux mains du conservateur de la Bibliothèque, qui fut, de 1795 à 1829, le docteur Monbalon, médecin, membre du premier conseil général du département de la Gironde. Lorsque, vers 1829, Jouannet voulut doter le Dépôt d'antiques de ce qui lui avait manqué jusque-là, d'une collection complète de poteries, de bronzes et de menus objets gallo-romains, ce fut à Monbalon qu'il écrivit (t. I, p. 422) [3].

Malheureusement, le conservateur de la Bibliothèque, trop absorbé par d'autres devoirs, trop étranger peut-être à l'archéologie, n'apporta pas tout le soin désirable à l'entretien et à l'accroissement du Dépôt d'antiques. De 1801 à 1818 (cf. p. 316-317), les choses marchèrent encore assez bien, et la presque totalité des objets trouvés alors à Bordeaux furent immédiatement transportés à l'hôtel Jean-Jacques Bel [4] : sans doute, il faut en faire un mérite surtout à l'influence de Caila, qui s'occupa toujours du Dépôt et qui en connaissait les richesses infiniment mieux que Monbalon [5]. Mais, après 1818, les particuliers firent au Musée une redoutable concurrence. L'amour des collections se développa singulièrement chez nous sous la Restauration; le zèle pour les choses antiques, légèrement ralenti dans notre ville au milieu des orages de la Révolution et du premier Empire, prit alors une étonnante vigueur. Le brillant essor scientifique et littéraire qui caractérise l'histoire de notre cité dans cette période, devait aussi se faire sentir dans la connaissance et l'amour de l'antiquité. C'est le moment où l'Académie publie les premières dissertations sur le passé romain de

---

(1) Gergerès, *Histoire et description de la Bibliothèque de Bordeaux*, 1864, in-8°, p. 31; Lamothe, *id.*, p. 547.

(2) L'arrêté portait qu'il serait créé un *Musée de la Ville*, comprenant: 1° *La Bibliothèque;* 2° *Le Cabinet d'Histoire naturelle;* 3° *Le Dépôt des Antiques;* 4° *L'Observatoire;* 5° *La Galerie de Tableaux;* 6° *L'École de dessin et de peinture* (voyez les anciens *Annuaires* de Bordeaux et l'article de Lamothe, *l. c.*).

(3) La société connue sous le nom de *Muséum* et fondée en l'an IX par Rodrigues et Goethal possédait une petite collection d'antiquités (cf. n° 30 *c*; t. I, p. 419; n°s 554 et 659), qui fit de très bonne heure (vers 1804?) retour au *Dépôt* municipal; voyez le *Bulletin polymathique*, t. I, p. 3 et s., p. 35; t. II, p. 201; *adde* t. II, p. 35, t. III, p. 68; t. VI, p. 153; t. VII, p. 144 et 172.

(4) On peut regretter cependant la perte pour notre collection des deux sarcophages de Saint-Médard-d'Eyrans (cf. p. 221); *Bulletin polym.*, t. III, p. 36 et 76; Lacour, *Tombeaux antiques trouvés à Saint-Médard*, 1806, in-f°.

(5) Cf., sur Monbalon, Dutrouilh, *Éloge de M. J.-B.-H. Monbalon, Académie*, 1837, p. 167 et s.

notre ville qui soient dignes d'être relues après celles de Vinet, je veux dire les travaux de Jouannet, le grand nom de l'épigraphie bordelaise de ce temps; c'est alors que la *Ruche d'Aquitaine,* que le *Musée d'Aquitaine* mettent leurs lecteurs girondins au courant des moindres découvertes faites dans le département (t. I, p. 421). On vit même, ce qui est peut-être un fait unique dans l'histoire de l'archéologie à Bordeaux, cinq habitants de notre ville se réunir d'eux-mêmes pour fouiller et explorer à leurs propres frais le cimetière gallo-romain de Terre-Nègre (I, p. 419) : ce furent Caila, Jouannet, le littérateur Geraut, le bijoutier Petit et l'antiquaire Goethal. Il se forma ainsi une série de collections particulières, riches surtout en poteries, dont une seule, celle de Jouannet, passa aux mains de la Ville (t. I, p. 422); et, en même temps, le hasard — nous avons vu de semblables hasards au XVI[e] et au XVIII[e] siècle — voulut que ce fût précisément à cette époque de passion pour les choses antiques, que l'on mît au jour la plus belle et la plus nombreuse série d'inscriptions qui eût été encore extraite de la muraille romaine : celles qu'on découvrit de 1826 à 1843 (t. II, p. 317 et s.). Il put se trouver à la fois un érudit, Jouannet, pour les expliquer et les faire connaître, et de riches particuliers pour les acquérir et les conserver.

C'est qu'en effet, comme nous venons de le dire, le conservateur de la Bibliothèque ne fut pas ou plutôt ne put être alors à la hauteur de sa tâche et que, faute de ressources ou d'influence, il ne sut pas toujours faire concurrence aux particuliers. La plupart des monuments trouvés en 1826 (t. II, p. 318) « furent réclamés », dit Jouannet (*Acad.*, 1827, p. 131), « par M. Brown, propriétaire du terrain; il les a soigneusement » placés dans son musée. C'est assez vous dire qu'ils sont entre les » mains d'un ami des sciences et des arts... J'ai regretté », ajoute Jouannet, « que ces restes de l'antique Bordeaux ne soient pas venus » enrichir le Musée de la ville; mais du moins cette fois le droit de » propriété n'aura été invoqué que pour conserver. »

Lors des fouilles de cette même année, quelques cippes furent donnés à Coudert. Il commença ainsi, en 1826, cette collection qui, chaque jour agrandie, devait être la plus importante des collections particulières de notre temps et ne devait disparaître que de nos jours. « Le » prix », disait alors justement Jouannet, « que M. Couderc [*sic*] attache » à ces petits monuments nous est un sûr garant qu'ils seront religieu-

» sement respectés. » Coudert, né en 1772, est mort en 1855, à quatre-vingt-trois ans, doyen des journalistes de France et des imprimeurs de Bordeaux. Il fut longtemps connu à Bordeaux, non pas seulement par sa fidélité aux idées napoléoniennes, par sa longue carrière de journaliste et d'imprimeur, par la fondation et la direction du célèbre journal quotidien *l'Indicateur,* mais encore par son amour pour les monuments anciens, surtout pour les monuments de notre passé gallo-romain ; il les collectionnait avec un soin jaloux, il en sauva beaucoup de la destruction, il en connaissait aussi la valeur et l'importance historique. Toujours à l'affût des découvertes, il sut, à chaque fouille nouvelle, accroître sa collection ; lui-même enregistrait ces fouilles avec assez de soin dans son journal *l'Indicateur* (t. I, p. 60).

Cette année 1826 il acquit 5 inscriptions (n$^{os}$ 82, 194, 285, et peut-être n$^{os}$ 197 et 338). En 1828, il obtint quatre nouveaux monuments seulement (n$^{os}$ 52, 105 et 186, et le serpent enroulé) (*Acad.,* 1829, p. 169) ; la direction du Musée, avertie, stimulée par Jouannet, veillait alors davantage et put lutter. C'est ainsi que Coudert avait obtenu cette année l'autel de la Tutelle (t. I, p. 60), mais il voulut bien, sur l'invitation du baron d'Haussez, préfet de la Gironde, l'abandonner au Musée de la Ville. De 1831 à 1847, il ne put rien acquérir en fait de monuments lapidaires. C'est qu'en ce temps-là le Dépôt était sous la haute direction de Jouannet. Mais en 1848, par suite de je ne sais quel hasard, il tripla l'importance de sa collection par l'acquisition des monuments de Mercure du quartier Puy-Paulin, et des inscriptions de la rue du Temple (n$^{os}$ 12, 14, 71, 110, 192, 199, 255, 302, 314). Sansas se plaignit bien dans une lettre écrite le 4 août 1849 au maire de Bordeaux (t. I, p. 189), mais il était trop tard. Tout cela fut transporté dans la propriété de Coudert, rue Ségalier. Quand il mourut, le 13 septembre 1855, sa collection renfermait ainsi un total de 17 inscriptions, deux bas-reliefs de Mercure (t. I, p. 47), le serpent, sans parler d'un grand nombre de menus objets. Les objets découverts de 1826 à 1828 étaient disposés dans le vestibule de la maison; ils formaient des sortes de groupes arrangés avec assez d'art, mais dont les différentes pièces étaient malheureusement réunies à l'aide de mortier, ce qui rendait souvent les inscriptions difficiles à lire. Les monuments acquis en 1848 avaient été disposés dans le jardin, le long d'une allée et dans deux pavillons qui en ornaient les extrémités ; la pluie et la mousse leur firent un terrible

dommage, et ceux qui ont déchiffré les inscriptions se rappellent quels soins pénibles il fallait leur donner avant de pouvoir reconnaître la moindre lettre. — Dubois, fils de la femme de Coudert, hérita de sa collection et de ses propriétés. Elles tombèrent en de bonnes mains : nous nous souvenons tous encore du plaisir qu'il avait à nous les montrer. Quand Dubois mourut, en janvier 1885, il avait légué tous les monuments à la Ville, qui ne put en prendre livraison qu'en décembre 1887 ; ils furent transportés au *Dépôt* de la rue du Colisée, où ils se trouvent aujourd'hui [1].

Vers le même temps, l'architecte Durand [2] formait une collection assez importante, mais riche surtout en menus objets (t. I, p. 424), dont quelques-uns d'origine locale, mais beaucoup aussi d'origine étrangère (t. II, p. 272 et 273). Cette collection ne renfermait qu'une seule inscription bordelaise (n° 100), trouvée en 1848. Lorsque, en 1859, la Ville en fit l'acquisition (t. I, p. 424, note 1), l'inscription bordelaise, exceptée de la vente, demeura chez M. Durand fils, qui la conserve encore aujourd'hui pieusement.

---

Pendant ce temps et depuis 1830, sous la direction mémorable de Jouannet [3], le Dépôt d'antiques reprenait définitivement l'avantage sur les particuliers. Rien ou presque rien de ce qui fut trouvé à cette époque, de 1830 à 1845, ne fut abandonné par la Ville. Les objets provenant des fouilles faites en 1831 et de 1840 à 1843 (t. II, p. 319 et s.), pour ne parler que des principales, vinrent doubler l'importance de notre collection municipale. Sauf quelques rares pierres qu'on ne put sauver à temps des mains des manœuvres, rien ne fut perdu pour le Musée. En même temps, Brown, sur la prière de Jouannet, donnait à la Ville toutes les inscriptions trouvées en 1826 (t. II, p. 317 et 346) [4], et Jouannet recueillait dans l'hôtel Jean-Jacques Bel les quelques monuments épars dans Bordeaux, comme les débris de la collection de la

---

(1) Voyez, sur Coudert, les articles et les discours, d'ailleurs incomplets, publiés par son journal *l'Indicateur*, les 13 et 14 septembre 1855, nos 15229 et 15230.

(2) Mort à Bordeaux en novembre 1858.

(3) Monbalon, démissionnaire, avait été remplacé, en septembre 1829, par Chalu, dont l'administration ne dura pas un an. Jouannet fut nommé bibliothécaire le 18 octobre 1830, et, le 14 mai 1831, directeur du Musée de la Ville, comprenant le Cabinet d'histoire naturelle et le Dépôt d'antiques.

(4) JOUANNET, *Inscriptions gallo romaines de Burdigala* (ms.), au n° 39 : « A ma prière, il donna toutes ces antiquités à la Ville ».

Chassaigne (n° 139, t. II, p. 334). Aussi, vers 1840 (1), la salle de l'hôtel Jean-Jacques Bel était devenue trop petite pour renfermer de nouvelles pièces; et quand les fouilles du château du Hâ amenèrent, peu après, d'importantes découvertes (t. II, p. 320 et s.), on dut déposer provisoirement les plus gros blocs dans une cour de l'hôtel (celle où se trouve aujourd'hui le commissariat de police). Malheureusement, ce provisoire devait durer quarante ans. Si l'on ajoute à cela que toute découverte était immédiatement annoncée par Jouannet, toute inscription publiée et bien commentée, et qu'il fit de l'épigraphie, comme le témoignent ses manuscrits, jusqu'à la veille de sa mort, on ne s'étonnera pas si nous le regardons, après Dupré de Saint-Maur, comme le second fondateur de notre musée épigraphique.

Quand Jouannet mourut, en 1845, le Dépôt d'antiques était devenu trop considérable pour être confié aux mêmes mains que la Bibliothèque. On lui donna un directeur spécial : on prit Rabanis, alors professeur d'histoire et doyen de la Faculté des Lettres, qu'un arrêté du 24 avril nomma directeur du *Musée d'antiques* et du *Cabinet des médailles*. Malheureusement, — je me permets d'exprimer mon opinion en toute franchise et telle qu'elle résulte de l'histoire de nos antiquités à cette époque, — malheureusement, la direction de Rabanis ne ressembla pas à celle de Jouannet. Quelque estime que l'on professe pour les travaux de notre prédécesseur à la Faculté, on doit avouer qu'il ne déploya pas toute l'activité désirable et pour acquérir les nouvelles découvertes et pour les faire connaître au public. On découvrit beaucoup de monuments en 1848 : tous, à peu près, passèrent aux mains des particuliers, surtout de Coudert et de Durand. D'autres, il est vrai, furent acquis ou obtenus, de 1845 à 1850, par la Ville; mais ils ne furent point publiés, on ne donna aucune indication sur la date et le lieu de leur découverte (t. II, p. 322), et les quelques notes que Rabanis publia alors dans la *Commission des monuments historiques* sont vagues et incomplètes, bien inférieures aux dissertations de Jouannet.

On avait eu alors une idée fort regrettable. Est-ce à Rabanis ou à Sansas qu'il faut adresser ce reproche, ou doit-on faire plutôt, comme la chose n'est pas improbable, remonter la faute jusqu'à Jouannet (2)? — On songea

---

(1) Sur la situation du Musée en 1839, cf. JOUANNET, *Statistique*, IIe p. du t. II, p. 38.
(2) Les inscriptions peintes au minium ont toutes été découvertes avant 1845.

à peindre au minium les lettres des inscriptions; il est vrai qu'on s'arrêta à temps dans cette besogne, qui n'a sali qu'une assez faible partie de nos monuments. Mais, de quelque manière qu'on s'en acquitte, l'action de peindre au minium est toujours chose fâcheuse, et il est difficile de comprendre pourquoi, aujourd'hui encore, si peu de directeurs de musées renoncent à enluminer leurs inscriptions. Ils ne devraient pas oublier que leur devoir est de nous les présenter non pas telles qu'ils les interprètent, mais telles qu'on les a découvertes. Ils n'ont pas à s'excuser en rappelant que la plupart des épitaphes étaient jadis peintes au minium : nous n'avons pas à restituer les monuments épigraphiques dans leur ancien état. Sans doute, il n'y a qu'un demi-inconvénient quand l'inscription a été bien lue; mais, si on lit mal et qu'on dessine en rouge les lettres qu'on croit avoir déchiffrées, on trompe d'ordinaire tous ceux qui voient ensuite l'inscription et qui l'étudient vite ou la copient de confiance : on contribue à perpétuer de mauvaises lectures. C'est ainsi que sur un de nos monuments (nº 106), où Jouannet et Sansas lisaient CORTA THRA(*x*?) au lieu de CORINTHIA, on a fait dessiner au minium cette invraisemblable lecture : personne, jusqu'au temps où M. Robert vint à Bordeaux, ne s'avisa de la contrôler et de ne point tenir compte de la peinture, et Creuly et Léon Renier eux-mêmes se laissèrent tromper par le minium.

---

Dès 1850 (1), le véritable conservateur du Musée d'antiques fut l'avocat Pierre Sansas, dont il suffit de prononcer le nom pour se rappeler le bel essor que prit, sous son impulsion, l'étude de l'archéologie bordelaise. Bien que Rabanis demeurât officiellement chargé de la direction, ce fut Sansas qui, sans mandat d'aucune sorte, s'occupa d'enrichir et de classer le Dépôt. On le voit, en 1849, écrire au maire une lettre indignée pour protester contre l'abandon qu'on faisait aux particuliers des monuments récemment découverts (t. I, p. 189, nº 71). En 1850, il entreprenait de mettre en ordre les inscriptions et les sculptures et d'en dresser un inventaire détaillé (*Commission des monuments historiques*, 1849-1850, p. 17).

(1) M. DE MENSIGNAC me communique que les registres du Musée font dater son administration du 1er janvier 1850.

Il ne reste aucune trace de l'inventaire entrepris par Sansas; il en reste une par malheur du classement qu'il fit des objets du Musée. Chacun d'eux reçut un numéro, simplement suivant la place qu'il occupait dans la salle et dans la cour de l'hôtel Jean-Jacques Bel : on suivit l'ordre dans lequel les monuments se trouvaient. Or, comme ils étaient disposés pêle-mêle, sans distinction d'aucune sorte, d'autels, de tombeaux ou de sculptures, les numéros n'avaient de valeur que comme points de repère. Il n'y a rien à dire à ce sujet, et c'est, je crois, la seule utilité qu'on demande aux numéros d'ordre des objets exposés. Mais ce en quoi Sansas eut grandement tort, c'est dans la manière dont il indiqua, sur chaque pierre, le numéro qu'elle devait recevoir : les chiffres furent, à l'aide de caractères à jour, peints en noir sur l'objet même et presque toujours sur la face principale. Cela forme, la plupart du temps, comme une tache qui défigure le monument ou produit en tout cas le plus mauvais effet; on a déjà dû s'en rendre compte au seul aspect des héliogravures qui reproduisent quelques-unes de nos inscriptions (cf., notamment, t. I, pl. II et pl. V). Ce qui, parfois même, entraîne une dégradation du fragment; pour peindre commodément les chiffres, il fallait une surface plane, et pour obtenir cette surface, les manœuvres qui ont fait cette besogne ont dû gratter la pierre, ce qu'ils ont fait quelquefois sans souci des ornements ou des inscriptions qu'ils ont mutilés de la plus sotte manière (cf. t. I, nº 39, *var.*). On numérota ainsi toutes les pierres conservées rue Jean-Jacques Bel; il n'y eut qu'une numérotation, commençant à la statue du fond de la salle et finissant aux débris entassés dans la cour. Ce sont ces numéros que nous mentionnons pour tous les objets qui se trouvent aujourd'hui, dans la salle, exactement encore à la place qu'ils occupaient en 1850.

Sansas ne put diriger longtemps le Musée : il fut, à la suite du Coup d'État du 2 décembre, envoyé en exil. Le 31 mars 1852, un arrêté du maire, M. Gautier, confia à M. Leo Drouyn, — mais à titre purement gracieux, — l'administration et la garde du *Dépôt d'antiques et de médailles;* un des considérants de l'arrêté portait que M. Rabanis n'avait pu jamais, faute de temps, remplir la mission qui lui avait été donnée (*Registre des arrêtés du maire*, 1852, fº 48 vº) [1].

M. Drouyn s'occupa avec le zèle et la compétence qu'on connaît

---

[1] Communication écrite de M. Gaullieur.

à continuer l'œuvre entreprise par Sansas, et notamment le catalogue du Musée [1]. M. Brunet, dans un fort bon article qu'il consacra en 1853 (*Revue archéologique,* t. VIII) à notre Musée d'antiques, dit que M. Drouyn se proposait de rédiger « un livret qui donnera aux visiteurs du Musée quelques explications »; ce livret, comme tant d'autres, ne fut jamais achevé. — Il en fut de même d'un catalogue très détaillé, très scientifique, dont parle aussi M. Brunet dans ce même article, sans nous en dire l'auteur; on peut supposer Rabanis, à cause de l'érudition qu'en témoignent les extraits conservés par M. Brunet. « Un catalogue » raisonné », dit-il, « et fort détaillé avait été entrepris; mais il n'a pas » été achevé et s'est tenu à un petit nombre de monuments. » Dans ce catalogue, la description de chaque objet devait être suivie d'une étude complète du monument, que l'on comparait à tous les monuments semblables. M. Brunet cite, à titre d'échantillons, les chapitres relatifs au bas-relief de Léda et aux figures phalliques. Ce catalogue eût été très scientifique, très utile, mais aussi eût demandé de longues années de recherches; l'examen de chaque monument eût formé une monographie archéologique, embrassant l'étude des fragments semblables, et devenant à elle seule un vrai catalogue. Aussi n'est-il rien resté de ce travail, si ce n'est l'esquisse imprimée par M. Brunet.

En 1856, M. Drouyn abandonna la direction du Musée d'antiques, qui fut laissé sans conservateur ni gardien d'aucune sorte. Cette triste situation semble avoir duré assez longtemps, car en septembre 1861, lorsque les membres du Congrès scientifique visitèrent notre Musée lapidaire, ils furent étonnés de ne trouver « ni conservateur ni catalogue »; « il n'y a pas d'inventaire » (*Bulletin monumental,* 1861, p. 657). Les monuments déposés dans la cour depuis 1840, auxquels on venait de joindre ceux des fouilles de 1860 (cf. p. 323), et en particulier l'épitaphe de *Brennos*, étaient dans un triste état : « Nous les avons vus », raconte Arbellot dans le compte-rendu de la *Visite du Congrès* (*id.*, p. 659), « dans une cour, j'allais dire dans une basse-cour, où les » eaux pluviales et la poussière atmosphérique les couvrait d'une » rouille grisâtre qui ronge les sculptures et altère les inscriptions. » Arbellot ajoutait ces paroles, qui sont malheureusement encore vraies

(1) C'est en 1852 que le Musée fut visité par l'Allemand Stark qui nous en a donné une courte description dans son intéressant ouvrage *Städteleben, Kunst und Alterthum in Frankreich* (Iena, 1855, in-8°), p. 609.

aujourd'hui : « Le Congrès n'a pu comprendre que dans une cité si intel-
» ligente, et qui occupe un rang si distingué dans la France et dans le
» monde, on traite avec un pareil dédain, une telle indifférence, une
» négligence si coupable, disons le mot, une collection épigraphique et
» monumentale de l'époque romaine, l'une des plus riches de France...
» Le Congrès n'a pu voir cet état de choses qu'avec un vif regret et un
» étonnement profond : il connaît trop les lois de l'hospitalité pour adres-
» ser des paroles de blâme ou de reproche, mais il exprime hautement son
» désir : c'est que cet état si regrettable cesse le plus tôt possible. » Et de Caumont disait, de son côté (*Bull. mon.*, t. XXVII, p. 188) : « Cet
» état de choses est indigne d'une ville comme celle de Bordeaux, et je n'ai
» cessé, depuis vingt-cinq ans, de réclamer. » Nous réclamons encore.

Ce fut vers cette époque (1), je pense, que Sansas, revenu d'exil à la suite de l'amnistie de 1859, recommença à s'occuper du Musée et en redevint le directeur effectif, sinon officiel. Pendant dix ans, grâce à son énergique activité, aucun des deux à trois cents monuments qu'on découvrit dans la muraille du Peugue n'alla s'égarer dans les collections particulières. Les fouilles, si nombreuses et si productives, qui eurent lieu de 1863 à 1870, n'enrichirent que le Musée municipal, et firent plus que doubler son importance. C'est, sans contredit, la belle époque de son histoire. Sans doute, au début de cette période, on fut gêné par l'absence d'un local suffisant. Les inscriptions découvertes en 1863 (p. 323) allèrent s'entasser dans la cour de l'hôtel Jean-Jacques Bel (2). En 1865, il fallut aviser, les découvertes devenant trop nombreuses le long de la voie du Peugue pour qu'on pût continuer à en amonceler les produits dans l'hôtel, devenu un véritable capharnaüm. On disposa alors, pour recevoir les nouveaux monuments, la cour de l'hôtel Fieffé (rue des Trois-Conils), qui servit de *Dépôt d'antiques* de 1865 à 1870, et ne renferma que les objets découverts entre ces deux dates dans la muraille romaine du cours d'Alsace-et-Lorraine (cf. p. 324). Il faut avouer d'ailleurs qu'ils y étaient fort mal installés.

---

(1) Les registres marquent que son administration recommença en août 1859, ce qui est en contradiction avec la note du *Bulletin monumental* et ce qui paraît bien erroné, comme me le communique M. Drouyn, qui dut lui-même, à titre purement privé, faire les honneurs du Musée au Congrès scientifique.

(2) Il semble qu'on ait essayé pendant quelque temps de disposer un musée épigraphique dans le jardin de la Mairie, car le 7 novembre 1866, le général Creuly y copia 8 inscriptions, 5 des fouilles de 1863 (p. 328), les autres des fouilles antérieures (*Carnet* n° 17); toutes se trouvaient, quelques années plus tard, conservées dans la cour Jean-Jacques Bel, où les dernières avaient déjà été vers 1860.

Par suite de ces nouvelles découvertes, notre collection d'antiques devenait une des plus riches et des plus intéressantes qui existât en France. Le Conseil municipal finit sans doute par s'en apercevoir, car il lui donna enfin un nom, un directeur et son autonomie. En 1867, on décida que les deux *Dépôts d'antiques* prendraient désormais le nom de *Musée lapidaire,* que M. Sansas en serait le directeur, et qu'on affecterait aux monuments antiques un immeuble de la rue des Facultés [1]. Ce n'était pas un palais, ni même un hôtel, mais presque un simple hangar ; mais enfin les monuments étaient là sinon à l'aise du moins chez eux. Malheureusement, il n'était pas assez vaste pour renfermer toutes nos antiquités : on n'y put transporter que celles de l'hôtel Fieffé. Celles qui étaient dans la cour et dans la salle de l'hôtel de la Bibliothèque y demeurèrent et continuèrent à former, comme par le passé, le Dépôt d'antiques de l'hôtel Jean-Jacques-Bel, bien qu'en droit, ce Dépôt ne fût qu'une succursale du Musée lapidaire de la rue des Facultés. — Ce dernier était complètement installé en 1870 et fut ouvert au public le 27 mars de cette année [2]. Les objets furent numérotés suivant le déplorable procédé employé vers 1850 pour ceux de l'hôtel Bel (p. 351).

A partir de cette date, l'histoire de notre Musée lapidaire, désormais sûr de vivre sous un directeur à lui, n'offre guère plus d'intérêt. A Sansas succéda J.-B. Gassies (arrêté du 11 janvier 1872), sous lequel notre collection ne s'enrichit guère, les fouilles de 1870 à 1882 (p. 327) ayant été trop peu fructueuses. En 1882 (arrêté du 9 février 1882), M. de Mensignac remplaça Gassies. Le 24 avril 1883, le Conseil municipal décida que l'on construirait un vaste hangar en planches sur le terrain attenant aux ruines du Palais Gallien et qu'on y transporterait les antiques de la rue des Facultés. Le nouveau local était ouvert au public au mois de novembre, et c'est aujourd'hui encore le siège officiel du Musée lapidaire. C'est là qu'on transporta aussi les objets de

---

(1) Cf. Sansas, *Revue d'Aquitaine*, XIVe année, p. 598-599.

(2) Voyez *la Gironde* du 13 avril 1870, nº 6735 :

« Nous avons ces jours derniers visité avec intérêt la section du Musée archéologique de Bordeaux, établie rue des Facultés..... En pénétrant sous le grand abri, on remarque deux bas-reliefs paraissant se rapporter au culte des dieux Lares. Deux autels consacrés à Jupiter, deux consacrés à Mercure, un à Sirona (Diane gauloise), un autel taurobolique, et deux autres autels dont la dédicace a disparu.... On voit les épitaphes de citoyens venus de Trèves, de Grèce, de Nicomédie, d'Amiens, des bords de la Seine, de la Germanie, etc., etc. Ils exerçaient les professions les plus diverses, médecins, forgerons, négociants et même entrepreneurs de représentations théâtrales... Faire beaucoup avec le moins de frais possible, tel est le problème que s'était posé M. Sansas, et il l'a très bien résolu. Nous nous associons de grand cœur aux remercîments que lui ont unanimement adressés à ce sujet ses collègues du Conseil municipal ».

la cour Jean-Jacques Bel, mis enfin à l'abri des injures de toute nature auxquelles on les avait laissés exposés depuis quarante ans. Les nécessités matérielles empêchèrent de disposer ces deux séries de monuments suivant l'ordre que Sansas leur avait donné dans leur dépôt respectif, mais ils ont conservé les numéros, qui n'ont pu être effacés et qui ne correspondent maintenant à aucun ordre réel, à aucune espèce de classement; il n'y a plus à s'en occuper, et si nous les avons parfois donnés, c'est pour servir de points de repère aux personnes qui ont pu, pour leur compte, dresser le catalogue des dépôts de la cour Bel et de la rue des Facultés. Le Musée lapidaire du Colisée vient de s'enrichir (1887) des pierres léguées par Dubois à la Ville, la plus brillante acquisition faite depuis vingt ans par nos collections.

Ajoutons qu'à côté du Musée lapidaire existent deux autres collections d'objets antiques : — une collection d'armes, de poteries, d'émaux, de bronzes, de meubles, de monnaies et autres objets, connue sous le nom de *Musée d'armes et d'objets anciens* et installée près de la Bibliothèque, à laquelle elle a été longtemps rattachée; elle a une existence distincte depuis 1853. C'est là que se trouvent en grande partie les nombreux objets romains, lampes, vases arrétins, bronzes, dont nous avons parlé ailleurs et notamment la collection cédée par Jouannet (t. I, p. 422); plus heureuse que le Dépôt d'antiques, elle avait, dès 1861, dit Arbellot, un catalogue et un conservateur [1], elle fut longtemps administrée par M. Labet; depuis la mort de ce dernier, elle dépend de M. de Mensignac; — le *Musée préhistorique,* créé le 19 mars 1871 par arrêté du Conseil, installé dans les salles du rez-de-chaussée de l'hôtel du Jardin public et dirigé jusqu'en 1882 par Gassies et depuis par M. de Mensignac. Il renferme aussi quelques débris romains, mais presque tous étrangers à Bordeaux (cf. n° 374 et t. II, p. 268).

---

Il n'est pas inutile de répéter ici ce que nous avons trop souvent eu l'occasion de dire ailleurs : la Ville de Bordeaux possède de riches collections, elle n'a pas, à proprement parler, un Musée. Dispersées dans quatre locaux, disposées pêle-mêle, sans ordre et sans soin, diffi-

---

[1] Cf. *Bulletin monumental*, t. XXVII, p. 656. Voyez le *Catalogue du Musée d'armes et d'objets anciens de la Ville de Bordeaux*, par J.-A. Labet, Bordeaux, 1860, in-8°, et la *Notice* qui le précède.

ciles à étudier et mal connues, nos antiquités semblent tolérées plutôt que conservées. Pas plus qu'en 1861, on ne trouverait ici un catalogue ni un inventaire. Les deux dépôts lapidaires sont aujourd'hui encombrés, on y circule difficilement, et il a fallu toute l'ingéniosité du directeur pour qu'une place fût faite aux pierres léguées par Dubois. Les objets ne portent aucune indication d'origine ou de provenance, aucune note explicative ne les accompagne, on n'a même pas mentionné sur chacun d'eux le nom du donateur. Le public qui les voit en ignore l'importance et ne peut s'y intéresser. L'érudit qui veut les étudier souffre mille maux dans ces locaux sombres, poudreux, humides, mal abrités, qu'on appellera dépôts ou hangars, mais qui ne méritent à aucun titre le nom de musées.

Et cependant quel admirable musée on pourrait faire! Si on réunissait aux six cents monuments antiques de Bordeaux les objets du moyen âge et les débris préhistoriques, si on ajoutait à cela un médaillier provincial (cf. t. II, p. 73), on aurait sans contredit ici un merveilleux musée du Sud-Ouest, le plus beau trésor d'histoire régionale qu'on pût trouver en France. Cela se fera-t-il jamais? Nulle part les antiquités d'une ville ne sont plus mal traitées qu'à Bordeaux; à Langres, à Périgueux, à Épinal, à Nancy, à Grenoble, à Marseille, à Vienne, à Poitiers, n'importe où, les inscriptions du pays sont soignées, respectées, cataloguées, pieusement groupées et installées. Marseille, où il y a beaucoup moins de science qu'à Bordeaux, Grenoble, où il y a beaucoup moins de richesses, ont donné à leurs antiquités de splendides palais. Bordeaux, qui a tout pour lui à cet égard, et la science de ses érudits, et l'intelligence de son Conseil, et les richesses de son passé et de son présent, voudra-t-il demeurer longtemps encore en arrière? Nancy est fier de son *Musée lorrain*. Ne serait-ce pas la réalisation d'un beau rêve que de lire un jour au fronton d'un édifice dû au talent de nos Bordelais et renfermant le trésor varié de nos reliques historiques, depuis les fragments de silex jusqu'aux souvenirs des hommes de la Révolution, que de lire la fière inscription de « MUSÉE GIRONDIN »?



## 4° LES PUBLICATIONS ÉPIGRAPHIQUES [1]

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les monuments de nos musées ou sur les pages de ce recueil pour se rendre compte des difficultés que présente le déchiffrement des inscriptions de Bordeaux; on n'a peut-être point tort de dire que l'étude de celles de Lyon, de Nîmes ou de Narbonne est un jeu, à côté de la lecture de celles-ci. Toutes les circonstances semblent réunies pour gêner les éditeurs de ces textes : des noms étranges, une orthographe bizarre, des abréviations insolites, des irrégularités de construction; une pierre bâtarde, souvent granuleuse, s'effritant sans cesse et présentant des défauts ou des cassures qui font croire parfois à des caractères; une gravure défectueuse ou irrégulière, des lettres trop petites, trop peu profondes pour la nature de la pierre friable qui les porte, et, en outre, grattées bien plutôt que gravées; des ligatures constantes, variant à l'infini, capricieuses, dont on ne comprend le motif et qui déroutent le lecteur; et, enfin, tous ces monuments entassés dans un hangar poudreux ou dans une salle obscure, exposés à un jour détestable, recouverts de poussière, dénaturés comme à plaisir encore par le minium dont on a trop souvent enduit les inscriptions. Que de difficultés à vaincre avant d'arriver, devant ces épitaphes rebutantes, à quelque résultat appréciable! Que de minutes insupportables à passer, accroupi devant une ligne énigmatique, en cherchant vainement à surprendre les lettres à l'aide d'un jeu de lumières tremblantes! Nous avons tâché de n'éviter aucune fatigue et aucune expérience pour déchiffrer le moindre fragment, et nous sommes bien convaincu, cependant, qu'il restera beaucoup à faire après ce volume, avant qu'on puisse arrêter le texte définitif des inscriptions de Bordeaux.

C'est pour cela qu'à côté de nos lectures, nous avons toujours,

---

(1) Pour l'indication détaillée des ouvrages dont il sera ici question, voyez l'*Index bibliographique* à la fin de ce volume.

conformément aux règles adoptées en épigraphie, indiqué celles de nos prédécesseurs. C'est pour cela encore que, maintenant qu'il s'agit de parler de leurs travaux, nous ne voulons faire ici le procès d'aucun d'eux, n'adresser à personne le reproche d'inattention ou d'ignorance. La plupart d'entre eux, sans doute, ont lu ces inscriptions d'une façon étrange : il est probable qu'ils ont lu comme ils ne pouvaient pas ne pas lire. Il n'est guère d'inscription que nous n'ayons dû publier autrement que tous les autres éditeurs : mais si notre lecture est jamais jugée moins fautive que la leur, nous n'en avons pas moins profité de leurs efforts, et, même imparfait, leur texte a été un point de départ pour arriver à un meilleur résultat. Aussi bien l'épigraphie n'était-elle pas au temps de de Lurbe, de Vinet, de Jouannet ou de Sansas, ce qu'elle est devenue de nos jours : ces chercheurs n'ont pas eu les facilités d'initiation épigraphique que nous procurent maintenant les volumes du *Corpus;* et, après tout, ils n'ont fait de l'épigraphie qu'aux rares loisirs que leur laissaient leurs charges professionnelles, par amour pour les antiquités de ce pays, par dévouement désintéressé et non par métier scientifique ou nécessité de carrière. Notre devoir absolu est donc d'en parler avec une indulgence infinie et beaucoup de reconnaissance.

---

De toutes les inscriptions de la Gaule, il y en a peu qui aient été plus anciennement imprimées que celles de Bordeaux. Elles ouvrent presque l'histoire de l'épigraphie en France. Nous les trouvons dans le célèbre recueil d'**Apianus** et d'**Amantius,** paru à Ingolstadt en 1534; c'est le premier en date des grands recueils épigraphiques [1], et Bordeaux est la seule ville française qui y soit représentée. Les inscriptions de cette ville, intercalées aux pages CCCCLXXXVIII, CCCCLXXXIX et CCCCLXXXX, entre celles d'Allemagne (Igel, Trèves, Cologne) et de Hongrie (Bude), sont précédées de la note suivante : *Si quis miratur, quod nostrum ordinem in principio propositum, non observaverimus, is hoc responsum habeat, neutiquam nos mutaturos fuisse, nisi per nonullos*

---

[1] *Porro nullus hactenus extiterat qui orbis terrarum monumenta omnia in unum congerere aggressus esset, brevibus contenti finibus peculiarum civitatum inscriptiones descripserant, quando Petrus Apianus .. et Barthol. Amantius...... hanc sibi provinciam suscepere* (SÉGUIER, *Repertorium,* t. I [ms. 16929], f° 22).

*doctos et antiquitatum studiosos viros post priora impressa, legata essent alia. Has itaque antiquitates Burdigalae civitatis Guasconiae quas à secretis Electoris Comitis Palatini Ludovici nobis misit, nec non ejus voluntati obsequeremur huc ponere libitum est, quas boni aequeque consulas.*

Quel est cet *a secretis,* ce secrétaire de l'électeur palatin Louis qui adressa à Apianus la copie des inscriptions de Bordeaux?

Je ne crois pas qu'on puisse avoir le moindre doute au sujet de la personne qui envoya ces notes aux éditeurs d'Ingolstadt : il s'agit de l'historien Hubert-Thomas, de Liège, plus connu sous le nom de **Hubert-Thomas Leodius,** qui fut secrétaire de Frédéric, d'abord comte, puis électeur palatin (1544-1556) sous le nom de Frédéric II : Thomas le servit depuis 1522 jusqu'à sa mort, et il a raconté l'histoire de son maître dans un livre fort curieux et fort utile. Cette hypothèse, dont je dois l'initiative au savant professeur et bibliothécaire de Heidelberg, M. Charles Zangemeister (lettre du 21 août 1884), me paraît confirmée presque jusqu'à l'évidence par les faits suivants. « De toutes » les personnalités qui habitaient alors la cour palatine, Thomas Leodius » était », comme me l'écrit fort justement M. Zangemeister, « celle qui » s'intéressait le plus aux antiquités » ; dans ses *Annales de vita et rebus gestis illustrissimi principis Friderici II, Electoris Palatini* [1], il publie des inscriptions de l'Eifel et de Heidelberg (Francfort, 1624, in-4°, p. 14 et p. 295); il consacre deux chapitres aux antiquités de ce pays *(De Palatinorum origine; de Heidelbergae antiquitatibus);* enfin et surtout il raconte avec assez de détails les voyages que son maître fit par deux fois à Bordeaux, en 1501 (*id.*, p. 25) et en 1526 (p. 99). Lui-même accompagna Frédéric dans notre ville lors de son second voyage : il admira beaucoup la capitale de la Guyenne, *Burdigalam maximam et splendi[di]ssimam Aquitaniae urbem (id.);* ce qui semble l'avoir intéressé de préférence, ce sont les débris de ses antiquités, le Palais Gallien et les Piliers de Tutelle : *Burdegalam amœnissimam urbem delatus est,* dit-il à propos de Frédéric (p. 25); *et admiratus magnifici illius Theatri atque alterius mirandi operis vetustissimi, quod Tutelam appellant, ruinas.* Leodius, épigraphiste et curieux avant toutes choses des antiquités d'une ville, ne pouvait négliger de copier les inscriptions qu'il rencontrait au

(1) Je cite l'exemplaire que j'ai consulté à la bibliothèque de l'Université de Liège.

cours de ses promenades. Il est difficile, semble-t-il, de trouver un concours de circonstances plus favorables et d'hésiter à faire de lui le premier en date des épigraphistes qui se sont occupés de Bordeaux. — Sans doute, la note transcrite plus haut l'appelle *à secretis Electoris Comitis Palatini Ludovici,* c'est-à-dire secrétaire de l'électeur palatin Louis V (1508-1544), frère et prédécesseur de Frédéric : ce qui est inexact. Mais on peut croire qu'il y a là simplement une négligence d'expression ou une confusion de la part d'Apianus, ce qu'on s'explique d'ailleurs aisément : en 1534, au temps où fut imprimé le recueil d'Ingolstadt, Leodius était secrétaire du comte Frédéric, mais sous le gouvernement de l'électeur Louis. — Voyez d'ailleurs, sur l'histoire de ce pays et de ces princes, le livre classique de Hæusser, *Geschichte der rheinischen Pfalz,* Heidelberg, 2 in-8°, 1845, t. I, p. 563-575.

C'est donc en 1526, lors du voyage de Thomas Leodius à Bordeaux, que commence véritablement l'histoire de l'épigraphie bordelaise.

Leodius, on le sait, est un des bons historiens de l'Allemagne (1), et ses ouvrages sur la guerre des Paysans, sur les luttes de Franz de Sickingen et sur la vie de Frédéric II ont une importance de premier ordre pour la connaissance de l'époque. Ses travaux archéologiques sur le Palatinat, que nous avons mentionnés, son *De Tungris et Eburonibus* (1641, Strasbourg, in-4°), témoignent de beaucoup de conscience et d'un réel sens critique. Les copies des neuf inscriptions bordelaises (en y comprenant celle de Tonneins, n° 20 *bis*), méritent assez de confiance (cf. n$^{os}$ 18, 122 et 185) : Leodius n'a pas été embarrassé pour démêler les lettres liées, ce qui n'est pas un mérite fréquent à cette époque; il a accompagné les textes de renseignements très précis, très nets, très utiles sur l'origine, la nature et les destinées du monument; il nous fait connaître trois inscriptions (n$^{os}$ 9, 18 et 301) dont personne autre n'a parlé, et dont une, celle d'*Onuava,* est peut-être la plus curieuse de toutes celles de ce recueil. Enfin, Leodius ne paraît avoir omis aucune de celles qui existaient alors à Bordeaux. On peut donc dire que ses notes sont l'œuvre d'un épigraphiste sûr et consciencieux.

(1) Né en 1495 ou 1497, mort en 1555 ou 1556. Voyez sur lui, outre le livre déjà cité de Hæusser, l'article de Hartfelder, *Der Historiker Hubertus Thomas Leodius,* dans les *Forschungen zur Deutschen Geschichte,* 1886, t. XXV, p. 273 et s.; cf. encore Schæfer, *Das Verhältnisz der drei Geschichtschreiber des Bauernkriegs,* Leipzig, 1876, p. 40-42.

L'œuvre de Leodius semble avoir été isolée; elle n'eut, je crois, aucune influence sur l'érudition bordelaise; et, bien que le recueil d'Apianus ait été connu à Bordeaux au xvi<sup>e</sup> siècle, notamment par Vinet (t. I, n° 122) [1], notre petite école épigraphique a dû se former d'elle-même, sous la seule impulsion du mouvement de la Renaissance : à Bordeaux comme partout, en épigraphie comme dans toutes les branches de l'érudition, c'est en effet du xvi<sup>e</sup> siècle que date vraiment le réveil des études scientifiques.

Avant tout autre il faut, on le pense bien, parler d'**Élie Vinet** : par la date de ses débuts en épigraphie, par celle de ses publications, par son influence et par ses mérites, c'est le premier et le plus grand nom que nous trouvions dans l'histoire de l'épigraphie bordelaise. Sans doute Vinet, originaire de la Saintonge, n'appartient pas à notre région par sa naissance, mais il est bien des nôtres par ses années d'enseignement et d'activité scientifique [2], et son nom semble s'identifier chez nous avec le souvenir de ce collège de Guyenne, dont il fut le maître le plus aimé et le plus zélé directeur.

On connaît la valeur de Vinet comme humaniste, l'immensité de ses connaissances, la bonne foi de sa science, la fine pénétration de son esprit. Toutes les qualités qui feront l'éternel mérite de ses éditions, surtout de celle d'Ausone, on les remarque dans ses travaux épigraphiques. On sait comme il aimait les inscriptions, et qu'il devina le rôle que l'épigraphie devait jouer dans la science de l'antiquité. Dès son arrivée à Bordeaux en 1539, il dut se mettre à la recherche des fragments lapidaires. Il avait déjà copié en 1545 l'épitaphe de Lucille (n° 270). Il ne se bornait pas à rechercher les textes par intérêt scientifique; il voulut que « par amour de la ville de Bourdeaus » au moins autant que par « reverance de l'antiquité », on mît les pierres en lieu sûr et honoré, et c'est ainsi que vers 1552, grâce à ses efforts, il sauva de la ruine

---

(1) Il est étonnant qu'au xix<sup>e</sup> siècle on ait ici assez peu profité d'Apianus, comme on peut le voir à la *Bibliographie* des inscriptions qu'il a publiées : la Bibliothèque de la Ville possède cependant un bel exemplaire de l'ouvrage. — Les inscriptions de Bordeaux que donne **Pighius** ont été copiées chez Apianus (n<sup>os</sup> 1 et 9) (Pighius, *Collectanea Inscriptionum,* de 1647 [ms. de Berlin A 61 a]) : sur ce recueil factice, fait après la mort de Pigghe (mort en 1604), cf. *Corpus inscript. latin.*, t. VI, p. l. — L'exemplaire d'Apianus annoté par Accurse qui se trouve à la Bibliothèque Ambroisienne de Milan (ms. M V 11) ne renferme aucune note pour Bordeaux.

(2) Cf. *Vita Eliae Vineti,* à la fin de l'Ausone de 1590; *Éloge d'Élie Vinet* par J[ouanne]t, 1816, Périgueux, in-8°; Ribadieu, *Notice sur Élie Vinet,* 1860, in-4° (comme préface à la réimpression de l'*Antiquité de Bourdeaus*); Gaullieur, *Histoire du collège de Guyenne,* p. 137-339. Vinet, né en 1509, au bourg des Vinets près de Barbezieux, est mort à Bordeaux le 14 mai 1586.

l'autel du génie, comme il le raconte lui-même naïvement (t. I, p. 7 et 8). Vinet n'a pas publié de recueil épigraphique, et on peut assurément regretter qu'il ne joigne pas un *Corpus* à son merveilleux Discours sur nos antiquités, ce chef-d'œuvre de science, de goût et de finesse : il lui arrive même (cf. n° 122) de parler des inscriptions déjà connues sans en donner le texte, s'il ne juge pas utile de le réimprimer. Il ne s'est, en effet, occupé d'épigraphie qu'à propos de corrections de textes ou de problèmes d'histoire locale. L'inscription du génie (n° 1), il ne la publie que pour établir la véritable orthographe du nom des Vivisques, et pour corriger le *vivifica* des copistes d'Ausone (*Mosella*, 438 ; cf. t. II, p. 123) :

*Haec ego, Vivisca ducens ab origine gentem* [1].

S'il a donné les épitaphes de *Lupus* et de *Tarquinia* (n$^{os}$ 133 et 185), c'est pour retrouver sur la première « le nom des anciens Bourdelois », et pour l'enlever de la seconde, où les jurats avaient cru le lire (cf. t. I, p. 295). Ces inscriptions et les autres apparaissent presque incidemment et comme arguments de discussions ou preuves d'hypothèses, dans le *Discours sur l'antiquité de Bourdeaus* [2] et les *Commentaires sur Ausone*. On peut bien dire, toutefois, que Vinet était véritablement un épigraphiste de premier ordre, et qu'il a, sur plus d'un point, par la finesse de ses observations et la justesse de son coup d'œil, devancé la science de son temps et deviné celle du siècle actuel. Voyez par exemple sa conjecture sur la seconde ligne de l'épitaphe de *Lupus* (t. I, p. 257, n° 133), lorsqu'il transformait la mauvaise lecture *VR*, qu'on lui avait donnée, en *VB*, *Vibiscus* pour *Viviscus* : il possédait comme l'intelligence des procédés de la gravure antique. Enfin, Vinet a compris qu'une inscription ne va pas sans des détails sur l'origine et l'histoire du monument, et il a raconté à ce sujet (t. I, p. 7 et p. 257) des anecdotes qui ont dû paraître insignifiantes de son temps et qui ont aujourd'hui une

---

(1) Je crois avec DE LAVILLE DE MIRMONT que la correction est due à Vinet et non pas à Scaliger. *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1887, p. 21.

(2) La première édition du livre, parue en 1565, a été écrite en 1564 : c'est cette date qui sert de base à nos calculs sur la chronologie des travaux de Vinet et des découvertes qu'il relate : « Mais ces choses s'éloignent un peu de mon propos, qui n'ai ici entrepris de faire un Livre de toute l'Histoire de Bordeaux, ains seulement, chercher ce qui se pourroit veritablement dire et assurer de l'antiquité premiere d'icelui, et de ses Fondateurs, et des vieux monumens et antiques restes qui s'y voyent aujourd'hui, que comptons l'an mille cinq cens soixante et quatre ».

Cf., sur ses œuvres épigraphiques, SÉGUIER, *Repertorium*, t. I [ms. 16929], f° 52 (Séguier l'appelle *Antiquitatis perstudiosus indagator*) ; MUNSTER et BELLEFOREST, *La Cosmographie universelle* (1575), t. I, p. II, c. 379 : « Vinet, la memoire duquel j'honore, comme celuy qui est des mieux versez hommes de nostre aage, en ce qui concerne l'histoire de telles recerches. » Cf. encore *Bulletin polymathique*, t. V, p. 217 et s.

réelle valeur. Il a reconnu et sévèrement traité le pastiche de l'inscription de Soulac (t. II, p. 248). Ses lectures sont sûres, et il a évité toute chance d'erreur typographique en faisant graver les textes ou, tout au moins, les lettres liées : précaution que nous ne trouverons guère plus à Bordeaux que rarement.

L'émule de Vinet et son rival en science d'Ausone, l'Agenais **Just Joseph Scaliger** [1], a laissé un nom tout autrement célèbre non seulement dans l'histoire de la Renaissance, mais aussi dans celle de l'épigraphie, et à tous les égards il mérite sa gloire. C'est peut-être le vrai fondateur de l'épigraphie, c'en est en tout cas le grand maître au XVIe siècle, en France comme dans le monde entier. Il est bien digne de ce titre par la sûreté de ses copies, par la finesse de son érudition, par l'immensité de ses recherches, et jusque par la hardiesse de ses conjectures. Il lui est par malheur arrivé la même mauvaise chance qu'à Peiresc et qu'à Séguier : son œuvre épigraphique n'a point paru ; elle demeure presque tout entière dans ses manuscrits, où Gruter est allé la dépouiller à loisir, pour en recueillir le bénéfice et la gloire.

Mais il a fait beaucoup moins que Vinet pour les inscriptions de Bordeaux ; s'il les a, comme je suppose, copiées toutes dans le temps, il n'en a publié, lui aussi, qu'un nombre limité, et encore seulement à propos de ses *Leçons* sur Ausone, et il l'a fait sans grand commentaire et sans remarque. Il ne paraît pas avoir aimé et protégé les monuments de Bordeaux avec la pieuse tendresse de Vinet ; et, de plus, il a malheureusement valu à l'épigraphie de notre ville la première de ses inscriptions fausses (t. II, p. 246) : il est vrai qu'il reconnut plus tard son erreur.

On sait que le mérite principal du grand recueil de Gruter doit revenir à Scaliger, dont les notes et les manuscrits ont servi de base à l'ouvrage [2] ; mais Scaliger semble lui avoir fourni fort peu de chose sur Bordeaux. Gruter n'indique qu'une seule inscription (n° 133) provenant des fiches de Scaliger (*e Scaligeranis,* dit-il) : encore ce dernier paraît bien l'avoir copiée dans les œuvres de Vinet. Quant aux fiches

---

(1) Né en 1540, mort à Leyde le 21 janvier 1609 ; cf. sur ses œuvres BERNAYS, *J.-J. Scaliger,* Berlin, 1855 ; ANDRIEU, *Bibliographie générale de l'Agenais,* t. II, p. 283 et s. ; LEBÈGUE, *Épigraphie de Narbonne* (1887, Toulouse, in-4°), p. 94.
Voyez, sur le rôle épigraphique de Scaliger, HIRSCHFELD, *Corpus,* t. XII, p. XXIV.

(2) Cf. HIRSCHFELD, *Corpus,* t. XII, p. XXIV ; LEBÈGUE, p. 72 et p. 94.

auxquelles Gruter fait allusion, elles ont peut-être disparu [1] : en tout cas je n'ai pu trouver trace de ce texte dans les différents manuscrits de Scaliger [2].

Après Vinet, l'homme qui a rendu le plus de services à nos antiquités jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, est le Bordelais **Gabriel de Lurbe** [3]. De Lurbe s'est occupé des antiquités de Bordeaux, d'abord incidemment, dans sa *Chronique,* aux années 1590 et 1594, à propos de l'installation dans l'Hôtel-de-Ville de l'autel impérial et des statues et inscriptions du Mont-Judaïque (cf. p. 338); puis dans un traité spécial, mais constamment imprimé à la suite du précédent ouvrage, sous le titre de *Discours sur les antiquitez trouvées pres le prieuré saint Martin les Bourdeaus en juillet 1594*. Dans ce dernier travail, le texte et l'étude des antiquités du Mont-Judaïque sont suivis d'une relation étendue de toutes les fouilles faites à Bordeaux depuis 1564 (cf. p. 310), et d'un catalogue sommaire du musée de Florimond de Raymond (cf. p. 335); quatre planches, à la fin, représentent les trois statues trouvées en 1594 et le cachet de Néron. Ce *Discours,* bien inférieur en étendue et en valeur scientifique à celui de Vinet, et composé un peu à bâtons rompus, n'en est pas moins remarquable par la simplicité du style, la bonne foi presque naïve de l'auteur, les singuliers efforts

---

(1) Comme celles qui renfermaient les inscriptions d'Arles et auxquelles Gruter renvoie également, *Corpus*, t. XII, p. XXIV; cf. encore notre t. I, p. 355, où Gruter renvoie peut-être à des fiches de Scaliger.

(2) Le seul manuscrit de SCALIGER qui contienne, à ma connaissance, des inscriptions bordelaises est celui de la Bibliothèque de l'Université de Leyde (du fonds Papenbrœck, n° 5, grand in-4° de 141 feuilles; nous l'avons collationné nous-même) qui porte pour titre :

*INSCRIPTIONES ANTIQVÆ*
*ROMANÆ*
*quas Iosephus Scaliger collegit, descripsitque*
*sua manu, ferè ex Lazio, Apiano, Manutio,*
*Sarayna, Strada, Paradino, Mazochio etc.*
*addendas operi illi Inscriptionum quod Smetius*
*confecit ediditque cum auctario I. Lipsius.*

Écrit tout entier de la main de Scaliger, il renferme, à la page 52, après des inscriptions d'Angleterre et avant des *Hispaniensia Epigrammata*, sept inscriptions de Bordeaux ou de la région (n[os] 9, 18, 20 *bis*, 122, 185, 296, 301). Mais il est visible que Scaliger en a copié le texte sur Apianus (cf. t. II, p. 360) : d'abord il le dit pour la première d'entre elles (n° 18, *ex Appiano. Hodie non extat*) ; puis il ne donne que celles d'Apianus et avec les renseignements et le texte imprimés par ce dernier (Scaliger ajoute seulement des points à la fin de presque tous les mots, et omet FIL. NEPIACVS à la fin de l'inscription n° 301) ; enfin il n'a pas retranscrit deux inscriptions (n[os] 1 et 270) qu'il avait publiées dans les *Lectiones* suivant ses copies. Toutefois en recopiant Apianus, Scaliger s'est souvenu de ses recherches épigraphiques à Bordeaux; il sait nous dire de l'inscription n° 18 qu'elle n'existe plus, il rectifie la description du monument de *Tarquinia* (n° 185); seulement ses souvenirs le trompent parfois ; car il nous dit de ce dernier, qui était encore à l'Hôtel-de-Ville au XVIII[e] siècle *Burdigalae in palatio decurionum olim erat.*

(3) Mort en 1613; c'était un avocat, procureur-syndic de la Ville de Bordeaux depuis 1572. Voyez sur lui, comme sur tous les Bordelais dont il sera ici question, les excellentes notices biographiques et bibliographiques données dans la III[e] partie de la *Statistique générale de la Gironde*, par ÉD. FERET, et celles qu'a réunies LABOUBÉE, *Bibliothèque historique de la Guyenne* (ms. de la Bibliothèque de la Ville, n° 712).

de son érudition un peu inexpérimentée; il nous donne de précieux renseignements sur les fouilles de la fin du XVI[e] siècle et sur huit inscriptions que nous ne connaîtrions pas sans lui (n[os] 24, 107, 123, 145, 259, 281, 310 et 325); enfin, c'est un document précieux et qui nous renseigne d'une façon vivante et sincère sur l'état d'esprit et la ferveur érudite des Bordelais de ce temps. On voit que si de Lurbe tient à faire part des découvertes épigraphiques, c'est moins par amour-propre personnel que par une sorte de devoir scientifique et de conscience d'érudit : « Je serois très marry avant clore ce Discours, » faire ce tort aux amateurs de l'antiquité, de leur celer les escritures » Latines, et sepulcrales, qui furent trouvées en l'an 1564. » Tout le monde connaît ses belles paroles sur le devoir qui incombe à la Ville de Bordeaux de garder elle-même ses antiquités et de les défendre contre le zèle égoïste des particuliers (cf. t. I, p. 92); il ne faut pas oublier qu'il était membre de ce Conseil de Ville qui, en 1590 et en 1594, essaya si vaillamment de constituer un musée municipal (t. II, p. 338), et nous ne nous sommes pas trop avancé en disant que le mérite de cette œuvre doit être attribué surtout à de Lurbe. Ce n'est pas à dire qu'il ne faille user d'aucune précaution à son égard. Comme épigraphiste, il est, sans contredit, inférieur à Vinet et on s'aperçoit vite qu'il n'est pas un érudit de profession: il a accepté le cachet de Néron comme authentique (t. II, p. 250); il publie sans étonnement le texte au moins étrange de l'inscription d'Hadrien (n° 28); parfois même il se trompe assez grossièrement, lisant M au lieu de AN dans une inscription facile à comprendre (n° 123); il va peut-être un peu trop vite, puisqu'il donne comme « effacées » des lignes dont, quelques années plus tard, on put prendre une copie suffisante (n° 122); enfin, il semble qu'il ait volontiers complété lui-même le texte de certaines inscriptions, imprimant par exemple IVLIAE, quand le monument portait IVL. simplement (n° 122). Ce sont toutefois d'assez légères peccadilles, qu'on pardonnera volontiers à de Lurbe plus qu'à tout autre, en songeant qu'il est, en somme, le premier Bordelais qui ait donné accès à l'érudition dans notre Hôtel-de-Ville.

Peu de livres ont été aussi populaires et aussi pillés ici et ailleurs que sa *Chronique* et que son *Discours*. Les épigraphistes surtout ont largement profité des renseignements que de Lurbe leur a fournis, et ils l'ont fait souvent avec une trop mince reconnaissance. Jusqu'au

milieu du XVIII[e] siècle, le *Discours* de de Lurbe a été la source principale à laquelle ont puisé ceux qui ont voulu connaître nos antiquités, et c'est surtout par son intermédiaire que les inscriptions de Bordeaux ont pénétré dans le monde de l'érudition.

---

En 1602, nous les trouvons dans le recueil de **Gruter,** le plus célèbre et le plus utile des *Corpus* épigraphiques qu'on ait donnés avant celui de Berlin. Il est à peu près complet en ce qui concerne Bordeaux : il lui manque seulement quelques-unes des inscriptions d'Apianus. Bien que ce recueil ait été, en très grande partie, composé d'après les notes de Scaliger, je ne crois pas que ce dernier ait fourni aucun renseignement ni aucune copie sur les inscriptions de Bordeaux, si ce n'est le texte de l'épitaphe de *Lupus* (n° 133, cf. p. 363) : les monuments que donne Gruter ont une autre origine. Presque tous, semble-t-il, proviennent de livres imprimés. Il n'y a pas de doute à ce sujet, quand Gruter dit expressément qu'il publie l'inscription *ex Vineto* (n[os] 1, 88 [?], 185, 270), *ex Apiano* (n[os] 9, 20 *bis*), *e libello Gallico de Antiquitt. Burdegall.*, — c'est le *Discours* de de Lurbe, — (n[os] 16, 22, 51, 67, 145, 259, 310, 325), ou d'après Boissard (t. II, p. 248). Il en est de même, je pense, des inscriptions (et c'est le cas du plus grand nombre) que Gruter dit tenir *e Verderii schedis,* des notes de du Verdier. Il s'agit d'**Antoine du Verdier,** seigneur de Vauprivas [1], un des plus généreux amateurs de lettres et d'érudition qu'ait eus le XVI[e] siècle, et dont la riche bibliothèque rendit de grands services aux savants de ce temps. Lui-même fut à ses heures excellent bibliophile; il connaissait bien ses livres et savait en extraire les renseignements et les notes qu'on lui demandait de toutes parts. C'est ainsi qu'il a fourni à Gruter un très grand nombre de copies d'inscriptions, et notamment d'inscriptions de Bordeaux. Étant donné que du Verdier n'était pas un épigraphiste, qu'il ne semble pas être venu à Bordeaux, notre conviction est que ces notes sont simplement des copies prises sur le *Discours* de de Lurbe. D'abord, Gruter ne donne aucun renseignement de plus que ceux qui se trouvent dans ce volume, si ce n'est

---

(1) Né à Montbrison le 11 novembre 1544, mort près de Lyon le 25 septembre 1600. Voyez son livre *La Bibliothèque d'Antoine du Verdier*, Lyon, 1585, in-f° ; cf. NICÉRON, t. XXIV (1733, in-8°), p. 276 et s.

qu'il indique comme trouvées en 1594 ou 1595 des inscriptions découvertes, d'après de Lurbe, en 1564 ou à une date inconnue (n[os] 50-51, 88, etc.); mais c'est là une simple inadvertance ou de l'imprimeur, ou du copiste dont a pu se servir du Verdier, ou de du Verdier lui-même : l'erreur a été déterminée par les dates de 1594 et de 1595, mises en vedette sur le titre ou le frontispice du *Discours* de de Lurbe *sur les antiquités trouvées en 1594*. Puis, il n'y a aucune différence appréciable de lecture entre les textes de Gruter et de de Lurbe. Des points ajoutés par celui-là (n[os] 3, 6, etc. : c'est du reste sa trop fréquente habitude), des lignes coupées différemment (n[os] 50-51); L chez Gruter au lieu de LL chez de Lurbe (n° 51) : voilà les seules divergences qu'on puisse constater. Enfin, Gruter ne nous dit-il pas (n° 88), d'après du Verdier, qu'une inscription découverte, dit-il, en 1594, se trouvait chez de la Chassaigne, lequel est mort en 1572 (p. 334)? Erreur qui ne s'expliquerait guère si du Verdier avait copié l'inscription à Bordeaux, mais qui s'explique aisément par une lecture trop rapide du *Discours* de de Lurbe.

Les détails que nous avons donnés montrent que du Verdier et Gruter ont dépouillé le *Discours* de de Lurbe avec assez de négligence, ne se conformant pas scrupuleusement à ses lectures, et dénaturant presque toujours les renseignements qu'il renferme.

Ajoutons qu'un certain nombre d'inscriptions (n[os] 22, 51, 310) sont données deux fois par Gruter, et d'après de Lurbe, et d'après du Verdier, ce qui semble prouver que Gruter a eu connaissance du *Discours* après avoir utilisé les fiches de son correspondant, et qu'il n'a pas su faire avec soin le triage de ces différentes notes.

Deux inscriptions (n[os] 50 et 122) ont été communiquées par le savant jésuite bordelais **Fronton du Duc** (1) à **Velser** (2), et par ce dernier à Gruter. Il est étonnant que Gruter n'ait eu, par cette voie, que deux textes, alors que du Duc a dû, selon toute vraisemblance, copier toutes celles qui se trouvaient alors à Bordeaux. Nous avons retrouvé plus tard le nom de du Duc à propos de l'inscription de *Mommolenus* (n° 862), et la finesse de critique qu'il a montrée à propos de ce dernier

---

(1) Né à Bordeaux en 1558, mort à Paris le 25 septembre 1624; cf. *Commission des monuments historiques*, 1854-5, p. 89.

(2) On sait que le *Thesaurus* de Gruter parut *auspiciis* Jos. Scaligeri *et* M. Velseri; cf. Nicéron, t. XXIV p. 362 et s.

texte (cf. t. II, p. 42) nous fait regretter qu'il ne se soit pas occupé davantage de nos inscriptions ou que ses notes épigraphiques aient disparu.

A partir de la fin du XVIe siècle, et jusqu'au milieu du siècle suivant, les inscriptions de Bordeaux ne donnent lieu à aucun travail scientifique : il ne s'en découvre plus de nouvelles, et celles qui subsistent cessent d'être étudiées par les Bordelais, désormais rebelles aux recherches épigraphiques : je ne parle que pour mémoire des deux **Darnal** (1), qui se sont occupés de l'épitaphe de *Mommolenus* (n° 862), et du jurisconsulte **d'Arrerac** (2), qui a profité, dans son *Traicté des antiquitez* et dans son livre *Des dignitez,* des inscriptions de notre Hôtel-de-Ville : les deux premiers n'ont guère de mérite et ont mutilé à plaisir, allant même jusqu'à la fraude, l'épitaphe du prétendu saint; l'autre, homme d'esprit, de goût et de science, s'est servi de l'épigraphie avec bonheur et sûreté.

Tous ceux qui, durant cette période, se sont occupés de nos inscriptions et en ont laissé des copies dans leurs livres ou dans leurs manuscrits, sont étrangers à notre ville : ce sont, pour la plupart, des voyageurs érudits qui, se trouvant de passage à Bordeaux, n'ont point voulu négliger de prendre note de nos antiquités, et nous en ont conservé des souvenirs soit dans leurs lettres, soit dans le récit de leurs voyages. Somme toute, d'ailleurs, les renseignements qu'ils ajoutent à ceux qui nous viennent de Vinet ou de de Lurbe se réduisent à peu de chose.

Le premier en date ne nous est guère connu que par son nom et par les notes assez concises qu'il a laissées. Le manuscrit qui les renferme, ayant appartenu au président Bouhier et conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (latin 17,575), nous fait connaître les noms de ce voyageur : comme le porte l'inscription qu'il a eu soin de placer lui-même en tête du recueil de ses notes épigraphiques, il se nommait **L. Sanloutius** (L. de Saint-Luc?), et était jurisconsulte et noble bourguignon, *j. c. atque nobilis burgundus,* sans doute conseiller au Parlement; il se donne à lui-même le sobriquet de Clevalier, *dictus*

(1) Jean Darnal, avocat au Parlement et jurat, est l'auteur de la *Chronique;* le défenseur de saint Mommolin était, croit-on, son frère : il fut prêtre religieux de Sainte-Croix.
(2) Jean d'Arrerac était conseiller au Parlement de Bordeaux.

*Clevalerius* (1). C'est tout ce que nous savons sur ce personnage, que nous avons longtemps hésité à appeler autrement que « l'anonyme de Bouhier ». Aucun des recueils bibliographiques de l'histoire politique ou littéraire de la Bourgogne ne donne le moindre détail sur cette personnalité. Sanloutius a, dans ce manuscrit, réuni des notes et surtout des inscriptions prises et copiées au cours de différents voyages, ou empruntées à des volumes imprimés. Le recueil, commencé, comme le porte la date inscrite en tête, en 1593, a dû être fini beaucoup plus tard.

C'est à la fin du volume, en deux pages, que se trouvent les inscriptions copiées à Bordeaux, jointes à d'autres de Lectoure et de la région pyrénéenne. La date précise du voyage de Sanloutius à Bordeaux est difficile à indiquer : il vint ici, sans aucun doute, après 1594, puisqu'il connut toutes les inscriptions découvertes cette année, et fort probablement avant 1601, date où mourut Fl. de Raymond, qu'il appelle *Dominus de Raymond* et dont il dit, *refert Dominus,* ce qui semble bien indiquer que de Raymond vivait encore quand Sanloutius visita sa collection (cf. p. 336). C'est donc vers 1600 que nous placerons son voyage, date qui correspond bien d'ailleurs à l'âge du manuscrit et aux différentes indications chronologiques qu'il renferme.

Les inscriptions de Bordeaux sont celles qu'il vit à l'Hôtel-de-Ville et au musée de Florimond de Raymond : quatre d'entre celles qu'il a copiées rue du Temple étaient inconnues jusque-là (cf. p. 312). Les copies de Sanloutius paraissent prises très rapidement (AI pour M par exemple, n° 50; HOSTIO pour HOSTILIO, n° 67; cf. n° 122, etc.); il est assez difficile de se servir des textes des inscriptions qui ne sont connues que par lui (nos 205, 242, 267); mais il est évident qu'il n'a rien ajouté ni retranché aux notes succinctes prises dans son voyage, et que nous sommes en présence du travail d'un homme de parfaite bonne foi. Aussi, avons-nous cru devoir accepter de lui quelques détails de lecture qui ne se retrouvent pas chez ses prédécesseurs, par exemple en ce qui

---

(1) Voici le titre exact du manuscrit (latin 17575, ancien fonds Bouhier n° 164):
*Immortalitati studeo mortalis.* 1593. — SANLOVTIVS NOB. BVRGVNDVS [ceci de la main de Sanloutius, puis d'une main moderne] : *Inscriptiones veteres collectae a L. Sanloutio, dicto Clevalerio, j. c. nobili burgundo, cum ejusdem observationibus.* — Au f° 6 r° : *L. SANLOUTII DICTI CLEVALERII J. C. ATQUE NOB. BURG. AD LECTOREM EPISTOLIUM* [de la main de ce dernier]. — Intercalé dans ce ms., nous trouvons, au f° 198, un petit cahier intitulé : *Inscriptiones antiquae collectae à Stephano BOUHIER, in supremâ Divionensi Curiâ Senatore in Itinere Italico ann.* 1602-1603. — Voyez, sur ce manuscrit, *Corpus,* t. XII, p. 385, t. VI. p. LV, etc.

concerne certaines lettres liées ou allongées (cf. nos 67, 88, 122), notées avec assez de soin par Sanloutius. Enfin, il nous a fortement aidé à reconstituer le catalogue de la collection de de Raymond (p. 336).

Le Danois **Isaac Pontanus** (1), connu surtout comme historien d'Amsterdam et du Danemark et comme critique de textes, a, dans un petit livre fort intéressant, raconté le voyage qu'il fit en 1602-1603 (*annus jam agitur tertius,* dit-il dans sa préface de 1606) dans le midi de la Gaule : il l'intitule *Itinerarium.* Ce titre et ces récits de voyage étaient fort à la mode parmi les savants des derniers temps de la Renaissance. Pontanus, non content de raconter son voyage en prose, le célèbre en même temps dans un poème en vers latins de fort médiocre allure. Parti de Bâle, il visita Genève, Lyon, descendit le Rhône, étudia les villes du Midi, gagna Bordeaux par la vallée de la Garonne et de là se rendit à Paris. C'était l'itinéraire classique des érudits de la Renaissance, le long de ce qu'on pourrait appeler la voie des monuments romains de la France. Pontanus arriva ici d'Agen en descendant le fleuve. — Il admira beaucoup Bordeaux et son activité scientifique : *Hìc, praeter ea quae superius in versibus meminimus, haud silentio praetereundum, esse ibidem studiorum frequentiâ Academiam, dictamque eam per excellentiam Gymnasium Aquitanicum, quod in nullâ aliâ Aquitaniâ omne artium genus publice tradatur* (p. 92). Il loue Bordeaux en prose et en vers dans son Itinéraire : mais ce qui l'intéresse par-dessus tout, ce sont ses antiquités et ses inscriptions, et la relation de son voyage est moins un récit ou une description qu'une dissertation d'érudit. Encore même, se souvenant de son métier de critique, ne s'occupe-t-il guère de nos inscriptions que pour commenter des textes d'auteurs anciens. On en jugera par le titre qu'il donne à son chapitre sur Bordeaux : Burdigala, *ubi occasione veteris Inscriptionis de Druso obscurus et inobservatus aliis Suetonii locus discutiendus proponitur, additâ de Drusi insuper etymo observatiunculâ non protritâ, item de Sedato Rhetore, et Antinoo obiter nonnihil.* Ce titre nous indique quelles inscriptions ont été copiées par Pontanus : les trois de l'Hôtel-de-Ville, et celles d'Antinoüs et de Sedatus. Les copies sont soignées. — L'ouvrage de Pontanus n'a pas, on le voit, grande importance pour l'épigraphie de notre ville ; il n'en

(1) Né à Elseneur le 21 janvier 1571, mort le 6 octobre 1639.

est pas moins curieux en ce qu'il nous montre comment, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, Bordeaux, grâce à ses ruines et à ses inscriptions, était aussi cher que Nîmes, Arles ou Orange aux voyageurs amis de l'antiquité.

La même impression ressort de la lecture d'un Itinéraire contemporain paru en 1612, œuvre d'ailleurs d'un homme d'infiniment moins d'esprit et de science que Pontanus, l'allemand **Hentzner** (1). Hentzner fit le voyage de France en qualité de compagnon et de guide d'un jeune noble silésien, Christophe de Rehdiger de Strisa. Partis de Breslau le 5 mai 1596, ils vinrent à Bordeaux par Genève, Lyon, Avignon, Nîmes et la Garonne : ils séjournèrent dans notre ville du 8 au 11 juillet 1597. Les notes prises par Hentzner durant son séjour ici paraissent avoir été réimprimées telles quelles dans son Itinéraire, sans grand souci de rédaction. Comme Pontanus, c'est un admirateur de Bordeaux, *oppidum vetustum et egregium;* il vante son Collège de Guyenne, ses églises et ses ruines. Il ajoute à sa description quelques détails bizarres. Enfin, épigraphiste à ses moments perdus, il a copié plusieurs inscriptions : ce sont uniquement celles de l'Hôtel-de-Ville. Il les donne du reste en caractères cursifs et sans aucune critique, puisqu'il entremêle les lignes des deux dédicaces des Césars (n° 25), comme si elles ne formaient qu'une seule inscription (2). Le volume de Hentzner ne saurait donc avoir pour nous qu'un intérêt de curiosité, et, de fait, il est assez instructif pour juger de la vive impression que faisait sur les étrangers le Bordeaux du XVI[e] siècle.

Nous dirons de même de l'Itinéraire, infiniment plus connu, plus développé, et à tous les égards plus instructif et plus intéressant, qui porte le nom de Jodocus Sincerus.

Le Thuringien **Jodocus Sincerus,** dont le vrai nom était **Just Zinzerling** (3), avait fait de la France comme une seconde patrie : c'était un philologue de mérite, qui eût laissé un nom célèbre entre tous, s'il n'était mort, à l'âge de trente ans, avant d'avoir pu donner la mesure

---

(1) Jurisconsulte, né le 29 janvier 1558, mort le 1[er] janvier 1623; on ne connaît de lui que son *Itinéraire;* cf. ERSCH et GRUBER, *Encyklopædie,* II[e] sect., V[e] p., p. 358.

(2) Hentzner est fort mal jugé comme épigraphiste par SÉGUIER, qui paraît bien avoir raison : *Varias inscriptiones exscripsit, quarum maxima pars jam tum nota erat. Omnes fere minuto charactere exaratae sunt, incuriose pleraeque, ita ut medicas manus frequenter requirant* (*Repertorium,* t. I, f° 93). On reconnaît bien dans cette appréciation la netteté et la précision des jugements de Séguier.

(3) Né en 1590, mort en 1620; à la fin de sa vie, il s'était établi comme prote à Lyon.

de son talent. Son *Itinéraire de la Gaule* est le récit du voyage qu'il fit à l'âge de vingt-deux ans dans notre pays (il arriva à Bordeaux le 16 octobre 1612, *App.*, p. 55) : c'est à la fois un recueil de conseils pratiques à l'usage de ceux qui voudront entreprendre ce voyage après lui, et une description de la contrée, très complète, très exacte, pleine d'utiles renseignements et de fines observations; le livre est écrit en un latin élégant et avec une grâce enjouée, une sorte de bonne humeur qui donne la meilleure idée du caractère de Sincerus. Il n'oublie pas qu'il est philologue, et les antiquités et les inscriptions tiennent dans ce volume, comme dans celui de Pontanus, une très large place. Il se trouve que de toutes les villes de France, ce fut Bordeaux qui, après Lyon où il s'établit, le séduisit le plus, si bien qu'il lui réserva non pas un paragraphe de son *Itinéraire,* mais un petit livre à part, faisant suite à son ouvrage sous le titre de *Appendix de Burdigala.* Dans la préface de ce supplément, il rappelle au lecteur l'affection toute particulière que lui inspira Bordeaux, soit à cause de ses vénérables antiquités, soit, il ne sait comment le dire, parce que *ille terrarum mihi praeter omnes angulus ridet.* Cet opuscule est surtout consacré à Bordeaux antique et à la discussion des questions relatives à son origine et à son passé : toutefois, le présent n'est pas oublié, et Sincerus parle assez longuement de ses églises, de son organisation politique, de ses institutions littéraires. Mais il est bien visible que ce qui l'intéresse avant toutes choses, c'est le Bordeaux d'autrefois, celui des inscriptions et celui d'Ausone. Il disserte longuement sur le nom des Vivisques et sur l'étymologie de *Burdigala,* refaisant à sa manière le *Discours* de Vinet. On comprend qu'il a fait une très belle part dans ces pages aux inscriptions : il a donné avec grand soin celles de l'Hôtel-de-Ville, et les minutieux détails dans lesquels il entre à propos de cette description nous ont été fort utiles pour reconstituer notre première collection municipale (p. 339) : on peut regretter seulement qu'il suive de trop près, en étudiant ces monuments, l'opinion de de Lurbe, dont il se borne souvent à traduire simplement le texte. De Lurbe et Vinet ont fourni d'ailleurs presque toute la matière scientifique de cet Appendice, qui est une sorte de résumé fait à l'aide des *Discours* de ces deux savants. La description du musée de Florimond de Raymond nous a fourni de précieux renseignements (p. 336), — beaucoup moins cependant qu'on ne le croit, car Sincerus ne publie que quatre des inscriptions

de ce musée, se bornant à nous renvoyer au travail de de Lurbe *(inscriptiones omnes, unâ exceptâ, edidit Lurbeus)* : il ne complète ce dernier que par l'addition d'une seule inscription (n° 72). Aussi, bien que l'*Itinéraire* de Sincerus soit fort intéressant, presque amusant à lire, il ne rend pas à la science des antiquités bordelaises les services qu'on lui attribue d'ordinaire : car ce qu'il nous apprend est presque toujours emprunté à Vinet ou à de Lurbe, et il eut surtout le mérite de transformer en une description vivante et enjouée les dissertations graves et érudites de ses prédécesseurs.

Il faut faire une place à part, parmi tous ces visiteurs, au Provençal **Nicolas Fabri de Peiresc**. Peiresc est, avec Scaliger, « le fondateur de l'épigraphie française » (1). Bien qu'il n'appartienne au XVI^e^ siècle que par les premières années de sa vie, l'infatigable Provençal est véritablement un homme de la Renaissance : il consacra la moitié de son existence aux livres de cette époque, analysant, copiant, critiquant les travaux archéologiques qu'elle a laissés ; l'autre partie de sa vie, il la vécut à la manière d'un Scaliger ou d'un Érasme, ne s'occupant que de recherches, étonnamment actif et remuant quand il s'agissait de science, n'épargnant ni son corps ni sa tête, écrivant et répondant aux savants du monde entier, et fatiguant une légion de secrétaires sous l'incessante agitation de son cerveau. Sans doute, l'épigraphie n'absorbait qu'une partie de son intarissable curiosité, mais elle l'intéressa passionnément et autrement qu'à ses minutes perdues : on le vit un jour (il le raconte dans une de ses lettres) s'efforçant de déchiffrer le moulage d'une inscription, tout en étant ballotté sur une barque par les eaux de la Garonne (t. II, p. 252). La lettre est adressée au peintre Rubens, qui aimait lui aussi l'épigraphie, et qui, à certains égards, ressemble étrangement à Peiresc. Cette correspondance épigraphique, rédigée en italien, entre un érudit célèbre et un peintre de premier ordre, nous ramène aux plus beaux jours de la Renaissance. — Peiresc, comme Scaliger, a dû copier ou faire copier toutes les inscriptions de la Gaule, bien que ce qui reste de ses notes épigraphiques tienne dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (lat. 8957-8). Ces cahiers bizarres, amalgame

---

(1) HIRSCHFELD, *Corpus*, t. XII, p. XXIII. Cf. sur lui, outre GASSENDI, *Vita*, etc., 3e éd., La Haye, 1655, le récent travail de DELISLE, *Revue méridionale*, n° 1. Il est né le 1er décembre 1580 et mort le 24 juin 1637.

incohérent de fiches et de feuilles de toute écriture et de tout format, ont été souvent pillés jusqu'à nos jours, et malgré tout, ils renferment tant de choses qu'on y glane à chaque instant. Nous n'y avons rien trouvé sur Bordeaux. — Les recherches que Peiresc fit dans notre ville nous sont connues par sa *Correspondance :* on sait que cette correspondance est un monde inextricable de notes et de choses, et qu'il faudrait, pour la déchiffrer, la recopier et l'imprimer toute, près d'un âge d'homme. Mais, grâce à l'aide qu'ont bien voulu nous prêter M. Ruelens, le conservateur des manuscrits de Bruxelles, et M. Barrès, le directeur de la Bibliothèque de Carpentras, nous avons pu y retrouver ce qui concerne notre ville. C'est peu de chose, sans doute, mais ce peu de chose a son intérêt pour l'histoire littéraire.

Il ne fit que s'arrêter ici quelques jours : en juillet peut-être d'abord, je pense (cf. p. 251); puis du 15 au 26 septembre 1623. On sait à quelle occasion : Peiresc était abbé de Guîtres depuis 1618 [1] : il vint visiter assez tardivement son abbaye, dans le courant d'août et de septembre 1623; de Guîtres, il gagna la Provence par Bordeaux, Cadillac et la vallée de la Garonne. Pressé d'arriver à Aix pour assister à l'ouverture du Parlement, en octobre (cf. la lettre du t. I, p. 610), il n'eut donc pas beaucoup de temps à lui, lors de son séjour à Bordeaux, pour s'occuper d'épigraphie : d'ailleurs, les ennuis que lui donnait son abbaye le détournaient en ce moment des devoirs scientifiques. Il ne put copier que les deux inscriptions des Césars et faire l'emplette de deux gemmes; il céda à Rubens l'une, « le cachet de Messaline », qui se trouva fausse. Peiresc copia si rapidement les inscriptions, que Rubens lui ayant demandé des renseignements à ce sujet, il fut obligé d'en faire prendre de nouvelles copies par les soins de de la Houssaye et du prieur du Val, son grand-vicaire (t. I, p. 610; cf. t. I, p. 97; t. II, p. 55 et 251). Nous ne connaissons ces deux gemmes, assez insignifiantes, que par la correspondance de Peiresc. Tout cela n'est pas bien considérable, mais il importait de constater que cet homme prodigieux, qui est, après Scaliger, le plus grand des maîtres anciens de l'épigraphie française, n'a pas laissé nos antiquités bordelaises en dehors du champ déjà si vaste de ses investigations.

---

(1) Cf. A. de Lantenay [l'abbé Bertrand], *Peiresc, abbé de Guîtres*, 1888, in-8°, p. 38 et 39 ; Godin, *Histoire de la ville et du canton de Guîtres*, 1888, in-8°, p. 104.

Enfin, rappelons que l'architecte **Perrault** vint dessiner le temple de Tutelle vers 1673 et qu'il copia soigneusement les deux inscriptions des Césars (nos 24-25), pour les donner, en 1684, dans sa seconde édition de l'*Architecture de Vitruve,* et que **Spon** (1), quelques années plus tard, vint à Bordeaux : il en étudia les ruines, mais je n'ai pu trouver une trace ni dans ses livres ni dans ses manuscrits, des notes prises durant ce séjour. — Ajoutons que le bénédictin **Liabeuf** s'occupa en 1648 (cf. n° 862), de l'épitaphe de *Mommolenus,* et que les publications de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres renfermèrent, de temps à autre, quelques notes succinctes des membres de la Compagnie sur nos antiquités (en 1715, note de **Baudelot de Derval** (2) sur l'épitaphe d'*Aucilia,* n° 850; en 1737, article de **Bimard de la Bastie** (3) sur l'amphithéâtre; en 1754, note de **Lebeuf** (4) sur le mur et la situation de Bordeaux).

---

On le voit, depuis l'an 1600, l'érudition néglige de plus en plus nos antiquités bordelaises; les visites qu'on leur fait sont de plus en plus espacées et de moins en moins fructueuses, et à Bordeaux même personne ne s'y intéresse et personne plus n'en parle. Cet affaiblissement, on peut presque dire cet évanouissement des études scientifiques dans notre ville, nous le constatons dans l'histoire des recherches épigraphiques plus fortement encore que nous ne l'avons remarqué dans l'histoire de nos collections et de nos découvertes (cf. p. 340). Il faut attendre exactement un siècle et demi, depuis l'apparition du Discours de de Lurbe, pour voir à Bordeaux une publication épigraphique vraiment digne de ce nom, et encore n'est-elle due ni à un homme de ce pays, ni même à un compatriote, mais à l'Italien Venuti.

---

(1) Je ne connais le voyage de Spon à Bordeaux que par la curieuse note parue dans le *Mercure galant* de mars 1702 (Toulouse, in-16, p. 59-61) et intitulée : *Lettre écrite sur trois Antiquitez de Bordeaux.* « A son retour de Grece et d'Italie, où il estoit allé faire des recherches rares, il vint à Bordeaux. J'eus d'abord l'avantage de le voir chez moy, et il me pria de le mener sans perdre de temps aux endroits de la Ville où il y avoit quelque Antique à observer. Nous n'estions pas loin d'une vieille Porte, que l'on nomme vulgairement la *Porte basse,* qu'il s'arresta pour la contempler. Ce fut pour luy un grand objet auquel il donna toute l'attention de ses yeux et de son esprit, et apres l'avoir admiré avec un étonnement surprenant. *Quelle porte,* dit-il, *bâtie de Rochers? C'est ainsi qu'au siecle d'Auguste on batissoit pour l'éternité* ». — Spon est né a Lyon en 1647, et mort en 1685.

(2) Né en 1648, mort en 1722; Boze, *Histoire de l'Académie des Inscriptions,* t. V, p. 403.

(3) Né en 1708, mort en 1742.

(4) Né en 1687, mort en 1760. Il avait fait le voyage de Bordeaux en 1749 et trouvé « dans les attentions obligeantes de l'Intendant (M. de Tourny) tous les secours et toutes les lumières dont il avoit besoin pour reconnoître l'ancienne situation de cette ville » (*Hist. de l'Acad.,* t. XXVII, p. 106).

L'abbé **Philippe Venuti** (1) appartenait à une famille de Cortone qui a fourni à l'érudition italienne du XVIIIe siècle ses plus célèbres représentants. Moins illustre, moins actif, moins zélé pour la science que ses deux frères aînés, Ridolfino et Nicolas-Marcel, qui furent de grands savants et des archéologues passionnés, Philippe Venuti fut trop mêlé peut-être aux intrigues et aux préoccupations matérielles pour donner à la science autre chose que ses moments perdus, et son principal ouvrage, qui est celui que lui suggéra Bordeaux, ne vaut certainement pas la réputation qu'il a laissée. L'histoire de ce volume et des travaux de Venuti à Bordeaux est un épisode assez curieux de notre histoire locale. Le chapitre de Saint-Jean de Latran de Rome possédait en Agenais l'abbaye de Clairac, qui lui avait été jadis conférée par Henri IV lors de son absolution. En 1739 ou 1738, il nomma l'abbé Venuti vicaire-général de cette abbaye. C'était le temps où, sous la haute direction de Montesquieu, l'Académie de Bordeaux, toute jeune encore (elle était née le 5 septembre 1712), essayait de ranimer dans notre ville le goût des lettres et de la science, à peu près perdu depuis la Renaissance. Venuti s'était déjà occupé d'archéologie ; il portait, grâce à ses deux frères, un nom célèbre dans le monde érudit. Montesquieu s'était lié avec l'un d'eux, le chevalier Nicolas-Marcel Venuti, lors de son voyage à Florence. Aussi l'abbé fut-il sur-le-champ accueilli à Bordeaux presque avec enthousiasme : il n'eut qu'à écrire à Montesquieu pour recevoir de lui une lettre fort aimable, des offres de service et l'invitation d'entrer dans l'Académie comme associé (2). Depuis, une correspondance ininterrompue s'engagea entre Venuti et Montesquieu, qui ne se plaignait que d'une chose, c'est que Venuti, un peu capricieux, laissât trop longtemps une lettre sans réponse. Venuti vint souvent à Bordeaux, y étudia avec soin les quelques antiquités qui avaient survécu à la négligence du XVIIe siècle, et en fit le sujet d'une demi-douzaine de dissertations qu'il lut à l'Académie, toutes, je crois, dans le courant de l'année 1744. Ces dissertations étaient prêtes pour l'impression, et, sans aucun doute, Venuti espérait que l'Académie se chargerait au plus vite

(1) Né à Cortone en 1709, mort en 1769.

(2) MONTESQUIEU, lettre du 17 mars 1739 (*Œuvres*, t. VII, *Lettres familières*, éd. de 1775, p. 19). Nous citons de préférence l'édition de 1775, c'est-à-dire celle où les lettres à Venuti parurent pour la première fois, parce que l'éditeur, qui est l'abbé comte de Guasco, a dû les tenir de Venuti lui-même ou des membres de sa famille, et qu'il y a ajouté des notes fort curieuses et qui ont dû lui être directement communiquées par les héritiers ou les correspondants de Montesquieu.

du soin de les faire paraître. Mais il avait compté sans la négligence et l'apathie du secrétaire-perpétuel, le président Barbot, « homme d'un » esprit très aimable et d'une vaste littérature », écrit un contemporain (1), « mais très irrésolu lorsqu'il s'agit de travailler et de publier » quelque chose; ce qui fait que les Mémoires de cette Académie sont » fort arriérés, et que nous sommes privés d'excellens morceaux de cet » Ecrivain, qui sont enfouis dans son vaste cabinet »; et encore : « Ce » Secrétaire de l'Académie n'avoit jamais voulu se donner la peine de » rédiger ses Mémoires et en faire part au public ». Non seulement Venuti ne vit pas paraître ses dissertations, mais il ne put pendant longtemps en recouvrer les manuscrits : ce fut Montesquieu, semble-t-il, qui prit soin de les soustraire aux oubliettes du cabinet de Barbot. Au commencement de 1750, quand Venuti quitta Clairac pour se rendre à Livourne, où il avait été nommé prévôt, il laissa en dépôt chez Montesquieu toutes ses dissertations, à l'exception d'une seule, dont le manuscrit n'avait pu être retrouvé, et qui fait l'objet des dernières lettres échangées entre les deux écrivains : « Si vous pouvez retirer votre dissertation », écrit Montesquieu le 18 mai 1750, « de chez le président Barbot, qui » la garde comme les livres sibyllins, j'en ferai usage à votre profit » (2). Il semble par là que Montesquieu s'était chargé d'assurer l'impression de ces mémoires. La dissertation ne se trouva pas. Montesquieu écrit, le 30 octobre 1750 : « Le président Barbot devrait bien vous trouver » la dissertation perdue, comme une épingle, dans la botte de foin de » son cabinet »; il reproche même à son confrère « d'avoir si mal fait les » affaires de l'Académie ». La dissertation n'en demeura pas moins perdue : elle ne put être imprimée dans le recueil de Venuti, et ce n'est que de nos jours que, par un véritable hasard, je l'ai retrouvée dans les papiers de de Lamontaigne, dernier secrétaire-perpétuel de l'Académie (3). Les autres manuscrits demeurèrent aux mains de Montesquieu, qui se chargea du soin de les faire imprimer. Ce fut son fils, le baron de Secondat, qui en fit décider l'impression en 1752, en qualité de secrétaire-perpétuel (4).

---

(1) *Lettres familières de Montesquieu*, p. 148, note 3, et page 149, note 1.
(2) *Lettres familières*, p. 141.
(3) Je l'ai signalée à M. Braquehaye, qui va la publier dans la *Société archéologique*, t. XII.
(4) On lit en tête du livre : « Extrait des Registres de l'Academie de Bordeaux, du 12 mars 1752. — Messieurs de Garat et de Secondat chargés par l'Academie d'examiner six Dissertations de M. l'Abbé Venuti: La premiere et la deuxiéme sur les Inscriptions Antiques de la Ville de Bordeaux; la troisiéme sur le

Les deux premières *Dissertations* de Venuti sont *Sur les inscriptions antiques de la ville de Bordeaux*. C'est le recueil de tous les textes épigraphiques connus, avec discussion et commentaire : c'est donc le premier *Corpus* en date qui ait été fait de nos inscriptions. Mais il ne faut pas en conclure que Venuti a rendu à nos antiquités un service de premier ordre, et qu'il est, comme on le croit d'ordinaire, le vrai fondateur de la science de nos inscriptions. Il y a loin, bien loin de Venuti à de Lurbe et à Vinet, et le seul mérite qu'on puisse lui accorder, c'est d'avoir reparlé de nos pierres antiques, oubliées depuis un siècle et demi : la réputation de Venuti a bénéficié des cent cinquante ans de silence et d'oubli où on avait laissé les œuvres de ses deux prédécesseurs. Et en effet, son œuvre, toute célèbre qu'elle soit devenue et demeurée, n'a pas une très grande importance épigraphique. Elle n'ajouta que peu de documents à ceux que la Renaissance nous avait légués, ne renfermant que trois épitaphes inédites, sinon nouvelles (n^os 125, 139 et 147). Comme *Corpus*, elle n'est même pas complète, car on n'y trouve pas les inscriptions données par Apianus (cf. p. 360), comme celle d'*Onuava* et l'épitaphe de *Solinus*, et il semble difficile d'excuser l'omission d'un recueil comme celui d'Ingolstadt, que Vinet aurait pu faire connaître à Venuti. De Lurbe, Vinet et Gruter sont les sources à peu près uniques auxquelles il a puisé; il y ajoute l'article de Baudelot de Derval sur l'épitaphe de *Pascasia* (cf. p. 375) et les travaux des Bénédictins sur celle de *Mommolenus* (n° 862) : ce qui forme, en somme, une bibliographie très restreinte. Il n'y a pas grand'chose à dire sur l'ordre suivi par l'auteur : inscriptions « regardant les Dieux, les Empereurs de Rome, » les Particuliers, et les Monuments chrétiens »; mais il est au moins étrange qu'il ait classé le distique de *Lucilla* (n° 270) parmi les inscriptions chrétiennes, sous prétexte qu'il est « en assez bon grec », et qu'il se trouvait dans la Cathédrale. Quant à la manière dont Venuti lisait les inscriptions, on ne peut non plus trop en parler, étant donné le petit nombre de textes qu'il a pu copier sur l'original : on doit cepen-

---

Regne des deux Tetricus, Tyrans dans les Gaules; la quatriéme, sur la Vie de Waifre, duc d'Aquitaine; la cinquiéme, sur les Gahets de la Ville de Bordeaux; la sixiéme, sur les Monoyes que les Anglais ont frappees en Aquitaine et en d'autres provinces de France; ont dit qu'il leur paroissoit que l'érudition, la solidité du jugement, et la finesse de goût se trouvoient réünies dans ces Ouvrages: Sur quoi l'Academie a jugé que l'impression en seroit également utile et agréable au Public.

» SARBAU, faisant la fonction de Directeur.
» SECONDAT, Secretaire perpétuel. »

dant avouer qu'il a apporté une certaine négligence à les étudier (cf. n° 125), et, en tout cas, les dessins joints à son volume et dus au graveur Jacques Lavau sont déplorables de mauvais goût, de grossièreté et d'inexactitude (cf. t. I, p. 294). Il reste à dire, en faveur de Venuti, que ses quelques commentaires sont succincts, nets, érudits et judicieux (en particulier son étude sur la Tutelle, p. 12). Cela ne suffit pas pour justifier la vogue dont a joui son livre, l'estime dans laquelle on l'a toujours tenu et le bruit que fit son apparition [1].

La part et l'intérêt que prirent Montesquieu et l'Académie à l'œuvre de Venuti montrent que, dès lors, le goût de l'antiquité était revenu à Bordeaux, et, cette fois, pour ne plus s'y perdre. Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les études archéologiques prirent un nouvel essor dans notre cité; elles participèrent grandement à ce réveil littéraire, scientifique, artistique, qui fait de cette période de notre histoire locale comme l'âge d'une seconde Renaissance (cf. p. 341). Si le plus connu des archéologues qui écrivirent alors sur Bordeaux est un Italien, nos compatriotes, habitants ou hôtes de cette ville, surent ne point demeurer en arrière. Sans doute, ils furent moins épigraphistes que Venuti, mais leurs recherches ont cependant rendu de grands services à la science de nos inscriptions. Elles redeviennent alors, pour ainsi dire, à la mode. On ne craint pas d'insérer les plus connues d'entre elles dans l'*Almanach historique de la province de Guyenne pour 1760*, — excellent recueil, par parenthèses, comme on en a rarement fait depuis. Les intendants, les plus intelligents des administrateurs que Bordeaux ait jamais eus depuis l'époque romaine, s'intéressent vivement à l'épigraphie (cf. p. 341) : **Dupré de Saint-Maur** et son subordonné **Duchesne de Beaumanoir** copient et comprennent les inscriptions (cf. p. 342 et p. 385). Le président **Barbot** recherche les derniers débris du musée de Florimond de Raymond [2]. L'abbé **Bellet** se sert de nos textes avec assez de profit dans ses études sur Bordeaux, demeurées manuscrites [3]. Enfin, l'abbé **Baurein** [4],

---

(1) Cf. *Journal des Sçavans* de février 1755, p. 111.

(2) Cf. t. I, p. 159, et t. II, p. 335. — Barbot, président à la Cour des Aides, naquit à Bordeaux en 1695 et y mourut en 1771. Sur son rôle à l'Académie, cf. ici, p. 377.

(3) L'abbé Bellet, né à Cadillac, est mort à Bordeaux en 1771.

(4) Né à Bordeaux le 15 juillet 1713, il y mourut le 23 mai 1790. Cf. BERNADAU, *Bulletin polymathique*, t. III, p. 106 et s., p. 328; DE LAMOTHE, *L'abbé Baurein. sa vie et ses écrits*, 1845, Bordeaux : *Commission des monuments historiques*, 1851-1852, p. 53; MÉRAN, réimpression des *Variétés bordelaises*, t. I, *Préface*.

le plus érudit et le plus sagace de tous les chercheurs bordelais de ce temps, les utilise avec bonheur dans ses *Recherches* sur notre ville. Ces Recherches, qui, à peu près toutes, ont formé le sujet de lectures faites par leur auteur à l'Académie, n'ont été réunies et imprimées qu'il y a quelques années. Elles ne renferment malheureusement pas d'inscriptions nouvelles, bien qu'on dût au contraire s'attendre à y en voir; car Baurein fait souvent allusion (cf. n° 349) à des découvertes récentes, et il savait, au besoin, copier les textes inédits : on peut en juger par une note manuscrite écrite de sa main, et qui nous a fourni trois inscriptions nouvelles (n°s 169-171). Cette réserve ou ce dédain pour les menus détails de l'épigraphie nous a privés d'un certain nombre de monuments nouveaux, et on a le droit d'en faire un reproche à cet érudit, qui eut d'ailleurs de grands mérites, et dont les études sur la topographie et l'histoire de notre région sont dignes de demeurer longtemps classiques à Bordeaux.

**Dom Devienne** n'imita pas cette réserve, et n'eut pas à beaucoup près ce talent. Le premier historien de Bordeaux est un bien piètre épigraphiste. Il n'a, dans son *Histoire de Bordeaux,* d'ailleurs si mal faite et si mal comprise, il n'a tiré aucun profit des renseignements que l'épigraphie lui fournissait; et s'il y cite quelques inscriptions, on dirait que c'est à son corps défendant [1]. Il faut dire, à sa décharge, qu'il nous a conservé le texte des nombreuses inscriptions découvertes en 1756, et qu'il est le seul écrivain qui nous ait renseignés sur les fouilles si fructueuses opérées à cette date. Mais les services qu'il nous a rendus en cela sont bien au-dessous de ceux qu'on eût reçus, en pareille circonstance, d'un savant plus patient ou d'un érudit plus consciencieux. Devienne consacra à ces inscriptions une brochure intitulée : *Eclaircissemens sur plusieurs antiquités trouvées dans les fondemens de l'Intendance de la ville de Bordeaux en l'année 1756.* Quoique entièrement son œuvre, ce travail ne porte pas le nom de Devienne, et l'*Avertissement* le donne comme composé « par les Bénédictins de Saint-Maur ». C'est une sorte de préface à l'Histoire de Bordeaux que Devienne songeait dès lors à publier : il examine, à propos

[1] Dom Devienne est demeuré, à cet égard, bien en deçà du programme qu'il s'était tracé dans le *Prospectus de l'histoire générale de Guyenne* (1755, Paris, in-4°), d'après lequel il semble qu'il dût faire une plus large part aux antiquités. — Cf. le *Prospectus de l'histoire ancienne et moderne de la province de Guienne* (1765, Bordeaux, in-4°), par dom SAINT-JULIEN, meilleur que le précédent, et le *Discours pour servir de prospectus à l'histoire générale de Guyenne,* par CARRIERE (1782, Bordeaux, in-4°).

de ces antiquités, le nom ancien de Bordeaux, sa situation, sa topographie, l'origine de ses murailles, — qu'il fait élever (cf. t. II, p. 288) au temps de Charles le Simple. Il n'y a aucun profit à tirer de ces recherches, faites sans critique (1). La notice est plus utile à l'épigraphie qu'à l'histoire. Ce fut sur la demande du comte d'Herouville, « commandant » en chef dans la Province de Guienne », que Devienne s'occupa des inscriptions trouvées en 1756 : « Chargés par état de travailler à l'Histoire » de la Ville de Bordeaux, cette question [de l'origine des inscriptions] » nous a été faite plusieurs fois. M. le Comte d'Herouville, Commandant » en chef dans la Province de Guienne, ayant bien voulu nous témoi- » gner qu'il verroit avec plaisir ce que nous pensions à ce sujet, ce » motif nous a déterminé à lui rendre un compte succinct des connais- » sances que nos recherches nous ont procurées sur des découvertes » intéressantes pour l'Histoire de Bordeaux. »

Nous possédons les copies des inscriptions prises directement sur les monuments par dom Devienne : c'est une feuille double in-folio, intitulée : *Inscriptions trouvées dans les fondemens de l'Intendance de la ville de Bordeaux*. Les inscriptions sont écrites à la suite, sans description ni numéro d'ordre (celui que nous indiquons a été donné de nos jours par M. Delpit). Ce manuscrit paraît écrit tout entier de la main de Devienne. — Il fut recopié par les soins d'un copiste, sans aucun doute pour être officiellement remis soit au comte d'Herouville, soit à l'intendant de Tourny : cette copie [c'est le ms. que nous appelons partout ms. D des *Archives départementales*] forme un cahier de trois feuilles ou douze pages in-folio, soigneusement attachées par un ruban : les inscriptions ont été copiées avec une grande patience, en lettres hautes de 5 ou 10 millimètres, et à l'aide de caractères percés à jour : on sent que ce cahier était destiné à l'honneur d'un hommage officiel. Le copiste s'est le plus souvent conformé au manuscrit de Devienne; s'il s'en écarte, c'est sans doute parce qu'il aura mal lu l'écriture du bénédictin; cependant, il y a parfois des variantes, qui indiqueraient que Devienne a surveillé lui-même la transcription et amendé sa lecture (cf. n° 103). Ce manuscrit a le même titre que le précédent et ne porte pas non plus de numérotation primitive. — Ni l'un ni l'autre de ces manuscrits

(1) « Il parla des antiquités de Bordeaux avec la même légèreté que plus tard il écrivit l'histoire de cette ville », dit Jouannet, *Académie*, 1829, p. 156.

n'a servi à l'impression des *Eclaircissemens*. L'ordre suivi dans ce dernier travail est constamment différent de celui qui a été adopté dans les deux autres, et le texte imprimé présente des variantes innombrables avec les textes manuscrits. De ces trois séries de copies, c'est encore la première, celle qui est écrite de la main de Devienne, qui est la moins mauvaise et dont il faut se défier le moins pour les inscriptions disparues : elle n'a pas de ces fautes grossières et de ces étonnantes négligences que nous rencontrons à chaque pas dans la copie officielle et dans la brochure imprimée (cf. notamment n[os] 116, 140, 263, 282, etc.). Ajoutons qu'une inscription (n° 304) a été omise dans les *Eclaircissemens*.

Ce n'est pas à dire que ces écrits de Devienne n'aient aucune valeur épigraphique : ils nous font connaître l'origine de ces inscriptions et la date de leur découverte; ils nous conservent le texte de bon nombre d'entre elles, qui sont aujourd'hui perdues. Mais c'est tout : même dans son manuscrit, ces textes sont d'ordinaire fautifs; ceux des inscriptions perdues nous arrivent dans un état lamentable (cf. n[os] 73, 74, 144, 263, etc.); il n'y a aucune description, aucune explication, aucun commentaire des monuments, si bien que l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que de tous ceux qui ont touché aux inscriptions de Bordeaux, Devienne est celui qui les a le plus maltraitées (1).

---

Cette renaissance de l'érudition et de l'épigraphie dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle n'est point, on le sait, particulière à Bordeaux. Elle est générale pour la France entière. Et, de même qu'à la première époque de sa gloire scientifique, au XVI[e] siècle, elle avait eu Scaliger, de même, maintenant, elle eut le bonheur de produire le premier épigraphiste de ce temps, — on serait tenté de dire de tous les temps, si on ne songeait à Mommsen, — le Nîmois **Jean François Séguier** (2). Bien que Séguier, à notre connaissance, ne soit jamais venu à Bordeaux et n'ait copié lui-même aucune inscription de notre pays, il importe cependant d'insister ici sur son nom et sur son œuvre, car l'un se rencontre bien souvent dans les pages de ce volume, et celle-ci nous a rendu, pour le faire, d'incomparables services.

(1) Dom Devienne est né à Paris en 1728, il est mort en 1792.

(2) Né et mort à Nîmes (25 novembre 1703 — 1[er] septembre 1784); cf. Dacier, *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. XLVII, p. 314 et s.

Comme ses deux grands prédécesseurs, Scaliger et Peiresc, Séguier n'a guère publié que quelques pages d'épigraphie, seul témoignage connu d'une œuvre considérable. Elle est demeurée tout entière manuscrite; plus que celle de Scaliger et de Peiresc, elle a été dépouillée, exploitée, volée, mutilée; elle a subi tous les outrages, et souvent un archéologue aussi indélicat que peu laborieux a pu se parer des richesses bibliographiques qu'il lui avait dérobées.

Séguier appartient à cette génération du XVIII^e siècle qui provoqua chez nous un si vif réveil de l'antiquité : les choses du passé furent alors aussi en honneur qu'au temps de François I^er; on les rechercha et on les imita, peut-être avec moins de passion folle, mais avec autant de raison et plus de science. Tandis que l'art antique reprenait possession des églises et des palais avec ses dômes, ses pilastres et ses colonnades, des musées archéologiques se fondaient partout en province, les académies locales cherchaient à former des archéologues, et les publications épigraphiques, si rares depuis un siècle et demi, devenaient chaque jour plus nombreuses et plus fournies. Séguier est le type le plus achevé de cette seconde Renaissance, dont nous avons vu les fruits à Bordeaux. Le premier, après les érudits du XVI^e siècle, il eut l'idée de faire un recueil général de toutes les inscriptions latines et grecques. Ce qu'une grande et tenace compagnie, savamment organisée et merveilleusement outillée, met un demi-siècle à achever, Séguier rêva de le faire avec l'aide d'un seul homme, l'Italien Maffei; puis même, quand Maffei mourut, il ne désespéra pas d'achever l'œuvre. Il avait parcouru la France, l'Italie, l'Angleterre, les vallées du Rhin et du Danube : de l'Europe entière, de l'Extrême-Orient, les copies d'inscriptions affluaient à Nîmes, dans cette célèbre maison qui fut pendant trente ans comme le centre du monde érudit. En même temps, il achetait, copiait, dépouillait un nombre infini de manuscrits et de livres, et on est vraiment effrayé en constatant la quantité de pages qu'il a remplies de cette petite écriture nette, serrée, pointue, véritable écriture d'épigraphiste. La destinée fit que Séguier mourut, en 1784, au moment même où il songeait à commencer l'impression de son œuvre. Ce n'est pas, comme le pense M. Hirschfeld (1), « sa timidité et sa modestie, qui privèrent le public de son infatigable

(1) Page 388 du *Corpus*, t. XII.

» labeur »; certes, Séguier possédait au plus haut point ces deux qualités, mais elles ne l'auraient jamais empêché de publier les résultats de ses recherches; seulement, il voulut marcher avec trop de prudence; il fut trop patient, trop scrupuleux, et ne s'aperçut pas que pour mener à bonne fin la tâche entreprise, il fallait plus que les efforts et que la vie de deux hommes. « Il n'en demeure pas moins vrai », ainsi que le dit fort bien M. Hirschfeld, « que le nom de Séguier, si la volonté des » grandes choses est un titre suffisant, sera éternellement honoré de » ceux qui aiment l'épigraphie ».

En ce qui concerne les inscriptions de Bordeaux, nous n'avons trouvé dans aucun des innombrables manuscrits ou carnets de Séguier conservés à Nîmes et à Paris, le moindre indice qui puisse faire croire qu'il ait vu lui-même les monuments : on a tout lieu de penser que Bordeaux est toujours demeuré en dehors de l'itinéraire de ses voyages épigraphiques. En revanche, il n'en connaît pas moins admirablement nos antiquités, et on peut voir par les notes de ses manuscrits avec quel soin, quelle conscience jamais en défaut il a dépouillé les moindres écrits concernant notre ville, depuis Apianus jusqu'à Venuti : rien de ce qui avait été imprimé sur l'épigraphie bordelaise jusqu'au milieu du XVIII[e] siècle n'a échappé à son infatigable activité. — Dans son *Repertorium,* il nous donne une étude critique de tous les auteurs épigraphiques, et, comme on a pu le voir çà et là par quelques citations empruntées à ce manuscrit (p. 358 et 362), il les juge en quelques mots d'une façon parfaite et définitive. — Son *Index absolutissimus* renferme la liste, par ordre alphabétique, des mots de la première ligne de toutes les inscriptions connues de Séguier, suivies chacune de leur bibliographie : il va sans dire qu'aucun texte bordelais ne manque à cet *Index.* Ce sont là deux vrais ouvrages, rédigés, presque achevés. — Les autres manuscrits contiennent surtout les notes prises par Séguier en dépouillant les auteurs ou à lui adressées par ses correspondants. — Enfin, la correspondance de Séguier est et sera longtemps encore une mine précieuse de renseignements épigraphiques : il ne se bornait pas, en effet, à étudier les livres et à copier lui-même les inscriptions; mais, en véritable épigraphiste soucieux de faire une œuvre complète, comme Peiresc autrefois, comme M. Mommsen aujourd'hui, il entretenait une correspondance ininterrompue non seulement avec les savants du monde entier, mais aussi avec les plus humbles chercheurs de clocher, se

faisant adresser de toutes parts des renseignements, des notes et des copies.

C'est seulement dans la *Correspondance* de Séguier, conservée à la Bibliothèque de Nîmes, que nous trouvons quelques copies d'inscriptions de Bordeaux prises directement sur les originaux. Elles sont l'œuvre de l'archéologue saintongeois **Bourignon** ([1]), qui les envoya à Séguier dans une lettre datée du 7 août, sans doute 1780 (*Correspondance,* t. I, f° 220 v°). Les inscriptions adressées au savant Nîmois par son correspondant comprennent deux groupes. — 1° Celles, au nombre de treize, que Bourignon copia lui-même à Bordeaux : « Je joins » à cette inscription plusieurs autres copiées par moi dans la cour de » l'Intendance à Bordeaux. » Ce sont des inscriptions déjà publiées par Devienne, plus trois nouvelles (n$^{os}$ 232, 193 et 344), qui semblent avoir été découvertes depuis 1756, et sans doute au même endroit (cf. p. 314). Les copies de Bourignon, bien meilleures que celles de Devienne, paraissent cependant un peu rapidement prises (cf. n° 176, SINTVCNATO pour CINTVGNATO). — 2° Viennent ensuite cinq inscriptions transcrites par Bourignon, mais communiquées par un de ses correspondants : « D'autres inscriptions de Bordeaux qui m'ont été communiquées par » M. Duchene le jeune » ; ce sont deux des inscriptions de 1756, deux nouvelles (n$^{os}$ 210 et 320), et, je ne sais pourquoi, une inscription de Bagnères-de-Bigorre (cf. ici t. I, n° 16 *bis,* p. 609). Ces dernières copies sont fort défectueuses ; mais il faut se rappeler que l'auteur n'était ni un épigraphiste ni un érudit, mais à peine un amateur : ce Duchene est sans doute **Duchesne de Beaumanoir,** subdélégué de l'Intendance générale de Guyenne, plus tard, en 1784, membre de l'Académie. C'était un collectionneur zélé, et qui s'intéressait aux antiquités de notre pays ([2]) : tout le monde était alors un peu archéologue à l'Intendance de Guyenne.

Rappelons enfin que l'ami et le collaborateur de Séguier, l'Italien **Scipion de Maffei** ([3]), s'occupa bien souvent des textes de Bordeaux

---

([1]) On connaît de Bourignon sa *Dissertation sur l'endroit appelé Vieux Poitiers* (1786), ses *Recherches sur les antiquités de la Saintonge* (1789), que nous avons utilisées ici (p. 229 et 232). Il est né à Saintes en 1752 ou 1753, et est mort en 1793 ou 1796. Cf. sur lui, *Musée de la ville de Saintes,* par AUDIAT, 1888. Bourignon, qui était un des correspondants réguliers de Séguier, lui a adressé un très grand nombre d'inscriptions de Saintes (*Correspondance*, t. I).

([2]) Les papiers de de Lamontaigne (ici, p. 387) montrent que Duchesne de Beaumanoir ne cessa de faire des communications à l'Académie sur nos antiquités.

([3]) Né en 1675, mort en 1755.

dans sa fameuse critique des inscriptions, l'*Ars critica lapidaria.* Cet ouvrage célèbre, qui vit le jour après la mort de Maffei, grâce aux soins de Séguier et de Donati, révèle toujours beaucoup d'esprit, une connaissance exquise du latin, et souvent une sagacité réelle; mais il est bien loin de fonder, comme on le dit volontiers, la critique épigraphique. Non seulement elle existait avant Maffei, mais beaucoup de ses contemporains et de ses prédécesseurs ont fait preuve d'infiniment plus de savoir et d'une érudition plus complète et plus sûre. Maffei se montre, dans ce livre, avant tout un destructeur et non pas un critique; il ne se plaît qu'à chercher les motifs de douter des inscriptions les plus simples et à répandre partout le scepticisme et la défiance, cédant peut-être au désir de transporter en épigraphie les tendances des philosophes ses amis. Il n'a respecté à peu près aucune des inscriptions de Bordeaux, rejetant les unes à cause de la nouveauté des noms, *a novitate nominum* (n° 259), et les autres à cause de l'étrangeté de la formule *defunctus annorum* (n° 310), alors même qu'il s'agissait d'une formule commune et de noms ordinaires (cf. encore n[os] 133 et 20 *bis*, t. I, p. 70).

Nous n'avons pas à reparler ici de **de Beaumesnil,** ce que nous en avons déjà dit (t. II, p. 254) suffisant pour juger ses misérables inventions.

---

Les événements politiques de 1789 à 1815 nuisirent ici aux études épigraphiques et ralentirent singulièrement l'impulsion qu'avaient donnée à l'érudition l'Académie et les intendants, deux puissances qui disparurent alors presque en même temps (l'Académie en 1793). Il ne faudrait point croire, toutefois, que ce beau mouvement scientifique fût arrêté. Il se continua lentement, et, grâce à de Lamontaigne, à Caila et à Bernadau, grâce aussi au *Bulletin polymathique,* l'épigraphie continua à être représentée ici, quoique sans grand éclat.

**De Lamontaigne,** le dernier secrétaire perpétuel de l'Académie, est aussi le dernier représentant de cette race de parlementaires à laquelle appartenait Montesquieu et qui avait repris au XVIII[e] siècle les traditions de leurs ancêtres de la Renaissance, de la Chassaigne et de Raymond (cf. p. 333) : ce fut un fin lettré et un sage érudit, comme on peut le voir par la piquante lettre qu'il écrivit sur l'autel de

Lauzun (t. I, p. 71). Ses papiers nous ont fourni d'utiles notes épigraphiques (1).

Le baron **Pierre de Caila** (2), ancien avocat général à la Cour des Aides, archéologue et naturaliste, forme en quelque sorte la transition entre les savants de la fin du XVIIIe siècle et ceux de la Restauration, entre Devienne et Jouannet. Il se constitua pendant la période révolutionnaire comme le gardien de nos antiquités et des traditions de nos érudits.

Les travaux épigraphiques de Caila sont demeurés manuscrits. La plupart se trouvent réunis en volume à la Bibliothèque de l'Académie (3) : quelques analyses seulement en parurent, à la suite de lectures faites à l'Académie, dans les recueils du temps, le *Bulletin polymathique* de Bordeaux et le *Magasin encyclopédique* de Paris. Des notes et des esquisses ont été communiquées à **Grivaud de La Vincelle,** que ce dernier a utilisées dans son *Recueil de monumens antiques* (4), et dont quelques-unes intéressent l'épigraphie (5).

---

(1) Cf. *Société archéologique de Bordeaux*, t. VIII, p. 193, et ici n° 283. De Lamontaigne préparait une histoire littéraire de la province, cf. LABOUBÉE, volume de la lettre L, f° 124.

(2) Mort à Cadillac en mars 1832; cf. ici, p. 345, et L[AMOTHE], *Revue des écrits relatifs aux monuments, de Bordeaux* (1849, Bordeaux, in-8°), p. 11 et s. Cette notice, nette et sagace, est une des meilleures de Lamothe.

(3) Le recueil porte le titre :

« ANTIQUITÉ BORDELAISE. — MÉMOIRES DE M. DE CAÏLA ». — In-f° cartonné.

En tête : « Cette Liasse contient les Memoires ou Rapports presentes à l'Academie par Mr le Baron de Caila depuis 1801 jusqu'en....... ». [26 mémoires].

Les mémoires suivants concernent les antiquités romaines de Bordeaux :

N° 2 : *Rapport fait à la Société des Sciences, Belles lettres et Arts de cette Ville sur le Mémoire présenté à cette Société par M. Mazois fils, intitulé « Essai historique sur l'Amphithéâtre de Bordeaux » vulgairement appelé le Palais Gallien, le 5 avril 1803* [à la suite, pièces diverses relatives au Palais Gallien].

N° 4 : *Dissertation sur deux lagenes trouvées au mois d'août 1791 dans un tombeau à 22 pieds de profondeur, dans le cimetière de St-Seurin, au 13 août 1803* [avec planche].

N° 5 : *Rapport fait sur un monument trouvé dans le quartier de Puypaulin dans la direction du mur de la première enceinte, du 24 juillet 1804* [avec planche].

N° 9 : *Recherches sur Vernemetis et sur le frontispice de l'Eglise de Ste-Croix, le 14 juin 1803.*

N° 10 : *Notices sur les temples de Jupiter et de Diane, du 15 juillet 1805* [avec planches].

N° 11 : *Dissertation sur l'Autel antique que l'on voit au Museum de la Ville, du 22 août 1805* [cf. notre t. I, n° 1].

N° 13 : *Dissertation sur les Piliers du Temple de Tutelle, du 12 juin 1806.*

N° 16 : *Dissertation sur l'autel de Lauzun, du 26 février 1807* [avec planche] [cf. notre t. I, p. 74].

N° 18 : *Observations sur la topographie de la ville de Bordeaux, du 15 septembre 1807.*

N° 25 : *Recherches sur les anciennes limites du territoire des Bituriges Vivisques, du 2 mars 1815.*

Cf., sur ces mémoires de Caila, les analyses parues dans le *Bulletin polymathique* de 1806, p. 38 et s. ; le *Magasin encyclopédique* de 1806, t. II, p. 161 ; *L'Ami des champs*, 1848, XXVIe année, p. 353.

(4) GRIVAUD DE LA VINCELLE, t. II, p. 234 : « On a découvert à Bordeaux un grand nombre de monuments antiques de toute espèce : on a recueilli et rassemblé dans le Musée de cette ville plusieurs cippes tumulaires, dont ceux que nous publions dans cette planche font partie ; nous en devons les dessins à M. le baron Caila ». (En note) : « M. le baron de Caila, ancien avocat général au parlement de Bordeaux, s'occupe de l'histoire de la Gascogne ; savant instruit et très-zélé, il a illustré plusieurs monuments antiques recueillis dans sa patrie, et notamment les deux beaux sarcophages en marbre grec, ornés de sujets mythologiques, dont la munificence du Roi vient d'enrichir le Musée de France » (c'est le travail de LACOUR cité ici p. 345, n. 4 : il renferme des *Recherches* de Caila).

(5) Les autres travaux de Caila ont paru dans le recueil des *Mémoires de l'Académie celtique* (qui devint plus tard, comme on sait, la *Société des Antiquaires de France*) ; cf. t. II, *Notice sur une médaille celtibérienne* (1808) ; t. IV, *Recherches sur les mœurs des habitans des Landes de Bordeaux, dans la contrée connue ci-devant sous le nom du Captalat de Buch* ; t. IV, *Notices sur quelques monumens, usages et traditions antiques du département de la Gironde* (1809).

Enfin, c'est sous le nom de Caila que nous avons constamment cité un travail manuscrit intitulé : *Explication des statues, autels, cippes, inscriptions rassemblés dans la Salle des monuments du Muséum de la Ville de Bordeaux*. Nous connaissons deux exemplaires de ce recueil. L'un de ces exemplaires (cahier in-folio) se trouve conservé à la Bibliothèque de la Ville parmi les papiers de Jouannet; d'un bout jusqu'à l'autre il est, comme me l'indique M. Céleste, de la main du peintre **Pierre Lacour :** il n'y a pas le moindre doute à avoir à ce sujet. L'autre exemplaire (également in-folio) est la propriété de M. Delpit. Lorsque je pris copie, en 1884, de ce dernier, M. Delpit m'affirma qu'il était l'œuvre de Caila, et c'est à ce savant que je ne cessai de l'attribuer dans le courant de cet ouvrage : j'avais d'autant moins lieu d'en douter que M. Delpit est un maître en fait d'antiquités bordelaises, qu'il a écrit une vie du peintre Lacour, qu'il y parle des travaux projetés ou accomplis par lui, et qu'il n'y fait nulle part mention de cette *Explication*. — Et cependant, l'auteur de ce dernier mémoire cite quelque part le nom de M. de Caila et pour combattre une de ses assertions (1); nulle part, dans les écrits concernant Caila, il n'est davantage question de ce catalogue, et il renferme certaines erreurs ou incertitudes de date (cf. p. 390 et p. 317), qu'il est surprenant de rencontrer chez un homme qui, comme Caila, a dû surveiller toutes nos fouilles. Devons-nous maintenir notre opinion, qui est celle de M. Delpit, ou placer sur le compte de Lacour la responsabilité du travail dont il a copié au moins un exemplaire? J'avoue franchement que j'hésite encore avant de prendre parti : car, même en admettant que les deux exemplaires soient de la main du peintre, même en considérant qu'il intervient en personne, à propos d'un monument, contre Caila, il demeure toujours étonnant que Lacour ait pu faire un travail de ce genre : c'était sans doute un peintre de valeur, c'est à lui que sont dues les planches des études de Jouannet (cf. plus loin, p. 398), nous aurons à reparler de lui ici; mais il n'était rien moins qu'archéologue, et l'auteur du mémoire en question connaît bien des choses en archéologie et en épigraphie, comme les papiers de Séguier à Nîmes (*Expl.*, n° 8), le musée de Florimond de Raymond (n° 11,

(1) Au n° 12 : « Le côté gauche de cet autel est orné, non d'une tête du soleil, comme l'a pensé M. de Caila, mais de celle de Méduse. » Cf. BRAQUEHAYE, *Soc. arch.*, t. XI, p. 69.

cf. notre p. 335, n° 5), d'Anville (n° 28), Gruter (n$^{os}$ 48 et 53) et même Apianus (n° 7); les inscriptions sont accompagnées de commentaires qui rappellent de très près les opinions et les mémoires de Caila : on peut faire la comparaison à propos de l'autel de Lauzun (cf. notre t. I, p. 73). Au cas même où Lacour serait le dernier rédacteur de cette *Explication,* comme il en a été le copiste, il ne peut pas, je crois, en être le seul ni même le principal auteur, et il est vraisemblable qu'il faudra toujours y faire une assez large part à Caila, dont Lacour aura, à la rigueur, repris, retranscrit et légèrement remanié le travail. La collaboration de ces deux hommes serait d'autant moins étonnante que nous l'avons déjà constatée dans un autre travail qui porte le nom de Lacour (cf. notre page 387, note 4) (1).

Ce recueil n'est autre que le catalogue, très complet, des inscriptions et monuments conservés dans l'hôtel Jean-Jacques Bel : il a dû être rédigé sans doute vers 1813, car il renferme tous les monuments découverts jusqu'à cette date, et pas un de plus. Ce catalogue est précieux, parce qu'il nous montre exactement quel était l'état de notre Dépôt d'antiques au lendemain même de son organisation officielle (cf. p. 345). Mais l'auteur, et c'était en somme le cas de Caila aussi bien que de Lacour, est avant tout un épigraphiste d'occasion. On voit vite qu'il n'a pas l'habitude de copier les inscriptions; ses lectures sont généralement fort mauvaises (cf. notamment, n° 300 : DETVETVS pour DEFVCTVS); et il n'a pas, pour justifier ses erreurs, l'excuse qu'on doit alléguer en faveur des érudits étrangers, obligés de copier à la hâte au milieu des ennuis d'une tournée rapide : Caila ou Lacour ont vécu longtemps à côté de ces inscriptions. — Dans ses études, Caila avait fait preuve de finesse et d'esprit autant que de connaissances et d'érudition : dans son catalogue, s'il est de lui, il a eu le tort de mal lire d'abord, et ensuite et surtout, de nous mal renseigner sur leur provenance. On découvrit beaucoup d'inscriptions de 1800 à 1812 (p. 317); elles furent presque toutes transportées au Dépôt, sous les yeux de Lacour et de Caila, et l'auteur du mémoire ne nous dit presque jamais rien de précis sur l'origine de ces monuments. Et même il donne comme trouvées en 1756, dans les fondements de l'Intendance, bon nombre d'inscriptions

---

(1) Cf. sur Pierre Lacour, DELPIT, *Éloge de Pierre Lacour, Académie,* 1862, p. 5 et s., et *la Guyenne* du 22 juillet 1878. Il est né à Bordeaux le 16 avril 1778 et y est mort le 17 avril 1859.

que nous savons pertinemment avoir une autre provenance (cf. nos 97, 114 [1], 115, etc.); si bien que nous avons dû toujours révoquer en doute tout détail qui ne se trouve que dans l'*Explication*, ce qui restreint singulièrement l'importance qu'a la question de la paternité de l'œuvre.

Tout cela d'ailleurs ne saurait diminuer le mérite que Caila a eu d'être le seul à sauvegarder, dans la tourmente révolutionnaire, l'intérêt de nos monuments anciens.

**Millin**, le grand maître de l'épigraphie sous le premier empire, vint à Bordeaux en octobre 1804, durant le cours de son voyage dans le midi de la France : ce fut Caila qui lui fit les honneurs de notre musée : « M. Cayla eut la bonté de nous conduire dans l'ancienne salle des » séances publiques de l'Académie » [2]. Millin étudia quelques inscriptions et les donna dans la relation de son voyage, si intéressante et si précieuse aujourd'hui encore pour la connaissance et l'histoire de nos antiquités nationales. Il copia sans doute tous nos textes, mais ne choisit, pour les publier, que les plus importants. Ses lectures sont loin d'être parfaites (cf. nos 114, 115, 142, etc.). Comme un certain nombre de ces inscriptions étaient inédites, comme celles qui avaient été découvertes en 1756 étaient presque inconnues, le *Voyage* de Millin, qui fut très répandu, a fait beaucoup pour la divulgation de ces textes, et c'est par son intermédiaire que quelques-uns d'entre eux sont entrés dans le recueil classique d'**Orelli**.

A Bordeaux, les études archéologiques allaient prendre une nouvelle extension, en dehors de l'influence de Caila, par la création du *Bulletin polymathique.*

Le *Bulletin polymathique* fut fondé en l'an XI [1802] par les soins de la Société qui, sous le nom de *Muséum d'Instruction Publique,* devait servir de transition entre l'ancienne Académie de Bordeaux et la nouvelle [3]. Ce n'est pas le premier en date des recueils périodiques bordelais d'intérêt général : déjà le *Recueil des Annonces et Affiches* avait, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, songé à s'adresser au grand public, et s'était même ouvert aux articles archéologiques de l'abbé Baurein.

---

(1) Remarquez, à propos du n° **114**, que, dans une note envoyée à Grivaud de La Vincelle, Caila donne la vraie date de la découverte de l'inscription, qu'ignore l'auteur du ms., ce qui est un argument en faveur de Lacour : il est vrai que l'*Explication* a été rédigée très rapidement.

(2) *Voyage*, t. IV, p. 645. Cf. *Bulletin polymathique* de 1804, p. 348 : « M. Millin, savant antiquaire, auteur des *Antiquités nationales*, rédacteur du *Magasin encyclopédique*, etc., est actuellement dans cette ville. » — Né en 1759, mort en 1818 ; cf. Krafft, *Notice sur A.-L. Millin*, Paris, 1818, in-8°.

(3) Cf. ici, t. II, page 345, note 3.

Mais le *Bulletin polymathique,* par la variété de ses articles, par l'intérêt, sinon la valeur, de la plupart d'entre eux, par le zèle de ses collaborateurs de la première heure, est en réalité la première revue bordelaise digne de ce nom. Pendant les vingt années de son existence, il fit une part assez large aux recherches archéologiques ou, comme on disait alors, « archéographiques », et c'est surtout par les notes et les nouvelles insérées chaque mois dans ses feuilles, que nous sommes mis au courant des découvertes épigraphiques du commencement de ce siècle. Tous ceux qui s'occupaient alors d'érudition y écrivirent, sauf Caila, qui semble s'être tenu un peu à l'écart de cette publication. Mais nous y trouvons des notices de Burgade, de Jouannet et surtout de Bernadau.

L'infatigable **Bernadau** (1) a, pendant près d'un siècle, occupé, on peut presque dire tourmenté le monde des érudits bordelais par son activité inquiète, turbulente et souvent maladroite. Vulgarisateur plutôt que savant, dénué souvent de sens critique et parfois d'honnêteté, il eut au moins le mérite de faire connaître notre histoire locale et de la rendre comme populaire. Son *Histoire de Bordeaux* et son *Viographe* sont aujourd'hui encore les ouvrages les plus couramment lus sur notre passé. Il n'y a là ni beaucoup de faits ni beaucoup d'idées, mais enfin on ne trouve nulle part ailleurs les éléments de notre histoire et de notre topographie. Comme on le pense bien, Bernadau ne s'est pas privé du plaisir de publier des inscriptions, même inutiles à ses livres; il y en a quelques-unes, comme celles du génie (n° 1), qui reviennent presque immanquablement dans chacun de ses ouvrages. Il les donne toujours d'ailleurs au gré de sa fantaisie, imprimant par exemple BITVR. VIVISC. au lieu de BIT. VIV. (n° 1), dans l'inscription la plus connue de Bordeaux (cf. encore n° 133). Quant à des commentaires sérieux, il faut encore moins lui en demander. Toutefois, il faut ajouter que dans ses notices archéologiques du *Bulletin* et surtout dans ses notes manuscrites intitulées *Tablettes,* il fournit bon nombre de renseignements précieux et exacts sur les fouilles du commencement de ce siècle, et qu'il vient heureusement compléter et rectifier les données de l'*Explication.* Une certaine inscription même, l'épitaphe d'un Parisien (n° 55), n'est connue que par la copie prise par Bernadau. Ce sont ces notes qui forment le seul apport utile de Bernadau à l'épigraphie

(1) Ancien avocat au Parlement, né à Bordeaux en 1759, mort à Bordeaux le 24 avril 1852.

bordelaise; ce n'est pas grand'chose, quand on songe qu'il a produit sans relâche pendant soixante ans et que ses manuscrits (1) occupent encore tout un rayon de notre Bibliothèque.

---

C'est enfin dans les derniers volumes du *Bulletin polymathique* que parurent les articles de Jouannet, l'homme qui, tout bien pesé, a rendu à l'épigraphie et aux antiquités bordelaises les plus grands et les plus durables services. **Jean-François-Vatar de Jouannet** (2) est, autant qu'on peut le juger par ses écrits, un des érudits les plus sympathiques qui aient vécu à Bordeaux. Toujours actif, toujours consciencieux, sûr et sincère, il sut, au milieu de toutes les difficultés d'une vie souvent périlleuse, ne jamais négliger une occasion de s'instruire ni un motif de travailler. Tour à tour prote d'imprimerie, journaliste, ardent propagateur des idées républicaines, et, ce qui était plus rare alors, écrivain d'opposition sous le Consulat, professeur aux collèges de Périgueux et de Sarlat, il mourut directeur de la Bibliothèque de la Ville et conservateur de ce Musée d'antiques auquel il avait consacré les meilleurs instants de sa vie (p. 348). Il s'occupa de toutes choses, d'enseignement et de politique, de lettres et de sciences; il fut archéologue, numismate, géologue, naturaliste, poète même, — comme une sorte de Delille provincial et archaïque. Par ses connaissances multiples, il était bien l'homme le plus propre à mener à bonne fin une *Statistique de la Gironde :* le travail de Jouannet, malgré bien des imperfections, est demeuré un des plus exacts et des mieux compris de ces sortes d'ouvrages, si fort à la mode dans la première moitié de ce siècle. Mais ce qui intéressait et passionnait Jouannet pardessus tout, ce qui lui valut le titre de correspondant de l'Institut, c'étaient ses recherches archéologiques et épigraphiques : après les Muses, c'étaient les inscriptions qu'il aimait le plus. Dès 1803 (t. I, p. 419), il s'occupa de relever avec soin toutes celles que les fouilles mettaient au jour et de les consigner dans ses notes : il nous a parfois

(1) Cf. sur ses manuscrits, DELPIT, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque municipale* (1880, in-4°), p. 281 et s., et R. CÉLESTE, *Catalogue des manuscrits de l'Academie* (1879), p. 381. Sur la valeur de Bernadau, cf. LAMOTHE, *Revue des écrits*, p. 9 et s.

(2) Né à Rennes le 31 décembre 1765, mort à Bordeaux le 18 avril 1845. — LAMOTHE, *Revue des écrits*, p. 13 et s.; LAPOUYADE, *Essai d'une vie de F.-V. Jouannet*, 1849, in-8°. Voyez l'*Éloge de Jean-François-Vatar de Jouannet*, par Gautier aîné, *Actes de l'Académie*, 1845, p. 511 et s.

permis, pour cette période, de rectifier ou de compléter les renseignements fournis par Caila et par Bernadau. A partir de 1818 (n° 86) jusqu'à sa mort, il fit connaître au public, par ses articles ou ses notes, toutes les inscriptions nouvelles, et ne faillit jamais un instant au devoir de les publier, car la mort le surprit au moment même où il rédigeait le bulletin des dernières découvertes. Ces articles parurent d'abord dans le *Bulletin polymathique;* puis Jouannet s'adressa tour à tour à la *Ruche d'Aquitaine,* recueil qui, dans sa courte existence (1817-1819), fit concurrence au *Bulletin polymathique,* — ils succombèrent presque en même temps, — et au *Musée d'Aquitaine,* qui en fut une sorte de continuation et qui eut une vie aussi triste qu'éphémère (1823-1824) [1]. Enfin, ses articles fournirent le meilleur de l'apport scientifique des *Actes de l'Académie de Bordeaux,* à laquelle il appartint depuis le 2 juillet 1818 : ce dernier recueil, commencé en 1819, devait continuer jusqu'à nos jours l'œuvre du *Bulletin* et du *Musée,* et rendre souvent, en dépit d'étranges articles et une infinie variété de matières, d'assez grands services aux sciences historiques. Les articles de Jouannet, surtout ceux qui y parurent en 1827, 1829 et 1832, sont parmi les plus utiles que les *Actes* aient donnés. Non seulement Jouannet nous rend un compte exact et minutieux des découvertes, n'omettant ni inscription ni fragment, enregistrant toutes les circonstances qui les ont accompagnées, mais encore il explique et commente chaque texte et cherche à en montrer l'intérêt historique. Le premier à Bordeaux après Vinet, — dont Jouannet est, en somme, le meilleur continuateur, — il nous donne une bonne et pénétrante étude sur la muraille romaine, pleine d'utiles remarques et de fines réflexions (notre t. II, p. 302). Dans sa *Statistique* (t. I, p. 185), il a dressé un bon tableau d'ensemble du Bordeaux romain, le premier essai de ce genre qui ait quelque valeur; ses études sur le cimetière de Terre-Nègre (notre t. I, p. 421) ont un vrai mérite scientifique, et les conclusions en sont sûres et sagement amenées. Enfin, Jouannet a le premier tenté, après Venuti, et avec tout autrement de zèle et de bonheur, sinon de savoir, de faire le *Corpus* épigraphique de Bordeaux.

Ce *Corpus,* on peut le dire, fut la préoccupation constante de la fin

---

[1] Les directeurs Jouannet et Lacour annoncent avec douleur qu'ils en arrêtent la publication, faute d'abonnés, et cependant ils n'en demandaient que 300 (t. III, p. 290).

de sa vie [1], et personne avant lui et après lui n'a été jamais plus convaincu de la nécessité d'un recueil général de nos inscriptions. Les notes, les estampages et les manuscrits qu'il a laissés et qui se trouvent conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de la Ville ou aux Archives départementales, témoignent de son travail incessant pour mener ce recueil à bonne fin. — Il en donna une première esquisse dans les *Actes de l'Académie* de 1829, esquisse bien imparfaite, où les inscriptions étaient classées suivant l'ordre chronologique de leur découverte. — Il refit le recueil en vue de sa *Statistique;* mais je ne sais pour quel motif il n'a donné dans cet ouvrage que les inscriptions religieuses ou politiques; le chapitre qu'il voulait y consacrer au catalogue des épitaphes est demeuré manuscrit : c'est sans doute le cahier intitulé *Monuments funéraires antiques de Bordeaux* (cf. la note p. 395), achevé vers 1843. — Ce travail ne le satisfit pas encore, car, la même année, il le recommença sous le titre de : *Inscriptions gallo-romaines de Burdigala.* Ce dernier manuscrit, conservé aujourd'hui aux *Archives départementales,* est le plus important de ceux qu'a laissés Jouannet. Il renferme cent cinquante-cinq inscriptions numérotées, toutes funéraires ou jugées telles par Jouannet. A la fin est ajouté une table des noms propres. Les inscriptions sont assez mal classées, et, la plupart du temps, comme dans l'article de 1829, suivant la date de leur découverte. Elles sont accompagnées de leur lecture, de notes bibliographiques et de quelques lignes de commentaires. Jouannet connaît généralement ses auteurs épigraphiques, quoiqu'il ne les lise pas toujours avec le soin désirable. Bien que ce travail ne soit guère qu'un brouillon, souvent incomplet, écrit d'une main tremblante, révélant constamment l'extrême vieillesse de son auteur, il nous a fourni plus d'un renseignement utile sur la provenance des inscriptions; il nous a montré que Jouannet est maintes fois revenu sur ses anciennes lectures (cf. n$^{os}$ 128, 130) ou ses premiers jugements, et toujours pour se corriger et s'amender, ce qui prouve qu'à la différence de tant d'autres, il ne cessait d'interroger les monuments et ne pensait jamais avoir dit sur eux le dernier mot. Enfin, ce manuscrit nous donne une preuve du zèle infa-

---

(1) « Il s'occupait », dit GAUTIER dans son *Éloge de Jouannet* (*Acad.*, 1845, p. 519), « à préparer un catalogue analytique et descriptif des monuments de notre bibliothèque, et à mettre en ordre, pour les publier, les nombreuses inscriptions qu'il avait découvertes, lorsque la mort est venue le saisir au milieu de ses travaux, qu'il a seulement abandonnés trois jours avant sa dernière heure. »

tigable de Jouannet : la dernière inscription (nº 44) qu'il renferme, a été copiée par lui en mars ou avril 1845, au lendemain du jour de la découverte et presque à la veille de sa mort, et nous en possédons un estampage, dû également à Jouannet [1].

---

[1] Les papiers de JOUANNET comprennent deux séries :

A. — A la Bibliothèque de la Ville, dans deux cartons non classés et non catalogués, une série de cahiers complets ou déchirés, de notes, de brouillons, de dessins, d'épreuves, sans aucun ordre et sans suite. Nous avons, pour notre usage personnel, donné l'ordre suivant à ceux de ces papiers qui ont pour nous quelque importance et c'est cet ordre que nous citons couramment dans notre *Bibliographie :*

I. — Cahier intitulé *Inscriptions découvertes anciennement dans le mur d'enceinte de Bordeaux;* il y en a 55, en commençant par l'épitaphe de *Verecia* (nº 310), en finissant par celle de *Julia Aveta* (nº 117). Il est facile de voir que c'est le brouillon de l'article donné en 1829 dans l'*Académie*. Nous n'avons donc jamais cité ce cahier.

II. — Note sans titre renfermant la liste des objets transportés en 1828 dans le musée Coudert, y compris la copie de trois inscriptions (cf. p. 347).

III. — Note sans titre renfermant le texte de trois inscriptions, trouvées sans doute en septembre 1826.

IV. — Note du même genre renfermant sept inscriptions trouvées toutes en août 1828.

V. — Note semblable aux précédentes renfermant quatre inscriptions découvertes également en août 1828. Ces quatre notes nous ont été assez utiles.

VI — Un cahier intitulé *Notice sur quelques antiquités récemment découvertes à Bordeaux et dans les environs.* C'est le brouillon de l'article donné en 1840 à l'*Académie.*

VII. — Un fragment de cahier commençant au fº 24 et contenant une étude sur quelques inscriptions et en particulier sur « ce qui reste encore des monuments anciens érigés par les Romains » : c'est le brouillon d'un chapitre de la *Statistique* (t. I, p. 246, etc.).

VIII. — Une note renfermant la dédicace à la Tutelle et datée du 24 août 1828 (nº 20).

IX. — Différents estampages et copies de marques de briques. Je les ai fait coller sur une même feuille.

X. — Le dessin des cuillers de Monbadon (t. II, p. 165), « cuillers d'argent antiques trouvées à Monbadon dans l'entre 2 mers en septembre 1814, on en trouva 17. »

XI. — *Catalogue des objets antiques sortis du cimetière des Bituriges Vivisques*, imprimé dans le t. IX de la *Société archéologique* par M. DE MENSIGNAC; cf. t. I, p. 419.

XII. — *Catalogue des antiquités funéraires de Terre-Nègre déposées à la Bibliothèque publique de Bordeaux* (imprimé avec le précédent par M. de Mensignac; cf. notre t. I, p. 419).

XIII. — Un manuscrit intitulé *Monuments funéraires antiques de Bordeaux*. Les inscriptions sont groupées en quatre classes. C'est sans doute le brouillon d'un travail destiné à la *Statistique*. Comme il a été repris et développé dans le dernier manuscrit de Jouannet, nous n'avons pas eu à nous en occuper, sauf pour quelques inscriptions transcrites à la fin et dont il nous révèle la provenance (cf. ici p. 394). — Jouannet annonçait dans la *Statistique*, t. I, p. 255 : « Voyez à la fin du volume le texte des inscriptions funéraires ». Cela n'a jamais paru.

XIV. — Une note renfermant l'inscription suivante :

« Musée d'Orléans. »

D · M · Œ · M
MARCO · MRSILLI

XV. — Une note avec l'inscription suivante :

« Trouvé aux environs de Bréda le 15 nov. 1812 par M. Brière de Mondétour. »

DEAE
SANDRAVDIGÆ
CVLTORES
TEM · PLI

XVI. — Un manuscrit intitulé *Cippes sepulchraux trouvés dans les fondements du palais de Lombriere à Bordeaux le 29 floréal an 10 :* c'est une étude de MONBALON sur ces deux monuments (cf. ici p. 315 et t. I, nºs 46-47).

XVII. — Un exemplaire écrit par LACOUR de l'*Explication* (cf. p. 338).

XVIII. — Une note renfermant le dessin et la description de deux lampes trouvées à Terre-Nègre et appartenant à Caila (nºs 393 et 394).

XIX. — Une *Note* de Jouannet *sur un tiers de sol d'or trouvé en mai 1831 à Bordeaux* (notre nº 883).

B. — Aux *Archives départementales :*

I. — Le ms. intitulé *Inscriptions gallo-romaines de Burdigala : Cippes et Épitaphes* en 16 feuilles petit in-fº et 2 in-4º. Cf. ici p. 394.

II. — Une série d'estampages pris par Jouannet lui-même et auxquels nous avons eu assez souvent recours, pour vérifier des lettres effacées ou abîmées depuis la découverte de l'inscription (cf. t. I, p. 31).

C'est là, en effet, un des principaux mérites de cet homme, que de ne s'être jamais découragé, d'avoir travaillé sans cesse, de s'être perfectionné chaque année dans ses connaissances, de s'être fait comme étudiant en atteignant l'extrême vieillesse : il suffit de comparer l'un à l'autre ses articles de 1827, 1829, 1831, 1832, 1840, pour constater les progrès qu'il n'a cessé de faire et dans l'art du déchiffrement des inscriptions et dans la connaissance des antiquités romaines; il a, si on peut s'exprimer ainsi, comme affiné son flair archéologique. Ajoutons à cela une exquise bonne foi, une parfaite droiture scientifique : Jouannet s'est trompé souvent, et notamment dans la triste affaire des fausses inscriptions de Nérac. Après les avoir acceptées, luxueusement publiées et longuement commentées dans le recueil académique, il a, le jour venu, sans hésiter, reconnu son erreur, avoué sa mésaventure, et s'est accusé franchement d'inexpérience et d'imprudence : « Des discussions » auxquelles ces monuments ont donné lieu », a-t-il dit avec une certaine noblesse, « pour clore le débat, il sortira du moins une leçon utile, » que je prends pour moi-même et dont beaucoup d'autres pourront » profiter : c'est qu'en fait d'inscriptions, il faut isoler la pierre de tout » ce qui n'est pas elle et n'y voir que ce que la saine critique peut » admettre pour vrai » (*Acad.*, 1835, p. 180). Aucun mécompte de ce genre ne lui est arrivé pour les inscriptions de Bordeaux, et on peut avoir une confiance absolue dans l'authenticité de toutes celles qu'il a publiées et que le hasard ne nous a point conservées. — Mais dans l'authenticité seulement : car les plus grandes réserves doivent être faites au sujet des textes eux-mêmes. Le seul reproche en effet que l'on doit faire à Jouannet, c'est que ses lectures sont trop souvent singulières et étranges. On peut le voir par celles des inscriptions qui sont restées : les omissions sont fréquentes (cf. aux *Variantes* des nos 96, 102, 177, 232, 280, etc.), les lettres sont dénaturées. On sent que Jouannet est souvent gêné par ces épitaphes aux noms étranges et aux lignes irrégulières. Il manque de fil conducteur. Aussi, parfois, il va chercher très loin une explication bizarre d'une inscription toute simple, et transforme des textes bien faciles à comprendre ou à deviner, étant donné la monotonie de nos formules funéraires : par exemple, pour citer le fait le plus caractéristique, au lieu de *defuncte annor. lx,* il lit *dituctea nintrix,* synonyme pour lui de *nutrix deducta,* « nourrice amenée de la maison » (no 278), et cette belle explication a même passé dans certains recueils de cel-

tistes, qui ont fait de *dituctea* un mot gaulois, semblable à l'irlandais *dithlachtach,* « enfant sans mère ». Il en résulte que les inscriptions, en assez grand nombre, que nous ne connaissons que par Jouannet, doivent presque toutes être corrigées ou remaniées : aucune de ses lectures ne doit être reçue aveuglément; aucune ne nous satisfait en tout point. Il est du reste assez facile de les rectifier (cf. nos 119, 131, 153), etc. : les corrections s'imposent d'ordinaire, quand il s'agit de mots ou de chiffres, par exemple lorsque Jouannet imprime XIVIII, — sans doute pour XLVIII (n° 131); on est plus embarrassé par les abréviations mal lues (n° 157). Mais, tout compte fait, l'embarras ou l'ennui que nous causent les mauvaises lectures de Jouannet ne peuvent être mis en balance avec les services qu'il a rendus à la science des antiquités de Bordeaux par son zèle et son dévouement comme chercheur, par son activité comme directeur de nos musées, par sa persévérance et sa conscience comme travailleur, par ses efforts continus, enfin, comme épigraphiste. — Sur son rôle dans l'histoire de nos collections, cf. p. 347 et 348.

Des quelques contemporains de Jouannet qui s'occupèrent d'archéologie, on ne peut guère citer que le nom. Nous avons parlé ailleurs de ceux qui l'aidèrent dans les fouilles de Terre-Nègre (t. I, p. 418); nous n'avons pas à revenir sur Caila et sur Bernadau, sauf pour rappeler que ce dernier fut, en matière d'archéologie, un ennemi juré de Jouannet, qu'il poursuivit constamment des traits de sa mauvaise langue. Parmi les plus intelligents des amis de Jouannet, il faut citer le peintre Lacour, dont nous avons déjà longuement parlé (p. 388) : il dessina toutes les planches gravées sur bois ou sur pierre, qui accompagnent les publications de Jouannet dans les *Actes de l'Académie* et le *Musée d'Aquitaine*. Ses reproductions des tombeaux et des autels bordelais (nous en avons donné quelques-unes, t. I, p. 31-33, p. 233) nous montrent que Lacour était un dessinateur de mérite, et qu'il possédait le sens de l'antiquité; mais il eut souvent le tort de compléter les monuments dans ses dessins, et d'en faire moins une reproduction fidèle qu'une élégante restitution. Il connaissait un peu l'épigraphie bordelaise, mais pas assez cependant, comme nous l'avons dit, pour qu'on puisse lui attribuer à coup sûr l'ancien catalogue de notre Musée (p. 388). Parfois même il s'est amusé, dans plusieurs de ses compositions, à figurer des autels ou des tombeaux purement imaginaires, et

à y placer les inscriptions qu'il trouvait dans les recueils : ce passe-temps ne convenait guère à un savant consciencieux. Quelques-unes de ces fantaisies sont demeurées inédites : la plupart ont paru dans le recueil illustré *La Gironde,* dont les destinées ne furent pas plus brillantes que toutes les revues bordelaises de toutes les époques (de 1833 à 1836). Vers le même temps, paraissait *L'ami des Champs,* qui reprit en 1823 l'œuvre abandonnée par la *Ruche d'Aquitaine* et le *Bulletin polymathique* : il eut une durée relativement assez longue (p. 405), et nous le retrouverons avec les noms de Lamothe et Sansas. Enfin, pour compléter l'histoire de l'érudition épigraphique durant la première moitié de ce siècle, rappelons les noms de **Monbalon** (1), prédécesseur de Jouannet dans l'administration de la Bibliothèque, dont nous conservons quelques notes manuscrites, de **Burgade** (2), de **Geraud** (3), et de **La Curie** (4), qui rédigea en 1842 le procès-verbal de la visite à Bordeaux du Congrès Scientifique (*Bulletin monumental,* t. VIII), mais qui ne connut guère nos inscriptions que par les notes que lui fournit Jouannet.

---

Le successeur de Jouannet dans la direction de nos antiquités, **Rabanis** (5), malgré son intelligence, sa valeur d'historien et de professeur, l'étendue de ses connaissances et l'excellence de son éducation scientifique, a rendu à nos inscriptions beaucoup moins de services qu'on n'aurait dû l'attendre de la part d'un professeur et d'un doyen de notre Faculté. Nous avons déjà dit ce que nous pensions de lui comme conservateur (p. 349); comme épigraphiste, il ne mérite guère que quelques lignes. Sans doute il a, dans son *Histoire de Bordeaux,* si malheureusement interrompue, montré quel merveilleux profit on pouvait tirer des inscriptions pour reconstituer le tableau de notre passé : c'est en s'aidant d'elles qu'il a pu écrire quelques pages excellentes, les meilleures de son livre. Mais s'il a été bon historien, il a presque toujours reculé devant les minuties de la tâche épigraphique.

(1) Cf. ici p. 345.
(2) Sans doute originaire de Libourne et le père de l'ancien bibliothécaire et archiviste de cette ville.
(3) Poète, né et mort à Bordeaux (1775-1831), cf. LATERRADE, *Acad.,* 1862, p. 143 et s.
(4) Né à Pons, mort à Saintes en 1878 ; cf. *L'abbé Lacurie* [*sic*], par l'abbé EUTROPE VALLÉE, 1880, in-8°.
(5) Né à Chambéry en 1801, mort à Paris en novembre 1860. Son seul travail d'archéologie romaine, en sus des rapports indiqués ici, sont ses *Recherches sur les Dendrophores,* citées page 320, note 3. Cf., sur lui, *la Gironde* du 19 novembre 1860, n° 3497; *Commission des monuments,* 1862-1864, p. 95.

Il a eu souvent l'occasion, en rédigeant avec Lamothe les procès-verbaux de la *Commission des monuments et documents historiques,* de signaler les fouilles nouvelles : il l'a toujours fait très brièvement et d'une façon incomplète (par exemple pour les fouilles de 1848, si riches cependant, cf. p. 321); il a rarement donné le texte des inscriptions découvertes, et, quand il l'a fait, ce texte est d'ordinaire mutilé ou dénaturé (cf. surtout n° 302). Nous sommes loin des comptes-rendus dus à Jouannet, si précis et si détaillés.

La *Commission des monuments et documents historiques de la Gironde* fut instituée, par arrêté préfectoral du 26 mars 1839, « pour la recherche » et la conservation des monuments et des documents historiques ». Les premiers membres furent Galos (alors député), Rabanis, Jouannet, Lacour, Richard (secrétaire de l'Académie), Durand, le sculpteur Maggesi, l'avocat Bonfin et l'architecte Lemonnier : son premier président fut Rabanis [1]. Dès 1840, elle fit paraître annuellement un *Rapport sur ses travaux,* adressé au préfet du département. Ces Rapports, assez sommaires au début, prirent peu à peu une plus grande étendue, et renfermèrent des documents inédits sur notre histoire, des renseignements sur les fouilles, des descriptions, des vues et des plans, parfois même des études archéologiques, biographiques et bibliographiques. C'est là que nous trouvons mentionnées les principales découvertes épigraphiques du milieu de ce siècle, surtout dans les Rapports des années 1848-1849, 1850-1851 : signés du président Rabanis et du secrétaire L. de Lamothe, ils semblent l'œuvre du premier, le seul membre de la commission qui, depuis la mort de Jouannet, eût des connaissances archéologiques assez étendues. Mais les comptes-rendus des fouilles sont, comme nous venons de le dire, presque toujours insuffisants et incomplets, et la *Commission des monuments* n'a pas rendu au public érudit, tant s'en faut, les services d'informations qu'il était en droit d'attendre d'elle. Après le départ de Rabanis, en 1852, l'activité épigraphique de la *Commission* se ralentit encore : nous lisons dans le rapport de 1852-1853 une note de **Testas** sur une inscription bordelaise; puis l'épigraphie bordelaise ne trouve plus de place dans le recueil, qui d'ailleurs, intermittent depuis 1855, s'arrête définitivement en 1866. La *Commission* existe toujours.

---

[1] Cf. *Département de la Gironde, Recueil des actes administratifs,* n$^{os}$ 680, 747, 797, 809 ; année 1857, n° 7.

Mentionnons encore, parmi les érudits de cette génération dont le nom se retrouve dans ce recueil, les sculpteurs ou architectes **Monsau** [1] (cf. n° 44), **Durand** [2] (cf. t. I, p. 424 et t. II, p. 348) et **Bordes** [3] qui, dans son *Histoire des monuments de Bordeaux,* a fait un emploi peu judicieux de nos inscriptions; les historiens **Ducourneau** [4] et **O'Reilly** [5], qui n'ont pas été plus heureux que Bordes dans leurs tentatives épigraphiques : l'*Histoire de Bordeaux* de ce dernier n'a absolument aucune valeur pour tout ce qui concerne la période gallo-romaine; enfin notre collègue M. **Brunet** [6], qui est le dernier survivant peut-être de cette génération, et dont nous avons analysé plus haut un article (p. 352). Faisons une place à part à **Léonce de Lamothe** [7], le collègue de Rabanis dans la *Commission des monuments,* dont les monographies sur Bordeaux sont vraiment bien faites, nettes et complètes; son *Nouveau Guide de l'étranger à Bordeaux* (1856) est fort utile aujourd'hui encore et comme un modèle du genre.

---

Malgré les publications de Jouannet et les recherches de ses successeurs, les monuments de Bordeaux étaient au milieu de ce siècle assez peu connus des savants de France, à peu près ignorés des savants de l'étranger : les revues toute locales où on les avait publiées n'étaient guère accessibles, même au public érudit; et, en dehors du cercle très restreint des chercheurs du pays, on ne se doutait guère que nous possédions alors sinon la plus riche, du moins la plus curieuse et la plus étrange collection de tombeaux et d'inscriptions datant de l'ère gallo-romaine; qu'il y avait à Bordeaux une mine étonnamment riche de renseignements sur les coutumes, sur l'art et la civilisation des hommes de la Gaule propre. Mais heureusement ils attirèrent l'attention du savant qu'on peut appeler le fondateur de l'archéologie en France, de Caumont, qui le premier les signala au monde des érudits.

---

(1) Peintre, architecte, sculpteur, auteur des statues des colonnes rostrales, mort vers 1860 (?).
(2) Né à Bordeaux en 1792, mort à Bordeaux le 8 novembre 1858; cf. *Commission,* 1862-4, p. 91.
(3) Né à Rions le 27 août 1803, mort à Bordeaux le 3 août 1868.
(4) Publiciste, journaliste, principal de collège, né à Agen le 10 janvier 1815; cf. ANDRIEU, *Bibliographie de l'Agenais*, t. I, p. 251.
(5) L'abbé O'Reilly est né en 1806 (en Irlande ?), mort à Bordeaux le 28 janvier 1861.
(6) Né à Bordeaux le 18 novembre 1805.
(7) Né à Bordeaux le 21 septembre 1812, mort le 8 mars 1871. Il signait d'ordinaire L. L. et négligeait de parti pris la particule. Cf. encore sur lui, ici, page 387, note 2, et VALAT, *Académie,* 1877-8, p. 29 et s.

**De Caumont** (1), avec sa fine intelligence, la netteté étonnante de ses observations et la sûreté de son coup d'œil, reconnut sur-le-champ le service que pouvaient rendre nos antiquités à la connaissance du monde gallo-romain et la place qu'elles devaient prendre dans l'histoire de l'art et de l'archéologie des quatre premiers siècles : « L'épigraphie », dit-il au début de sa *Nécrologie,* « a exhumé depuis longtemps les » trésors qu'offrent les pierres tumulaires pour le latiniste, mais on n'a » pas suffisamment étudié les figures auxquelles les inscriptions se » rapportent; on ne les a que rarement dessinées. »

De Caumont ne paraît avoir connu pendant longtemps nos monuments et nos inscriptions que d'après les travaux de Jouannet; il les utilisa avec profit dans son *Cours d'Antiquités monumentales* (commencé en 1830), où il y a tant d'aperçus ingénieux et de fines remarques, et une érudition si vaste et si claire. — La visite qu'il fit à Bordeaux en 1861 avec le Congrès scientifique lui permit de compléter par lui-même ses notes et ses idées (cf. notre page 352). Il a raconté succinctement cette visite dans le tome XXVII du *Bulletin monumental,* cette revue célèbre dont il fit (depuis 1834) l'instrument d'une propagande scientifique si active et si utile, et qui, grâce à lui, initia en quelque sorte toute la France à la connaissance de ses monuments. — Dans le même volume, un des zélés collaborateurs de de Caumont, M. **Arbellot** (2), rédigea un compte-rendu plus détaillé de cette visite au musée de Bordeaux (cf. p. 352); il inséra dans cet article une douzaine d'inscriptions copiées par lui, quelques-unes un peu rapidement (cf. nos 19, 106, 214, 326). — Enfin, dans les tomes XXVII et XXVIII du même *Bulletin,* de Caumont donna une étude détaillée des antiquités funéraires de la Gaule sous le titre de *Nécrologie gallo-romaine;* il commença cette étude par l'examen des tombeaux bordelais, qu'il jugeait les plus caractéristiques de tous les musées de France : il reprit plus tard cet examen, presque sans changement, dans son *Abécédaire d'archéologie,* ce manuel qui, pour être devenu un peu arriéré aujourd'hui, n'en est pas moins un travail unique en son genre et mériterait bien les honneurs d'une réimpression. Les copies d'inscriptions, sans y être parfaites, sont assez bonnes. Mais ce qui fait le principal avantage de ces der-

(1) Né en 1801, mort en 1873.
(2) Aujourd'hui président de la *Société archéologique* de Limoges.

nières publications de de Caumont, ce sont les dessins qui les accompagnent. Des croquis donnés par **Thiollet**, il n'y a rien à dire ni en bien ni en mal. Mais ceux qui sont l'œuvre de M. **Drouyn** (1), nets, exacts, simples, avec un je ne sais quoi de rude et de primitif qui rend à merveille le caractère de l'art gallo-romain, donnent une idée parfaite de nos monuments : on a pu en juger par ceux que nous avons reproduits ici (t. I, p. 204, 353, 407, 414).

Çà et là, dans ses articles, de Caumont cite une observation de Renier, auquel il semble avoir communiqué ses copies. Bien que Renier n'ait jamais publié qu'une note insignifiante (t. I, p. 174) sur l'épigraphie de Bordeaux, il importe cependant de parler ici de ce maître, qui a laissé, avec un nom célèbre, une étonnante quantité de notes et de manuscrits. **Léon Renier** (2) fut chargé, il y a plus de trente ans, du soin de publier le recueil général des inscriptions de la Gaule, travail pour lequel le désignaient son activité laborieuse, son habileté à lire les inscriptions, l'art qu'il déployait dans ses commentaires, la souplesse de son esprit et la patience de son érudition. Pourquoi et comment ce recueil ne vit jamais le jour, nous n'avons point à le dire ici : tout au plus pouvons-nous rappeler qu'il fut beaucoup moins avancé, infiniment moins préparé qu'on ne le croit d'ordinaire, et que l'ébauche de ce grand travail était à peine tracée quand Renier y renonça (3).

Voici exactement ce que sont, pour les inscriptions de Bordeaux, les fiches de Léon Renier : renfermées dans deux chemises, environ trois cents feuilles in-4° de carton assez fort portent chacune une inscription, écrite soit immédiatement sur le carton, soit sur une feuille de papier blanc adhérente à la fiche. Les deux chemises portent comme en-tête, l'une : « *Publiques. — Funér. A-H* » ; l'autre : « *Funéraires I-X. — Fragments,* » suscriptions qui nous montrent quel classement Renier avait adopté. L'inscription est accompagnée parfois du dessin du monument; en outre, Renier y a joint une indication très simple sur l'endroit

---

(1) Né à Izon le 12 juillet 1816.

(2) Né à Charleville, le 2 mai 1809, mort à Paris le 11 juin 1885. Cf. sur la vie et les œuvres de Renier, Desjardins et Héron de Villefosse dans les *Mélanges Renier*, 1887, in-8°.

(3) Nous recevons à l'instant même dans le *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques* pour 1888 l'excellent *Rapport* de Mowat *sur les papiers et documents épigraphiques réunis par Léon Renier*. Nous repétons, quant à ce qui concerne Bordeaux, que le travail était encore infiniment moins prêt que ne le pense M. Mowat et surtout que ne le disait Renier, lorsqu'il annonçait (p. 291), « qu'il était en mesure de mettre sous presse », et nous affirmons, sous notre responsabilité, que ses fiches bordelaises ne renfermaient *rien* d'utilisable, même il y a vingt ans. — Cf. page 414.

où le monument se trouve, « au musée », quelques citations bibliographiques, et des annotations dans le genre de « *exscr. c. 4, n. 40* », qui renvoient sans doute à ses carnets de voyage : « *exscripsi* carnet 4, numéro 40. » Je ne connais pas ces carnets. — Les fiches de Renier renferment à peu près toutes les inscriptions découvertes jusqu'en 1871, ce qui ne veut pas dire que Renier les ait toutes copiées lui-même sur le monument : il n'a vu que celles qui furent trouvées avant 1863, ce qui semble prouver que son voyage épigraphique à Bordeaux se place vers 1861-1862 (cf. p. 323) et qu'il n'est plus revenu dans notre ville. Chose étonnante, il n'a vu alors que les pierres du Dépôt Bel et a ignoré le musée Dubois. Pour toutes les autres, qui furent découvertes de 1863 à 1871, il donne le texte pris par Charles Robert; ce sont ces dernières inscriptions seulement dont la copie est accompagnée d'un dessin du monument; ces textes et ces dessins sont de Robert : faits sur du papier blanc, ils ont été donnés à Renier, qui les a collés sur les fiches de carton. Nous n'avons pas à nous occuper ici des dernières copies. Les autres sont généralement bonnes, mais n'ont certes pas toute la perfection qu'on serait en droit d'attendre de Léon Renier : on peut seulement dire, à la décharge de Renier, qu'il ne dut les considérer que comme provisoires, et qu'il se réservait de les reprendre et de les corriger à loisir dans de nouveaux voyages ; c'est ce qui excuse évidemment certaines lectures trop rapides (cf. n[os] 85, 106, 189, 203, etc.) d'inscriptions difficiles, il est vrai, à déchiffrer du premier coup d'œil. Quant aux notes bibliographiques, elles sont fort incomplètes; Renier cite Apianus, Gruter, Vinet, les travaux académiques de Jouannet, les articles de la *Revue archéologique,* du *Bulletin des antiquaires,* de la *Commission des monuments historiques,* Orelli, Juste-Lipse, Millin, Muratori et le président Bouhier. Les travaux de de Lurbe, de Sansas, de Devienne, — les plus importants de tous, — et bien d'autres ne sont pas utilisés. Enfin, il n'y a aucun renseignement sur l'origine des inscriptions, aucun commentaire de détail ni d'ensemble. Il est évident que nous avons affaire, dans ces fiches, à un premier dépouillement, à une esquisse très rapide commencée au plus tôt vers 1856, arrêtée vers 1860, et qui n'a plus été mise au courant, si ce n'est qu'elle a été accrue vers 1871 des notes données à Renier par Charles Robert.

Or, pendant que Renier suspendait ses recherches épigraphiques sur

Bordeaux, sa tâche éventuelle était singulièrement compliquée par la découverte des inscriptions de la voie du Peugue et les nombreuses publications de Sansas.

---

**Pierre Sansas** [1], avocat, organisateur du second Musée d'antiques, fondateur de notre *Société archéologique,* député de la Gironde, est, avec Jouannet, l'homme qui a de notre temps rendu les plus éminents services aux antiquités bordelaises. Il y a toutefois une assez grande différence à faire entre ces deux hommes. Sans doute, Sansas eut pour l'archéologie le même zèle que Jouannet : c'était merveille que de le voir suivre des journées entières ou diriger avec une persévérante ardeur les fouilles de la voie du Peugue, se précipiter sur les inscriptions nouvellement découvertes et chercher à les lire au milieu de la poussière et des décombres qui les entouraient. Toutefois, la science n'a jamais été pour lui, comme elle a été pour Jouannet, une vocation exclusive et une passion intime. Homme politique par-dessus tout, ayant combattu et souffert pour ses convictions, plus enclin à la lutte qu'au travail, il demandait surtout à l'étude de le consoler ou de le distraire. Il n'aima l'épigraphie qu'assez tard, puisque ses premières publications archéologiques datent de 1851, mais il s'y attacha très vite, et dès lors, il y revint constamment dans toutes les périodes de sa vie; il ne l'abandonna ni au temps de ses exils [2], ni au milieu des ennuis de la vie publique, et se reposait des fatigues de l'Assemblée nationale, dont il était membre depuis le 2 juillet 1871, en faisant une lecture à la Société des Antiquaires (voyez les séances de 1872). Mais, malgré tout, ce ne fut pas un épigraphiste de profession, et il ne devint jamais, comme Jouannet, un savant. Avocat, il avait reçu une éducation classique fort soignée : il la perfectionna rarement, et nous ne trouvons pas dans ses écrits successifs la trace de ces progrès, de ces pas en avant que nous remarquons sans cesse dans l'œuvre de Jouannet. Ses articles se répètent bien souvent l'un l'autre, et le dernier n'ajoute souvent guère au précédent en fait d'idées ou de remarques. Il eut des idées beaucoup trop arrêtées et trop

---

[1] Né à Bordeaux le 13 décembre 1804, mort à Versailles le 5 janvier 1877; cf. *la Gironde* des 7 et 12 janvier 1877.

[2] Sansas a été deux fois en exil, de 1851 à 1855 et de 1858 à 1859.

peu justifiées en matière d'archéologie : on se souvient des orages que suscita dans l'Académie son article sur l'*ascia* (cf. t. I, p. 155), dans laquelle il ne voulut voir qu'un symbole chrétien, alors que le contraire seul semble une vérité. Plus que Jouannet encore, il se laissa trop séduire par l'imagination, alors en plein débordement, de certains chercheurs celtistes (cf. t. I, p. 215 et 53), et il est souvent séduit même par les rêveries démodées de dom Martin. Ses commentaires d'inscriptions ne trahissent pas cet effort scientifique, ce désir de mieux faire, qui est la caractéristique constante du talent de Jouannet : ils offrent trop rarement des vues utiles, des remarques judicieuses. Enfin, on a tout lieu de croire qu'il ne possédait pas des notions bibliographiques assez étendues sur les inscriptions de Bordeaux : c'est ainsi que, dans sa *Notice,* il ne connaît les inscriptions publiées par Devienne que par l'intermédiaire de Jouannet (cf. n^os^ 226, 247, 266, etc.). Mais, cela dit, il faut reconnaître et proclamer que Sansas a été aussi utile à la cause de l'épigraphie que Jouannet, que Vinet et que de Lurbe, et qu'il a le même titre que ces hommes à notre reconnaissance. Il a véritablement conservé toutes les inscriptions découvertes de 1849 à 1869, c'est-à-dire la plus belle moitié de notre patrimoine épigraphique. Non seulemet il les a sauvées, mais il leur a assuré un asile aux frais de la Ville (cf. p. 353); il a su tirer profit des découvertes faites de notre temps pour ranimer dans notre ville le goût des études archéologiques et l'amour de notre passé; il a fondé, pour soutenir son œuvre et demeurer fidèle à sa tradition, notre *Société archéologique*. Enfin, il a toujours voulu que les découvertes nouvelles fussent connues sur-le-champ du public.

Pour cela, il a été souvent obligé de frapper à plus d'une porte, car il n'y eut pas de 1850 à 1875 d'organe attitré pour enregistrer les fouilles. Tour à tour, il a écrit à ce sujet dans le *Congrès scientifique* de 1861 (fouilles de 1848 à 1851), dans la *Revue d'Aquitaine* (qui vécut de 1857 à 1869), dans *l'Ami des champs* (jusqu'en 1867), dans les journaux poltiques *la Tribune de la Gironde, la Vigie bordelaise* (fouilles de 1864) et *la Gironde,* et enfin (fouilles de 1865 à 1868) dans *le Progrès :* cette dernière revue, fondée en 1863 par Laterrade, et bien supérieure comme esprit et comme valeur à ses devancières, partagea cependant leur sort, en disparaissant après sept ans seulement d'existence (en 1870). Entre temps, il donnait des articles plus complets soit dans ces différentes

revues, soit dans les *Actes de l'Académie* ou dans les publications du *Congrès scientifique* de 1861. — Dans ces derniers articles, malgré le nombre considérable d'inscriptions qui s'y trouvent publiées, il n'y a malheureusement pas grand'chose à prendre en fait d'épigraphie, si ce n'est trop souvent quelques mauvaises lectures de plus à insérer dans nos *Variantes :* le plus connu d'entre eux est la *Notice* qu'il fournit au *Congrès scientifique* de 1861 pour répondre à la question suivante : « Faire connaître, par des documents authentiques, les familles gallo-» romaines les plus remarquables du sud-ouest de la France aux IIIe et » IVe siècles. » Dans cette notice, qui ne répondait d'ailleurs que fort indirectement au sujet proposé, Sansas nous donne un *Corpus* de toutes les inscriptions bordelaises conservées ou perdues : il les range par ordre alphabétique du premier nom propre qu'elles renferment; ce travail est assez mal fait, sans aucun renseignement historique et bibliographique, et presque partout Sansas conserve, sans y rien changer, les lectures, bonnes ou mauvaises, que Jouannet avait données des textes; toutefois, comme il était très complet et qu'il a paru dans un recueil fort accessible, il a fait beaucoup pour la diffusion de nos inscriptions, et aujourd'hui encore on les connaît surtout par la *Notice* de Sansas. — Son article sur l'*Ascia* est dénué de valeur. — Les Bordelais trouveront plus de profit à lire dans *le Progrès* son *Bordeaux à travers les âges,* dans la *Revue d'Aquitaine,* ses *Origines aquitaniques* et son *Archéologie bordelaise,* et les petits mémoires qu'il a publiés dans les actes de la *Société archéologique,* quoique toutes ses études aient été faites rapidement et sans trop d'esprit critique. — Mais les principaux titres de Sansas sont, sans contredit, ses comptes-rendus des fouilles, en particulier ceux qu'il a donnés au *Progrès* (1). Toujours très complets, très détaillés, d'une rare précision, ils renferment d'inestimables renseignements sur l'archéologie bordelaise, sur la muraille de l'an 300 (cf. ici p. 285), sur les ruines des édifices antérieurs, sur les aqueducs, sur les débris de toute sorte découverts de 1865 à 1868, sur nos inscriptions enfin : Sansas s'est montré dans ces articles un observateur de premier ordre, voyant les choses vite, juste et complètement. Il n'a jamais omis un détail, quelque

(1) *Le Progrès*, t. III, p. 448, annonce : « Les articles d'archéologie seront désormais imprimés avec une pagination spéciale, et il en sera fait un tirage à part sous le titre de *Bulletin archéologique.* » Ils étaient accompagnés de croquis dus à Bernède, que nous retrouverons (p. 410).

petit qu'il fût, sur le lieu, le moment, les circonstances de chaque découverte : ce qui rend ses comptes-rendus aussi sûrs que riches et qu'utiles, et presque des modèles à suivre.—Quant aux inscriptions, il les lit, somme toute, un peu mieux que Jouannet, et si ses textes présentent en assez grand nombre des omissions (cf. n$^{os}$ 167, 174, 315, etc.) ou des inexactitudes, il faut dire que lorsque Sansas publiait ses comptes-rendus, il n'avait pas toujours eu le temps d'étudier à loisir les inscriptions, souvent recouvertes encore de poussière et de mortier. — Il est à remarquer qu'il a négligé de parler d'un assez grand nombre d'inscriptions trouvées de 1867 à 1872 (p. 327), ce qui s'explique par le fait que ses absences de Bordeaux le forçaient souvent d'interrompre ses comptes-rendus (1).

Vers le temps où un nouveau dépôt d'antiques s'installait à Bordeaux, nos collections furent visitées et étudiées par deux archéologues de valeur qui les admirèrent longuement et eurent la patience d'en copier tous les textes, le général Creuly et l'intendant général Robert.

Le général **Creuly** (2), qui a été un des promoteurs de l'archéologie en Algérie, et qui, en fondant la *Société archéologique de Constantine,* a rendu d'inoubliables services à l'érudition, s'est intéressé aussi vivement à l'épigraphie de la Gaule qu'à celle de l'Afrique : de chacun des voyages qu'il faisait en France, il rapportait une bonne moisson de copies et de dessins. Plus tard, quand fut fondée la *Commission de la carte des Gaules,* Creuly eut la haute main dans les travaux, et ce fut surtout d'après ses copies que les inscriptions de la Gaule y furent étudiées. C'est également de cette source que proviennent les quelques textes bordelais que donne le *Dictionnaire archéologique de la Gaule,* publié par les soins de cette commission. Enfin, on trouve dans les fiches de Léon Renier la trace d'assez nombreuses communications faites par le général Creuly. Si bien que l'on peut dire que, de 1860 à 1870, les érudits parisiens n'ont connu nos inscriptions que par son intermédiaire (Léon Renier s'obstinant à ne pas communiquer ses copies). — Les *Carnets* (3) où le général Creuly dessinait nos monuments se trouvent conservés aujourd'hui à la Bibliothèque du Musée de Saint-Germain

(1) M. Braquehaye possède des notes manuscrites de Sansas, qui n'ont pas une grande importance, en particulier pour l'épigraphie.

(2) Né à Cherbourg le 14 novembre 1795, mort à Paris le 14 juin 1879, cf. *Revue celtique,* t. IV, p. 312.

(3) Nous n'avons pu utiliser ces Carnets pour notre premier volume, et nous croyons inutile d'en grossir, dans le *Supplément,* la *Bibliographie* et les *Variantes* de nos inscriptions.

(n° 6112), qui nous les a obligeamment communiqués. Trois de ces carnets renferment des inscriptions bordelaises : dans le Carnet n° 2, nous trouvons cinq inscriptions (n$^{os}$ 216, 311, 158, 179 et 181) copiées dans la cour de l'Hôtel Jean-Jacques Bel le 10 novembre 1859; dans le Carnet n° 16, nous trouvons 112 inscriptions copiées du 5 au 7 novembre 1866 dans le même Hôtel (salle et cour) et dans le jardin de la Mairie (cf. p. 358); dans le Carnet n° 17, qui fait suite au précédent, il y a 7 inscriptions copiées le 9 novembre 1866 dans la cour de l'hôtel Fieffé : ces dernières sont les inscriptions qu'on venait de découvrir en 1865 près de la Cathédrale (cf. t. II, p. 324 et p. 353).

Les dessins de Creuly sont parfaits comme netteté, finesse et exactitude : il lui a fallu une patience étonnante pour noter tous les détails du monument et en indiquer toutes les dimensions. Les copies des inscriptions sont réellement bonnes et bien supérieures à celles de Renier : on s'aperçoit vite que Creuly avait le coup d'œil très rapide et très pénétrant, et qu'aucune minutie ne lui échappait sur la surface du monument. Seulement, si je puis m'exprimer ainsi, il avait moins le coup d'œil d'un épigraphiste que celui d'un artiste : c'est ainsi qu'il indique tous les défauts de la pierre, tous les coups de stylet ou de couteau, toutes les éraflures qu'elle présente, tous les faux traits de gravure dus à des lapicides maladroits, ce qui l'amène souvent à considérer comme faisant partie d'une lettre une simple ligne parasite. On dirait que Creuly s'est préoccupé, en dessinant les inscriptions, moins de leur sens que de leur aspect, qu'il a voulu, en quelque sorte, les photographier d'abord, renvoyant à plus tard le soin de les déchiffrer. — A l'aide de ces copies, Creuly a dressé successivement plusieurs tableaux de noms celtiques (c'était ce qui l'intéressait le plus dans nos inscriptions), d'abord dans la *Revue archéologique* (t. XIX, nouvelle série, 1869), puis dans le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (p. 209); enfin, dans le tome III de la *Revue celtique*. On pensera moins de bien de ces listes que des dessins du général Creuly : il semble que ce dernier comprît un peu moins bien les inscriptions qu'il ne les déchiffrait; il était d'ailleurs trop souvent tenté d'y voir des noms gaulois, cédant à une sorte de tendance qui était générale en France en ce temps-là, et qui est la conséquence exagérée du réveil chez nous des études celtiques. Ce n'est que de nos jours qu'en cette délicate matière on a su arriver à la juste mesure.

**Charles Robert** (1) avait reçu comme droit de cité chez nous en donnant à notre *Société archéologique* quelques-unes de ses meilleures publications. Il eut, comme le dit un jour M. Mowat (2), deux patries épigraphiques : Metz et Bordeaux. Bien que Robert aimât à répéter qu'il n'était pas épigraphiste et que son métier était de ne faire que de la numismatique, cependant, il a montré que l'érudition, la conscience et l'exactitude sont des qualités qui demeurent, quel que soit le sujet sur lequel on écrive.

Il eut, en 1870-1871, l'occasion de copier toutes les inscriptions de nos musées et d'en dessiner les monuments : ce fut le point de départ d'une série de publications épigraphiques faites dans les *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* dans la *Revue celtique* et la *Revue archéologique,* dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule* et surtout dans les mémoires de la *Société archéologique de Bordeaux :* la dernière de ces études, la plus importante et la plus riche en dessins et en inscriptions, est celle qu'il consacra à l'examen de toutes les inscriptions bordelaises « portant un ethnique », et qu'il intitula *Les Étrangers à Bordeaux* (3).

Ajoutons qu'aimant à communiquer ses notes et ses dessins, il a fourni, comme nous l'avons dit, à Léon Renier les meilleures des copies que nous trouvions dans les fiches de ce dernier et à **Ernest Desjardins** (4) la plupart des inscriptions publiées dans la *Géographie de la Gaule romaine.*

Robert, dont le seul tort fut peut-être l'exagération d'une modestie sincère, fut un savant d'un grand mérite, d'une rare sûreté de coup d'œil, d'un jugement fin et pénétrant : s'il n'avait pas cédé si volontiers toute sa vie aux terribles exigences des nombreuses revues auxquelles il collaborait et des sociétés dont il faisait partie, il eût pu faire plus d'un grand et beau livre ; il ne se fût pas dispersé dans un nombre infini d'études, auxquelles on ne doit d'ailleurs reprocher que leur peu d'étendue. C'est le cas de ses publications sur Bordeaux : les inscriptions sont bien lues, avec ce soin qu'on pouvait attendre d'un numis-

---

(1) Né à Bar-le-Duc le 20 novembre 1812, mort à Paris le 15 septembre 1887. — Voyez Cagnat, *Revue archéologique* de 1888, 1er semestre, p. 113.

(2) *Bulletin épigraphique,* t. III, p. 310.

(3) Cf. le compte-rendu de Mowat, *Bulletin épigraphique*, t. III, p. 310.

(4) Né en 1823, mort le 22 octobre 1886 ; cf. *Revue celtique*, t. VII, p. 443, et Jullian, *Revue historique* de 1887, tome XXX.

mate de premier ordre, et il est bien rare qu'on ait à s'écarter de lui autrement que pour des lettres isolées (cf. nos 222, 223, etc.). Aux copies des inscriptions, il a toujours voulu joindre, dans ses travaux, les fac-similés des monuments : il les dessinait lui-même, et, comme on peut le voir par ceux de ces dessins que nous avons reproduits ici (t. I, p. 4-7, p. 14, p. 83-86, p. 166, p. 170), il le faisait avec une grande exactitude et une étonnante finesse de lignes. Le commentaire, qu'il ne manquait jamais de donner, est étendu, clair et érudit, et nous montre que Robert n'était étranger à aucune des sciences qui aident l'historien, pas plus à la philologie celtique ou latine qu'à la géographie comparée.

---

A Bordeaux même, le mouvement archéologique se continuait depuis 1873 et se continue par les soins des membres de cette *Société archéologique* qui fut fondée grâce aux longs efforts de Sansas : la première séance qui fut tenue est du 2 mai 1873, le premier fascicule imprimé, d'août 1874.

Ses publications *(Mémoires* et *Comptes-rendus des séances),* — qui ont le tort de paraître fort irrégulièrement, — n'en sont pas moins un répertoire de premier ordre pour toutes les découvertes et toutes les recherches faites depuis quinze ans dans notre ville. Grâce à elles, l'archéologie et l'épigraphie ont enfin ce qui leur a toujours manqué ici, un organe attitré, une revue sérieuse et homogène. Parmi les noms de ses membres qui apparaissent dans ce livre et dont les articles nous ont servi, citons ceux de MM. **Braquehaye** (1), **Delfortrie** (2), **Bernède** (3), **Farine** (4), **Girault** (5). Mais deux hommes s'y sont occupés particulièrement d'archéologie gallo-romaine et, quoique à des titres divers, ont été surtout mis à profit pour ce volume, MM. Dezeimeris et de Mensignac.

---

(1) Né à Troyes le 30 janvier 1839, directeur de l'École des Beaux-Arts de la Ville.

(2) Né en 1816, mort en 1885, ancien juge de paix.

(3) Né à Bordeaux le 22 septembre 1820, dessinateur. — Bernède fit également les dessins archéologiques du *Progrès* (cf. ici, p. 406) : « Grâce au bienveillant concours d'un artiste de mérite, M. Bernède, peintre d'histoire, il nous est permis de présenter à nos lecteurs des croquis » (t. III, p. 43). Les papiers de Léon Renier (cf. Mowat, *l. c.*, p. 304) renferment des dessins de Bernède contenus dans une lettre de Sansas; ce sont, j'imagine, quelques croquis des inscriptions connues et publiées dans *le Progrès*.

(4) Ancien conseiller à la Cour.

(5) Artiste peintre, cf. notre t. II, p. 57.

M. **Reinhold Dezeimeris** (1), par la patience de ses recherches précises, par son étonnante érudition, par l'ingéniosité de ses remarques et son flair critique, fait involontairement songer aux savants de cette Renaissance, qu'il connaît si bien. Il a publié dans deux mémoires les inscriptions découvertes en 1880 *(Remarques sur des inscriptions antiques récemment découvertes à Bordeaux)* et en 1877 *(Recherches sur les origines de Sulpice Sévère),* mémoires auxquels il faut joindre une note sur celles de 1873 *(Comptes-rendus des séances de l'Académie de Bordeaux) :* ses lectures, bonnes et sûres, sont accompagnées de longs commentaires, pleins de choses, de connaissances et d'idées.

M. **Camille de Mensignac** (2) a donné à la *Société archéologique* un mémoire sur l'*Emplacement de la ville romaine de Bordeaux du* Iᵉʳ *à la fin du* IIIᵉ *siècle,* qui nous a été bien souvent utile (cf. t. I, p. 426) ; il a, en outre, rendu régulièrement compte, soit dans les *Mémoires,* soit dans les *Comptes-Rendus des séances,* des fouilles faites depuis 1877 jusqu'en 1885. Ces comptes-rendus sont très complets, très précis, accompagnés du catalogue détaillé des objets trouvés.

Il est seulement regrettable que M. de Mensignac les ait interrompus depuis quelques années : personne mieux que lui à Bordeaux n'a qualité pour nous renseigner au jour le jour sur les événements archéologiques de notre cité, et aucune publication n'est mieux faite que celle de la *Société archéologique* pour recevoir des communications de ce genre. Il importe que désormais, dans les actes de cette Société, paraisse régulièrement le procès-verbal de toutes les découvertes faites à Bordeaux, le compte-rendu de tous les travaux sur les antiquités de notre ville, la *Chronique* en un mot de nos vieux monuments. Il faut que la leçon du passé nous soit profitable. Nos prédécesseurs nous ont maintes fois donné des renseignements incomplets ou inexacts : ils ont trop souvent péché par omission ou négligence, et nous avons pâti de leurs erreurs et de leurs fautes. Évitons à nos successeurs les mêmes ennuis en ayant soin de tenir jour par jour le compte exact des acquisitions faites ici par la science de l'antiquité. N'oublions pas que les notes prises aujourd'hui deviendront dès demain des documents.

---

(1) Né à Paris le 11 avril 1835, membre correspondant de l'Institut.
(2) Né à Bordeaux le 17 mars 1850.

Le dernier des savants dont nous ayons à parler ici est en même temps celui que nous avons le plus à cœur de remercier, M. **Allmer** (1).

Personne ne s'étonnera, sauf M. Allmer lui-même, si on ose dire que de nos jours un seul homme a jusqu'ici rendu autant de services à l'épigraphie de la France méridionale qu'en ont rendus de leur temps Scaliger, Peiresc et Séguier. M. Allmer est bien, lui aussi, l'incarnation de tout le travail épigraphique qui s'est fait depuis quarante ans dans notre Midi. Ce n'est pas notre conviction à nous seul : c'est aussi celle de tous ceux qui aiment ces études, et ils s'associeront, j'en suis sûr, aux paroles que M. Hirschfeld lui consacre dans son recueil des Inscriptions de la Gaule Narbonnaise : « Allmer », dit-il (2), « n'a pu » pendant longtemps se livrer aux études qui lui étaient chères à cause » des devoirs de sa profession ; mais il leur consacrait toutes ses minutes » de loisir, parcourant sans cesse les régions du Midi, copiant les ins- » criptions de Vienne avec une parfaite exactitude, les dessinant avec » une extrême habileté ; puis, quand il eut pris sa retraite, il fit lui-même » son éducation scientifique, *non virorum doctorum praeceptis, sed suis* » *studiis;* il publia alors les inscriptions de Vienne avec un excellent » commentaire ; et enfin il fonda la *Revue épigraphique du Midi* pour » faire connaître au public, dans des textes aussi sûrs que possible, les » nouvelles découvertes ». Il publie aujourd'hui les inscriptions de Lyon et de Nîmes, — les deux plus gros morceaux de l'épigraphie française ; — il dirige le recueil des inscriptions que les Privat ajoutent à leur *Histoire de Languedoc*. Arrivé au seuil de l'extrême vieillesse, M. Allmer continue avec un rare courage son dur labeur épigraphique. Et son œuvre personnelle est cependant peu de chose à côté de son influence : par ses voyages incessants, par ses relations, par sa correspondance ininterrompue, par ses notes et ses conseils, par cette ardeur communicative et presque juvénile que l'âge semble augmenter, M. Allmer est devenu le vrai maître des épigraphistes du Midi de la France, et il joue bien à cet égard chez nous le rôle qui fut celui de Séguier et de Peiresc.

M. Allmer vint à Bordeaux il y a quelques années à peine, en

(1) Aujourd'hui membre correspondant de l'Institut.
(2) Page 222, *Corpus*, t. XII.

octobre 1879 [1]; il passa trois semaines entières à dessiner tous les monuments gravés de nos deux *Dépôts,* ne ménageant ni sa peine ni son temps. De retour à Lyon, il a donné dans la *Revue épigraphique du Midi de la France* les plus importantes de nos inscriptions, dont il a fait suivre le texte de commentaires succincts, mais définitifs; de temps à autre, il a joint aux inscriptions copiées par lui celles qui, récemment découvertes, lui étaient communiquées par les lettres ou les brochures de ses correspondants. Dans le 12e fascicule de la *Revue,* nous trouvons une sorte de résumé sur les inscriptions et les antiquités de Bordeaux, très complet et très exact; c'est une excellente étude d'ensemble, la meilleure qu'on puisse lire à propos de nos richesses épigraphiques. Enfin j'ai eu à ma disposition, — personne n'ignore l'inépuisable obligeance de M. Allmer, — tous les dessins et toutes les copies qu'il prit ici en 1879.

Je n'ai pas à parler longuement ici de l'œuvre écrite ou imprimée de notre maître, quelque importance qu'elle ait eue pour la préparation de ce volume: un seul mot suffira pour la caractériser; personne n'a jamais lu nos inscriptions avec une telle sûreté de coup d'œil et une telle netteté de déchiffrement; l'épigraphiste et l'artiste sont également de première valeur chez M. Allmer. S'il arrive parfois que l'on doive s'écarter de ses lectures, il faut songer qu'il n'a pas eu l'avantage de vivre au milieu de ces inscriptions et qu'il ne les a vues qu'en passant, au cours d'un voyage. Mais j'ose affirmer que personne en France n'a eu au même degré, en face de nos pierres les plus énigmatiques, cette sorte de divination épigraphique qui est le propre du talent de M. Allmer. Aussi pouvons-nous faire cette douce constatation, que le dernier savant qui ait vu nos monuments bordelais est celui qui les a le mieux compris et que, grâce à M. Allmer, la science de nos inscriptions, en progrès depuis Leodius, a atteint son apogée de nos jours et en France même.

---

(1) « J'étais au mois de mai à Nîmes », m'écrivait-il, « au mois de juin à Narbonne, au mois d'août a Toulouse, en août et en septembre dans les Pyrénées. C'est de Nérac que je suis allé à Bordeaux : de Bordeaux je suis allé à Périgueux. Ainsi j'ai passé tout le temps depuis la fin d'avril jusqu'au commencement de novembre à copier les inscriptions des villes et des pays que je visitais... Je n'ai jamais eu la curiosité de compter combien j'en ai copiées dans ce laps de temps; mais ce doit être au moins 2,500... Pardonnez-moi ce bavardage; mais j'ai plaisir à me rappeler cette longue tournée laborieusement remplie ». Je ne sais si personne en France aujourd'hui a copié plus d'inscriptions que M. Allmer.

Pendant que M. Allmer parcourait le Midi de la Gaule, l'Académie de Berlin commençait enfin l'impression du recueil général des inscriptions de la Gaule. Léon Renier, qui l'avait entrepris en 1854 (p. 402) pour notre compte, s'était en 1866 chargé de le faire pour le compte du *Corpus;* en 1873, l'Académie de Berlin et lui reprirent leur liberté d'action. M. Hirschfeld reçut, de la première, la mission de mener l'œuvre à bonne fin. En 1888 il a publié les Inscriptions de la Gaule Narbonnaise, qui forment le tome XII du *Corpus.* Depuis il a mis la main au tome XIII, qui renfermera les inscriptions des trois Gaules et de la Germanie (ces dernières seront publiées par M. Zangemeister). Nos textes de Bordeaux y apparaîtront dans les premières feuilles. M. Hirschfeld les a copiés, étudiés, longuement revus, il y a, je crois, une dizaine d'années. Il leur fit une courte visite en 1886. Peut-être les reverra-t-il encore. On peut donc affirmer qu'ils seront donnés dans le volume avec toute la perfection désirable : rien sans doute n'y manquera, comme lecture, variantes et bibliographie. On sait ce que M. Hirschfeld a fait pour la Narbonnaise; on peut deviner ce qu'il fera pour l'Aquitaine, et notre volume ira se perdre dans le *Corpus,* comme un ruisseau dans l'Océan.



# II

## LES INSCRIPTIONS ÉTUDIÉES EN ELLES-MÊMES

### 1° LA PALÉOGRAPHIE

Un savant allemand, M. Munier, a essayé de démontrer que la paléographie des inscriptions n'existe pas encore comme science [1]. Il est souvent difficile de ne pas être un peu de son avis, quand on voit les hésitations, les doutes, les inquiétudes des premiers épigraphistes du monde en face d'une inscription qu'il s'agit de dater, par exemple de l'autel de Narbonne ou de l'inscription d'Hasparren. Malgré les travaux de Ritschl et de son école, malgré les prodigieuses publications de l'Académie de Berlin, les résultats demeurent souvent négatifs. Le dernier essai tenté par M. Hübner [2] sur l'histoire de la paléographie latine, malgré l'imposante richesse de fac-similés et le nombre infini de détails conquis par l'auteur à la science, n'a définitivement satisfait les exigences ni de l'érudition ni des amateurs.

Pour nous, en dépit du pessimisme de M. Munier, en présence des résultats acquis par les éditeurs du *Corpus,* nous avons une confiance absolue dans l'avenir de la science paléographique. Il y aura de grandes difficultés à vaincre : on les vaincra; des détails fastidieux à accumuler : on ne se rebutera pas devant eux. La paléographie a ses lois : celui qui aura la patience de consacrer à ce travail une partie de sa vie, les trouvera. Et peut-être se convaincra-t-il bien vite qu'elles sont plus fixes qu'on ne le croit, et qu'à part quelques variétés locales, dont le nombre ira peut-être sans cesse en diminuant, elles étaient les mêmes pour toutes les provinces de l'empire.

---

(1) Munier, *Die Palaeographie als Wissenschaft,* 1883, Mayence, in-4°.
(2) Huebner, *Exempla scripturae epigraphicae latinae,* 1885, Berlin, in-f°.

## *Essai de classement chronologique.*

---

Le point de départ de tout classement chronologique doit être, naturellement, l'étude des inscriptions datées. Par malheur, nous n'en possédons qu'un très petit nombre à Bordeaux, ce qui fait que, sans assigner de date précise à chacune de nos inscriptions, nous nous bornerons ici à grouper les plus importantes à la suite les unes des autres, suivant l'ordre des temps où elles ont pu être gravées.

Nous regardons comme la plus ancienne de nos inscriptions la dédicace de l'autel de Jupiter (n° 4, t. I, pl. II) trouvé près de l'ancienne tour de Gassies. La preuve la plus certaine de ce fait me paraît être la forme des lettres arrondies, O, C, D et G, qui présentent une circonférence ou une demi-circonférence aussi parfaite que possible, et dont le centre est indiqué par un point : ce point est sans doute la marque, conservée à dessein, d'une des pointes du compas qui a servi à tracer ces lettres. Je remarque également ce point et cette ligne circulaire dans la panse du P du mot TEMPLO.

Qu'on nous permette une remarque à ce propos. — Il importe de bien distinguer, parmi les O ponctués de cette manière, ceux où le point marque véritablement le centre de la circonférence, comme ici, comme dans la dédicace à *Sirona* (n° 19), dont nous allons parler, — et ceux où le point est tout simplement un point de séparation, rejeté, faute de place, au milieu de l'O final d'un mot, par exemple dans l'O de AVGVSTO. SACRVM (n° 1); de même encore, dans l'inscription n° 66, les *hederae* qui occupent le centre des O, sont des *hederae* de séparation, reculées là par manque d'espace (1). D'ailleurs, dans aucun de ces deux cas, l'O n'est circulaire : en revanche, dans aucune des deux inscriptions dont nous parlons (nos 4 et 19), le point de l'O ne peut être regardé comme un point de séparation.

On peut considérer également comme un signe d'antiquité, dans

---

(1) HUEBNER, *Exempla*, p. LXXVII, cite quelques exemples de points placés ainsi *spatii angusti causa*, dit-il seulement, *vel propter elegantiae cujusdem studium*. — Sur nos marques de potier on trouve quelquefois le point, non séparatif, au milieu des jambages de V ou au pied de cette même lettre : .V., et, de même, au milieu des C et des O (nos 428, 457, 507, 606, 608, 609, 610, 630; cf. 483, 518, 521, 579, 580, 710). Dans tous ces cas, les cachets semblent anciens.

cette inscription, le peu de développement donné aux filets qui ornent les extrémités des lettres, l'absence complète de différence entre les pleins et les déliés ; les caractères ont uniformément la même épaisseur, qui est très faible, ce qui les fait paraître grêles et maigres par rapport à leurs dimensions. — Cette même inscription présente d'autres particularités qu'il importe de noter : les points ont la forme de traits obliquant vers la gauche, /, la barre des T est séparée de la haste, T (cette dernière dépassant elle-même l'alignement), la panse du P et celle de l'R ne rejoignent pas la ligne verticale, la barre horizontale de L tombe en se recourbant au-dessous de la ligne, et enfin la traverse de l'A est remplacée par un trait détaché du corps de la lettre et parallèle au montant de gauche. Aucun de ces caractères ne paraît un signe indubitable d'ancienneté : ils se rencontrent au contraire à toutes les époques de l'écriture latine, mais ils sont particuliers à ce que l'on appelle l'écriture courante ou cursive, et ils servent à la différencier de l'écriture dite lapidaire ou monumentale : ces caractères coïncident, sur notre monument, avec l'emploi d'une orthographe populaire, *arula* pour *arulam, ostis* pour *hostiis*. Et cependant cette inscription n'a pas été gravée rapidement, comme les *graffiti* qui couvrent les murs de Pompéi : elle a été faite avec un soin infini, les lignes, de hauteurs différentes, sont bien espacées : les lettres, de même ; le graveur, en calculant la place, a su éviter l'emploi des lettres liées. L'ensemble est régulier et presque artistique. On peut donc conclure de la réunion de ces faits que la dédicace à Jupiter Auguste est pour ainsi dire le début des graveurs bituriges : ils l'ont faite avec une grande application, mais sans pouvoir renoncer aux habitudes de la paléographie cursive. Il en est d'ailleurs de la paléographie comme de l'orthographe, de l'alphabet comme de la phonétique : les archaïsmes ne sont souvent que des habitudes du vulgaire, que l'écriture et le parler populaires ont conservées. Tout cela nous permet de regarder cette inscription comme la plus ancienne de Bordeaux, peut-être de l'Aquitaine, et comme contemporaine des premiers temps de la domination romaine et du principat d'Auguste.

La dédicace à *Sirona* (n° 19) (1) nous paraît marquer le second pas fait à Bordeaux par l'art de la gravure lapidaire. L'inscription est plus récente

(1) Héliogravure dans la *Société archéologique*, t. I, pl. XII.

que celle de Jupiter, mais peut-être de quelques années à peine : on pourrait même l'appeler archaïque, car le règne d'Auguste est la période la plus ancienne de notre histoire. Les O, les C, le D sont aussi circulaires que dans le monument qui précède, le point central apparaît, au moins dans la première de ces lettres ; la traverse de l'R est entièrement droite ; les V forment un triangle équilatéral parfait : le graveur a été si préoccupé de donner à ces lettres la forme géométrique, qu'il a dû, pour bien finir la seconde ligne, lier les trois lettres finales. Remarquons enfin la forme de l'M, dont les deux hastes extrêmes sont très exactement verticales et dont les deux traverses médianes forment un V de 60 degrés, M. — M. Hübner croit qu'il est exceptionnel, sinon impossible, de trouver des M de ce genre (appelons-les, comme lui, « rectilignes »), avant le milieu du Ier siècle. M. Hübner cite lui-même, contre son opinion, les anciennes monnaies romaines, où les M ont précisément cette forme ; il donne également, comme exemple de ce fait, une inscription du Musée de Toulouse. Il explique la présence de l'M rectiligne sur les monnaies par l'absence de place, et sur le monument de Toulouse, par l'influence de la paléographie grecque. Ces deux explications sont bonnes dans l'un et l'autre cas : mais la seconde seule peut être donnée à la rigueur pour la dédicace à Sirona [1].


Inscription n° 19.
Haut. : 0,045.

Une autre preuve d'antiquité pour ces deux monuments nous est fournie par la belle patine brune et rougeâtre qui les recouvre et qui révèle au premier coup d'œil qu'ils ont été longuement exposés à l'action de l'air. Je ne saurais les mettre l'un et l'autre après le règne d'Auguste ; je ne voudrais pas placer le premier après l'ère chrétienne.

Les inscriptions des fontaines (n° 30) élevées par les soins du préteur *Caius Julius Secundus* nous paraissent plus récentes que la dédicace à Sirona. Les lettres ont une élégance de formes, une légèreté de contours, une finesse de dessin que nous ne trouvons dans aucun autre monument bordelais. La gravure de ces inscriptions est débarrassée de ces hésitations et de ces tâtonnements que l'on trouve encore dans le monument de Sirona : dans ce dernier, par exemple, les lignes sont immédiatement superposées l'une à l'autre, il n'y a aucun *blanc*, aucun

---

(1) *Exempla*, page LXVII ; l'inscription de Toulouse au numéro 36.

intervalle entre elles, ce qui gâte d'autant plus l'effet produit par la beauté des lettres, que ces lettres ont toutes la même hauteur : dans les dédicaces au nom du préteur, au contraire, chaque ligne est séparée de la suivante par un intervalle équivalent à leur hauteur. En outre, la forme des caractères est parfaite. Les O sont bien circulaires : toutefois les renflements de côté, au lieu d'être indiqués aux extrémités du diamètre horizontal de la lettre, sont placés aux extrémités d'un diamètre légèrement oblique à la ligne et incliné vers la gauche, ce qui est plus élégant et ce qui deviendra la règle à peu près générale dans l'épigraphie du premier et du second siècle : l'O de SIRONA, au contraire, était renflé au milieu de sa hauteur, comme tous les O usités aujourd'hui en typographie. Les C de l'inscription de Secundus sont fort gracieux, à peine renflés à leurs deux extrémités. La panse des D s'élargit un peu trop vers le bas. La boucle du P ne ferme pas et finit en s'amincissant à l'extrême. Les *apices* ont la barre en forme de triangle, et ressemblent à peu près à des épines de rosiers. En somme, les dédicaces signées du préteur, par la forme, l'arrangement des lettres et la disposition des lignes dans le cadre, me paraissent le plus beau spécimen d'épigraphie latine que possèdent nos collections bordelaises. Il ne serait pas impossible, comme le croyait Renier (t. I, p. 110), qu'elles fussent du temps d'Auguste, quoique, à certains égards (voyez surtout la forme de l'R), leur paléographie me rappelle davantage celle des inscriptions contemporaines de Caligula et de Claude.

PRAETO

Inscription n° 30 *a*. — Hauteur : 0,075.

C'est au même âge que ces trois inscriptions, à l'âge que j'appellerai la première période des textes épigraphiques de Bordeaux, que je rapporterai cinq épitaphes monumentales de nos musées, celles qui ont, je crois, les caractères les plus développés, les plus magnifiques : les épitaphes de *M. Julius Severus* (n° 72), d'un anonyme (n° 276),

celle de la famille de *Maxsumus* et de *Fabatus* (n° 274), celle des

MAIORI

Inscription n° 274. — Hauteur : 0,060.

*Ebvcii,* aux lettres superbes et élégantes à la fois (n° 86), et celle des

EBVCIO

Inscription n° 86. — Hauteur : 0,055.

*Attii* (n° 93). Les caractères sont aussi nets, aussi géométriques, la gravure aussi soignée que possible. Malheureusement la pierre n'a pas été ou n'a pu être assez préparée pour recevoir les inscriptions : de là certains défauts qui donnent à l'ensemble de chacune un air moins satisfaisant qu'à celles de Secundus. Mais je ne crois pas que ces épitaphes, au moins les trois dernières, leur soient postérieures.

Il faut remarquer que l'âge que nous leur assignons, d'après le seul aspect des caractères, concorde avec certaines données tirées de la rédaction elle-même, l'emploi des formes archaïques *Maxumus* (n° 86) et *Maxsumus* (n° 274), des noms de nombre IIX pour VIII (n° 86), XXXIIX pour XXXVIII (n° 93). — Les premières de ces formes, IIX et XXXIIX, constituent les nombres par soustraction : les chiffres à gauche, ou les plus faibles, doivent être retranchés des chiffres à droite, qui sont les plus forts; les secondes formes, VIII et XXXVIII, constituent les nombres par addition. La « forme par soustraction », *forma subtractiva*, comme dit M. Hübner, est extrêmement rare en épigraphie latine [1], même pour les nombres à deux chiffres, IV, IX, XL, XC, CD, qui l'ont conservée jusque de nos jours. On a tout lieu de croire que si elle est rare, c'est parce qu'elle est la plus ancienne. Qu'on étudie les épitaphes

---

[1] Huebner, *Exempla*, p. LXX.

des urnes de la vigne *San-Cesario* à Rome, qui sont du VIIe siècle, on trouvera treize fois la forme IV, dix fois la forme IIX, et pas une seule fois les formes IIII et VIII. Qu'on regarde les tables du tome I du *Corpus* (1), qui contient les inscriptions antérieures à la mort de César, et on ne voit, en face d'innombrables exemples de forme « par soustraction », qu'une ou deux fois IIII ou CCCC. Il suffit de parcourir, en revanche, celles des autres volumes, pour constater absolument le contraire (2). A Bordeaux, XXXX se rencontre plus fréquemment que XL, mais pas de beaucoup, et, semble-t-il, se lit sur les textes les plus récents : d'ailleurs le maintien des vieilles traditions est un fait que nous observerons bien souvent sur nos monuments. Quant aux nombres de plusieurs chiffres, IIX et XXXIIX, ils ne se rencontrent que deux fois ici, dans les inscriptions que nous venons de citer et qui prennent rang parmi les plus anciennes.

Il est à remarquer encore que, parmi les inscriptions funéraires de Bordeaux, celles dont les lettres ont les dimensions les plus considérables paraissent anciennes. On peut dire que cela tient purement au hasard, soit que les inscriptions monumentales aient été gravées avec plus de soin qu'on ne pouvait en consacrer à de petites lettres et que, par suite, elles nous paraissent de meilleure époque, soit parce que le temps en a moins déformé, défiguré, émoussé les caractères et que nous pouvons mieux les juger et les étudier. Mais on peut croire aussi que l'usage des épitaphes à grandes lettres, de la belle épigraphie monumentale, fut répandu à Bordeaux surtout dans les premiers temps de l'empire (cf. encore n° 286). Presque toutes les lettres gravées sur les tombeaux de Narbonne sont énormes, mesurent en moyenne 10 centimètres de hauteur, tandis que la très grande majorité des nôtres ont de 4 à 5 centimètres : or il semble que la plupart des épitaphes narbonnaises soit de la première moitié du Ier siècle.

Du reste, si nous ne possédons pas ou presque pas de grandes épitaphes postérieures à Claude ou Caligula, les tombeaux à très petites lettres de la première moitié du Ier siècle ne doivent pas être rares dans notre Musée. Celui des enfants de *Diratus*, où l'extrême beauté des caractères s'unit à la patine dont la pierre est recouverte, est sans

---

(1) *Corpus*, tome I, nos 822-1005 et page 613.
(2) Cf. *Corpus*, t. III, p. 1187 ; t. VII, p. 343.

doute le plus ancien des tombeaux à épitaphes minuscules et aussi à portraits (n° 245), — les inscriptions monumentales vont rarement avec les images des défunts, car de grosses lettres seraient trop grandes pour cadrer avec un buste ou une statue.

Enfin, c'est également dans la première moitié et même dans les premières années du Ier siècle que nous rangerons deux inscriptions gravées en lettres allongées et étroites, comme celles de *Brennos* (n° 216, t. I, pl. VIII) et de *Histimenius* (n° 115) : cette forme pourrait les faire croire d'une basse époque, mais la profondeur de la gravure, la proportion des lignes, la régularité géométrique des traits, annoncent l'âge que nous leur donnons. Remarquons d'ailleurs que la rédaction de ces deux textes présente des caractères d'ancienneté qui correspondent à ceux des lettres : les terminaisons *Brennos,* dans l'une, *vivos,* dans l'autre, la concision de l'une et l'autre épitaphe, et l'absence de toute indication relative à l'âge du défunt.

Enfin, c'est à cette période que nous rapporterons quelques épitaphes gravées en lettres à demi-cursives, comme celles de *Nemetocena* (n° 278)

NEMETOÇ

Inscription n° 278. — Hauteur : 0.045.

et de *Sulpicius Crito* (n° 180). La gravure est négligée et grossière, mais les traits, quoique lourds, sans déliés, sont épais et tracés avec fermeté, les lettres sont profondes, la forme en est carrée avec une certaine ampleur. J'ajouterais volontiers à ce groupe l'épitaphe de *Laguaudus,* aux lettres bizarres et étranges (n° 269), et peut-être aussi la dédicace à

ISVĆIO

Inscription n° 15. — Hauteur : 0.034.

*Visucius* (n° 15), dont les lettres sont lourdes, grasses, carrées, les C,

les O, les G presque circulaires, la gravure profonde, les traits disjoints et brusquement tracés [1].

---

II. — L'âge classique de l'épigraphie latine s'étend, pour la Gaule, depuis le règne de Claude jusqu'à celui de Commode. C'est à lui qu'appartiennent la moitié au moins de nos inscriptions : relativement rares vers le milieu du Ier siècle, elles se multiplient dès lors rapidement.

La forme des lettres, durant ce siècle, est bien connue : c'est celle dont le type a été reproduit, à peu près fidèlement, pour les caractères d'imprimerie appelés *elzévirs français,* du moins pour les grands caractères, supérieurs au corps 11 [2]. Les caractères de cette période sont légèrement plus grêles que ceux de l'âge d'Auguste, les traits sont moins accentués, la différence entre les pleins et les déliés se marque davantage, l'ensemble de chaque lettre rappelle moins l'expression de *scriptura quadrata,* donnée à l'écriture lapidaire primitive, le rectangle se substitue peu à peu au carré, l'ovale au cercle.

Qu'il puisse être aisé un jour, à l'aide des inscriptions datées, d'établir des subdivisions chronologiques, nous n'en doutons pas. Les anciens devaient, je pense, pouvoir retrouver à 25 ans près l'âge des lettres d'une inscription, de la même manière que nous pouvons, sans trop de peine, distinguer les caractères d'imprimerie usités aujourd'hui de ceux d'il y a 25, 50 ou 100 ans. Il ne sera pas impossible plus tard, pour peu qu'on veuille se borner à n'étudier d'abord que les inscriptions datées, d'être aussi habile que les anciens pouvaient l'être en cette matière. Un exemple tiré de nos monuments montre bien quels changements a pu subir, dans un quart de siècle, l'art de la gravure lapidaire. Voici les mêmes six lettres DEF. ANN, empruntées à deux inscriptions différentes : la première appartient à un monument élevé par une femme à son mari, mort à 40 ans; la seconde est l'épitaphe de la femme, morte à 60 ans,

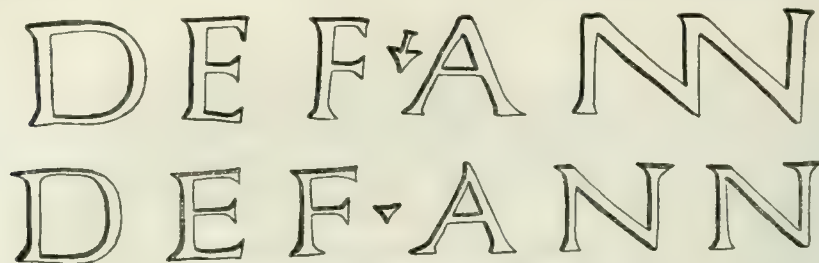
---

(1) C'est, je crois, à tort, que j'avais regardé d'abord cette inscription comme d'assez basse époque. Les caractères de négligence qu'elle présente ne paraissent pas des caractères de décadence.

(2) ABCDEFGHIKLMNOPQRSTVXYZ

Il y a bien quelque différence, notamment en ce qui concerne l'O, qui est d'abord un peu moins rond que l'O antique, puis qui est renflé à mi-hauteur, au lieu de l'être en bas et en haut, cf. p. 419.

enterrée par les soins de ses fils; le second monument doit donc être postérieur au premier, et de 20 à 30 ans environ (nos 46 et 47) :




Inscriptions nos 46 et 47. — Hauteur : 0,042 et 0,038.

Les deux lignes sont gravées avec le même soin; mais on voit, à un examen attentif, que les lettres de la seconde n'ont plus la symétrie et surtout l'ampleur de la première. Les traverses de l'E et de l'F sont trop allongées par rapport à la haste ; leur épaisseur varie, celle d'en bas est plus longue que les deux autres, ce que nous ne trouvons pas dans la première ligne. Les E et les F de la première rappellent nos grands elzévirs, E, F, celles de la seconde les petites lettres, E, F. Les déliés de l'A et de l'N sont devenus trop grêles, trop amincis, et ressemblent trop à des fioritures. La courbure du D est moins franche, presque incertaine. Les N n'ont pas cette allure sûre et décidée qu'on remarque dans l'inscription antérieure. Enfin, on aperçoit, en bas des lignes de la seconde épitaphe, des traces de traits de réglure qui manquent à la première. — La présence de ces traits suffirait à révéler une inscription plus récente : ils apparaissent moins souvent dans les inscriptions de la meilleure époque [1], et se montrent ici surtout dans les derniers monuments (cf. nos 44, 66, 69, 149, 162, 206, 212, etc.) : ils sont d'ailleurs à peine indiqués sur celui-ci ; ils seront continus et gravés sur ceux du IIIe siècle [2], et serviront véritablement alors à aider le graveur inexpérimenté.

Le musée de Bordeaux ne fournit qu'une inscription datée de cette période, la borne milliaire de Trajan (t. II, p. 230); mais les caractères en sont malheureusement trop mutilés pour qu'on puisse en faire une étude scientifique. On peut cependant proposer, comme bons types de

(1) Il faudrait bien se garder de généraliser cette loi. Je crois qu'à cet égard, HUEBNER, *Exempla*, p. XXXII, est peut-être un peu trop affirmatif.

(2) Notre numéro 315 fournit une exception à la règle ; mais peut-être les traits y sont-ils moins destinés à aider le graveur qu'à servir d'ornements.

la paléographie de l'époque, les deux inscriptions dont nous venons de parler (n[os] 46 et 47); la dédicace à Jupiter (n° 7) (1), remarquable par ses

Inscription n° 7. — Hauteur : 0,04 et 0,035.

ligatures infinies; beaucoup de dédicaces monumentales (cf. t. I, pl. V); l'épitaphe de l'homme de Bilbilis (n° 66), admirablement gravée sur une plaque de marbre, ce qui permet d'en étudier les moindres détails, et remarquable par la forme vraiment classique de ses lettres, dont le seul défaut est d'être trop serrées et presque étouffées (2); les épitaphes de nombreux étrangers, quoique aux lettres souvent un peu grasses (n[os] 57, 60, etc.). Citons encore, comme offrant un bon modèle de l'écriture demi-cursive de ce temps, l'épitaphe de la mère d'*Atioxtus* (n° 201),

Inscription n° 201. — Hauteur : de 0,02 à 0,027.

dont les E, les R, les N et les C révèlent bien l'âge des Antonins.

L'épitaphe de *Romanus* (n° 92), soigneusement et profondément

Inscription n° 92. — Hauteur : 0,045.

gravée, ne paraît cependant devoir être attribuée qu'à la fin de cette période, formant comme la transition avec l'âge suivant. La panse de

(1) HUEBNER, *Exempla*, n° 386, la place dans l'*aetas Vespasiana ad Commodianam*.
(2) *Aetatis fortasse Neronianae*, dit HUEBNER, n° 194; cf. p. 60. — Nous en avons donné un bon dessin de ROBERT, à notre t. I, p. 182.

l'R est trop grande pour l'époque classique, et la queue vient s'amorcer tout à droite du demi-cercle; l'O a la forme ovale bien marquée, et les renflements en sont dépourvus de toute symétrie; l'S est sans élégance. C'est dans la seconde moitié du second siècle au plus tôt que je placerais le monument, le premier de Bordeaux, rappelons-le, où l'on puisse soupçonner une trace de christianisme.

---

III. — C'est au temps de Commode que commence véritablement la décadence de l'épigraphie latine : les inscriptions datées ne nous manquent pas pour la constater à Bordeaux. Il est à remarquer, en effet, que les deux périodes précédentes ne nous ont offert aucun texte à date précise, que celle-ci, au contraire, va nous en donner quatre. On peut sans doute conclure de ce fait que l'activité épigraphique et monumentale a été au moins aussi grande chez nous au temps des Sévères et des empereurs gaulois qu'au temps des Antonins et des premiers Flaviens.

C'est d'abord la dédicace à la Tutelle du 22 juin 224 (n° 20, t. I, pl. III), inscription gravée sur marbre avec un soin infini, et qu'un examen superficiel nous ferait croire antérieure à sa vraie date. On est vite détrompé en l'étudiant de près. Les lettres, malgré une affectation de la forme carrée qui rappelle les plus anciennes inscriptions, et qui est sans doute une imitation voulue d'archaïsme, ont subi pour ainsi dire un véritable aplatissement : on a essayé par exemple de donner aux O une forme circulaire, et on les a déprimés dans le sens horizontal. Il n'y a plus aucune proportion entre les pleins et les déliés, entre les lignes minces et renflées : certains traits sont à peine indiqués, d'autres sont gravés à une trop grande profondeur, et, en général, la profondeur des traits est trop grande étant donné leur largeur ou leur longueur. Que l'on compare par exemple la coupe des lettres de cette inscription, qui forme un triangle isocèle ou rectangle, , à la coupe toute classique des lettres de l'épitaphe de l'Espagnol (n° 66) ou des dédicaces du préteur (n° 30), qui est celle d'un triangle scalène à base allongée, : la première coupe dénote un maniement du *scalprum* moins sûr, moins rapide, plus tâtonnant. Dans cette même inscription, les pleins des O, des C et des G sont trop maigres; les C sont presque carrés; les barres des V vont parfois en s'amincissant vers le bas, de

manière à ressembler à de longues épines, **V**, ce qui est une des caractéristiques les plus nettes des inscriptions de la décadence : on dirait que le graveur, commençant le trait par le haut, n'a pas eu la force de le continuer. Les R et les P sont visiblement imités des bonnes époques (les P ne sont point fermés), mais les lettres présentent dans leur ensemble quelque chose à la fois de gras et de ténu, d'écrasé et de lourd qui rappelle de loin les caractères gras (**ADV**) de la typographie moderne.

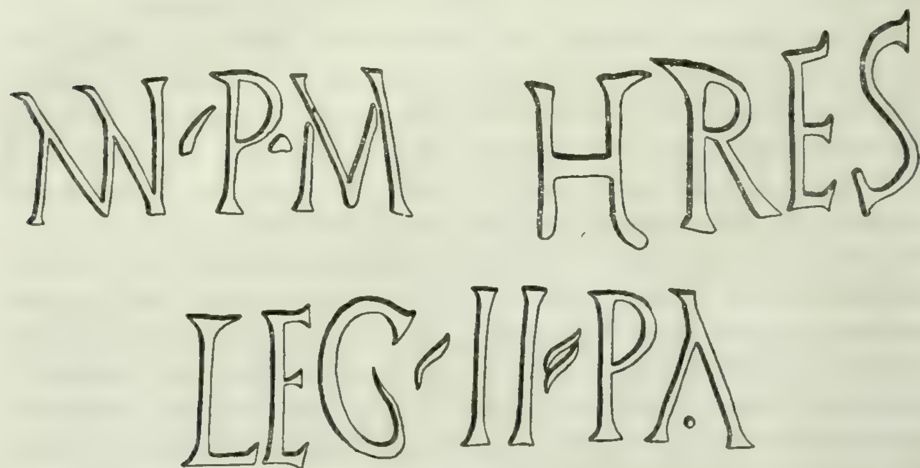
La dédicace à Gordien a été gravée dans un style tout différent (n° 29, t. I, pl. IV) ; l'écriture de l'autel de Tutelle est encore l'écriture carrée des inscriptions primitives : pour le monument impérial on a employé franchement un alphabet demi-cursif, avec des O en forme de losange et aux extrémités appointées, avec des P et des R aux parois anguleuses, des A et des T aux traverses obliques et écourtées, des M, des N, des A aux traits serrés et pressés ; le tout forme une sorte de fouillis où l'œil n'aperçoit que des angles, des lignes droites et des traits uniformes : c'est l'opposé du système classique.

Un des signes, en effet, de l'art lapidaire au milieu du IIIe siècle, c'est que les graveurs confondent de plus en plus tous les systèmes d'écriture, et usent pêle-mêle des lettres lapidaires et des caractères cursifs : la gravure épigraphique oublie ses règles et ses principes, la symétrie et la proportion disparaissent peu à peu : les traits de chaque lettre n'offrent plus un ensemble méthodique et harmonieux, les lettres de chaque ligne sont inégales et comme mal équilibrées. La sûreté semble manquer dans le coup de ciseau du graveur et son coup d'œil n'a plus le même bonheur dans la disposition des mots et dans le dessin des lettres. Les lettres tendent maintenant soit à s'aplatir, soit, surtout, à s'allonger : elles n'ont plus d'éléments géométriques, leur profondeur est inégale et souvent presque nulle ; tantôt elles s'enflent et s'amincissent d'une façon anormale, comme les I ou les V en forme d'épines des bonnes inscriptions monumentales, tantôt elles ont une épaisseur égale et constante, sans qu'il y ait cette distinction entre les pleins et les déliés qui est la cause principale de l'élégance de l'épigraphie classique. A plus d'un égard, nous revenons aux caractères de l'épigraphie primitive, si ce n'est qu'au lieu des traits rudes, décidés, fermes, brusques pour ainsi dire, des anciennes inscriptions, nous avons affaire à des lignes tremblantes, nerveuses et comme incertaines. Il en est, disons-le

encore, de la paléographie comme de l'orthographe : elle revient, sous le bas empire, aux usages des temps anciens, ou, plutôt, elle reprend les habitudes de l'écriture cursive, comme la langue retrouve celles du parler plébéien, habitudes que le vulgaire n'avait jamais cessé de conserver.

L'épitaphe de *Domitia* (n° 61, t. I, planche VII), datée de 258, a encore des restes du bon siècle, et l'on remarque un effort de l'ouvrier pour se maintenir dans les traditions, surtout en ce qui concerne les E et les R. Mais les traits sont timides et hésitants, et si la forme classique des lettres est respectée, la gravure n'a aucune sûreté (voyez surtout les lettres courbes, C, O, S), le dessin n'a point de finesse. On dirait que les lignes ont été gravées par la main vacillante d'un vieillard, peu familier avec le *scalprum* et la pierre.

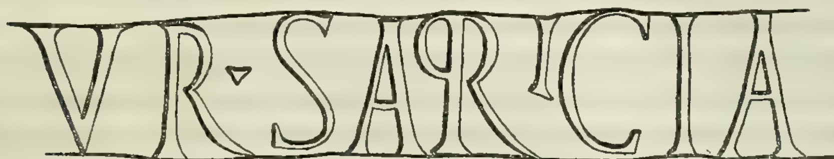
L'épitaphe du soldat de la IIde légion Parthique (n° 43) est un bon type de l'écriture qui tend à devenir courante en épigraphie vers le milieu du IIIe siècle. Toutes les lettres en sont allongées et irrégulières. La boucle du P est complètement fermée et sans renflement. La jambe



Inscription n° 43. — Hauteur : 0,045 à 0,05.

de l'R est toute droite et s'amorce directement à la haste verticale, ce qui sera la règle ordinaire pour le bas empire et ce qui est un retour aux habitudes d'autrefois, retour dû en somme à l'influence de l'écriture vulgaire. Les O, les G, les Q sont en forme d'ovales plus ou moins sinués et légèrement inclinés sur la gauche; les traverses des E sont très courtes, la courbe des S sans proportion, le V tend à se changer

en U. Le C ne ressemble ni à un demi-cercle, ni à un demi-ovale : le milieu et les extrémités sont presque des lignes droites; la lettre tend à se transformer en rectangle. Voyez comme exemples l'inscription d'*Aurelia* (n° 94) et surtout celle du *civis Graecus* (n° 69), dont le type



Inscription n° 94. — Hauteur : 0,08.




Inscription n° 69. — Hauteur : 0,05.

est bien celui de l'écriture de la fin du IIIe siècle : elle se lit sur un des monuments les plus récents peut-être que nous possédions.

Tous ces caractères de décadence se trouvent nettement accusés dans l'épitaphe du *civis Mensiacus* (n° 44, t. I, pl. VI), que nous avons tout lieu de croire contemporaine de Maximien : ces V en forme d'U, ces R à jambe courte et droite, ces E à haste saillante, ces O et ces S tremblant et comme dansant, ces C anguleux, cette monotonie enfin des traits toujours égaux et également grêles, nous annoncent déjà l'épigraphie des textes chrétiens et des temps barbares.

---

Comparez en effet cette inscription de la fin du IIIe siècle à celle de 405 (n° 946, t. II, pl. VI) : elle lui ressemble infiniment plus qu'à celle de 258, dont elle n'est séparée cependant que par une trentaine d'années. L'épitaphe de 405 présente les mêmes types de lettres que celles du *Mensiacus* (comparez les S, les E, les P et les R); mais, et c'est en cela seulement que la décadence s'est accentuée, les caractères n'ont plus de régularité, la hauteur des lettres varie constamment; elles semblent jetées pêle-mêle à la suite les unes des autres.

L'inscription du temps de Turismond (n° 860, t. II, pl. II) est remar-

quable par ses A à traverse oblique : ce qui nous rappelle la plus ancienne inscription de Bordeaux (t. II, p. 417), si ce n'est que, dans le texte du bas empire, la traverse est parallèle à la barre de droite, dans l'autre, parallèle à la barre de gauche. Remarquons encore les M, dont l'angle central n'atteint pas la base de l'alignement, et les N, dont la barre de droite est prolongée d'une façon exagérée.

L'épitaphe de *Mommolenus,* de 642 (t. II, p. 40), termine le cycle de nos inscriptions romaines : ses ◊ en losange, ses ⊏ carrés, ses D en forme de ∂, ses A à traverse brisée nous annoncent une paléographie toute nouvelle, avec ses principes et ses formes; mais nous avons assisté pour ainsi dire à la formation de ces types ([1]) : il est facile de voir, par l'étude que nous venons de faire, que cette paléographie n'est, somme toute, que la dégénérescence de l'ancienne, et que ces nouvelles lettres de l'épigraphie médiévale ne sont que le résultat de la déformation des lettres de l'épigraphie classique.

Les derniers temps de la paléographie latine sont représentés à Bordeaux par les légendes des monnaies mérovingiennes du VII[e] et du VIII[e] siècle (notre planche III); elles n'offrent d'ailleurs rien de particulier, et les formes des lettres sont sensiblement celles que nous trouvons sur l'épitaphe de Mommolenus : épigraphie et numismatique procèdent visiblement des mêmes règles.

A partir de 642, l'épigraphie n'est plus figurée à Bordeaux pendant quatre siècles : mais les légendes des monnaies carolingiennes (ici, p. 70 et 71) permettent de suivre les destinées de la paléographie latine; elles nous montrent que les formes consacrées dès le VI[e] siècle sont encore conservées au IX[e] et au X[e]. Le premier monnayage féodal, qui continue du reste les traditions carolingiennes, n'apportera non plus aucune modification au système des lettres du bas empire. Quand, au XI[e] siècle, les inscriptions réapparaîtront à Bordeaux (p. 4 et s.), leur paléographie se rattachera directement à celle des inscriptions chrétiennes des premiers temps; les formes A, ∂, ◊, ⊏ se retrouveront encore : en épigraphie, comme en architecture, ce sera toujours la période de l'art roman. Enfin, à la fin du XII[e] siècle, une nouvelle période commencera ici avec les lettres gothiques.

---

([1]) Cf., sur la paléographie du VII[e] siècle, l'excellent *Manuel d'épigraphie chrétienne* de LE BLANT, p. 41 et s.

### *Les différentes sortes d'écriture.*

---

Ce qui étonne surtout dans la paléographie de nos inscriptions bordelaises, c'est la diversité presque infinie des types. Tandis qu'à Nîmes, à Vienne, à Lyon ou à Narbonne les lettres ont des formes généralement constantes et semblent comme coulées dans le même moule, l'épigraphie bordelaise paraît offrir autant de sortes d'écritures que de monuments : on dirait que chacun d'eux a eu son graveur, et que tous les ouvriers lapidaires se sont laissé entraîner par les fantaisies d'un ciseau provincial. Cette variété de lettres est surtout ce qui rend difficile, comme nous l'avons vu, le groupement chronologique de nos inscriptions. Toutefois, un examen approfondi nous permettra de classer les lettres sous des types connus et de les ramener aux principes ordinaires de l'épigraphie latine : la paléographie des pierres bordelaises n'est qu'une dérivation, souvent barbare sans doute et détournée, mais toujours sensible, de la paléographie classique.

Nous retrouvons d'abord aisément les deux types opposés de cette paléographie, l'écriture lapidaire et l'écriture cursive.

I. — Les lettres lapidaires (*litteras lapidarias scio,* dit un camarade de Trimalchion chez Pétrone, § 58, « je sais lire l'écriture lapidaire ») étaient, semble-t-il, appelées d'ordinaire « lettres carrées » (*littera quadrata,* Pétrone, *Satyr.,* § 29) : cette dénomination vient sans doute de ce que, par leur forme régulière et géométrique, elles pouvaient toutes être inscrites dans un carré.

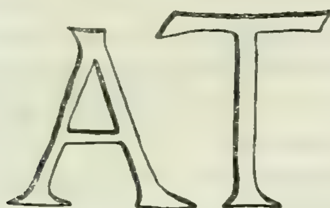
Nous avons dit (p. 418 et s.) que la dédicace à Sirona et celles des fontaines donnent les plus beaux types de caractères carrés que nous possédions à Bordeaux ; nous en avons d'autres exemples, du début du Ier siècle (p. 420), dont les lettres sont aussi carrées, mais plus grosses et plus massives. Comme nous l'avons indiqué encore (p. 423), déjà au milieu du Ier siècle les *litterae quadratae* commencent à ne plus mériter ce nom : le rectangle remplace de plus en plus le carré (cf. p. 424 et 425, nos 46, 47 et 7). Enfin nous avons vu au milieu du IIIe siècle, dans la dédicace à la Tutelle, un des plus curieux et des derniers spécimens de l'écriture carrée classique qu'on possède dans la Gaule (p. 426).

Toutes les lettres lapidaires ne se ressemblaient pas : il devait y en

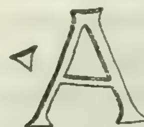
avoir des types assez nombreux, autant par exemple qu'il y a de nos jours, en imprimerie, de sortes d'elzévirs. Ces variétés ont peut-être chacune leur date : les E de deux inscriptions (p. 424) séparées par un quart de siècle l'une de l'autre, rappellent, l'un, l'elzévir français, E. l'autre, l'elzévir anglais, E, avec sa barre inférieure allongée. Il peut se faire, quoique cela paraisse parfois moins probable, que ces variétés soient le résultat ou de modes passagères ou de caprices de graveurs.

La plupart du temps, elles sont produites par des changements apportés dans la gravure des ornements ou des déliés qui accompagnent le pied ou la tête des lettres.

Voici par exemple des A qui présentent à leur sommet des espèces de cornes, simples ici et tournées vers la gauche (n° 66), plus souvent doubles (n° 159), ce qui fait ressembler la lettre à l'A des elzévirs

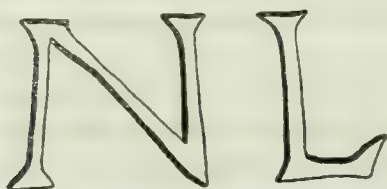


Inscription n° 66. — H. : 0,037.



Inscription n° 159. — H. : 0,04.

chrétiens ou à celui de certains caractères de l'Imprimerie Nationale. Je trouve des détails semblables dans l'N et l'L (n° 330), dans l'R encore



Inscription n° 330. — H. : 0,055



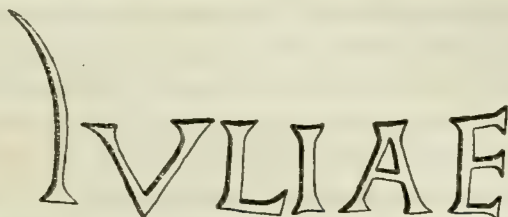
Inscription n° 265. — H. : 0,065.

(n°ˢ 80 et 265), souvent dans le V (au bas de la lettre) (n° 80), ce qui



Inscription n° 80. — Haut. : 0,04.

produit parfois une variante d'écriture carrée parfaitement caractérisée (n° 53).



Inscription n° 53. — Hauteur. 0,06 et 0,035.

L'épaisseur exagérée des traits, qui résulte, je crois, moins de la fantaisie que de l'inexpérience du graveur, amène assez fréquemment une transformation des lettres lapidaires en caractères gras qui rappellent les *égyptiennes* (**CTREV**) de notre typographie (n° 63) et la



Inscription n° 63. — Hauteur : 0,055.

ressemblance est d'autant plus frappante que les bases des lettres sont souvent alors grosses et allongées en même temps.

Comme variétés non pas d'écritures, mais de lettres isolées, nous pouvons citer encore les suivantes : l'E dont la traverse supérieure est fortement prolongée vers la gauche, ce qui le fait ressembler à ET liés, Ŧ (nous le rencontrons dans l'inscription n° 68) ; l'F, dont la base médiane est remplacée par une sorte de croissant (n° 330), etc.



Inscr. n° 330.
H. : 0,055.

---

C'est surtout dans l'écriture carrée que certaines lettres dépassent l'alignement, surtout les lettres I et T. L'allongement de l'I, comme l'a indiqué Ritschl [1], est destiné à rappeler que la voyelle est longue, parfois aussi qu'il s'agit d'un I consonne : c'est un signe grammatical

[1] *Opuscula*, t. IV, p. 355 et s. ; WEISSBRODT, *Philologus*, t. XLIII, p. 444 ; HUEBNER, *Exempla*, p. LIX.

plutôt qu'un procédé paléographique. Parfois cependant (cf. t. I, p. 219) l'I, surtout au début des mots, est allongé par simple fantaisie graphique : le lapicide n'a pas voulu que cette lettre, trop petite par elle-même, se perdît en demeurant dans l'alignement. L'allongement du T au contraire n'est, ainsi que le remarque M. Hübner [1], qu'un artifice du graveur : il sert à économiser de la place, les lettres voisines venant se ranger sous les barres du T allongé. Les I et les T allongés se rencontrent surtout dans nos inscriptions du Iᵉʳ siècle, c'est-à-dire de la belle époque de l'écriture carrée ; ils deviennent plus rares aux siècles suivants, sans disparaître tout à fait, puisque nous trouvons un T de ce genre dans l'inscription de 258 (nº 61).

Exceptionnellement, d'autres lettres de nos monuments sont allongées, et, semble-t-il, surtout au commencement des mots : ce qui a sans doute pour but d'attirer l'attention du lecteur. L'F se rencontre ainsi allongée dans des inscriptions de bonne époque (parfois même, remarquons-le, quand le mot qu'elle commence n'est représenté que par elle) : c'est d'ailleurs la seule lettre, en dehors de l'I et du T, qui présente fréquemment ce détail. Beaucoup moins souvent on trouve l'allongement du C, du D, de l'L, de l'M ; le B, l'S et l'L sont parfois même allongés à la fin des mots. L'allongement de l'H au début d'une inscription paraît de basse époque (nº 61). Sauf l'I, ce ne sont que des consonnes. Enfin notons, comme variétés de lettres allongées, que la fin de l'I forme parfois une sorte de flamme dirigée à droite / (nºˢ 97, 129 et 243 ; cf. p. 448) ou à gauche \ (nºˢ 53, cf. p. 433 ; nºˢ 47 et 129).

Voici le tableau des lettres allongées qui se rencontrent dans ce volume :

| | | | |
|---|---|---|---|
| **B** | | **D** | |
| NOB. | 155 | D.F. | 155 |
| **C** | | **F** | |
| CAEL. | 96 | FAVORIS | 155 |
| C.IVL. | 30 | FAVSTI | 15 |
| CINTO | 228 | FELICIS | 57 |
| CINTVSMO | 234 | FESTIVAE | 251 |

(1) *Exempla*, p. LXVI.

FILIA 228
FIRMINIO 112
D.F., DF. 54, 85, 155, 317
FVNCTA 228

H

HIC 61

I

au commencement :

IMP. 29
IOVENSIVM 85
IVL. 158
IVLI. 317
IVLIA 126
IVLIAE 53
IVLIO 72
IVSSIT 8

au milieu ou à la fin :

ADVORIX 126
AMORI 280
CENTVRIONIS 302
CINTVGENI 129
COIVN*x* 112
CONIVGI 135
CVRNONIENSI 67
CYLLENI 243
DIARIA 85
DIVIX. 280
DIVIXTO 246
EIVS 47, 100, 155, 280
PECVLIA 112
PONI 120
PRIMITIVO 76
SIORAE 323
TIBERII 97
VICTORINAE 47

L

LIB. 15, 323
LIVIA 8
LX 155
CL 8
IVL. (deux fois) 15

M

M.HISTIMENIVS 115

P

P.GEMINVS 12

R

ANNOR. 53
MEMORIAE 71

S

BRENNOS 216
HS. 30

T

au commencement :

TAVRIANVS 142
TEMPLO 4
TERTIOLI 85
T.P.D.S.P.C. 53
THELEGVSA 13
T.IVL. 15
TREPTVS 115

au milieu :

| | |
|---|---|
| adTvsTae | 164 |
| anTonio | 66 |
| aTrebae | 155 |
| avenTi | 207 |
| avgvsTo | 1 |
| cinTvgenvs | 230 |
| civiTaTis | 1 |
| congonneTiaci | 274 |
| conTtvbernal. | 328 |
| fabaTvs | 274 |
| FavsTi | 15 |
| hisTimeniae (deux fois) | 115 |
| hisTimenivs | 115 |
| laeTvs | 268 |
| marTialis | 4 |
| maTer | 142, 280 |
| maTri | 155 |
| maTvrvs | 323 |
| monTanvs | 15 |
| naTalis | 251 |
| osTis | 4 |
| paTer | 142 |
| paTrem | 280 |
| poliTimi | 328 |
| posTvmo | 61 |
| qvaesTor | 32 |
| TerTioli | 85 |
| TrepTvs | 115 |
| saTvrnina | 328 |
| sTaTvTo | 66 |
| vicTorInae | 47 |

à la fin :

| | |
|---|---|
| adieciT | 32 |
| donaviT | 4 |
| eT | 1, 4, 85, 86, 115, 142, 155, 280 |
| IvssiT | 8 |
| ...raT | 32 |

L'emploi de lettres plus petites que la hauteur des lignes est fréquent ici, mais ne paraît pas avoir la moindre importance paléographique. Il se rencontre surtout à la fin des mots et semble, dans tous les cas, un simple artifice destiné à économiser de la place. L'usage est surtout répandu pour la lettre O, presque toujours plus petite que les autres. Puis viennent, ainsi rétrécies, les lettres I et V, plus rarement encore S et N. Mais, sauf en ce qui concerne l'O et parfois l'I et le V, ces faits ne se présentent que dans les inscriptions moins bien gravées (cf. p. 439).

---

C'est également surtout dans nos inscriptions gravées en caractères carrés que les lapicides ont fait usage de lettres liées, autrement dit de monogrammes. Cependant l'écriture cursive employait fréquemment aussi ces ligatures (cf. *Corpus*, t. IV, p. 265; ici, p. 442), et il ne faudrait pas les regarder comme des indices d'une gravure correcte et classique.

Les belles inscriptions de Rome et de l'Italie n'en présentent guère; elles paraissent nombreuses surtout en province, et dans les régions

les moins favorisées au point de vue du bon goût épigraphique, notamment dans les trois provinces de la Gaule propre. Mais, tandis qu'en Italie et dans les régions romanisées elles ne sont fréquentes qu'au IIIe siècle, elles se rencontrent en Gaule et à Bordeaux avec les premières inscriptions : l'épitaphe de *Maxsumus* (n° 274), qui renferme 17 monogrammes contre 90 lettres simples, est parmi les plus anciennes de ce recueil (cf. p. 420). On peut même dire qu'il y a opposition complète à ce point de vue entre l'épigraphie de Bordeaux et celle des autres régions de l'empire : c'est surtout au commencement que l'usage des monogrammes semble avoir été répandu ici. Les inscriptions qui en renferment le plus, sont, comme celle que nous venons de citer, parmi les mieux gravées et les plus anciennes : voyez par exemple les épitaphes de *Severus* (n° 139), de *Saturninia* (n° 174), d'*Andelipa,* celle-ci très remarquable par la pureté de ses caractères (n° 126), de *Dixtus* (n° 77), et la dédicace à Jupiter (n° 7). En revanche, la dédicace de 224 ne présente qu'une ligature insignifiante (n° 20) ; il n'y en a qu'une également sur le tombeau de 258 (n° 61) et sur l'épitaphe du soldat de Maximien (n° 44), et le monument de Gordien (n° 29) n'en offre aucune [1].

Il paraît bien que l'emploi du monogramme provienne surtout d'une recherche d'élégance et de symétrie : si un mot était trop long pour tenir dans une seule ligne et que le graveur ne voulût ni l'abréger ni le couper, il le resserrait en groupant les lettres en un seul caractère. C'est ce qui est arrivé notamment dans la dédicace de l'autel du génie (n° 1). Le lapicide devait écrire, à la première ligne, les deux mots : AVGVSTO.SACRVM. En gravant le premier, il a mal pris ses mesures, et, arrivé au bout de la ligne, s'est aperçu que la place lui manquait pour les six lettres du mot SACRVM. Ne voulant pas couper le mot en deux pour en rejeter la fin à la ligne suivante, désireux de maintenir la symétrie et l'aspect artistique de son inscription, il a soudé en un seul caractère, VM, les deux lettres V et M [2]. C'est ainsi sans doute que s'explique la présence du plus grand nombre de nos monogrammes (cf. nos 126, 174, 274) : le graveur a voulu ménager sa place tout en recourant le moins possible aux abréviations et en plaçant ses mots

(1) Cf. HUEBNER, *Exempla*, p. LXVIII : *Tituli potissimum Burdigalenses satis vetusti (ut sermo brevis, formulae, litterarum forma, nomina peregrina satis demonstrant) abundant nexibus.... Patria fere eorum videntur esse jam illa aetate Galliae et Germaniae.*

(2) Voyez notre *Histoire d'une Inscription*, dans le t. XI de la *Société archéologique de Bordeaux*, p. 3.

avec une certaine symétrie. Mais il n'en va pas toujours de même ; il arrive parfois, au contraire, que le graveur lie les lettres sans avoir besoin de le faire et que même, en agissant ainsi, il gâte la bonne disposition de son texte. Si, dans l'épitaphe de *Dixtus* (n° 77), le lapicide n'avait pas recouru aux monogrammes dans l'avant-dernière ligne, il n'aurait pas été obligé de couper en deux le mot FR-ATRES et de laisser de trop grands espaces entre les lettres de sa dernière ligne : les monogrammes lui ont fait gagner trop de place (cf. encore n° 139). On peut donc supposer que certains ouvriers se servaient de ce procédé par une sorte de fantaisie de métier, pour montrer l'ingéniosité de leurs combinaisons et la finesse de leur gravure. Peut-être encore, en réduisant le nombre des traits à faire, a-t-on voulu souvent aller plus vite en besogne et épargner son temps et sa peine.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que la gravure des monogrammes fût laissée à l'arbitraire de chaque lapicide, et qu'elle ne comportât ni règles ni traditions. Il semble, au contraire, que, même dans leurs fantaisies les plus étranges, les graveurs de Bordeaux ne se sont jamais départis de certaines habitudes paléographiques. On peut constater par exemple que les deux règles suivantes sont à peu près constamment appliquées dans le monogramme de l'écriture lapidaire :

1° La ligature change souvent la direction des barres verticales ou obliques, par exemple pour l'E, où, de droite, la haste devient penchée dans le monogramme E ; mais jamais elle ne change la direction des traits horizontaux : nous trouverons toujours la ligature VE par exemple, peut-être jamais VE, quoique cette dernière variété eût bien mieux sauvegardé la forme de l'E, et, si j'ai accepté la lecture VE sur une inscription (n° 5), ce n'est pas sans les plus grandes réserves [1]. Cette règle semble venir sans doute de la préoccupation qu'on avait, dans l'écriture carrée, de ne point faire dépasser l'alignement par des traits obliques.

2° Les traits des lettres peuvent être raccourcis dans les monogrammes, par exemple la traverse de l'A dans MA, mais en règle générale, ou bien ils disparaissent, ou bien ils sont conservés avec leur longueur normale, et dans aucun cas on ne les allonge. Le monogramme de DE par exemple ne prendra jamais la forme Ð, mais la

---

[1] Je trouve cette forme aussi fréquemment dans les *graffiti* de Pompéi (*Corpus*, t. IV, p. 265) que rarement dans les inscriptions lapidaires. Voyez de même sur les murs de Pompei la fréquence de la forme AE et la rareté des formes Æ et Æ. — Cf. ici p. 442, inscr. 260.

forme CE, ƎD ou ED. Je ne parle, bien entendu, que de nos inscriptions bordelaises.

En somme, il semble que les règles usitées en fait de ligatures amènent le résultat suivant : étant donné un monogramme, on peut compléter et reconstituer les lettres qui le composent sans avoir à couper, déformer ni déplacer complètement une seule ligne : il n'y a qu'à ajouter les traits supprimés aux traits conservés, sans dénaturer le sens ou la forme de ces derniers. C'est en cela que les ligatures de l'écriture carrée diffèrent essentiellement de celles des *graffiti* ou des monogrammes de la période mérovingienne : ces derniers, dont nous avons des exemples à Bordeaux (nos 866 et 939), sont des amalgames ou des combinaisons de lettres, aux lignes déformées, aux traits déplacés ou déviés : le monogramme classique est au contraire, par essence, une juxtaposition ou une superposition de lettres avec fusion des lignes communes.

Voici les principales combinaisons usitées dans nos ligatures et nos monogrammes :

1° La plus simple de toutes consiste à graver deux lettres l'une sur l'autre, sans suppression de traits. On la rencontre surtout lorsque les lettres sont toutes deux à courbes, comme le C, le G, le D ou l'O, ou même quand l'une d'elles seulement présente ce caractère, CO, ID, VS, VE, OE. Exceptionnellement nous trouvons X pour VA. C'est une variété de ce système que celle qui consiste à intercaler le point de séparation dans l'intérieur d'une lettre, ⊙, G, ce que l'on voit même quand ce point est en forme de *hedera* (cf. nos 36, 66 et t. II, p. 416). On pourrait appeler ces monogrammes, monogrammes par *rapprochement*. Le chrisme, ☧, si fréquent à partir du IVe siècle (cf. t. II, p. 21 et s.), rentre dans cette catégorie.

2° Une des deux lettres est gravée en un module plus petit et inscrite ou encadrée dans la première : C, C, C, C, Ⓗ, Q, L, L, L, X. Nous trouvons encore ce système d'*encadrement* dans une inscription du milieu du ve siècle (n° 860) : B. — Cf. ici, p. 420, n° 86.

3° La combinaison la plus fréquente est celle qui consiste dans la *juxtaposition* de deux ou trois lettres, de manière à ce que le trait vertical ou oblique devienne commun. On en trouve les variétés suivantes :

Le trait commun aux deux lettres était vertical chez l'une et l'autre, NN pour NN, ND pour ND, TL pour TL, TF pour TF, TP pour TP, etc.;

Le trait commun était oblique à l'origine et avait d'ailleurs la même direction chez les deux lettres : VM pour VM (n° 1), AV pour AV, XX pour XX;

Les traits communs étaient également verticaux dans les deux lettres, mais avant d'opérer la juxtaposition une des deux lettres a été retournée : BL pour BL, DE pour DE, EF pour EF, ET pour ET ou TE, EL pour EL, ER ou ER pour ER, NE pour NE, DF pour DF, FR pour FR, PR pour PR, LL pour LL, etc.; cf. ici, p. 429, n° 94;

Le trait commun oblique dans le monogramme, était oblique dans une lettre et vertical dans l'autre : AE pour AE, AP pour AP, AR pour AR, VE pour VE, VR pour VR, VL pour VL, ME pour ME, VND pour VND; cf. ici, p. 425, n° 92, et p. 445, n° 89;

La même variété avec une lettre retournée : EM pour EM; avec trois lettres dont une retournée : EVE pour EVE;

Parfois le trait vertical tient lieu d'un trait oblique : MA pour MA;

Rarement encore une ligne courbe tient lieu d'un trait vertical : OR pour OR.

4° Le système le plus fréquent après la juxtaposition consiste dans la *superposition* de deux ou trois lettres, faite d'ailleurs également de manière à ce que le trait vertical puisse devenir commun : c'est le système employé surtout pour les A, les I et les T. Il produit alors :

Ou un allongement de la lettre : LI pour LI, RI pour RI, TE pour TE, ET pour ET, ET pour ET, NI pour NI, TI pour TI, NT pour NT, II pour II, etc.;

Ou une coupure faite dans le trait vertical à l'aide d'un filet, coupure qui rappelle que ce trait sert à deux lettres : NI pour NI, TI pour TI, RTI pour RTI, TT pour TT; cf. ici, p. 425, n° 7;

Une variété de cette combinaison est celle que présentent les ligatures de A avec M ou N, quand il ne reste de l'A que la traverse, N, M, M, — avec T, quand il ne reste de T que la barre, A.

On peut citer ici encore les monogrammes de trois lettres où les différents systèmes sont employés concurremment : NIF pour NIF, MAR pour MAR, NTV pour NTV, TER pour TER, etc. Un monogramme à quatre lettres nous est donné par LERI pour LERI.

5° Il arrive parfois que le *renversement* d'une lettre tienne lieu d'un monogramme, par exemple Ǝ pour IE liés (n° 150); cf. n° 126 où IV⅃ est peut-être pour IVLI.

Ajoutons enfin que, si le monogramme unit d'ordinaire seulement les lettres d'un même mot, il arrive parfois, très rarement du reste, qu'il soit formé de lettres de mots différents, ou abrégés par leurs initiales : TP pour T*estamento* P*osuit* (n° 126), ou écrits tout au long : SECVNDNAVXOR pour SECVNDNAVXOR (n° 70).

L'usage des monogrammes ne s'arrête pas à l'époque classique : nous en trouvons dans nos inscriptions du v^e et du vii^e siècle qui rappellent les ligatures ordinaires des premiers siècles; au v^e : B et AN pour AN (n° 860), TE pour TE (n° 945); au vii^e : NN, ND et AV (n° 862). Cependant ils sont relativement rares ici sur les marbres, et ceux que l'on trouve sur les anneaux ou les monnaies (cf. p. 439) sont des enchevêtrements de lettres, contraires aux habitudes classiques et rappelant les lettres liées de l'écriture cursive ou des *graffiti* de Pompéi. Les monogrammes ne reparaîtront en nombre considérable dans les textes lapidaires qu'aux temps carolingiens.

---

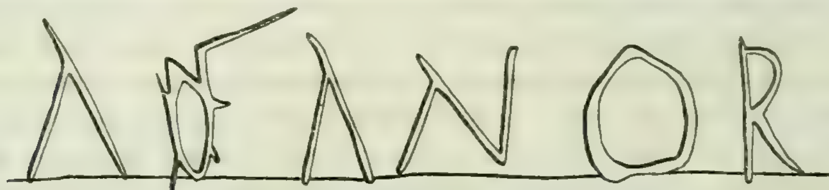
II. — A l'opposé de l'écriture lapidaire ou des lettres carrées se trouve l'écriture cursive ou vulgaire : ce sont du moins les noms qu'on est convenu de lui donner, faute de connaître celui qu'elle recevait des Romains (Hübner, *Exempla,* p. xxiv). C'est l'écriture dont ils se servaient dans l'usage courant et qui se distinguait de l'autre de la même manière que chez nous l'écriture diffère de la typographie. Elle présentait naturellement un assez grand nombre de types, dont deux seulement sont utiles à connaître pour l'étude de la paléographie épigraphique : les lettres peintes, dont les Romains usaient pour leurs affiches et que nous font bien connaître les murs de Pompéi; et les lettres tracées au poinçon *(graphium)* ou grattées à l'aide du couteau, que nous appelons *graffiti* et que les Latins appelaient peut-être *scariphatae* (1). Les lettres peintes ont les traits épais; la forme en est généralement allongée, les angles, aigus, et les courbes, sans régularité géométrique; les pleins et les déliés ne sont pas aussi nettement différenciés que dans l'écriture carrée; il est à remarquer, ce qui est la caractéristique la plus nette des lettres peintes, que chez elles les lignes hori-

---

(1) Cf. *Annales de l'Institut de correspondance archéologique,* 1860, p. 434 : C. IVLIVS ANICETVS EX IMPERIO SOLIS ROGAT NEQVIS VELIT PARIETES AVT TRICLIAS INSCRIBERE AVT SCARIPHARE.

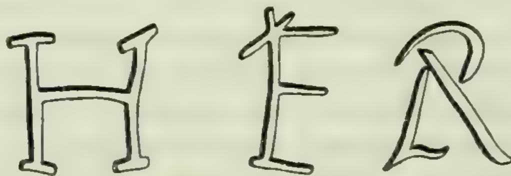
zontales des lettres carrées sont remplacées par des traits obliques, s'abaissant d'ordinaire vers la gauche et s'amincissant graduellement à la fin (cf. *Corpus,* t. IV, pl. I, et Hübner, *Exempla,* p. 430). Ce qui s'explique sans doute par le mouvement du pinceau, commençant le trait par le haut et par la droite. L'écriture des *graffiti*, beaucoup moins régulière, varie à l'infini, conservant d'ailleurs toujours ses traits ténus, grêles et sans symétrie.

De la première de ces écritures nous possédons à peine quelques échantillons à Bordeaux : dans une inscription (n° 162) dont la dernière ligne a été peinte au minium et n'a pas été gravée (elle est aujourd'hui illisible), et dans quelques poteries (n$^{os}$ 820 et 821). — La seconde nous a laissé plus de vestiges : non seulement nous avons quelques *graffiti* tracés au poinçon sur les murailles des maisons romaines (n$^{os}$ 827 et 828) ou sur les poteries, samiennes (n$^{os}$ 785-812) ou autres (n$^{os}$ 813-817), mais nous trouvons çà et là de vraies inscriptions qui, gravées grossièrement au *scalprum,* grattées en quelque sorte, *scariphatae,* sont bien faites cependant en lettres cursives : telles sont les lettres tracées sur les blocs de notre muraille [1] (t. I, p. 601-604), et quelques-unes de nos épitaphes, comme celles d'*Attalus* (n° 202), de *Januaria* (n° 260), de



Inscription n° 260. — Hauteur : de 0,04 à 0,05.

*Marcius* (n° 149), de *Valerius Primus* (n° 191) (cette dernière paraissant

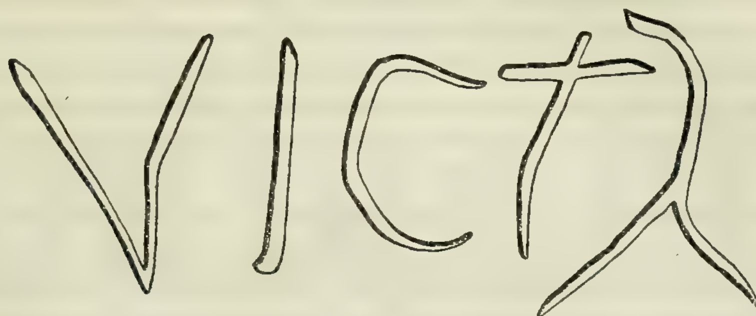


Inscription n° 149. — Hauteur : 0,055.

bien, étant donné la forme et les dimensions du monument, d'époque

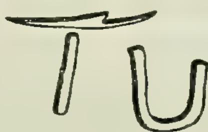
[1] Cf. HUEBNER, *Exempla*, p. XLVII et p. 426.

assez ancienne), de *Victa* enfin (n° 312); peut-être faut-il y ajouter celle



Inscription n° 312. — Hauteur : de 0,07 à 0,105.

de *Cintugenus* (n° 230), dont les T et les V sont bien caractéristiques.



Inscription n° 230. — Hauteur : 0,03 et 0,025.

---

III. — Entre ces deux écritures, nos inscriptions nous en présentent un certain nombre d'intermédiaires, qui empruntent leurs éléments et leurs lettres à la fois à l'un et à l'autre des deux types principaux : nous les appellerons, faute de mieux, des écritures demi-cursives. Ce sont ces variétés que M. Hübner (*Exempla,* p. XXIII) groupe sous l'appellation de *scriptura actuaria,* « écriture propre aux actes publics ». L'expression ne caractérise pas nettement cette écriture, que nous trouvons aussi fréquemment employée sur les marbres ou les pierres des tombeaux que sur le bronze des actes officiels; et elle ne rend pas compte de l'origine de ce type, né du désir d'obtenir une gravure rapide sans renoncer aux principes de l'art lapidaire : on l'a employé surtout dans les actes trop longs pour être gravés en lettres carrées, mais elle a été également usitée dans n'importe quelle circonstance,

Nos monuments offrent trois espèces de cette écriture, déformation de l'alphabet lapidaire sous l'influence des lettres cursives :

1° La plus voisine du type lapidaire classique, celle où l'influence de la cursive est le moins sensible, est celle que nous appellerions volon-

tiers l'*écriture lapidaire allongée*. Des lettres carrées, elle conserve les proportions géométriques, l'usage des pleins, des déliés, des angles droits. La principale différence qui l'en sépare consiste en ce que la hauteur de ses caractères est fortement exagérée par rapport à leur largeur : la longueur des traverses des E, des F est égale parfois

LIBERTAE ET C
GI PIENTISSI

Inscription n° 319. — Hauteur : 0,033.

à peine au cinquième ou au sixième de celle des hastes; celles des L et des T sont souvent à peine sensibles; les O et les C sont ovales; les queues des R sont généralement droites; les angles des M, des N, des A

MATRI

Inscription n° 279. — Hauteur : 0,075.

TVRIASSONESIS
SEVIRAL·D·S·P

Inscription n° 23. — Hauteur : 0,04.

aussi aigus que possible. Cet allongement est dû sans doute surtout à

l'influence des lettres peintes. Rare au Ier siècle, ce type nous fournit cependant deux beaux spécimens dans les épitaphes de *Brennos* (t. I, pl. VIII) et d'*Histimenius* (n° 115). Il ne tarda pas à se répandre rapidement, au fur et à mesure de la dégénérescence de l'art lapidaire, et, à la fin du IIIe siècle, il semble avoir souvent supplanté, comme nous l'avons dit (p. 429, nos 94 et 69), l'écriture carrée. Je crois que la plupart des exemples que nous en possédons sont de ce siècle.

2° Une écriture dont nous avons très peu d'exemples ici, mais qui est beaucoup plus répandue dans le reste de l'empire, surtout sur les épitaphes gravées sur marbre et en petits caractères, est celle des monuments d'*Annia Lavinia* (n° 89) et de *Domitia* (n° 108) : plus direc-

Inscription n° 89. — Hauteur : 0,06.

Inscription n° 108. — Hauteur : 0,035.

tement encore que la précédente, elle s'inspire de l'écriture cursive peinte. Les lettres paraissent toutes inclinées vers la gauche ; les traverses des E, des F, des T sont généralement *sinueuses* (la présence de lignes sinueuses paraît d'ailleurs la caractéristique la plus nette de cette variété), elles manquent de la boucle terminale, et elles finissent en pointe, comme si elles avaient été tracées ou gravées d'un seul coup de pinceau ou de ciseau. Remarquez les G, qui sont faits d'une seule ligne et finissent, comme en colimaçon, par une sorte de spirale.

3° La troisième espèce, qui se rapproche infiniment plus de l'écriture cursive, est plus nettement marquée que les deux autres : c'est tout à fait un type franc, reconnaissable au premier coup d'œil. Les A, les M, les N sont les lettres les plus caractérisées de cette écriture, dont les

formes *anguleuses* contrastent assez avec les apparences sinueuses de la précédente : dans ces lettres, les angles supérieurs, au lieu de se trouver au sommet de la lettre, sont souvent au tiers ou au quart de la hauteur, si bien que certaines traverses dépassent les autres par une sorte d'*apex*. La barre des L est tombante et oblique à l'alignement; parfois elle vient s'amorcer à mi-hauteur de la haste. Les traverses des E et des T sont courtes, les dernières généralement obliques; les O, les G, les C sont ovales et même souvent terminés par des sortes d'angle aigu; la queue de l'R est trop longue; l'A est assez rarement barré et l'est parfois par une traverse oblique.

Cette écriture, combinaison bien nette des principes des écritures lapidaire et cursive, a existé de tout temps. Dans certains pays, comme dans cette Afrique, où la civilisation romaine a reçu à un si haut degré l'empreinte plébéienne, elle a été l'écriture favorite des graveurs (t. I. p. 105). A Bordeaux, nous en possédons des spécimens de tous les âges. Nous en avons donné un exemple (n° 278, t. II, p. 422), qui par ses formes grasses, l'ampleur de ses courbes et les dimensions de ses lettres, semble bien annoncer le début du Ier siècle. Plus tard cette écriture demi-cursive s'emploie en toutes petites lettres, fines, gracieuses, légères, qui se reconnaissent très vite : on en a vu (n° 202, p. 425) un beau type de l'époque des Antonins, remarquable par l'élégance des C et les ornements mis à la tête et aux pieds des lettres. En voici un autre, qui lui est à peine inférieur (n° 324). Au IIIe siècle, elle s'allonge

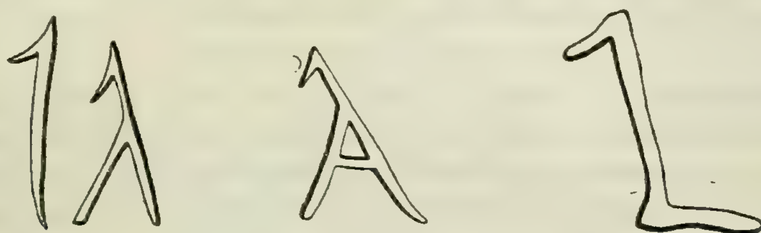
Inscription n° 324. — Hauteur : de 0,020 à 0,023.

Inscription n° 76. — Hauteur : 0,036.

et se rétrécit tout comme l'écriture lapidaire propre : voyez l'épitaphe du soldat de la légion Parthique (n° 43, p. 428), et surtout la dédicace à

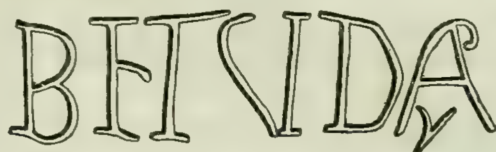
Gordien, l'échantillon le plus remarquable que nous possédions ici de cette écriture dans sa variété allongée.

Ajoutons une variété isolée de cette espèce, l'épitaphe de *Firminius* (n° 112), où la plupart des lettres sont terminées par des sortes de crochets :



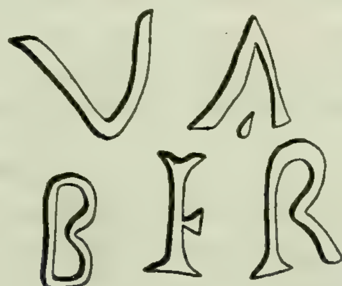
Inscription n° 112. — Hauteur : de 0,006 à 0,008.

Il faut rattacher de préférence à cette troisième espèce d'écriture demi-cursive certaines inscriptions à paléographie bizarre, mais où semblent dominer les caractères que nous venons d'indiquer : l'épitaphe de *Bitudaca* (n° 118) avec ses A compliqués, couronnés d'une flam-



Inscription n° 118. — Hauteur : 0,035.

mèche et présentant comme un accent au-dessous de la traverse [1] ; celle



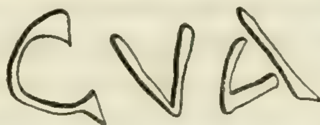
Inscription n° 189. — Hauteur : 0,035.

d'*Hiberina* (n° 189), avec ses A ponctués comme ceux de l'épitaphe du

---

[1] Le trait du milieu de l'I ne figure pas, je crois, la traverse d'un E : il me paraît trop haut et trop long (cf. t. I, p. 215). Si le trait est ancien, il a été donné à faux.

soldat parthique (cf. p. 428), l'épitaphe de *Laguaudus* avec ses A rappelant un Δ (n° 269), etc.



Inscription n° 97. — Hauteur : de 0,035 à 0,045.

4° L'influence de l'écriture cursive sur l'écriture lapidaire ne s'est point fait sentir seulement par la formation de trois types intermédiaires, mais encore par l'introduction, dans des inscriptions gravées en *litterae quadratae,* de lettres empruntées purement et simplement à l'alphabet cursif ou demi-cursif.

C'est ainsi que nous trouvons, au milieu de lettres lapidaires, presque toutes les variétés de l'A cursif : l'A sans traverse, l'A à traverse oblique (n° 4, t. I, pl. II, n° 220), etc. Les E en forme de II se trouvent dans quelques inscriptions (n^os^ 44, 238, 256, 267, 298, 302), ce qui est dû évidemment au souvenir de l'E cursif. Il n'est pas rare de rencontrer l'L à la barre tombante et venant soutenir la lettre suivante (n° 97, et très souvent ailleurs).



Inscription n° 97.
Hauteur : 0,045.

Remarquez aussi dans certaines inscriptions la lettre F substituée à E (n^os^ 146, 174, 268) ou inversement (n° 309), la lettre R remplacée par B (n° 206), ce qui provient peut-être autant de la mauvaise lecture d'un texte écrit en cursive que d'une fantaisie du lapicide. Ajoutez les T à traverses séparées des hastes (n^os^ 4, 164), ou écourtées à gauche, Γ (n° 206), ou à droite, T (n° 301), ⊣ pour H (n° 134), les S à



N° 246. — H. : 0,04.



N° 44. — H. : 0,037.



N° 97. — H. : 0,07.



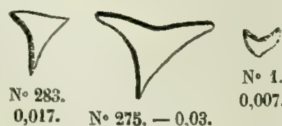
N° 243. — H. : 0,035.

boucle fermée (n^os^ 44 et 246), I tenant lieu de L (n° 206), certains I ou X allongés (n^os^ 97, 213, cf. p. 433 et 434), G à boucle bizarre ou incer-

taine (n$^{os}$ 168, 253), Г pour F (n° 143), F presque en forme de K, Ӷ ou Ғ (n$^{os}$ 69, 160, 165, 311), et enfin les anomalies du *civis Mensiacus,* que nous avons examinées en temps et lieu (t. I, p. 143, pl. VI). Ce sont là autant d'indices que le lapicide chargé de graver l'inscription en *litterae quadratae* connaissait mieux les caractères cursifs que l'art lapidaire, avait plus l'habitude du poinçon que celle du ciseau.

---

La forme ordinaire du point dans nos beaux spécimens d'écriture carrée est le triangle aux bases plus ou moins curvilignes, et nos inscriptions en présentent bon nombre de variétés.

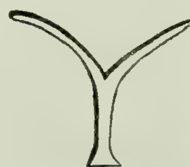

N° 283. 0,017. N° 275. — 0,03. N° 1. 0,007.

L'une des plus intéressantes est celle (n$^{os}$ 1 et 126) où le triangle est devenu une sorte de crochet ou de tête de flèche. Cf. n° 68. — Voyez d'autres fac-similés de points triangulaires, p. 423, 424, 425, 429, 432, 433, 446.

Dans les inscriptions mal gravées ou en demi-cursive, le point est souvent circulaire (cf. p. 428 et 444), ou, souvent encore, remplacé par une ligne droite ou une ligne courbe : voyez la forme / sur l'autel de Jupiter (n° 4, t. I, pl. II), et les formes ʃ sur l'épitaphe du soldat (cf. p. 428). — Cf. la forme ( dans notre n° 274.

A côté de ces types ordinaires, nos épitaphes présentent une variété étonnante de points, et, souvent même, les formes diffèrent à l'infini sur le même texte, comme si tel graveur avait voulu faire à tout prix parade d'ingéniosité (cf. n° 126). Un monument d'étranger (n° 58) présente quatre espèces de points, tous formés par des combinaisons diverses de trois lignes droites : ⋋ ≻ ⊼ ◁, sans parler du point rond et de ⍻.

Dans une autre inscription (n° 275) on voit le triangle aux pointes allongées ⋎ (cf. n° 1) devenir une sorte d'étoile à trois branches, ⅋, et finir par ressembler à un Y.

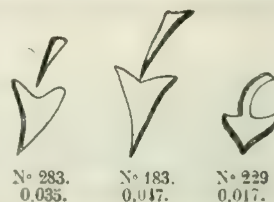

N° 275. — H. : 0,055.

Le point rectangulaire se rencontre quelquefois : tantôt plein, ■ (n° 172), tantôt seulement tracé, □ (n° 190). C'est une variété de ce point que la ligne horizontale, —, du n° 313.

La forme ⫽ du n° 311 me paraît une déformation de la feuille de lierre.

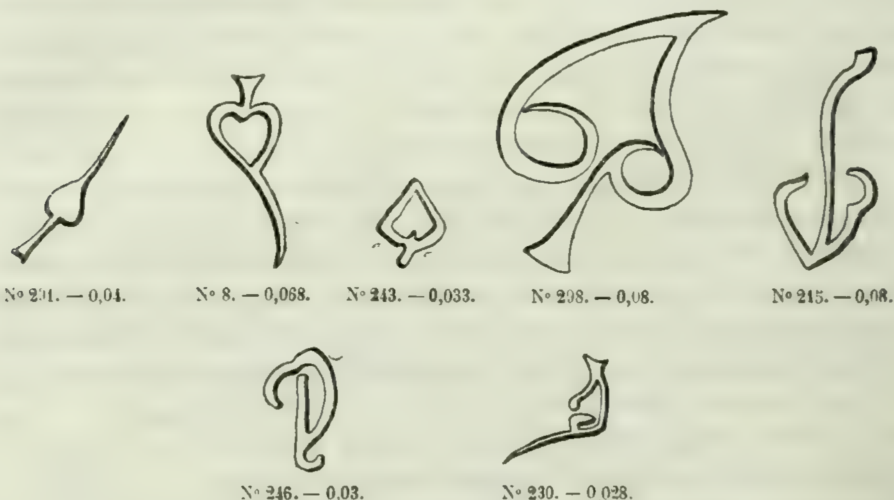
La feuille de lierre (*hedera distinguens,* dit une inscription de Constan-

tine, *Corpus,* VIII, 6982), est un mode de ponctuation presque aussi usité à Bordeaux que le point lui-même. Comme on l'a indiqué (Hübner, *Exempla,* p. LXXV), il paraît probable que la feuille de lierre n'est autre chose que le point triangulaire transformé et développé, et nos inscriptions nous permettent jusqu'à un certain point de suivre ces transformations : ajoutez au triangle une pointe ou une épine, et vous avez déjà la feuille de lierre classique dans ses éléments, ressemblant presque à un sommet de flèche (voyez p. 424, n° 46 et n$^{os}$ 111, 183, 283). Si la pointe se recourbe, nous avons la feuille de lierre encore nouvelle (n° 229).



N° 283. 0,035. N° 183. 0,047. N° 229 0,017.

En arrondissant maintenant le triangle, on a toutes les variétés possibles, dont quelques-unes se rapprochent, mais dont beaucoup aussi s'éloignent de la vraie feuille de lierre et font penser plutôt à un cœur ou même à une feuille de vigne (n° 192) ou à une simple épine (n° 295). En voici les principales :



N° 291. — 0,04. N° 8. — 0,068. N° 243. — 0,033. N° 298. — 0,08. N° 215. — 0,08.

N° 246. — 0,03. N° 230. — 0,028.

Comme on le voit par ces exemples, la direction de la feuille de lierre est parfaitement indifférente.

Sur une inscription d'une paléographie d'ailleurs bizarre et que nous avons déjà signalée (n° 112; cf. p. 447), les points sont tous en forme de Z; nous retrouvons cette forme, mais inclinée, ⌐, sur un autre monument (n° 152). Je ne sais comment expliquer ce Z : peut-être faut-il

y voir une sorte de transformation rectiligne et lapidaire de la ligne courbe ∽ S qui sert souvent de point dans l'écriture cursive (cf. ici, p. 449, et Hübner, p. LXXVI) [1].

Ajoutons le point en forme d'I allongé, qui se rencontre à la fin de certaines inscriptions (nos 68, 307).

Nous trouvons parfois, à côté des points ordinaires et des feuilles de lierre, des palmes ou des rameaux, [illegible], [illegible], [illegible], qui semblent bien jouer le même rôle (nos 92, 105, 126, 136, 190). Seulement, ces palmes sont d'ordinaire à une place en vue, elles tiennent à la fois lieu et de signes de ponctuation et d'ornements, parfois même d'encadrement (n° 92 et 105). On ne peut guère songer à les regarder comme des signes religieux rappelant que le défunt appartenait soit au christianisme, soit à un autre culte où la palme servait de symbole, comme au culte de la Mère des Dieux. En effet, elles apparaissent de très bonne heure sur les monuments (en 86 à Rome, et sur une inscription impériale, *Corpus*, VI, 815), et nous les rencontrons ici sur une épitaphe (n° 126) que la forme des lettres recule jusqu'à la première moitié du Ier siècle. Cependant, sur le monument de *Romulus* (n° 92), où elles se trouvent jointes à la couronne, [illegible] [illegible] [illegible], au dauphin, et à des signes mystérieux de ponctuation, [illegible], [illegible], on peut supposer qu'elles ont véritablement une signification religieuse.

Signalons enfin, comme une bizarrerie fort intéressante, le petit oiseau (n° 66) servant de signe de ponctuation : il est placé à côté du nom d'*Ocellio,* qui semble précisément signifier « oisillon ». C'est là un véritable rébus, dans le genre de ceux que l'on rencontre sur certaines inscriptions chrétiennes.

Les *apices* sont relativement rares : ils ne se présentent guère que sur les inscriptions bien gravées et semblent inséparables, ici du moins, de la bonne paléographie lapidaire. Ils n'apparaissent, bien entendu, que sur les voyelles, et sur les voyelles longues, et encore faut-il excepter les I, chez lesquels l'allongement (cf. p. 433) tient lieu de l'*apex*. Les plus anciennes inscriptions qui le portent me paraissent être du temps de Caligula ou de Claude (n° 20 *bis* et n° 30) ; l'*apex* alors est long, large au sommet, mince à la base, ce qui le fait assez ressembler à une épine ; la dernière où on le trouve est celle de 224 : il

---

[1] Pour les bizarreries de formes de points, cf. HUEBNER, *Exempla*, p. LXXVI.

y est court et presque réduit à une simple ligne oblique ⁄ [1]. Voici la liste des mots où nous le rencontrons; près de la moitié sont tirés de l'inscription de 224 :

SUR **A** :

| | |
|---|---|
| *aquás* | 30 *a, b, c* |
| *Cántoseni* | 128 |
| *Iúliáno* | 20 |
| *Octávius* | 20 |
| *Sái(o)?* | 168 |
| *testámento* | 30 *a, b, c* |
| *Tútéláe* | 20 |
| *Vitális* | 20 |

SUR **E** :

| | |
|---|---|
| *dé* | 31, 274 |
| *dédic.* | 20 |
| *méns(ium)* | 86 |
| *Serénus* | 36 |
| *témplo* | 4 |
| *Tútéláe* | 20 |

SUR **O** :

| | |
|---|---|
| *cós.* | 20, 26 |
| *Favóris* | 155 |
| *óstis??* | 4 |
| *suó* | 31 |
| *vótó* | 20 |
| *vóto* | 20 *bis* |

SUR **V** :

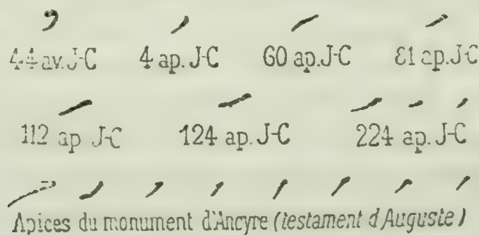
| | |
|---|---|
| *arcús* | 31 |
| *conjúnx* | 57 |
| *defúc.* | 136 |
| *Iúl.* | 20, 30 *a, b, c,* 86 |
| *Iúliáno* | 20 |
| *Tútéláe* | 20 |
| *Tútelae* | 20 *bis* |

Nous reparlerons plus loin de la ligne surmontant certains mots et servant d'abréviation; elle est d'ailleurs fort rare à Bordeaux. Sur les chiffres mêmes, où elle est si fréquente ailleurs (cf. Hübner, *Exempla*, p. LXX), nous ne la rencontrons ici que de loin en loin (voyez à notre *Index épigraphique*).

---

[1] Sur IÒVI (nº 4), nous n'avons sans doute qu'un trait donné à faux. Voyez, sur les *apices*, surtout RITSCHL, *Opuscula*, t. IV, p. 374.

Voici quelques spécimens d'*apices* tirés de différentes inscriptions (celle de 224 seule bordelaise) :




Voyez notre article *Apex* dans la *Grande Encyclopédie*, dont ce tableau est extrait.

## *Les abréviations.*

---

Aucune de nos inscriptions ne va sans un ou plusieurs mots abrégés *(sigla, litterae singulares)* (1). On trouvera le tableau complet de ces abréviations à la fin de ce volume, à propos des différents noms propres ou communs qu'elles représentent *(Index épigraphique)*. Nous voulons seulement énumérer ici les lettres isolées ou les groupes de lettres qui se rencontrent le plus rarement sur nos monuments, et dont le sens, par suite, n'est pas toujours facile à deviner. On verra par ce tableau, que les lapicides de la Gaule avaient peut-être plus encore le goût des *litterae singulares* que ceux du reste de l'empire.

| | | |
|---|---|---|
| C. | *carissimo* | 94 |
| C. C. P. | *conjugi carissimae posuit* | 114 |
| C. G. | *civi gratissimo*? | 68 |
| COM. | *comiti* | 85 |
| CONS. | *consobrinus*? | 163 |
| CRV. OU C. R. V. | ?? | 50, 51 |
| D. | *dederunt* | 85 |
| D. | *dono* | 63 |
| D. P. | *de proprio* | 57 |
| D. S. P. F. C. | *de sua pecunia faciendum curavit* | 23 |
| F. D. | *filii dulcissimi* | 272 |
| M. | *mater* | 122 |
| M. C. D. S. | *monumentum condiderunt* ou *curaverunt de suo* ?? | 157 |
| P. | *publica*?? | 85 |
| P. F. C. P. | *pater filio carissimo posuit* | 92 |
| PRO F. | *pro filio*? | 7 |
| P. S. G. | *pro salute Graecini* | 11 |
| S. S. | *sumptibus suis*? | 4 |
| T. P. D. S. P. C. | *testamento ponendum de sua pecunia curavit* | 53 |

Les autres abréviations, quelque simples qu'elles soient, n'offrent aucune difficulté.

---

(1) Cf. MOMMSEN, *Notarum laterculi* et surtout le *Fragmentum de litteris singularibus* de VALERIUS PROBUS, dans le t. IV des *Grammatici latini* de KEIL; MOWAT, *Bulletin épigraphique*, t. IV, p. 137 et s.

Il ne s'agit jusqu'ici que de noms communs. Mais les noms propres eux-mêmes n'échappent pas aux habitudes de nos graveurs : contrairement à la tradition classique, suivant laquelle le prénom seul s'abrégeait, nous trouvons ici, trop souvent, les noms gentilices et les surnoms réduits à un petit nombre de lettres : ce qui nous les rend difficiles à compléter.

Voici la liste des noms propres abrégés, autres que les prénoms : l'abréviation ne s'explique à coup sûr que chez quelques gentilices, comme *Julius, Valerius* ou *Claudius,* qui sont fort répandus en Gaule ; la difficulté devient très grande quand il s'agit de *cognomina;* je laisse de côté, bien entendu, les noms abrégés sur leurs désinences, comme AMMI. pour *Ammius,* CLAD. pour *Claudius,* IVL. pour *Julius,* STRAT. pour *Strato.*

**Gentilices :**

| | | |
|---|---|---|
| ANT. | *Antonius* | 43 |
| AVR. | *Aurelius* | 80 |
| BOI. | *Boicus?* | 7 |
| C. | *Claudius?* | 107 |
| CAL. | *Calpurnius??* | 174 |
| CAN. | *Canius??* | 21 |
| CL. | *Claudius* | 101, 102, 104, 176 |
| D. | *Decimius??* | 109 |
| I. | *Julius ?* | 45 |
| L. | ? | 148 |
| LB. | *Liberius??* | 71 |
| M. | ? | 153 |
| MI. | *Minucius?* | 151, 152 |
| P. | ? | 68, 166, 167 |
| POM. et POMP. | *Pompeius ?* | 64, 158 |
| POP. | *Popilius?* | 160 |
| PR. | *Primius??* | 161 |
| PVB. et PVBL. | *Publius* | 163, 164 |
| S. | ? | 4, 275 |
| SE. | *Secundinius?* | 82, 177 |
| SVL. | *Sulpicius* | 180, 181 |
| SVLP. | *Sulpicius* | 182 |
| SEC. | *Secundinius?* | 175, 176 |
| VAL. | *Valerius* | 46, 47, 189, 191, 229 |

---

**Surnoms :**

| | | |
|---|---|---|
| AT. | ? | 166 |
| ATEN. | *Athenais?* | 160 |
| C. | ? | 167 |
| D. | ? | 275 |
| GAL. | *Gallus?* | 84 |
| G. | *Graecinus* | 11 |
| G. | ? | 68 |
| IVC. ou IVG. | ? | 253 |
| N. | *Natalis* | 251 |
| OR. | ? | 265 |
| PASCV. | ? | 163 |
| PRI. | *Primus* | 191 |
| PVB. | *Publius* | 321 |
| S. | ? | 4, 265 |
| SEL. | *Seleucus* | 71 |
| SVL. | *Sulla?* | 21 |

Il est cependant assez rare de trouver à Bordeaux les *tria nomina* représentés également par leur initiale : C. P. G. (n° 68), M. S. D. (n° 275), P. I. S. (n° 45), ...P. C. (n° 167), L. P. AT. (n° 166), ce qui arrive assez fréquemment dans d'autres parties de la Gaule, notamment chez les Voconces de la Narbonnaise [1]: nos épitaphes ne sont pas, tant s'en faut, aussi laconiques.

Les noms des peuples s'abrègent quelquefois : BIT. VIV., VV., VB. (?), pour nos Bituriges Vivisques (n°s 1, 133 et 222), SEQ., *Sequanus* (n° 56), BEL., *Bellovacus* (n° 58), AQ. et AQV., *Aquensis* (n°s 46 et 47), LEM., *Lemovicus* (n° 49). — Les abrévations des noms de tribus, GAL., *Galeria* (n° 66, VOLT.), *Voltinia* (n° 72), sont connues.

---

La règle générale dans les abréviations de nos monuments, comme de tous ceux de l'épigraphie latine, est qu'elles ne se fassent jamais à la fin d'une syllabe; le mot est toujours coupé sur la consonne initiale d'une syllabe : D., DEF., DEFVNCT., *defunctus,* C., CIV., *civis,* etc. Si la syllabe commence par deux consonnes, le mot est coupé après la seconde : l'abréviation normale est DEFVNCT. et non pas DEFVNC., PR. pour *primus* et non pas P., ANN. et non pas AN., mais cette dernière règle, au moins en ce qui concerne le dernier mot, semble n'avoir jamais été connue à Bordeaux, comme nous le verrons plus loin.

Il faut avouer que la loi subit à Bordeaux un nombre considérable d'exceptions : on sait d'ailleurs qu'elle n'était pas rigoureusement appliquée avant l'ère impériale, et qu'il n'est pas rare de trouver sous la république CVRA*(verunt)* ou FACIV*(ndum)*. [2]: on dirait souvent que les lapicides bordelais ont conservé les vieilles libertés d'allure des premiers graveurs romains.

Je ne parle pas seulement des noms gentilices arrêtés sur l'*i* de leur désinence, comme AMMI. pour *Ammius* (n° 60) : on trouve assez fréquemment des exemples de ce fait dans les plus belles inscriptions de Rome. Mais il arrive constamment ici que le mot s'abrège soit sur la première consonne (AN. se rencontre quatre-vingt-quinze fois, ANN. vingt-huit fois

[1] Voyez HIRSCHFELD, *Gallische Studien*, I.
[2] Mais ce sont là, je le crois, des exceptions qui ne sont fréquentes que sur les monnaies.

seulement), soit sur la voyelle finale de la syllabe. Voici la liste des mots qui rentrent dans ce dernier cas :

| | | | |
|---|---|---|---|
| ANNO*(rum)* | 69, 325 | MA*(nibus)* | 246, 314 |
| ANO*(rum)* | 239, 334 | MI*(nucius)* | 151, 152 |
| AQV*(ensis)* | 47 | PASCV...... | 163 |
| BOI*(cus?)* | 7 | PO*(nendum)* | 209 |
| CRV. (??) | 50, 51 | PO*(suit)* | 321 |
| CVRAVE*(runt)* | 201 | PRI*(mus)* | 191 |
| CVRA*(vit)* | 162 | SCV*(lptor)* | 82 |
| CV*(ravit)* | 311, 322 | SE*(cundinius)* | 82, 177 |
| DE*(functus)* | 71, 79, 133, 249, 262 | VALE*(rius)* | 51 |
| | | ——— | |
| DEFV*(nctus)* | 92 | AN*(norum)* | *passim* |
| DFV*(nctus)* | 244 | DEFVC*(tus)* | 70, 136, 321 |
| FI*(lius)* | 2 | GAL*(lus?)* | 84 |
| GRAE*(cus)* | 68 | MEN*(sium)* | 113 |
| HO*(norem)* | 21 | OP*(timus)* | 320 |
| IV*(lius)* | 384 | SER*(vus)* | 326 |

Aussi, étant donné cette négligence des graveurs, les mots les plus usités de nos inscriptions se trouvent écrits de toutes les manières possibles et imaginables, quoique, après tout, les plus mauvaises ne soient pas les plus fréquentes : *annorum* donne A. (14 fois), AN. (95 fois), ANN. (28 fois), ANNO. ou ANO. (4 fois), ANNOR. ou ANOR. (10 fois), ANNORV., ANORM. et ANNORVM. Voyez encore les mots *defunctus* et *memoriae (Index épigraphique, Noms communs)* (1).

Cependant, dans toutes ces variétés, on respecte encore la règle fondamentale de l'abréviation classique, qui est de supprimer certaines lettres à la fin, jamais dans le corps du mot : ANNOR. et non pas AORVM ou ANNRVM. Nous trouvons bien souvent une exception apparente à cette règle, dans l'abréviation DF. pour *defunctus :* mais elle la confirme loin de la violer. *Defunctus* est regardé comme un mot composé de *de* et de *functus*, chacun de ces deux mots s'abrège par son initiale, suivant la règle : D et F; D F est en réalité un groupe de deux abréviations,

(1) Je laisse de côté les sigles des marques de fabrique, dans lesquelles les règles habituelles de l'épigraphie latine sont constamment négligées : FE. pour *fecit* (n° 412), tous les noms propres sans cesse abrégés par leurs initiales : CCO (n° 190, etc.).

et, ce qui le montre bien, c'est que les deux lettres sont d'ordinaire séparées par un point, D.F. (cf. encore DFVCTA, n° 284; D.D., *dedicavit*, n$^{os}$ 6 et 28; et, n° 20, le mot DE DIC. coupé en deux) [1].

Toutefois un nombre, fort petit du reste, d'inscriptions bordelaises nous fournit un mode nouveau d'abréviation, que nous pourrions appeler *abréviation syllabique :* chaque syllabe est représentée dans le sigle par sa consonne initiale : CR. pour *curavit* (n° 110), MR. ou MRAE pour *memoriae* (n$^{os}$ 110, 292) et pour *maritus* (? n° 172), LB. pour *Liberius* (? n° 71), VV. pour *Viviscus* (n° 222). Ces exemples sont les seuls que nous rencontrions avant l'an 300. Ils se présentent tous sur des inscriptions mal gravées et qui semblent de basse époque.

Ce fait devient plus fréquent à partir du IV$^{e}$ siècle, et l'on sait que sur les inscriptions chrétiennes l'abréviation syllabique est la règle (cf. DOMNI, n° 862; NTRI, n° 946); nous la retrouvons sur les légendes de nos monnaies mérovingiennes, MNT. pour *monetarius* (n$^{os}$ 906 et 907); on la remarque encore sur certains textes épigraphiques du XI$^{e}$ siècle, DNI pour *domini*, KL. pour *kalendas* (p. 4 et 5), quoique alors le système des abréviations épigraphiques soit plus irrégulier que jamais.

Nous trouvons parfois, avant l'an 300, le mot abrégé surmonté d'une barre : $\overline{\text{AN}}$*n*., pour *annorum* (n° 134, assez bonne époque), $\overline{\text{MIL}}$., $\overline{\text{PART}}$., $\overline{\text{LEG}}$. (n° 43, III$^{e}$ siècle). C'est la règle sous les Mérovingiens, que la barre soit horizontale (SV$\overline{\text{V}}$, RE$\overline{\text{G}}$., NOS$\overline{\text{T}}$., X$\overline{\text{P}}$I, n° 862, et $\overline{\text{M}}$., *monetarius*, sur les monnaies, t. II, p. 77 et s.), ou en forme d'accent : P̄ C̄ DÓḾ ŃTRI, *post consulatum domini nostri*, et Ń, *numero* (n° 946).

Nous ne citerons que pour mémoire les *litterae singulares* des noms de valeurs monétaires, qui sont, ici comme ailleurs, barrées par le milieu plus ou moins complètement : HS pour *sestertio* (n° 30), X pour *denariis*, H pour *dupondiis* (n° 8); cette dernière abréviation n'est connue que par notre exemple bordelais.

Enfin, les exemples de lettres redoublées pour signifier le pluriel ou plutôt le duel sont extrêmement rares ici (DD DD, *dono dederunt* avec deux sujets, n° 89).

---

[1] Voyez les excellentes remarques faites à ce sujet par MOWAT, *Bulletin épigraphique*, t. IV, p. 131.

### *La disposition des lettres et des points.*

---

Un des traits les plus saillants de l'épigraphie latine est la recherche de la symétrie dans la disposition des mots : l'inscription doit présenter un ensemble régulier et méthodique. A Bordeaux, ce souci paraît avoir été moins intense : il arrive souvent que nos lapicides, imitant en cela les graveurs des inscriptions grecques, ne tiennent aucun compte, en disposant les mots, de la longueur des lignes et de la dimension de la pierre. Toutefois l'aspect harmonieux des inscriptions latines se trouve conservé ici sur quelques épitaphes et sur la plupart de nos dédicaces : voyez surtout celle des fontaines (n° 30 *a*), qui est le plus beau spécimen de disposition ordonnée que nous trouvions ici. Mais, ce qui montre bien que nos graveurs n'avaient pas à beaucoup près la sûreté de coup d'œil des artistes de Rome, c'est qu'ils ne peuvent d'ordinaire arriver à finir une ligne exactement par un mot, si ce n'est au prix de nombreux artifices : soit en diminuant progressivement la largeur ou l'intervalle des lettres (cf. n[os] 4 et 1), soit surtout en multipliant les lettres liées (cf. ici, p. 437, et nos n[os] 1, 10, 19, etc.). C'est cette espèce de défaillance dans le sens de la perspective épigraphique qui explique le plus souvent la fréquence des monogrammes. Dans l'épitaphe d'*Andelipa* (n° 126), les mots sont fort bien disposés suivant les règles de la symétrie ; mais il a fallu un nombre infini de ligatures plus étranges les unes que les autres : le graveur a montré plus d'ingéniosité que d'art.

Dans la plupart des cas les lignes finissent sans aucun souci des mots ni des lettres. Il semble qu'en temps ordinaire, quand les lapicides devaient couper un mot à la fin d'une ligne, ils le faisaient, — comme nous, — en se conformant à la prononciation : SA|CR. (n° 11), POSV|IT (n° 20), etc. (1). Mais cette habitude a été complètement négligée ici, surtout sur les épitaphes, et l'on trouve toutes les coupes possibles : SECV|NDNA (n° 70), PO|MP. (n° 64), MA|RCI (n° 149), CLAVDIA|E (n° 99) ; les nombres mêmes sont coupés : XX|VII (n° 300). Ce qui est plus étonnant

---

(1) Cf. MOMMSEN, *Stadtrechte von Salpensa und Malaca*, p. 55.

encore, c'est que la fin du mot est parfois rejetée non pas au commencement, mais à la fin de la ligne suivante :

| | |
|---|---|
| .P.C. MARI | FELICISSIM |
| FILIATALV | PATER . VS |
| S | |
| pour *Maritalus* (nº 256) ; | pour *Felicissimus pater* (nº 250) (1). |

Remarquez encore :

| | |
|---|---|
| ANORM | XXXVII |
| FILIVS$^{IIII}$ | .I |
| (nº 244) ; | (nº 322). |

Elle est rejetée en haut dans l'inscription nº 261 :

| | |
|---|---|
| I | OR |
| IANVAR | ANN |

Il arrive parfois qu'une syllabe oubliée soit replacée sur une autre ligne : c'est toujours, semble-t-il, la ligne supérieure :

| | |
|---|---|
| MO | RI |
| ME.RI | CENSONAE |
| (nº 203); | (nº 323). |

Il en est de l'espacement des lettres comme de la disposition des mots : il est le plus souvent arbitraire et capricieux, et lorsque les graveurs espacent les lettres par suite de quelque velléité artistique, comme le désir de ne point laisser de *blanc* à la fin d'une ligne, ils arrivent à des résultats bizarres :

| | | | |
|---|---|---|---|
| CENTVRIOFR | DIS M A | D M | THIA CONIVX |
| ATRE S P C | VOLVCERFRA | E T M | DVLCISSIM A |
| (nº 77); | (nº 314); | (nº 172); | (nº 106). |

C'est une des habitudes de la bonne épigraphie latine de ne point donner aux lignes d'une même inscription une égale hauteur ou une égale largeur : en cela les Romains avaient une préoccupation artistique que les lapicides grecs ont moins souvent connue. En règle générale les lignes vont en diminuant de hauteur, parfois aussi de

(1) Comparez la disposition de l'inscription nº 174, où les lettres d'un même mot sont placées les unes sous les autres.

largeur : nos belles dédicaces et quelques épitaphes monumentales se conforment à ces traditions (n^os 1, 7, 24, 30, 66, 72, 86, 93, 115, 276, etc.). Un usage assez répandu, même dans les textes d'une assez bonne allure, est d'augmenter à la fois la hauteur de la première et de la dernière ligne, comme pour encadrer le reste de l'inscription (n^os 4, 111, 126). Il est à remarquer que l'inscription présente parfois comme une reprise de lignes hautes au milieu du texte, reprise correspondant d'ordinaire à la présence d'une formule nouvelle dans la rédaction (cf. n° 274). Mais le plus souvent les lignes ont ici la même hauteur et la même longueur, ou leurs dimensions varient d'une façon arbitraire.

---

Les mots sont assez souvent accotés l'un à l'autre sans intervalles et sans points. Toutefois l'usage des points est aussi répandu que possible sur nos inscriptions et peut donner lieu aux différentes remarques suivantes.

La ponctuation (les latins disaient *interpungere, interpunctio*) est de règle après les mots abrégés, à moins qu'ils ne terminent une ligne (p. ex. voyez n^os 19, 20, 23, 29, 109, 117, etc.) : la forme normale pour *Diis Manibus* doit être D·M et non D.M. ou DM. — Il va sans dire que cette règle souffre, dans ce volume, un nombre infini d'exceptions, et que l'on trouve aussi souvent D.M. ou DM que D·M, forme classique.

Les points se placent également entre les mots pour les distinguer et les séparer, et c'est surtout ainsi qu'ils se trouvent employés sur nos inscriptions, quoiqu'il ne soit pas rare de rencontrer des inscriptions entières, et bien gravées, sans un seul point (n^os 57, 62, 150, 178, etc.). Il semble qu'il fût d'usage, en bonne paléographie, de ne point mettre de point après les conjonctions ou les prépositions, comme EX, DE ou ET (n^os 7, 30, 43, 44, 68, 76, 89, 90, 115, 120, 122, etc.) : il ne paraît pas en effet que sur ces textes, bons pour la plupart et suffisamment pourvus de points, l'absence de signe de ponctuation après ET ou EX soit l'effet du hasard.

Le point est presque toujours à sa place normale, le milieu de la hauteur de la ligne. Il est extrêmement rare de le trouver au bas (n^os 14, 45), ou en haut (n^os 180, 181, 209, 222). Nous avons déjà dit pourquoi on le mettait quelquefois au milieu des lettres (p. 416).

Contrairement à toute règle, il arrive que le lapicide place des points à la fin des lignes, qu'elles se terminent par des mots abrégés (n° 1, etc.) ou non (n^os 227, 324, etc.). D. M. est aussi fréquent que D.M, la forme normale. Maffei (*Ars critica,* p. 212) regardait les points placés à la fin des lignes comme des indices d'inscriptions fausses : il eût condamné un bon tiers de nos inscriptions bordelaises. Souvent du reste ce point final sert à compléter la ligne et à donner à l'inscription un aspect plus plein (n^os 111, 252).

Plus étrangement placés encore, certains points coupent les syllabes ou les lettres d'un mot ou même d'un chiffre [1] :

| | | | |
|---|---|---|---|
| A.I////LAE | 98 | PI.ISSIMAE | 108 |
| AN. N. | 204 | VELOCIS.SIM. | 280 |
| AT.TIAE | 203 | —— | |
| BIT.VR. | 222 | L.V | 123 |
| BAS.SINVS | 87 | XXV.II | 300 |
| CE.A | 259 | XXXVII.I | 322 |
| CINTVS.MS | 233 | —— | |
| CLAV.DIAE | 98 | D.E. | 133 |
| CV. RA. | 162 | D.F.V. | 244 |
| EN.NIA | 110 | F.I.L. | 332 |
| FLAM.NI | 75 | M.A*(nibus)* | 246 |
| KA.RISS. | 61 | P.O. | 209 |
| MEMOR.IAE | 177 | O.P. | 310 |
| M.R. | 110 | P.O.S. | 194 |

Il ne faut voir là, je crois, qu'une négligence et non pas un artifice de graveur. C'est au contraire par recherche d'élégance et de symétrie que l'on a parfois placé le point ou l'*hedera,* soit au début d'une ligne (n^os 11, 49, 90, 177, 246, 252, 256, 319, 320), soit en tête de l'inscription tout entière (n^os 10, 228). L'*hedera* est parfois mise en vedette, sur une seule ligne, ici au haut (n^os 151, 228), là au bas de l'épitaphe (n° 319). Ailleurs, on trouve D. .M (n° 149), ce qui montre bien que nos lapicides bordelais, les uns par négligence, les autres par fantaisie, ont connu tous les systèmes et imaginé toutes les variétés de l'art d'écrire.

[1] C'est ce que HUEBNER, *Exempla*, p. LXXVII, appelle *interpunctio syllabaria*.

## *La pierre et la gravure.*

---

Malgré le grand nombre de nos inscriptions et leur répartition à peu près égale dans les trois premiers siècles de l'ère chrétienne, nous possédons, on vient de le voir, assez peu de beaux types d'écriture lapidaire. Cela tient, surtout, à la quantité restreinte de monuments en marbre que nous avons conservés : or le marbre était chez les Romains la matière épigraphique par excellence [1]. Nous avons donné l'explication de cette rareté (p. 283) : les grandes bases de marbre renfermant les dédicaces des statues se trouvaient dans la partie de la muraille qui n'a pas encore été bien explorée (nous possédons deux bases de marbre seulement, n[os] 1 et 20); les plaques, les stèles ou les tablettes de marbre qui décoraient l'intérieur des chapelles ou des monuments publics ou qui servaient de revêtement aux édicules funéraires étaient de trop petites dimensions pour servir de matériaux à cette même muraille, et elles se sont rapidement brisées ou perdues (voyez n[os] 11, 25-27, 33, 41, dédicaces; n[os] 50-51, 66, 72, 342).

Le marbre est d'ordinaire le marbre gris des carrières pyrénéennes [2].

Malgré les circonstances qui expliquent le petit nombre des inscriptions sur marbre, je crois que l'usage en était moins répandu à Bordeaux, et pour les inscriptions et même pour les monuments publics, que dans les autres pays de l'empire. Ce n'est sans doute pas par un pur hasard que les quatre épitaphes gravées sur cette matière proviennent toutes de tombeaux d'étrangers, et que chapiteaux, statues, colonnes et bas-reliefs sont toujours faits de pierre dure.

La pierre employée de préférence pour nos inscriptions est le calcaire crayeux des carrières de la Charente-Inférieure, notamment le calcaire de Taillebourg, de Crazannes et de Saint-Savinien. « A en juger par les » débris de nos monuments antiques », remarque justement Jouannet [3], « il paraît que les Romains préférèrent aux calcaires du pays ceux de la

---

(1) Cf. *Corpus*, t. VI, n° 9556 : TITVLOS SCRIBENDOS VEL SI QVID OPERIS MARMORARI OPVS FVERIT HIC HABES.
(2) *Statistique*, t. I, p. 101 ; cf. *Académie*, 1827, p. 124.
(3) Par exception, le n° 41 est sur une tablette de marbre jaune. Nous possédons une statue en marbre de Paros.

» Charente-Inférieure, qu'ils pouvaient aisément se procurer par la voie » fluviatile : on le préfère encore aujourd'hui, quand la pierre doit rece- » voir des sculptures délicates ». Les Romains connaissaient cependant et exploitaient les carrières de Bourg, et nous avons quelques monuments funéraires qui en proviennent certainement. Mais cette pierre, tendre, friable, d'un blanc lavé de jaune, d'un tissu lâche et peu homogène, se prête aussi peu que possible à la gravure des inscriptions, et l'on peut voir, par les quelques échantillons qui nous restent (nos 204, 288, 327, sans doute aussi 278 et 308), combien il est difficile de retrouver traits et lettres sur ce calcaire si prompt à s'user et à s'effriter (1).

La surface de la pierre était polie avant de recevoir la gravure; mais il était toujours difficile, même avec les calcaires de la Charente, d'obtenir une surface complètement lisse et nivelée; il restait toujours des inégalités, des rugosités qui devaient gêner le lapicide : la pierre éclate vite ou cède trop facilement. Cela n'a pas de trop grands inconvénients quand les lettres ont des dimensions considérables. Ainsi, les inscriptions de Narbonne, dont les lettres ont 10, 15 centimètres de hauteur, sont toutes gravées sur pierre, et cependant, grâce à ces dimensions, les graveurs ont pu conserver à tous les détails des caractères, leur forme et leur élégance : c'est ce que nous remarquons également sur nos grandes dédicaces (nos 30 et s.). Mais, comme la règle générale est ici de donner aux lettres 3 à 5 centimètres de hauteur (on descend même jusqu'à 1 centimètre seulement, n° 186), les lapicides n'ont pu toujours se conformer, même malgré leur soin, au style de l'épigraphie classique : les lettres sont d'ordinaire profondément gravées, les traits ont une épaisseur exagérée, il a été souvent impossible de donner aux déliés, aux ornements de tête et de pied, la finesse et l'exiguïté que comporte seul le marbre ou la pierre froide de certaines carrières du midi de la France. L'aspect général, même des meilleures inscriptions, a quelque chose de gras et de pâteux, ce qui est la faute, je le crois bien, de la pierre et non pas de l'ouvrier, dont elles portent toujours la trace de l'effort, de l'habileté et de la souplesse. Nos bons lapicides ont pu être souvent mal servis par leurs matériaux, mais ils ne sont en rien inférieurs aux meilleurs de Rome, et la gravure de certaines inscrip-

(1) JOUANNET, *Académie*, 1827, p. 124, croit que les inscriptions sur pierre de Bourg sont parmi les plus récentes. Je pense qu'elles se rencontrent uniformément a toutes les époques.

tions, comme des dédicaces du préteur (n° 30), sont parfaites de netteté, de finesse et de goût : il paraît difficile de mieux graver sur la pierre.

Il est assez vraisemblable que beaucoup, parmi les inscriptions en demi-cursive ou même en écriture lapidaire, ont été peintes avant d'être gravées : le lapicide s'est aidé de la peinture pour faire ses lettres. Nous avons une preuve de ce fait dans une épitaphe (n° 162), qui paraît bien du IIIe siècle; la dernière ligne, CVRA, est demeurée peinte au minium, mais n'a pas été gravée, et on devine aisément pourquoi. Le graveur s'était trop hâté en peignant CVRA (pour *curavit*) : il avait oublié qu'on ne lui avait pas donné les noms de l'auteur du monument, mais seulement ceux de la défunte; quand il s'est aperçu de son erreur, il a laissé CVRA en peinture, mais il ne l'a point gravé [1]. Je ne cite que pour mémoire les inscriptions peintes de nos *graffiti* (nos 820 et 821). — Rappelons que beaucoup d'entre nos textes ont été peints au minium dans l'antiquité, comme c'était l'usage : *Minium.... clariores litteras.... in sepulchris facit,* dit Pline (*Hist. nat.*, 33, 122); nous avons eu souvent à constater les traces de ce minium, que le temps a rendu pâle et rosé, mais qui adhère fortement encore au creux des lettres (cf. nos 162, 327, 278, où il semble que le minium a été remplacé par la sanguine).

La grande majorité de nos inscriptions sont gravées au ciseau du sculpteur *(scalprum)*, coupant la pierre, comme nous l'avons dit (p. 426), en triangle, , plus ou moins irrégulier : dans les inscriptions grossières, la coupe devient presque en forme de trapèze, . Quelques-unes ont été non pas gravées, mais grattées, entaillées, soit au *scalprum,* soit au couteau (nos 202, 165, etc.; cf. t. II, p. 442). Une épitaphe (n° 163) présente toutes ses lignes gravées, sauf la dernière, qui est grossièrement tracée par plusieurs grattages successifs de la pierre [2].

Enfin, le compas *(circinus)* me paraît avoir été employé pour tracer les courbes de nos deux inscriptions (nos 4 et 19) qui sont les plus anciennes, c'est-à-dire à l'époque où l'on avait, par-dessus toute chose, dans l'art lapidaire, le souci de la forme et de la ligne géométrique.

---

(1) HUEBNER, *Exempla*, p. XXVIII, cite un seul exemple d'un fait analogue (*Corpus*, V, 6421).
(2) Sur la *regula* des graveurs, cf. HUEBNER, p. XXVII.

*Le monument.*

Un des traits caractéristiques de nos inscriptions, c'est qu'elles font presque toujours partie intégrante du monument auquel elles servent de dédicaces : en d'autres termes, elles ne se lisent pas d'ordinaire sur des plaques de marbre ou sur des blocs de pierre détachés du monument auquel elles appartiennent. Je ne parle ici, bien entendu, que des épitaphes : elles ont été gravées directement sur l'édifice funéraire, et non pas sur des tablettes ou des blocs détachés du tombeau. A Rome, dans la Gaule Narbonnaise, les épitaphes sur plaques de marbre ou de pierre sont fort communes : cela est infiniment rare dans nos collections (n^os^ 66, 72, 115, 126, 154, 274). A Narbonne, elles se lisent souvent sur de grands blocs de pierre sans ornement, qui faisaient partie de l'encadrement du tombeau ou de la clôture de l'emplacement funéraire : des blocs de ce genre sont tout aussi rares à Bordeaux (n^os^ 86, 183, 190, 191, 283, 298).

Remarquez que, dans l'un et l'autre cas, les inscriptions sont parmi les plus anciennes épitaphes de ce recueil (cf. p. 421).

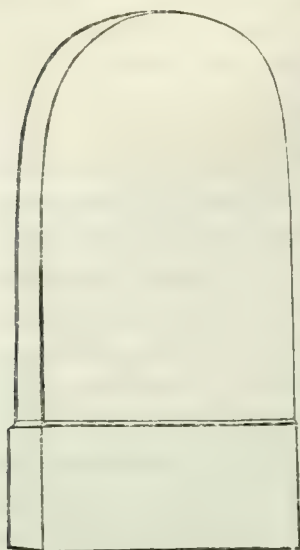
La très grande majorité de nos monuments épigraphiques ne sont pas des parties détachées d'un plus grand édifice : mais ils forment un tout, un ensemble architectural, avec ses détails bien nets, ses formes consacrées et ses proportions régulières. Et même, malgré le grand nombre de ces monuments funéraires, malgré leur apparente diversité, il sera aisé de les ramener à quatre types faciles à caractériser.

Aucun de ces types n'est d'ailleurs particulier ni à Bordeaux, ni à l'Aquitaine, ni même à la Gaule. Ils reproduisent tous les types conservés dans l'architecture funéraire des Grecs et des Romains [1].

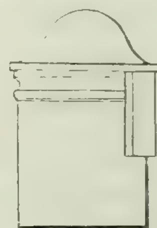
I. — Le **sarcophage**. — Nous ne trouvons à Bordeaux, avant l'an 300, que quatre inscriptions gravées sur des sarcophages (n^os^ 93, 94, 279, 330) ; elles semblent l'une du I^er^, les autres du II^e^ et du III^e^ siècle, ce qui montre que l'usage d'enterrer les morts, sans être très répandu, ne se perdit jamais à Bordeaux. Il devint la règle à partir du V^e^ siècle (t. II, p. 23 et s.).

[1] Cf. COLLIGNON, *L'archéologie grecque*, p. 214 et s.

II. — Le **cippe** *(cippus)* et la **stèle** sont de deux formes. — L'une est quadrangulaire, mais au sommet arrondi en demi-cercle, ne se rencontre que fort rarement ici (n$^{os}$ 182, 250 et 312), tandis qu'elle est très fréquente à Narbonne et dans toute la vallée du Rhône. Les deux derniers spécimens sont ornés de fleurons et de rosaces qui les rendent entièrement semblables aux stèles si communes en Grèce et en Orient [1]. — La forme cubique ou prismatique, en colonne ou en pilier, qui est plus proprement la vieille forme romaine du cippe funéraire, n'est pas moins rare à Bordeaux (n° 102, où la colonne est interrompue au milieu par un caisson en pierre ; cf. n$^{os}$ 156, 295).



STÈLE : d'après le n° 182.



CIPPE : d'après le n° 102.

Comme monument, le cippe n'a aucune signification religieuse : il semble rappeler simplement que le lieu sur lequel il s'élève appartient aux dieux Mânes, ou mieux à réserver et à délimiter l'emplacement consacré au mort [2]. Il a une valeur juridique et civile, et non religieuse ou sacrée, à la différence des deux catégories suivantes de monuments funéraires, l'autel et l'édicule.

III. — L'**autel,** *ara.* — Il ne diffère en rien des autels consacrés aux dieux de la terre ou du ciel sur lesquels se lisent la plupart de nos dédicaces religieuses, et les figures de l'autel d'Auguste (t. I, pl. I, et p. 4 et s.) et de l'autel taurobolique (t. I, p. 31 et s.) peuvent servir de modèles ou de prototypes à tous nos autels funéraires. — Il se compose d'une base, d'un dé et d'un entablement quadrangulaire, ce dernier généralement surmonté de deux volutes, entre lesquelles on voit assez souvent la cavité destinée aux sacrifices [3]. L'épitaphe se lit sur le dé : D. M. est d'ordinaire placé sur l'entablement, plus rarement sur le dé ; parfois même l'inscription commence sur le bandeau de l'entablement

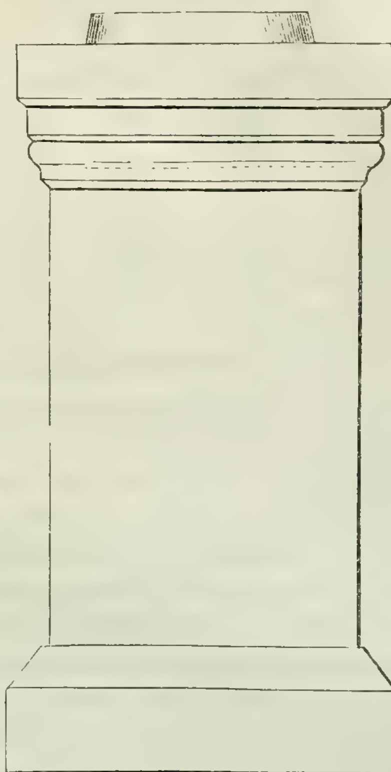
---

(1) Cf. COLLIGNON, *L'archéologie grecque*, p. 214-216. — VON STACKELBERG, *Die Græber der Hellenen* (1837, Berlin, in-f°), distingue chez les Grecs, p. 31, la στήλη ou pilier arrondi, la colonne (κίων) ou l'autel arrondi, l'édicule ou ναΐδιον.

(2) Cf. DE VIT, au mot *cippus*.

(3) Voyez l'article *ara* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO.

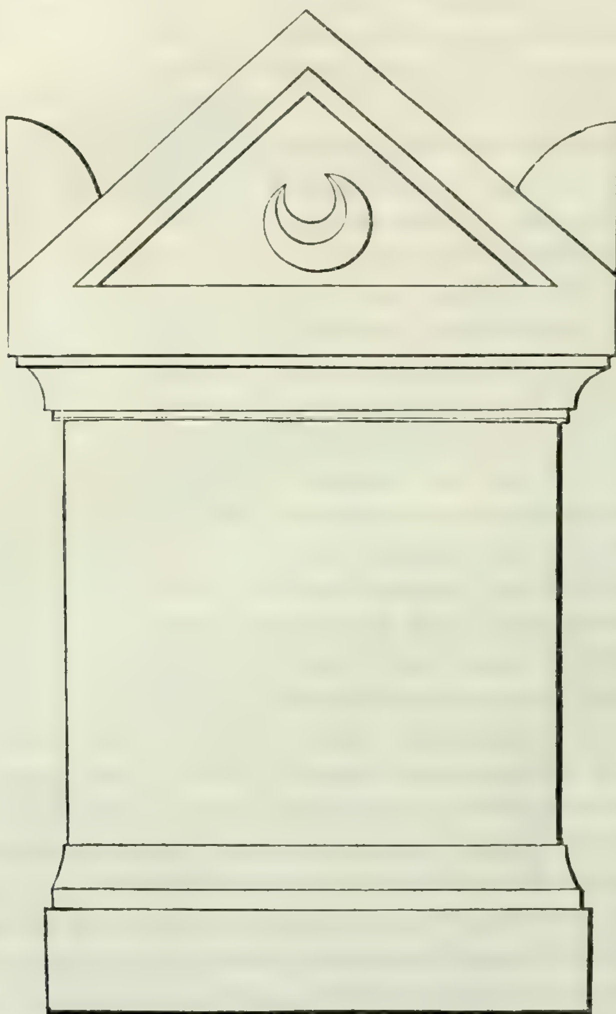
pour finir sur le dé (nos 45, 275, 284), ou même sur la base (n° 317). Il est très rare que le dé soit orné de lignes, de figures ou de guirlandes (nos 237, 320), réservées d'ordinaire pour les côtés anépigraphes. — Nous avons de très rares exemples d'autels circulaires (n° 313).


AUTEL : d'après le n° 45.

IV. — L'**édicule** *(aedicula, aedificium)*. — C'est le type le plus fréquemment employé pour nos monuments funéraires. Ce n'est autre qu'un petit temple rectangulaire, une chapelle, qui reproduit entièrement, et dans l'ensemble et dans les détails, mais en miniature, la forme consacrée de tous les temples gréco-romains : une base, un corps ou un dé ordinairement flanqué de colonnes, un entablement avec fronton cintré ou plus souvent triangulaire *(fastigium)*, et acrotères aux angles [1]. La base et le couronnement forment saillie dans les monuments les plus artistement sculptés : mais souvent aussi ils ne dépassent pas la largeur du dé et semblent le continuer, n'en étant séparés par aucun relief ni aucun ornement. Le fronton et les acrotères ne sont pas là comme un simple ornement : parfois à peine indiqués, à peine visibles, ils ne manquent cependant à aucune de ces édicules, ils en sont les parties essentielles et consacrées, aussi indispensables à ces monuments dont ils définissent le caractère sacré, qu'ils le sont aux temples les plus augustes de Rome et d'Athènes (cf. les monuments reproduits t. I, p. 166 et 170). Le *fastigium,* on le sait, est l'attribut de la demeure de la divinité : lorsqu'on décerna à Jules César les honneurs divins, on lui accorda un prêtre, une statue et le droit d'avoir un *fastigium* à sa demeure; *Quem is honorem*, dit Cicéron (*IIa Philipp.*, 43,

[1] Cf. SAGLIO, au mot *Aedicula,* dans le *Dictionnaire des Antiquités.*

110), *majorem consecutus erat, quam ut haberet pulvinar, simulacrum, fastigium, flaminem?* Les deux termes de *templum* et de *fastigium*

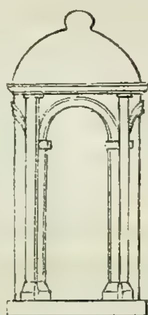


ÉDICULE:
d'après le n° 46.

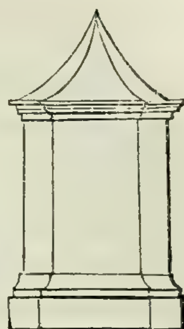
sont inséparables et la présence d'un fronton est si nécessaire à nos chapelles funéraires que, lorsqu'il n'a pu être sculpté en relief, on l'a tracé à la pointe ou au ciseau au sommet du bloc de pierre (cf. nos 212, 231, 335, etc.).

Certains tombeaux sont en forme de temples ronds (nos 218, 280) ou hexagonaux (nos 222, 252), mais toujours avec frontons ou *fastigia*.

La place de l'inscription varie à l'infini sur ces sortes de monuments, tantôt sur le bandeau du fronton ou sur la ligne du cintre, le plus souvent sur le dé, assez fréquemment à la base, une fois même (n° 174) sur les chapiteaux et les tambours des colonnes qui flanquent généralement les angles de ces édicules. D'ordinaire, le fronton et surtout les acrotères sont réservés aux formules initiales D. M., D.M. ET MEM. Le dé est maintes fois occupé par la seule épitaphe : mais la règle est qu'il renferme le portrait en pied ou en buste du défunt.

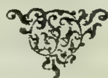


ÉDICULE CIRCULAIRE : d'après le n° 218.



ÉDICULE HEXAGONALE : d'après le n° 252.

Le mort est là, en effet, encadré comme dans une niche sous le fronton de l'édicule, tout comme la statue de Jupiter dans le temple du Capitole, ou les bustes de Cybèle et des dieux Lares dans les tabernacles domestiques. Et ce n'est pas là une vaine comparaison : les défunts dont on figurait l'image étaient, rappelons-nous, comptés parmi les dieux : *Leto datos Divos habento* (Cicéron, *De legibus,* 2, 22) : ce sont les *Dii Parentes,* et ce que nous appelons les portraits des morts ne sont en réalité que des statues de dieux, de même que le monument lui-même n'est qu'une édicule sacrée, le temple du défunt. Une épitaphe de Rome parle des « chapelles qui renferment les statues » d'une morte (Wilmanns, 240), *aediculae in quibus simulacra Claudiae:* ce sont des chapelles semblables que nous avons à Bordeaux, en pleine Gaule. Ne semble-t-il donc pas que le culte des morts chez nos ancêtres rappelle étrangement ce qu'il était à l'origine de toutes les cités du monde gréco-romain?



## 2° LA LANGUE

### *La latinité.*

On s'aperçoit bien vite, en lisant nos inscriptions, que la langue dans laquelle elles ont été écrites, n'est pas la pure langue latine, le parler de Cicéron ou de Quintilien. Que l'on prenne le plus ancien de nos monuments, qui est contemporain d'Auguste et antérieur à l'ère chrétienne (n° 4), ou que l'on étudie les derniers textes du haut empire, les épitaphes gravées au temps des empereurs gaulois (cf. n° 61), on remarque toujours des formes bizarres ou un style étrange, une rédaction ou une orthographe qui ne rappellent que d'assez loin la latinité classique. On pense alors que la ville et la province où ces inscriptions ont été gravées, étaient à l'extrémité occidentale du monde romain, qu'elles appartenaient à cette Gaule dont la langue et les traditions passent pour avoir été si vivaces et si tenaces, et on est vite tenté d'attribuer ces anomalies à l'inexpérience des Gaulois de Bordeaux en fait de langage littéraire; on peut même y voir le résultat de l'action exercée sur le latin par l'idiome indigène, par le gaulois, et essayer de retrouver sur nos épitaphes les vestiges d'une influence celtique. Jusqu'à quel point la grammaire et le style de nos inscriptions trahissent-ils l'origine ou la langue de ceux qui les ont ou rédigées ou gravées?

La langue dans laquelle elles ont été écrites est toujours le latin. — Je n'ai pas à m'occuper des trois inscriptions grecques de Bordeaux (n^os^ 198, 270 et 797; cf. n^os^ 821, 833 et 835), si ce n'est pour dire que la seule importante, le distique de *Lucilla* (n° 270), est d'un style parfaitement pur et élégant, et ne fait point tache dans le recueil des *Epigrammata* de Kaibel à côté des plus jolies poésies funéraires de l'Attique ou de l'Asie Mineure.

D'un idiome autre que les deux grandes langues classiques, par exemple de l'aquitain ou du celtique, il a été jusqu'ici impossible de retrouver le moindre vestige net et certain. On a bien reconnu (cf. n° 839)

sur un bloc de la muraille romaine, « une marque d'appareil composé » de quelques caractères ayant plus d'analogie avec les lettres celtibé- » riennes qu'avec celles en usage chez les Romains ». Mais c'est là un bien faible indice, et de bien peu de chose.

Nous en dirons de même de quelques signes étranges rencontrés çà et là sur des poteries, et qui peuvent provenir d'alphabets celtibériens ou même gaulois, anciennement usités dans le sud-ouest de la Gaule (cf. n$^{os}$ 400, 501, 502, 586, 587, 588, 821). Il paraît bien, en effet, que les Gaulois d'entre Alpes et Pyrénées ont eu un embryon d'alphabet indigène : il devait être inspiré du grec, comme tant d'alphabets similaires du nord et du centre de l'Italie. Une seule de ces lettres s'est conservée jusque dans la période impériale : c'est le D barré, Đ, imitation, je pense, du Θ grec : il sert à noter, dans les inscriptions en langue latine et sur les noms propres celtiques, un son intermédiaire entre S et D ([1]), quelque chose comme le *th* anglais ou le θ grec (cf. t. I, p. 277). Le seul exemple qu'en offre ce recueil (n° 520), est une marque de potier, qui n'est peut-être pas de ce pays.

Le gaulois n'a pas laissé ici, en effet, de trace plus visible que l'aquitain. Il faut en rabattre des illusions de Jouannet et de Sansas, qui voyaient du celtique un peu partout sur nos inscriptions, et encore plus des rêveries de Belloguet, grâce auxquelles le *defuncta* d'une de nos épitaphes est devenu le *dithlachtach*, « enfant sans mère », de l'irlandais ([2]). Bordeaux n'a absolument livré aucun texte qu'on puisse rapprocher des inscriptions celtiques de la Narbonnaise, du centre et de l'est de la Gaule. Même sur nos épitaphes les plus informes et les plus mal gravées, je ne trouve pas un mot ou un nom qui par son aspect appartienne tout entier à l'idiome de nos pères. Il y a bien la mystérieuse inscription de l'étrange association des *copotores* (n° 84): les noms qui s'y trouvent, avec leur terminaison bizarre, *Tiblik, Ulircli, Duetil,* peuvent être, à la rigueur, des noms gaulois auxquels on aurait conservé la forme indigène : on aurait évité à dessein de leur donner les suffixes et les désinences casuelles qu'on empruntait d'ordinaire au latin en transcrivant en cette langue les noms d'origine celtique ; *Tiblik* serait-il pour *Tiblicus, Ulircli* pour *Aulercilus, Ductil* pour *Douetillus*?

---

([1]) Cf. *contra,* d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales sur les langues celtiques* (1881), page 31* et s.
([2]) Cf. pages 366 et 211.

Mais il ne faut pas faire trop bon accueil à cette hypothèse : car il s'agit ici d'une confrérie plus ou moins secrète et ces noms semblent bien être, avant tout, des noms de guerre.

Quelques-uns, parmi les noms à radical celtique que présentent nos inscriptions, ont *-os* pour désinence casuelle : *Brennos*, *Divixtos*. On est convenu de regarder cette finale comme la forme d'une ancienne déclinaison de la langue gauloise, correspondant aux formes similaires de la seconde déclinaison en grec et dans le latin primitif ; c'est fort possible, mais il est permis de se demander si *Brennos* ou *Divixtos* ne sont pas aussi des réminiscences du grec ou plutôt de ce latin archaïque dont la province conserva toujours l'usage, et ce doute est d'autant plus autorisé que les noms propres avaient, dans l'antiquité (1) comme de nos jours, une tendance à conserver plus longtemps et plus fidèlement leur aspect primitif. De même, la désinence féminine *-e*, que nous rencontrons sur certains noms bien gaulois d'origine, *Lagisse*, *Lucere*, peut être regardée comme celtique, quoique on ne doive pas écarter entièrement l'hypothèse d'un vestige de la déclinaison grecque (2). Ailleurs, le nom propre *Aurikn(us)* (t. I, p. 337) semble avoir gardé exactement le thème *-kn(us)* ou *-kn(os)*, qui indique la filiation dans les noms gaulois des inscriptions celtiques, et qui, dans les épitaphes plus latinisées, est transcrit d'ordinaire sous les formes *-genus* ou *-gnatus* (3). Il en va de même du nom *Iccnus* (n° 579), « fils d'Icus », quoique déjà la substitution du *c* au *k* donne au mot un aspect moins gaulois ou moins archaïque.

Enfin, la moitié environ des noms propres qui se remarquent sur nos inscriptions sont formés à l'aide de radicaux celtiques, qui les font reconnaître au premier abord pour des noms véritablement indigènes : c'est là le véritable et solide apport de l'épigraphie des pays gaulois à la connaissance des langues celtiques. A ces radicaux sont joints d'ordinaire, outre les désinences casuelles du latin, des suffixes et plus rarement des préfixes, qu'on est convenu de regarder également comme empruntés à la vieille langue gauloise.

Il n'est cependant pas impossible qu'il y eût, à ce sujet, quelques

---

(1) Corssen, *Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache*, 2e éd. (1868, Leipzig), t. I, p. 672.

(2) Cf. plus loin, *Flexion*.

(3) Cf. le latin *Gneius*, du radical *gen-*, signifiant « descendant », Corssen, t. I, p. 79.

réserves à faire : nous sommes en présence, ne l'oublions pas, de noms sans doute d'origine celtique, mais transcrits en lettres latines dans une inscription latine, avec des désinences latines, et, par conséquent, aussi latinisés qu'il était possible de l'être ; pour la notation orthographique de ces noms, il a donc fallu se conformer constamment aux habitudes de la langue latine, et cela est vrai surtout lorsqu'il s'est agi des suffixes. Ce que nous avons sous les yeux, ce n'est pas le suffixe gaulois primitif, qui le croira ? mais le vestige et comme le témoin de ce suffixe. Il a été transformé, arrangé, remanié dans la transcription ; il a fallu qu'il ne détonnât point avec le caractère de la langue latine, et le plus souvent, on l'a assimilé, identifié avec un suffixe à peu près semblable emprunté à cette langue, de même qu'on a identifié, dans la transcription des personnages mythologiques, *Taranus* à Jupiter ou Diane à *Sirona*. Dans les noms d'*Indercillus* ou d'*Andelipa*, le suffixe *-illus* ou le préfixe *ande-* sont bien d'origine gauloise, mais habillés à la romaine, le premier suivant le diminutif *-illus*, le second sans doute sur le modèle du vieux latin *indu-* ou *endo-* (1).

Mais, quoi qu'il en soit de la manière dont ces noms propres se sont formés, les flexions auxquelles ils sont soumis sont entièrement latines, et ils n'ont pas plus modifié la latinité de nos inscriptions que la présence des noms d'Ambiorix et de Vercingétorix n'a pu modifier la langue des Commentaires.

Ce n'est pas à dire, assurément, que les auteurs de nos inscriptions aient écrit, parlé ou compris le latin comme des hommes de Rome ou de Carthage, et qu'il fût leur langue habituelle et courante. Nous trouvons sur nos monuments, au contraire, de nombreux indices qui tendent à prouver que le latin, même populaire, n'était pas absolument familier à ceux qui les ont gravés. Je parle des lapicides seulement et non pas de ceux qui ont composé les inscriptions : car je crois bien qu'elles ont été toutes rédigées en un latin acceptable, mais le texte n'en a pas toujours été suffisamment compris du graveur chargé de le reporter sur la pierre. Il est même possible que quelques-uns de ces graveurs ignorassent totalement l'idiome latin.

---

(1) Voyez, plus loin, le tableau des *Noms gaulois*. — On est trop souvent tenté, en étudiant les noms d'origine celtique que présentent nos inscriptions, d'oublier qu'ils ont subi, avant de venir jusqu'à nous, une transformation en noms latins. — Sur les analogies entre le latin et le gaulois, cf. en dernier lieu les articles de WINDISCH dans le *Grundriss der romanischen Philologie de* GRŒBER, t. I (1888), p. 300 et s.

On ne s'expliquerait guère, sans cela, les fautes bizarres qu'ils ont commises. Je ne parle pas seulement des erreurs paléographiques qui leur ont fait confondre les lettres, graver par exemple un B au lieu d'un R (n° 206), un V au lieu d'un N (n° 44), un F pour un E (cf. p. 448), etc. : il est probable, comme nous l'avons dit ailleurs, que le graveur n'a pas toujours su lire le texte qu'on lui remettait, et qui devait être tracé en caractères cursifs ; il est possible aussi qu'il y ait là moins une faute qu'une fantaisie (p. 448). Mais à côté de cela nous trouvons des fautes d'orthographe bien caractérisées, par exemple des additions de lettres : *partronus* pour *patronus* (n° 322), *Seveurius* pour *Severius* (n° 318), ou des transpositions, surtout de cette lettre *h* qui fait commettre tant d'erreurs aux lapicides romains : *Polycrhonius* (n° 134), *Teodothe* (n° 110). Ailleurs ce sont des interversions de mots, tout à fait incorrectes en épigraphie : *annorum defunctus lxx* (n° 249) [1], *defuncto Conmolnico* (n° 239 ; cf. n$^{os}$ 244 et 280), etc. ; des omissions insolites : *suo* pour *de suo* (n° 186) ; ou encore des changements de construction, qui ressemblent bien à des solécismes : *Beliniae, filia ; Publiciae, defuncta* (n$^{os}$ 162 et 214 ; cf. n$^{os}$ 164, 256, etc.).

Tout cela n'a pas non plus grande importance et il n'est pas rare de trouver de pareilles fautes, — si ce sont des fautes, — sur les inscriptions de toutes les provinces et de Rome même. J'en dirais autant de ces épithètes comme *civis* ou *defunctus* rejetées à la fin de l'inscription et séparées des noms qu'elles déterminent (n$^{os}$ 45 et 54 ; n$^{os}$ 105, 163, 232).

Ce qui paraît plus grave et ce qui pourrait faire croire davantage à une ignorance complète du graveur en fait de langue latine, c'est cet enchevêtrement étrange de mots, ce bouleversement de lignes et de lettres que nous retrouvons sur certaines inscriptions et qui nous rappellent les coquilles, les transpositions ou les bourdons auxquels donne si souvent lieu la mise en page de nos livres ou de nos journaux. Toutes les lettres sont gravées comme elles doivent l'être, mais elles ne sont pas à leur place.

Voici par exemple la rédaction normale d'une épitaphe, telle qu'elle a dû être livrée au graveur (notre n° 256) : *Memoriae Horcolae, Sorolitonis filiae, defunctae annorum lxv. Maritalus ponendum curavit.* Le

---

(1) Et encore je ne parle que de l'épigraphie des temps classiques, car nous trouvons sur les tombeaux des Scipions : *annos gnatus xxxiii* (*Corpus*, I, n° 35), *annorum(m) gnatus xxi* (36) ; ailleurs : *annorum natus* (X, 2331, 3886).

lapicide oublie *filia* à la place qui revient à ce mot et l'intercale, l'encastre pour ainsi dire entre les deux parties du nom *Maritalus*, et écrit P. C. MARIFILIATALVS. C'est exactement ce qui arrive si fréquemment dans l'impression typographique. — Ailleurs (nº 244), sur une épitaphe dédiée à deux personnes, les deux noms sont gravés à la suite l'un de l'autre, précédant la double indication de l'âge des défunts et séparée de cette dernière par le nom de l'auteur du monument; et, à la fin, au lieu de : *filius, annorum iiii,* on lit : ANORMFILIVSIIII. — Dans une inscription plus corrompue encore (nº 165), la formule : *def(unctus) v(ixit) annos plus m(inus) xxxxx,* est devenue sous la main du lapicide : DFVANLVSANNOSMXXXXX, le P de *plus* est tombé et AN. a été répété. — Sur un texte cependant assez bien gravé (nº 125), le mot *mater* a été coupé en deux et l'M initiale a été séparée du corps du mot par trois lignes entières d'inscription (cf. encore nºs 209 et 250). N'est-on pas autorisé à conclure que le graveur, dans ces cas, n'a pas compris un mot au texte latin qu'il avait sous les yeux?

Mais ces erreurs sont, en somme, relativement rares : il n'y a pas trois pour cent de nos monuments où l'on puisse constater des vices de ce genre. Et, après tout, est-il une seule de ces fautes qui puisse changer le caractère de la langue de l'inscription? Débarrassons le texte des erreurs matérielles, remettons les lignes en place : nous avons un document d'une latinité incontestable. Le lapicide a beau avoir été un ignorant, admettons même qu'il ne sût pas un mot de latin : l'inscription n'en est pas moins demeurée indemne de toute influence celtique.

Sans doute encore nous avons çà et là des mots à formation étrange et que le dictionnaire ou la grammaire n'acceptent pas : *fifilia* (nº 211), *locucus* (nº 45), peut-être aussi *mililes* (nº 44, t. I, p. 144), ressemblent bien à des diminutifs. Mais rien ne nous permet d'y voir une trace des habitudes de la langue gauloise : le latin connaissait les redoublements de ce genre (*matertera*, *vivixit* dans *Corpus*, VI, nº 9317), et d'ailleurs l'hypothèse d'une erreur de gravure, d'un doublon du lapicide, n'est nullement exclue. Il n'y a pas à s'attarder davantage sur la forme *patres* pour *parentes* (nº 215), car elle se trouve ailleurs qu'en Gaule :

*Hoc sibi costituunt patres fratresque sepulcrum,*

dit une inscription africaine (*Corpus*, VIII, nº 412).

Nos inscriptions sont trop courtes, trop sèches, trop formulaires, pour prêter matière à une étude sur leur style ou sur leur syntaxe. Cependant les quelques échantillons de phrases qu'elles nous fournissent n'ont rien d'étrange et qui sente le gaulois. Voyez les vers à *Onuava* (n° 18) :

*Nec me diversi cogit distancia mundi*
*Alterius titulo subdere vota reum.*

Pour mauvais qu'ils soient, ils n'ont rien que désavoueraient les faiseurs de dédicaces ou d'épitaphes métriques du Latium ou de l'Afrique. Une inscription (n° 280) est rédigée sous forme narrative : *Amori ejus ad eum provolavit*, etc. ; rien de gaulois encore.

Enfin, nous lisons sur le texte le plus ancien de Bordeaux (n° 4) : *Arula donavit s(umptibus) s(uis) Martialis, cum templo et ostis.* Cela est, par l'orthographe et par la rédaction, du latin populaire, rustique ou provincial, comme l'on voudra, mais ce n'est pas du latin gaulois. Le mot *arula* est sans doute rarement employé, mais il appartient au vocabulaire latin, avec un semblant d'archaïsme.

La tournure de *defunctus annorum*, si courante sur nos épitaphes et sur celles du Sud-Ouest, si rare sur celles de la Gaule narbonnaise [1] et du reste de l'empire, me paraît plus significative pour caractériser la latinité de nos inscriptions. Là où les Romains de l'époque classique auraient écrit *annos* ou *annis* [2], les Gaulois mettaient le génitif *annorum*. C'est là, selon toute vraisemblance, une imitation de la tournure grecque γεγονὼς ἐτῶν, imitation que nous retrouvons d'ailleurs dans l'expression connue de *natus annorum* [3]. Or, cette dernière expression est assez fréquente dans l'épigraphie des plus vieux temps, et on la regarde avec raison [4] comme un signe d'archaïsme, comme une tournure démodée. Je crois que l'on peut en dire de même de celle de *defunctus annorum*. Elle contribue à donner à la latinité de nos épitaphes cet air d'antiquité que nous allons avoir à constater bien souvent.

---

(1) Je ne l'y ai pas trouvée encore une seule fois : *defunctus* seul se rencontre trois fois, nos 135, 81, 1677.
(2) *Defunctus annis* en Dalmatie, *Corpus*, III, 1992.
(3) Cf. Dræger, *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, t. I, § 212.
(4) Riemann, *Syntaxe latine* (1886), p. 88. — Comme exemples de *natus annorum* archaïque, *Corpus*, I, 36 ; X, 2381, 3886. On trouve aussi *obitus annorum*, XII, 2252.

S'il n'y a pas à proprement parler d'étude à faire sur la syntaxe de nos inscriptions, elles nous fournissent en revanche un assez grand nombre de renseignements sur la phonétique et sur la flexion, c'est-à-dire sur les modifications subies par les sons et par les formes grammaticales. Nous dresserons plus loin deux tableaux des anomalies ou des raretés que présentent nos monuments en fait de phonétique ou de flexion, et nous essaierons d'expliquer, au fur et à mesure, chacun de ces phénomènes. Mais nous devons, d'ores et déjà, prendre les conclusions de ces statistiques.

Elles nous mènent au même point auquel les précédentes recherches nous ont conduit : ni en fait de flexion, ni en fait de phonétique, il ne nous paraît possible de retrouver à coup sûr la trace d'une influence celtique.

Nous avons déjà parlé de quelques formes grammaticales qui peuvent être attribuées aux Gaulois, comme les désinences casuelles en *-os* ou en *-e* : mais il serait peut-être difficile de répondre à qui prétendrait qu'elles sont romaines ou grecques, et non pas celtiques, à qui verrait dans le nominatif *-os*, par exemple, un de ces archaïsmes qui, disparus de la langue classique, ont été plus vivaces dans le latin populaire et que la province n'a jamais abandonnés. Quant aux autres formes que nous signalerons, par exemple le nominatif en *-u* pour *-us*, elles se rencontrent aussi bien dans les noms latins comme *patronu* que dans les noms gaulois comme *Camulu*, et sur les épitaphes de Rome ou les murs de Pompéi, que sur les monuments de Bordeaux : c'est là encore un archaïsme qui s'est maintenu dans le parler populaire ou provincial (1).

La phonétique ne nous en apprendra pas davantage sur l'action de la langue celtique.

Il y a, il est vrai, un fait qui peut paraître résulter d'une influence gauloise : c'est la présence de ces diphtongues *eu* et *ou*, à peu près inconnues du latin classique et que nous trouvons quelquefois ici, et toujours adaptées à des noms propres celtiques, *Ateuritus* ou *Carasoua*. Le latin les a eues toutes deux, mais les a perdues de très bonne heure. Seraient-ce des diphtongues vraiment gauloises? Mais on doit aussi se

(1) C'est une thèse contraire à la nôtre que soutient D'ARBOIS DE JUBAINVILLE dans son article *Influence de la déclinaison gauloise sur la déclinaison latine dans les documents latins de l'époque mérovingienne* (*Revue celtique*, t. I, p. 320).

demander, comme nous l'avons fait à propos de la désinence casuelle *-os*, si ce ne sont pas les diphtongues du vieux latin que les Gaulois auraient empruntées et conservées comme notation orthographique en transcrivant certains de leurs noms dans la langue de leurs vainqueurs (1).

Tous les autres faits que nous énumérerons rentrent dans les habitudes des rédacteurs ou des graveurs d'inscriptions latines de tous les pays. Ainsi le mot latin *conjux,* qui revient si souvent sur nos monuments funéraires, y affecte à peu près toutes les formes possibles : *conjux, cojux, conjunx, cojunx :* que l'on étudie les textes gravés à Rome même, on retrouvera exactement toutes ces formes (2). Les permutations de voyelles, *ae* et *e, e* et *i, i* et *u, au* et *o, u* et *o,* sont des faits trop constants et trop connus dans la phonétique, surtout du latin populaire, pour qu'on puisse songer un seul instant à y voir des indices d'influence gauloise, quand bien même la *Grammatica celtica* les constaterait dans les langues celtiques (3) : il suffit de parcourir les tables dressées par M. Schuchardt (4) et par Corssen (5), pour en remarquer des exemples plus nombreux encore dans les inscriptions de Rome et des régions italiennes. Les syncopes de *e* et de *i* brefs sont des faits journaliers dans le latin vulgaire. Les consonnes ne se comportent pas autrement que les voyelles : *b* et *v, b* et *p, d* et *t* permutent sur nos inscriptions, comme dans les textes latins de toutes les époques, et si les langues celtiques présentent les mêmes phénomènes, peut-on dire qu'elles aient quelque chose à voir dans ceux que nous constatons ici?

Un seul de ces faits, la permutation des lettres *c* et *g,* peut être regardé comme dû surtout à une action de l'idiome gaulois : car il se rencontre principalement sur des noms propres d'origine celtique. Mais on ne peut nier qu'il ne soit aussi fréquent dans le vieux latin et que le langage populaire ne l'a jamais oublié.

Faudra-t-il conclure que tous ces faits sont nécessairement du ressort exclusif de la syntaxe, de la flexion ou de la phonétique latines? On pourra bien dire, il est vrai, que le latin et le gaulois étaient si proches

---

(1) Sur la tendance aux diphtongues de l'ancien latin, cf. SEELMANN, *Die Aussprache des Latins* (1885, Heilbronn), p. 60.

(2) Cf. B[illegible], *Bulletin épigraphique*, t. IV, p. 230

(3) ZEUSS, *Grammatica celtica*, 2e éd., par EBEL (1871, Berlin), p. 10 et s.

(4) SCHUCHARDT, *Vocalismus des Vulgärlateins* (1866-8, Leipzig), t. II, p. 1 et s.

(5) CORSSEN, *Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung der lateinischen Sprache* (1868-1870, Leipzig), t. I, p. 324 et s.

parents l'un de l'autre, avaient de telles affinités, qu'ils ont donné lieu aux mêmes phénomènes, dont nous trouvons les traces similaires dans l'épigraphie de l'Italie et dans celle des pays celtiques. Seulement, comme nos inscriptions sont écrites en latin et non pas en gaulois, comme les anomalies se rencontrent, somme toute, plus souvent sur des noms latins que sur des noms propres d'origine gauloise, on est autorisé à penser que le latin seul suffit à expliquer tous ces faits. et que le celtique n'a exercé aucune influence sur la latinité de nos inscriptions.

Une discussion s'était élevée ces dernières années au sujet du latin des inscriptions africaines. Les uns y ont vu du latin particulier à la province, fourmillant d'africanismes; les autres, et je crois bien qu'ils ont raison, n'y ont rien constaté de bien nouveau et qui ne se retrouve dans le latin populaire de tous les pays. Il est vraisemblable que la même discussion s'élèvera un jour au sujet des inscriptions de la Gaule, du moins de la Gaule propre : car celles de la Narbonnaise me paraissent avoir suffisamment montré que le latin parlé dans le Sud-Est n'offrait rien d'étrange et d'inusité. Pour nous, et jusqu'à découverte de nouveaux textes, il ne nous semble pas que des inscriptions de Bordeaux on puisse dire autre chose que ceci : tout ce qui n'est pas du latin classique, est du latin populaire, — rustique ou provincial, soit, — mais du latin qui est le même à Bordeaux, à Rome, à Carthage et à Capoue, à Cordoue et à Milan. On dira peut-être que Bordeaux, ville de commerce, une des métropoles de cette Aquitaine qui s'est toujours vantée d'être plus romaine que le reste de la Gaule, ne doit pas faire préjuger de la Belgique ou de la Celtique : c'est possible. Mais, en tout cas, nous n'avons constaté jusqu'ici, en dehors de la latinité classique, que ce parler de la plèbe ou des paysans, ce *sermo plebeius* ou *vulgaris* (1), où se sont conservées si tenaces les habitudes de la vieille langue, qui est fait d'archaïsmes plus que de provincialismes, et à propos duquel on peut dire avec Cicéron, que « la rusticité » est un signe « d'antiquité » (2).

---

(1) Cf. SCHUCHARDT, *Der Vokalismus des Vulgærlateins*, t. I, p. 102 et s.; *Grundriss*, de GRŒBER, t. I, p. 356 et s., etc.

(2) Cf. CICÉRON, *De oratore*, 3, 11 : *Rustica vox et agrestis quosdam delectat, quo magis antiquitatem, si ita sonet, eorum sermo retinere videatur.*

## *Phonétique* (1).

---

**A** REDOUBLÉ :

| | |
|---|---|
| *Ataaxti* | 970 |

C'est l'orthographe archaïque pour signifier l'*a* long; cf. notre t. I, p. 145.

**AE** POUR **E** :

| | |
|---|---|
| *aeres* | 258 |
| ✝ *diae* | 862 |

C'est une simple notation orthographique; cf. BOURCIEZ, *Bull. épigr.*, t. IV, p. 218; SEELMANN, p. 190.

**AU** REMPLACÉ PAR **A** :

| | |
|---|---|
| *Cladiae* | 100 |
| *Fastinae* | 185 |

PAR **O** :

| | |
|---|---|
| *Clodia* | 103 |
| *Ocellio* | 66 |
| ✝ *Oderanus* | 881 |

**AU** POUR **AE** :

| | |
|---|---|
| *Apalaustro* | 76 |

Cf. t. I, p. 184, sur la permutation de AU et de O; on la trouve à toutes les époques de la langue latine; SCHUCHARDT, t. II, p. 301 et s.; CORSSEN, *Ueber Aussprache, Vokalimus und Betonung der lateinischen Sprache*, t. I, p. 656 et s. — Sur le remplacement de AU par A, cf. SCHUCHARDT, t. II, p. 307; CORSSEN, p. 664. Corssen lui attribue une origine grecque et croit qu'il n'a jamais été populaire. — AU pour AE serait anormal, cf. SCHUCHARDT, t. II, p. 323.

---

**B** POUR **P** :

| | |
|---|---|
| *con]labs.* | 33 |
| *ibse* | 50 |

La permutation de B et de P est un des faits les plus constants que l'on connaisse, cf. BRAMBACH, *Die Neugestaltung der lateinischen Orthographie* (Leipzig, 1878), p. 242; CORSSEN, t. I, p. 124.

**B** POUR **V** :

| | |
|---|---|
| ✝ *bixit* | 860 |

BRAMBACH, p. 238, et CORSSEN, t. I, p. 131, ne font commencer cette permutation qu'au IIe siècle.

---

**C** TOMBÉ :

| | |
|---|---|
| *defunt.* | 241 |
| *defunta* | 125, 221, 298 |
| *defuntus* | 105 |
| *defuta* | 164 |
| *deuta* | 122 |
| ✝ *eclisie* | 902 |

Cette chute était constatée dans l'orthographe latine par PROBUS (p. 198, éd. KEIL): *Auctor non autor, auctoritas non autoritas.* Elle était surtout fréquente dans le latin provincial et le bas latin: nos exemples sont du IIe ou du IIIe siècle; cf. SCHU-

(1) La croix ✝ indique les inscriptions chrétiennes ou du bas empire.

CHARDT, *Vokalismus des Vulgærlateins*, t. I, p. 135.

---

**C** POUR **G** :

| | |
|---|---|
| *Bitudaca* | 118 |
| *Bituduga* | 119 |
| † *Burdecala* | cf. nos 878-921 |
| † *Burdegala* | |
| *C(aius)* | *passim* |
| *Cai(us??)* | 91, 131 |
| *Caius* | 458, 964 |
| *G(aius)* | 33, 136, 174, 182, 378(?) |
| *Gai(us)* | 92 |
| *Cea* | 259 |
| *Ceus* | 465 |
| *Gea* | 165 |
| *Cintucena* | 226 |
| *Cintugena* | 208, 228, 229 |
| *Cintugenus* | 129, 211, 230 |
| *Cintucnatus* | 176, 227 |
| *Cintugnatus* | 324 |
| *Cintuginatus* | 102 |
| *Incenuus* | 582, 583 |
| *Ingenuus* | 151 |
| *Inucenus* | 258 |
| *Lucaunus* | 154 |
| *Lugaunus* | 154 |
| *Nemetocena* | 278 |
| *Nemetogena* | 76 |
| *Pixticenus* | 303 |
| *Samocenus* | 278 |

*Apud antiquos* C *littera pro* G *ponebatur*, dit PROBUS (p. 214, éd. KEIL), et SCAURUS (p. 14, éd. KEIL) : C *cognationem habet cum* G.. Le G n'a été introduit dans l'alphabet latin que vers 290; mais l'usage de se servir de la lettre C pour le son correspondant au G ne se perdit jamais dans la langue latine (cf. les exemples cités par SEELMANN, p. 342). Le C et le G permutent également dans les langues celtiques (cf. ZEUSS, p. 144 et 175), et, de fait, les mots cités plus haut sont pour la plupart des noms d'origine gauloise. Nous trouvons des exemples semblables dans tous les volumes du *Corpus*, depuis les inscriptions archaïques (t. I, p. 600) de Rome jusqu'aux inscriptions chrétiennes de l'Italie, et, comme il y a là sans doute un fait général à toutes les langues indo-européennes plutôt qu'un fait particulier à la langue celtique, il paraît difficile de prétendre à coup sûr que cette dernière a influé en cela sur l'orthographe des mots cités plus haut. La seule chose qui paraît militer en faveur de l'influence celtique, c'est que cette permutation du G et du C n'est nulle part plus fréquente, semble-t-il, que dans les inscriptions des pays celtiques et sur les noms propres d'origine gauloise.

---

**D** TOMBÉ :

| | |
|---|---|
| † *aiutit* | 850 |

---

**D** POUR **T** :

| | |
|---|---|
| *adque* | 60 |

Cf. CORSSEN, t. I, p. 194 et notre t. Ier, p. 173.

---

**E** AJOUTÉ :

| | |
|---|---|
| † *fiet* | 878 |

---

**E** TOMBÉ :

| | |
|---|---|
| *Crescns* | 325 |
| † *Maurolnu* | 910, 911, 914 |
| † *Mumolnus* | 919, 920 |
| † *Segleno* | 931 |
| *Sevrus* | 24 |

| | |
|---|---|
| *Thelgusa* | 13 |
| *Vercundae* | 173 |

EN tombé :

| | |
|---|---|
| *pondum* | 241 |

Cf. les exemples cités dans le *Corpus*, surtout t. I, p. 605. — Cf. encore à ME tombé, p. 484.

---

E pour AE :

| | |
|---|---|
| *Avete* | 210 |
| *Basile* | 212 |
| † *bone* | 862 |
| † *Burdegale* | 879, 899, 911, etc. |
| *Castricie* | 222 |
| *Contemte* | 99 |
| *defucte* | 278 |
| *Divice* | 113 |
| † *eclisie* | 902 |
| *Europe* | 53 |
| *Greciniae* | 114 |
| *memorie* | 150, 307 |
| *morie* | 105, 165, 239 |
| *Publicie* | 162 |
| *Regine* | 96 |

Nous n'avons cité qu'un petit nombre d'exemples parmi les noms propres. Cf. Schuchardt, t. I, p. 223 et s.; Brambach, p. 204; Corssen, t. I (2e éd.), p. 691. La permutation de AE et E ne commence, dit-on, à se répandre dans la langue latine que dans le IIe siècle; mais parmi les exemples cités plus haut, il y en a (nos 96, 278) qui paraissent du Ier siècle.

---

E pour I :

| | |
|---|---|
| † *Burdegala* | 878 et s. |
| *cives* | 14, 42, 45, 52 |
| † *cive(tas)* | 956 |
| *Fed(elis)* | 320 |
| † *recordationes* | 862 |
| † *requiecet* | 862 |

L'exemple de *cives* appartient au latin de toutes les époques; cf. Neue, *Formenlehre*, t. I, p. 183. Les autres mots cités sont du bas empire. Schuchardt, t. II, p. 1 et s.; Seelmann, p. 200.

---

EU (diphtongue) :

| | |
|---|---|
| *Ateuriti* | 199 |
| *Otaveunu?* | 667 |
| *Seveurius* | 318 |
| † *Theudosius* | 848 |

Le latin a perdu la diphtongue *eu* de très bonne heure, comme toutes les diphtongues (sauf *au*). Nous la trouvons assez fréquemment dans des noms d'origine celtique (nos deux premiers exemples), où elle semble marquer, comme en latin, un degré supérieur de *u*: est-elle originale et primitive dans ces noms? ou les Gaulois l'ont-ils empruntée au vieux latin dans la notation orthographique de certains mots? Je préférerais d'autant plus la seconde hypothèse que l'on ne retrouve pas, semble-t-il, dans les langues celtiques modernes, une diphtongue correspondant à l'*eu* gaulois; cf. Zeuss, p. 35 et 109. — *Seveurius* est une faute de lapicide. — Sur *Theudosius*, cf. t. II, p. 14; Schuchardt, t. I, p. 144.

---

F tombée :

| | |
|---|---|
| *deuta* | 122 |
| *ofi.* | 462 |
| *ofic.* | 431 |
| *ofici.* | 535 |

**F** pour **PH** :

| | |
|---|---|
| † *Adelfi* | 946 |
| † *Stecan(us)* | 926 |
| † *Stefanus* | 935 |

---

**H** déplacée :

| | |
|---|---|
| *Polycrhonius* | 134 |
| *Theodothe* | 110 |

Ce sont des négligences de lapicide.

---

**H** omise :

| | |
|---|---|
| *aeres* | 258 |
| *arpa[st(on)]* | 354 |
| *Aten.* | 160 |
| *Cresimus* 241 ; cf. p. 509 et 510 | |
| *Crestio* | 481, 782 |
| *Ellene* ?? | 521 |
| *eredes* | 259 |
| † *Teodericus* | 936 |
| *Treptus* | 115 |

Cf. Brambach, p. 283 et s.; Corssen, I, p. 109, qui relève les chutes de l'H sur les *graffiti* de Pompei. Ici, t. I, p. 20.

---

**I** ajouté :

| | |
|---|---|
| *Cintuginati* | 102 |

---

**I** redoublé :

| | |
|---|---|
| *eiius* | 52 |
| *memoriiae* | 164 |
| *Saiiae* | 53 |

Le redoublement de l'*i* est signalé par les grammairiens *in vetustissimis scripturis* (Priscien, 7, 19); il est assez fréquent dans les inscriptions provinciales.

**I** redoublé ou contracté en flexion :

| | |
|---|---|
| *dis* | 226, 314, 328 |
| *fili* | 47, 309 |
| *linari* | 77 |
| *ostis* | 4 |

Cf. Ritschl, *Opuscula*, t. IV, p. 623; Corssen, t. II, p. 703 et s. Les témoignages épigraphiques des formes *ii* et *iis* sont postérieurs à l'ère impériale; elles ne se répandirent que peu à peu, surtout la forme *ii* au génitif singulier (qui demeura longtemps *i* pour les noms propres), et la forme simple se rencontre même dans des inscriptions de bonne époque, quoique les grammairiens ne cessent de la combattre. — Pour les noms propres, la forme *i* est à peu près constante sur nos monuments bordelais, même sur ceux qui paraissent du III[e] siècle (cf. n° 317, *Juli*) : nous n'avons rencontré que deux exemples de la forme allongée *ii*, et sur la même inscription. Nous n'en n'avons rencontré qu'un seul pour les noms communs, car le complément *fili[is]* (n° 115) est hypothétique :

| | |
|---|---|
| *Cassii* | 97 |
| *filii* | 238 |
| *Tiberii* | 97 |

---

**I** tombé :

| | |
|---|---|
| † *domni* | 862 |
| *flamni* | 75 |
| *Licnu(s)* | 640 |
| *mrae*?? | 292 |
| *omnbus* | 84 |
| *Queta* | 127 |
| *Secundna.* | 70 |
| † *spirtus* | 850 |

Sur la chute de l'*i* entre deux consonnes, cf. Schuchardt, t. II, p. 408 et s.; Corssen, t. II, p. 547 : le fait est constant dans le parler populaire. L'exemple de *mrae* pour

*memoriae* est douteux. Cf. *Queta, Corpus*, IX, 2024, etc.

---

I POUR E :

| | |
|---|---|
| † *aiutit* | 850 |
| *Auriliaes* | 206 |
| *Aurilius* | 44 |
| † *Burdegali* | 888, 896, 910, 913 |
| † *eclisie* | 902 |
| † *Maurolinus* | 909, 913 |
| † *monitario* | 878 |
| † *Mummolinus* | 917, 918 |
| † *Segileno* | 930 |
| † *Vasatis* | 956 |

Deux de ces exemples paraissent seuls du IIIe siècle; les autres sont du bas empire. Cf. SCHUCHARDT, t. I, p. 227 et s.; BOURCIEZ, *Bull. épigraphique*, t. IV, p. 218.

---

I POUR P :

| | |
|---|---|
| *Dioiantus* | 69 |

Peut-être est-ce une faute de lapicide.

---

I POUR Y :

| | |
|---|---|
| *Politimus* | 328 |

---

K POUR C :

| | |
|---|---|
| *kariss.* | 61 |
| *k(arissima)* | 65 |

Le premier exemple est du milieu du IIIe siècle.

---

L REDOUBLÉE :

| | |
|---|---|
| † *Burdegalla* | 917-920, 923, 924 |
| *Ellene* ?? | 521 |

---

L TOMBÉE :

| | |
|---|---|
| *Aplonius* | 127 |

---

L POUR T :

| | |
|---|---|
| *anlecessi* | 84 |

Il y a là un subterfuge du graveur et non un fait de phonétique.

---

M TOMBÉE :

| | |
|---|---|
| † *Mumolnus* | 919, 920 |
| † *Oderanus* | 881 |

M TOMBÉE EN FLEXION :

| | |
|---|---|
| *annoru* | 241, 260 |
| *arula* | 4 |
| *dieru* | 92 |

La chute de l'*m* au génitif pluriel est un fait fréquent dans les inscriptions anciennes, dans celles du bas empire et dans celles qui ont un caractère rustique ou provincial; cf. CORSSEN, t. I, p. 267 et s.; NEUE, t. I et p. 118 et s. Ici, t. I, p. 19.

---

ME TOMBÉ :

| | |
|---|---|
| *morie* | 105, 165, 239 |

Je crois que pour expliquer cette forme bizarre, il faut supposer d'abord la chute de *e*, *m(e)moriae*, puis celle de *m*, qui est la conséquence de la première.

---

M POUR N :

| | |
|---|---|
| *Contemic* | 99 |
| *im memoriam* | 260 |

---

N AJOUTÉE :

| | |
|---|---|
| *cojun.* | 112 |
| *conjunx* | 46, 57, 124, 180 |

| | |
|---|---|
| *exanimen* | 61 |
| *Mensiacus* | 44 |

Sur les deux premiers exemples, cf. t. II, p. 478. Cf. les exemples cités par CORSSEN de l'addition de l'*n* devant les sons *q* et *x*, t. I, p. 261; BRAMBACH, p. 271.

---

**N** TOMBÉE :

| | |
|---|---|
| *anis* | 282 |
| *anor.* | 162, 218, 298 |
| *anorm* | 244 |
| *anorum* | 118, 125, 137, 244, † 946 |
| *ano.* | 239, 334 |
| *cojun.* | 112 |
| *cojux* | 52 |
| *cos.* | 20, 26, 61, 954 |
| *defuc.* | 70, 136, 321 |
| *defucta* | 278, 284 |
| *defuctus* | 267, 300 |
| *deuta* | 122 |
| *Gerotius* | 77 |
| *ponedum* | 106 |

Sur les exemples tirés de *conjux*, cf. CORSSEN, t. I, p. 250. La chute de *n* devant *d, t, c*, est constatée par CORSSEN, t. I, p. 257-261 et SCHUCHARDT, t. I, p. 107-114.

---

**N** POUR **M** :

| | |
|---|---|
| *annorun* | 106 |
| *conm(ilitones)* | 44 |

Je crois, pour *annorun*, à une faute de lapicide; cf. les exemples cités par SEELMANN, p. 364.

---

**O** REDOUBLÉ :

| | |
|---|---|
| *geminoor.* | 44 |

Cf. t. I, p. 145.

---

**O** TOMBÉ :

| | |
|---|---|
| *Aplonius* | 127 |
| † *Mummlenus* | 923 |

---

**O** POUR **E** :

| | |
|---|---|
| *Sevorus*?? | 299 |

L'inscription est perdue et a pu être mal lue.

---

**O** POUR **U** :

| | |
|---|---|
| † *Bordicala* | 895 |
| † *Bordigala* | 894 |
| † *jocundus* | 862 |
| *Jovenalis*? | 594 |
| † *Mommolenus* | 862 |

Tous les exemples, moins un, sont du VII^e siècle, cf. SCHUCHARDT, t. II, p. 149 et s.; SEELMANN, p. 316. Sur *o* pour *u* au nominatif singulier, voyez, plus loin, à la flexion, p. 488.

---

**OU** (DIPHTONGUE) :

| | |
|---|---|
| *Carasouae* | 162 |
| *Conisouini* | 238 |
| *Doueccus* | 519 |
| *Lemouicus*? | 14 |
| *Vertougi* | 755-7 |

ZEUSS, p. 34, avait remarqué la fréquence de cette diphtongue dans l'épigraphie des pays celtiques : elle alternerait, suivant lui, avec les sons *ū* et *ō* (cf. p. 108). C'est le même fait qui s'est produit en latin et dans les langues italiques : la diphtongue *ou* a disparu de bonne heure pour faire place à *ō*, plus souvent à *ū* (cf. CORSSEN, t. I, p. 667 et s.). Il ne serait pas impossible que les Gaulois aient pris au vieux latin la diphtongue *ou* comme notation orthographique, et qu'ils lui aient fait subir des destinées similaires. Pareille

chose a été constatée pour la diphtongue *eu*; cf. ici, p. 482 et p. 477.

---

**P** TOMBÉ :

| | |
|---|---|
| *Epia* | 527 |
| *Epi(us)* | 530-533, 536 |

---

**Q** POUR **CU** :

| | |
|---|---|
| *Peqliaris.* | 119 |

---

**R** AJOUTÉE :

| | |
|---|---|
| *partronu* | 322 |

C'est sans doute une faute de graveur.

---

**S** AJOUTÉE AU MILIEU DES MOTS :

| | |
|---|---|
| *Maxsum.* | 274 |
| *Maxsumi* | 274 |
| *Maxsumo* | 274 |
| *possuit* | 24 |
| *uxsor* | 127, 128 |

Courante au IIe et au Ier siècle avant J.-C., l'orthographe *xs* pour *x* ne se rencontre plus guère sous l'empire que dans les épitaphes, cf. CORSSEN, t. I, p. 296. Sur le redoublement de l'*s*, cf. notre t. I, p. 89.

---

**S** TOMBÉE :

| | |
|---|---|
| † *requiecct* | 862 |

EN FLEXION :

| | |
|---|---|
| † *Bodisileiu?* | 904, 905 |
| *Camulu* | 220 |
| † *Carolitu??* | 905 *bis* |
| *Castrensi* | 222 |
| *Cintu?* | 231 |
| *Craxxillu* | 201 |
| *cju* | 321 |
| *Licnu* | 640 |
| *Lupu* | 645 |
| *Martinu* | 49 |
| † *Maurolnu* | 910, 911, 914 |
| *partronu* | 322 |
| *Penticeiu* | 157 |
| *Poliu* | 669, 670 |

La chute de l'*s* à la desinence casuelle est un fait d'archaïsme épigraphique que les inscriptions d'un caractère populaire ou provincial présentent constamment à toutes les époques. Il revient plus fréquemment au bas empire; cf. CICÉRON, *Orator*, 48, 161; CORSSEN, t. I, p. 292 et s.; NEUE, t. I, p. 72. Nos inscriptions sont de tout temps.

---

**T** REDOUBLÉ :

| | |
|---|---|
| *conttubernal.* | 328 |

Cf. CORSSEN, t. I, p. 174 et s.

---

**T** TOMBÉ :

| | |
|---|---|
| *feci(t)* | 274 |
| *posi(t)?* | 74 |
| *posui(t)* | 122 |

CORSSEN, t. I, p. 188. C'est une forme du latin populaire qu'on retrouve sur les *graffiti* de Pompéi et dans les inscriptions provinciales, surtout du bas empire. Corssen semble voir là, pour le Ier siècle, un fait du parler populaire campanien : mais nous la retrouvons dans tous les pays.

---

**U** POUR **O** :

| | |
|---|---|
| † *anuus* (acc. plur.) | 862 |
| † *Theudosius* | 848 |

Cf. SCHUCHARDT, t. II, p. 91 et s. et surtout p. 145; SEELMANN, p. 211.

**U** POUR **I** :

| | |
|---|---|
| *Maritumae* | 158 |
| *Maxsumi* | 274 |
| *Maxsumo* | 274 |
| *Maxsumus* | 274 |

Cf. BRAMBACH, p. 107 et s. — Les derniers exemples appartiennent à une des plus anciennes inscriptions de Bordeaux.

**U** TOMBÉ :

| | |
|---|---|
| *Cintusms* | 233 |
| *Peqliaris* | 119 |
| *posit* | 74 |

Cf. à A pour AU, page 480.

**X** REDOUBLÉE :

| | |
|---|---|
| *Craxxillu* | 201 |
| *uxxor* | 197 |

SYLLABES TOMBÉES :

| | |
|---|---|
| *Aplonius* | 127 |
| *morie* | cf. p. 484 |
| *pondum* | 241 |
| † *Segleno* | 931 |

## *Flexion.*

### SUBSTANTIFS.

1re déclinaison (noms féminins).

NOMINATIF SINGULIER EN **-e** :

| | |
|---|---|
| *Cure* | 60 |
| *Lagisse* | 85 |
| *Lucere* | 239 |
| *Palme* | 60 |
| *Teodothe* | 110 |

Cf. notre t. I, p. 173 et ZEUSS, p. 247. — ZEUSS ne parle pas d'une déclinaison féminine en *-e* dans l'ancien gaulois. Cependant, si la déclinaison en *-os*, dont nous parlerons plus loin, était véritablement celtique, celle-ci devrait l'être également et au même titre, car les noms qui l'offrent sont à peu près tous d'origine gauloise; il faudrait la rapprocher de la déclinaison irlandaise en *-e*. Cf. notre t. II, p. 477.

GÉNITIF SINGULIER EN **-aes** :

| | |
|---|---|
| *Auriliaes*?? | 206 |

S'il ne faut pas lire *s(acrum)*, nous avons là une forme grécisante que l'on rencontre même dans des noms propres d'origine latine, cf. *Dianaes, Corpus*, t. I, n° 1242, etc. — NEUE, t. I, p. 13.

ACCUSATIF SINGULIER EN **-a** :

| | |
|---|---|
| *arula* | 4 |

Cf. ici, p. 484.

DATIF PLURIEL EN **-is** :

| | |
|---|---|
| *ostis* | 4 |

Cf. ici, p. 483.

1re déclinaison (noms masculins).

NOMINATIF SINGULIER EN **-a** :

| | |
|---|---|
| *Allusa* | 383-389 |
| *Andelipa* | 126 |
| *Cantusa* | 150 |

| | |
|---|---|
| *Cea* | 259 |
| *Eppia* et *Epia* | 524-527 |
| *Gea* | 165 |
| *Mantusa* | 151 |
| *Matrona* | 134 |
| *Merula* | 362-365, 958, etc. |
| *Samia* | 709 |
| *Toutissa* | 362-364, etc. |

*Samia* seul n'est pas d'origine celtique. Tous les autres noms sont gaulois et des noms d'hommes (cf. t. I, p. 270), car je crois avoir eu tort (t. I, p. 259) de regarder *Matrona* comme un nom de femme. — Cependant je pense que nous avons là la vieille déclinaison latine en *-a* des noms comme *Ahala, Agrippa,* etc.

---

GÉNITIF SINGULIER EN **-ai** :

| | |
|---|---|
| *Eppiai* | 524 |

C'est le génitif archaïque.

---

2e déclinaison.

NOMINATIF SINGULIER EN **-os** :

| | |
|---|---|
| *Brennos* | 216 |
| *Divixtos* | 2 |
| *Lascivos* | 20 *bis.* |
| *vivos* | 115 |

Toutes ces inscriptions paraissent de la première moitié du Ier siècle. — *Os* est la forme archaïque du nominatif; elle s'est conservée jusqu'à la fin du Ier siècle après la lettres *v* (cf. QUINTILIEN, 1, 7, 26) et même dans le langage et l'écriture classiques. Mais il semble prouvé (cf. CORSSEN, t. II, p. 102), que dans la langue populaire des provinces, à côté de la forme classique *-us,* la forme archaïque *-os* s'est toujours maintenue, comme le témoignent surtout les épitaphes; cf. encore NEUE, *Formenlehre,* t. I, p. 65-67. — D'autre part, on admet généralement, depuis ZEUSS p. 222), une déclinaison purement celtique en *-os.* Faut-il voir dans les formes de *Brennos, Divixtos,* une trace de cette déclinaison? ou faut-il les regarder comme le souvenir soit du nominatif grec, soit du nominatif latin populaire et archaïque? La seconde hypothèse n'est pas la moins vraisemblable.

---

NOMINATIF SINGULIER EN **-u** :

| | |
|---|---|
| † *Bodisilciu?* | 904, 905 |
| *Camulu* | 220 |
| † *Carolitu??* | 905 *bis* |
| *Cintu?* | 231 |
| *Craxxillu* | 201 |
| *Licnu* | 640 |
| *Lupu* | 645 |
| *Martinu* | 49 |
| † *Maurolnu* | 910, 911, 914 |
| *partronu* | 322 |
| *Penticeiu* | 157 |
| *Poliu* | 669, 670 |

Cf. ici, p. 486.

---

GÉNITIF SINGULIER EN **-i** :

| | |
|---|---|
| *fili* | 47, 309 |
| *linari* | 77 |

---

GÉNITIF PLURIEL EN **-oru** :

| | |
|---|---|
| *annoru* | 241, 260 |

Cf. p. 484.

---

DATIF PLURIEL EN **-is** :

| | |
|---|---|
| *dis* | 226, 314, 328 |

---

ACCUSATIF PLURIEL EN **-us** :

| | |
|---|---|
| † *annus* | 862 |

Forme bas-latine.

---

3e déclinaison.

NOMINATIF SINGULIER EN **-as** :

| | |
|---|---|
| *Boias* | 45 |
| *Celas* | 223 |

NOMINATIF SINGULIER EN **-es** :

| | |
|---|---|
| *cives* | 14, 42, 45, 52 |

Cf. p. 485.

NOMINATIF SINGULIER EN **-i** :

| | |
|---|---|
| *Castrensi* | 222 |

GÉNITIF SINGULIER EN **-es** :

| | |
|---|---|
| † *recordationes* | 862 |

---

5e déclinaison.

GÉNITIF PLURIEL EN **-eru** :

| | |
|---|---|
| *dieru* | 92 |

Cf. p. 484.

---

VERBES.

| | |
|---|---|
| *feci(t)* | 274 |
| † *fiet* | 878 |
| *posui(t)* | 122 |
| † *requiecet* | 862 |

| | |
|---|---|
| *pondum* | 241 |
| *ponedum* | 106 |

---

## *Noms gaulois ou aquitains* [1]

I

Formés à l'aide des désinences casuelles latines :

**-a, -as, -e, -is, -o, -os, -us.**

*Abbo*
*Alingo*
*Andus*
*Arro*
*Aura?*
*Batrus?*
*Betto*
*Bloxus*
*Brennos*
*Cantus*
*Caunus*
*Cea*
*Celas*
*Celta*
*Ceus*
*Cialus*
*Es)cingus*
*Cinto*
*Conus?*
*Craxus*
*Cubus*
*Cure*
*In)derca*
*Draucus*
*Gallus?*
*Gea*
*Ica*
*Co)magus*
*Co)merta*
*Nantus*

---

[1] Les noms aquitains sont marqués d'une astérique *. Nous avons inséré dans cette liste les noms de lieux girondins; cf. p. 129 et s.

*Nerta*
*Nertus?*
*Palme?*
*Remus*
*Rolus*
*Samo*
*Seno*
*Senus*
*Serdus*
*Siccus?*
*Siora*
*Soris*
*Cara)soua*
*Sulla*
*Tesco*
*A)treba*
*Urus*
*Eppius*
*Livius*
*Nammia*
*Saius*
*Scottius*
*Sirio*

ZEUSS, p. 763.

### II

Formés à l'aide de suffixes :

#### E -us, E -a.

*Ateus*
*Cobea*
*Nobea?*

#### I -us, I -a.

*Ateius*
*Aveius*
*Blavia*
* *Boias*
*Boius*
* *Cossio*
*Epius*
*Eppia*
*Eppius*
*Livius*
*Nammia*
*Saius*
*Scottius*
*Sirio*

ZEUSS, p. 763.

#### U -a, U -us.

*Cintua?*
*Inuus*
*Matua*
*Matuus*

Cf. ZEUSS, p. 764.

#### AC -us, AG -us, IAC -us.

*Congonnetiacus*
*Durnacus*
*Mutacus*
*Ne[r]tacus?*
*Salomacus*
*Sanuacus*
*Unagus*

Cf. ZEUSS [1], p. 806; D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Études grammaticales sur les langues celtiques*, p. 15*. — Comparez le suffixe *âka* en sanscrit, BOPP, trad. BRÉAL, t. IV, p. 310.

#### AUG -us, OUG -us, U -ga (??).

*Aquga?*
*Sintaugus*
*Vertougus*

Ces suffixes paraissent très proches parents du précédent. Cf. ZEUSS, p. 795.

#### ECC -us.

*Doueccus*

#### IIC -o.

*Oiico?*

#### IC -us, IC -e, IC -ius.

*Aulercus*
*Aulicus??* [2]
*Boicus*
*Cadurcus* [3]
*Conmolnicus*
*Cornicus*
*Divice*
*Divicus*
*Donicus*
*Lemovicus*
*Mediomatricus*
*Samonicus*
*Sammonicus*
*Sapricia*
*Tauricus* [4]
*Tiblik*
*Trilicus*
*Vervicia*
*Vildicus*

Cf. ZEUSS, p. 806.

(1) Les exemples de *Neptacus* et *Nepitacus* donnés par Zeuss sont tirés de notre n° 301, où il faut sans doute lire *Nertacus*.
(2) Le nom peut aussi bien être d'origine romaine que celtique.
(3) Pour *Caduricus*. Je crois à un suffixe double, et non au suffixe *-urc*, qu'indique ZEUSS, p. 808
(4) Pourrait être aussi romain.

### ICC -us.

*Beliniccus*
*Caisiccus?* (1)
Cf. Zeuss, p. 807.

### UC -us, UC -ius.

*Ebucius??*
*Viducus*
*Visucius*
Cf. Zeuss, p. 806.

### UCC-us.

*Leduccus*
*Senoruccus*
Cf. Zeuss, p. 807.

### AUD -us.

*Laguaudus*
Cf. Zeuss, p. 790 et notre t. I, p. 354.

### ED -o.

*Onatedo*
*Varatedo*
Cf. Zeuss, p. 789.

### EL -o.

*Mascelo* (2)
Cf. Zeuss, p. 817 et 766.

### EL -us.

*Aurelus* (3)

### ILL -us, ILL -a.

*Craxxillus*
*Indercillus*
*Intercillus*
*Pistillus*
*Sentilla*
*Soillus*
*Tasgillus*
Cf. *Ulircli* et *Duetil*, notre p. 471. — Cf. Zeuss, p. 767.

### OL -us, OL -a.

*Attusiola*
*Horcola??*
*Ogilolus*
*Spartiola*
*Spartiolus*
Cf. Zeuss, p. 766.

### UL-us, UL-a, UL-ius UL -ia.

*Aetula*
*Aitula?*
*Axula*
*Camulia*
*Camulinus*
*Camulius*
*Camulus*
*Catulus* (4)
*Merula*
*Peculia?*
Zeuss, p. 766.

### ULL -us, -a.

*Medullus*

### IM -us, -a.

*Cintusma*
*Cintusmus* (5)
*Epomima*
*Eppimus*
Cf. Zeuss, p. 770.

### OM-

*Epomima*
Cf. Zeuss, p. 770.

### AN -us.

*Ambianus*
* *Aquitanus?*
*Sequanus*
Cf. Zeuss, p. 772.

### AUN -us.

*Lucaunus*
*Lugaunus*

### EUN -us.

*Otaveunus?*

### IN-us, IN -a, IN- ius, IN -ia.

*Belinia*
*Belinius*
*Camulinus*

(1) A rapprocher peut-être de la forme simple *Caixu*, dans le *Corpus*, III, 5422, 5513.
(2) Plutôt celtique que romain.
(3) Le nom paraît bien celtique : *Aurelus*, fils d'*Aurus (Auriknus)*, dit l'épitaphe, celle de nos inscriptions qui porte au plus haut degré l'empreinte gauloise.
(4) Aussi bien gaulois que romain.
(5) Pour *Cintusimus?*

*Conisouinus*
*Nasbinus*
*Nertinus?*
*Sacrina*
*Solinus?*
*Surdinus*
*Vestinus?*

Cf. Zeuss, p. 772.

---

### ON -a.

*Matrona*
*Samonicus*
*Sammonicus*
*Sirona*

Cf. Zeuss, p. 772.

---

### AP -us, AP -ius.

*Menapius*
*Sacrapus*

Zeuss, p. 797.

---

### UPP -a.

*Taluppa??*

Zeuss, p. 797. — Cf. plus loin, p. 495, et t. I, p. 242.

---

### AR -us.

*Iardarus*

Cf. Zeuss, p. 779.

---

### ER -e, etc.

*Aulercus*
*Corteratis*
*Lucere*
*Trever*

Cf. Zeuss, p. 779.

---

### IR -o.

*Criciro*

Cf. Zeuss, p. 779.

---

### OR -ix (or -icus).

*Aduorix*
*Comartiorix*
*Ivorix*

Zeuss (p. 20), Glueck (p. 2), et leur école regardent le thème *-rix,* qui entre si souvent en composition dans les noms celtiques, comme analogue à l'irlandais *righ* ou *riogh,* au latin *rex,* au gothique *reiks,* etc., par conséquent comme ayant la signification de «roi». De fait, il est probable que le nom gaulois signifiant « roi » devait avoir une forme voisine de celles-là. Je ne puis cependant accepter cette opinion, et voir dans les noms comme *Dumnorix, Vercingetorix,* etc., autre chose que des noms dérivés, dans les thèmes *-rix, -orix, -urix,* etc., autre chose que des suffixes, produits par contraction de *-ric(u)s,* etc. : de même le latin *genitrix* est pour *genitric-s* (Bréal, préface de la trad. de Bopp, t. IV, p. iv), et nous rencontrons les formes *Lemovix* et *Lemovicus* (t. I, p. 45).

---

### OR -uccus.

*Senoruccus*

---

### UR -ix (ur -icus).

*Biturix*
*Cadurcus*

---

### UR -o, UR -us, UR -ius.

*Eburius*
*Maturus* (1)
*Reburus*
*Sacuro?*
*Saturio* (2)
*Ulpuro?*

Cf. Zeuss, p. 779. Sur les noms en *-uro,* cf. t. I, p. 130.

---

### AUS -us.

* *Melausus*

Je ne crois pas ce suffixe d'origine celtique, mais aquitanique. Aucun des noms que cite Zeuss, p. 780 (*Nemausus, Arausio, Carausius,* etc.) n'est à coup sûr celtique. Je rapprocherai *Melausus* de ces noms en *-osus* ou *-osa* si fréquents dans la la toponomastique aquitanique, *Losa, Segosa, Coequosa.*

---

(1) Cf. : *Matuus,* etc., t. I, p. 23.
(2) Peut aussi être latin d'origine.

**IS -ius, IS -ia, IS -o.**

*Comnitsia* [1]
*Parisius*
*Veciso*

Cf. Zeuss, p. 785.

**ISC -us.**

*Viviscus*

Cf. Zeuss, p. 808.

**ISS -a, ISS -e.**

*Lagisse*
*Toutissa*

Cf. Zeuss, p. 786. *Issa* me paraît bien servir au masculin en gaulois; cf. *contra,* d'Arbois de Jubainville, *Langues celtiques,* p. 115*.

**US -a, US -mus, US -ma.**

*Allusa*
*Cantusa*
*Cintusma*
*Cintusmus*
*Mantusa*

Cf. Zeuss, p. 786 et notre t. I, p. 270.

**AT -a, AT -is, AT -us.**

* *Basates*
*Condatis*
*Corteratis*
*Diorata*
*Diratus*
*Onatedo*
*Stomates*
*Ulatia*
*Varatedo*

Cf. Zeuss, p. 796; d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique,* t. I, p. 452. — Comme on le voit par le premier exemple, le suffixe *-at* sert aussi aux noms aquitains.

**ET -us, ET -ius,** etc.

*Adbucietus*
*Adnametus*
*Aveta*
*Avetius*
*Avetus*
*Bresetum*
*Congonnetiacus*
*Tocetus*

Cf. Zeuss, p. 797.

**IT -us, IT -a.**

* *Aquitanus*?
*Ataaxtus*
*Aterta*?
*Ateuritus*
*Atioxta*
*Atioxtus*
*Atturita*
*Belesta*?
*Comnitsia*
*Coxtus*
*Curita*
*Divixtus*
*Dixtus*
*Dubita*
*Ivitus*

Cf. Zeuss, p. 797.

**UT -io, UT -ius.**

*Matutio*
*Sunutius*

Cf. Zeuss, p. 197.

**AV -a.**

*Onuava*
*Otaveunus*

**AX -(i)tus.**

*Ataaxtus*

**IX -(i)tus.**

*Divixtus*

**OX -(i)tus.**

*Atioxta*
*Atioxtus*

Suffixes doubles :

**ULIN -us.**

*Camulinus*

**ERAT -is.**

*Corteratis*

**ORIC -us (orix).**

*Comartiorix*
*Ivorix*

**URIC -us (urix).**

*Biturix*
*Cadurcus*

[1] Pour *Comnitisia.*

**ORUCC -us.**

*Senoruccus*

---

**USIM -us.**

*Cintusmus*

---

**ATED -o.**

*Onatedo*
*Varatedo*

---

**ETIAC -us.**

*Congonnetiacus*

---

**ITIS -ia.**

*Comnitsia*

---

**AXIT -us.**

*Ataaxtus*

---

**IXIT -us.**

*Divixtus*

---

**OXIT -us.**

*Atioxta*
*Atioxtus*

---

## III

Noms formés à l'aide de préfixes :

**AD-**

*Adbucietus*
*Adnametus*
*Adtusta*
*Atreba*
*Atturita*

Cf. ZEUSS, p. 865.

---

**ANDE-**

*Andelipa*

Cf. ZEUSS, p. 866.

---

**CO-, COM-, CON-**

*Comagus*
*Comartiorix*
*Comerta*
*Comnitsia*
*Congonnetiacus*
*Conisouinus*
*Conmolnicus*

Cf. ZEUSS, p. 866.

---

**EX-**

*Escingus*

Cf. t. I, p. 22.

---

**IN-**

*Inderca*
*Indercillus*

Cf. ZEUSS, p. 869.

---

## IV

Mots composés de :

**-GENUS,-GNATUS, -KNUS, ETC.**

*Auriknus*
*Cintucena*
*Cintucnatus*
*Cintugena*
*Cintugenus*
*Cintuginatus*
*Cintugnatus*
*Divogena*
*Divogenus*
*Icenus* (1)
*Inucenus*
*Matugenus*
*Nemetocena*
*Nemetogena*
*Pixticenus*
*Samocenus*

Tous ces composés sont également des noms soit patronymiques, soit relatifs à la naissance, et le thème final indique partout la descendance ou la naissance, « né », ou « né de » (cf. ZEUSS, p. 38, 754), même le thème *gnatus*, bien que ZEUSS (p. 856), le traduise par *consuetus* et l'assimile au vieil irlandais *gnáth*, ce qui paraît assez arbitraire. Il semble bien, en effet, évident, que *knus* ou *cnus*, *cenus* ou *genus*, *cnatus* ou *gnatus* dérivent du même radical.

Que l'on consulte les langues voisines du celte : en latin, c'est d'une même racine que proviennent *indigena, prognatus, Gneus, natus*, etc.; en grec, κασίγνητος et πρωτογενής, (cf. *Protogenia*, n° 57), en sanscrit, *ganus*, « race », et

---

(1) Cf. *Icu*, n° 274.

*gnātis* « père », sont de la même famille [1].

Autres composés :

*Bitudaca*
*Bitudaga*
*Dagobius*

---

*Carasoua*

Cf. t. I, p. 277

---

*Cantosenus*

*Senodonna*

---

*Maritalus*
*Taluppa*

Cf. p. 492 et t. I, p. 342.

---

*Solimarus*
*Solimarius*
*Coriosolis*

---

*Noniconius* ?? [2]

---

*Mediomatricus*

---

*Soriolito*

---

*Hebromagus*
*Noviomagus*

---

* *Burdigala*

---

*Dumnotonus*

Cf. Zeuss, p. 856-857; d'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales sur les langues celtiques*, p. 6*.

---

(1) Voyez, contrairement à cette opinion, ce que dit d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, t. VIII, p. 181 : « M. Jullian a adopté pour ces deux dernières catégories de composés [en *-genus* et en *-gnatus*] l'interprétation aujourd'hui reçue qui est de considérer *genus* et *gnatus* comme des synonymes de *cnos*. Je ne partage pas cette manière de voir : *cnos* suivant moi désigne seul la filiation physique ou légale ; *genus* est l'expression d'une filiation mythologique. *Gnatus* dont le sens propre est « habitué à » [ce que je ne puis admettre] conserve ce sens primitif dans certains composés, et dans d'autres veut dire « celui qui rend ordinairement un culte à une divinité ». Il résulte de là que le premier terme des composés dont le second terme est *-cnos* consiste toujours en un nom d'homme ; que les composés dont le second terme est *-gnatus* ont toujours pour premier terme soit un nom de dieu, soit un nom commun ; et quo les composés qui ont pour second terme *genus* ont été formés avec un premier terme qui est un nom de dieu, ou le nom d'un objet momentanément divinisé..... Je crois donc que *Cintu-gnatus* ne veut pas dire « premier né » et signifie probablement « adorateur du dieu Cintus ». — Encore faudrait-il prouver d'abord l'existence du dieu *Cintus*.

(2) Nom douteux et peut-être d'origine romaine.



## 3° LA RÉDACTION

Plus encore que la langue, la rédaction de nos monuments s'écarte des traditions de l'épigraphie classique : les formules qu'elle comporte, j'entends celles des épitaphes, ont quelque chose d'insolite et d'étrange, qui ne se retrouve guère en dehors de la Gaule Propre et qui semble bien être le signe d'usages ou d'habitudes, et d'un état d'esprit particuliers à nos provinces.

Il y a peu de choses à dire des dédicaces des statues et des monuments civils ou religieux : les formules en sont entièrement conformes à celles qui étaient en usage dans tout le monde romain. Les unes rappellent que le monument a été promis ou voué à la divinité, qu'il est élevé en vertu d'une sorte de contrat entre le dieu et le donateur (cf. t. I, p. 14, 55 et 121) : ce sont les dédicaces des *ex-voto* proprement dits, avec l'expression consacrée de *votum solvit libens merito.* Les autres, plus rares, indiquent que le monument a été spontanément donné, sans promesse antérieure : *donavit* ou *dedit :* ces dons sont d'ailleurs le plus souvent testamentaires. — Voici le tableau de ces formules :

| | |
|---|---|
| *sacrum* | 1, 11, 13 |

---

| | |
|---|---|
| *votum solvit libens merito* | 2, 5, 11, 12, 13, 14, 15, 19 (cf. 18 et t. I, p. 14 et 55) |
| *ex voto* | 20 *bis* |
| *ex voto fecit ac dedicavit* | 6 (cf. t. I, p. 24) |
| *ex voto posuit* | 20 |
| *ex voto possuit libens merito* | 24 |

---

| | |
|---|---|
| [*dedit*]...... *adjecit* | 32 (cf. t. I, p. 121) |
| *donavit* | 4 |
| *dedicavit* | 6, 28 |

| | |
|---|---|
| *de sua pecunia faciendum curavit* | 23 |
| *de*] *suo posuit* | 31 |
| *poni jussit* | 8 |
| *testamento dedit* | 30, 34 |
| *testamento faciendum curavit* | 38 |
| *ex testamento poni jussit* | 7 |

---

| | |
|---|---|
| *heres pone*[*ndum curavit*] | 34 |
| *filii curaverunt* | 7 |

---

| | |
|---|---|
| *pro filio et verna*? | 5 |
| *pro salute (domini)* | 11 |
| *in honorem (domini)*? | 21 |

---

| | |
|---|---|
| indication du prix du monument | 8, 30 |
| » de la date » | 20 |
| *locus datus ex decreto decurionum* | 20, 20 *bis* |
| dédicaces en vers | 18, † 847, † 948 |

---

Les formules funéraires s'éloignent beaucoup au contraire des formules consacrées à Rome [1]. Comme il est aisé de le remarquer, les provinces de l'empire n'avaient point toutes les mêmes manières de parler de leurs morts sur leurs épitaphes. Certaines formules, rares ailleurs, se localisent en quelque sorte dans des régions ou des villes. Lyon a son *memoriae aeternae,* son *quieti aeternae*, et l'amour d'une longue série d'épithètes élogieuses décernées au mort; *memoriae causa* se rencontre surtout sur les inscriptions latines des provinces grecques; *obitus* (O ou Θ barré), est fréquent en Norique et dans la Pannonie Supérieure; l'Espagne aime les expressions de *carus suis, pius in suos,* qu'elle partage souvent avec l'Afrique. Les Africains recherchent les souhaits : *ossa tua bene quiescant!* ou : *sit tibi terra levis!* A Narbonne,

[1] Cf. CAGNAT, *Cours élémentaire d'épigraphie latine* (1886, Paris, in-8°), p. 139 et s.

les noms du mort sont précédés d'*obitus* (O, Θ, Ō) ou de *vivit, vivus, vivunt,* et l'*ascia,* si commune à Lyon ou à Bordeaux, y est presque entièrement inconnue. On pourrait multiplier les exemples : ceux-là suffisent à montrer que chaque province ou chaque ville avait, en fait d'épigraphie funéraire, ses usages ou tout au moins ses préférences.

La formule consacrée à Bordeaux est la suivante (cf., par exemple, nº 173) :

| | |
|---|---|
| DIIS MANIBVS ET MEMORIAE | [DÉDICACE DU MONUMENT] |
| VERECVNDAE DEFVNCTAE ANNORVM XXX | [INDICATIONS RELATIVES AU DÉFUNT] |
| SEVERIANVS FILIVS | [INDICATIONS RELATIVES AU DONATEUR] |
| PONENDVM CVRAVIT | [MANIÈRE DONT S'EST FAIT LE MONUMENT] |

La majorité de nos épitaphes sont rédigées suivant ce type, qui fut connu à toutes les époques du haut empire : nous le remarquons sur des inscriptions qui paraissent du commencement du Ier siècle (nos 93, 278), et il se montre encore sur celles de la fin du IIIe (nos 61, 69).

On peut dire, toutefois, au moins jusqu'à nouvel ordre, que les inscriptions des plus anciens temps ne sont point généralement faites suivant ce modèle, mais qu'elles comportent des formules beaucoup plus courtes ; c'est ainsi que le monument de *Brennos* (nº 216), qui paraît fort ancien, n'a que le nom du défunt, deux fois répété, il est vrai ; de même, les tombeaux de famille d'*Histimenius* (nº 115) et de *Maxsumus* (nº 274), qui semblent contemporains du précédent, ont une rédaction à peine plus longue, n'ajoutant aux noms des défunts qu'une simple indication sur l'origine du monument (cf. encore nos 129, 149, 161, 166, 169, 170, 171, 183, 199, 312). La formule que nous avons indiquée paraît avoir été consacrée ici surtout depuis la fin du Ier siècle jusqu'au milieu du IIIe siècle.

Au delà de cette date, nous retrouvons les expressions en usage chez les chrétiens (t. II, p. 22, 48, 154) : mais les inscriptions sont trop rares pour que l'on puisse retrouver quelle était la formule consacrée dans l'épigraphie chrétienne de la région.

On peut remarquer que la formule de nos épitaphes païennes est employée même pour des étrangers, par exemple pour des Orientaux, dans le pays desquels elle n'était cependant pas en usage (nos 68-71) : ce qui semblerait indiquer que l'épitaphe a été rédigée par les soins d'un Bordelais, peut-être du lapicide lui-même. Il est plus rare de trouver

sur des tombes d'étrangers des formules différentes de la nôtre (n[os] 45, 50, 51, 66, 67).

La formule en question n'est point d'ailleurs, à ce qu'il me semble, propre à notre ville : elle n'est point exclusivement bordelaise, mais plutôt gauloise. Hors de la Gaule, on ne la rencontre pour ainsi dire jamais, du moins exactement avec tous les termes dont elle se compose, et l'expression *defunctus* paraissait même si étrange à Maffei qu'elle lui faisait condamner nos épitaphes (t. I, p. 385). Elle est même fort rare dans la province de Gaule Narbonnaise [1]. On peut en conclure qu'elle est réellement particulière à la Gaule Propre et comme une marque de préférence celtique. Et ce qui viendrait justifier cette opinion jusqu'à un certain point, c'est qu'elle n'apparaît que fort peu entre Garonne et Pyrénées, c'est qu'elle se montre à peine dans les villes de la Gaule où la civilisation romaine a le plus pénétré, par exemple dans les colonies de Trèves et de Lyon. En revanche elle se remarque ailleurs dans l'Aquitaine gauloise et en Celtique, entre Garonne et Marne : mais, autant qu'il me paraît d'après les textes connus, elle n'est nulle part d'un usage aussi courant que dans le Sud-Ouest proprement dit, et, avant toute autre ville, dans celle de Bordeaux.

Disons maintenant quelques mots sur les différents termes dont se compose cette formule et sur les variantes qu'ils peuvent présenter.

---

**La dédicace du monument.** — La dédicace est presque toujours double. *Diis Manibus,* mis en vedette, rappelle que le monument et le sol sur lequel il s'élève sont consacrés aux Dieux Mânes, c'est-à-dire sont des choses sacrées, la propriété des dieux funéraires (*hunc locum monimentumque Diis Manibus do legoque*, dit une épitaphe de Padoue, *Corpus,* V, 2915) : c'est ce que j'appellerai volontiers la dédicace officielle, religieuse ou juridique. *Memoriae* est, au contraire, comme la dédicace privée, la rubrique funéraire : le mot indique que le monument est destiné à perpétuer le souvenir du défunt; c'est d'ailleurs presque un synonyme de « monument funéraire », l'équivalent de l'expression *monumentum* que nous trouvons une fois à Bordeaux et qui est plus fréquente dans l'est de la Gaule : *qualem paupertas potuit*

---

[1] Cf. p. 476 : il n'y a que trois exemples de *defunctus*

*memoriam dedi,* lit-on dans une inscription de Provence (*Corpus,* XII, 1036).

De ces deux formules, celle de ***Diis Manibus,*** qui est répandue par le monde entier, est relativement récente : on sait qu'elle ne se montre guère à Rome avant le temps d'Auguste, et il est à remarquer que toutes les inscriptions de Bordeaux où on en peut constater à coup sûr l'absence, sont parmi les plus anciennes de ce recueil. ***Memoriae,*** sans être particulier à la Gaule, s'y rencontre plus que dans le reste de l'empire : la formule ne semble ni plus ancienne ni plus récente que celle de *Diis Manibus,* et, quoique on ait prétendu ([1]) qu'elle n'apparaît guère avant la fin du IIe siècle, nous la trouvons ici dès le premier, et aussitôt que l'autre (nos 77, 93, 96). Comme signification, comme esprit, elle paraît au contraire plus ancienne, nous reportant aux temps lointains où les tombes étaient moins des autels ou des temples que de simples « pierres de souvenir ». Et l'idée que cette formule réveille est accentuée encore par la présence, sur le monument, du portrait du défunt : ce qui est un fait aussi fréquent à Bordeaux et dans la Gaule Propre, que rare en Narbonnaise et dans l'Italie romaine. On dirait, si cette impression n'est point trompeuse, que le tombeau gaulois, comme les plus anciens monuments de Rome, fait surtout songer au souvenir de l'être absent, tandis que le tombeau des pays et des temps classiques rappelle davantage la religion des dieux parmi lesquels le mort a pris place.

Voici les différentes formules relatives à la dédicace ou à la nature du monument que nous rencontrons ici :

| | |
|---|---|
| Absence de dédicace (D. M. ou autre) ([2]) | 115, 126, 154, 182, 183, 191, 202, 216, 270, 274 |
| *Diis Manibus* seul | *passim* |
| *Diis Manibus* répété ?? | 226 |
| *Diis Manibus et memoriae* ([3]) | *passim* |
| *Diis Manibus* non suivi d'épitaphe | 352, 353 |
| *Diis Manibus sacrum* | 88, 206 ? |
| *Diis Manibus memoriae* (sans *et*) | 63, 89, 92, 308 |

([1]) Wilmanns, t. I, p. 72, au n° 244.
([2]) Nous ne donnons que les inscriptions entières où l'absence de toute dédicace est sûre.
([3]) Pour la manière dont ces différents mots sont écrits ou abrégés, cf., à la fin du volume, notre *Index* des noms communs.

| | |
|---|---|
| *aeternae memoriae* ?? | 281 |
| *in memoriam* | 200, 318 |
| *ob memoriam* | 58 |
| *memoriae* ou *memoria* seul ?? | 71, 93, 174, 302, 305, 306, 307 |
| *et memoriae* répété (deux morts) | 124 |

---

| | |
|---|---|
| † *depositio* | 946 |
| *hic jacet exanimen corpus* | 61 |
| † *hic pausat in pace* | † 850 |
| † *hic requiecet* | 862 |
| *hic sepultus est* ? | 79 |
| *hoc loco* [*jacet* ?] | 242 |

---

| | |
|---|---|
| *maceries* | 274 |
| *monumentum* | 157, 201 |
| *sarcofagus* | 330 |

---

**Le défunt**. — Les noms du mort sont mis indifféremment, semble-t-il, au génitif, au datif ou au nominatif : le génitif paraît plus fréquent, mais pas de beaucoup ; le nominatif est peut-être plus rare et ne se rencontre pas d'ordinaire sur les bonnes inscriptions. Mais il y a dans l'emploi de ces trois cas des différences inappréciables [1].

On abrège d'ordinaire les prénoms et souvent les gentilices, ce qui rend l'inscription pénible à déchiffrer (cf. p. 454). Il est fort rare que les trois noms soient également indiqués par des initiales, usage que les pays plus foncièrement celtiques semblent avoir affectionné : car on le remarque en Narbonnaise chez les Voconces et dans le territoire d'Apt.

L'indication de l'âge, sans être de règle absolue, est d'un usage constant, beaucoup plus même à Bordeaux que dans n'importe quelle ville de la Gaule Propre : c'est surtout, semble-t-il, sur les inscriptions des plus vieux temps qu'elle fait défaut (cf. n° 274). Les mois et les

---

[1] Dans certaines inscriptions dédiées à deux personnages (cf. n° 163), un des noms est au nominatif, l'autre au génitif.

jours sont indiqués pour les petits enfants, quoique on les trouve aussi sur les épitaphes de jeunes gens de 25 et 28 ans (nos 113 et 137). *Plus minus* devant le chiffre des années est très rare, et de basse époque (cf. t. I, p. 140).

On peut faire, en examinant l'*Index* des chiffres placé à la fin de ce volume, une remarque assez curieuse : les nombres qui apparaissent le plus souvent sur les inscriptions funéraires sont les nombres ronds, comme 20, 25, 30, 35, etc. Ce qui prouve que les anciens avaient l'habitude d'indiquer l'âge par à peu près, quand bien même ils ne le fissent point précéder de l'expression *plus minus.*

La mention des années est quelquefois faite absolument (*annorum,* etc.), sans rien qui la détermine. Mais d'ordinaire elle est précédée d'un verbe, comme *vixit* ou *defunctus. Vivere* est l'exception à Bordeaux, tandis que c'est l'expression consacrée dans les pays latins pour indiquer l'âge auquel est mort le défunt : ici, le terme courant est celui de *defunctus,* qui est peut-être l'expression la plus vraiment provinciale et gauloise qui se rencontre sur nos formules funéraires (cf. p. 499 et p. 476). *Defunctus* a quelque chose de brutal et de lugubre qui effrayait les Latins. *Vixit,* plus littéraire, rappelle seulement que le mort « a vécu » : le mot éloigne cette idée et ce souvenir de la mort qui étaient si pénibles aux Romains de l'âge classique. On se rappelle que lorsque Cicéron annonça au peuple l'exécution de Lentulus et de ses complices, il se borna à dire : « *Vixerunt* », « ils ont vécu », « manière de parler », ajoute Plutarque, « dont se servent les Romains pour éviter les paroles » funestes et ne pas dire : Ils sont morts. » De même, les Romains n'avaient pas l'habitude, même sur les épitaphes, d'écrire un mot qui pût réveiller une pensée funèbre : il est infiniment rare qu'ils substituent au *vixit* consacré l'expression triste de *defunctus* ou d'*obitus :* et même, quand ils emploient cette dernière, — qui paraît l'équivalent classique de *defunctus,* plus provincial et plus rustique, — ils l'enveloppent sous la mystérieuse abréviation de Θ, le *theta nigrum* des poètes [1].

---

[1] Je transcris ici une note de DE VIT, *Lexicon,* t. II, p. 613, n'ayant pas les moyens de vérifier ces allusions : *Vocem defunctus, utpote ominosam, nunquam aut raro admodum in antiquis sepulcrorum titulis usurpatam existimarunt nonnulli, easque inscriptiones, in quibus ea legitur, ad Christianos homines pertinere. Utrumque falsum esse citatis exemplis sane pluribus probat* CLEM. BIAGI *in Monum. Graec. et Lat. Mus. Nanian.*, p. 198. On voit que cette expression de *defunctus* a porté malheur : elle a fait condamner nos inscriptions par Maffei ; elle les a fait rejeter par d'autres parmi les textes chrétiens.

L'usage d'épithètes élogieuses ou de qualificatifs est relativement restreint sur nos épitaphes : la tradition semble avoir été ici de s'exprimer très sobrement sur le compte du défunt ; nous ne trouvons jamais de ces éloges pompeux si fréquents par exemple sur les inscriptions de Lyon, et il n'y a pas à signaler, à propos de nos textes, comme on l'a fait à propos de ceux de la colonie de Plancus, « la loquacité des épitaphes gauloises » (1). L'expression me paraît d'ailleurs manquer tout à fait de justesse. Bien au contraire, nos épitaphes, comme celles de presque toutes les cités de la Gaule Propre, sont sobres et sèches : à peine si çà et là nous rencontrons une épithète banale, ressemblant plus à une formule qu'à un éloge. Et le caractère formulaire de ces qualificatifs est si marqué que par deux fois ils sont appliqués, peut-être par erreur, non pas au mort, mais au survivant (nos 65 et 106).

La coutume à Bordeaux semble avoir été de ne faire servir le monument qu'à un seul mort : nous n'avons trouvé que quatre tombeaux de famille, desquels trois (nos 86, 115 et 274) sont très certainement les plus anciens de ce recueil. Nous signalons plus loin les tombes faites pour deux ou trois défunts. Il est à remarquer que le nombre des portraits gravés sur le monument ne correspond point toujours à celui des défunts indiqués sur l'épitaphe : tantôt nous trouvons deux portraits pour un seul mort (n° 59), tantôt un seul portrait pour trois morts (n° 76). Dans le premier cas le tombeau a été fait pour deux personnes et attend le survivant ; dans le second cas, il a reçu deux nouveaux morts qui ne lui étaient point destinés.

| | |
|---|---|
| nom du mort omis | 194 ?, 201 |
| noms du mort indiqués par des initiales | 166, 167, 953 ? |
| *annorum...* | 45, 57, 63, 101, 111, 118, 220, 280, 290 |
| † *annorum numero* | 946 |
| *annis...* | 282 |
| le chiffre des années sans *annorum* | 191, 291 |
| *vixit annos...* | 44, 116, 165 |
| *qui* ou *quae vixit annos...* | 43, 206, 280, † 862 |
| *annos plus minus...* | 43, 116, † 862? |

(1) *Titulorum sepulcralium Gallicorum loquacitas*, dit Wilmanns, t. I, p. 73 : mais cela est particulier à Lyon, qui est une colonie romaine.

| | | |
|---|---|---|
| *defunctus annorum...* | | *passim* |
| *defunctus est annorum* | | 95 |
| *defunctus* au début de l'épitaphe | | 165, 244, 284 |
| *qui defunctus annorum* | | 320 |
| indication des ans, des mois et des jours | | † 860, † 946 |
| » | des ans et des mois | 86 ?, 113, 137, 272, 294 |
| » | des ans et des jours | 92 |
| » | des mois et des jours | 248 |
| » | des mois seulement | 142 |

---

| | | |
|---|---|---|
| † *bone recordationes humilis Christi,* etc. | | 862 |
| *carissimae* | *(conjugi)* | 61, 64, 114 |
| *carissimo* | *(conjugi)* | 94 |
| » | *(filio)* | 92 |
| *comparandae virtute nulli* ? | *(filiae)* | 242 |
| *dulcissimo* ? | *(filio)* | 272 |
| » | *(conjugi)* | 106 |
| *gratissimo* ?? | *(civi)* ? | 68 |
| *optimae* | *(conjugi)* | 206 |
| *optimo* | *(patrono)* | 321 |
| *pientissimae* | *(conjugi)* | 145, 319 |
| » | *(matri)* | 75, 89 |
| *pientissimo* | *(conjugi)* | 90 |
| *piissimae* | *(conjugi)* | 88 |
| » | *(matri)* | 108 |
| *dulcissima* appliqué à la donatrice | | 106 |
| *carissima* » | » | 65 |
| *amantissimus* ?? *(maritus)* | | 209 |
| *matri suae* | | 108 |
| *filii nostri* | | 238 |
| *patrono nostro* | | 320 |
| *ob meritis* | | 64 |
| épitaphes en vers | | 270, † 848, † 849, † 945 |

---

| | |
|---|---|
| trois ou quatre défunts de la même famille | 86 |
| mari, femme et cinq enfants | 274 |

| | |
|---|---|
| mari, femme et trois enfants | 115, 280 |
| mari, femme et fille | 176 |
| mari et femme | 43, 102 ?, 124, 185, 215 |
| mari, femme et un troisième défunt *(coservus?)* | 76 |
| fille et père | 189, 258 ? |
| fils et père | 244 ?, 301 |
| fils et mère | 113, 155, 270, 279 |
| fille et mère, *simul defunctae* | 135 |
| deux frères ? | 163 |
| frère et sœur | 245, 282 |
| membres d'une corporation | 84 |
| deux défunts | 136 |
| trois défunts (le père et les deux femmes du donateur ??) | 172 |

---

**Le donateur.** — Celui qui a fait élever le monument ne s'oublie pas plus en Gaule que dans le reste de l'empire, et il est assez rare qu'il n'ajoute pas à son nom les titres qui l'attachent au défunt. C'est une exception cependant que ce tombeau élevé par deux fils à leur mère (n° 201), sur l'épitaphe duquel nous lisons bien le nom des fils, mais où manque celui de la mère. Il paraît indifférent d'indiquer la qualité du défunt ou celle du donateur, de dire « *Secundus pater* », ou « *Secundus filio ponendum curavit* ». Il est à noter que sur des épitaphes dues à deux ou plusieurs donateurs, on peut employer concurremment les deux tournures : *Silvina, cognata, adque Cure, Palme, tutori* (n$^{os}$ 60, 89).

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| *maritus* [1] | *uxori* | 212 | *conjux* | ....... | *passim* |
| *conjux* | ....... | *passim* | ....... | *marito* | » |
| *maritus* | ....... | » | ....... | *conjugi* | » |
| ....... | *conjugi* | » | | —— | |
| ....... | *uxori* | » | *pater* | *filio* | 92 |
| | —— | | *pater* | ....... | *passim* |
| *conjux* | *conjugi* | 106 | *mater* | ....... | » |
| *uxor* | ....... | *passim* | ....... | *filiae* | » |

[1] Nous indiquons dans ce tableau seulement les degrés de parenté mentionnés sur nos inscriptions, soit la qualité du mort (au datif), soit celle du donateur (au nominatif) ; les deux colonnes ne sont remplies que lorsque les qualités sont notées et pour l'un et pour l'autre. Pour le détail, voyez l'*Index*.

| | | |
|---|---|---|
| ....... | *filio* | *passim* |
| ....... | *filiis* | 115 |
| ....... | *nepoti* | 301 |
| ....... | *tatae* | 73 |
| *filius* | *parentibus* | 43 |
| *filia* | ....... | *passim* |
| *filius* | ....... | » |
| *filii* | ....... | » |
| ....... | *patribus* | 215 |
| ....... | *matri* | *passim* |

---

| | | |
|---|---|---|
| *frater* | ....... | » |
| *fratres* | ....... | 77 |
| *soror* | ....... | *passim* |
| ....... | *fratri* | » |
| ....... | *sorori* | » |

---

| | | |
|---|---|---|
| *gener* | ....... | 116, 178 |
| *cognata* | ....... } | 60 |
| ....... | *tutori* } | |
| *consobrinus* | ....... | 163 |

---

| | | |
|---|---|---|
| *libertus* | *patrono* | 219 |
| *libertus* | ...... | *passim* |
| *liberta* | ...... | » |
| *libertae et conjugi* (la même personne) | | 319 |
| ....... | *patrono* | *passim* |
| *patronus* | ....... | » |
| ....... | *liberto* | » |
| *dominus* | ....... | » |

| | | |
|---|---|---|
| *contubernales* | ....... | 328 |
| ....... | *conservo* | 329 |
| ....... | *tatae* | 73 |
| ....... | *comiti* | 85 |
| *amicus* | ....... | 167 |
| *conmilitones* | ...... | 44 |
| ....... | *c(ivi??)* | 68 |

---

| | |
|---|---|
| *heredes* (seul) | 183, 234, 259, 276, 283, 286, 316 |
| *heres* (seul) | 258 |
| *heres (filius)* | 43 |
| *heres (filia)* | 302 |
| *heres (uxor)* | 126 |
| *heres (frater)* | 258 |
| *heres (libertus)* | 67 |

---

le nom du donateur omis 269

---

PLUSIEURS DONATEURS :

| | |
|---|---|
| *conjux et libertus* | 57 |
| *maritus (et matri)* (1) | 89 |
| *uxor et soror* | 157 |
| *filia et frater* | 97 |
| *pater et mater* | 142 |
| *cognata (et tutori)* (2) | 60 |
| (deux esclaves à leur maître ?) | 119, 153 |

---

*ejus* ou *suus* après *filius*, etc., cf. à l'*Index des mots et noms communs*.

---

**La construction du monument.** — Il est rare que le nom du donateur ne soit pas accompagné d'un verbe rappelant l'érection du

(1 et 2) Construction renversée ; cf. p. 505.

monument. Les inscriptions dans le genre de celle-ci : « *Domitiae Domitius matri* », plus fréquentes à Rome et dans les pays d'éducation classique, sont ici en minorité. Le plus souvent nos épitaphes sont allongées et alourdies par les expressions de *dedit* ou *posuit* et surtout par celle de *ponendum curavit,* plus lourde et plus pénible encore. Cette dernière est de beaucoup la plus fréquente, et sans être spéciale à Bordeaux et à la Gaule, elle y remplace d'ordinaire le *fecit* des épitaphes romaines, plus simple et plus littéraire.

*Ponendum curavit* semble indiquer, au premier abord, que celui qui a présidé à l'érection du monument n'en a point fourni les frais, et qu'il les a prélevés sur la succession du défunt. Différents indices paraîtraient justifier cette hypothèse. Nous trouvons sur une épitaphe (n° 310) l'énumération « *procuravit donavit posuit* » ; elle indique les soins donnés au mort, le don du monument, l'érection du tombeau : là où nous rencontrons seulement *posuit,* on peut croire qu'il n'y a pas eu *donum.* Ailleurs on lit (n° 44) : *de suo sibi fecit, conmilitones ponendum curaverunt,* ce qui marque plus nettement encore l'opposition. Sur une autre épitaphe (n° 45) il est dit que le monument a été élevé par les soins, *officio,* d'un ami, tandis que la femme du défunt en a fait les frais, *locucum donavit.* Toutefois il n'est point douteux que l'opposition entre *dedit* et *ponendum curavit* a dû se perdre d'assez bonne heure et n'être jamais bien observée, et qu'on a souvent employé la seconde même lorsque le survivant a fait tous les frais des funérailles et du tombeau ; c'est le cas par exemple des monuments élevés par des pères à des enfants morts à deux ou trois ans (n^os 272 et 294 : on lit sur l'épitaphe *ponendum curavit* ou *curavit*).

Il arrive parfois que ces derniers termes soient précédés de *ex testamento :* c'est que les frais du monument et peut-être aussi sa disposition ont été réglés par le testament du défunt. Dans ce cas celui qui a présidé à l'érection du tombeau inscrit sur l'épitaphe sa qualité d'*heres,* mot qui équivaut alors, je pense, à héritier testamentaire, même si on le trouve accolé aux qualificatifs de fils ou de femme (cf. p. 506). S'il prend ce titre sans indiquer avant *posuit* la mention *ex testamento,* on peut cependant continuer à croire qu'il a veillé aux funérailles et à la construction du tombeau suivant les prescriptions de celui dont il a hérité (cf. t. I, p. 125).

Il n'est pas très fréquent à Bordeaux de voir un monument élevé

du vivant même de celui à qui il était destiné (ce que montre par exemple l'expression de *vivus sibi*) : c'est un usage plus courant dans les autres provinces. L'épitaphe est en tout cas mise après la mort, comme l'indique la mention de l'âge, gravée toujours en lettres contemporaines du reste de l'inscription.

La date de l'érection du monument n'apparaît, sous le haut empire, que sur l'inscription de 258 (n° 61) : elle devient courante à partir de l'an 300 (cf. t. I, p. 177). Nous ne trouvons un souhait qu'à la fin d'une mystérieuse épitaphe de confrérie (n° 84). Deux épitaphes seulement (n[os] 270 et 280) affectent une rédaction littéraire : toutes les autres présentent au plus haut point un caractère strictement formulaire. Les épitaphes métriques ou soigneusement rédigées sont infiniment plus fréquentes sous le bas empire.

| | |
|---|---|
| *ponendum curavit* | *passim* |
| *poni curavit* | 120 |
| *ponere curavit* | 180 |
| *posuit* | *passim* |
| *posuit curavit* | 311 |
| *curavit* | 110, 151, 162, 294 |
| *monumentum curaverunt* | 201 ; cf. 157 |
| *faciendum curavit* | 67 |
| *fecit* | 112, 242 |
| *fecit maceriem* | 274 |
| *procuravit donavit posuit* | 310 |
| *officio P....* | 45 |
| —— | |
| *donaverunt* | 309 |
| *locucum donavit* | 45 |
| *dederunt* | 85 |
| *dono dederunt* | 89 |
| *dono N....* | 63, 220 |
| *ex dono J....* | 212 |
| *de suo dedit* | 186, 228 |
| *de suo posuit* | 90, 200, 229 |
| *de suo ponere curavit* | 180 |

| | |
|---|---|
| *de suo c(uraverunt)?* | 157 |
| *de suo fecit* | 112 |
| *de proprio* | 57, 181 |
| *de sua pecunia curavit* | 53 |
| *propria pecunia curavit* | 151 |
| *propria pecunia p. c.* | 143 |
| —— | |
| *heres ex testamento faciendum c.* | 67 |
| » » » *p. c.* | 126, 283 |
| *heres ex testamento* | 286 |
| *ex testamento* | 72 |
| *ex praecepto ??* | 74 |
| —— | |
| *viva fecit* | 242 |
| *ipse sibi vivus et suis posuit* | 50 |
| *vivus sibi et suis* | 115 |
| *vivus sibi et conjugi* | 185 |
| *filiae et patri et sibi viva posuit* | 332 |
| *conjugi vivus posuit* | 51 |
| —— | |
| *de suo sibit fecit; conm. p. c.* | 44 |
| *testamento ponendum curavit* | 53 |
| *ipse [sibi] paravit* | 124 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| *ipse* | 150 | date de la mort indiquée | 61, † 860, † 862, † 946 |
| *de proprio (sibi?)* | 291 | | |
| *sub ascia dedicavit* | 46, 47, 52?? | exclamation à la fin | 84, † 850 |
| *ascia* sur les monuments | *passim* | Exclamation au milieu | 280 |

Enfin, pour terminer ce que nous avons à dire au sujet des formules, rappelons celle de *sub ascia dedicare,* si fréquente dans les régions les plus romanisées de la Gaule, par exemple à Lyon : nous n'en n'avons que deux exemples à Bordeaux, et sur les tombeaux de membres d'une même famille étrangère (t. I, p. 155). Ce n'est pas à dire que les Gaulois d'ici aient négligé le symbole de l'*ascia,* si cher à leurs compatriotes. Loin de là! si le nom n'apparaît point sur les épitaphes, la chose, l'*ascia* elle-même, a toujours été soigneusement gravée ou sculptée sur les monuments (d'ordinaire sur les faces latérales, moins souvent au-dessus ou au-dessous de l'inscription). Il semble même qu'aucun de nos tombeaux n'ait dû manquer de ce symbole éminemment religieux et funéraire ; et, si nous ne le trouvons pas indiqué sur les tablettes qui portent nos plus anciennes inscriptions (1), on peut supposer qu'il était figuré sur l'édifice que la tablette décorait : peut-être même renfermait-il l'*ascia* elle-même, en métal, car il n'est point rare de trouver de ces instruments à côté des tombeaux. Elle est, en effet, à Bordeaux et en Gaule, si inhérente au culte des défunts que les monuments les plus simples, ceux qui n'ont point d'épitaphe, qui n'ont pas même la dédicace aux Dieux Mânes, offrent cependant sur leur face antérieure la figure de l'*ascia,* comme si elle était par excellence le symbole de la religion des morts (t. I, p. 414).

(1) De même, ALLMER, *Trion*, p. 3 et 636, remarque que jusqu'à Néron les inscriptions de Lyon ne semblent pas avoir la formule *sub ascia dedicare*.



# III

# BORDEAUX ROMAIN D'APRÈS LES INSCRIPTIONS

## 1° DES ORIGINES A LA CONSTRUCTION DU REMPART, VERS L'AN 300

### *Les textes.*

Le recueil que nous donnons serait incomplet, croyons-nous, s'il n'offrait l'ensemble des documents écrits ou gravés que l'antiquité nous a laissés sur la ville de Bordeaux. Aussi convient-il de transcrire ici tous les textes qui la concernent, aussi bien les passages des historiens et des géographes où il est question d'elle que les inscriptions étrangères à notre pays où son nom se trouve mentionné.

D'ailleurs, avant d'essayer de refaire l'histoire de notre cité au temps des Romains, il ne peut paraître inutile de constater que les anciens ne nous ont presque rien appris sur Bordeaux, et que les ruines et les vestiges de son passé seront encore les meilleurs et les plus fidèles témoins de ses premières destinées.

---

Le nom de Bordeaux et de la nation gauloise à laquelle il appartenait, les Bituriges Vivisques, apparaît pour la première fois dans la littérature avec la géographie de Strabon, c'est-à-dire sous les premières années du règne de l'empereur Tibère. Il est probable que les renseignements qu'il nous donne à ce propos sont contemporains du moment où il écrit ou des derniers temps du principat d'Auguste.

Strabon se trouve être l'écrivain du haut empire qui nous parle à la fois le premier et le plus longuement de notre cité :

Ἐκβάλλει δ' ὁ μὲν Γαρούνας τρισὶ ποταμοῖς αὐξηθεὶς εἰς τὸ μεταξὺ Βιτουρίγων τε τῶν Ἰόσκων ἐπικαλουμένων καὶ Σαντόνων, ἀμφοτέρων Γαλατικῶν ἐθνῶν· μόνον γὰρ δὴ τὸ τῶν Βιτουρίγων τούτων ἔθνος ἐν τοῖς Ἀκουιτανοῖς ἀλλόφυλον ἵδρυται, καὶ οὐ συντελεῖ αὐτοῖς, ἔχει δὲ ἐμπόριον Βουρδίγαλα ἐπικείμενον λιμνοθαλάττῃ τινί, ἣν ποιοῦσιν αἱ ἐκβολαὶ τοῦ ποταμοῦ.

Strabon, Γεωγραφικά, **4, 2, 1**, édition Mueller dans la collection Didot. Remarquez Ἰόσκων, pour le nom des *Viviscí* : il y a sans doute là une faute de copiste, comme les manuscrits de Strabon en offrent en si grand nombre. Mueller corrige en Οἰσκων, suivant l'exemple de l'éditeur Kramer.

---

La liste que Pline l'Ancien donne des cités de la Gaule et que nous avons déjà utilisée (p. 138, p. 171 et p. 189) est peut-être un document antérieur à celui que nous a offert Strabon : car il semble bien qu'elle soit empruntée à une statistique remontant au plus tard au règne de l'empereur Auguste, et peut-être aux premières années de son gouvernement. D'ailleurs les Bituriges Vivisques n'y figurent que par leur nom :

*Aquitanicae sunt Ambilatri, Anagnutes, Pictones, Santones liberi, Bituriges cognomine Vivisci, Aquitani unde nomen provinciae......*

Plinii *Naturalis historia*, **4, 19** (33), **108**, éd. Sillig et Jan. — *Viviscí* est la leçon des deux meilleurs manuscrits, celui de Tolède et celui de Florence (*Riccardianus*). Le ms. de Paris **6797** donne *Vibisci*; d'autres, moins importants, ont *Ubisci* et *Ebusci*. Les anciennes éditions, notamment celles de Dalechamp (1587) et de Hardouin (1685), imprimaient *Bituriges liberi cognomine Ubisci*, texte qui a été accepté dans beaucoup d'éditions françaises, quoique rien ne me paraisse justifier l'intrusion du mot *liberi*.

---

C'est sous le règne de Domitien (sans doute vers 94) que Martial écrivit sur les Bordelais une sanglante épigramme :

*Hanc volo, quae facilis, quae palliolata vagatur,*
*Hanc volo, quae puero jam dedit ante meo,*
*Hanc volo, quam redimit totam denarius alter,*
*Hanc volo, quae pariter sufficit una tribus.*
*Poscentem nummos et grandia verba sonantem*
*Possideat crassae mentula Burdigalae.*

Martialis *Epigrammata*, 9, 32, édition Friedlaender, t. II, p. 67 (1886). — *Crassae* dans un ms., *crassa* et *crassi* ailleurs; *Burdigala*, dans 7 ms., *Burdigali*, dans un seul. Les éditions courantes depuis les premières (cf. celles de Calderinus et de Schrevelius), portent *crassi Burdigali*.

---

Ptolémée, qui écrivait sous le règne d'Antonin le Pieux, donne le nom et la situation de Bordeaux parmi les villes Κελτογαλατίας Ἀκουιτανίας :

Βιτούριγες οἱ Οὐιβίσκοι, ὧν πόλεις

Νουιόμαγος ιζ′ γο″ μϛ′ δ″

Βουρδίγαλα ιη′ με′ 𐅵″

Ptolémée, Ὑφήγησις γεωγραφική, 2, 7, 7, éd. Mueller dans la collection Didot. — Un très grand nombre de manuscrits donnent Βουρδιγάλα et Βίτουργες, deux Οὐβίσκοι, trois Οὐρδίγαλα. — Sur Νουιόμαγος, cf. notre p. 131. — Voyez la carte III de l'édition de Mercator (1584).

Ptolémée place Bordeaux à 45°30′ de latitude et à 18° de longitude; le méridien dont se sert ce géographe est celui des îles Fortunées : Bordeaux est en réalité à 17° de ce méridien et à 44°50′ de latitude.

---

L'*Itinéraire Antonin,* qui me paraît contemporain de Caracalla (cf. ici p. 203), nous donne maintes fois le nom de Bordeaux :

*De Hispania in Aquitaniam :*

*Ab Asturica Burdigalam :*

. . . . . . . . . . *Burdigalam.*

*Itin.,* p. 216 et 218, éd. Parthey et Pinder; p. 453 et 456, éd. Wesseling. — *Variantes* à la 2e ligne : *Burdicalam* dans six mss., *Burdigula* dans un. — Ici, p 213.

*Ab Aquis Terebellicis Burdigalam :*

. . . . . *Burdigala.*

Page 218, éd. Parth.; p. 456-7, éd. Wess. — *Var.* à la 1re ligne : *Burdicalam*, dans un ms., *Burdigallam* dans deux; à la 2e : *Burdicala* dans deux. — Ici, p. 215.

*De Aquitania in Gallias :*

*Item a Burdigala Augustodunum.*

Page 219, éd. Parth.; p. 458, éd. Wess. — *Var.: Burdicala* dans un ms., *Burdagala* dans un autre. — Ici, p. 227.

*Item de Aquitania in Gallias :*

*Item a Burdigala Argantomago.*

Page 220, éd. Parth.; p. 461, éd. Wess. — Ici, p. 220.

---

La *Table de Peutinger,* que nous jugeons contemporaine dans son ensemble de l'Itinéraire (ici, p. 204), nous présente Bordeaux au milieu des quatre routes qui y aboutissent. La place de la cité est indiquée

par un *castrum,* signe qui paraît une addition postérieure à la rédaction de la *Table* et du temps où Bordeaux était fortifié :

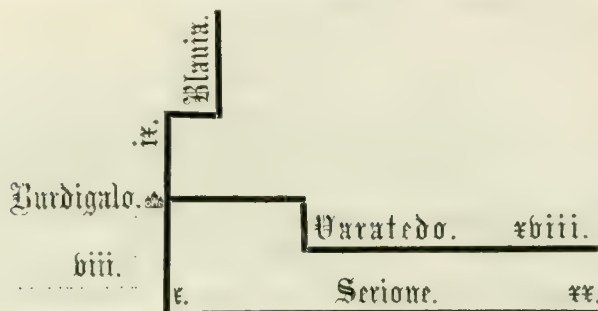



*Table de Peutinger,* segment I, A, éd. DESJARDINS. — Cf., ici, pages 213, 220, 224 et 227.

---

L'abréviateur Eutrope, qui écrivait sous Valens (mort en 378), nous apprend un fait important pour l'histoire de Bordeaux au IIIe siècle :

*Huic* [*Victorino*] *successit Tetricus senator, qui Aquitanias honore praesidis administrans absens a militibus imperator electus est et apud Burdigalam purpuram sumpsit.*

EUTROPII *Historia Romana,* 9, 10.

---

Les inscriptions relatives à Bordeaux sont plus éparses encore que les textes. Nous n'en connaissons que deux.

L'une est l'épitaphe d'un légionnaire originaire de notre ville, mort en Afrique et enterré près de Tébessa :

D · SEIVS · D · F · QVIR
IVVENIS · BVRDIGALA
MIL · LEG · III · AVG · 7 · NEPOTIS
VIX · AN · XXXXVI · MIL · AN · XXIII · H · S · E
GISATIA · SEIANA · MAR · BENE · DE
SE · MERITO · FECIT

Trouvée à Kessar-Gouraïe près de Tébessa; transportée au Musée de cette ville. Je ne sais si elle y est encore. M. SCHMIDT m'écrit à ce sujet : « Je regrette de ne pas l'avoir vue. Je crois qu'elle n'existe plus, comme beaucoup d'autres copiées autrefois dans le Musée de Tébessa par Wilmanns; j'ai d'ailleurs vérifié tout ce que j'ai trouvé ». — Renier imprime BVRDIGILA; Wilmanns, BVRDIGALA. — RENIER, *Inscriptions d'Algérie,* n° 3187; WILMANNS, *Corpus,* t. VIII, n° 2103.

Selon toute vraisemblance, elle est antérieure au règne d'Hadrien, sous lequel les légionnaires de la *IIIa Augusta* quittèrent Tébessa.

L'autre inscription est la dédicace d'une statue élevée à Lyon en l'honneur d'un magistrat des *Pictavi* (Poitiers) qui a été curateur des Bituriges Vivisques. Elle paraît de la fin du second siècle :

L·LENTVLIO
CENSORINO
PICTAVO
OMNIBVS·HO
NORIBVS·APVD
SVOS·FVNCTO
CVRATORI·BIT
VIVISCORVM
INQVISITORI
TRES·PROVIN
CIAE·GALLIAE

Copie d'ALLMER. — « Très-belle inscription, trouvée en 1855, dans la rue de la Cage. Musée lapidaire, portique XXIX ». MONFALCON, éd. de la *Recherche des antiquités et curiosités de la Ville de Lyon*, de SPON, 1857, Lyon, in-8°, p. 367.

---

Enfin un certain nombre d'inscriptions mentionnent des *Bituriges*, sans qu'on puisse savoir s'il s'agit de *Cubi* ou de *Vivisci*. En voici l'énumération :

1. — Diplôme militaire concernant la *cohors prima Aquitanorum Biturigum*, daté de l'an 74.

*Corpus inscript. latin.*, III, p. 852.

2. — Diplôme militaire de l'an 90, où il est fait mention de la *cohors prima Biturigum*.

*Ephemeris epigraphica*, t. V, p. 653.

3. — Dédicace à un *praefectus cohortis primae Biturigum*.

*Corpus*, II, n° 4202.

4. — Inscription d'un *praefectus cohortis secundae Biturigum*.

BRAMBACH, *Inscr. rhen.*, n° 1120.

5. — Épitaphe de *Tiberius Claudius Congonetiacus,* cavalier de l'*ala secunda Thracum,* et dit *natione Biturix.*

Cherchell. — *Bulletin épigraphique,* t. III, p. 91; *Ephemeris epigraphica,* t. V, n° 988.

6. — Épitaphe de *Virdomarus,* fils de *Tharton,* ancien cavalier de l'*ala Claudia nova, domo Biturix.*

Dalmatie. — *Corpus,* t. III, n° 2065, d'après VENUTI, p. 35.

7. — Épitaphe de *Faedus, Biturix nationis,* cavalier de l'*ala Longina.*

Bonn. — BRAMBACH, n° 498. — Cf. sur toutes ces inscriptions de soldats Bituriges, JULLIAN, *Les Bordelais dans l'armée romaine,* p. 21 et s.

8. — Épitaphe du professeur et poète Biturige *Blaesianus :*

*M. C. B. B. C. Artis grammatices doctor morumque magister,*
*Blaesianus Biturix Musarum semper amator,*
*Hic jacet aeterne devinctus membra sopore.*

Au Musée de Limoges. — Il ne serait pas impossible que les cinq premières lettres, qui se lisent sur un livre que tient le défunt, signifiassent : *Marcus C....ius Blaesianus, Biturix Cubus.*

9. — Dédicace faite à un inconnu par l'*ordo Bitur(igum).*

Nîmes. — *Corpus,* XII, n° 3058.

---

Enfin, rappelons que trois inscriptions de Bordeaux donnent le nom de *Bituriges Vivisci :* la première est l'autel consacré *genio Bit. Viv.* (n° 1); les deux autres sont des épitaphes de *Biturix V(i)b(iscus)* (n° 133), *Bitur(ix) V(i)v(isca)* (n° 222). On peut se demander, à propos de ces dernières, pourquoi on a tenu à indiquer la patrie des défunts, ce qu'on ne fait que pour les étrangers. Peut-être étaient-ils Bituriges Vivisques non de Bordeaux, mais d'un des *pagi* de la cité.

## *Les origines* [1].

Bordeaux ne doit son origine ni aux séductions de la nature ou du climat, ni au caprice ou à l'idée d'un homme, ni aux besoins d'un gouvernement. Ce n'est pas une volonté humaine qui a présidé à sa naissance, c'est encore moins le hasard de quelque événement politique. Si on peut parler de formation spontanée à propos d'une ville, le mot s'applique admirablement à Bordeaux : il n'y a peut-être pas de grande cité dans notre Gaule qui soit née aussi naturellement, qui se soit ainsi formée d'elle-même, en dehors de toutes circonstances extérieures, et qui se soit constamment développée d'après les mêmes lois qui ont présidé à sa naissance. Marseille a son fondateur venu de Phocée et ses colons hellènes; Lyon fut la colonie de Plancus, la ville de l'autel d'Auguste, le produit d'une merveilleuse idée de la domination romaine; un empereur créa Trèves de toutes pièces; que de hasards dans l'histoire de Paris jusqu'au jour où le césar Julien le distingua entre les cités de la Gaule du nord ! Toutes ces villes ont uni à l'avantage de leur situation naturelle les privilèges que leur a valus l'esprit de décision d'hommes intelligents ou de puissants souverains.

Bordeaux n'a jamais eu pour lui qu'une chose : sa position; ce qui explique peut-être pourquoi il a été si souvent relégué à un rang secondaire parmi les métropoles de la Gaule. Là où il s'élève, il devait, de toute nécessité, y avoir une ville : cette ville est uniquement le résultat d'une fatalité géographique, à laquelle les hommes n'ont presque rien ajouté. Et ce caractère, qu'on pourra retrouver d'ailleurs à tous les moments de l'histoire de Bordeaux, nous frappera surtout dans la période de ses plus anciennes destinées : on verra quelle petite place ont tenue, quel rôle médiocre ont joué les individus dans ses origines et ses premiers accroissements.

Bordeaux est dans une sorte de bas-fond où se réunissent trois des

---

(1) Nous possédons quatre histoires complètes de Bordeaux, celles de DOM DEVIENNE, d'O'REILLY, de BERNADAU et de GRADIS (cette dernière toute récente, de 1888). On ne peut user d'aucune d'elles sans les plus grandes précautions. L'*Histoire de Bordeaux* de RABANIS, arrêtée malheureusement au IVe siècle, est une œuvre un peu plus scientifique.

grandes voies naturelles et historiques de l'Europe occidentale : l'une vient d'Espagne le long des étangs, l'autre arrive des bassins du Rhin et de la Seine à travers les vallées de la Loire, de la Vienne et de la Charente, la troisième est la grande dépression que forment les lits de l'Aude et de la Garonne, réunis en quelque sorte par le seuil du col de Naurouse; ajoutons, comme quatrième route, celle de l'Océan. Cela fait deux longues lignes, qui se coupent presque à angle droit : au point d'intersection se trouve Bordeaux.

La première de ces lignes, celle qui joint l'Espagne au Rhin, est aujourd'hui la plus importante et demeurera, sans doute, ce qu'elle est depuis le XVI$^e$ siècle, la voie de la civilisation pacifique : mais, dans l'histoire ancienne de Bordeaux, elle n'a fait que faciliter la marche des migrations et des invasions, elle a été la route de la conquête, plus souvent barbare que bienfaisante. C'est par elle que, venant du Nord, ont pénétré chez nous les Gaulois Bituriges, les premiers de nos maîtres, puis les Romains envoyés par Jules César, puis les Germains des grandes invasions du III$^e$ et du V$^e$ siècle, enfin les Francs de Clovis et ceux de Charles Martel; c'est en la suivant encore, que sont arrivés du Sud les Sarrasins, peut-être les Aquitains. La route de l'Océan a amené les Saxons au V$^e$ siècle, les Normands au IX$^e$. La voie de la Garonne et de l'Aude, au contraire, qui n'est aujourd'hui qu'une voie latérale et secondaire, qui a toujours été, comme dit M. Élisée Reclus [1], « la moins importante pour le va-et-vient des nations », fut autrefois, bien au contraire, la véritable artère de la civilisation dans le Midi et le Sud-Ouest : c'était la voie de la conquête intellectuelle et morale ; elle unissait l'Océan à la Méditerranée, c'est-à-dire au grand foyer de la culture antique. Par elle sont arrivés les négociants grecs, avec les produits de leur pays, leurs monnaies, leur langue, leurs légendes et leurs dieux; et si les légionnaires romains sont descendus par le chemin du Nord, avec leurs armes et leurs aigles, la véritable domination latine, celle de la langue, du nom et des mœurs, s'est insinuée chez nous par la route du Levant, venant de Nîmes, de Narbonne et de Toulouse. C'est encore en descendant la Garonne que sont arrivés les Wisigoths, dont le rôle a été si utile au bien-être de ce pays. Ainsi, c'est le long de cette ligne que se développèrent en

---

[1] *La France* (*Géographie universelle*, t. II), p. 56; cf. p. 14.

venant de l'Orient les civilisations méditerranéennes : elles allèrent finir à Bordeaux, qui marqua le terme de leur dernière étape vers l'Occident, comme une « fin de terre historique » pour la Grèce et pour Rome ; et c'est le long de l'autre voie, qui vient s'amorcer à cette tête de ligne du monde gréco-romain, que passèrent les grandes migrations de peuples barbares.

L'origine de Bordeaux, et, jusqu'à un certain point, la nature de son histoire et le caractère de sa vie, s'expliquent par cette situation géographique.

Mais cela ne rend pas encore un compte suffisant de la position de Bordeaux. Pourquoi notre ville s'est-elle élevée exactement à l'endroit où elle vit encore et où elle a toujours vécu [1], sur les rives des ruisseaux de la Devèze et du Peugue, en face des coteaux de Cenon, le long de ce coude de la Garonne qui a fait donner à notre port le nom caractéristique de « port de la lune » et mettre le croissant dans les armes de la cité ?

Il sera facile de répondre à cette question, si l'on examine non plus la carte de la France, mais celle de notre région, non plus le tracé des routes qui se croisent dans le Sud-Ouest, mais la configuration du terrain sur lequel Bordeaux est bâti.

La grande ville qui devait naître dans cette région, de par la toute-puissante volonté de la nature, ne pouvait être éloignée de la mer : le voisinage des routes de l'Océan était une des conditions de son existence. Cependant il lui était difficile de s'en trop rapprocher : la Gironde n'eût pas offert un passage assez commode, il eût été malaisé de faire un centre de commerce là où sont Blaye ou Pauillac : les communications avec l'autre rive, c'est-à-dire avec la terre, importaient autrefois autant et plus que celles avec la mer. Or, Bordeaux n'est trop loin ni de l'une ni de l'autre.

Tout bon port sur la Dordogne eût offert les mêmes avantages : mais ce fleuve est trop en arrière de l'Espagne, d'où sont venus les premiers habitants de notre pays, et, surtout, il ne mène à rien. La Garonne au contraire était la voie qui conduisait au monde méditerranéen, c'est-à-dire à la grande civilisation antique.

---

(1) De Valois, *Notitia Galliarum*, p. 88, avait supposé que l'ancien Bordeaux était sur la rive droite, et son avis fit longtemps autorité. Mais cette opinion, qui ne s'appuyait d'ailleurs que sur une fausse interprétation d'un texte de Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, 7, 31), ne supporte pas un instant l'examen. Voyez-en la réfutation dans Baurein, t. IV, p. 299, et Devienne, t. I (réimpr.), p. xxix et s.

Bordeaux ne pouvait être sur l'autre rive : l'Entre-deux-Mers forme comme une gigantesque impasse. Derrière Bordeaux, au contraire, la plaine s'étend, toute grande, jusqu'aux frontières espagnoles.

Enfin, il fallait à cette cité de solides assises : on ne pouvait l'établir sur les marécages qui bordent le cours inférieur de notre rivière. Elle demandait un terrain sec et élevé sur lequel elle pût s'appuyer et s'étendre. Et, d'autre part, cet emplacement devait toucher à la rivière.

Or, Bordeaux se trouve exactement au point où la rive de la Garonne cesse d'être bordée de collines ou de hauteurs, où la ligne d'élévations commence à s'éloigner du fleuve et à faire place aux marécages (1). Il

---

(1) L'étude géologique du sol de Bordeaux amène à une conclusion semblable : notre ville est assise au point de jonction des alluvions, des sables des Landes et du calcaire dit de Bourg. M. Fallot, professeur de géologie à la Faculté des Sciences, a bien voulu rédiger pour nous, à ce sujet, la savante note qui suit :

« Si l'on jette un regard sur la carte géologique du sol sur lequel est situé Bordeaux, on remarque que cette ville est bâtie en majeure partie sur les *alluvions*, ou mieux à la jonction des *alluvions* et du *sable des Landes*.

» Les alluvions sont de deux sortes : 1° les *alluvions modernes* formées par des dépôts limoneux supérieurement, vaseux et tourbeux à la partie moyenne, sableux et argileux inférieurement. Elles constituent sur les bords du fleuve des bandes plus ou moins irrégulières qui continuent du reste à se former de nos jours (bancs de Queyries et de Bacalan, p. ex.); 2° les *alluvions anciennes ou quaternaires*, inférieures aux précédentes, formées par des dépôts importants de cailloux, de graviers, de sables argileux.

» Si l'on examine la disposition de cette deuxième sorte d'alluvions, on voit qu'elles ne se présentent guère que sur la rive gauche du fleuve, principalement sur le flanc des coteaux qui la bordent.

» Tandis que les alluvions modernes constituent le sol de la Bastide et viennent buter contre les formations tertiaires oligocènes des coteaux de Cenon, les alluvions anciennes au contraire prennent un grand développement sous Bordeaux proprement dit : elles affleurent presque jusqu'au niveau des quais. Ce n'est que dans la partie tout à fait basse que l'on voit apparaître les alluvions modernes. Sur les quais au sud du pont (Paludate) et même jusqu'aux Quinconces elles ne forment qu'une bande étroite, mais à partir de ce point, elles s'élargissent pour former tout le sol des Chartrons et de Bacalan. On les retrouve encore au niveau du Peugue et de la Devèze dont elles suivent l'étroite vallée. Ainsi d'une façon générale, Bordeaux, surtout l'ancien Bordeaux, est, en majeure partie, situé sur les alluvions quaternaires. Elles ne sont généralement pas très épaisses. Lorsqu'on les perce, on trouve très promptement la *roche solide* que nous venons de signaler comme constituant les coteaux de Cenon (*a*). C'est elle qui forme toute la partie résistante du sous-sol de Bordeaux. Les alluvions ne représentent donc qu'une formation de recouvrement.

» Cette roche solide, qu'on appelle *calcaire à astéries*, pour rappeler qu'elle renferme surtout des articles ou osselets de ce groupe d'échinodermes, appartient, comme je l'ai dit, aux couches tertiaires moyennes, à l'oligocène inférieur ou étage tongrien des géologues. C'est une pierre blanche ou jaunâtre qui n'est pas très résistante, souvent sableuse, très délitable à l'air et qui est remplie de moules de coquilles, telles que *Turbo Parkinsoni*, *Delphinula scobina*, *Cerithium Charpentieri*, *plicatum*, *bidentatum*, *Lucina Delbosi*, *Venus Aglaurae*, etc.; on y rencontre aussi des crustacés et des oursins *(Echinolampas Blainvillei)*, etc.; comme débris de vertébrés, elle renferme des côtes d'*Halitherium* plus ou moins brisées.

» Dans quelques points même, ce calcaire affleure, mais est peu visible, il est vrai, à cause des constructions. D'après M. Linder, il forme une bande étroite qui suit le chemin de fer du Midi, passe sous le quartier Saint-Michel, suit le cours du Peugue sur les deux rives duquel on le rencontre; de là, une bande va gagner Caudéran. Plus au nord il forme un lambeau dans la commune du Bouscat.

» Certains quartiers de Bordeaux sont donc bâtis directement sur ce calcaire à astéries, mais cette assise géologique n'est pas toujours à l'état de calcaire plus ou moins compact. Dans le quartier dit de Terre-Negre, c'est-à-dire près du boulevard du Bouscat, on la trouve, — du moins en partie, — à l'état d'argile

(*a*) « A la base des coteaux de Lormont et de Cenon on voit quelquefois le substratum du calcaire à astéries : ce sont des argiles sableuses connues sous le nom de *Mollasses du Fronsadais* qui forment la partie inférieure de l'étage tongrien dans la région ; c'est sur ces mollasses que repose en grande partie le lit de la Garonne qui en est séparé par une couche plus ou moins épaisse d'alluvions ; c'est également cette mollasse que le puits n° 2 des Docks a atteint à 14m23 au-dessous des alluvions ; là il n'y avait pas de calcaire à astéries ; par contre, au Parc-Bordelais, c'est lui qui apparaît à 20 mètres de profondeur sous les dépôts quaternaires. Dans un forage pratiqué entre le cours Judaïque et la rue d'Arès prolongée, le calcaire à astéries apparaît presque immédiatement, c'est-à-dire sous une couche de terre rouge qui n'a que 2 mètres d'épaisseur ».

suffit de parcourir les abords des quartiers des Chartrons ou de Bacalan, pour s'apercevoir que le marais commence à Bordeaux même : de là, en regardant en arrière, on voit la ville comme émerger du milieu des marécages, et l'on comprend un instant que Strabon ait pu écrire qu'elle est « assise sur les marais ».

Il est vrai que Strabon ajoute que ces marais sont « formés par la mer et les embouchures des fleuves » (p. 512) : en cela il se trompe gravement, ou se laisse trop facilement guider par l'autorité à laquelle il a eu recours. Bordeaux est aujourd'hui en partie sur les marais, et il s'étendra chaque jour à leurs dépens. Il n'y était pas autrefois, il

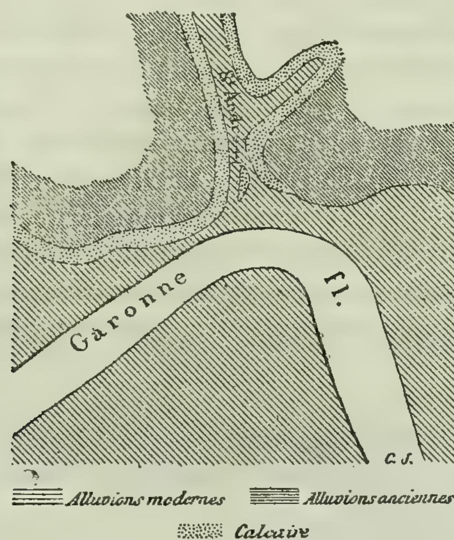
---

sableuse ou de sables argileux présentant les mêmes fossiles que la roche à l'état calcaire ; seulement ici les coquilles sont admirablement conservées avec leur test intact (a).

» Les parties extrêmes de Bordeaux vers l'ouest (Talence, Saint-Genès, la Chartreuse) sont déjà sur une formation différente de celles que j'ai décrites. Cette nouvelle assise, connue sous le nom de *sable des Landes*, recouvre la plus grande partie du département de la Gironde vers le sud et vers l'ouest. Elle est constituée par des graviers (petits cailloux de quartz blanc), des sables et des argiles feldspathiques. Dans leur profondeur on trouve souvent un banc de grès ferrugineux imperméable connu sous le nom d'*alios*. Cette assise a été généralement rapportée à l'époque pliocène ; mais dans ces dernières années, les débris organiques qu'on y a trouvés font penser qu'elle est plutôt d'âge quaternaire. Elle serait donc d'une époque voisine de celle des alluvions anciennes, un peu antérieure probablement.

» En résumé le sous-sol de la ville de Bordeaux est constitué généralement par le calcaire à astéries (étage tongrien) qui affleure quelquefois mais qui est le plus souvent recouvert par des alluvions. Les alluvions anciennes, les plus solides, occupent la plus grande surface, ainsi qu'on peut le voir sur la carte ; quant aux alluvions modernes, à part la vallée du Peugue, elles ne forment que le sol des quais, pour s'étaler ensuite largement vers Bègles d'une part, vers les Chartrons d'autre part. Enfin vers l'ouest on voit apparaître le sable des Landes. »

Voici, d'après la *Carte géologique de la France* au $\frac{1}{80000}$, l'aspect du sous-sol de Bordeaux :




(a) Sur les sablières de Terre-Nègre, cf. JOUANNET, *Académie*, 1826, p. 67 et s.

y touchait seulement, et se trouvait, pour ainsi dire, au point terminal, à la lisière de la rive solide et archaïque.

Qu'on recherche par exemple, sur une carte hypsométrique, la place de la courbe indiquant une hauteur de 10 mètres. A Villenave, à Cadaujac, à Saint-Médard, la courbe se maintient à 2 ou 3 kilomètres du fleuve. A Bègles, elle en est à 1 kilomètre ; à la hauteur des Fossés, nous ne la trouvons plus qu'à 500 mètres de la rive ; à la hauteur du cours de l'Intendance, c'est à 500 mètres encore qu'elle se rencontre ; en face des Quinconces, elle est à 400 mètres. Puis, elle recule brusquement pour s'éloigner de plus en plus des bords de la Garonne : nous la revoyons à Tivoli, à 2 kilomètres, au Bouscat, à 4 kilomètres, à Bruges et à Blanquefort, à 5 kilomètres de la rivière, dont les marais la séparent (1).

Or, c'est entre le cours des Fossés et les Quinconces, sur les hauteurs de Puy-Paulin ou les rochers de la place Pey-Berland, qu'il faut chercher le premier Bordeaux, aquitain, gaulois et romain, et, aujourd'hui encore, le vrai Bordeaux. S'avançant ainsi, entre deux dépressions marécageuses, jusqu'à toucher le fleuve, les collines semblaient appeler la naissance d'une cité.

Ajoutons à cela que la Garonne, en face de ces collines, forme le dernier coude important qu'elle présente dans son cours ; en face de ce coude s'élève et s'allonge, véritable corde sous-tendant un arc, la ligne des coteaux calcaires, depuis Floirac jusqu'à Lormont : ce « croissant » est comme un grand port naturel, « le port de la lune ».

Enfin, au milieu de ce croissant, entre les collines, débouche l'estuaire ou « l'estey » de la Devèze, la *Divicia* ou *Divona* des Gaulois, « le ruisseau divin (2) » en langue celtique ; large, profond, accessible au flux et au reflux, il formait, en face du grand port, un petit port bien abrité, et c'est là, je crois, sur les deux rives du ruisseau, aujourd'hui oublié et invisible, que se trouve le berceau de notre cité.

---

Des chercheurs actifs et convaincus ont reconnu l'existence d'une station palustre sur le vieux sol de Bordeaux : ils l'ont circonscrite au

(1) Voyez la *Carte de la Gironde* dressée par les soins du Conseil général.
(2) Cf. t. I, p. 58. — Sur les noms de la Devèze, cf. Vinet, *Comm. in Ausonium*, s. 200 C ; Drouyn, p. 165

nord du ruisseau du Peugue, entre les rues Rohan et des Trois-Conils, le cours d'Alsace-et-Lorraine et la place Pey-Berland (1). Nous ne savons que penser de ces découvertes : l'archéologie préhistorique est chose subtile quand il s'agit d'un terrain aussi souvent bouleversé que l'a été celui de Bordeaux, et il nous paraît périlleux de nous aventurer en ces sortes de recherches, quand l'histoire de la cité offre déjà tant de problèmes à résoudre. Au reste, rien n'empêche de croire à l'existence de stations palustres dans une région où la nature semble avoir tout fait pour en favoriser la naissance.

Les premiers habitants historiques de notre contrée, ceux qui ont reconnu l'excellence de la situation de Bordeaux, qui ont donné à notre ville son nom, son être, son individualité, appartenaient au peuple que les Grecs et les Romains appelaient du nom d'Aquitains, *Aquitani*, Ἀκουιτανοί. Les Aquitains dépendaient, semble-t-il, de cette grande race qu'on est convenu d'appeler ibérique, et qui apparaît aux plus lointaines époques de l'histoire de l'Europe. Elle domina tout le bassin occidental de la Méditerranée, l'Afrique, les îles, une partie de l'Italie et de la Gaule, l'Espagne surtout, à laquelle elle laissa son nom. Mystérieuse dans ses origines et dans son caractère, elle vint peut-être en Espagne et en Gaule par le chemin que les Arabes devaient prendre vingt siècles plus tard, en suivant la lisière méridionale de la Mer Intérieure. Elle n'est point aujourd'hui morte tout entière, et il y a lieu de croire que la langue des Basques est un dernier vestige du monde ibérique (2).

C'est à elle que se rattachaient les Aquitains du Sud-Ouest de la Gaule. Strabon dit d'eux qu'ils « ressemblent plus aux Ibères qu'aux » Celtes (3) », et les recherches modernes sur les anciens noms de lieux et de personnes ne cessent de confirmer cette assertion du géo-

(1) Cf. JEANNEL, *Cité palustre à Bordeaux*, dans le *Journal de Médecine de Bordeaux*, année 1868, p. 46; DELFORTRIE, *Cité palustre au centre même de la ville de Bordeaux*, dans les *Mémoires de la Société des Sciences physiques et naturelles*, t. V (1867), p. 269 et s.; cf. encore SANSAS, *Le Progrès*, t. III, p. 142; *Revue archéologique*, nouvelle série, t. XVII, 1868, p. 169.

(2) Cf. sur cette question, outre le célèbre mémoire de DE HUMBOLDT (*Pruefung*, etc., 1821, in-4°), la thèse de LUCHAIRE, *De lingua Aquitanica* (1877, in-8°). Je souscris entièrement à ses paroles : *Ibericam igitur Aquitanis in usu fuisse dialectum, cujus insignes apud Bascos supersunt adhuc reliquiae.* — Sur la race, cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les premiers habitants de l'Europe*, 2e éd., t. I (1889), p. 24 et s. — La thèse de SANSAS, que les Aquitains et les Bas-Bretons ont une origine commune, n'est pas soutenable ; cf. *Soc. arch.*, t. I : *Quel a été l'ancien nom de l'Aquitaine primitive?* — Cf. encore, CH. DE CRAZANNES, *De quelques passages relatifs aux Aquitains*, dans le *Bulletin d'Auch*, t. III, p. 367; BLADÉ, *Géographie d'Aquitaine, id.*, t. I et II, etc., etc. — RABANIS, *Histoire de Bordeaux*, p. 9 : « Il ne faut pas douter que le nom d'*Aquitani* ne vienne de la racine *Ausk* ou *Eusk*, et du mot *Euskualdun-ac*, prononcé et orthographié à la façon romaine. »

(3) STRABON, 4, 1, 1.

graphe grec. On peut penser que, descendus en Gaule par les défilés des Pyrénées et les plaines des Landes, les Aquitains se sont répandus sur les bords de la Garonne et même, au delà, jusqu'aux dernières pentes des monts d'Auvergne et du Limousin ([1]). Dans cette immense région, ils se sont établis à demeure, fondant des villes, et entre autres, celle de Bordeaux.

Il y a deux preuves directes en faveur de l'origine aquitanique de Bordeaux : le texte de Strabon, et le nom ancien de la cité, *Burdigala*.

Strabon dit très nettement (p. 512) : « La nation gauloise des Bitu- » riges Vivisques est établie chez les Aquitains », c'est-à-dire que le sol sur lequel elle s'est installée appartenait autrefois à ce dernier peuple, et le souvenir de ces premiers occupants n'était point encore effacé, puisque Strabon croit utile de le rappeler. Ajoutons que, lorsque l'empereur Auguste unit en une seule province toute la région comprise entre les Pyrénées et la Loire, il lui donna le nom d'Aquitaine, en mémoire sans doute du peuple qui l'avait le premier possédée, dans les temps les plus reculés de son histoire.

Puis, il paraît bien que le nom de *Burdigala* n'a pas une physionomie celtique. Les villes d'origine gauloise se reconnaissent bien vite entre toutes à leurs désinences et à leurs radicaux. Dès la première vue, *Burdigala* détonne dans la nomenclature des noms de cités en Gaule. Le mot se compose de deux thèmes, *burd-* et *-gala* (*i* n'est sans doute qu'une voyelle de liaison). Or, le terme final *-gala* (ou *-cala*) ne se rencontre pas parmi les noms de villes gauloises ([2]); le radical *burd-* n'y apparaît pas davantage. L'un et l'autre sont également exclus des listes de noms à forme celtique, que les inscriptions permettent de dresser si facilement : or, il est curieux de remarquer le peu de variété qu'offrait le choix des noms propres chez les Gaulois; nous n'avons devant nous, dans ces listes, qu'un nombre limité de radicaux.

En revanche, les deux thèmes dont se compose le nom de *Burdigala* apparaissent çà et là dans l'onomastique des villes espagnoles. Le radical *burd-* ne se rencontre en Occident que pour des cités ibériques : *Burdua* en Lusitanie ([3]), *Burdoga* ([4]) en Bétique. L'autre thème, *-gala*

---

([1]) DESJARDINS, *Gaule Romaine*, t. II, p. 40.
([2]) On ne peut faire entrer en effet, en ligne de compte, le nom du peuple des *Caletes* (Calais).
([3]) Βούρδουα. PTOLÉMÉE, 2, 5, 6 (*Budua* dans l'*Itinéraire*, p. 419, WESSELING).
([4]) Géographe de Ravenne, 4, 45, p. 317, PINDER.

ou *-cala*, paraît plus fréquent, surtout au commencement des noms : on connaît les villes de *Calpe, Calduba,* et surtout celle de *Calagurris,* dont le nom porte à un si haut point l'empreinte ibérique [1]. On le rencontre aussi comme désinence dans *Arbucala* [2], *Turgala* [3].

Selon toute vraisemblance, Bordeaux doit donc sa naissance aux Aquitains; c'est un peuple venu du Sud qui l'a fondé : son origine et son plus lointain passé le rattachent au monde des Ibères et à l'histoire de l'Europe méridionale.

Le premier et le seul nom qui lui fut donné nous a été transmis sous la forme latinisée de *Burdigala.*

C'était la véritable orthographe de son nom; c'est celle que donnent, à peu d'exceptions près, les manuscrits de tous les auteurs latins qui ont parlé de notre ville avant le v<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne; c'est celle de la seule inscription latine où son nom se trouve entièrement gravé (p. 514); c'est celle enfin que transcrivent les auteurs grecs, Βουρδίγαλα (p. 512 et 513).

Toutefois, l'orthographe *Burdegala* est donnée par un petit nombre de manuscrits d'auteurs vivant avant la chute de l'empire [4], mais en revanche par la plupart de ceux de Grégoire de Tours et des écrivains chrétiens. A vrai dire, il n'y a aucune différence entre les deux formes : les sons *e* et *i* brefs permutent constamment dans les mots de la langue latine, aussi bien, comme c'est ici le cas, que dans les noms propres d'origine étrangère et latinisés. C'est ainsi qu'on trouve également *Trever* et *Trevir, Aulercus* et *Aulircus*, *Belenus* et *Belinus,* et bien d'autres (p. 482 et 484).

*Burdigala* est bien l'orthographe primitive ; *Burdegala* apparaît tardivement, mais il semble aussi qu'au vi<sup>e</sup> siècle, au temps de Grégoire de Tours, *Burdegala* était plus couramment employé [5] : plus tard c'est l'orthographe à peu près unique. Sur les monnaies mérovingiennes du vii<sup>e</sup> et du viii<sup>e</sup> siècle, qui sont à cet égard les documents les plus authentiques, la forme *Burdegala* est constante : *Burdigala* ne se

---

(1) Et aussi *Caladunum,* dont le second thème est celtique; cf. HUMBOLDT, p. 68.

(2) POLYBE, 3, 14, 1 ; TITE-LIVE, 21, 5.

(3) Géographe de Ravenne, 4, 44, p. 312, PINDER *(Turcalion)*; *Corpus*, II, n° 618 et p. 74 (HUEBNER accepte *Turgalium*); HYGIN, *De limitibus,* p. 171, éd. LACHMANN, donne l'adjectif *Turgaliensis.*

(4) Voyez les variantes données par l'édition SCHENKL pour AUSONE, *Mosella*, 19; *Ordo urbium*, 135 et 165; *Epistulae*, 25, 79, etc., plus loin, textes cités dans la 2e période de cette VIIe partie.

(5) Voyez sur les transformations de *i* en *e* dans le bas latin, en particulier devant la lettre *g*, les exemples réunis par SCHUCHARDT, *Vokalismus*, t. II, p. 12.

remarque que deux ou trois fois. Les pièces carolingiennes et féodales le donnent moins encore, une fois seulement (p. 71).

Une autre forme que l'on rencontre dans quelques médailles et dans un assez grand nombre de manuscrits (par exemple de l'Itinéraire Antonin), est la forme en *c*, *Burdicala* ou *Bordicala* ([1]). Mais elle ne diffère qu'en apparence de la forme classique de *Burdigala*. Il est clair, en effet, que la lettre C correspond, dans ce mot comme dans tous les noms propres usités en Gaule, à un son intermédiaire entre notre *g* et notre *c* ([2]); de fait, les consonnes *g* et *c* permutent, dans les inscriptions de Bordeaux et de la Gaule, aussi aisément que les voyelles *e* et *i*. Les caractères G et C se distinguent difficilement dans la gravure de nos monuments : c'est sans doute parce qu'ils représentaient le même son, qu'ils étaient deux figures différentes de la même aspiration (cf. ici, p. 481).

La quantité des syllabes de *Burdigala* nous est donnée maintes fois par Ausone : le mot formait un dactyle suivi d'une syllabe dont la quantité variait avec la désinence casuelle :

*Diligo Burdegalam, Romam colo.*

Les manuscrits grecs accentuaient la seconde syllabe, Βουρδίγαλα. Il n'est pas inutile de remarquer, toutefois, que certains manuscrits de Ptolémée mettent l'accent sur l'avant-dernière, Βουρδιγάλα (p. 513).

En latin, l'accent tonique ne doit pas avoir été sur la seconde syllabe, *Burdigala*, comme le comporterait cependant la quantité syllabique, mais sur l'avant-dernière, *Burdigála :* on ne s'expliquerait pas autrement la disparition complète de cette seconde syllabe, que l'on ne retrouve pas dans notre mot *Bordeaux*.

*Bordeaux* vient en effet directement de *Burdigala*, par la chute de la lettre *g*, chute qui a dû être encore hâtée par l'aspiration avec laquelle elle était prononcée. *Burdigala* ou, plutôt, *Burdegala*, était prononcé *Bourde'ála*, et est devenu *Bourdeal*, *Bourdeaus*, *Bourdeaux*, comme *sigillum* est devenu *sceau* ([3]).

---

([1]) Cf. ici, nos 878 et s., et page 513.

Les formes avec *l* redoublée, *Burdegalla*, des monnaies et des mss. de l'*Itinéraire*, n'ont aucune importance et ne sont que des fantaisies orthographiques.

([2]) Analogue peut-être au *ch* aspiré de l'irlandais actuel, Zeuss, p. 71.

([3]) La *Chanson de Roland*, vers 1289 et 3684, donne *Burdele*. — En provençal nous avons *Bordel*, Bertran de Born, *Poésies*, éd. Thomas, 4, 23, 14, 20 ; 15, 11 et 34.

On voit que le vrai nom de la ville doit être *Bourdeaux* et non pas *Bordeaux*. *Bourdeaux* a été seul usité jusqu'au XVIIe siècle : *Bordeaux* l'a emporté alors, et il paraît que vers la fin du XVIIIe siècle, on reprit quelque temps l'usage de dire et d'écrire *Bourdeaux* (1).

L'étymologie de *Burdigala* a donné lieu depuis près de quinze siècles, à un nombre étonnant de fastidieuses controverses et de puériles hypothèses. Toutes les langues possibles ont été consultées pour résoudre ce problème, depuis le celtique jusqu'au phénicien. Et il semble bien que le découragement ne doive jamais s'emparer des chercheurs; car la première étymologie a été imaginée par Isidore de Séville vers l'an 600, et la dernière par M. Luchaire, il y a quelques années à peine. Qu'on nous permette de ne pas entrer dans cette voie et de nous borner à citer en note (2) toutes les explications que l'on a données du nom de Bordeaux : si d'autres veulent ajouter une hypothèse à cette liste déjà si longue, le plus sûr pour eux sera peut-être de la chercher, s'ils le peuvent, dans les rares vestiges de la langue ibérique. Aussi bien la question ne peut-elle avoir qu'un intérêt de curiosité.

Nous en dirons autant de celle de la date à laquelle Bordeaux a été fondé. Les origines et l'histoire des races dites ibériques sont si mysté-

---

(1) DOM DEVIENNE, *Histoire de Bordeaux*, de 1771, p. XX de la réimpression ; voyez les *Lettres sur le nom de la ville de Bordeaux*, dans le *Mercure* de juillet 1695, p. 50-59 ; de mars 1733, p. 416-421, et d'avril, p. 659-666. LEBEUF, *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. XXVII (1754), p. 152, se déclare pour Bourdeaux, « que quelques-uns écrivent et prononcent à tort Bordeaux » ; et cela, « parce que c'est ainsi qu'écrivent et prononcent les gens du pays. »

(2) ISIDORE DE SÉVILLE, *Origines*, 15, 64 : *Burdegalim appellatam ferunt quod Burgos Gallos primum colonos habuerit.*

DOMITIUS CALDERINUS *apud* Martial (éd. de 1522, f° CVI v°) : *Quasi Bordigali, id est stulti Galli.*

VINET, *Antiquité*, 2e éd., § 31, de *Biturigala* (*Bituriges* et *Galli*) ; il cite comme étymologies proposées celles de « bord des eaux », et de Bourde et Jalle, « deux petites riverotes, entre lesquelles Bourdeaux est assis » ; cf. *Comment. in Ausonium*, s. 208 H. L'étymologie tirée des noms de la Bourde et de la Jalle se retrouve dans le *Mercure de France*, 1695, juillet, p. 50 et s.; 1733, mars, p. 416 et s.; avril, p. 659 et s.

DE MARCA, *Histoire de Béarn*, 1, 2, 6 : « *A Burgo Galatico*, c'est-à-dire bourg gaulois ou ville gauloise ».

DE VALOIS, *Notitia Galliarum*, p. 87, indique *burdos Gallos*, « faux gaulois ».

LEBEUF, *Histoire de l'Académie des Inscriptions*, t. XXVII, p. 145, de *burg*, qui signifie jonc en phénicien, et de *cala* ou *gala*, terminaison gauloise.

BAUREIN, t. IV, p. 199 : « Burg, qui signifie ville ou forteresse et *cal*, qui signifie un port ».

O'REILLY, Ire partie, t. I, p. 33 : « Bourg de Gala », p. 37 : « Bourg de Gaëls ».

LUCHAIRE, *Annales de la Faculté des Lettres*, t. I, *Sur les origines de Bordeaux*, p. 166, compare *Burdigala* aux mots bas-latins *burdigala*, *burdegalium*, etc., qui signifient « vivier ou métairie » : « On peut choisir entre ces deux sens, qui conviennent également pour expliquer les origines très humbles de la grande cité bordelaise ». Quoique nous ne puissions être de l'avis de M. Luchaire, nous n'en reconnaissons pas moins le grand mérite de ses recherches sur les origines de l'Aquitaine et de Bordeaux, les seules peut-être parmi celles que nous citons ici où il soit fait enfin preuve d'un sens critique et de vraies connaissances.

SANSAS, *Le Progrès*, t. III, p. 84 : « *Bourg-Dichal*, ville du reflux » ; *Revue d'Aquitaine*, t. XIII, p. 151 : « *Bourdijal*, la ville ou mieux le marais du reflux ».

LESCARRET, *Annuaire économique de Bordeaux*, 1887, p. 23 : « *Berg* ou *Burq* et *Gaëls* », etc., etc.

rieuses et si lointaines que cette recherche est singulièrement vaine : toutefois on ne saurait placer cette fondation après le VIe ou le Ve siècle, date à laquelle les Gaulois arrivèrent sur les bords de la Garonne [1].

---

Que les Bituriges Vivisques, dont Bordeaux était le chef-lieu au temps d'Auguste, fussent de vrais Gaulois, c'est ce dont personne n'a jamais douté jusqu'ici. D'abord, Strabon le dit expressément. Puis, le nom même de ce peuple l'indique : il fut porté par une autre nation gauloise, une de celles qui opposèrent à César la plus redoutable résistance, les Bituriges des bords du Cher. dont Bourges perpétue aujourd'hui le nom. Le radical *bit-* ou *bitu-* s'en retrouve dans le nom d'un chef gaulois célèbre, *Bituitus,* roi des Arvernes au temps de la première conquête romaine. Zeuss compare ce radical à l'irlandais *bith,* à l'ancien gallois *bit,* qu'il traduit par *mundus,* « propre » ; d'autres interprètent *biturix* par « tout-puissant » [2]. Mais le sens du mot importe peu : il suffit de savoir que le nom est franchement gaulois [3]. D'ailleurs, la longueur de la liste des noms celtiques qu'offrent nos inscriptions prouve surabondamment l'origine gauloise des Bituriges Vivisques (p. 489).

Comment et quand sont-ils venus dans notre pays pour y supplanter les Aquitains ?

Les Bituriges de Bordeaux ou Bituriges Vivisques ne sont qu'un rameau détaché d'une forte et puissante nation, dont le centre et le berceau étaient dans la vallée du Cher autour de Bourges. Il en est d'eux comme des Boïens, comme des Cénomans, comme des Sénons, comme des Insubres, comme de toutes les grandes peuplades de la Gaule : on trouve des rejetons de Bituriges partout où les Celtes ont transporté

---

(1) Signalons, simplement à titre de curiosité, le « plan d'*Aquita* en 600 av. J.-C. », donné par SAINCRIC à la suite d'un discours académique, *Acad.*, 1835 : je ne sais pourquoi quelques-uns prétendent que Bordeaux s'est appelé autrefois *Aquita;* d'autres donnent ce nom a Rions. Ce sont là des fantaisies ridicules qui naissent on ne sait comment.

(2) ZEUSS, *Grammatica celtica,* p. 853; D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Revue historique,* 1886, t. XXX, p. 4.

(3) *Biturix* se rencontre comme nom d'homme ou de femme sur des inscriptions de pays celtiques, par exemple au Musée de Langres (notre copie):

| | |
|---|---|
| D BITVRIX · VI M<br>TALIS · FILIA | D · M<br>P R I S C A ·<br>BITVRIGIS<br>LI · B · |

leur nom, leur race, leur langue et leur esprit d'aventures. « Au temps » de Tarquin l'Ancien », dit Tite-Live, « c'étaient les Bituriges qui » commandaient en suzerains aux Celtes, qui peuplent un tiers de la » Gaule. C'étaient eux qui donnaient à la Celtique son roi ». Ils étaient les maîtres de tout le pays compris entre la Seine et la Garonne, lorsque, vers le VI[e] siècle avant notre ère, commencèrent les grandes migrations gauloises : ce fut, dit la tradition, sous la conduite de deux chefs bituriges qu'elles furent faites, tous deux neveux du roi de la Celtique, Ambigat : l'un, Bellovèse, marcha contre l'Italie ; l'autre, Sigovèse, pénétra dans la vallée du Danube (1).

Est-ce à une migration semblable et contemporaine qu'est dû l'établissement de Bituriges sur les bords de la Garonne? Je n'hésite pas à le croire, et je pense que les Gaulois de Bordeaux comme les Boïens du bassin d'Arcachon sont les vestiges d'une grande invasion celtique, partie des bords du Cher, de la Loire et de l'Allier, et se dirigeant vers les Pyrénées par la grande voie du Sud-Ouest. Sur son passage, elle refoula les Aquitains ou les écarta du côté des terres. Puis, avant de pénétrer en Espagne (2), elle laissa quelques colonies sur les points les plus avantageux des pays qu'elle traversait, aux bords de la Garonne et de la Leyre, et ces colonies furent fournies par le contingent des deux nations qui étaient alors parmi les plus fortes de la Gaule, les Bituriges et les Boïens. Plus tard, au temps de César, elles devaient se trouver voisines l'une de l'autre sur les bords de l'Allier ; elles le furent dès lors dans leurs établissements du Sud-Ouest : les Bituriges, plus puissants et les maîtres de l'empire, gardèrent Bordeaux, destiné à devenir le port de la Celtique du côté de l'Océan ; le bassin d'Arcachon échut aux Boïens, moins favorisés dans cette migration que dans celle qui les établit sur les riches vallées du Danube et du Pô. C'est en même temps que les *Medulli* occupèrent le Médoc et que les *Belendi* s'installèrent au passage de la Leyre (p. 129 et 138).

---

(1) TITE-LIVE, 5, 34. Cf., contre cette tradition, D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Revue historique*, t. XXX. Il recule en 450 l'arrivée des Celtes en Gaule, en 400 leur marche vers l'Italie. Cf. encore AMÉDÉE THIERRY, *Histoire des Gaulois*, 1, 1, tome I, p. 147 ; MUELLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde*, II, p. 259, etc. LUCHAIRE, *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, t. I, p. 59 et s. *(Sur les origines de Bordeaux)*, fait fonder Bordeaux par les Bituriges vers l'an 400 avant notre ère.

(2) Une opinion assez séduisante est celle qui fait établir les Bituriges à Bordeaux seulement au temps de la guerre contre César, et après la prise d'Avaricum. Mais on ne s'expliquerait pas dans ce cas la présence exclusive de l'élément celtique à Bordeaux ni le silence de Jules César sur le fait ; voyez DEVIENNE, t. I, p. XIX (réimpression) ; la *Dissertation historique* de SIMÉON *sur les origines de la ville de Bordeaux* (1851, Paris, Dumoulin, in-8°), etc.

C'est ainsi qu'il se forma, dans notre région, un noyau de populations celtiques; les peuplades gauloises s'avancent au-delà de la Garonne, pénétrant, ainsi qu'un coin, entre l'Océan et les nations aquitaniques : sur la carte, on les voit s'échelonner le long de la route qui mène en Espagne. Elles sont comme la trace permanente de la grande migration qui conduisit les Celtes au-delà des Pyrénées.

La race aquitanique n'abandonna jamais complètement le terrain qu'on lui avait enlevé : dans le sud du domaine des *Medulli* et dans celui des *Belendi*, il ne serait peut-être pas impossible de retrouver des vestiges de son influence [1]. Elle est plus visible sur celui des Boïens: il s'est formé là, selon toute vraisemblance, une sorte de population mixte, analogue aux Celtibères de l'Espagne; et le nom sous lequel on la cite à l'époque classique, *Bocates* ou *Boiates*, est bien un indice de la fusion des deux races : la nation conquérante conserva son nom, mais on lui donna cette forme en *-ates* qui est réservée aux peuplades aquitaniques, et qu'il est rare de trouver en Gaule. A l'est demeuraient les *Vasates*, de race aquitanique : ils conservèrent les deux bords de la Garonne, et se maintinrent même jusqu'à la rive méridionale de la Dordogne (p. 171).

Mais à Bordeaux même, dans l'Entre-deux-Mers, le Blayais, sur les deux rives de la Garonne depuis Langon *(Alingo)* jusqu'à Blaye (*Blavia*), c'est-à-dire dans ce qui fut le domaine primitif des Bituriges Vivisques, l'influence celtique annihila complètement celle des premiers habitants. Tous les noms des localités qui furent fondées sur ce territoire semblent bien d'origine gauloise (cf. p. 137 et s.).

A Bordeaux, nous chercherions vainement la moindre trace de ces noms propres étranges, si fréquents sur les deux revers des Pyrénées, et que leur physionomie a fait attribuer aux Aquitains ou aux Ibères [2]. Une épitaphe présente le nom de *Melausus* (p. 492), dont la désinence rappelle ces thèmes en *-osus*, aussi chers aux Aquitains qu'aux Ibères ou aux Africains; on a trouvé sur un bloc des traces de lettres soi-disant celtibériennes (p. 471); un habitant de notre ville s'appelle *Aquitanus*. Voilà ce qui est demeuré du monde aquitanique à Bordeaux.

---

[1] Les noms en *os* me paraissent des vestiges d'établissements aquitains, et dérivés de ces noms en *-osa*, *-ossa*, etc., si fréquents dans l'onomastique de ce peuple (cf. p. 492).

[2] Cf. Desjardins, *Gaule romaine*, II, p. 387 et s.

En fait, tout ce qui n'y est pas latin ou grec, est celtique. Quand les Romains arrivèrent ici, il n'y restait déjà plus le moindre vestige des premiers dominateurs de la contrée et des fondateurs de Bordeaux.

La conquête gauloise fut complète : il est donc permis de la croire antérieure de plusieurs siècles à l'ère chrétienne et rien n'empêche de la placer dans les environs de l'an 500 (1).

Le peuple qui formait le noyau de la grande race biturige, sur les bords du Cher, prit ou garda le surnom de *Cubi* : les colons de la Garonne s'appelèrent *Bituriges Vivisci.*

L'orthographe de ce surnom est certaine. Une inscription nous le fait connaître en entier : BIT. VIVISCORVM (p. 515) ; deux autres donnent les premières lettres : VIV. (n° 1), VV. (n° 222). Pline l'Ancien a écrit *Vivisci* ou *Vibisci;* on trouve de même dans les manuscrits de Ptolémée tantôt Οὐίϐισκοι, tantôt, mais plus rarement, Οὐϐίσκοι, *Vibisci,* variante dont on peut rapprocher les initiales VB que Vinet a voulu restituer sur une épitaphe bordelaise (n° 133). Les manuscrits de Strabon donnent Ἰόσκοι. On connaît le vers célèbre de la *Moselle* d'Ausone (vers 439) :

*Haec ego, Vivisca ducens ab origine gentem,*

vers qui ne prouve d'ailleurs absolument rien pour l'orthographe du nom, puisque tous les manuscrits donnent *vivifica* et non *Vivisca* et que ce dernier mot est une correction due à Élie Vinet. Il nous indique au moins que la première syllabe de *Viviscus* était longue.

D'où vient *Viviscus*? Nous en savons à peine plus sur ce mot que sur celui de *Burdigala.* Zeuss ne fait aucune difficulté pour l'admettre comme celtique, et cela est fort vraisemblable ; il retrouve sa désinence *-iscus* dans un grand nombre de noms de lieux d'origine gauloise (2). Glück le compare avec raison avec *Viviscum,* nom d'une ville au bord du lac Léman, aujourd'hui Vevey (3).

Bordeaux semble avoir été à l'origine, pour les Bituriges de la Celtique, moins une place de guerre et une ville, qu'un marché, un comptoir, un centre d'affaires. Strabon l'appelle l'*emporium* des Bitu-

---

(1) C'est vers ce temps que l'on est convenu de placer l'arrivée des Celtes en Espagne ; cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, t. II (2e éd.), p. 58 ; MUELLENHOFF, *Deutsche Altertumskunde,* t. I, p. 109 ; t. II, p. 237. Vers 587, dit THIERRY, t. I, p. 148.

(2) *Grammatica celtica,* page 808. Il le rapproche, p. 56, du cambrien *gwiw*, de l'irlandais *fiu,* « *dignus* ».

(3) *Die bei Caius Julius Caesar vorkommenden keltischen Namen* (1857, Munich, in-8°), p. 165.

riges Vivisques : c'est le commerce qui a amené, sinon sa fondation, du moins sa conquête par les Gaulois. La première fois que son nom est prononcé par les écrivains, Bordeaux est appelé un port de commerce : il a donc, dès son origine, le caractère qu'il conservera durant tout le cours de son histoire.

Des longues années qu'il vécut sous la domination des Bituriges, il est bien inutile de rechercher l'histoire. Les écrivains sont muets et les monuments font défaut. Tout au plus, pouvons-nous supposer que le Bordeaux celtique était installé sur la colline de Puy-Paulin, sur le sol rocheux de la place Pey-Berland et sur les deux bords de la Devèze. On peut ajouter qu'il ne semble pas que la colline ait été fortifiée, et soit jamais devenue un *oppidum*. Les Bituriges Vivisques n'avaient pas enfin une grande importance en Gaule : ils n'ont point battu monnaie (p. 69), et César ne mentionne pas leur nom.

Admettons donc que *Burdigala*, petit port de pêcheurs et petite place de commerce, a végété jusqu'au temps où la vie s'y éveilla sous l'influence des deux grandes civilisations méditerranéennes, celle de la Grèce et celle de Rome. Des deux voies qui se croisent ici, celle du nord au sud avait seule encore joué un rôle : par deux fois, elle nous avait amené des conquérants. C'est maintenant la voie de l'Orient qui va prendre place dans notre histoire, et pour nous envoyer moins des maîtres que des bienfaiteurs.

---

Les Grecs de Marseille durent venir d'assez bonne heure à Bordeaux D'abord c'était un *emporium*, un lieu de foire et de marché, un centre de réunion et de trafic, et tout endroit de ce genre avait un attrait particulier pour les négociants phocéens. Puis la ville était à l'extrémité de la plus grande et de la plus facile des voies naturelles de la Gaule, et les Marseillais, par Agde, tenaient l'autre tête de ligne de cette voie : de toutes les routes que sillonnaient leurs caravanes, c'était celle qui avait pu les attirer la première. Aussi bien n'est-il point rare de trouver sur les bords de la Garonne des monnaies marseillaises : on en a signalé à Bordeaux et à La Réole. Enfin, Strabon nous dit positivement que les marchands grecs à destination de l'île de Bretagne s'embarquaient de préférence à l'embouchure de la Gironde (p. 203) : où pouvaient-ils prendre la mer, sinon à Bordeaux même?

Remarquons une chose : aussi loin que nous remontons dans l'histoire du commerce de Bordeaux, nous voyons que ce port sert de point d'embarquement pour la Bretagne. Le trafic avec l'île a été dès l'origine une des conditions de son existence. Nous retrouverons bien souvent ce fait, qui est un des traits caractéristiques des destinées de notre ville : on le reverra à l'époque romaine ; on sait qu'il fut une des causes du relèvement matériel de la cité lors de sa renaissance au XIIIe siècle, et qu'il est aujourd'hui encore un des plus sûrs garants de sa prospérité présente et future.

Nous reparlerons plus tard de l'influence qu'exerça sur Bordeaux la civilisation hellénique. Disons seulement ici que les monnaies les plus courantes dans la région, avant l'arrivée des Romains, les monnaies à la croix (p. 69), sont des imitations des pièces grecques. Peut-être la présence continue de marchands grecs à Bordeaux a-t-elle fait de notre ville, aux derniers siècles de l'ère chrétienne, un centre d'où l'hellénisme a rayonné dans tout le Sud-Ouest. C'est une hypothèse fort séduisante, mais ce n'est qu'une hypothèse.

A côté de la supposition, se place la fable : il s'est formé, ou plutôt il se forme en ce moment autour de nous une véritable légende sur l'établissement prétendu des Grecs en Aquitaine. Ammien Marcellin raconte que, suivant une tradition, des Doriens, compagnons d'Hercule, se seraient établis sur les bords de l'Océan [1]. C'est là un de ces mythes factices comme en imaginaient les érudits du temps de César ou d'Auguste, désireux de rattacher au monde grec toutes les nations barbares [2]. Le cycle si complexe et si vaste d'Héraclès était un cadre commode pour y inscrire toutes ces nouvelles créations. Il n'en a pas fallu davantage aux modernes pour faire coloniser la Gascogne par les Hellènes : nos compatriotes ont à plaisir complété et enlaidi les inventions de Timagène et de Parthenios par les plus étranges aberrations philologiques.

On a voulu chercher la trace de mots grecs dans la langue gasconne ; on a fait de l'accusatif *Boios* un nominatif comme υἱός ; on est allé jusqu'à voir des noms grecs avec leurs radicaux et leurs désinences dans les noms en *-os* si fréquents dans les localités du sud de la

---

(1) AMMIEN MARCELLIN, 15, 9 : *Alii Dorienses antiquiorem secutos Herculem Oceani locos inhabitasse confines...*
(2) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, t. I (2e éd.), p. 352.

Garonne. Ce sont là d'insipides fantaisies, et d'autant plus dangereuses que leur étrangeté même les a fait volontiers accueillir et discuter. Je ne crois pas qu'il faille leur faire l'honneur d'en dire autre chose [1]. La Grèce a été pour Bordeaux et pour le Sud-Ouest une éducatrice incomparable: elle n'est pour rien dans nos origines. Si Bordeaux doit sa naissance et son nom aux Aquitains, la population est uniquement celtique, et la race, l'âme, le sang, sont gaulois.

---

(1) Le point de départ contemporain de cette fable due, comme tant de fables de l'antiquité, à des erreurs de grammaire ou à des fantaisies étymologiques, se trouve dans le travail de RIBADIEU: *Une colonie grecque dans les landes de Gascogne entre l'an 1200 et l'an 550 avant J.-C.* (Paris, Dentu, 1864) [*Arès* viendrait du nom du dieu, *Mios* de Minos, *Sos* de σῶς, etc.: ce sont de pures chimères]. M. Ribadieu prétend que son idée sur les noms en *-os* lui vient de la brochure de DE PARAVEY, *Pau, les Pyrénées et la vallée d'Ossau* (1852), p. 7. En réalité elle se trouve en germe dans les écrits des érudits du XVIIIe siècle, notamment de l'abbé de Guasco, de l'abbé Barthelemy, etc.; voyez à ce sujet DU MÈGE, *Archéologie pyrénéenne*, t. I, p. 571 et s. c'est un partisan décidé de la colonisation hellénique. — La fable a eu une telle fortune qu'il est impossible aujourd'hui de persuader à beaucoup que *Boios* est l'accusatif de *Boii* et non pas un nominatif grec; cf. O'REILLY, Ire p., t. I, p. 33; LESCARRET, *Annuaire économique de Bordeaux* (1887), p. 20: « les noms de cette contrée portent encore la marque du mélange de la race grecque à la population aquitanienne ».

## *Les développements.*

L'influence grecque ne pouvait s'exercer que lentement sur les Bituriges : entièrement morale et pacifique, il lui aurait fallu des siècles pour achever l'éducation de nos ancêtres. Les Romains accompliront la même œuvre à peine en quelques années. Leur civilisation, d'ailleurs élève et fille de la civilisation hellénique, transformera Bordeaux en moins de deux générations d'hommes : son action ne sera ni plus salutaire, ni plus bienfaisante que celle du monde grec, mais, appuyée par la force des armes, le prestige de l'autorité et l'exercice continu du pouvoir, elle sera singulièrement rapide et pénétrante.

Aussi bien, Bordeaux n'eut-il pas à se plaindre de la domination des Césars : c'est à Rome qu'il doit véritablement sa grandeur et le caractère de ses destinées. Les Romains, avec ce merveilleux sens pratique qui est le trait saillant de leur génie, ont eu l'instinct de son rôle, le sentiment de son avenir : ils ont deviné et guidé la vocation historique de notre cité. Ils en ont fait la métropole commerciale du Sud-Ouest, ce que, malgré bien des revers et des vicissitudes, elle est toujours redevenue aux belles époques de l'histoire de la France. Sans doute, les Romains ne sont pas arrivés d'un seul coup à mettre Bordeaux au premier rang des villes de la Gaule occidentale ; ils ont connu les tâtonnements des premières expériences : leur ouvrage n'en a été que plus décisif et plus durable.

Je ne nie pas que l'histoire de Bordeaux sous la domination romaine ne soit difficile à retrouver et ne doive demeurer longtemps sujette aux hasards des hypothèses. Une demi-douzaine de textes, et aucun sans grande valeur ; quelques centaines d'inscriptions qui ne comptent que par la masse ; des ruines et des débris : voilà ce qui permet de reconstituer une histoire, qui, si enchaînée qu'on essaye de la faire, ne sera jamais elle-même qu'un débris. Toutefois, en groupant ces textes, ces monuments et ces inscriptions, en les combinant pour ainsi dire à l'infini l'un avec l'autre, en les comparant aux documents conservés sur les villes voisines, on arrive à reconnaître des périodes, des vicissitudes et des transformations dans les quatre ou cinq siècles que

Bordeaux vécut sous la domination de Rome. Au premier abord, il semble qu'on doive se borner à écrire pour ces cinq cents ans : Bordeaux obéit aux Romains. A la longue, le tableau se colore, les détails se montrent, on voit poindre quelques contours et se dessiner quelques lignes dans ce qui paraissait une page uniforme et monotone. Certes, il n'y aura jamais rien de bien net, de fortement arrêté, de vivement tracé; mais enfin nous trouverons assez d'indications pour constater que Bordeaux, si heureux qu'on l'imagine sous le gouvernement de Rome, a cependant eu son histoire.

---

On ne peut dire quand les Romains arrivèrent ici. Il est admissible que Bordeaux, avant de voir les légions de Rome, connut ses marchands : Les négociants de Narbonne, qui fut de bonne heure une rivale pour Marseille, ont dû, en suivant la route indiquée par les Grecs, descendre jusqu'à Bordeaux, longtemps avant que César ait songé à y envoyer un légat.

Quant au moment de la conquête effective de *Burdigala* et du pays des Bituriges Vivisques, on hésitera entre deux dates. Le sud-ouest de la Gaule fit sa soumission à César l'année 56 avant notre ère. Il ne fallut pour cela que deux campagnes, toutes deux conduites par le légat Publius Crassus. Dans la première, il pacifia les Gaulois du nord de la Garonne et en particulier les *Pictones* (Poitiers) et les *Santones* (Saintes); c'étaient les deux principales nations celtiques de la région, et elles ne paraissent avoir opposé aucune résistance. Dans la seconde, qui eut lieu la même année 56, Crassus eut à lutter contre les peuplades aquitaniques du sud de la Garonne, et, en particulier, contre les *Vocates* du bassin d'Arcachon (cf. p. 189). La lutte fut singulièrement plus rude, mais aussi heureuse que la précédente (1).

On préférera placer la soumission des Bituriges Vivisques dans la première partie de 56; elle dut suivre celle des Santons, leurs puissants voisins. Ils semblent, en effet, avoir eu avec ces derniers des relations suivies (2), et peut-être même les Santons, redoutables par leur nombre et l'étendue de leurs domaines, maîtres de la navigation du bas fleuve,

(1) César, *De bello Gallico*, 3, 11; 3, 23; 3, 27.
(2) Monnaies des *Santones* (?) trouvées sur le territoire des Vivisques, cf. notre t. II, p. 69.

tenaient-ils les Bituriges de Bordeaux dans une certaine dépendance [1]. En tout cas, César ne parle pas des Bituriges Vivisques, bien qu'il connaisse toutes les nations voisines, les Santons, les Nitiobriges d'Agen, les *Petrocorii* de Périgueux : aussi bien, Bordeaux n'étant pas une ville fortifiée, un *oppidum,* mais une place de commerce, un *emporium,* ouvert et sans force, ne pouvait jouer aucun rôle dans la guerre de l'indépendance.

César vint en Aquitaine en 51; il reçut des otages de toutes les cités. De là, il regagna Narbonne, sans doute par la vallée de la Garonne. L'Aquitaine n'en conserva pas moins quelques velléités d'indépendance. Agrippa dut la combattre en 38; Messala triompha d'elle en 27: mais nul ne peut dire si Bordeaux fut mêlé à ces affaires.

---

C'est, à Bordeaux, une opinion accréditée, presque un dogme, que de regarder l'empereur Auguste comme le fondateur de notre cité: on peut traiter cette assertion comme nous avons fait de celle qui place en Gascogne une colonie grecque.

Ce qui est vrai, c'est que nous trouvons pour la première fois sous le règne d'Auguste une preuve matérielle de l'existence de Bordeaux : elle est attestée par deux documents, que ne connaissent pas du reste les propagateurs de l'opinion mentionnée tout à l'heure. Les deux dédicaces à Jupiter auguste (n° 4) et à la déesse Sirona (n° 19) sont assurément du règne du premier empereur. Elles nous indiquent que, moins d'une génération après la conquête, l'influence latine avait pris franchement sa place au soleil. Le lapicide romain le plus habile n'eût pas méprisé la gravure de l'inscription de Sirona, bien qu'il s'agît d'une déesse celtique et que les donateurs du monument portassent des noms nettement gaulois; l'autel de Jupiter n'offre pas des lettres d'un dessin bien pur; mais l'inscription est écrite en un latin vulgaire qui rappelle de fort près la langue du peuple de Rome, et les formules sont d'une parfaite correction et fidèlement empruntées au rituel religieux des Romains.

Quelques épitaphes semblent également contemporaines du règne

---

[1] LONGNON, *Atlas de la France, texte,* Ire livr., p. 6, suppose même que le territoire des Vivisques aurait pu appartenir à l'origine à celui des *Santones.*

de l'empereur Auguste (nos 86, 93, 274). Elles confirment ce que ces deux dédicaces nous ont fait supposer : la rapidité avec laquelle la civilisation latine pénétra dans notre pays; il y avait dès lors ici des hommes pourvus de la cité romaine ou du droit latin, car les défunts de deux de ces monuments portent un nom de famille, un *gentilitium*. La troisième de ces épitaphes est celle d'une famille de pérégrins, de vrais Bituriges, comme devait l'être la grande majorité de la population au premier siècle; mais il est curieux d'y remarquer comment les noms celtiques y alternent avec les noms romains; on n'avait donc eu aucun scrupule à Bordeaux, dès le temps de César ou d'Auguste, de donner aux enfants des noms comme ceux de *Maxumus* ou de *Secundus,* empruntés à la langue des vainqueurs.

On peut remarquer qu'une dizaine de citoyens romains portent, comme gentilice, le nom de *Valerius*. Il est possible que leurs ancêtres aient reçu le droit de cité au temps de Messala, *Marcus Valerius Messala,* qui gouverna la Gaule en 35, 34 et 28 avant notre ère.

Le nom de famille le plus fréquent à Bordeaux est celui de *Julius,* qui était le nom de Jules César, et qui passa à ses descendants adoptifs depuis Auguste jusqu'à Caligula. Il peut se faire que ceux qui. dans une famille, l'ont porté pour la première fois, l'aient pris longtemps après la mort de ces princes et ne l'aient choisi que pour honorer leur souvenir; il paraît infiniment plus probable qu'ils l'ont pris parce qu'ils ont reçu, du vivant même de ces souverains, le titre de citoyens romains et le droit de se donner un nom de famille. La grande majorité des familles romaines de Bordeaux devraient donc leurs prérogatives aux premiers empereurs. Ce qui expliquerait pourquoi, dès le milieu du premier siècle, l'influence romaine semble avoir été si forte, si active, si envahissante.

Au reste, c'est la lignée des premiers Césars qui a véritablement fait de la Gaule un pays romain, et le choix des gentilices suffit à le montrer. Les plus fréquents ici sont, après le nom de *Julius,* ceux de *Valerius,* de *Sulpicius* et de *Claudius;* tous nous ramènent aux premiers temps de l'empire : *Valerius* rappelle un gouverneur du règne d'Auguste, *Claudius* fut le nom des empereurs Claude et Néron, *Sulpicius* appartient à l'empereur Galba.

Galba administra l'Aquitaine au temps de Tibère : je ne crois pas cependant que ce soit en sa qualité de gouverneur qu'il mérita de

donner le nom de sa famille à un si grand nombre de Bituriges. C'est comme empereur qu'il leur permit de le prendre. A son avènement, il récompensa par le don de la cité romaine tous les Gaulois qui avaient participé à la révolte de Vindex contre Néron : ceux qui reçurent de lui cette faveur la reconnurent en se faisant appeler du nom de *Sulpicius,* qui était celui de l'empereur. L'Aquitaine, dont Vindex était originaire, a dû avoir sa part dans les générosités du prince, et je n'explique pas autrement la présence sur nos inscriptions d'un si grand nombre de *Sulpicii.* Nous n'en trouvons pas moins de huit à Bordeaux, alors que la Gaule Narbonnaise tout entière nous en a fourni seulement dix-sept. Les *Salvii,* qui sont relativement nombreux ici (cinq), doivent peut-être leur nom à l'empereur Othon.

En revanche, nous ne trouvons que çà et là des gentilices empruntés aux successeurs d'Othon : les noms des Flaviens et de leurs héritiers n'apparaissent que de loin en loin, une ou deux fois au plus pour chaque famille impériale. On dirait que, depuis l'avènement de Vespasien, on a cessé de faire des citoyens romains dans notre région; que la Gaule propre a été oubliée ou dédaignée par les dynasties nouvelles, trop fières du nom latin. Peut-être, en effet, le temps où elle fut le plus flattée et le plus caressée des maîtres de l'empire fut-il celui où régnèrent les héritiers immédiats de l'homme qui l'avait conquise.

---

Si Auguste ne fonda pas la ville de Bordeaux, il y fit peut-être élever, sous le proconsulat de Serenus, le premier de ses monuments publics (entre 40 et 29; n° 36). Il donna en tout cas à la cité des Bituriges Vivisques son unité administrative : il en fit un organisme politique.

Auguste, en effet, paraît bien avoir été le véritable organisateur des provinces et des cités gauloises. Il a dû fixer à chacune des peuplades le titre et les limites qu'elle aurait dans le cadre administratif de l'État romain.

La Gaule comprit un certain nombre de cités, *civitates;* ce ne furent, dans presque tous les cas, que les anciennes nations gauloises, transformées en unités politiques, en *res publicae.* Il y eut cependant quelques légères modifications : certaines peuplades furent jugées trop petites pour mériter le titre et les prérogatives d'une commune; on les attribua à des cités voisines. Il en fut ainsi, je suppose, chez nous. On

réunit aux Bituriges Vivisques les *Medulli* du Médoc, les *Belendi* de Belin, peut-être d'autres tribus moins importantes. Les Bituriges Vivisques donnèrent leur nom à la nouvelle *civitas*. Elle eut un chef-lieu administratif, *urbs*, Bordeaux. Autour de la ville, le pays était divisé en un certain nombre de cantons ruraux ou *pagi*. On peut en supposer trois, dont un fut formé du territoire des *Medulli* (1).

La cité ainsi constituée devenait aussi bien un être religieux qu'une unité politique. Aucune cité antique n'allait sans un culte, sans un foyer, sans un autel commun. Les tribus qui, d'elles-mêmes, se constituaient en état, ne manquaient jamais « d'allumer un feu sacré » et de se donner une religion commune ». « La cité », a dit M. Fustel de Coulanges, « était la réunion de ceux qui accomplissaient l'acte reli- » gieux au même autel (2). » Auguste avait réuni en un corps de cités des tribus différentes : elles durent recevoir un autel commun, qui fut comme la pierre angulaire du nouvel édifice religieux. Nous possédons précisément un autel (n° 1), consacré « à l'Auguste et au génie des Bituriges Vivisques » : ce fut là, sans doute, le foyer et le centre moral de la cité. Il est peut-être la reproduction de celui qui dut être érigé sous le premier empereur. Des deux divinités auxquelles il était dédié, l'une est le génie de la cité, qui naquit alors avec elle et qui était destiné à vivre autant qu'elle; l'autre est celui de la personne impériale, fondatrice et protectrice éternelle de la nouvelle nation.

Lorsque Auguste décida en principe le morcellement administratif de la Gaule, il fit de tout le pays compris entre les Pyrénées et la Loire une seule région, qui devint la province d'Aquitaine, *provincia Aquitanica*. Elle renfermait deux portions bien distinctes : les Celtes, de Bordeaux à la Loire; les Aquitains, de la Garonne aux Pyrénées. Seulement, il n'y eut pas entre ces deux parties de la province fusion absolue : Rome respecta toujours les vieilles divisions nationales. Elles eurent un gouverneur commun; au point de vue financier et militaire, elles formèrent chacune une région distincte.

Il est à remarquer que Bordeaux, en sa qualité de cité celtique, fut rattaché à la région du Nord; Strabon le dit positivement : « Bordeaux ne contribue pas, οὐ συντελεῖ, avec les Aquitains, » c'est-à-dire, je pense,

---

(1) Sur la formation et les subdivisions de la *civitas* des Vivisques, cf. ici, p. 123-128.
(2) *La Cité antique*, 3, 3 et 6.

ne paye pas de contributions avec eux, ne dépend pas du même cens, n'est pas soumis au même régime financier.

Plus tard, la circonscription du sud de la Garonne deviendra province à son tour, sous le nom de Novempopulanie. Il semble que ce soit seulement au milieu du second siècle de notre ère, quoique on ait voulu faire remonter ce démembrement jusqu'au temps de l'empereur Auguste (1).

Les Bituriges Vivisques formaient une cité tributaire (2); ils étaient *stipendiarii,* comme la majorité des habitants de la Gaule et de l'empire. La nation payait tribut pour son territoire et pour ses membres; elle dépendait du gouverneur de l'Aquitaine, sous la haute surveillance duquel elle était administrée par ses magistrats et par son sénat.

Les magistrats suprêmes des Bituriges se sont appelés, à l'origine, *praetores,* du moins dans la langue officielle des Romains. Il faut, sans doute, voir dans ce nom la traduction d'une expression gauloise, et non pas une importation pure et simple d'un titre latin (t. I, p. 115 et s.).

Les chefs des cités s'appelaient d'ordinaire, en Gaule, *vergobret :* le mot se trouve chez les Éduens et ailleurs; nous le rencontrons en particulier chez nos voisins les Santons (3) : peut-être était-ce aussi l'appellation de la magistrature suprême chez les Vivisques. On peut supposer cependant que le titre de *vergobret* n'avait été conservé par les Romains que dans les cités libres, comme l'était celle des *Santones.*

Le mot de *préteur* a d'ailleurs ici sa vieille et primitive signification, de chef suprême de la cité : il ne rappelle pas les préteurs romains des temps classiques, qui ne sont que des juges, mais le préteur du v^e^ siècle avant notre ère, prédécesseur des consuls, héritier des rois et détenteur de l'autorité souveraine : entendue ainsi, c'était l'expression qui convenait le mieux à la première magistrature des Bituriges.

Il semble qu'au milieu du Ier siècle il n'y avait encore qu'un seul

---

(1) Cf. Desjardins, *Gaule romaine,* t. II, p. 369; Mommsen, *Rœmische Geschichte,* t. V, p. 88. — *Adde* Ch. de Crazannes, dans le *Bulletin d'Auch,* t. II, p. 437; Couture, *Revue de Gascogne,* 1885, p. 132, etc.

(2) D'après Desjardins, *Gaule Romaine,* t. III, p. 239, et beaucoup d'autres, ce serait une *civitas libera:* c'est une erreur formelle, qui provient d'un mauvais texte de Pline (cf. notre page 512).

(3) Musée de Saintes, du temps de Tibère ou de Caligula (ma copie) :

C·IVLI·RIGOVERIGI · F · VOL · MARINO ·*Augus*
TALI·PRIMO·C·C·R·QVAESTORI·VERG*obreto*
MARINA FILIA·F

préteur à Bordeaux. Plus tard, et peut-être par d'insensibles transitions, la constitution de notre ville se calqua sur celle de toutes les cités de l'empire, se conforma au type consacré. Au préteur unique succédèrent quatre magistrats, deux juges, deux édiles. Nos inscriptions ne nous font point connaître le moment où se forma ce nouveau régime ni la manière dont le changement s'opéra. Ces nouveaux magistrats ont dû s'appeler *duumviri,* comme ceux de Périgueux (t. I, p. 117).

Au-dessous d'eux, se trouvaient un questeur, *quaestor,* chargé de la caisse municipale, et des juges ruraux, ou *magistri pagi.* Nous connaissons un Bordelais qui a exercé successivement l'une et l'autre fonction : il n'y a là rien qui différencie notre ville des cités de toutes les contrées de l'empire (t. I, p. 122).

Au second siècle, un ancien magistrat de Poitiers, *Lucius Lentulius Censorinus,* fut nommé, sans doute par l'empereur, curateur de notre cité, *curator Biturigum Viviscorum.* Le curateur était chargé de surveiller l'administration financière de la ville : c'était une sorte d'inspecteur et de contrôleur, d'ailleurs temporaire et provisoire. Il était d'usage de donner ces fonctions à un magistrat d'une cité voisine (p. 515).

A côté des magistrats, il y avait le sénat ou assemblée des décurions. La dédicace de l'an 224 à la Tutelle nous rappelle qu'on ne pouvait élever un autel sur un emplacement municipal, temple ou voie publique, sans un décret de cette assemblée, *decretum decurionum* (t. I, p. 66).

Nous apprenons encore par nos monuments que le culte officiel de l'empereur et des impératrices était desservi par des prêtres et des prêtresses municipaux *(flamines* et *flaminicae),* et que l'administration de la cité avait à son service des esclaves publics *(servi publici* ou *publici, ancillae publicae),* hommes ou femmes. Mais aucun de ces détails ne sépare Bordeaux des autres villes de l'empire, si ce n'est la présence d'une esclave publique, *ancilla publica.* Le monument qui nous la fait connaître, elle, son nom et son portrait, est une véritable rareté : car nulle part ailleurs, pas même à Rome, on ne trouve mention de femmes employées à un service public (t. I, p. 193-196).

La situation juridique des Bituriges Vivisques était celle de la très grande majorité des nations gauloises. Ils formaient un état distinct, une *civitas :* tous les hommes libres originaires du pays étaient citoyens

Bituriges, *cives Bituriges Vivisci* (cf. n[os] 133 et 222), à moins qu'ils n'eussent obtenu de l'empereur ou hérité de leurs parents le titre de citoyens romains.

Les habitants de Bordeaux qui jouissaient de ce dernier privilège étaient inscrits dans une tribu romaine, la tribu *Quirina,* comme nous le prouve l'épitaphe d'un légionnaire bordelais, mort en Afrique et enterré dans les environs de Tébessa (p. 514).

M. Mommsen a remarqué [1] que la plupart des villes de l'empire dont les habitants étaient inscrits dans cette tribu *Quirina,* avaient reçu le droit latin de l'empereur Vespasien, qui lui-même faisait partie de cette tribu. Je ne crois pas qu'on puisse appliquer cette remarque à Bordeaux ni à sa voisine Périgueux, toutes deux assignées à la tribu *Quirina*. Bordeaux et les cités gauloises ne paraissent pas avoir reçu, tant s'en faut! le moindre privilège de Vespasien. En revanche, il ne serait pas impossible qu'elles aient obtenu de leur compatriote, l'empereur Claude, ce droit latin dont il fut d'ailleurs si prodigue.

Nous voyons, en l'an 48, Claude demander en faveur des principaux citoyens de la Gaule Chevelue le droit d'entrer au sénat et d'obtenir les magistratures. Or, à cette date, ces personnages, — et par ces mots de « principaux citoyens », *primores,* il faut entendre les magistrats municipaux, actuels ou sortis de charge,— avaient déjà, dit Tacite, « les titres d'alliés et de citoyens de Rome [2] ». Quand les reçurent-ils? Sous le même Claude, selon toute vraisemblance : il fut, de tous les empereurs, le moins avare du droit de cité [3] : aurait-il négligé ses chers Gaulois? Aurait-il oublié les magistrats de Bordeaux, une des métropoles de la Gaule? De fait, le seul magistrat bordelais que nos inscriptions nous font connaître, le préteur *Caius Julius Secundus,* qui semble bien contemporain de Claude, est citoyen romain (n° 30). Or, une des conséquences de l'obtention du droit latin par une ville était, pour ses magistrats, le privilège d'acquérir le titre de citoyen romain.

Le second résultat était, pour ses habitants, l'autorisation de trafiquer, de commercer avec les citoyens romains, de conclure avec eux des contrats suivant la loi romaine, ce qu'on appelait le *commercium.*

---

(1) *Ephemeris epigraphica,* t. III, page 233.

(2) *A. Vitellio, L. Vipstano consulibus, quum de supplendo senatu agitaretur, primoresque Galliae quae Comata appellatur, foedera et civitatem romanam pridem asseculi, jus adipiscendorum in urbe honorum expeterent,* etc., TACITE, *Annales*, 11, 23.

(3) Cf. SPANHEIM, *Orbis Romanus*, I, XVI, et ici, page 118.

Est-il possible de croire que ce droit fut refusé à Bordeaux, la ville la plus commerçante de toute l'Aquitaine? celle qui, en sa double qualité de tête de routes et de port de premier ordre, pouvait attirer le plus les citoyens romains? celle où ils devaient avoir tant de relations d'affaires et d'intérêts engagés? Lyon était colonie romaine, Narbonne et Trèves également : Bordeaux ne fut jamais colonie, mais elle dut recevoir, sous Claude, le droit latin. La présence d'un aussi grand nombre de gentilices romains sur nos inscriptions du premier siècle s'expliquerait-elle autrement?

Loin de contredire cette opinion, l'inscription de Bordeaux dans la tribu *Quirina* la confirme jusqu'à un certain point. C'est à cette tribu que sont rattachées, comme M. Mommsen le remarque, les villes de Maurétanie qui reçurent de cet empereur soit la cité romaine, soit le droit latin. C'est à elle également qu'appartient un Espagnol qui, nous dit son épitaphe, « reçut isolément le droit de cité de l'empereur Claude » (1), et tout donne à penser que les princes de la *gens Claudia* étaient inscrits dans la tribu *Quirina* (2).

A partir d'Antonin Caracalla, les habitants de Bordeaux, comme ceux de tout l'empire, furent de droit citoyens romains.

Il ne semble pas, au moins au premier abord, que cette mesure de Caracalla ait sensiblement modifié la situation des Bituriges. Je ne remarque pas, dans les inscriptions du IIIe siècle, un nombre plus grand de gentilices. Il est vrai que la mention et l'usage des noms de famille sont allés en diminuant sur nos inscriptions. On peut néanmoins supposer que la mesure prise par le fils de Septime Sévère n'a pas fait, au moins dans la ville même, beaucoup de nouveaux citoyens.

Et de fait, depuis deux siècles, la cité avait pénétré ici de tous côtés : tout magistrat faisait souche de citoyens romains; tout Biturige sorti de l'armée revenait citoyen romain. On ne pourra jamais démontrer que les Bordelais aient mis quelque répugnance à accepter le titre de citoyen romain : en tout cas, il s'insinuait ici sans relâche, grâce à la force et à l'habileté des lois (3).

La loi de Caracalla a eu, en revanche, des conséquences politiques assez importantes. Le titre de citoyen Biturige dut disparaître, au

---

(1) VIRITIM. A DIVO CLAVDIO. CIVITATE DONATO, *Corpus*, t. II, n° 159.
(2) Cf. KUBITSCHEK, *De Romanarum tribuum origine ac propagatione* (1882, Vienne), p. 118.
(3) Cf. *Les Bordelais dans l'armée romaine*, p. 35.

moins dans la langue officielle : il n'y eut plus que des citoyens romains, ressortissant aux magistrats qui siégeaient à Bordeaux. On s'habitua à regarder l'ancienne *civitas* des Bituriges comme la *civitas* de Bordeaux, et *Burdigala* imposa son nom au territoire et à la commune : on dira, dès le IIIe siècle, *civitas, respublica Burdigalensis* (1).

On a remarqué que, dans la plupart des cités gauloises, le nom de la peuplade s'est au contraire imposé à la ville : *Mediolanum,* chef-lieu des *Santones,* est devenu *Santones,* Saintes. Le nom de Bordeaux survécut, parce que la cité qui en dépendait, celle des Bituriges Vivisques, n'avait pas une grande importance, n'avait joué aucun rôle : son nom n'avait pas la même célébrité que celui de Bordeaux, qui, ville riche, active et commerçante, était en somme la principale raison d'être de la cité des Bituriges Vivisques. Puis, Bordeaux, fondation des Aquitains, était antérieur à ces derniers : son nom avait plus que le leur des droits à l'existence.

---

Les bienfaits de la domination romaine se sont fait sentir ici de très bonne heure. Déjà, sous le règne de Tibère, la ville de Bordeaux possédait des thermes, comme les grandes villes de l'empire; ils s'élevaient sur la hauteur du Mont-Judaïque et dominaient cette vallée de la Devèze, le long de laquelle la ville s'accroissait rapidement : ils étaient décorés de marbres et de mosaïques, et ornés des statues des princes de la maison impériale (t. I, p. 92).

On peut rappeler que ces statues furent celles de membres de la famille de Germanicus : elle fut, on le sait, étonnamment populaire dans tout l'empire et surtout en Gaule, où elle aima à continuer les traditions libérales et intelligentes de Jules César, et où elle devait reprendre son œuvre, lorsqu'elle monta sur le trône avec Caius Caligula.

Il semble que, dans les premières années du règne impérial, Bordeaux ait été l'objet de moins d'attentions que Saintes, sa voisine. Sauf les thermes et l'énigmatique édifice de Serenus, aucune construction importante ne paraît à coup sûr du temps d'Auguste, de Tibère ou de Caligula. A Saintes, en revanche, l'activité monumentale fut grande dès le début du régime impérial; un arc s'éleva en l'honneur

(1) Cf. sur cette question, ici, pages 121-124.

de Germanicus; on construisit un amphithéâtre colossal, alors que Bordeaux devait attendre le sien deux siècles encore. Les inscriptions monumentales abondent à Saintes dans la première moitié du Ier siècle; elles nous font connaître des personnages riches, puissants, amis et protégés des empereurs : elles nous montrent la noblesse gauloise acceptant Rome, admise aux faveurs de l'État et aidant puissamment les princes à transformer les Gaules. Les textes bordelais de l'époque sont loin de nous donner d'aussi riches renseignements. C'est que le peuple des Santons avait été un des grands peuples de la Gaule, puissant par sa noblesse et riche en domaines : Rome lui a conservé d'abord sa prépondérance, lui donnant même le titre de nation libre; elle a accumulé les faveurs sur l'aristocratie santone, qui était surtout militaire; et elle songea peut-être à faire de la ville de Saintes la métropole du Sud-Ouest, rang pour lequel la désignait sa place dans le monde celtique (cf. p. 536).

Ce ne fut que plus tard que Bordeaux remplaça Saintes dans cette sorte de domination morale et matérielle, et que les Romains comprirent l'inestimable avantage qu'offrait la situation de notre cité.

Quand Bordeaux fut-il affranchi de l'infériorité où le tenaient la richesse et la puissance de Saintes? On ne saurait trop le dire; mais il semble que c'est au temps de Claude qu'il a véritablement commencé à s'accroître et à grandir. La conquête de la Bretagne a dû être une des causes principales de son développement; le commerce avec cette île a été de tout temps pour Bordeaux une source abondante de richesses; il existait déjà avant l'arrivée des Romains en Gaule : l'île devenue latine, il n'a pu que prospérer et s'étendre rapidement. Nous possédons, du milieu ou de la fin du Ier siècle, l'épitaphe d'un habitant de Trèves, qui est venu mourir à Bordeaux : il s'intitule *negotiator Britannicianus,* c'est-à-dire qu'il faisait le commerce d'exportation et d'importation avec l'île de Bretagne (nº 62).

C'est au temps de Claude, je crois, que s'élevèrent quelques-unes des grandes constructions de Bordeaux, et notamment son premier aqueduc, dû à la générosité du préteur Caius Julius Secundus (nº 30. t. I, p. 119) : il amenait dans notre ville les eaux du ruisseau de l'Eau-Blanche, et aujourd'hui encore la localité d'Ars perpétue le nom des arcades, *arcus,* de l'aqueduc (cf. nº 31). Presque tous les autres grands édifices dont nous avons conservé les dédicaces à défaut des ruines,

semblent également postérieurs au règne de Caligula : tels sont celui qu'éleva le questeur (n° 32), le portique dont un généreux citoyen fit les frais par testament (n° 34), d'autres encore, que nous connaissons par des lambeaux d'inscriptions et qu'un examen attentif des débris de nos musées pourrait faire connaître (nos 35, 38, 39).

Ces monuments furent, on le voit, le produit de la libéralité de magistrats ou de simples citoyens. Ils nous rappellent que le patriotisme municipal était alors, ici comme par tout l'empire, vivant et puissant; la ville de Bordeaux a dû à des dons ou à des legs presque tous ses édifices. Les habitants subvenaient à sa grandeur; elle gardait ses revenus pour ses besoins.

---

L'activité commerciale de Bordeaux, si on en juge par la date probable des épitaphes d'étrangers, semble commencer également au milieu du Ier siècle et garder son intensité jusqu'au milieu du IIIe.

Strabon appelait Bordeaux, sous les premières années du règne de Tibère, un *emporium,* une place de commerce. Les inscriptions nous montrent que notre ville conserva ce caractère sous la domination romaine et qu'elle dut surtout à ses relations commerciales sa richesse et sa prospérité. Il est certain qu'elle devint, dès le milieu du Ier siècle, le grand marché de toute la Gaule du côté de l'Océan, et qu'elle prit alors le rang et le rôle pour lesquels le désignaient son origine et sa situation.

La preuve de ce fait nous est fournie par les épitaphes des étrangers.

Notre recueil renferme 311 épitaphes : sur ce total, 32 sont, à coup sûr, des épitaphes de personnes étrangères à Bordeaux, et il ne serait pas impossible que, parmi les autres, la colonie étrangère dût en revendiquer un certain nombre (cf. n° 115). Ainsi, 10 pour 100 peut-être de notre population étaient fournis par un contingent venu de dehors. Une pareille proportion ne se rencontrait jadis dans aucune autre ville de la Gaule, Lyon peut-être excepté. Mais Lyon était le centre administratif et religieux des trois Gaules, ce qui explique l'affluence d'étrangers dans ses murs. Le commerce seul a pu les attirer ici. Avant tout, Bordeaux était un grand marché où affluaient de toutes parts étrangers et marchandises.

On dut réserver même aux étrangers un ou plusieurs cimetières, du côté des routes de Toulouse et de Bazas : la presque totalité de ces épitaphes proviennent, en effet, d'un même point de la muraille, le milieu du cours d'Alsace-et-Lorraine (t. I, p. 149, et t. II, p. 326).

Bien entendu, ce sont les Gaulois qui forment la majorité de ces hôtes : Bordeaux est surtout un marché celtique. Sur trente-six étrangers, vingt-deux au moins sont des compatriotes des Bituriges. Encore à peu près tous sont-ils de vrais Gaulois, des habitants de la *Gallia Comata*.

La vallée du Rhône et la Narbonnaise ne sont représentées que par une famille de Vienne[1]; cela se comprend : les relations commerciales des villes du Rhône et de la Méditerranée, de la province de Narbonnaise, éloignaient leurs négociants des marchés de Bordeaux et de l'Océan : ils avaient leurs centres d'affaires, leurs débouchés naturels d'un autre côté; ils étaient desservis par les ports de Narbonne, d'Arles, de Marseille. En revanche, Bordeaux était demeuré, du temps des Romains comme du temps des Celtes, la métropole commerciale des pays d'entre Pyrénées et Meuse. Là venaient s'établir ou trafiquer les commerçants aquitains de Dax ou des pays de Buch : ceux-là apportaient sans doute les paillettes d'or de l'Adour et les marbres des Pyrénées; ceux-ci, la résine des pins des Landes. Le centre de la Gaule a ses représentants avec les *Ruteni* de Rodez et les *Lemovici* du Limousin. Mais on y venait de plus loin encore, des bords de la Maine, de la Meuse, de la Seine et du Rhin. On trouve dans nos inscriptions des citoyens de toutes les grandes villes de Celtique ou de Belgique, du pays des *Aulerci,* de Séez et de Corseul en Normandie et en Bretagne, de Paris, de Besançon, de Reims, de Metz, de Beauvais, d'Amiens, des bords de la Meuse et du Rhin, de Trèves surtout : les Trévires, qui furent les grands marchands et les plus actifs trafiquants de la Gaule orientale, ont affectionné notre ville, métropole et marché de premier ordre, comme était leur patrie.

Bordeaux avait, il va sans dire, moins de rapports avec les autres provinces de l'empire.

En dehors des Gaulois, ce sont surtout des Espagnols que nous trouvons ici, et encore des Espagnols de la vallée de l'Èbre, de *Curnonium,* de *Turiasso,* de *Bilbilis :* ces derniers venaient faire

---

(1) Cf., ici, les inscriptions du tome I, pages 149-192.

le commerce de l'acier, dont l'excellence avait rendu celèbres ces deux villes.

Bien qu'éloigné par sa situation des centres classiques du commerce méditerranéen, Bordeaux n'en demeura pas moins en rapports constants et fréquents même avec l'extrême Orient : nous possédons les épitaphes de quatre Grecs, dont deux d'Asie, que les intérêts de leur négoce ont fait venir à Bordeaux : ils y apportaient entre autres choses leur marbre de Paros, dont on a trouvé ici des fragments. La présence d'une colonie orientale dans notre ville au temps de l'empire romain est un des faits les plus curieux que révèle l'étude de nos inscriptions. Il est précieux de constater que les bords de la Garonne furent souvent visités par ces Asiatiques et ces Syriens qui ont, dans la Gaule et l'Italie impériale, charrié et emmaganisé sans relâche les marchandises, les idées et les religions [1]. Bordeaux, je pense, n'a cessé d'être sous l'empire, comme il le fut peut-être au temps de son indépendance, un lieu de rendez-vous pour les Grecs et les Sémites qui trafiquaient en Gaule.

Les débris rencontrés dans le sol complètent assez peu les données de l'épigraphie. On a trouvé ici des poteries d'Arezzo (t. I, p. 453), mais les moindres localités de la Gaule en ont fourni de semblables : grâce au merveilleux réseau des routes romaines, elles pénétraient dans les recoins les plus reculés du pays. Les marbres viennent surtout des carrières des Pyrénées; celui de Paros a fourni un bas-relief. La pierre à bâtir est rarement originaire de Bourg ou de La Roque, plus souvent des carrières de la Charente, de Taillebourg, Crazannes ou Saint-Savinien (p. 462).

Le commerce se faisait par l'Océan et surtout par terre, beaucoup moins, je crois, par les vallées supérieures des fleuves (cf. p. 206). Cinq ou six grandes routes partaient de Bordeaux, vers Dax et l'Espagne, vers Bazas ou vers Toulouse, le long de la rive gauche de la Garonne, vers Périgueux et Saintes : de ces dernières, la première menait à Lyon; la route de Saintes conduisait dans le nord, le centre et l'est de la Gaule. Je crois que de toutes ces voies, la dernière, la route de Saintes, était de beaucoup la plus fréquentée ; c'est par là qu'ont dû venir les

---

[1] Cf., *Mémoires des Antiquaires*, t. XXVIII, p. 4, l'épitaphe d'un Syrien, *negotiator provinciae Aquitanicae*, qui possédait un bazar plein de marchandises d'Aquitaine. — Voyez Renan, *Les Apôtres*, ch. 16.

deux tiers au moins des étrangers dont nous venons de parler; c'est par là qu'on transportait les pierres de la Charente, employées de préférence dans les constructions du temps. Sans doute, on les charriait par terre jusqu'à Blaye, où la route rejoignait le fleuve, et de là, par eau, elles venaient jusqu'ici (cf. p. 208).

Aucun texte ne nous permet de dire à qui est dû le système de ces routes. Il est vraisemblable qu'il date des premiers temps de l'empire. Trajan peut avoir réparé celle de Blaye vers l'an 98 (p. 230). En tout cas, ce réseau a merveilleusement complété les avantages que Bordeaux avait reçus de la nature, et il a contribué au moins autant que sa situation, au prodigieux développement de son commerce sous la domination latine. A cet égard, on peut presque répéter que les Romains furent les vrais créateurs de Bordeaux.

---

Le commerce absorbait à Bordeaux alors comme aujourd'hui, toute l'activité des habitants. L'industrie semble avoir été peu en honneur: les inscriptions ne nous font connaître aucune corporation d'ouvriers ou d'artisans. Nous n'avons jusqu'ici rencontré qu'un fabricant d'étoffes de lin (n° 77), et les bas-reliefs sculptés sur les monuments funéraires ne nous révèlent pas l'existence d'autres grandes industries. Je ne parle pas des charpentiers (n° 83), des portefaix, des laboureurs, des tisserands, des bouchers, des cochers, des potiers, des mégissiers, dont les sculptures ou les ruines nous rappellent la présence dans l'ancien Bordeaux [1] : ce sont là métiers ou professions qui se trouvent dans toute ville ou tout village. On y a fabriqué des briques, des figurines de terre cuite, et, surtout, des imitations de poteries samiennes; le centre de ces ateliers semble avoir été le long de la rue Saige : *Allusa, Nepos, Eppius, Jullus, Octavius Catulus* peuvent être des industriels bituriges (t. I, p. 485). Mais l'industrie de la terre cuite est la plus répandue et la plus facile de toutes, et celles de nos poteries qui ont une origine locale, ne sont certes pas les plus fines et les mieux travaillées. Ce sont aussi, pour la plupart, les plus anciennes : je crois que de très bonne heure on a préféré s'adresser aux riches dépôts du centre de la Gaule et de

---

[1] Ici, monument de la planche VII: *Dépôt* Bel (bas-relief représentant un portefaix); inscriptions n°s 332, 151, 300. — Au *Dépôt* Bel, cf. n°s 62 (ici, t. I, p. 460), 43. — Je ne parle pas du *faber* du n° 59, dont la profession est inconnue. — Cf., au *Dépôt* Bel, une femme tenant une balance (n° 82).

la Toscane. Les bijoux, les bronzes, les verres, les fers, ne manquent pas dans nos ruines; on a trouvé même une statuette d'argent, mais rien n'exclut le fait d'une importation étrangère. Il est curieux de remarquer que ni sur les inscriptions ni sur les monuments il n'est fait allusion à cette production du vin qui sera un jour la gloire et le principal revenu de Bordeaux.

La vie artistique était, sans contredit, plus intense que la vie industrielle. Les architectes ne devaient point manquer, si on en juge par les débris accumulés dans nos dépôts. Les sculpteurs avaient fort à faire pour orner de bas-reliefs les tombeaux et les portiques : l'un d'eux, *Marcus Secundinius Amabilis,* nous a laissé, sur son édicule funéraire, son portrait en costume d'atelier, et il est sans doute l'auteur du monument (n° 82). Il est infiniment rare de trouver dans le monde romain des épitaphes de peintres : Bordeaux en a une, celle de *Calenus* (n° 81).

Le haut empire nous fournit deux tombeaux de médecins et une réclame d'oculiste (n$^{os}$ 78 et 79 ; n° 354), ce qui est un assez beau chiffre pour une seule ville : sous le bas empire, l'école de médecine du Sud-Ouest deviendra célèbre.

De vie intellectuelle, nous trouvons çà et là quelques vestiges, mais à peine sensibles : un esclave figuré sur un tombeau tient à la main un rouleau; c'est sans doute un objet de ce genre qu'avait *Sedatus;* à côté d'une statue, on voit d'autres rouleaux enfermés dans une cassette : ce sont peut-être des grammairiens ou des rhéteurs bordelais, à moins que ces rouleaux ne désignent des diplômes juridiques ou des parchemins officiels [1]. Un défunt est figuré avec un compas et une boule [2] : c'est, j'imagine, le portrait d'un géomètre ou d'un géographe. La curieuse statuette de Sophocle montre qu'il y avait à Bordeaux des hommes qui aimaient le grand tragique [3]. Mais notre ville avait-elle déjà ses poètes et son école? Rien ne l'indique à coup sûr et le contraire est dans l'ordre naturel des choses. Elle était dans les premiers siècles un rendez-vous de marchands et non pas un foyer de haute culture : je ne crois pas que le poète et professeur biturige *Blaesianus* en fût originaire (p. 516). Le poésie et l'enseignement

---

[1] Inscriptions n$^{os}$ 326 et 296 ; musée de Florimond de Raymond, ici, p. 335 ; cf. t. I, p. 313.
[2] *Dépôt* Bel, n° 103.
[3] Cf. les articles que consacrent cette année à cette statuette MM. Braquehaye et Berchon, dans la *Société archéologique* et les *Actes de l'Académie* ; cf. page 317.

ne pouvaient encore tenir la place prépondérante qu'ils occuperont à partir de Constantin. Aussi bien Martial donne à la cité de Bordeaux la dure épithète de « lourde », *crassa :* les riches négociants de la Garonne n'étaient pour lui que de gros parvenus, épais et béotiens.

Bordeaux était-il bien représenté dans les camps? Je ne sais. Des deux soldats morts ici, un seul peut être bordelais; un de nos compatriotes a servi en Afrique; nous possédons le portrait d'un joueur de corne, *cornicen;* un bas-relief funéraire nous montre un soldat appuyé sur son bouclier. Les inscriptions parlent souvent de soldats bituriges: deux cohortes de l'armée romaine portaient même le nom de *cohortes Biturigum* (1). Sont-ce les Bituriges de Bordeaux ou ceux de Bourges? On ne saurait le dire : sans doute ces cohortes étaient réservées aux volontaires de l'une et de l'autre cité. Il est possible cependant que le développement du commerce et la richesse de la vie aient éteint chez nos ancêtres le zèle belliqueux; Claudien parle quelque part des soldats de la Garonne,

*Quos... rigat retro pernicior unda Garumnae,*
*Oceani pleno quotiens impellitur aestu* (2).

C'est la seule allusion que l'antiquité ait laissée sur les talents militaires des Bordelais, et l'épigraphie ne nous permet pas d'en faire d'autres.

En revanche, on vivait bien à Bordeaux : la santé publique ne semble pas avoir souffert du voisinage des marais. La vie moyenne y atteignait le chiffre, très satisfaisant, de 36 années. Si nous n'y constatons point de centenaires, les octogénaires n'y sont point rares : à cet égard Bordeaux a fort bien pu jouir, dans l'antiquité, de ce renom de bon aloi qu'il a de nos jours (3).

Mais surtout, on y vivait grassement et luxueusement. Principal entrepôt des Gaules, recherché des Espagnols et des Orientaux, c'était déjà, à la fin du Ier siècle, une ville riche, opulente, éprise de l'éclat du dehors et de la fausse distinction. Il en était d'elle comme de toutes les cités qui renferment de puissantes colonies étrangères : on y menait l'existence à grandes guides. Le poète Martial voulut un jour railler les

(1) Ici, t. I, n° 182, et t. II, pages 514 et 515; *Dépôt* Bel.
(2) *In Rufinum liber II,* vers 113 et 114 (*Carmina,* V, édition Jeep).
(3) Les preuves à la fin, dans l'*Index* des nombres. — Sur 171 individus dont l'âge est indiqué, 14 sont morts de 1 à 9 ans; 14 de 10 à 19; 35 de 20 à 29; 41 de 30 à 39; 22 de 40 à 49; 17 de 50 à 59; 8 de 69 à 60; 15 de 70 à 79; 5 à 80 ans et au delà.

hommes lourds et vaniteux qui ne cherchent dans le plaisir que l'occasion de la dépense : de notre temps, on prononcerait le mot de *rastaquouères ;* Martial songea aux Bordelais :

« La femme que je veux », dit-il, « c'est une femme facile, qui se promène vêtue d'un simple petit manteau : c'est une femme qui a déjà donné à mon esclave tout ce qu'elle peut donner. Celle que je veux ne doit pas me coûter plus de deux deniers à elle toute, et il faut qu'elle puisse suffire à trois. Mais pour ce qui est de la femme qui demande de fortes sommes et qui fait sans cesse résonner de grands mots, je l'abandonne au prurit de l'épais Bordeaux, »

*Possideat crassae mentula Burdigalae.*

---

Bordeaux ne fut l'objet d'aucune faveur essentielle des empereurs qui suivirent Othon : ni les Flaviens, ni les Antonins ne paraissent s'être occupés de lui, si ce n'est pour veiller à la prospérité de ses finances et à l'entretien de ses routes. Au reste, à la différence des princes de la maison de César ou de celle de Germanicus, ils furent peu favorables aux prérogatives des provinces, de la Gaule Propre surtout ; ce ne fut point d'ailleurs au détriment de leur bien-être et de leur développement matériel, qu'ils firent tout pour accroître. Hadrien fait seul exception dans cette longue lignée de princes sages, prudents, mais un peu trop imbus de l'esprit gréco-romain et de la morgue sénatoriale. Il aima la province par-dessus tout et peut-être vint-il à Bordeaux vers la fin de 122 (1), quoiqu'il ne faille pas prendre pour preuves de ce voyage les inscriptions qui portent le nom d'Hadrien et celui d'Antinous (cf. p. 242).

Bordeaux n'eut pas à souffrir de ce dédain politique, et, comme nous l'avons dit, il continua à grandir et à s'enrichir d'une façon constante jusqu'au temps des empereurs orientaux.

Il est assez malaisé de se rendre compte de l'étendue et de l'aspect de notre cité à la fin du IIe siècle : les barbares et la construction d'une muraille et d'une nouvelle ville ont tout bouleversé ; le Bordeaux de ce temps a disparu, ses ruines mêmes et ses débris ont été déplacés. Cependant, on peut çà et là retrouver la trace de son squelette (2).

---

(1) Cf. Duerr, *Die Reisen des Kaisers Hadrian* (1881, Vienne), p. 36.
(2) Cf. surtout les travaux de Jouannet, *Académie*, 1841, p. 87 et s., et de de Mensignac, *Soc. arch.*, t. VII.




BORDEAUX VERS L'AN 270.

A part les Piliers de Tutelle et l'Amphithéâtre, il n'y a aucune certitude sur l'emplacement donné aux divers monuments de ce plan : mais l'existence en paraît incontestable ou probable, et nous les avons indiqués, sinon à l'endroit, du moins près de l'endroit où ils ont dû s'élever. Pour fixer la direction des routes, nous nous sommes servi de celle des plus anciennes voies et des chemins primitifs du Bordeaux médiéval. Pour l'étendue assignée à Bordeaux, nous avons beaucoup utilisé le plan de M. de Mensignac (*Société archéologique*, t. VII), en le modifiant seulement çà et là. Il va sans dire que nous n'avons point indiqué les temples ou monuments dont la situation est entièrement incertaine; on en trouvera la liste dans le texte même. D'ailleurs ce plan doit servir surtout à donner une idée approximative du Bordeaux du IIIe siècle, et il ne faudrait pas lui demander la rigueur d'un relevé cadastral. — Il n'y a pas à s'arrêter au « plan de Bordeaux, bâti par les Romains en l'an 260 » que donne DEVIENNE, et d'après lui SAINCRIC (*Acad.*, 1835), BERNADAU (*Histoire*) et O'REILLY.

Le noyau de la cité était toujours cette vallée de la Devèze, de « la rivière divine », qui avait été son berceau. Elle a grandi le long de ses rives; elle est montée, près d'elles, dans l'intérieur des terres. Au temps de Tibère, elle avait atteint le Mont-Judaïque. Je crois bien que sous les générations qui suivirent, elle descendit de ce côté les pentes de la colline jusqu'aux rues de Gasc et Saint-Clair.

Au nord et au sud, la ville s'allongeait le long des grandes voies qui venaient la rejoindre. Du côté des routes de Bazas et de Bayonne, elle devait atteindre et dépasser le cours d'Aquitaine. Du côté de la Garonne, la limite extrême était le cimetière de Saint-Michel, qui servait encore du temps de Valérien et de Tétricus (t. I, p. 426). La région du nord-ouest et les routes du Médoc l'ont attirée davantage. Au commencement, elle ne dépassait pas la place Fondaudège, puisqu'on a trouvé là un cimetière qui paraît primitif [1]. De bonne heure, le cimetière est déplacé et reculé jusqu'aux sablières de Terre-Nègre : c'est, sur ce point, la limite de la ville au temps de Marc-Aurèle (t. I, p. 426).

Au IIIe siècle, le cimetière de Terre-Nègre est abandonné, peut-être pour être avancé plus encore vers le nord-ouest.

Les découvertes de poteries nous permettent de dire quels étaient les points les plus habités du Bordeaux romain. Les fouilles les plus riches ont été celles des alentours de la place de la Comédie (rue Esprit-des-Lois, n° 31; rue Mautrec, passage Sarget, rue Saige, cf. t. I, p. 427-428), et maintenant encore le sous-sol d'un certain nombre de maisons y renferme de riches débris et plusieurs couches de mosaïques. Autrefois comme aujourd'hui, c'était, je crois, le quartier opulent et recherché. De l'autre côté de la Devèze, la ligne du cours d'Alsace-et-Lorraine a fourni un grand nombre de précieuses ruines, et on a pu signaler les vestiges de demeures gallo-romaines de dimensions considérables, surtout vers la rue Porte-Basse et la rue Pèlegrin (t. I, p. 430-431). Là était un autre ensemble de grandes habitations. D'autres indices nous montrent encore un groupe de ruines importantes aux alentours de l'hospice des Sourdes-Muettes (t. I, p. 432). Les débris rencontrés de ce côté, rue Thiac, rue Saint-Sernin, aux abords des allées Damour, ne permettent pas de douter qu'il n'y eût encore là, au

---

[1] Jouannet, *Ruche d'Aquitaine*, t. II, p. 325; *Académie*, 1831, p. 126.

IIe siècle, un quartier riche et peuplé. Cependant, le centre de Bordeaux demeura, comme il était naturel, sur les deux rives de l'antique estuaire, entre le cours de l'Intendance et celui d'Alsace-et-Lorraine : c'est là surtout que le sous-sol est fécond en débris.

C'est dans les limites marquées par ces fouilles que se trouvait le vrai Bordeaux gallo-romain, vivant, peuplé, riche, le Bordeaux des affaires et du commerce : les recherches nous montrent qu'aucun point, dans cet espace, n'était inhabité [1]. Il suffit de creuser à quelques mètres, à n'importe quel endroit, pour rencontrer les vestiges des demeures romaines, mosaïques [2], briques ou poteries : et il n'est aucune des rues de notre vieux Bordeaux, depuis la rue du Pas-Saint-Georges jusqu'aux allées Damour, qui ne repose sur des assises gallo-romaines.

Au delà de ces limites, Bordeaux devait être moins tassé et les habitations plus éparses.

La ville romaine de Bordeaux formait donc une espèce d'éventail, dont la pointe était à l'embouchure de la Devèze : elle s'épanouissait en suivant les grandes voies qui rayonnaient autour d'elle. On le remarque : elle négligeait les bords de la rivière, elle les laissait aux marécages.

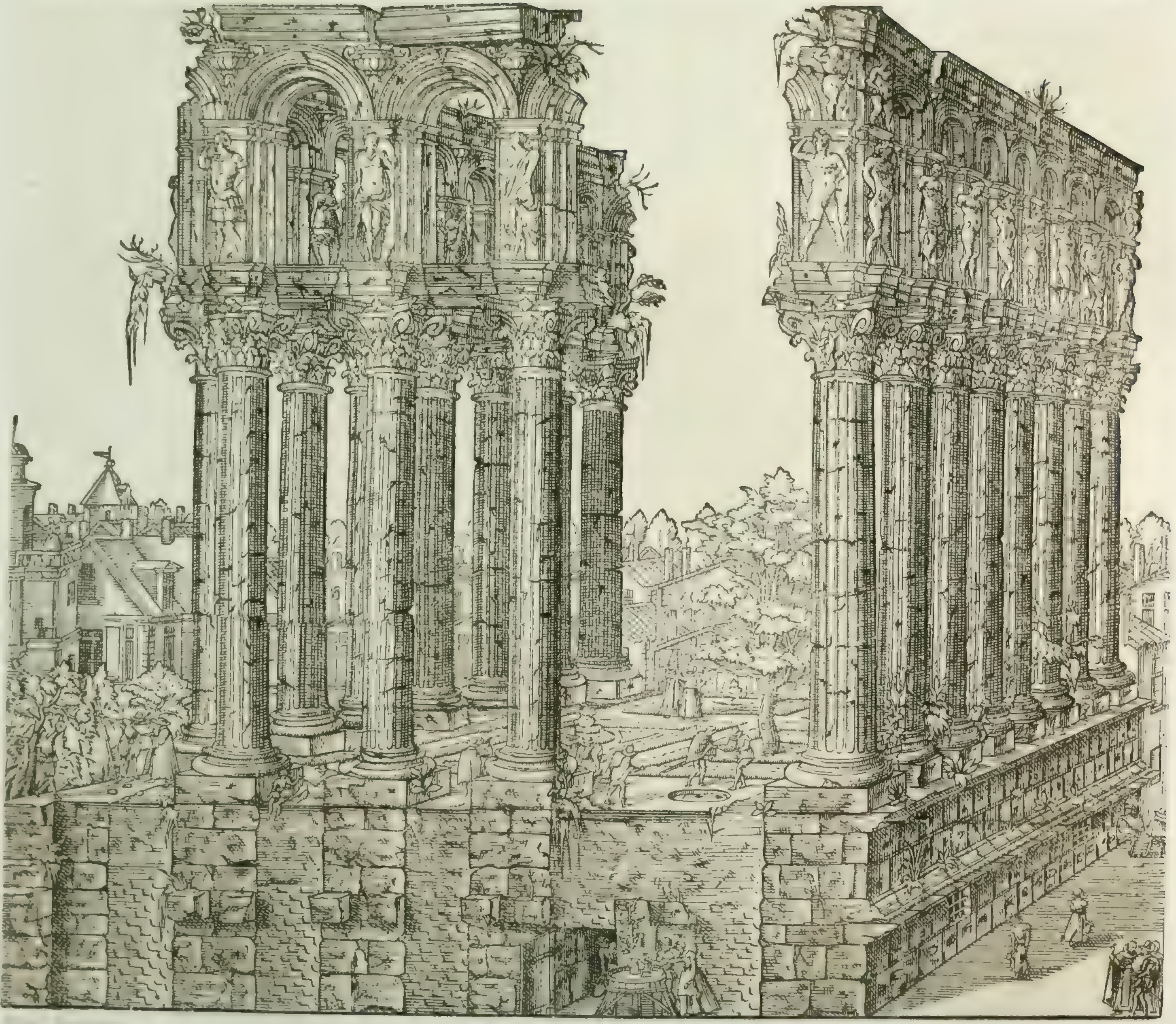
C'est le contraire qui se passe de nos jours : maintenant on conquiert sans cesse les marais; c'est à leurs dépens que la ville s'agrandit. Bordeaux s'allonge indéfiniment en aval du fleuve. Il forme toujours un éventail; mais on dirait que la pointe s'en est retournée : elle est maintenant du côté des boulevards. L'éventail se développe le long de la rivière, et non plus, comme jadis, dans l'intérieur des terres.

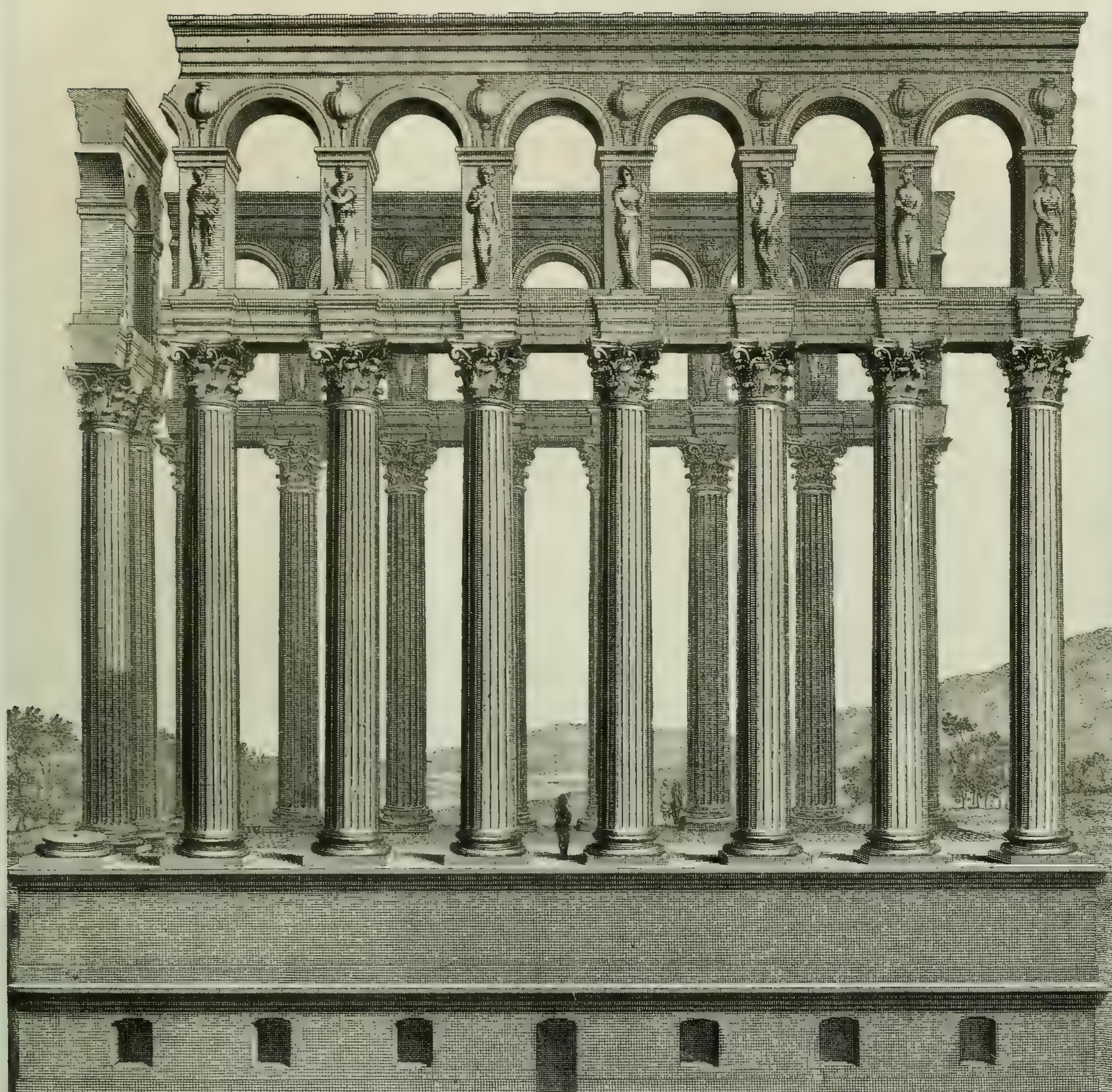
Cette différence dans les lois du développement de notre ville, au temps des Romains et de nos jours, s'explique aisément. Sous les empereurs, le commerce de Bordeaux se faisait surtout par ce merveilleux réseau de voies dont ses maîtres l'avaient doté. Maintenant l'avenir de notre cité est sur les bords de cette rivière qui l'unit à la mer : elle l'appelle, elle l'invite, elle attire en quelque sorte ses destinées.

---

(1) Les preuves sont données tout au long t. I, pages 426-433.

(2) Sur les mosaïques, cf. *Mag. encycl.*, 1805, t. V, p. 494 : 1806, t. II, p. 164 ; *Bull. polym.* de l'an XIII, p. 177 et 182 ; *la Tribune* du 23 mars 1850 ; ici, p. 65.





Héliog. Dujardin

LES PILIERS DE TUTELE

restitués par Perrault

Je ne crois pas qu'on puisse placer le forum de Bordeaux ailleurs qu'à la place de la Comédie. C'est là, en effet, que s'éleva, vers l'an 200, le temple principal de la cité, consacré à sa Divinité tutélaire. Où pouvait-on le construire, si ce n'est au centre officiel de Bordeaux? A cette place devait être installé aussi, depuis le temps d'Auguste, l'autel du Génie et de l'empereur, peut-être dans un temple consacré à l'une et à l'autre de ces deux personnes augustes. C'était là, sur ce forum, qu'était comme le foyer religieux de la ville de Bordeaux et de la cité des Bituriges (cf. p. 283 et 540).

Des constructions dont la générosité des Bordelais s'est plu à enrichir la cité, l'emplacement exact nous est à peu près inconnu : les ruines extraites de la muraille nous révèlent seulement que Bordeaux possédait des temples de toute beauté et de dimensions imposantes, des portiques ornés de bas-reliefs, des basiliques, des palais ou des thermes. La plupart de ces monuments, semble-t-il, ont été élevés après le Ier siècle; je ne parle plus, bien entendu, des thermes du Mont-Judaïque. Leurs dimensions colossales, leurs chapiteaux corinthiens à feuilles d'acanthe fouillées, compliquées et flamboyantes, l'abus des moulures et de la décoration, annoncent les goûts des derniers Antonins et des Sévères bien plus que la simplicité toute grecque des édifices du Ier siècle. Le temple de la déesse Tutelle, qui sera dressé sur le forum, est le seul qui soit resté debout jusqu'au XVIIe siècle. Il est facile, en étudiant cet édifice à deux étages, trop élevé et trop massif, encombré de statues et d'ornements, d'y voir un spécimen de l'architecture brillante, pompeuse et solennelle du temps de Septime ou d'Alexandre Sévère : il fait songer aux ruines du *Septizonium* ou des temples de Baalbek, et ne rappelle guère la gracieuse et svelte élégance de la Maison Carrée de Nîmes ou du temple viennois de Livie. La date de la statue qui fut élevée à la déesse dans le sanctuaire, — juin 224 (n° 20), — vient confirmer cette hypothèse [1] [planches X et XI].

Si on en juge par le nombre des dédicaces et des bas-reliefs religieux, les temples ne manquaient point à Bordeaux. C'est Mercure,

---

(1) Voyez t. I, p. 79, la bibliographie des Piliers de Tutelle. Nous reproduisons ici les dessins donnés par VINET [pl. X] et par PERRAULT [pl. XI] (le premier a été reproduit aussi par DROUYN, *Bordeaux vers 1450;* le second réduit par DEVIENNE, BERNADAU. *Histoire,* BORDES, O'REILLY, Ire p., t. I, p. 74 et bien d'autres). Il en existe un troisième dessin d'ANDROUET DU CERCEAU, qui paraît être moins exact (cf. PERRAULT, p. 217) : nous ne l'avons point vu. Nous ne connaissons en fait de débris des Piliers de Tutelle que ceux dont parle JOUANNET, *Musée d'Aquitaine,* t. II, p. 240 et 299; je ne sais s'ils ont été transportés au *Dépôt* Bel.

le grand dieu des Gaulois, qui possédait le plus de sanctuaires : il est vraisemblable que le plus important d'entre eux dominait la hauteur de Puy-Paulin (t. II, p. 314 et 321); un autre devait se trouver aux environs de la place Saint-Projet, et peut-être l'église de ce nom n'a-t-elle fait que le remplacer (t. II, p. 322); un troisième s'élevait dans les quartiers sud, aux abords de la vallée du Peugue (t. II, p. 336). Jupiter était presque aussi vénéré : il semble que ses temples fussent surtout situés au midi de la ville, car c'est dans la portion méridionale du mur romain que nous avons rencontré la plupart des monuments consacrés à ce dieu (t. II, p. 326 et 327; t. I, p. 29). Les autres divinités avaient moins de sanctuaires : la Mère des Dieux en possédait deux peut-être, dont le principal a pu être aux abords de la Cathédrale : il n'y aurait même pas à s'étonner, si Saint-André avait succédé à un temple de la *Magna Mater* (t. I, p. 29-37). *Onuava, Sirona,* paraissent avoir été adorées dans les quartiers du centre ou du nord. La Tutelle avait aussi sa chapelle du côté du Peugue (p. 326). Esculape et son serpent possédaient un temple assez important, sans doute près de la rue des Glacières [1]. On a cru reconnaître un sanctuaire d'Isis non loin de l'Hôtel-de-Ville (t. II, p. 321). Enfin, à l'entrée du port, s'élevait celui d'Hercule, le dieu cher aux navigateurs (p. 320).

Quelque longue que soit cette énumération, elle ne nous donne, je pense, qu'une faible idée de la richesse du Bordeaux romain en édifices religieux. N'oublions pas la phrase de Jules César : « La nation de tous » les Gaulois est infiniment adonnée aux superstitions », *natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus* (6,16).

Il est moins facile de retrouver les monuments civils, leur nature et leur emplacement : nous n'avons point toujours pour eux les points de repère que fournissent les dédicaces des autels. En tout cas, il est certain que Bordeaux ne manquait pas d'édifices de tout genre, et qu'il possédait tout ce qui était nécessaire à l'ornement ou à la vie de la cité, à ses plaisirs ou à ses besoins. Qui sait même si, toutes proportions gardées, Bordeaux n'était pas plus riche autrefois en monuments publics que de nos jours [2]?

On a déjà parlé de l'aqueduc qui amenait ici la fontaine de l'Eau-

---

(1) Cf. Braquehaye, *Société archéologique*, t. XI, p. 72. Devienne, t. I, p. xxvi (réimpr.), place à tort le temple de *Vernemetis* près de Bordeaux ; cf notre t. II, p. 314 et p. 143, n. 1.
(2) Cf. *Société archéologique*, t. VII, p. 48.

Blanche, située près du moulin de Vayres : il se divisait vers la place d'Aquitaine en deux branches, qui se dirigeaient parallèlement l'une à l'autre vers la place de la Comédie et le marché des Grands-Hommes (t. I, p. 119). Elles devaient d'ailleurs se ramifier à l'infini, et tout nous indique que le Bordeaux romain était sillonné d'un véritable réseau de canaux souterrains : il était admirablement pourvu d'eau, ce qui a été l'idéal de bien-être vers lequel aspirèrent toutes les villes de l'antiquité. Ce bienfait, que nous ne possédons que depuis quelques mois à peine, et dont le moyen âge a si peu tenu compte, les Romains le donnèrent à Bordeaux dès le milieu du premier siècle. De loin en loin, des fontaines monumentales décoraient les places publiques ou les carrefours : nous avons retrouvé les dédicaces de cinq d'entre elles (nº 30); elles rappellent le nom du préteur *Caius Julius Secundus,* qui légua un demi-million de francs pour assurer des eaux à sa ville natale. La grandeur des plaques qui portent l'inscription, les dimensions des débris qui furent trouvés en même temps qu'elles (t. II, p. 324-325), nous montrent que ces fontaines ressemblaient à de véritables châteaux d'eau : avec leurs eaux jaillissantes, les dieux marins et les sirènes de leurs sculptures ou de leurs bas-reliefs, les fontaines de Secundus devaient être parmi les édifices les plus élégants et les plus décoratifs de la cité. On peut croire qu'elles étaient assez nombreuses : trois dédicaces ont été rencontrées au sud, deux au nord ([1]).

Il a déjà été souvent question des thermes élevés, au début du Iᵉʳ siècle, dans le quartier du Mont-Judaïque : il est à remarquer que le premier édifice dont nous constatons l'existence à Bordeaux, est de ceux que les Romains affectionnaient entre tous. Une construction semblable s'élevait peut-être, plus au centre de Bordeaux, aux abords de l'ancienne Permanence et de l'État-Major (rues des Trois-Conils et Vital-Carles) ([2]).

C'est en plein Bordeaux romain, et près du port, j'imagine, que se dressait ce superbe monument, dont le mur occidental recélait les gigantesques débris : on peut voir au Musée de la rue Jean-Jacques Bel ces fûts de colonnes, mesurant 1ᵐ44 de diamètre, ces énormes

---

([1]) Rabanis, p. 119, place la construction de l'aqueduc au milieu du IIIᵉ siècle. Cela ne paraît point soutenable. — Cf. *Les eaux publiques à Bordeaux, Commission* de 1853-4.

([2]) Hypothèse probable de Jouannet, *Statistique,* t. II, IIᵉ p., p. 369 et s. Cᶠ. notre nº 33 et Vinet, *Discours,* § 14.

lambeaux de frise, ces chapiteaux, qui devaient avoir une hauteur de 1m75 : ce sont les ruines d'un seul et même édifice, livrées par la muraille à la hauteur de la rue des Trois-Conils [1]. Il devait s'élever à 14 mètres de haut, sans compter la corniche, et pouvait rivaliser de grandeur avec le temple de Tutelle. Il était décoré de bas-reliefs colossaux : celui des Dendrophores (notre pl. VII), le fragment d'Hercule du Dépôt Bel lui appartiennent. Les « porteurs d'arbres » sont, sans doute, des ouvriers transportant un mât de navire; Hercule est le dieu des marins. Il ne serait donc pas invraisemblable que ce monument fût un portique ou une bourse destinée aux réunions des négociants ou des armateurs.

A l'autre bout de la ville romaine, une inscription nous apprend l'existence d'un portique, dû à la générosité testamentaire d'un riche Bordelais (n° 34).

L'attribution d'autres débris à de nouveaux monuments civils est un peu plus hypothétique : ce qu'était et où s'élevait le monument colossal portant le nom de Serenus, nous ne le savons guère (t. I, p. 128). On peut songer à placer un arc de triomphe dans le quartier nord (t. II, p. 315-316), et il est certain que les sculptures de certains fragments rappellent assez la décoration classique des édifices de ce genre. On peut croire aussi, quoique avec moins d'assurance, à l'existence d'un théâtre à Bordeaux (t. II, p. 323).

De l'amphithéâtre connu sous le nom de Palais Gallien, il n'est point nécessaire de parler longuement ici [2]. Tout le monde connaît les ruines qui nous en restent et sait qu'avant la Révolution, l'édifice était autrement intact et superbe qu'il n'apparaît aujourd'hui [planches XII et XIII]. Un vandalisme systématique a complété, surtout à la fin du

(1) Jouannet, *Statistique*, t. II, IIe p., p. 371 et s.; ici, t. II, p. 320. Les débris signalés par Baurein (IV, p. 341 et s.; cf. ici, t. I, p. 282) dans l'enceinte de l'ancien Archevêché appartenaient sans doute au même édifice. Baurein lui donnait 40 pieds de hauteur.

(2) Des fouilles récentes (1888-1889) permettront à M. Durand de nous en refaire le plan et l'histoire. Voyez, sur le Palais Gallien, Vinet, *Comm.*, s. 210 G; *Discours*, 2e éd., §§ 17 et 18 (tous deux avec plan : ce plan reproduit par Drouyn, p. 420); Bimard de La Bastie, *De l'amphithéâtre de Bordeaux, vulgairement appelé le Palais Galiène* (1737), dans l'*Hist. de l'Acad. des Inscriptions*, t. XII, p. 239 et s.; Jouannet, *Statistique*, t. I, p. 247 et s.; O'Reilly, Ire p., t. I, p. 77 et s., donne quelques bons renseignements sur les destinées du Palais au XVIIIe siècle (avec plan du monument restitué); Bernadau, *Ant.*, ms., t. XLII, *in fine*; *Viographe*, p. 110; les dessins de Devienne et Bordes; *Revue d'Aquitaine*, t. IX, p. 98; t. X, p. 353; *Société archéologique*, t. III, p. 85 et 171; t. IV, p. 27 et p. 44. — Nous reproduisons ici [planches XII et XIII] les dessins faits au milieu du XVIIIe siècle par d'Aubigny et gravés par Allix. — De La Bastie cite un dessin fait par César d'Arcon, avocat au Parlement de Guyenne, et envoyé à l'abbé de Pure. Il donne p. 240 le relevé géométrique, p. 243 une magnifique vue d'ensemble de l'édifice, p. 244 une vue de l'entrée de la Trésorerie. — Cf. encore *Amphitheatrum Burdigalae ad Magnum Lipsium*, lettre anonyme imprimée dans le *Sylloge Epistolarum a viris illustribus scriptarum*, éd. de 1727, t. II, p. 190 et s.





EN

…bigny

XVIII[e] siècle, l'œuvre des barbares du III[e] : il est vrai que l'effort de destruction ne fut point poussé contre ce monument aussi loin qu'un siècle auparavant contre les Piliers de Tutelle, où on ne laissa pierre sur pierre. Ce qui reste de l'amphithéâtre est encore intéressant et grandiose, et on en veut presque aux ingénieurs de notre temps d'avoir touché à ces ruines augustes, sous le beau prétexte de les restaurer.

Il est certain que l'amphithéâtre n'est point antérieur à l'an 200; il n'est guère probable qu'il soit postérieur aux invasions du III[e] siècle : Ausone n'en parle pas et les princes du bas empire n'auraient point construit l'édifice aussi loin de la cité. Tout porte à croire qu'il date du milieu du III[e] siècle ([1]); si son nom n'est pas le souvenir de quelque légende du moyen âge ([2]), mais s'il remonte à l'origine même du monument, ce dernier serait contemporain de l'empereur Gallien, qui régna de 254 à 268. On peut penser qu'il est en partie l'œuvre de quelque prince gaulois, de Postume ou de Tétricus. En tout cas, construit tout entier en pierres de petit appareil et en briques, il appartient à la dernière période de l'architecture romaine, et semble bien le dernier édifice qui se soit élevé à Bordeaux avant les grandes invasions. Certains indices ont pu faire croire un instant qu'il n'a jamais été achevé : détruit, au surplus, presque au lendemain de sa construction, à peine a-t-il pu servir aux divertissements de nos ancêtres ([3]). On peut juger

---

([1]) « Les différentes fouilles pratiquées depuis trente ans, soit dans l'arène, soit aux environs, ont procuré la découverte d'un assez grand nombre de médailles de Gallien, de Tétricus et des deux Posthume », JOUANNET, *Statistique*, I, p. 248. — L'ove de la Croix-de-Seguey que possède le Musée et où se trouve sculptée une course de chars (cf. JOUANNET, *Stat.*, t. I, p. 249; ici, p. 315, n. 1), peut bien provenir de l'intérieur du Palais Gallien, quoiqu'il soit également possible qu'il ait appartenu à un monument funéraire.

([2]) Dans la légende carolingienne, Galienne, fille du roi sarrasin Galafre, épousa Charlemagne lorsqu'il se réfugia en Espagne dans sa jeunesse; il est longuement question d'elle chez Garin de Monglane, Karl Meinet, Renaud de Montauban, Fierabras, etc. Dans *la Gran Conquista de Ultramar*, la fille du roi s'appelle Halia, cependant le palais de son père est dit *los palacios de Galiana*. Calderon a donné ce titre à une de ses pièces; cf. PARIS, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 230, p. 386. Tout cela remonte au XIII[e] siècle. Mais le nom de « Palais Gallien » n'est-il pas antérieur? ou faut-il y voir un souvenir de l'épouse légendaire de Charlemagne? Je préfère de beaucoup la première hypothèse, que la forme du nom paraît justifier. Quelques chroniqueurs plus ou moins fantaisistes du moyen âge, comme Roderic de Tolède, racontent que Charlemagne bâtit à Bordeaux un palais pour Galienne : cela n'indiquerait-il pas un effort fait pour adapter à la légende carolingienne le vieux nom de l'édifice romain?

([3])

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Il mesurait, suivant VINET | grand axe : | 370 pieds; | petit axe : | 230 pieds. |
| — dom DEVIENNE | — — | 370 — | — — | 240 — |
| — d'ARCON | — — | 360 — | — — | 312 — |
| — de LA BASTIE | — — | 394 — | — — | 314 — |
| On lui donne couramment | — — | 134 mètres; | — — | 111 mètres. |
| Chiffres rectifiés par DURAND | — — | 133m32; | — — | 110m60 |
| L'arène mesurait, d'après DEVIENNE | — — | 238 pieds; | — — | 168 pieds. |
| — — d'ARCON | — — | 210 — | — — | 144 — |
| — — de LA BASTIE | — — | 226 — | — — | 166 — |
| — — JOUANNET | — — | 77 mètres; | — — | 55 mètres. |
| Chiffres donnés par ..... DURAND | — — | 69m80; | — — | 46m70. |

de la superbe flambée qu'il fit lors des incendies du IIIe siècle, quand on songe que tout l'intérieur, planchers et sièges, était entièrement en bois [1].

Les statues ne manquaient pas à Bordeaux : on en découvrit trois, de membres de la famille des Césars, dans les ruines des thermes du Mont-Judaïque : l'une d'entre elles passa pour celle de la fameuse Messaline. Trois autres furent trouvées dans les massifs de la muraille, à différentes époques. Le musée de Florimond de Raymond en renfermait quatre au moins [2].

Rappelons encore qu'on a cru reconnaître des ateliers de potiers rue de Grassi, rue Saige et près de la place de la Comédie (t. I, p. 468, 481 et 485), et que Jouannet signale l'existence de mégisseries près de l'ancienne Permanence [3].

Sur le port de Bordeaux avant l'an 300, il est impossible de rien dire de précis. L'estuaire de la Devèze avait-il été creusé et canalisé, comme il le fut plus tard? Nous n'avons aucune donnée à cet égard [4], mais cela est fort possible. Il est probable que la petite rade formée par le ruisseau servait de havre pour les barques et les bâtiments de très petit tonnage, et que les vaisseaux de haut bord étaient alors, comme aujourd'hui, rangés le long de la rive gauche. Tout ce qu'on raconte volontiers ici au sujet d'un port romain à La Bastide paraît une pure rêverie [5].

Le tableau de Bordeaux sous le haut empire ne serait pas complet, si l'on ne rappelait ces monuments funéraires qui forment, aujourd'hui encore, la meilleure part de son patrimoine archéologique. Ils étaient autrefois échelonnés le long des grandes routes qui aboutissaient à Bordeaux : il fallait traverser la ville des morts avant de pénétrer dans celle des vivants. Par malheur, les barbares et les ingénieurs romains ont les uns après les autres détruit ces monuments, et il n'est demeuré

---

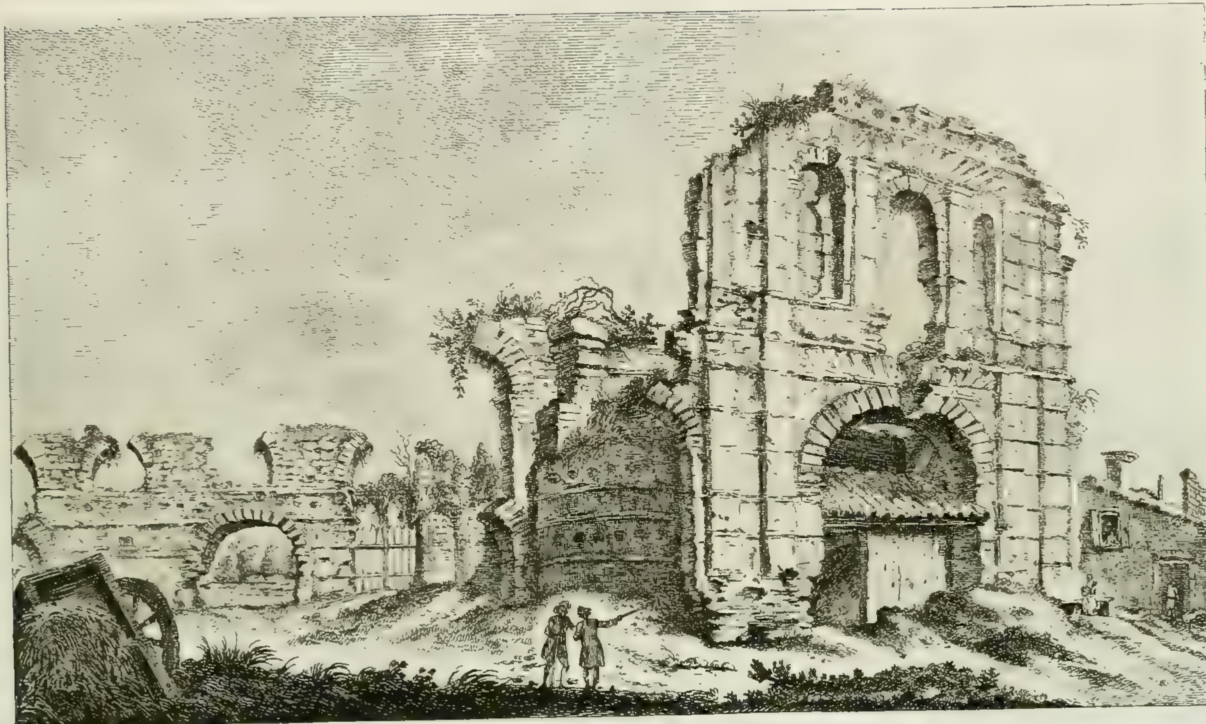
(1) De La Bastie : « On peut juger par le peu d'épaisseur des murs des différentes enceintes, et par les trous qu'on voit tout le long des enceintes en dedans, et au-dessus des arceaux des portes, que les gateries de l'étage supérieur et les sièges des spectateurs estoient posez, non sur des voutes, mais sur de simples planchers supportez par de grosses poutres qui alloient d'une enceinte à l'autre... De là il doit résulter que les sieges des spectateurs ne pouvoient estre que de bois ».

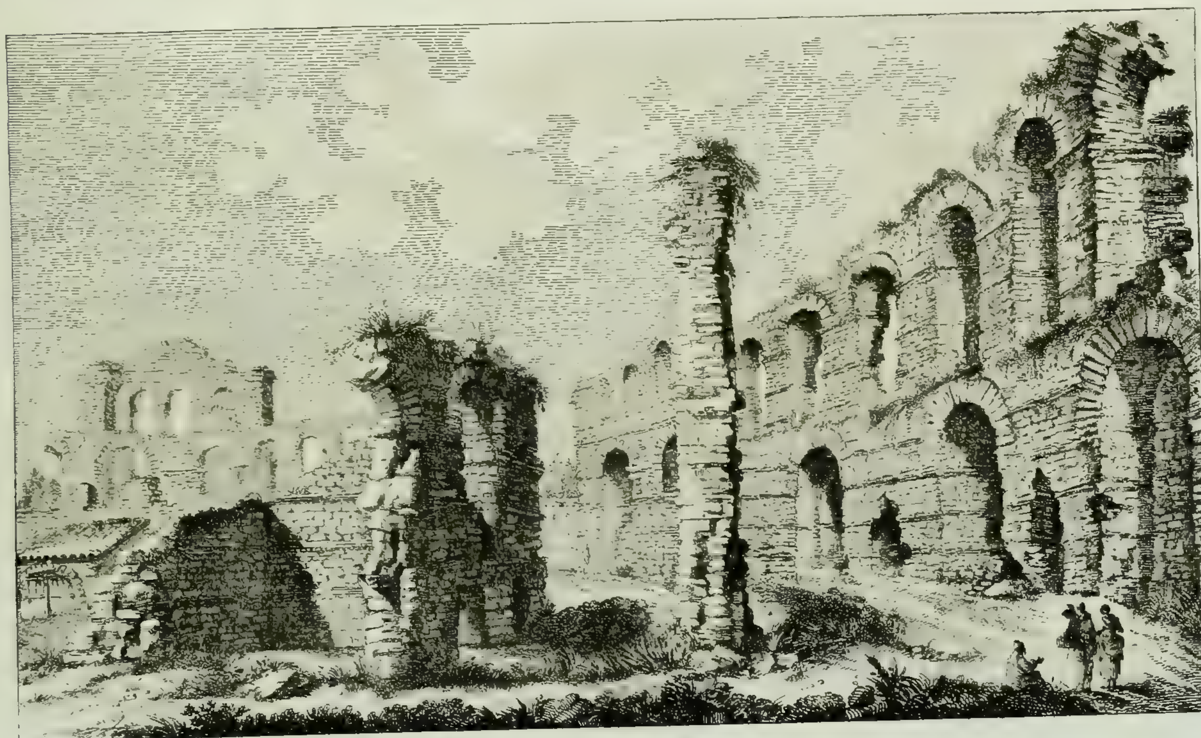
(2) Cf. t. I, p. 94; t. II, p. 313, 314, 335 et 336; Jouannet, *Statistique*, I, p. 253.

(3) *Statistique*, t. II, 1re p., p. 370.

(4) M. de Mensignac nous dit avoir reconnu les vestiges d'un quai antérieur à celui de l'an 300 autour du bassin de la Devèze.

(5) L'origine en est dans « les gros anneaux de fer auxquels on amarrait les vaisseaux » et qui auraient été trouvés, « à ce qu'on prétend », au pied du Cypressat (Baurein, t. IV, p. 300; cf. Devienne, p. xxi; Michel, *Histoire du commerce à Bordeaux*, t. I, p. 4). Nul n'a vu ces anneaux. La Bastide pouvait être un marais au temps des Romains : mais il y a loin d'un marais à un port.





Héliog. Dujardin

L'ENTREE PRINCIPALE ET L'INTERIEUR DU PALAIS GALLIEN
au XVIIIe Siecle d'apres d'Aubigny

sur place aucun vestige de ces longues galeries de tombeaux qui donnaient accès à notre cité : aussi ne peut-on bien savoir jusqu'où elles s'étendaient du côté de la campagne ou de celui de Bordeaux. On a trouvé une épitaphe rue Saubat (n° 66) : c'est la seule qui soit demeurée en place ; près de là devait passer la route d'Espagne, et, à cet endroit, on était en pleine ville des morts. A l'est, le cimetière de Saint-Michel était placé près de la route de Toulouse ; au nord-ouest, celui de la place Fondaudège (disparu de très bonne heure), puis celui de Terre-Nègre, longeaient sans doute la voie du Médoc.

Ces dernières nécropoles étaient d'ailleurs réservées aux pauvres gens. La plus importante d'entre elles, celle de Terre-Nègre, n'a fourni aucune inscription : des briques, des poteries, quelques verres et quelques bronzes, c'est tout ce qu'on y trouva, avec des cendres et des ossements. « Ici », dit justement Jouannet [1], « point de cippe » funèbre qui indiquât une place occupée, mais le simple talus de la » fosse ; point d'inscription qui rappelât le nom et les titres du mort. » La tombe du pauvre avait aussi son luxe, sa pieuse vanité ; on enter- » rait avec lui son amulette, sa bague, sa fibule, sa clef, son style, » de petits meubles et plusieurs vases... En explorant les humbles » tombes, on a pu s'assurer que le même esprit religieux avait présidé » à la sépulture des pauvres. »

Mais, à côté de ces grandes fosses communes, s'élevaient les tombes des riches citoyens : durant les trois premiers siècles, les Bituriges aimèrent à reposer aux abords de cette cité dont la splendeur leur fut si chère (p. 305) ; leurs sépulcres bordaient les routes en files interminables. On peut voir, dans nos musées, les variétés infinies qu'offrent les formes de ces tombeaux, sarcophages, cippes, stèles, édicules ou autels (p. 465). Mais ce que nous ne pouvons juger, ce sont les édifices monumentaux qui se dressaient çà et là au-dessus des autels plus simples et des petites édicules : détruits et mutilés, ces grands monuments funéraires sont arrivés à nous en morceaux épars, et attendent encore l'architecte qui voudra en faire la restitution. Mais il est certain que la grande majorité des fragments de sculpture et d'architecture trouvés dans la muraille appartiennent à de gigantesques tombeaux, semblables aux mausolées de Saint-Rémy, d'Igel ou de Neumagen.

---

[1] *Statistique*, t. I, p. 215 ; cf. notre t. I, p. 419 et s., p. 455 ; t. II, p. 555.

Ces bas-reliefs, avec leurs scènes de la vie domestique, ces sculptures, ces fûts chargés d'imbrications, ces colonnes engagées, sont les ruines de somptueux tombeaux élevés en la mémoire de riches trafiquants bordelais ou de nobles bituriges. Ils étaient disposés surtout le long des routes de Bazas et de Toulouse, car nous avons remarqué le plus de débris dans la muraille de la vallée du Peugue (p. 315, 321, 326 et 328) [1]. Aussi bien ces voies devaient-elles être parmi les plus fréquentées. C'est de ce côté également que se trouvaient les emplacements réservés aux étrangers. Il y avait peut-être, du côté du Médoc, un cimetière d'affranchis (p. 319).

Qu'on se représente ces longues voies de tombeaux, où les monuments se pressent et s'entassent, avec leurs formes et leurs dimensions variées à l'infini; la plupart sont ornés du portrait des défunts : un Bordelais pouvait croire, en suivant ces routes, qu'il parcourait une galerie de portraits d'ancêtres. Sur un grand nombre, on voit des bas-reliefs, non pas avec les tons gris et sombres de la pierre, mais revêtus de brillantes couleurs; la polychromie, avec sa gaîté chère aux Gaulois comme aux Grecs, vient émailler de ses nuances même le champ des morts [2]. Les sculptures représentent des scènes de la vie de chaque jour, des hommes qui ont vécu : on dirait une petite ville en image aux abords de la ville vivante. Çà et là, au-dessus de la masse des tombes plus modestes, s'élèvent les hauts mausolées, avec leur fastueuse quantité de figures et d'ornements, et leur faîte superbe, qui se dresse parfois à trente pieds de hauteur, est le symbole de ce luxe et de cet orgueil que Martial reprochait déjà aux Bordelais de son temps.

---

C'est, je pense, dans la première moitié du IIIe siècle que le Bordeaux romain fut à son apogée. J'évalue à 60,000 au moins le nombre des habitants que notre ville possédait alors : c'est le quart du chiffre

---

[1] Les trois bas-reliefs représentant des jeux de gladiateurs et une course de chars, trouvés du côté du Palais de l'Ombriere (JOUANNET, *Statistique*, t. II, IIe p., p. 434), appartiennent sans aucun doute à un seul et même monument funéraire de dimensions colossales; cf. p. 321 et nos 148 et 175. Sauf le grand bas-relief des Dendrophores (cf. p. 560), tous les autres bas-reliefs extraits de la muraille, et où se trouvent figurées des scènes populaires, me paraissent se rattacher également à des tombeaux; ce sont : un autre bas-relief à gladiateurs (perdu; p. 326); ceux qui représentent une scène de marché, un sacrifice, où se trouvent figurés un peseur, un débarquement, etc. (au Colisée; p. 325); le bas-relief du portefaix, ceux à figures drapées, etc. (au *Dépôt* Bel). Ils sont d'ailleurs de dimensions bien inférieures au premier.

[2] Cf. t. II, p. 326; t. I, no 258.

actuel de la population. Bordeaux était quatre fois moins étendu qu'il ne l'est de nos jours. L'amphithéâtre pouvait contenir environ 15,000 spectateurs (1), c'est-à-dire un quart des habitants; à Nîmes, les arènes contiennent 24,000 hommes; celles d'Arles, 26,000. Certes, Bordeaux ne pouvait rivaliser avec les splendides colonies de la Gaule narbonnaise comme Vienne, Arles, Nîmes ou Narbonne : il était bien loin de Lyon, la grande métropole des trois Gaules. Mais, Lyon mis à part, je pense qu'il devait être alors parmi les premières cités, sinon la première. Aujourd'hui encore, il n'y a pas en Gaule, sauf Lyon et les colonies du Midi, une seule ville dont l'épigraphie soit aussi riche que la nôtre : la mieux favorisée à cet égard n'arrive peut-être pas à la moitié du chiffre total d'inscriptions que Bordeaux a livrées. L'historien Ammien Marcellin disait, au IVe siècle : « L'Aquitaine est extrêmement remar- » quable par l'ampleur de ses villes : pour en négliger beaucoup d'autres, » les principales sont Bordeaux et Clermont, Saintes et Poitiers. » Il donnait, on le voit, la première place à Bordeaux. Je ne doute pas qu'il songeait au Bordeaux du IIIe siècle, et non pas à la ville étroite, petite et murée construite vers l'an 300.

A la différence des Antonins, il semble que Septime Sévère et ses héritiers — ces empereurs si foncièrement provinciaux — aient accordé une attention suivie à Bordeaux et à l'Aquitaine. Le IIIe siècle est, en effet, pour notre ville, le siècle des grandes et gigantesques constructions. Les Piliers de Tutelle s'élèvent; le Palais Gallien se construit : les deux seuls monuments que les Barbares n'ont pu jeter à bas, les seuls qui aient été jusqu'à nos jours les témoins de la splendeur du Bordeaux romain, datent tous deux du IIIe siècle. Les deux premiers siècles n'ont point laissé dans nos musées une seule inscription à date certaine (t. II, p. 426); le IIIe en livrera quatre. On dirait que par le caractère de ses ruines, grandes ou petites, le Bordeaux romain que nous voyons aujourd'hui est surtout celui des Sévère et des empereurs syriens ou gaulois, comme les vestiges des villes de la Narbonnaise rappellent surtout Auguste, et comme ceux de Trèves font songer aux princes du bas empire.

Aussi bien Bordeaux ne joua-t-il qu'une seule fois un rôle dans l'histoire du haut empire, et ce fut en ce temps-là. En 268, le gouver-

(1) 14 à 15,000, dit DE LA BASTIE, p. 248.

neur de l'Aquitaine, Tétricus, prit la pourpre à Bordeaux (p. 514). Peut-être notre ville était-elle dès lors la métropole de la province, si du moins la province avait déjà une métropole. En tout cas, Tétricus y résidait, et l'on peut dire que de Bordeaux a commencé le règne d'un des grands empereurs gaulois.

Voilà ce que les Romains ont fait de l'obscure peuplade des Bituriges Vivisques et du petit *emporium* des bords de la Devèze. La ville s'étend maintenant riche, libre, épanouie, le long des larges voies qui l'unissent au monde et par lesquelles s'enrichit son commerce. Rien n'entrave sa prospérité, rien n'arrête son développement matériel : elle n'a pas autour d'elle cette étouffante ceinture d'un rempart, qui va l'enserrer depuis le temps de Constance jusqu'à celui de Louis XV.

Pour retrouver un moment semblable dans l'histoire de notre cité, il faudra descendre, en effet, jusqu'au XVIIIe siècle : alors, de nouveau, après quinze siècles de murailles, Bordeaux redeviendra ville ouverte ; alors, le centre de la cité se retrouvera à l'endroit où l'avaient fixé les Romains : la place de la Comédie succède au forum du IIIe siècle, et le plus beau de ses édifices modernes, le Grand-Théâtre, s'élève sur les fondations du plus somptueux des monuments de son passé, les Piliers de Tutelle ; alors encore elle sera la métropole commerciale de la France du sud-ouest. Les intendants reprennent, par une sorte d'instinct historique, les plus anciennes traditions de Rome, comme les architectes dont ils se servent en copient le style et en imitent la grandeur. Le XVIIIe siècle sera l'apogée de l'histoire moderne de notre cité, comme le IIIe fut le point culminant de son histoire ancienne.

---

### *Les trois influences : les Celtes, Rome et l'hellénisme.*

---

Nous venons d'assister au développement du Bordeaux romain et de suivre l'histoire de son sol et de ses habitants pendant les trois premiers siècles de la domination des empereurs. Arrêtons-nous un instant dans cette marche pour nous demander jusqu'à quel point et de quelle manière l'influence de Rome s'est fait sentir dans notre cité. Bordeaux était franchement celtique en l'an 56 avant notre ère, lorsque les Romains y parurent pour la première fois en conquérants : nous avons vu combien peu de vestiges étaient restés de la race aquitanique. Qu'était-il devenu trois siècles plus tard, en l'an 270 après Jésus-Christ? Quelle action le monde latin avait-il exercée sur la population, la langue, la religion et l'art des Gaulois Bituriges? Nous avions constaté d'autre part qu'avant l'arrivée de César, la Grèce faisait sentir ici son influence : s'est-elle maintenue et continuée lorsque l'Aquitaine a été soumise aux lois du Latium?

---

On doit penser avant toutes choses que l'action de la civilisation romaine s'est exercée librement : il n'y a eu aucune contrainte imposée aux habitants, l'œuvre s'est opérée pacifiquement; elle a été toute morale. Les Bituriges ont accepté, tout naturellement, comme d'eux-mêmes, ce qu'ils ont voulu adopter des mœurs et des usages de Rome. On peut même ajouter qu'ils n'ont pas été invités, poussés, entraînés à le faire, comme le furent les Gaulois de Trèves, de Lyon ou de la Narbonnaise, par la présence et le contact d'une colonie romaine installée au milieu d'eux.

Que Bordeaux n'a jamais été une colonie de Rome, il est presque inutile de le dire, et il est superflu de le prouver. Mais il n'y a même pas eu, dans notre ville, un établissement important de Romains; très peu d'Italiens se sont établis à Bordeaux; les Celtes sont demeurés à peu près purs de tout mélange, et leur race ne s'est pas croisée avec celle des Latins. C'est ce qu'il est aisé de démontrer.

Nous avons constaté de nombreuses épitaphes d'étrangers; des

trente-deux que donne ce recueil, une seule est celle d'un Italien: c'est un habitant de Rome, *civis Urbicus* (n° 42), qui est venu mourir à Bordeaux, et encore était-ce un licteur impérial, qui a dû succomber ici au cours d'un voyage officiel. De négociants romains, nous n'avons trouvé aucune trace certaine : les *Histimenii* étaient peut-être des Volsques (n° 115), mais cela n'est rien moins que certain; le nom de *Romanus*, à la rigueur celui de *Romulus*, pourraient être regardés comme des indices d'une origine romaine, mais ils ne se rencontrent que dans trois familles (nos 92, 135, 282). Les étrangers sont surtout des Gaulois, puis des Espagnols ou des Grecs.

Les personnes ou les familles qui ne sont point indiquées comme étrangères, peuvent être réparties en trois groupes : celles qui n'ont que des noms gaulois, celles qui ont à la fois des noms gaulois et des noms romains, celles dont les noms sont entièrement romains. Celles-là seules, à la rigueur, peuvent être supposées originaires de Rome : il est vrai qu'elles forment la classe la plus nombreuse; sur 256 familles 142 n'ont reçu que des noms latins; 43 sont demeurées fidèles aux vieilles appellations celtiques; 71 ont concilié les unes et les autres. — Mais rien ne prouve un seul instant que les premières soient romaines ou alliées à des Romains. On ne prétendra pas, je pense, que Bordeaux ait pu être gouverné par d'autres que par des Celtes : or, un de ses préteurs s'appelle *Caius Julius Secundus* (n° 30), il n'a pas un seul nom gaulois. Les prêtresses municipales étaient des Gauloises : or, l'une d'elles s'appelle *Julia Avita* et son fils portait le nom de *Julius Avitus* (n° 75) : tout cela est bien romain. Nous connaissons deux personnes qui s'intitulent « citoyens Bituriges Vivisques » : il n'y a pas de doute, ce ne sont pas des Romains; or, l'une d'elles s'appelle *Julius Lupus* (n° 133), l'autre, *Castricia,* est fille de *Castrensis* (n° 222) : ce sont bien des noms d'origine latine. Il se trouve donc que tous les défunts dont l'origine bordelaise est incontestable, s'appellent à la romaine [1]. Je suppose d'ailleurs que beaucoup de ces noms romains ou grecs doivent être des traductions ou des transcriptions par à peu près d'appellations gauloises, ou même des *cognomina* supplémentaires donnés à des personnes déjà pourvues d'un nom celtique. De même, chez les

---

[1] Cf. encore, nos 16 et s., de nombreux exemples de Gaulois étrangers à Bordeaux et ne portant que des noms latins.

Juifs, nous trouvons le nom de Joseph transformé en Hégésippe, celui de Jésus en Jason, de Saul en Paulus; dans l'histoire biblique, on rencontre un Jean qui se fait aussi appeler Marcus, un José surnommé Justus. Les Celtes ont dû faire de même.

Nous croyons donc, jusqu'à preuve du contraire, que la nationalité italienne, à part de rares exceptions, devait être, le cas échéant, inscrite sur les tombeaux, comme l'était l'origine grecque ou espagnole. La presque totalité des défunts dont la patrie n'est point mentionnée sont donc des Bituriges.

Il en résulte que le contingent italien de la population de Bordeaux était aussi faible que possible et qu'il n'y a pas à en tenir compte un seul instant. Le sang ne s'est point mêlé ici durant les trois premiers siècles: il est demeuré gaulois, et si la civilisation latine a pénétré chez nous, ce n'est pas par la fusion des races ni par l'union des familles.

C'est là une des grandes différences qui séparent notre région et notre ville de Lyon et de la Narbonnaise. Là-bas l'action de Rome s'est fait sentir de tous côtés par la force des choses et la migration des hommes; elle s'est implantée de toutes pièces avec les vétérans et les colons: chez nous, elle s'est exercée doucement, spontanément.

---

Il n'est guère probable qu'on lui ait opposé quelque résistance: ceci sans préjudice des réserves que nous ferons plus tard. Nous l'avons vue dès le début de l'Empire, dès le temps d'Auguste, se manifester par l'adoration de Jupiter, l'emploi de noms latins, la rédaction de belles épitaphes, l'excellence de la gravure épigraphique (p. 537).

Une chose montre bien qu'il n'y a jamais eu, du moins dans les familles dont nous possédons les épitaphes, une opposition systématique aux coutumes de Rome: c'est le choix des noms de personnes. Nous avons vu que sur 256 familles, il n'y en a que 43 chez lesquelles nous n'avons point rencontré de noms romains. Les noms gaulois sont moins fréquents, cela va sans dire, chez celles qui ont obtenu le droit de cité: sur 137 citoyens romains, 30 seulement ont des noms gaulois, les autres sont grecs ou romains. L'équilibre se maintient étonnamment chez les pérégrins: sur 185 individus qui n'ont point le gentilice latin, 93 ont des noms gaulois, 92 des noms romains. Et il ne

faudrait pas croire que chez quelques familles un vieux levain de patriotisme celtique fît rechercher les noms gaulois, que chez d'autres, plus imbues des idées nouvelles, on ne voulût prendre que des appellations romaines. Cela a pu exister parfois : mais nous ne pouvons le constater ici. La balance est au contraire bien tenue dans chaque famille entre les deux usages : *Laguaudus* est fils de *Silvinus* (n° 269) ; *Sextinus* est fils d'*Aulicus* et petit-fils de *Neptacus* (n° 301) ; *Julia* est fille d'*Urus* (n° 265) : on voit comme les noms gaulois s'enchevêtrent même dans les familles de pérégrins. Une inscription du temps d'Auguste ou de Tibère (n° 274) est singulièrement précieuse à cet égard : elle nous fait voir comment dès lors les familles bituriges avaient adopté les noms latins : *Aetula*, un vrai Gaulois, donne à son fils celui de *Maxsumus; Maxsumus* a trois enfants qui s'appellent, les garçons. *Major* et *Fabatus,* la fille, *Celta ;* la femme de *Maxsumus, Comnitsia,* avait un nom celtique: sa fille de même; les garçons, comme leur père, ont des noms romains.

On remarque que les noms gaulois les plus répandus sont ceux qui, comme *Cinto, Cintugenus, Cintugnatus,* signifient « premier » ou « premier-né ». En revanche, les noms latins les plus fréquents sont des dérivés de *secundus,* « second ». On conclura aisément de ce fait que le premier-né d'une famille recevait d'ordinaire un nom d'origine gauloise; le second portait un nom latin. Il y a là comme un signe de l'équilibre maintenu dans les grandes familles entre les deux influences : les souvenirs celtiques et les usages romains marchent de front.

La plupart des gentilices, autrement dit des noms de famille, sont entièrement romains. Comme nous l'avons indiqué ailleurs (p. 538), les plus répandus sont ceux des princes ou des gouverneurs auxquels les Bordelais ont dû le droit de cité : *Julius* d'abord, puis *Sulpicius. Claudius, Salvius, Valerius.* Les autres gentilices ne se rencontrent qu'isolément, ou, tout au plus, chez deux ou trois individus. La raison qui a dicté le choix du plus grand nombre nous échappe : quelques-uns rappellent le souvenir de grandes familles de Rome, *Attius, Annius, Livius, Octavius, Pompeius,* etc. Mais pourquoi ont-ils été pris de préférence? C'est ce qu'on ignore. Plusieurs sont des surnoms, des *cognomina,* transformés en noms de famille par le simple changement du suffixe *-us* ou *-o*, en suffixe gentilice *-ius : Sanctius, Primius,*

*Severius, Graecinius,* etc. Il semble que le premier des membres de ces familles qui ait reçu la cité romaine, se soit borné à faire de son nom de pérégrin son qualificatif de citoyen [1]. Un certain nombre de ces gentilices sont formés à l'aide de noms gaulois, ce qui vient confirmer cette hypothèse : *Ulatius, Saius, Securius, Solimarius, Sunutius,* mais cela est relativement rare. D'autres sont tirés des prénoms romains : *Publius, Marcius, Lucius.* Enfin, signalons les gentilices dont la terminaison s'éloigne de la forme classique *-ius : Serenus* (forme *-enus*), *Pollianus (-anus), Calvisinus, Geminus (-inus), Paedocaeus (-eus), Boicus* et *Samonicus (-icus),* ces deux derniers noms d'origine celtique.

Il y a là, dans le choix de ces noms de famille, autant d'intéressants petits problèmes dont la solution nous échappe : il n'est pas possible, à propos d'eux, de ne parler que du hasard. Ce n'est pas un hasard, j'imagine, qui a fait du nom de *Pompeius* un des plus répandus à Périgueux, alors qu'il est si rare ici; ce n'est pas non plus par suite de circonstances fortuites que la *gens Antonia,* si peu représentée en Gaule, a laissé en Espagne un si grand nombre de membres et de descendants.

En ce qui concerne les noms, les deux influences, celtique et romaine, ont donc eu à peu près la même force. On a conservé, même dans les grandes familles, l'usage des vieilles appellations gauloises. Et notons que les inscriptions ne nous font connaître que les plus riches des Bordelais de ce temps, les plus accessibles à la vie et à la civilisation romaines. Que savons-nous des pauvres gens, obscurs et misérables, qu'on a enterrés à Saint-Michel ou à Terre-Nègre, et qui devaient former une partie notable de la population biturige? Que savons-nous aussi des *pagani,* de la plèbe rurale, qui n'a pas laissé une seule inscription importante? On a pu remarquer que la campagne ne joue aucun rôle dans l'épigraphie biturige des trois premiers siècles (p. 304). Nous ignorons quelle population l'habitait. Mais ce silence est significatif. Le Midi provençal livre, dans le moindre village, des inscriptions et des ruines, des autels à des dieux de Rome et des épitaphes aux noms latins. Ici, le Latium a fait pénétrer dans nos campagnes ses poteries, les produits de son industrie et de son art (p. 202), mais rien de plus.

---

[1] Cf. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les noms d'hommes en Gaule après la conquête,* dans la *Revue celtique,* t. VIII, p. 107 et s.

On ne risque rien, sans doute, en revendiquant pour l'influence celtique les paysans des cantons ruraux comme la plèbe de la métropole.

---

L'étude de la langue de nos inscriptions nous a fait rencontrer moins encore de souvenirs celtiques que l'examen des noms propres. On doit le répéter ici : c'est du latin populaire, vulgaire, provincial, comme on voudra le nommer ; il ne présente pas la trace appréciable et notable d'une action gauloise (p. 470 et s.).

Est-ce à dire que le latin fût la langue courante à Bordeaux et que les Bituriges l'aient adopté sans partage ? Nullement ; nous pouvons conclure qu'il était la langue épigraphique par excellence, ajouter même qu'il ne différait pas du latin populaire de tous les pays ; mais cela suffit à dire, toute autre assertion ne serait point justifiée par l'examen de nos monuments. Trouverait-on beaucoup d'épitaphes en gascon ou en provençal, je ne dis pas de ce siècle, mais depuis le quinzième ? Faudrait-il en conclure qu'on ne les parle plus depuis cinq siècles ? Assurément non : on n'écrit pas, à plus forte raison on ne grave pas la langue que l'on parle.

Les écrivains anciens, Cicéron entre autres, nous ont signalé sinon un latin gaulois, du moins certaines habitudes que le latin avait prises dans la bouche des Celtes. De ces habitudes, tout indice manque sur nos épitaphes. On les a évitées en écrivant : on s'est efforcé d'être et de paraître romain en style épigraphique. Rien ne permet de contredire ou de confirmer les faits avancés par Cicéron et les grammairiens.

La langue des inscriptions n'est pas nécessairement celle qu'on parlait à Bordeaux. Nous avons vu çà et là que les graveurs semblaient ne pas toujours la comprendre. Qui nous dit comment on s'exprimait, quand il ne s'agissait pas de rédiger une épitaphe destinée à être lue du grand public ? Et qui nous dit comment parlait la plèbe du cimetière des pauvres qui, eux, n'ont jamais eu le soin de faire graver des inscriptions ? Il y a là autant d'inconnues que l'épigraphie ne nous permet pas de résoudre. Il importerait de savoir jusqu'à quel point était répandue la langue latine, quelle a été sa force de pénétration ou l'état de sa diffusion : les inscriptions nous conduisent

presque à la limite où s'arrête le latin, mais elles ne nous apprennent pas où est cette limite.

Toutefois, les résultats qu'elles nous procurent au sujet du latin épigraphique, quelque négatifs qu'ils paraissent, ont leur signification : si elles nous laissent ignorer dans quelle mesure le latin se parlait, elles nous font bien connaître celui qui s'écrivait.

Nous avons constaté que cette langue d'apparence bizarre est bien du latin populaire, tel qu'on le parlait à la campagne, dans les camps ou dans les faubourgs. Or, c'est là la grande, la vraie différence qui distingue nos inscriptions de celles de la Narbonnaise. Dans la Provence, colonisée, romanisée à outrance, la langue des épitaphes est presque toujours pure, classique, correcte. Il n'y a peut-être pas de pays dans l'empire romain dont les inscriptions présentent moins de vulgarismes et de locutions populaires. C'est le contraire qui frappe dans le latin de Bordeaux, plébéien et vulgaire avant tout.

Il en va de même de la gravure (p. 415 et s.) : aussi bien avons-nous remarqué que la forme des lettres passe par les mêmes phases que leur sens et que leur son, et que la paléographie partage souvent les destinées de la phonétique ou de la flexion. Dans la Gaule narbonnaise, les caractères sont réguliers et soignés : les inscriptions frappent au premier abord par la finesse de leurs traits, l'harmonie de leur disposition, la rectitude de leurs lignes, la symétrie toute géométrique de leurs proportions. Bordeaux ne manque pas d'épitaphes ou de dédicaces de ce genre, et il en possède des premiers temps de la domination romaine. Mais, le plus souvent, les caractères sont bizarres, étranges ; l'écriture carrée, c'est-à-dire la véritable écriture lapidaire, cède d'ordinaire le pas aux caractères cursifs ou demi-cursifs, de même qu'au latin classique se substituent constamment les formes de la phonétique populaire. Mais, en même temps, nous n'avons constaté dans cette paléographie la trace appréciable d'aucune influence étrangère, celtique ou grecque. Çà et là nous avons remarqué quelques lettres bizarres, gallo-grecques ou celtibériennes (p. 471); mais elles ne se trouvent guère que sur des cachets de poteries importées peut-être du dehors. Sans doute, nos lettres sont souvent singulières et anormales, mais nous avons essayé de montrer comment s'expliquent toutes les fantaisies qu'elles présentent, et même dans ce qu'elles ont de plus surprenant

et de plus dégradé, elles ne sont que des dérivations visibles de la paléographie classique (p. 431).

Que prouve cela? En Narbonnaise, c'est la vraie culture latine qui a pénétré, avec le degré de perfection qu'elle avait atteint au premier siècle. Ici, les riches et la bourgeoisie ont bien accepté et adopté la langue et la civilisation romaines. Cela paraît certain, et ils l'ont fait vite, sans regret, sans arrière-pensée, sans chercher à y imprimer le cachet de leur race. Mais elles ont toujours eu chez eux quelque chose de plébéien, de vulgaire, de timide presque. Le vrai Latium a pénétré à Bordeaux de bonne heure (cf. p. 537), et là où il s'est établi il n'a subi aucune influence locale, aucune détérioration. Mais ce qui a pénétré surtout, c'est le Latium populaire, avec ses archaïsmes et sa « rusticité ». Voilà ce qui sépare surtout notre Gaule du sud-ouest de celle du Midi.

Il en a été de l'Aquitaine comme de toutes les provinces reculées de tous les pays du monde et de toutes les époques de l'histoire. Ceux qui y ont vécu à la romaine ont toujours conservé dans leur langue quelque chose des vieux usages et des traditions lointaines, — mais des usages et des traditions de Rome. Le parler était romain, classique, on aurait pu dire moderne, à Narbonne ou à Lyon. Dans le Sud-Ouest, la langue parlée était soit le latin, soit surtout, peut-être, le gaulois ou le gallo-romain : la langue écrite, telle que nous la connaissons, était, comme dans la province du Rhône, franchement romaine, mais avec une nuance : c'était un parler provincial, gardant son air arriéré, ses locutions passées de mode et chères au vieux temps, à la campagne ou au bas peuple.

Il reste donc possible, même après l'étude de nos monuments, que le latin et le celte aient marché de pair à Bordeaux, celui-là comme langue de l'aristocratie, du monde officiel, des riches et des inscriptions, celui-ci comme idiome du peuple et de la vie intime.

Nous ne parlons, bien entendu, que des trois premiers siècles. Il n'y a pas, je pense, à nier le recul et l'expulsion définitive de la langue celtique : tout doit se borner à chercher quand et comment elle disparut.

---

L'étude des monuments sacrés [1] nous montrera, de même, la vieille religion gauloise subsistant encore à Bordeaux et fraternisant plutôt que luttant avec les cultes du monde gréco-romain.

Sur nos 25 inscriptions sacrées, il y en a 5 qui appartiennent à Mercure. C'est ce dieu qui a reçu ici le plus d'ex-voto, de statues ou de bas-reliefs : on a rencontré de ses figurines dans les cimetières et dans les ruines des maisons; elles devaient orner les chapelles privées, prendre place, dans le culte domestique, à côté des images des dieux Lares. César regarde Mercure comme le grand dieu des Gaules; c'est lui, dit-il, qu'on représente le plus souvent. Voilà qui est singulièrement confirmé par l'archéologie de notre cité (t. I, p. 47). Mais ce Mercure est devenu si peu gaulois! qu'on l'identifie avec Teutatès ou avec telle autre divinité au nom celtique, il faut avouer qu'il a été singulièrement transformé suivant le type de la mythologie gréco-romaine; et, n'étaient certaines épithètes bizarres, comme celle de *Visucius* (t. I, p. 46), que nous trouvons parfois accolées à son nom, on ne se douterait guère que ce dieu a une origine gauloise. On l'appelle *Mercurius;* on le figure avec la chlamyde, le caducée, le bouc, l'autel et tous les attributs du Mercure classique (cf. n^os 12 et 14). Il ne reste pas grand'chose de la vieille divinité celtique après cette série de transformations.

*Sirona,* la déesse des fontaines (t. I, p. 58), a son autel à Bordeaux; *Onuava,* mystérieuse déité propre aux Bituriges, a fourni deux inscriptions (t. I, p. 52); *Epona* est figurée sur un bas-relief; nous retrouverons la source *Divona* avec Ausone.

Ces nymphes représentent ici, bien mieux que Mercure, le vrai Panthéon national : les déesses de la Gaule, surtout celles des fontaines, les plus chères de toutes à nos ancêtres, ont eu la vie plus dure que ses dieux. De même, les noms celtiques sont, dans certaines familles, plus tenaces chez les femmes que chez les hommes (p. 570). C'est grâce à l'élément féminin, dirait-on, que s'est conservé le plus pieusement et perpétué le plus longtemps le culte des souvenirs gaulois.

On est assez embarrassé pour Jupiter. Cinq dédicaces lui sont consacrées. Sur deux, il porte l'épithète d'*augustus,* ce qui permet de croire que les donateurs des monuments songeaient moins au Jupiter gréco-

---

[1] Cf. JOUANNET, *Statistique*, t. I, p. 137 et s.; notre t. I, p. 1 et s., et t. II, p. 558 et *Supplément*.

romain qu'à leur dieu gaulois *Taranis,* mais habillé à la romaine (t. I, p. 20). Mais, sur les trois autres inscriptions, il s'appelle franchement *optimus maximus* (t. I, p. 24) : c'est bien alors le Jupiter Très Bon et Très Grand qui réside au sommet du Capitole. On a trouvé à Bordeaux un bon nombre de bas-reliefs qui se rapportent au culte du maître des dieux (t. I, p. 29) : on n'y voit que l'aigle, le foudre, Léda ou Junon, c'est-à-dire que les attributs ou le cortège du Jupiter du Capitole et de l'Olympe. Ce dernier a bien été ici le rival heureux et le sosie préféré du Taranis gaulois.

Tous les autres monuments religieux sont franchement étrangers aux choses gauloises. La déesse Tutelle, avec son temple superbe, le plus beau de Bordeaux et du Sud-Ouest, est une importation toute romaine, au moins telle que nous la connaissons (t. I, p. 61) : elle est représentée avec la corne d'abondance, le chien et le taureau, comme les anciens ont toujours figuré les villes personnifiées. Ses grappes de raisins font seules penser à Bordeaux.

Les dédicaces à la Victoire, au génie des Bituriges ou à celui des femmes, à l'empereur ou à son *numen,* nous placent en plein dans la terminologie des cultes officiels et classiques.

Les monuments figurés nous font connaître d'autres divinités adorées à Bordeaux. Esculape et son culte ont livré quelques sculptures [1], dont la plus célèbre est un énorme serpent enroulé : il n'y a rien là, quoi qu'on veuille dire, qui ne soit gréco-romain, et c'est sous la forme d'un serpent que l'Esculape grec fit son entrée à Rome. Le Musée possède un Hercule, d'aspect classique, un Apollon, tout grec d'apparence, et une Minerve, qui rappelle de fort loin l'art de celles du Parthénon, mais qui en reproduit les attributs. Enfin, les ruines des cimetières ou des maisons nous ont fourni une grande quantité de figurines en terre cuite (t. I, p. 467 et s.); mais, bien qu'elles passent couramment pour gauloises, il nous a été impossible de voir dans ces dieux aux cheveux bouclés, dans ces Vénus Anadyomènes, dans ces femmes assises allaitant des nourrissons, autre chose que de pâles copies de types consacrés par tout le monde gréco-romain. On a trouvé à Bordeaux une charmante terre cuite qui représente un couple reposant sur le lit conjugal, et, près de lui, le chien domestique :

---

[1] Braquehaye, *Société archéologique*, t. XI.

mais c'est là une imitation visible des beaux sarcophages de l'art étrusque [1].

Les religions orientales sont également venues à Bordeaux, mais ni plus tôt ni plus tard que dans le reste des provinces de l'Occident. La plus représentée de toutes est, ici comme dans toute la Gaule, la Mère des Dieux avec ses tauroboles : le premier monument qui lui soit consacré (n° 11) semble du temps des Antonins. Mithra n'a qu'une inscription. Isis a peut-être possédé son temple. Nous connaissons une « mère de sacrifices », *mater sacrorum,* qui a dû faire partie de quelque collège gréco-oriental, consacré à Mithra ou à Bacchus (t. I, p. 42). D'ailleurs, les collèges religieux sont assez rares ici : l'existence d'un corps d'adorateurs de Jupiter, *Jovenses,* est possible (n° 85); nous avons parlé souvent de celui des « cobuveurs », *copotores* (n° 84), placés sans doute sous la protection de quelque divinité orientale. Le christianisme n'a laissé, avant l'an 300, que des traces à peine visibles (t. II, p. 6, et plus loin, § 2).

On le voit, tous les panthéons du monde romain se rencontrent ici; mais, de tous les cultes, c'est encore le culte gréco-latin qui est le plus représenté, et qui a fait dans les trois premiers siècles la plus sérieuse concurrence aux traditions gauloises. Cette concurrence fut d'autant plus dangereuse qu'elle ne se montra jamais brutale. Elle consista surtout à transformer peu à peu, à habiller lentement à la romaine les vieilles divinités celtiques, si bien qu'un beau jour, par d'insensibles transitions, l'antique Taranis se trouva devenu le Jupiter du Capitole.

Les formules religieuses romaines ont envahi de même la rédaction de nos épitaphes (t. II, p. 496 et s.). Mais, nous l'avons vu, ces formules ont encore quelque chose d'archaïque, d'étrange et de populaire à la fois, qui nous éloigne des expressions si correctes et si classiques des inscriptions de la Gaule Narbonnaise : il semble bien qu'elles ont reçu quelque inspiration du vieil esprit celtique. La présence constante du mot *memoria* nous indique que le tombeau était, pour les Gaulois, plutôt une pierre de souvenir qu'un monument religieux : ils songeaient moins au culte des Dieux Mânes, comme le faisaient les Romains de l'empire, qu'à la mémoire du défunt. De même, l'expression de *defunctus,*

---

[1] Voyez à notre *Supplément.*

constante ici, réveille cette idée de la mort qui était si fâcheuse à l'esprit des Romains de l'âge classique, et dont les Gaulois avaient beaucoup moins la crainte superstitieuse. A Bordeaux, le mort est figuré souvent sur le tombeau; il est infiniment rare de trouver son portrait à Lyon ou en Narbonnaise. La fin des épitaphes, *ponendum curavit,* lourde, mais claire et expressive, est peut-être encore une marque de l'esprit qui les a inspirées : c'est la dédicace d'un tombeau « posé » par les soins d'amis et de parents pour honorer les morts, ce n'est pas celle d'un autel religieux ou d'un sanctuaire consacré aux Dieux Mânes. Il me semble que tout, dans ces tombeaux, formes et formules, inscriptions et sculptures, se rapporte surtout au défunt : au contraire, les tombeaux classiques, depuis Auguste, s'adressent plutôt à la religion des dieux infernaux qu'au souvenir du mort. La rédaction de nos épitaphes est correcte, au point de vue du rituel religieux ou du formulaire épigraphique des Romains. Mais elle a, comme la langue, une apparence provinciale et archaïque; et, à la différence de la langue cependant, elle rappelle les vieilles traditions du monde gaulois, et cet attachement à la mémoire des morts, qui se trouve à l'origine de toutes les nations et de toutes les cités du monde antique.

Il n'y a donc pas eu antagonisme entre les souvenirs gaulois et les importations romaines, entre l'influence de la race et de la conquête, des Celtes et du Latium. Rome s'est manifestée par sa langue, ses dieux, ses formules, sans parler de ses lois, de ses produits et de ses gouverneurs : Bordeaux a tout accepté d'elle, mais la civilisation latine a eu ici surtout un caractère archaïque ou populaire.

Qu'y a-t-il d'étonnant à cela? Ne l'oublions pas, il n'existait pas entre Gaulois et Romains une divergence absolue de sang, de race, d'institutions : les premiers sont venus plus tard ou se sont développés plus lentement. Voilà tout. A des siècles de distance, les deux peuples ont marché dans la même voie. Par la force des choses, la Gaule, en s'assimilant à Rome, lui a emprunté ce qu'elle avait conservé de plus ancien, ce qui restait de primitif dans le Latium, c'est-à-dire ce qui ressemblait le plus à elle-même. La transition a été moins brusque, et la romanisation, pour être moins rapide, a été plus sûre.

---

Il serait profondément injuste, en étudiant le Bordeaux du IIIe siècle, d'oublier cette Grèce à laquelle il dut d'être mis pour la première fois en contact avec le monde civilisé. Les Hellènes sont venus ici avant les Romains; leur action se faisait, j'imagine, lentement sentir dans nos pays avant la conquête latine (p. 532). Je crois qu'elle a dû, même après César, continuer son œuvre. Aussi bien, quand les Romains faisaient connaître leurs dieux et leur art, n'étaient-ce pas des produits helléniques qu'ils importaient? Les dieux et l'art de Rome, au temps d'Auguste, n'étaient plus que choses grecques (p. 576 et s.).

L'influence hellénique a dû d'ailleurs s'exercer directement ici, sans l'intermédiaire de Rome, même sous le gouvernement des empereurs. Bordeaux est demeuré en relations continues avec le monde oriental. La colonie d'étrangers la plus nombreuse, après celle des Gaulois, était la colonie grecque : nous possédons les épitaphes de deux Grecs, d'un Asiatique de Nicomédie et d'un Syrien (p. 549). Nous ne conservons pas une seule inscription celtique : en revanche, nous avons trois textes en langue grecque; l'un d'eux est une gracieuse épitaphe métrique; un autre est un *graffito* qu'une esclave ou une femme a légèrement tracé au stylet sur le revers d'une poterie, et ces sortes d'inscriptions sont extrêmement rares dans l'épigraphie grecque de la Gaule (p. 470). On devait parler couramment le grec dans les hautes classes de la société. Les noms grecs paraissent avoir été fort populaires à Bordeaux; sans être aussi fréquents que les appellations d'origine gauloise et romaine, ils fournissent cependant un très fort contingent à l'onomastique de cette région. On ne remarque pas qu'ils soient plus nombreux chez les esclaves ou chez les affranchis que chez les personnes de condition libre, romaines ou pérégrines : ils ont été recherchés de tout le monde, par souvenir ou par amour de la Grèce, car je ne pense pas qu'ils décèlent une origine hellénique, et que *Claudia Doris* ait été une dorienne ou *Licinia Corinthia* une femme de Corinthe (nos 101 et 106).

Mais, pour ne point parler des relations commerciales, dont le détail nous échappe complètement, la Grèce a joué à Bordeaux, avant toutes choses, un rôle religieux et artistique : c'est surtout par les arts plastiques qu'elle tient ici sa place.

Les statues et les symboles des divinités gréco-romaines ou romanisées, comme Mercure, la Mère des Dieux ou Jupiter, sont toujours

imités des types de l'art hellénique. Les divinités demeurées gauloises, comme Sirona, n'ont pas leurs représentations ici. Seule, Epona possède la sienne, bien caractérisée [1] : elle est figurée assise sur un cheval, et le type paraît assez étranger à l'art hellénique primitif : cependant il n'est pas encore certain qu'il soit gaulois d'origine, comme l'est la déesse qu'il représente. N'a-t-on pas retrouvé Epona et sa monture sur une peinture murale de Pompéi? Nos figurines en terre cuite, toutes grossières qu'elles paraissent, n'ont de celtique que l'argile dont elles sont façonnées, et c'est de Grèce qu'en sont venus les modèles, soit directement, soit par l'intermédiaire d'artistes romains (p. 576). Les bas-reliefs des sarcophages de Saint-Médard [2] ou des caissons des temples bordelais reproduisent les scènes ou les figures consacrées de la mythologie grecque : Diane et Endymion, Ariadne et Bacchus, Léda, Hébé et Junon, le Jugement de Pâris [3], les Victoires ailées ou les Paix assises. Et enfin, à part l'amphithéâtre, aucun de nos temples ou de nos portiques ne s'éloigne des traditions de l'architecture que la Grèce a transmises à Rome.

Mais il y a toute une catégorie de monuments qui semblent échapper à n'importe quelle influence classique et qui, au premier abord, paraissent bien des productions d'un art gaulois, d'une école véritablement indigène. Je veux dire les monuments funéraires, avec leurs portraits des défunts, leurs curieuses figures d'ancêtres, leurs innombrables bas-reliefs représentant des scènes de la vie domestique (cf. p. 564). Il y a là une longue et riche série de représentations figurées, toutes populaires et intimes, qui nous éloignent singulièrement des formes consacrées de l'art mythologique.

Nous l'avons remarqué ailleurs [4] : c'est là une des caractéristiques de l'art à Bordeaux, c'est ce qui distingue surtout nos musées de ceux de l'Italie ou de la Gaule rhodanienne. A Lyon, à Nîmes, à Narbonne, à Arles, les monuments funéraires sont franchement classiques : ce sont des autels ou des cippes, admirablement sculptés ou finement taillés, mais simples et réguliers, dépourvus de toute figure. S'il se rencontre par hasard quelque bas-relief, ce sera l'éternelle scène mytholo-

---

(1) Au *Dépôt* Jean-Jacques Bel ; cf. p. 321, ligne 4.
(2) Cf. l'ouvrage cité p. 345, n. 4, et Millin, *Voyage*, t. IV, p. 652 et 656 et pl. LXXVI et LXXVIII.
(3) Cf. t. I, p. 29, et t. II, p. 575.
(4) *Revue archéologique* de 1885.

gique, empruntée aux histoires de Diane, d'Apollon ou de Bacchus, ou aux combats des Centaures et des Amazones : nous sommes toujours en face d'un art de tradition et de convention.

Il n'en va pas ainsi, au moins en apparence, des musées de Bordeaux. En venant ici de Nîmes et de Narbonne, on quitte l'Italie dont la Province était comme le prolongement, et l'on pénètre dans la Gaule Propre. On ne se sent plus en présence, devant ces tombeaux, d'une civilisation gréco-romaine, mais d'un monde gaulois plus encore que gallo-romain.

Les tombeaux sont toujours accompagnés de quelque sculpture ; on trouve peu de ces plaques de marbre ou de ces autels de pierre dont une épitaphe gravée est le seul ornement (p. 465) : dans le midi de la France, la chose est constante. Au contraire, sur beaucoup de monuments funéraires de Bordeaux, on voit le buste ou le portrait en pied du défunt. Les traits sont si vivants, la physionomie de chaque tête est si particulière, si nettement caractérisée, la calvitie est si bien indiquée chez les vieillards (1), que le doute n'est point possible au sujet des personnages représentés : nous n'avons là que des portraits, et des plus exacts, des plus fidèles. Les bustes sont souvent aussi grands que nature : il en est de même, parfois, des portraits en pied, si bien que le monument atteint jusqu'à 2 ou 3 mètres de haut : car les sculptures sont toujours encadrées dans des niches. Le costume que portent les personnages est la tunique, ou, surtout chez les enfants, la cuculle traditionnelle des Gaulois. La toge n'apparaît pour ainsi dire jamais ; on dirait que les Bituriges, même citoyens romains, ont eu scrupule à se montrer sous le vêtement national des Latins (2). La coiffure des femmes présente les plus étonnantes bizarreries : il suffirait de réunir toutes les variétés qu'offre le musée de Bordeaux pour avoir une histoire complète de l'art de la coiffure chez les Gallo-Romaines. Tantôt, les cheveux sont simplement séparés par une raie qui part du milieu du front ; tantôt ils sont ramenés en boucles qui tombent sur les tempes ; tantôt encore, ils sont noués et tordus en tresses qui, repliées sur elles-

---

(1) Cf. les nos 161 et 83, et t. I, p. 204.

(2) Cf., pour la cuculle, la description du n° 231 ; le dessin du n° 56, t. I, p. 166 ; celui du n° 332, t. I, p. 407 ; du n° 104, t. I, p. 233. Cf. la *penula* du n° 59, reproduite t. I, p. 170 ; les tuniques des figures de la p. 291 et de la p. 204 du t. I. Les femmes ont d'ordinaire la *stola* et la tunique ; cf. les nos cités à la note suivante. Les toges n'apparaissent guère que sur les statues ; cf. p. 562.

mêmes, s'amoncellent sur la tête et forment un véritable diadème : c'est la coiffure favorite des matrones [1].

Le mort est figuré avec les objets qu'il a le plus aimés. Les hommes portent le coffret ou la bourse. Les femmes tiennent à la main des corbeilles de fleurs ou de fruits, des peignes ou des miroirs, ou même des fioles à parfums. Les enfants ont des jouets; souvent ils portent dans leurs bras des animaux domestiques, un chat, un chien, un oiseau, quelquefois aussi un lapin [2]. La fille de *Laetus,* une grosse enfant joufflue qui doit être âgée de six à sept ans, presse sur son cœur, de ses deux mains, un chat qui se débat en vain et dont un coq, posé au pied de l'enfant, s'amuse à becqueter la queue [3]. Un garçon cramponné à la crinière d'un cheval, s'évertue à traîner une petite charrue [4]. Les hommes portent les instruments de leur profession : un tailleur de pierre tient un ciseau et un burin, sur lequel des marques de division sont même indiquées, si grande était la recherche de l'exactitude chez les premiers artistes gaulois [5] ! Un sculpteur est représenté dans une niche, entre deux colonnes : et, debout, « dans une attitude théâtrale [6] », il sculpte lui-même le chapiteau d'une des colonnes qui ornent son monument [7].

Et les bas-reliefs qui accompagnent les plus importants de ces monuments funéraires représentent toujours des scènes empruntées à la vie réelle : ici, c'est un sacrifice; là, une discussion de marché; plus loin, une course de chars ou des combats. Nous avons souvent parlé du bas-relief dit des Dendrophores, qui ne se rattache point d'ailleurs à un monument funéraire, mais qui appartient à la même série de productions artistiques [8] (planche VII).

Il n'est pas inutile de remarquer que, dans ce goût des portraits et des scènes populaires, dans ce réalisme en un mot, il n'y a rien de

---

(1) Cf. la *description* et les monuments des nos 76, 87, 108, 114, 117, 127, 158, 186, 187, 193, 194, 201, 208, 211, 214, 232, 257, 309.

(2) Nos nos 104 (chien), 231 (lapin), 142 (oiseau), 59 et 158 (miroir), 161 (fleur et rouleau ?), 59 (coffret), 176 (coffret et raisins), 185 (fiole, chien et fruits), 186 (miroir et peigne), 201 (fleur), 208 (miroir, fleur et fruits), 211 (miroir et fruits), 245 (fruits et oiseau), 257 (fruits et fleurs), 258 (bourse), 309 (lacrymatoire), 296 et 326 (rouleau), 334 (fruits), 336 (coffret), 338 (miroir et fruits).

(3) Notre n° 268 ; reproduit t. I, p. 353.

(4) Notre n° 332 ; reproduit t. I, p. 407.

(5) Notre n° 83 ; reproduit t. I, p. 204.

(6) ALLMER, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, n° 12.

(7) Notre n° 82 : la liste des monuments où les défunts sont figurés avec les instruments de leur profession se trouve t. II, p. 551. Cf. t. I, p. 291, la figure du *cornicen*.

(8) La liste de ces bas-reliefs est donnée t. II, p. 564, n. 1.

particulier aux artistes de Bordeaux. Il n'est aucune ville de la Gaule Propre qui ne présente des sculptures analogues ; les musées de Trèves et d'Arlon, les ruines de Neumagen, les grands monuments des bords de la Moselle, comme celui d'Igel, renferment une quantité prodigieuse de bas-reliefs ou de figures se rattachant à la même école, qu'on serait tenté de regarder comme essentiellement gauloise.

Dans une étude fort agréable et fort bien faite (1), M. Hettner a établi un parallèle entre les monuments de la Germanie et ceux de la Gaule des bords de la Moselle, la Gaule Belgique. Les premiers, élevés par les colons ou les soldats des provinces romaines du Rhin, rappellent, comme ceux de la Gaule Narbonnaise, les monuments de l'Italie ; les autres révèlent une civilisation toute différente : « En Italie, les scènes » mythologiques font l'ornement presque exclusif des tombeaux et des » cippes funéraires. Or les Gaulois n'avaient guère de goût pour les » aventures des dieux romains : le pays qu'ils habitaient était un sol mûr » pour l'art réaliste. Les bas-reliefs qu'on y rencontre nous montrent » avant tout la préférence qu'ils avaient pour le portrait », et l'auteur ajoute : « préférence qui vient de la vanité propre aux Celtes ».

Ce goût du portrait, ce réalisme funéraire est bien en effet d'apparence celtique : dans tout l'empire romain il n'y a que la Gaule Propre qui ait à ce point aimé à représenter ses morts avec leurs traits, leurs attitudes, les souvenirs de leur vie et les attributs de leur profession. Comme on l'a souvent dit ici, elle songe avant tout, en élevant ses tombeaux, à ce qui rappellera le mieux les défunts (p. 469 et 500).

Mais y a-t-il là quelque chose d'exclusivement gaulois et d'origine celtique ? Je ne le pense pas. Il n'est pas impossible de trouver en Italie et à Rome, du moins dans la classe des riches affranchis ou des entrepreneurs opulents, des tombeaux élevés suivant le type cher aux Gaulois. Le célèbre tombeau du boulanger Eurysacès, à Rome, rappelle étrangement, avec ses scènes empruntées au métier du défunt, les monuments des grands négociants de Bordeaux et de la Moselle. On connaît le testament de l'affranchi Trimalchion, dans Pétrone (§ 71). Il semble, en le lisant, qu'on a sous les yeux la description d'un mausolée de Trévire ou de Biturige : « Je te prie : tu feras sculpter sur la façade » de mon tombeau des navires voguant à pleines voiles ; tu me repré-

(1) *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, II.

» senteras assis sur un tribunal, vêtu de la prétexte, orné de cinq » anneaux d'or, et versant des pièces au milieu de la foule. Tu n'ou- » blieras pas le peuple se réjouissant, et, si tu le veux, tu figureras des » festins. A ma droite tu placeras la statue de ma chère Fortunata, » tenant une colombe : qu'elle conduise en laisse une petite chienne; » puis tu placeras mon cher Cicaron, puis de larges amphores bien » bouchées pour que le vin ne se répande, puis une urne brisée sur » laquelle un enfant pleurera. Et enfin, au milieu, une horloge, afin » qu'en regardant les heures, bon gré mal gré, on puisse lire mon » nom. »

Ce n'est pas à dire que l'art funéraire gaulois se soit formé à une école romaine. Les monuments de ce genre sont relativement très rares dans les pays latins : à Lyon, colonie romaine, on n'a découvert qu'il y a quelques mois, les deux premiers tombeaux à portraits qu'aient fournis les ruines de la cité (1); la ville de la Narbonnaise où les sculptures funéraires sont le moins éparses est Nîmes, celle où précisément l'élément celtique a laissé le plus de traces. Il y a, à cet égard, en Gaule, un trop violent contraste entre les colonies romaines et latines et les villes celtiques, pour qu'on puisse songer à un emprunt direct fait à des habitudes italiennes.

En revanche, je crois profondément à une influence hellénique, directe, immédiate et remontant peut-être aux temps antérieurs à la conquête romaine. Je suis intimement convaincu que les Grecs apprirent aux Gaulois à orner leurs tombeaux des portraits des défunts et de scènes rappelant la vie qu'ils avaient menée.

Déjà, on l'a vu (p. 465 et s.), la forme des monuments funéraires est toute grecque : stèles, autels, édicules, tout cela rappelle les types usités en Attique et en Asie-Mineure. La forme la plus répandue ici, l'édicule avec son fronton et ses acrotères, est également la forme consacrée du tombeau grec (2).

De même, chez les Grecs, les tombeaux n'allaient guère sans la représentation du défunt. Les bas-reliefs funéraires du Céramique, d'Athènes et du Pirée figurent surtout la vie de l'être disparu ; on aime à le revoir, causant ou mangeant avec les siens, se livrant aux soins

(1) ALLMER, *Trion*, I, p. 215.
(2) PARIS, *La Sculpture antique*, p. 241-246.

de sa profession, entouré des objets qu'il a le plus aimés. L'usage, dans toutes les classes, chez les esclaves comme chez les plus riches chevaliers, était de faire de la tombe un monument de souvenir [1]. Ne l'appelait-on pas μνημεῖον, mot qui correspond au *memoria* des Bordelais? La plupart des bas-reliefs attiques nous offrent l'image, moins de la mort, que de la vie grecque : ils parlent surtout de l'existence du défunt, et c'est un épisode de son passé qui est choisi de préférence pour motif de la sculpture. N'en est-il de même sur nos monuments bordelais?

Jusque dans le détail, on est comme invinciblement conduit à rapprocher nos tombes des figures grecques. La corbeille chargée de fruits et de gâteaux, le coffret, le vase à parfums que tiennent les morts, sont aussi fréquents en Attique qu'en Gaule : à Athènes comme à Bordeaux, l'oiseau et le chien sont les compagnons favoris du mort. « Ils » sont offerts au défunt comme un souvenir qui lui rappelle les habi- » tudes de sa vie passée [2] ». Ailleurs, « une épée attachée à la stèle » indique clairement le tombeau d'un soldat [3]; un miroir, un éventail » rappellent les occupations familières d'une Athénienne. Dans l'Antho- » logie, nous voyons un fils de pêcheur qui vient déposer sur la tombe » de son père les instruments de sa profession, une nasse et une » rame ». M. Pottier parle des monuments grecs, et ces lignes s'appliquent à merveille aux tombeaux bordelais.

Ne semble-t-il donc pas que ce réalisme gaulois, cet amour du portrait, ce goût pour les scènes familières, ce style funéraire est une importation de l'art grec? que les tombeaux gaulois, dans leur forme, dans leurs figures, dans leur esprit même, sont des imitations helléniques? S'il en était ainsi, les deux aspects sous lesquels se présentent les arts plastiques à Bordeaux, le côté religieux et consacré, le côté familier et réaliste, rappelleraient, au même titre, la civilisation grecque : ce qui est le plus gaulois, le moins latin, ressemble étrangement aux choses de l'Hellade : les monuments de Bordeaux ne s'éloigneraient du type classique gréco-romain que pour se rattacher plus étroitement aux traditions des vieilles écoles de la sculpture hellénique.

---

(1) Cf. surtout le récent mémoire de Brueckner, *Von den griechischen Grabreliefs,* dans les *Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie* de Vienne, 1888, p. 501 et s.

(2) Pottier, *Étude sur les lécythes blancs attiques à représentations funéraires,* 1883, p. 65 et s., p. 21 et s., p. 69.

(3) Cf. les tombeaux bordelais où ne sont représentés qu'un billot ou une paire de ciseaux (nos 300 et 151).

J'ai fait, au début de ce livre (1), une remarque qu'on m'a parfois reprochée : c'est qu'il arrive que, dans une famille composée de trois membres, chacun d'eux porte un nom emprunté à l'une des trois langues qui se partageaient la Gaule : le celtique, le romain et le grec. On s'est un peu étonné, et l'on m'a même accusé de pousser au symbolisme. Mais si l'étude que nous venons d'essayer n'est point illusoire, ne doit-on pas répéter ici que nos ancêtres ont dû regarder la Grèce comme une troisième patrie ? La Gaule était celle du sang, Rome celle de la loi, la Grèce était la patrie qui les avait formés et élevés, celle du cœur et de l'esprit.

Les Bordelais sont donc bien demeurés gaulois, le sang celtique s'est infiniment peu mêlé de sang romain ; la race est restée pure et intacte. Mais si le fonds n'a point changé, que de transformations dans la forme ! La langue, les habitudes, l'art et la religion, tout devient chaque jour romain ou grec : Bordeaux s'instruit vite à ces deux grandes écoles de la civilisation antique. On parle encore la vieille langue gauloise : mais peut-elle être traitée autrement qu'un patois, elle qui n'a pas accès sur la pierre ou le marbre des édifices ? Les dieux indigènes se romanisent ou s'hellénisent comme les hommes. L'art grec est le maître souverain des temples les plus superbes et des moindres tombeaux, comme le droit et les lois de Rome sont les arbitres du sol et des hommes. La transformation peut se faire lentement, mais elle ne s'interrompt point un instant, et les malheurs du IIIe siècle et les révolutions du bas empire n'empêcheront pas l'œuvre de durer, de continuer et de s'achever.

---

(1) Pages VIII et 198 du tome I.

---

## *Les désastres et les transformations du* III^e *siècle.*

Les désastres qui ruinèrent l'empire romain au milieu du III^e siècle et qui faillirent en amener le démembrement définitif, atteignirent Bordeaux comme les autres cités de la Gaule et de l'empire. Sans doute aucun document ne nous apprend ce que notre ville devint durant ces catastrophes, ce qu'elle eut à souffrir des invasions et des brigandages. Mais nous trouvons sous le sol de Bordeaux les preuves encore visibles des effroyables malheurs qu'elle eut alors à subir.

Nous avons souvent constaté que les inscriptions ou les fragments trouvés dans la muraille ont été souillés et abîmés par la flamme : telle dédicace de fontaine (n° 30 *e*) est dans un état lamentable, et la pierre qui la porte semble avoir été rongée pendant de longues heures par un feu ardent, qui l'a fait éclater de toutes parts : or, tous ces monuments sont antérieurs à l'an 300, et c'est avant cette époque qu'ils furent ainsi dégradés, puisqu'ils proviennent du mur construit à cette date.

En outre, presque toutes les ruines gallo-romaines qui se rencontrent à quelques mètres de profondeur portent la trace d'un violent incendie ; terres calcinées, bois carbonisés, métaux fondus, pierres effritées, tout laisse deviner quelque formidable malheur dans lequel la ville entière succomba (1).

Ces traces d'incendie ne se rencontrent que sur des monuments antérieurs à la construction des remparts ; elles sont surtout visibles dans les ruines des maisons gallo-romaines des trois premiers siècles (t. I, p. 426) : on voit que les uns et les autres ont été la proie d'une catastrophe, qui, avant l'an 300, a transformé la cité en un véritable amas de décombres.

L'histoire achève d'apprendre ce que l'archéologie laisse deviner. Le milieu et la fin du III^e siècle ont été en effet marqués pour la Gaule par de grands désastres. Elle fut pendant près d'une génération d'hommes

(1) *Académie*, 1835, p. 188 ; *Commission des monuments*, 1850-1851, p. 14 ; *Société archéologique*, t. IV, p. 155. p. 179 et s. ; t. V, p. 171 et s., etc. ; ici, t. I, p. 426 et s., n^os 30 *b* et *d*, etc.

la proie des barbares : une fois qu'ils eurent franchi la barrière de légions et de forteresses qui défendaient la frontière rhénane, rien ne pouvait plus arrêter leur élan : les villes, que les Romains avaient laissées ouvertes et sans défense, devaient succomber à la première attaque, peut-être même à la première vue des barbares (cf. p. 295 et s.).

De ces invasions, auxquelles les empereurs gaulois Postume, Laelianus et Tétricus essayèrent bravement de s'opposer, la plus terrible fut celle de 276 : les Germains semblent s'être répandus, cette année-là, dans la Gaule entière; soixante villes furent occupées par eux, c'est-à-dire à peu près toutes les cités de la Gaule Propre.

C'est à cette date, sans doute, que Bordeaux fut détruit; c'est à la grande invasion de 276 qu'il faut attribuer ces ruines et ces incendies dont le sous-sol de nos rues et de nos maisons nous offre constamment les vestiges lamentables. Alors, je pense, les Piliers de Tutelle furent à moitié démolis; l'amphithéâtre, dans la construction duquel le bois jouait un si grand rôle, dut être la proie des flammes (p. 561). On parle souvent de l'immense feu de joie que les Normands du IX<sup>e</sup> siècle firent avec les basiliques de la Gaule : ce fut un embrasement semblable que la conquête germaine du III<sup>e</sup> siècle alluma dans nos pays avec les temples, les arènes, les villas et les riches demeures des cités. Ce fut la première des grandes invasions : ce fut aussi la plus redoutable et la plus terrible. Les autres, comme celle du V<sup>e</sup> siècle, se heurteront aux remparts des cités : celle-ci n'eut rien en face d'elle, que des villes à incendier.

Les barbares se retirèrent, en 277, grâce à la vigoureuse campagne de Probus : la Gaule ne devait être alors qu'une immense ruine, fumant encore.

L'invasion du III<sup>e</sup> siècle eut pour l'histoire de notre pays et de notre ville de graves conséquences, qui se firent sentir durant le moyen âge tout entier. Les empereurs de ce temps comprirent enfin que les temps de lutte étaient venus pour l'empire, que c'en était fait de la *Pax* et surtout de la *Securitas Romana,* et qu'il fallait désormais fermer les villes jusque-là laissées ouvertes. Les colonies et les forts des frontières ne suffisaient plus à la défense : on devait être partout prêt à recevoir et à repousser les barbares. L'expérience l'avait montré. D'un moment à l'autre, le danger passait des frontières au centre des provinces. Chaque ville avait à veiller à sa propre défense : on décida que

toutes les cités seraient fortifiées, et qu'elles recevraient une garnison (cf. p. 296 et s.).

Nous avons déjà vu comment on s'y prit pour Bordeaux. On traça, à peu près au centre de l'emplacement occupé par l'ancienne ville, un rectangle régulier, qui devint l'enceinte de la nouvelle cité. Bordeaux se replia sur lui-même, se ramassa en quelque sorte pour se mieux défendre. La ville fut reconstruite à l'intérieur de cette ligne. Elle ne dépassa pas (cf. p. 290) la rue des Remparts, le cours d'Alsace-et-Lorraine et le cours de l'Intendance : elle n'atteignait pas la Garonne (planche IX). Sur la limite ainsi marquée on éleva des murs hauts de 9 à 10 mètres, profonds de 4 à 5. Des tours hérissèrent cette muraille : 14 portes, fort basses, s'y ouvraient de loin en loin. Pour aller plus vite, on profita, en construisant la muraille, des ruines amoncelées par les barbares : pierres de fondations, fûts de colonnes, fragments de frises, bas-reliefs, autels, statues, inscriptions, tombeaux, tout ce que les Germains avaient renversé et détruit servit au soubassement du rempart (p. 301 et s.). Au-dessus, avec plus de soins, on éleva une construction assez élégante en briques et en petit appareil (planche VIII).

C'est vers l'an 300 que le rempart de Bordeaux fut achevé (p. 300). D'autres s'élevèrent autour de la ville, à Blaye, à Bourg, ailleurs encore sans doute. Des garnisons semblent avoir été mises dans chacune de ces forteresses : à Blaye nous trouvons la milice des *milites Garronenses* (p. 162).

Ce fut, on le voit, une transformation fondamentale dans notre cité. Elle ne devait en voir une semblable que quinze siècles plus tard, lorsque, sous les intendants du XVIII^e siècle, les remparts disparurent et qu'une nouvelle ville ouverte et pacifique succéda à la cité armée et fortifiée qu'on créa de toutes pièces en l'an 300.

La ville s'est rétrécie, elle s'est entourée d'une construction colossale qui faisait peser sur elle son ombre et sa tristesse, qui l'enfermait comme dans un étau. Ce n'est plus la cité libre, ouverte, épanouie des premiers siècles. C'est un véritable camp retranché, où l'on vit presque emprisonné et dans l'attente de nouveaux malheurs. En réalité, derrière ce rempart qui devait servir à Bordeaux jusqu'au XII^e siècle, c'est le moyen âge qui commence dans notre cité.



## 2° DE L'AN 300 AU MILIEU DU VIIIe SIÈCLE

La date de construction de la muraille, vers l'an 300, ne marque pas seulement une radicale transformation dans l'histoire de Bordeaux : elle ouvre aussi une ère nouvelle dans celle de nos documents et de notre archéologie. Désormais, les inscriptions vont devenir fort rares et de plus en plus espacées : le ive siècle tout entier ne nous en fait pas connaître une seule. En 300, l'épigraphie s'arrête brusquement. Elle reprend au ve siècle, pour continuer jusqu'au viie; mais elle ne livrera jamais que fort peu de textes, et il arrive même alors que les plus importants de cette région proviennent de la campagne, et non pas de Bordeaux (p. 304 et s.).

Est-ce à dire que nous ignorons les destinées de notre ville durant cette interminable décadence de la civilisation romaine, qui commence avec les barbares du iiie siècle, qui dure encore à l'arrivée des Carolingiens? Il n'en est pas ainsi, par bonheur. Il se trouve que la rareté des inscriptions coïncide alors avec l'abondance des textes : si le sol livre peu de ruines, la littérature fournit une mine inépuisable de renseignements. S'il ne reste aucun débris matériel du Bordeaux d'Ausone, nous possédons au moins les œuvres du poète, et je ne crois pas que l'épigraphie, aussi riche qu'elle eût pu être, nous eût jamais fait mieux connaître la vie de Bordeaux pendant le règne des derniers empereurs.

Tandis que, sous le haut empire, nous avons dû commenter et compléter quelques textes à l'aide de nos inscriptions, nous avons maintenant à tenter l'œuvre contraire : il nous faut chercher dans la littérature de ce temps l'explication et l'histoire des rares débris qu'il nous a laissés.

---

On a essayé d'expliquer ailleurs pourquoi le nombre de nos inscriptions se restreint si étrangement dès l'an 300 (p. 280 et s.). Il importe de remarquer que l'épigraphie ne fut cependant pas négligée des Bordelais du ive siècle. Elle occupe une bonne place, chose étonnante!

dans les œuvres du poète Ausone : elles ont, à certains égards, un caractère presque lapidaire. Plusieurs d'entre ses épigrammes ont fort bien pu être gravées; elles sont destinées à des statuettes ou à des bas-reliefs (1); ce sont de véritables dédicaces métriques. Un jour peut-être le hasard nous fera découvrir le lambeau d'une poésie d'Ausone transformée ainsi en fragment épigraphique. D'autres vers ont été écrits, ou ont pu l'être, sous des tableaux et des portraits (2). D'autres même semblent faits pour être tissés sur des vêtements; ce qui ne veut pas dire d'ailleurs qu'on les ait jamais employés à cet usage, bien que les hommes riches du bas empire aimassent assez à voir figurer sur leurs habillements des portraits, des lettres ou des noms (3). Ses pièces sur sa famille et sur ses maîtres ressemblent à des dédicaces funéraires. L'amour de ces poésies épigraphiques était tel chez notre poète, qu'il a traduit en vers latins les prétendues épitaphes des morts de la guerre de Troie, *titulos sepulcrales,* dit-il en fort bon latin (4). Non content de cela, il rédigea d'autres épitaphes pour des tombeaux ou des cénotaphes, voire même pour la tombe d'un cheval (5). Enfin, nous trouvons dans ses œuvres une pièce inspirée tout entière par le déchiffrement d'une inscription mutilée. Ausone avait lu ainsi le début d'une épitaphe :

D · M · L · N//////////

Cela lui suggéra la poésie suivante, le seul morceau peut-être dont l'épigraphie ait jamais fourni le motif à un poète latin :

« Il reste (du nom) une lettre, mais qui apparaît entre deux points : ce signe isolé » est la marque du prénom. Puis est gravée la lettre M; je le crois du moins, car » elle n'apparaît pas tout entière, et le sommet a sauté avec l'éclat de la pierre. Per- » sonne ne peut dire qui repose ici : si c'est un Marius, un Marcius ou un Metellus. » Les lettres, aux lignes brisées, gisent comme mutilées; au milieu de ces signes » confus, tout a péri. Et nous nous étonnons que les hommes meurent, quand les » monuments s'écroulent, et que la mort frappe même les rochers et les noms (6)! »

Ausone, on le voit, ne se montre pas un trop bon épigraphiste : il a bien reconnu que L est l'abréviation d'un prénom; mais il a oublié que

(1) Cf. *Epigrammata,* nos 6, 11, 30, 31, 32, 33, 31, 41, 48, 51, édition SCHENKL. Nous avons donné celle du Bacchus de *Lucaniacus* (p. 30).
(2) *Epigrammata,* nos 7, 10, 28, 29, 42, 43, 47, 67. *Epicedion in patrem : Imagini ipsius hi versus subscripti sunt.* Cf. *De mensibus tetrasticha.*
(3) VERSVS IN VESTE CONTEXTI, *id.,* nos 25, 26, 27.
(4) *Epitaphia,* p. 72 de l'édition SCHENKL.
(5) *Epitaphia,* nos 30-35.
(6) *Epitaphia,* no 31. Cf. les notes de l'édition SCHENKL, p. 79 : *De nomine cujusdam Lucii sculpto,* portent quelques manuscrits.

le nom qui suit devait être nécessairement un gentilice : il a tort de songer à un *cognomen,* qui ne pouvait être immédiatement précédé d'un prénom.

Si l'on veut retrouver l'épigraphie du IVe siècle, c'est donc dans l'œuvre d'Ausone qu'on la cherchera, en attendant quelque heureuse découverte. Notons que le goût des inscriptions ne fera dès lors que s'accroître dans la poésie latine, en même temps que diminuera l'amour des longs poèmes. Un tel goût convient aux esprits qui manquent de souffle, comme l'étaient ceux de ces temps de décadence. On a vu Sidoine Apollinaire faire allusion à l'inscription des thermes de Bourg (p. 168). Venance Fortunat est avant tout un rédacteur de dédicaces et d'épitaphes, un poète lapidaire [1]. La poésie tend à ne plus être qu'une fabrication de *tituli.*

C'est également Ausone qui nous fera connaître l'aspect et la vie de notre cité à la fin du IVe siècle.

---

Comment on vécut à Bordeaux depuis la construction de la muraille pendant la première moitié du IVe siècle, c'est ce que nous ignorons entièrement. Les inscriptions font défaut, les textes sont clairsemés. En 314, il nous est dit que l'évêque de Bordeaux, Orientalis, assista au concile d'Arles [2]; Ammien Marcellin nous parle, à la date de 355, de la grandeur de Bordeaux [3]; mais il semble bien qu'il fasse allusion à la cité du haut empire. Des pèlerins partirent de Bordeaux en 333 pour se rendre à Jérusalem, et nous avons conservé leur Itinéraire; mais ils ne nous apprennent rien sur notre cité, si ce n'est, chose bien connue, qu'elle était baignée par la Garonne [4].

En revanche, les œuvres du Bordelais [5] Ausone, dont les plus

---

(1) Nous avons transcrit celles qui concernent notre région (p. 9, 14, 17, 51, 166). Cf. encore p. 244, les *tituli* carolingiens.

(2) *Orientalis episcopus, Flavius diaconus, de civitate Burdegalensi,* SIRMOND, *Concilia antiqua Galliae,* t. I, p. 9.

(3) AMMIEN MARCELLIN, 15, 11, 13 : *Prima provincia est Aquitanica, amplitudine civitatum admodum culta: omissis aliis multis Burdigala et Arverni excellunt et Santones et Pictavi.* Bordeaux était alors une petite ville (cf. t. II, p. 596). Ammien paraît bien s'être servi, pour parler des cités, d'un document antérieur à l'an 300; il se sera borné à insérer les noms des cités dans les nouvelles divisions administratives; cf. § 6, et 15, 12.

(4) Édition PARTHEY et PINDER, page 261 : *Itinerarium a Burdigala Hierusalem usque.... sic : — Civitas Burdigala, ubi est fluvius Garonna, per quem facit mare Occanum accessa et recessa per leugas plus minus centum,* 100 lieues, c'est-à-dire 222 kilomètres. La marée se fait sentir aujourd'hui sur 145 kilomètres environ. — Cf. t. II, p. 214 et p. 217.

(5) *Ipse ego Burdigalae genitus,* AUSONIUS *lectori,* vers 7; *Burdigala est natale solum, Urbes,* vers 135, etc.

importantes se placent entre 367 et 393, nous font merveilleusement connaître le Bordeaux du temps, et si bien, qu'une simple esquisse doit suffire ici.

De ses pièces, la plus célèbre est celle qu'il consacre à sa ville natale. Il la place, évidemment par une patriotique flatterie, parmi les villes célèbres de l'empire, dans son *Ordo nobilium urbium*. En comparant ce qu'il en dit aux ruines de la muraille, nous allons retrouver, sans trop de peine, la physionomie du Bordeaux du bas empire [1].

« Depuis longtemps je me reproche un silence impie : toi, ma patrie, qu'ont rendue célèbre et Bacchus, et tes fleuves, et tes grands hommes, les mœurs et les talents de tes citoyens, et ton sénat de grands seigneurs, je ne t'ai point chantée parmi les premières cités! comme si, convaincu de la petitesse de la ville, j'hésitais à tenter un éloge qu'elle ne mérite pas! Ce n'est pas le motif de ma réserve; car je n'ai point pour demeure la rive sauvage du Rhin ou le sommet de l'Hémus aux glaces arctiques. C'est Bordeaux qui est le lieu de ma naissance : là, le ciel est clément et doux; le sol, que l'eau féconde, est large dans ses dons; là, le printemps est long, l'hiver attiédi par le soleil nouveau. Sous les coteaux couverts de feuillages coulent des fleuves, dont les eaux tourmentées imitent par leur bouillonnement le reflux de la mer.

» L'enceinte carrée de ses murs élève si haut ses tours altières, que leurs sommets aériens percent les nues. Au dedans, on admire le croisement des rues, l'alignement des maisons, la largeur des places fidèles à leurs noms; puis les portes, qui répondent en droite ligne aux carrefours; et, au milieu de la ville, le lit d'un fleuve né d'une fontaine. Quand le Père Océan le remplit du reflux de ses eaux, on voit la mer entière qui s'avance avec ses flottes.

---

(1) *Ordo nobilium urbium*, vers 128 et s. Le ms. de Leyde *Vossianus* 111 porte en tête de la pièce : BURDIGALA; le ms. de Paris *lat.* 8500 : DE BURDEGALA, *ex qua fuit autor iste Ausonius;* le ms. de Leyde *Vossianus* 107 : DE BURDEGALI URBE.

*Impia jamdudum condemno silentia, quod te,*
*O patria, insignem Baccho fluviisque virisque,*
*Moribus ingeniisque hominum procerumque senatu,*
*Non inter primas memorem, quasi conscius urbis*
*Exiguae immeritas dubitem contingere laudes.....*
*Burdigala est natale solum, clementia caeli*
*Mitis ubi et riguae larga indulgentia terrae,*
*Ver longum brumaeque novo cum sole tepentes*
*Aestifluique amnes, quorum juga vitea subter*
*Fervent aequoreos imitata fluenta meatus.*
*Quadrua murorum species, sic turribus altis*
*Ardua, ut aerias intrent fastigia nubes.*
*Distinctas interne vias mirere, domorum*
*Dispositum et latas nomen servare plateas,*
*Tum respondentes directa in compita portas,*
*Per mediumque urbis fontani fluminis alveum,*
*Quem Pater Oceanus refluo cum impleverit aestu,*
*Adlabi totum spectabis classibus aequor.*
*Quid memorem Pario contectum marmore fontem*
*Euripi fervere freto? Quanta unda profundi!*
*Quantus in amne tumor! Quanto ruit agmine praeceps*
*Marginis extenti bis sena per ostia cursu,*
*Innumeros populi non umquam exhaustus ad usus!...*
*Salve, fons ignote ortu, sacer, alme, perennis,*
*Vitrea, glauce, profunde, sonore, inlimis, opace.*
*Salve, urbis genius, medico potabilis haustu,*
*Divona Celtarum lingua, fons addite Divis....*
*Hic labor extremus celebres collegerit urbes,*
*Utque caput numeri Roma inclita, sic capite isto*
*Burdigala ancipiti confirmet vertice sedem.*
*Haec patria est; patrias sed Roma supervenit omnes.*
*Diligo Burdigalam, Romam colo; civis in hac sum,*
*Consul in ambabus : cunae hic, ibi sella curulis.*

*Variantes.* — Au vers 135, *Burdegalia*, dans le ms. *V.* 107; *Burdegale*, dans le ms. *lat.* 8500. — Au vers 167 *Burdegalam*, *V.* 107.

» Parlerai-je de cette fontaine, recouverte en marbre de Paros, et qui bouillonne comme l'Euripe? Quelle profondeur et quelle abondance [1]! Comme elle enfle ses vagues! Quels larges et rapides torrents elle roule par les douze embouchures ouvertes dans la margelle à son cours longtemps captif! Elle ne s'épuise jamais pour les innombrables besoins du peuple. Tu aurais bien voulu, roi des Mèdes, rencontrer pour ton armée cette fontaine, quand les fleuves desséchés ne répondirent point à ton attente; tu aurais voulu promener ses eaux par les villes étrangères, toi qui ne portais jamais avec toi que l'eau du Choaspès. Salut donc, fontaine à la source mystérieuse, sainte, bienfaisante, intarissable, cristalline, azurée, profonde, murmurante, limpide, ombragée! Salut, génie de la Ville, toi qui nous verses un breuvage salutaire, toi qui, dans la langue des Celtes, signifies « source mise au rang des dieux ». L'Aponus ne donne pas une boisson plus saine; la Fontaine de Nîmes ne présente pas un plus pur cristal; le Timave et ses vagues marines ne roulent pas une eau plus abondante.

» Que ce dernier chant ferme le cycle des villes célèbres! Si Rome brille en tête, que Bordeaux ait cette place et partage avec elle le faîte des honneurs. Ici est ma patrie; mais Rome est au-dessus de toutes les patries. J'aime Bordeaux, je vénère Rome : citoyen dans l'une, consul dans les deux, j'ai ici mon berceau et là ma chaise curule. »

On le voit tout de suite : il n'est question chez Ausone ni de l'amphithéâtre, ni des thermes, ni des Piliers de Tutelle, d'aucun de ces grands monuments du haut empire qui se sont maintenus jusqu'à nos jours. S'il les néglige, ce n'est point parce qu'ils s'élevaient en dehors des remparts, mais parce qu'ils étaient déjà en ruines, qu'ils appartenaient à un Bordeaux disparu. En face de la ville nouvelle, ils n'étaient que les vestiges d'une cité bien morte. Ausone ne pouvait attrister son riant tableau par une allusion à ces édifices, témoins de tant de désastres et débris d'un beau temps regretté.

Le premier mot d'Ausone est pour la muraille. C'est elle qu'il remarque avant toutes choses : et de fait, cette masse colossale, s'élevant à dix mètres de hauteur, couronnée de tours plus hautes encore, et se dressant au milieu de la marécageuse plaine de Bordeaux, devait, de loin, frapper singulièrement les yeux des voyageurs. Ausone a raison de l'indiquer en première ligne : elle donne la caractéristique de la cité, maintenant « ville carrée », forteresse ou *castrum*.

Carrée, la muraille l'était à peu près exactement, sauf la très légère déviation qu'elle présente à la hauteur de la rue du Cerf-Volant, déviation que rappelle aujourd'hui encore la direction de cette rue

---

[1] *Unda* dans le ms. de Paris 8500; *umbra* dans le ms. de Leyde *Vossianus* 111. J'accepte le premier.




BORDEAUX VERS L'AN 500.

Il en est de ce plan comme de celui de la page 554. Il ne peut donner qu'une idée approximative de la disposition des rues et des places de Bordeaux : nous nous sommes aidé, pour les tracer, des plans du moyen âge et de la description écrite par Ausone. L'emplacement fixé pour chaque monument est en revanche incontestable, et l'étendue donnée à la cité ne peut laisser place au moindre doute (cf. le texte ci-contre; et pour le mur, p. 290).

et de celle du Palais-de-l'Ombrière qui lui fait suite. Dans ce vaste carré de 2,350 mètres de circuit, du nord au sud, de l'est à l'ouest, il n'y a aucun rentrant, aucune saillie, aucun angle, sauf ceux des quatre coins : cela devait ajouter encore au caractère sombre et imposant de l'édifice. Il est à remarquer que ce carré n'est point parallèle à la ligne de la Garonne ; il forme avec elle un angle assez

notable : sans doute, les Romains ont tenu avant tout à ce qu'il fût exactement orienté de l'est à l'ouest, ce qui est bien la direction du rempart.

Ausone prononce, à propos de sa ville, le mot de petite, *exigua;* son petit-fils, Paulin de Pella, l'appellera, au contraire, « spacieuse », *spatiosa* (p. 597). Un circuit de 2,350 mètres, ce n'est certes pas celui d'une grande ville, surtout quand on songe à Rome, à Alexandrie, à Constantinople : Trèves, la grande ville des Gaules du Nord, Arles, la Rome de la Gaule méridionale, étaient singulièrement plus développées. Par rapport aux cités de second ordre, Bordeaux était parmi les plus favorisées : à peine inférieur à Poitiers et à Sens, il rivalisait avec Bourges et était deux fois plus grand que Périgueux ou que Saintes (p. 291). Mais, enfin, il était bien déchu de son rang d'autrefois, et Ausone a, en somme, grandement raison contre son petit-fils.

Il parle des tours qui « entrent dans les nuages »; la hauteur nous en est inconnue; on en sait le nombre, qui est de 46, y compris les quatre tours d'angles. La forme en était, à l'extérieur, complètement arrondie; l'aspect, massif et sans grâce; la tour que l'on voit aujourd'hui rue Chaumet, quoique toute moderne, est située sur l'emplacement d'une tour du IVe siècle, dont elle a conservé la forme et les dimensions. Les tours romaines de Dax et de Bayonne peuvent aussi, en dépit du mortier qui les recouvre, nous donner une idée exacte de celles de Bordeaux (cf. notre planche IX, p. 309).

Le rempart était percé de trois portes sur chacun des petits côtés, de quatre sur chacun des grands. Le hasard nous a conservé un dessin de l'une de ces portes, démolie seulement en 1804 (t. I, p. 604) : on l'appelait « Porte-Basse », et elle méritait bien ce nom, n'étant haute que de 4 mètres 50 et large que de 3 [1]. Ces 14 portes, étroites, basses, s'ouvrant dans un mur profond, ressemblaient à des poternes plutôt qu'à des entrées de ville : elles cadraient entièrement avec l'aspect et la nature du reste du monument.

J'imagine que deux de ces portes, comme celles du rempart de Grenoble, prirent les noms des deux empereurs sous qui le mur s'éleva, Jupiter-Dioclétien et Hercule-Maximien. Peut-être le nom de celle

---

[1] Cf. Drouyn, *Bordeaux vers 1450*, p. 48; Devienne, *Hist.*, t. I (réimpr.), p. XXII, l'appelle « une espèce de trou pratiqué dans la muraille ». Nous donnons le dessin de la Porte-Basse à la fin de ce chapitre II (p. 631).

qu'on appela au moyen âge Porte-Dijeaux est-il un souvenir de *porta Jovis* ou de *porta Jovia* (p. 296, n. 5) (1).

La porte par laquelle la Devèze sortait de la ville faisait exception : elle était assez large, assez haute pour donner passage aux navires qui, portés par le flux ou le reflux, allaient ou venaient sous le rempart. Nous voyons, en effet, par Ausone que le principal port de Bordeaux était, à l'intérieur du rempart, celui que formait l'estuaire de la Devèze, *fontani fluminis alveus*. On pourrait croire que, pour laisser passer ce chenal, on avait interrompu la ligne de la muraille ; mais nous savons par ailleurs qu'il n'en était point ainsi : les vaisseaux passaient sous le mur, à l'aide d'une porte qu'on appelait *porta Navigera*, « la porte des bateaux ». C'est par là que Paulin de Pella arriva à Bordeaux en l'an 379 (2) :

« Enfin, après avoir terminé mes longs voyages, j'arrivai dans la patrie de mes ancêtres, et, amené aux toits de mes aïeux, je vins à Bordeaux : ici la belle Garonne fait pénétrer dans les remparts les ondes de la mer Océane ramenées par le flot, et cela, grâce à la Porte Navigère, qui, fermant les murailles, en serre maintenant encore le port spacieux dans la ville spacieuse. »

Cette porte destinée aux navires et le port intérieur de Bordeaux sont ce qu'il y a de plus curieux, la construction la plus originale dans la ville de l'an 300. On voit par là que les princes de ce temps ont songé par-dessus tout à la défense militaire de la cité. Ils n'ont pas voulu couper le rempart pour donner accès aux vaisseaux ; ils ont enfermé le port dans l'enceinte même des murs. Le cas échéant, sans doute, on fermait « la porte des bateaux » par des chaînes, et la ville était alors toute close, à l'abri, avec son port, sa rivière et ses navires.

La construction de ce port fut soigneusement entreprise vers le même temps que le rempart. Même en admettant que la Devèze eût été déjà creusée et encaissée avant l'an 300 (p. 562), l'œuvre fut reprise avec une attention infinie, lorsque les dangers de la vie nouvelle obligèrent Bordeaux à se contenter d'un port intérieur. Le mur principal de ce bassin, qui reposait sur d'énormes pilotis et qui fut construit à

---

(1) Cf., sur ces portes, DEVIENNE, *Histoire*, t. I (réimpression), p. XXII et s.

(2) *Tandem autem exacto longarum fine viarum,*
*Majorum in patriam, tectisque advectus avitis*
*Burdigalam veni, cujus speciosa Garumna*
*Moenibus Oceani refluas maris invehit undas,*
*Navigeram per portam, quae portum spatiosum*
*Nunc etiam muris spatiosa includit in urbe.*
PAULIN DE PELLA, *Eucharisticos*, vers 42 et suivants, éd. BRANDES.

l'aide de gros blocs, est du même temps et du même procédé que la muraille environnante (1).

M. de Mensignac prolonge ce port depuis l'église Saint-Pierre jusqu'à la hauteur de la rue des Piliers-de-Tutelle. Je ne pense pas qu'il ait dépassé, à droite et à gauche, les rues du Cancera et du Parlement. Il aurait eu environ 100 mètres de large et 250 mètres de long, pénétrant jusqu'au centre de la cité, *per medium urbis,* comme dit Ausone.

Le même Ausone fait remarquer que les portes de la cité se correspondent l'une à l'autre. Il en va ainsi, en effet, de celles qu'on a constatées dans le mur romain. Cela prouve bien que les rues se coupaient à angle droit. C'est, aujourd'hui encore, la disposition de celles qui se trouvent dans le carré romain, entre les cours de l'Intendance et d'Alsace-et-Lorraine, et qui ont succédé aux voies établies en l'an 300. Il faut en excepter celles qui suivent la direction du port. Il est donc entièrement certain qu'à cette époque, non seulement une muraille fut construite, mais, au milieu d'elle, toute une nouvelle ville, avec ses rues, ses places et son port. Tout se tient si étroitement dans le Bordeaux du bas empire, qu'on se sent en présence d'une cité construite en une seule fois, tirée au cordeau, tracée en un instant, d'après un plan géométrique et uniforme. La ville de l'an 300 a bien été bâtie à la manière d'un camp ou d'une colonie. Ce que confirme encore le poète, lorsqu'il nous fait admirer l'alignement des maisons et le croisement des rues. Bordeaux était dès lors ce qu'il est demeuré jusqu'à nos jours, une ville symétrique et régulière, sans surprises pour le regard avide de pittoresque.

Ausone parle de grandes places; il faut voir là sans doute quelque exagération : il n'y a dans la ville carrée que trois places qui paraissent anciennes, places qui portent aujourd'hui les noms de Saint-Projet, du Parlement-Saint-Pierre et de Pey-Berland (celle-ci bien plus restreinte autrefois). Ce n'étaient pas de vastes espaces, à comparer aux splendides esplanades du Bordeaux contemporain.

S'il nous dit que les places étaient grandes, il avoue l'étroitesse des rues : il se plaint qu'on y étouffait, et il est permis de croire qu'il avait infiniment raison (2).

---

(1) De Mensignac, *Société archéologique*, VI, p. 98 et 106.
(2) Voyez les vers cités page 306 et traduits page 603.

Des monuments qui l'ornaient, les vestiges mêmes ont disparu. Ce sol, qui est le plus ancien et qui fut le plus constamment habité, s'est trop souvent renouvelé pour avoir conservé la trace de ces édifices bâtis à la hâte pour la cité reconstruite (p. 281). Aussi bien ne pouvait-il y avoir dans cette ville régulière, sombre et comme étranglée, aucun édifice d'importance, rien de comparable aux temples ou aux palais de l'antique Bordeaux. Ausone ne parle que d'une fontaine de marbre à douze embouchures. Cela est peu pour une ville qui, au temps d'une splendeur encore récente, avait possédé de si magnifiques châteaux d'eau.

Mais cette fontaine lui fournit la matière d'un poétique développement : c'est par là que s'échappe la *Divona,* « source divine, génie de la Ville », dont l'origine était inconnue et qui seule alimentait d'une eau intarissable la ville reconnaissante.

Je n'hésite pas à regarder cette *Divona,* si chère encore à Bordeaux et toujours si mystérieuse, comme la Devèze, la *Divicia* du moyen âge. La rivière qui a vraiment fondé notre cité (p. 522) méritait d'être appelée le Génie de Bordeaux, comme *Nemausus* était celui de la colonie nîmoise. Au milieu de la ville, ses eaux étaient captées, je pense, dans un bassin de marbre, d'où elles s'échappaient pour se répandre dans les profondeurs du port intérieur (1). Sans doute, la Devèze a bien changé aujourd'hui; elle n'a plus la clarté de verre de l'ancienne Divone; son nom n'est plus sacré et sa source ne passe plus pour inconnue. Mais tant de choses ont changé depuis Ausone, qu'il n'y a pas à s'étonner si les modernes ont transformé la rivière divine en un égout souterrain.

En somme, dans cette longue description, le poète ne parle que des remparts, du port et de la Devèze; les murs qui enserrent Bordeaux, la source qui l'alimente, voilà, quand on fait abstraction de tout ce qui est développement poétique, voilà ce qui importait surtout dans la ville du IV^e siècle. On voit comme les choses ont changé depuis le temps de Tétricus. En moins de trois générations d'hommes, Bordeaux est devenu entièrement méconnaissable. Ce n'est plus la ville aux grands temples, aux nombreuses statues, aux lieux de plaisir. Il n'a désormais, en fait

(1) Il n'y a entre *Divona* et *Divicia* que la différence du suffixe; mais les noms géographiques à deux suffixes ne sont point rares en Gaule. — Déjà au temps de VINET (*Comm.*, s. 210 D), on regardait comme l'ancienne *Divona* la Font d'Audège, *fons Odeia (aqua ad lavandas vestes et perficienda coria).* RABANIS (*Hist.*, p. 73) a repris cette opinion avec assez peu de bonheur. — Cf. sur la question, SANSAS, *Le Progrès,* t. III, p. 161 et 265.

de monuments, que l'essentiel. Je le répète : nous sommes en plein moyen âge.

A ce tableau il faut ajouter les églises, qui s'élèvent déjà sans doute à l'intérieur de la cité. Ausone ne nous apprend rien sur elles; mais l'épigraphie nous vient en aide, à son défaut.

Les églises élevées à Bordeaux sous le bas empire et sous la domination des barbares peuvent se répartir en deux groupes : les églises « urbaines », construites à l'intérieur de l'enceinte murale, et les églises « suburbaines », élevées en dehors des remparts. Les premières, quoiqu'elles ne soient pas les plus célèbres, paraissent généralement plus anciennes; mais il est pourtant difficile de dire, même par à peu près, la date à laquelle elles furent construites.

La première de toutes doit être Saint-André, adossée à l'angle sud-ouest des murs romains : le cimetière qui l'entourait a livré le plus ancien tombeau chrétien de Bordeaux (p. 34) et des inscriptions du v^e^ siècle (n^os^ 860 et 861). Près de l'église, on a trouvé en grand nombre des poteries chrétiennes du VI^e^ et du VII^e^ siècle (p. 59); peut-être est-ce en cet endroit de la ville que se tenaient les agapes des premiers fidèles (p. 57). Je n'hésite pas à regarder Saint-André, ou du moins la basilique élevée à cet endroit après l'an 300, comme la Cathédrale primitive de Bordeaux, l'*Ecclesia Burdegalensis* des monnaies mérovingiennes (p. 82). Les prétentions élevées à ce titre par Saint-Seurin ne peuvent se soutenir un seul instant (p. 93).

Des autres basiliques urbaines, nous ne connaissons que le Saint-Pierre dont parle Grégoire de Tours. Ce ne peut être l'église connue actuellement sous ce nom; elle se trouve située à la fois sur l'emplacement du mur de l'an 300 et du port intérieur. On a songé, avec assez de vraisemblance, à Saint-Rémi (p. 39, n. 1). Sous l'autel s'ouvrait une sorte de crypte peu profonde et peu haute, mais renfermant elle-même un autel et des reliques de saints [1].

D'autres basiliques devaient exister au centre de la cité. Toutes les anciennes églises comprises dans cette enceinte, et qui sont parallèles aux remparts et orientées, comme eux, de l'est à l'ouest, peuvent avoir

---

[1] GRÉGOIRE DE TOURS, éd. KRUSCH, *In gloria martyrum*, 33 : *Apud Burdegalinsim autem urbem anus quaedam... beati Petri apostoli basilicam ingressa est. Hujus enim altaris posita in altum pulpita locatum habetur, cujus pars inferior in modum criptae ostio clauditur, habens nihilominus et ipsa cum sanctorum pignoribus altare suum.*

une origine romaine ou mérovingienne; ce sont, outre les deux que nous venons de nommer, Saint-Siméon, Saint-Maixent, Saint-Projet, Saint-Christoly, Notre-Dame de Puy-Paulin, Saint-Paul et Notre-Dame de la Place (en face l'abside de la Cathédrale) (1). Ces dix sanctuaires sont sans doute les basiliques primitives de Bordeaux.

En dehors des murs, d'autres églises s'élevèrent au IVe et au Ve siècle, ce qui prouve que la sécurité commençait à renaître et que Bordeaux s'aventurait au delà de ses remparts sans crainte des barbares. La plus ancienne des basiliques suburbaines est celle de Saint-Étienne : le vocable est, comme on sait, celui des plus vieilles chapelles du christianisme. Au VIIe siècle, nous trouvons des monnaies au nom de Saint-Étienne de Bordeaux (n° 926), la seule basilique avec notre Cathédrale qui présente cette particularité. Cela prouve l'importance de l'église aux temps mérovingiens. Peut-être était-elle alors la plus riche et la plus célèbre de la cité, comme, je pense, la plus antique après Saint-André. Puis venait Saint-Seurin, qui doit dater du milieu du Ve siècle (cf. p. 19 et p. 626). Autour de ces deux basiliques, consacrées l'une au plus ancien martyr du christianisme, l'autre au plus vénérable évêque de Bordeaux, se forma la fameuse nécropole de Saint-Seurin, déjà célèbre au VIe siècle, si on en juge par la quantité de tombes qu'elle a renfermées (p. 19 et s.). Elle devait conserver jusqu'au XIIIe siècle son éclatante renommée. Non loin de là, l'évêque Léonce II éleva, au VIe siècle, une basilique à saint Martin (2). Étienne, Martin, Seurin étaient, à des titres divers, les bienheureux les plus illustres pour un chrétien de Bordeaux. Avec ses trois basiliques et sa nécropole sainte, ce quartier était dès lors le quartier religieux par excellence, ce qu'il est demeuré jusqu'à nos jours.

Il devait y avoir un cimetière chrétien à Saint-Michel (p. 39, n. 1), un autre à Sainte-Croix (p. 39) : ce dernier a livré une inscription du VIIe siècle (n° 862). Grégoire de Tours nous fait connaître, un siècle plus tôt, un couvent d'hommes, mais nous ne pouvons rien supposer de certain ni sur son nom ni sur sa situation (3), quoique l'emplacement de Sainte-Croix paraisse lui convenir assez. Ce fut là que devait s'élever la grande abbaye bordelaise du moyen âge, et il est admissible

---

(1) Voyez le livre et le plan de DROUYN, *Bordeaux vers 1450*.

(2) Cf. n° 847 et GRÉGOIRE DE TOURS, *De virtutibus s. Martini*, 3, 50.

(3) *Historia Francorum*, 4, 34, éd. ARNDT : *Quid etiam apud quendam monasterium eo tempore actum sit, pandam.* Le titre du chapitre porte : *De Burdigalense monacho* (p. 141).

que le lieu ait conservé une ancienne destination. Il y avait également au temps des derniers Mérovingiens un monastère de femmes, qui paraît avoir été peuplé et célèbre, et il ne serait pas impossible qu'il fallût le placer à Sainte-Eulalie (1). Cependant, somme toute, cette région du sud de Bordeaux ne devait avoir de la vogue et jouer un rôle dans notre histoire religieuse qu'au moyen âge carolingien ou féodal. Jusqu'à la fin du VIIIe siècle, c'est le quartier de Saint-Seurin qui est, à Bordeaux, le foyer de la religion populaire, de la foi et des miracles, comme Saint-André est le centre du culte officiel.

---

Mais ce Bordeaux chrétien, Ausone, tout imbu des lettres païennes et des souvenirs de Rome, ne nous le fait point connaître, bien qu'il ait assisté sans doute à sa formation. Lisons ses œuvres : la vie nous paraîtra encore toute romaine dans notre cité, et les choses qui rappellent le passé sont les seules qui intéressent le poète.

Il nous montre Bordeaux gouverné toujours par son sénat ou sa curie (2), que formaient les plus illustres habitants de la cité, *procerum senatus* (3). Son père le médecin en avait fait partie, en même temps que de celui de Bazas, sa ville natale. Mais, s'il participait à l'honneur, il était exempt de toutes les charges qui incombaient aux sénateurs municipaux; depuis Constantin, une loi conférait aux médecins cette immunité aussi bien qu'elle leur permettait cet honneur (4). A la tête du gouvernement de la cité se trouvaient des magistrats qu'Ausone nomme consuls (p. 594) : c'est là, sans doute, une expression poétique. Nous aimerions savoir quel était le titre des héritiers de l'ancien préteur des Bituriges ; peut-être se nommaient-ils encore *duumviri* (p. 542). Ausone a été un de ceux-là.

---

(1) Lorsque sainte Eulalie apparut à Waning (vers 648 ?), le futur fondateur de l'abbaye de Fécamp, elle lui dit : *Completum autem templum sanctis virginibus commendabis quibus Childemarcham Burdegalensem virginem, ibique multarum virginum matrem inclytam abbatissam praeponere curabis. Vita s. Waningi*, dans les *Acta Sanctorum Ordinis s. Benedicti*, t. II, p. 973; Bollandistes, janvier, t. I, p. 592 (fin du VIIe siècle). — Voyez encore *Vita sancti Wrandegisili* (Surius, t. IV, p. 320; Bollandistes, juillet, t. V, p. 277) : *Erat tunc tempore* [milieu du VIIe siècle] *apud Burdegalim urbem virgo Christi Hildemarcha, cujusdam monasterii sanctimonalium sanctissima gubernatrix : ad quam quidam vir Dei, nomine Sindardus, cum propter utilitatem servorum Dei in illas partes mitteretur, causa hospitii declinare solitus erat.*

(2) Ausone dit de son parent Pomponius Maximus qu'il fut pleuré par le sénat de Bordeaux : *Sensit acerbum saucia pro casum curia Burdigalae* (*Parentalia*, 17). Nous lisons encore dans la pièce sur Attusius Lucanus Talisius (*id.*, 10) : *Qui proceres veteremque volet celebrare senatum, claraque ab exortu stemmata Burdigalae*. Cf. la note 4. — Pomponius en fut, dit Ausone, le *primor*.

(3) *Ordo urbium nobilium*, cf. p. 593.

(4) AUSONE, *Epicedion in patrem* : *Curia mé duplex et uterque senatus habebat,*
*Numeris exsortem, nomine participem.*

C'est le commentaire de la loi de 321, *Code Théodosien*, 13, 3, 1.

Depuis que l'ancienne province d'Aquitaine avait été dédoublée (peut-être dès le règne de Dioclétien), Bordeaux fit partie, avec Agen, Angoulême, Périgueux, Saintes et Poitiers, de la Seconde Aquitaine; il dut à sa prospérité et à sa grandeur du IIIe siècle le privilège d'être choisi comme métropole de la nouvelle province [1].

Ce n'était plus d'ailleurs, si l'on doit du moins se fier à l'impression qui ressort des poésies d'Ausone, la cité luxueuse et commerçante des trois premiers siècles. Rien, dans les écrits du IVe ou du Ve siècle, ne nous permet de penser que le commerce ait continué à faire la richesse de Bordeaux et à lui donner sa physionomie. Aucun des détails que nous trouvons n'est vraiment caractéristique. Paulin de Nole se sert bien quelque part de l'expression de *nitens Burdigala,* « Bordeaux le brillant », qu'il emprunte à la *Mosella* de son maître [2]. Mais ne s'agit-il pas de l'éclat des cultures et de la fertilité du sol? Théon envoie à Ausone des oranges, et Paulin, de la saumure de Barcelone. Ausone nous montre « les flottes » pénétrant dans la Devèze (p. 593). Ailleurs, nous voyons la Garonne sillonnée soit par les navires de plaisance qui transportent les grands seigneurs d'une villa à l'autre, soit par les gabares ou les barques des trafiquants riverains (p. 207 et s.), qui vont approvisionner les villages et les campagnes de denrées, de sel et de blé. Dans une autre de ses pièces, il parle du bruit et de la foule, qui rendent si désagréables les rues étroites de Bordeaux :

« Au milieu des cohues populaires, des rixes hideuses de carrefours, le dégoût nous prend à voir bouillonner ainsi dans les rues étroites les flots de la multitude, et les places, envahies par la foule, en perdre leur nom. Un tourbillon de bruits confus ébranle les échos : « Arrête! frappe! tire! donne! gare! » Ici un porc fangeux qui se sauve, là un chien enragé qui s'élance pour mordre, ou des bœufs qu'on a mal attachés au chariot. C'est en vain qu'on se réfugie dans le réduit le plus enfoncé du logis : les cris percent la muraille [3]. »

Mais tout cela ne nous apprend pas grand'chose. Qu'il y eût au IVe siècle un grand mouvement de bateaux sur la Garonne, cela est

---

(1) *Notitia Galliarum,* 13 : *In provincia Aquitanica Secunda civitates numero VI : Metropolis civitas Burdigalensium.* C'est la leçon du ms. de Corbie (*Bibliothèque nationale,* latin 12097, VIe siècle); cf. LONGNON, *Atlas historique de la France*, 1re livr., *texte,* p. 15 et 16. — On lit *Bordigalentium* dans un ms. du VIIe siècle (Cologne, n° 212); *Bordogalensium, Bordegalensium* dans d'autres moins importants. Voyez les éditions de GUÉRARD, etc., citées ici p. 173.

(2) AUSONE, *Mosella*, 18 : *Cultumque nitentis Burdigalae ;* PAULIN à Ausone, lettre 1, v. 240.

(3) Lettre à Paulus, *Epistolae,* 10 ; cf. notre p. 306.

certain : la grande aristocratie avait déserté la ville pour vivre à la campagne (p. 306 et s.), et les voies fluviales étaient alors préférées, comme plus sûres, aux chemins de terre (p. 207 et s.). Que les rues de la ville fussent encombrées par la foule, rien n'est plus naturel, quoiqu'il soit bien visible qu'Ausone, en se lamentant ainsi, songe moins à décrire Bordeaux qu'à imiter Horace. Rien ne prouve donc que notre cité soit redevenue, après la transformation de l'an 300, une métropole commerciale, cette grande ville de négoce et de transit qu'elle était avant l'invasion barbare. Tout au plus pouvons-nous dire qu'elle était centre d'un actif cabotage fluvial et l'entrepôt de la région.

Il paraît bien que le caractère de l'existence a complètement changé, comme l'aspect de la cité. Une chose domine toutes les autres dans ce Bordeaux du IVe siècle qu'Ausone a si volontiers chanté : c'est son *auditorium,* avec ses professeurs de grec et de latin, avec ses rhéteurs et ses grammairiens. *Moribus ingeniisque hominum,* « par les mœurs et le talent de ses citoyens, » voilà par quoi Bordeaux est surtout célèbre. Il tient à cet égard une des premières places dans le monde romain ; son école est parmi les plus glorieuses de l'empire. Un de ses maîtres, Ausone, sera choisi pour être le précepteur des souverains. Autrefois, le nom de Bordeaux éveillait l'idée de luxe et de commerce ; à cette heure, il éveille avant toutes choses l'idée d'école et de renom littéraire. On dirait qu'en s'enfermant dans ses murailles, notre ville a voulu rompre avec son passé. De commerçante, la vie est devenue surtout littéraire. Il s'est passé ici un phénomène semblable à celui que l'on constate à Marseille, au temps de l'ère chrétienne : déchue de son rang de métropole maritime, la cité grecque s'adonnera tout entière, sous les empereurs, au culte des lettres et aux travaux scientifiques (1).

Toutefois, grâce à la présence de nombreux étudiants, Bordeaux devait conserver encore quelque chose de son animation d'autrefois. Je présume que de tous les points de la Gaule, on s'y rendait pour s'instruire aux leçons de maîtres renommés. Minervius, le plus célèbre des collègues d'Ausone (2), forma ici même mille avocats, deux mille

(1) Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de l'école de Bordeaux. C'est un livre entier qu'elle demanderait.

(2) *Primus Burdigalae columen dicere, Minervi.* AUSONE, *Professores*, 2. — Il avait enseigné à Rome : *Minervius Burdegalensis rhetor, Romae florentissime docet*, S. JÉRÔME, *Chronique*, année 358 (MIGNE, t. XXVII, col. 687).

sénateurs, et parmi eux de hauts fonctionnaires et des premiers magistrats de Rome. Tout ce monde-là n'était point à coup sûr originaire de Bordeaux. Plusieurs d'entre les maîtres dont Ausone consacre le souvenir, étaient étrangers à notre ville : la famille d'Attius Patera venait de Bayeux; Citarius était un Syracusain; Staphylius venait d'Auch; Acilius Glabrion se prétendait issu d'une antique souche troyenne, et semble bien en tout cas descendre d'une des grandes maisons de Rome. La famille même du poète est un exemple de la vogue dont jouissait Bordeaux dans le monde gaulois auprès des hommes instruits de ce temps : ils finissaient souvent par s'y établir comme dans une patrie longtemps souhaitée. Ses grands-parents maternels étaient originaires, l'un, du pays des Éduens, l'autre de Dax. Son père naquit à Bazas, où il fut médecin et sénateur : il partagea sa vie entre Bazas et Bordeaux. Ausone est né ici et il devait consacrer à sa cité natale la meilleure partie de son existence; toutes les séductions du monde lui furent offertes : c'est de Bordeaux qu'il voulut faire sa retraite suprême et le nid de sa vieillesse.

Pépinière d'avocats, de rhéteurs, de grammairiens, et, comme on peut le voir par Ausone et sa famille, de magistrats supérieurs et de puissants fonctionnaires impériaux, Bordeaux tenait donc, au IVe siècle, une grande place dans le monde romain, et la métropole commerciale du temps du haut empire s'était transformée en un foyer de haute culture.

Aussi, des trois influences auxquelles la ville fut soumise durant trois siècles, il est à peine besoin de dire qu'elle ne subit plus alors, au moins d'une façon sérieuse, que celles de Rome et de la Grèce. Les poésies d'Ausone ne nous donnent jour, il est vrai, que sur les plus hautes classes de la société, et aucune inscription ne permet de les contrôler. Mais, cette réserve faite, il semble bien que le monde celtique n'existera bientôt qu'à l'état de souvenir. Il n'y a plus de gaulois ici que le sang qui coule dans les veines, le caractère des âmes et la physionomie des figures, c'est-à-dire surtout ce qui échappe à la recherche de l'historien. Si le poète Ausone prononce le nom des Bituriges Vivisques, c'est par ce pieux amour pour le passé qui nous charme souvent dans ses œuvres, par un arrière-goût d'archaïsme. On voit bien que les traditions gauloises commencent à se perdre dans un obscur lointain. Parmi les nombreux Bordelais qu'il nous fait connaître,

il y en a infiniment peu qui portent des noms d'origine celtique : *Attusius, Talisius, Argicius, Patera, Sucuro,* et encore n'y a-t-il que ces deux derniers dont la physionomie soit franchement gauloise. Sucuro était d'ailleurs fils d'affranchi. Le nom d'*Ausonius* a été revendiqué pour l'onomastique des Celtes ([1]), mais il a au premier abord une physionomie singulièrement italienne, et notre poète, qui s'y connaissait, l'appelait *nomen Italum, nomen Latium* ([2]). Je crois bien qu'il savait le celtique (cf. p. 594). Son père devait le parler couramment. Mais la famille d'Ausone était une famille de médecins, et, comme nous le verrons tout à l'heure, la médecine gallo-romaine a eu un faible pour les derniers vestiges du vieux druidisme (p. 607).

Ausone nous parle des druides et de Belenus à propos de son collègue Attius Patera : « Il était de la race des druides de Bayeux ». Le père d'Attius avait été gardien, là-bas sans doute, du temple de Belenus. Le culte de ce dieu avait dicté le choix des noms de cette famille : *Patera,* c'est l'appellation que l'on donne « aux prêtres des mystères d'Apollon » ; le père d'Attius, son frère et son fils tiraient leur nom des souvenirs du même culte : ils se nommaient, les deux premiers, *Phoebicius,* le dernier, *Delphidius.* On voit que la religion du vieux dieu gaulois du soleil, Belenus, s'était étrangement transformée ; comme celle de Mercure, comme celle des divinités celtiques dont nous avons parlé pour les premiers siècles (p. 575), elle s'était si bien hellénisée que ses prêtres tiraient en partie leurs noms des souvenirs de l'Apollon classique, et qu'on pouvait appeler des serviteurs de ce dieu celtique *Apollinares mystici* ([3]).

Un point sur lequel la tradition celtique me paraît avoir fortement persisté jusqu'au temps d'Ausone, c'est le culte des fontaines, si cher à la race gauloise, si populaire chez nos premiers ancêtres. Au milieu des innombrables divinités de son panthéon tout gréco-romain, le poète a fait une belle place à la « fontaine Divone, le génie de Bor» deaux », dit-il, « mise au rang des dieux, comme l'indique son nom en » langue gauloise » (p. 594). On adorait donc encore ici la déesse de la source : elle seule était demeurée éternellement jeune, et Ausone, dont la foi est si foncièrement grecque et romaine, se souvient à propos

---

([1]) Zeuss, *Grammatica celtica*, p. 731.
([2]) Lettre à Probus, vers 77 ; *Mosella*, vers 440.
([3]) Ausone, *Professores*, 5 et 11.

d'elle des vieilles traditions de sa race et de la langue de ses aïeux. Cette religion des fontaines, la plus ancienne peut-être de la Gaule, sera donc peut-être aussi la plus tenace (cf. p. 575).

Il y a, dans les œuvres de la dernière génération de l'empire, un autre vestige, au moins singulier, de l'ancien monde gaulois. On le trouve dans ce précieux recueil de recettes et de remèdes que nous a laissé l'Aquitain [1] Marcellus l'empirique, et qui fut composé dans les premières années du v^e siècle. L'auteur nous donne assez souvent, lorsqu'il parle de plantes officinales, leur nom en langue gauloise, à côté du nom latin ou grec [2]. Mais ne concluons pas que la haute médecine avait encore conservé le vocabulaire celtique : Marcellus avertit ses lecteurs dans sa préface, non seulement qu'il leur fera connaître les remèdes dus aux grands savants d'autrefois et de son temps, mais même qu'il empruntera les recettes les plus simples et les plus vulgaires aux gens des campagnes et du bas peuple [3]. C'est de ceux-là, j'imagine, qu'il tient ses noms gaulois, peut-être de quelques-uns de ces sorciers de villages ou de ces rebouteurs de faubourgs qui furent le dernier avatar et les représentants abâtardis de l'ancien druidisme.

Tout le reste, chez Ausone et ses contemporains, est emprunté à l'antique mythologie, à l'érudition ou aux thèmes classiques du monde gréco-latin. Il est superflu d'insister là-dessus : toutes ces œuvres n'ont subi aucune influence gauloise et la civilisation du temps d'Auguste y règne encore en souveraine.

Toutefois, il y a une nuance à indiquer, il y a quelques faits importants à signaler et qui complètent ce que nous avons dit sur le rôle de l'hellénisme à Bordeaux durant les trois premiers siècles (p. 579 et s.). Ausone, plus que son maître Virgile, plus qu'aucun des poètes latins dont il se réclame, est véritablement hanté par les souvenirs grecs. L'Anthologie lui est aussi familière que l'Énéide; il émaille ses lettres de mots grecs, d'hémistiches, de vers entiers empruntés à la langue de l'Attique. La plupart de ses petits poèmes ont des titres grecs. Il vit autant avec la tradition des héros de la guerre troyenne qu'avec celle

---

(1) On a voulu (TEUFFEL, *Histoire de la littérature romaine*, § 446) qu'il fût Bordelais, en s'appuyant sur ce qu'il appelle Ausone son concitoyen : mais il s'agit d'Ausone le père, qui était de Bazas : *Cives ac majores nostri Siburius, Eutropius, atque Ausonius* (éd. de 1536, CORNARIUS), et d'ailleurs le mot *cives* n'implique pas la même origine municipale.

(2) Il y en a une douzaine, cf. BRUNET, *Académie*, 1854, p. 144 et s.

(3) *Etiam ab agrestibus et plebeis remedia fomenta fortuita atque simplicia didici.*

du siècle d'Auguste. C'est l'Iliade, c'est Ménandre qu'il recommande à son petit-fils, avant Virgile, Horace et Térence. Il compte volontiers par olympiades, alors même qu'il s'agit de l'âge de ses parents, et il parle couramment de « philippes d'or ». Dans son enfance, à ce qu'il avoue, il se montra rebelle à l'étude du grec; le grec reprit plus tard sa revanche sur Ausone, et l'on peut dire que sa muse et son esprit sont encore plus dociles aux traditions de l'Hellade qu'à l'adoration de Virgile.

Aussi bien ne faut-il pas voir chez lui une exception due à sa parfaite éducation littéraire. La langue grecque, on croit le deviner à travers ses œuvres, était au moins aussi familière que la langue latine aux riches familles de ce temps. Il y avait à l'école de Bordeaux des maîtres chargés spécialement d'enseigner le grec, et ce n'était pas dans les hautes classes que cet enseignement était confiné : on l'imposait à de tout jeunes enfants, aussitôt et peut-être plus tôt que le latin.

Le petit-fils d'Ausone, Paulin de Pella, qui commença son éducation à Bordeaux vers 381, raconte qu'on lui fit apprendre tout d'abord le grec (1) :

« La durée de mon premier lustre est à peine écoulée, qu'on me force d'apprendre la doctrine de Socrate, les récits guerriers d'Homère et de m'instruire, par la lecture, des voyages d'Ulysse. Bientôt aussi on m'ordonne de passer aux livres de Virgile; à peine encore si je commençais à comprendre la langue latine, accoutumé que j'étais au langage de mes serviteurs grecs, auxquels la longue habitude de nos jeux communs m'avait attaché. Ce qui fit, je le confesse, un plus rude travail pour moi enfant, de l'étude de ces livres écrits dans une langue inconnue. »

Le père d'Ausone, qui ne fut jamais professeur ni poète, parlait plus couramment la langue de l'Attique que celle de Rome. Le culte des choses helléniques est poussé fort loin dans sa famille : la quantité de noms grecs que nous rencontrons chez les parents ou les alliés d'Ausone est considérable; ils abondent aussi chez les professeurs de Bordeaux. Il semble bien que, depuis la fin du IIIe siècle, la proportion des noms d'origine hellénique, déjà si grande sous le haut empire, n'a fait qu'augmenter (p. 579) : à cet égard et à bien d'autres, l'influence grecque a gagné tout le terrain qu'a perdu l'influence celtique.

On vient d'ailleurs de le voir à propos de la religion : le culte est de

---

(1) *Eucharisticos*, vers 72 et s.

moins en moins romain, de plus en plus hellénisé. Ce qui échappe aux dieux gaulois ne va pas à Rome, mais passe directement à la mythologie grecque. Aussi bien n'est-ce pas dans l'hellénisme que s'est incarné le monde païen avant de mourir? N'est-ce pas au nom de l'hellénisme que son dernier empereur, Julien, engagea la lutte contre la foi chrétienne? Le génie du peuple romain ne put bien combattre qu'en prenant pour bouclier la religion des divinités et des lettres grecques. « A nous », disait Julien aux chrétiens, « à nous l'éloquence et les arts de la Grèce : » à vous l'ignorance et la rusticité. » L'œuvre d'Ausone est un commentaire à ces paroles, et elle complète admirablement ce que nous avons pu dire sur l'influence grecque aux premiers siècles. Cette influence est allée sans cesse grandissante, à côté de celle de Rome, depuis l'ère chrétienne jusqu'au v$^{e}$ siècle, et en définitive c'est dans l'hellénisme que se réfugie, au sein de l'aristocratie bordelaise comme à la cour de Julien, la dernière tradition païenne. On dirait que, pour lutter plus dignement ou pour mourir plus noblement, l'antiquité a voulu revêtir ce qu'elle avait produit de plus pur et de plus brillant : elle s'est enveloppée du manteau de la philosophie grecque, elle s'est parée de l'auréole des poètes helléniques.

Nous ne parlons, bien entendu, que des classes supérieures, les seules que nous fait connaître Ausone. Dans le bas peuple, je crois, au contraire, que l'action de Rome même a été plus forte, plus pénétrante, et qu'elle a continué l'œuvre dont nous avons étudié plus haut les origines (p. 569 et s.), affaiblissant peu à peu le prestige des déesses des fontaines et des sorciers druidiques. Malheureusement, textes et inscriptions nous manquent pour suivre les progrès de l'influence latine sur la plèbe urbaine de Bordeaux. On peut deviner seulement qu'elle allait recevoir l'appui d'un important allié, grâce auquel elle devait définitivement triompher des souvenirs celtiques et de l'hellénisme, la religion chrétienne.

---

L'épigraphie est singulièrement utile pour étudier le problème, si complexe et encore si mystérieux, des origines du christianisme à Bordeaux et dans le Sud-Ouest. Disons tout d'abord qu'il n'y a pas à s'occuper un seul instant de la légende, pieuse mais mensongère, qui fait venir à Bordeaux un disciple du Christ, Martial. Cette légende est

l'œuvre des écrivains du moyen âge, surtout de ceux du XIe siècle. A cette époque, on répandit sous le nom d'Aurélien une vie de saint Martial, qui racontait tout au long son apostolat dans les Gaules. On fit plus : il circula une épître écrite par le saint aux Bordelais (cf. p. 243). Ce ne sont là que des fraudes : elles ne sont pas absolument inutiles et méprisables, car elles nous font connaître l'état d'esprit des générations du XIe siècle, toute pleines du désir de rattacher la France chrétienne aux amis du Christ. Mais elles ne nous apprennent rien sur les origines du christianisme ; elles n'ont fait que défigurer l'histoire par des inventions tenaces, aussi touchantes qu'invraisemblables. Il n'y a pas plus à se demander si Martial est venu à Bordeaux au premier siècle qu'à rechercher si Énée est débarqué sur les bords du Latium. On l'a d'ailleurs finement remarqué : « De même qu'un très grand » nombre de villes de l'antiquité regardaient comme leur fondateur » quelque héros échappé à la guerre de Troie, de même beaucoup » d'églises de la Gaule rattachent leur origine à quelque personnage » du Nouveau Testament [1]. »

En réalité, voici le peu que nous savons de précis sur les premiers temps du christianisme à Bordeaux (cf. p. 6 et s.).

Il n'y a pas, durant les trois derniers siècles, une trace absolument certaine de la présence d'un chrétien à Bordeaux. Il y a seulement quelques indices, dont le plus ancien est de la fin du second siècle. Deux épitaphes, l'une de ce temps (n° 92), l'autre du milieu du IIIe siècle (n° 61), peuvent être à la rigueur regardées comme celles de chrétiens : encore la chose est-elle plus que douteuse. Certaines marques, tracées sur quelques poteries qu'on a découvertes dans les ruines des maisons romaines de la fin du IIIe siècle, paraissent des indices de christianisme : mais elles sont peu nombreuses, elles peuvent ne pas remonter avant le temps de Constance Chlore (t. I, p. 581), et il n'y a pas certitude absolue qu'elles soient dues à des chrétiens. Enfin, sur un tombeau extrait de la muraille de l'an 300 (n° 68), on constate que les lettres D. M. ont été martelées à dessein, et l'on peut voir en cette dégradation la main d'un chrétien. Tout cela est extrêmement subtil, et, d'ailleurs, ne nous fait jamais entrevoir que des choses du IIIe siècle. On devine donc qu'il y a eu, entre l'an 200 et l'an 300, des chrétiens à

---

[1] PFISTER, *Études sur le règne de Robert le Pieux*, p. 340.

Bordeaux : on le devine, mais il n'y a pas à cet égard la moindre certitude, une seule preuve formelle.

Le christianisme fit son apparition, j'imagine, seulement à la seconde heure de la conversion des Gaules, dans la première moitié du IIIe siècle. Il ne vint pas ici des églises primitives, et toutes grecques, de Lyon, d'Autun, de Vienne ou de Marseille. Ce ne sont pas les Asiatiques et les Syriens établis en si grand nombre à Bordeaux, qui l'ont fait connaître. L'évangélisation y a été latine. Remarquons que des deux inscriptions citées plus haut, l'une est l'épitaphe d'une Trévire, l'autre appartient peut-être à une famille romaine (cf. p. 568). La première apparition de chrétiens dans notre ville se rattacherait donc au grand courant de christianisme latin qui commença à se répandre dans les Gaules au IIIe siècle.

Le premier texte concluant et définitif sur l'existence à Bordeaux d'une église chrétienne se trouve dans les Actes du concile d'Arles : nous y voyons parmi les évêques qui ont assisté à cette assemblée, Orientalis, évêque de Bordeaux (p. 592). Le concile est de 314 : c'est le premier évêque de notre ville, on doit même dire, c'est le premier chrétien dont des documents authentiques fassent mention.

Il est même vraisemblable qu'Orientalis a été le premier évêque de Bordeaux, celui qui a fondé ou tout au moins inauguré son siège épiscopal. L'évêque Léonce II (p. 16), qui gouverna notre ville entre 548 et 564, fut, dit Fortunat, le treizième évêque de Bordeaux [1]. On ne peut guère supposer plus de vingt ans comme moyenne d'épiscopat. Douze épiscopats avant celui de Léonce nous conduisent au commencement du IVe siècle, au temps d'Orientalis. Il semblerait donc que l'église de Bordeaux fut organisée sous Constance Chlore ou sous Constantin.

Son histoire au IVe siècle nous échappe à peu près entièrement, et cependant, c'est sans contredit la période la plus intéressante de ses destinées : c'est le moment de la grande lutte entre le paganisme et la foi de l'évangile, et du triomphe de cette dernière à Bordeaux. A la fin du IVe siècle, les racines poussées par le christianisme sont désormais profondes, et l'arbre a singulièrement grandi. Nous apprenons par Sulpice Sévère que l'évêque Delfinus put sauver sa ville de la contagion des Priscillianistes qui corrompait l'Aquitaine : en 385, Bordeaux est choisi pour être le lieu de réunion du synode dirigé contre l'hé-

---

[1] VENANCE FORTUNAT, *Carmina*, I, 15, 39 : *Tertius a decimo huic urbi antistes haberis.*

résie (1). La foi était assez ardente et passionnée pour amener de sanglantes émeutes. La priscillianiste Urbica fut lapidée un jour à Bordeaux par une foule en délire (2). Le christianisme avait dès lors intimement pénétré la populace urbaine. Il est vrai qu'elle fut, je crois, atteinte et gagnée la première. A trois siècles de distance, le christianisme suivait à Bordeaux la même voie qu'en Orient. L'aristocratie ne devait venir que plus tard à la religion nouvelle. Mais elle y vint enfin dans le dernier quart du siècle, et alors le Christ triompha pour toujours de l'hellénisme.

Ausone a dû voir cette lutte et peut-être assister à ce triomphe. Tout entier à la culture des lettres, il a négligé de nous parler de ce grand combat religieux. Il y prit une si petite part que nous ne pouvons savoir s'il a été réellement chrétien. Assurément, au cas où il l'a été, ce ne fut jamais qu'en sa qualité de personnage officiel et du bout de ses lèvres habituées aux douceurs grecques. Sa vraie religion, c'est le culte, plus littéraire que religieux, des dieux et des arts de l'Orient : c'est l'hellénisme de l'empereur Julien. Parmi ses ascendants, dans son entourage de professeurs et de lettrés, il ne paraît pas y avoir de chrétiens : il appelle bien sa tante Aemilia Hilaria « vierge dévouée », *virgo devota;* il vante l'éternelle virginité de son autre tante, Cataphronia, mais il ne nous dit pas que cette virginité ait été consacrée à un dieu, ni surtout au dieu des chrétiens. Il nous insinue même que d'autres motifs ont inspiré cet amour de la chasteté. Cataphronia, dans sa longue vie de vieille fille, économisa sans relâche son bien pour le laisser à son neveu; si Hilaria refusa de se marier, c'est qu'elle avait trop étudié la médecine et qu'elle en avait conçu un profond dégoût pour les penchants du sexe féminin. Quand Ausone se risque à parler du Dieu qu'il adore et que connaissent les siens, il ne se sert jamais que de ces termes vagues et solennels qui caractérisent au IVe siècle ce qu'on appelait « l'amour de la Divinité » (3). Il a pu assister souvent aux fêtes de Pâques : mais la conscience des hommes d'esprit de ce temps

---

(1) SULPICE SÉVÈRE, *Chronica*, 2, 47 (éd. HALM) : *A Burdegala per Delfinum repulsi*; 49 : *Omnes omnino, quos labes illa involverat, deduci ad synodum Burdigalensem jubet (Maximus imperator).*

(2) PROSPER D'AQUITAINE, *Chronique*, année 386 (MIGNE, t. LI, col. 586) : *Burdegalae quaedam Priscilliani discipula nomine Urbica, ob impietatis pertinaciam per seditionem vulgi lapidibus extincta est.*

(3) Voyez sur cette question éternellement discutée du christianisme d'Ausone, pour ne parler que des chercheurs contemporains, SPECK, *Quaestiones Ausonianae* (Breslau, 1874), qui est hostile au christianisme (p. 21), MERTENS, *Quaestiones Ausonianae* (Leipzig, 1880), qui combat Speck (p. 5 et s.), EVERAT, *De Ausonii operibus* (1885, Paris), qui est pour un christianisme mitigé par le culte des lettres (cf., p. 101 de ce dernier livre, la lettre de DEZEIMERIS sur la question, lettre qui me paraît poser le problème sous son jour véritable).

était assez large et assez libérale pour leur laisser entrevoir le même Dieu dans les cérémonies de tous les cultes.

Et cependant, c'est bien, je le répète, à la fin du IV^e siècle que se place la transformation de Bordeaux en ville chrétienne. Sous l'influence de ce prodigieux saint Martin, qui fut vraiment le saint Paul de la Gaule et le fondateur du christianisme dans nos pays, la religion nouvelle fit en quelques années plus de progrès qu'en trois siècles. Les conversions se multiplièrent à l'infini, surtout en haut lieu, et la plèbe rurale se laissa peu à peu englober par la nouvelle religion de ses maîtres. A la fin de sa vie, Ausone assista douloureusement à celle d'un des hommes qui lui étaient le plus chers, de son compatriote et élève Paulin ([1]), le futur évêque de Nole. Ce fut, je crois, cette conversion qui décida des destinées chrétiennes de Bordeaux. Paulin était parmi les hommes les plus riches, les plus instruits de la cité : il était le plus brillant appui de l'hellénisme et de l'empire romain. Il passa tout entier à l'ennemi, avec sa gloire, ses vertus et ses richesses. De toutes les désertions de la fin du IV^e siècle, ce fut une des plus célèbres et des plus retentissantes. Plus que nulle autre, elle dut avoir une longue et profonde influence à Bordeaux. On peut croire que, dans cette fin du IV^e siècle, le christianisme enveloppa et pénétra toute notre cité, comme un irrésistible tourbillon.

L'année 400 marqua, en effet, un changement fondamental dans l'histoire de nos monuments comme dans celle de nos destinées. Ausone est mort depuis quelques années, sans doute vers 395, et avec lui l'hellénisme a perdu son dernier et plus illustre représentant. Sa génération est la dernière de l'aristocratie qui ait sincèrement aimé le paganisme. Celle qui suit est bien convertie et ouvre l'histoire de la Gaule chrétienne. L'homme qui devait succéder à son rôle et hériter de sa gloire, Paulin, devenait le défenseur le plus brillant de la religion chrétienne. Les enfants d'Ausone furent sans doute des adeptes de la foi nouvelle. Son petit-fils Paulin, né à Pella en 376, fut élevé, dès sa tendre enfance, dans l'amour du Christ ([2]), et ses parents songèrent un instant à le consacrer au culte de Dieu. Désormais le christianisme était

---

([1]) Meropius Pontius Anicius Paulinus, né vers 353, aquitain, et peut-être bordelais, bien qu'on ne connaisse au juste le lieu de sa naissance, et qu'il appelle Hebromagus (ici, p. 141) sa patrie (*Epist.*, 11, MIGNE); cf. sur lui, surtout BUSE, *S. Paulin et son siècle*, trad. DANCOISNE, 1858, in-8°.

([2]) PAULIN DE PELLA, *Eucharisticos*, vers 95-96.

bien le maître, et la religion du passé n'était plus conservée que par des paysans et quelques lettrés tenaces. A partir de l'an 400, après une lacune d'un siècle, les inscriptions et les monuments réapparaissent sur notre sol : tous portent la marque indéniable de la foi chrétienne. L'inscription de Sainte-Croix-du-Mont avec son monogramme (n° 946), le tombeau de Saint-André avec son symbole du paradis (p. 34), commencent la série des ruines chrétiennes et en même temps permettent de reprendre l'histoire de notre archéologie, interrompue pendant le quatrième siècle tout entier.

Ainsi, après l'an 400, tout est chrétien à Bordeaux, et la croix ou le chrisme donneront désormais au moindre fragment une empreinte religieuse. Avant l'an 300, tout y est franchement païen. Entre ces deux dates, Bordeaux s'est transformé, et les œuvres d'Ausone nous permettent à peine, çà et là, de marquer la transition entre les deux mondes, la fin de l'antiquité gréco-romaine et les débuts de l'archéologie chrétienne. Maintenant l'existence de notre cité va changer une fois encore de caractère. Après les invasions du IIIe siècle, de commerçante, la vie est devenue littéraire : l'école a remplacé le négoce. Après celles du Ve siècle, elle devient toute chrétienne : l'école va s'effacer devant l'église. On dirait qu'à la suite de chaque nouveau malheur, les générations font un pas de plus dans la retraite et le recueillement.

---

La singulière poésie écrite par le petit-fils d'Ausone, Paulin de Pella, sous le titre d'« Actions de grâces », nous permet de connaître les vicissitudes de Bordeaux durant la seconde période des invasions. Paulin raconte sa vie dans des vers assurément fort mauvais ; on sent que, comme à son bisaïeul, le père d'Ausone, le latin lui était bien moins familier que la langue grecque ; c'était un homme d'un petit esprit, et d'un caractère moins grand encore. Mais ces six cents vers sont un document de premier ordre, d'une rare sincérité et d'une précision absolue : et je ne crois pas qu'il y ait un contemporain qui nous ait fait entrer plus avant dans la vie intime des témoins et des victimes de la nouvelle invasion [1].

L'invasion de 407 ne pénétra pas dans Bordeaux. Elle ruina la

---

(1) *Eucharisticos*, édition BRANDES

campagne autour de la cité. La ville elle-même, défendue par ses hautes murailles, résista à l'ennemi. Le torrent se répandit au pied du rempart, il ne le renversa pas (1). A cet égard, l'invasion de 407 fut infiniment moins dangereuse que celle de 276; les villes survécurent pour la plupart au désastre, tandis qu'elles avaient toutes succombé au III[e] siècle. Elles recueillirent alors les bénéfices des admirables mesures de défense prises par Aurélien et ses successeurs. Si Bordeaux, quelques années plus tard, devait, malgré sa muraille, être la proie des barbares, ce fut l'effet d'un simple hasard.

En 414, les Wisigoths songeaient à faire la paix avec l'empire. On ne sait comment, Bordeaux leur ouvrit alors ses portes, non pas comme à des ennemis tout-puissants, mais comme à des hôtes et à des alliés. Avant de quitter la ville, ils la livrèrent au pillage, peut-être malgré les ordres d'Ataulphe, leur roi. Paulin avoue lui-même qu'il a désiré l'alliance avec les Goths, *pacem Gothicam;* il se plaint amèrement d'avoir été aussi maltraité que les autres par les barbares. Voici d'ailleurs la longue confession qu'il fait à ce propos : elle nous montre bien quel était l'état d'esprit de certains grands seigneurs de ce temps, presque favorables à l'établissement des barbares, presque désireux de les avoir près d'eux comme soldats et comme protecteurs (2).

« Mon esprit s'abandonnait au charme de l'habitude du repos, des loisirs familiers du logis, du bien-être particulier de cette demeure, remplie, hélas! de trop grandes et de trop flatteuses délices: car elle était comblée de tous les biens, malgré la dureté des temps, et, seule, elle fut dispensée alors de loger un Goth. Ce qui pour moi ne tarda pas à produire un résultat funeste : car nul n'étant plus là pour s'arroger le droit de la défendre, elle fut abandonnée au pillage et livrée à la foule au moment du départ. Or, je sais que quelques Goths, par grande humanité, prirent à cœur de veiller à la défense de leurs hôtes.....

» Je m'attachai, je l'avoue, à l'espoir de rester en paix avec les Goths; et cette paix, consentie et désirée par les Goths eux-mêmes, fut obtenue peu de temps après par d'autres qui l'achetèrent à prix d'or, et qui n'eurent point à s'en repentir, car il en est plusieurs en notre république que nous voyons aujourd'hui dans un état florissant, grâce à la faveur des Goths. Et cependant beaucoup avaient enduré auparavant toutes les misères dont j'eus une si grande part, moi qui survis aujourd'hui à la ruine de tous mes biens et de ma patrie. En effet, le roi Atiulfe ayant donné

(1) PAULIN, *Eucharisticos,* vers 235 et s.; SAINT JÉRÔME, *Epistolae,* 11 (ou 123): *Aquitaniae... praeter paucas urbes populata sunt cuncta* (MIGNE, t. XXII, col. 1058).
(2) Vers 283 et suivants.

l'ordre aux Goths de sortir de cette ville, où ils avaient été reçus en amis, ils nous traitèrent, selon les lois de la guerre, en peuple conquis, et après avoir cruellement désolé la ville, ils la brûlèrent. Je m'y trouvais : ils me dépouillèrent de tous mes biens, ainsi que ma mère forcée de subir mon sort ; et ils crurent nous faire une grâce, pouvant nous retenir captifs, que de nous permettre, sans aucun châtiment, de quitter la ville avec toutes les compagnes et les servantes qui avaient suivi notre fortune. »

Il est possible que les Goths n'aient pas été seuls coupables du sac de Bordeaux. Peut-être ont-ils été aidés, dans leur œuvre de destruction, par la populace urbaine et par les esclaves révoltés. Paulin de Pella nous dit, un peu plus loin, qu'il fut assiégé par les barbares dans Bazas, mais qu'il les redoutait moins que les ennemis du dedans, toujours prêts à égorger les membres de la noblesse (cf. p. 173) :

« Chassé du foyer de mes pères et de ma maison en cendres, je me trouvai bientôt assiégé par l'ennemi dans une ville voisine, à Bazas, patrie de mes ancêtres ; et là, plus terribles que l'ennemi qui entourait la ville, les esclaves soulevés, mêlés à quelques jeunes gens de condition libre, égarés par la rage, s'étaient armés spécialement pour le massacre de la noblesse ; mais tu détournas, Dieu juste, le danger qui menaçait des têtes innocentes, et tu apaisas la sédition par la mort de quelques coupables. »

Il dut, à ce moment, y avoir dans le monde romain, à la faveur de l'invasion, de véritables luttes sociales, de nombreuses conspirations dirigées par la plèbe contre l'aristocratie foncière ou par les esclaves contre leurs maîtres [1]. L'empire était trop faible pour protéger les siens, et on comprend que des grands seigneurs, comme Paulin, aient appelé sans remords et accepté sans regret la domination des barbares.

Ce fut en 418 que les Wisigoths s'établirent définitivement dans la Seconde Aquitaine, au nom et par la volonté de l'empire romain, sous la suzeraineté duquel la province demeura cependant toujours placée.

---

L'aristocratie romaine de Bordeaux ne paraît point s'être tenue à l'écart du gouvernement des Goths. Paulin de Pella nous montre ses fils mêlés à toutes les intrigues qui entourent les rois barbares :

« Mes fils s'éloignèrent de moi, non pas en même temps et pour suivre une carrière semblable ; mais ils brûlaient d'un égal amour de l'indépendance, et ils

---

[1] A la fin du v$^{e}$ siècle, le riche avocat bordelais Lampridius sera tué par ses esclaves, SIDOINE, *Epistulae*, 8, 11. Voyez les vers d'ORIENTIUS, *Commonitorium*, 2, 173 : *Multis causa fuit mortis civica proditio.*

espéraient pouvoir la rencontrer plutôt à Bordeaux, malgré la compagnie des Goths qui habitent ces murs [1]. »

Paulin préféra demeurer à Marseille, où il avait des biens; mais il regretta souvent Bordeaux, malgré les barbares qui l'occupaient; et maintes fois il résolut de s'y rendre [2]. A la fin de sa vie, vers 459 [3], il lui arriva un singulier bonheur :

« Tu me suscitas, ô Dieu, un acquéreur inconnu du milieu des Goths : désirant acheter un petit champ qui m'avait appartenu, il m'en transmit volontiers le prix. »

On le voit, les Wisigoths ne se conduisirent point tout de suite à Bordeaux en maîtres absolus : ils évitèrent longtemps toute iniquité, toute tracasserie. De même qu'ils laissaient les grands seigneurs gallo-romains se mêler du gouvernement et prendre part à la vie de la cour, de même ils respectaient les lois et les biens, et savaient payer même aux absents le prix des terres dont ils désiraient la possession.

Grâce aux œuvres de Sidoine Apollinaire, qui vint à Bordeaux en 476, nous voyons quel a été le sort de la cité au milieu du v<sup>e</sup> siècle. L'établissement des barbares n'a rien changé tout d'abord à son existence. Les grands seigneurs gaulois sont toujours les vrais souverains du pays. Ils continuent à négliger la ville, comme ils le faisaient déjà au IV<sup>e</sup> siècle; ils se plaisent à vivre dans leurs somptueuses villas de Bourg ou de Langon (p. 306), et ils y vivent comme si le nom de Rome était encore à jamais tout-puissant. Au milieu de leurs domaines, avec leurs statues, leurs greniers, leurs bibliothèques, leurs tours, leurs remparts, leurs églises, ils sont les rois de la contrée, au moins autant que les soldats barbares cantonnés dans les villes. A Bordeaux même, on continue à enseigner dans l'école comme du temps d'Ausone; elle a toujours ses poètes, ses orateurs et ses maîtres. Sidoine parle souvent de l'une de ses gloires d'alors, Lampridius, qui fut un lettré d'un grand mérite, mais de plus d'esprit que de talent [4]. Les Wisigoths n'ont pas interrompu la vie littéraire et n'ont point troublé les grands dans leurs richesses et leur tranquillité. Il n'y a rien

---

(1) *Burdigalae, Gothico quanquam consorte colono.*
(2) Vers 543 : *Varia multum ratione vacillans, Burdigalam revocare gradum conducere duxi.*
(3) Brandes, p. 276.
(4) *Epistulae*, 3, 9; 8, 11; 9, 13 : *Lampridius, declamans gemini pondere sub stili coram discipulis Burdegalensibus* (éd. des *Monumenta Germaniae*, qui imprime *Burdig-*, quoique *e* se trouve dans tous les mss.). Cf. *Carmina*, 9, vers 314. Sur les autres écrivains ou amateurs bordelais de ce temps, Rusticus (Sidoine, *Ep.*, 2, 11; 8, 11), Paulinus (Faustus, *Ep.*, 14 et 15; Avit, *Epist. ad Gundobadum*), voyez le t. II de l'*Histoire littéraire de la France.*

de changé en apparence, il n'y a, semble-t-il, qu'une garnison barbare de plus.

La paix ne fut point éternelle entre les Romains et leurs nouveaux maîtres, que leur qualité d'ariens rendait d'ailleurs suspects à l'aristocratie catholique. L'épigraphie laisse deviner que certains rois wisigoths songèrent à se débarrasser de la suzeraineté de Rome et de l'alliance latine. Jusqu'en 451, les épitaphes sont datées des consuls de l'empire: sous Turismond, roi de 451 à 453, le nom du chef barbare apparaît sur les tombeaux. On voit que ce prince songe à se poser en maître (p. 37). Les dates consulaires réapparaissent à sa mort, sous Théodoric (453-466), « la colonne et le salut de la race romaine », dit Sidoine. C'est sous lui que Paulin de Pella touche le prix de son champ. Mais avec Euric (466-484) et Alaric, le nom de Rome devint odieux aux Wisigoths, et la lutte commence entre eux et les traditions latines représentées par la noblesse.

Euric, qui fut d'ailleurs un grand roi, et comme un Charlemagne anticipé, reprit et poursuivit activement la politique anti-romaine inaugurée un instant par Turismond. Il voulut grouper autour de lui toutes les nations germaines et former une sorte d'empire barbare. Euric semble avoir aimé le séjour de Bordeaux. Sidoine Apollinaire, qui l'y visita vers 476 (1), nous a décrit la cour de ce souverain, dont la présence devait donner un singulier aspect à la ville d'Ausone et de Tétricus. On y voyait le Sicambre à la tête rasée, l'Hérule venu des bords de l'Océan, le Saxon aux yeux d'azur, le Burgonde suppliant, l'Ostrogoth et le Romain lui-même, qui demandaient « l'appui de la » Garonne pour le Tibre affaibli ». Notre ville a pu ressembler un instant à une capitale du monde barbare. La politique des derniers rois wisigoths lui a valu un regain de vie et de grandeur: il faudra attendre de longs siècles avant qu'elle fasse de nouveau bonne figure dans le monde politique.

En même temps, Euric persécutait systématiquement, sinon brutalement, la religion chrétienne, qui s'identifiait à ses yeux avec les souvenirs et les mœurs de Rome. La ville de Bordeaux demeura longtemps sans évêque, et s'il faut écouter Sidoine, que je crois un peu coupable d'exagération, les églises abandonnées tombaient en ruines.

---

(1) LENAIN DE TILLEMONT, *Odoacre*, art. XI.

Ce n'était dans la Gaule du Sud-Ouest que fidèles en pleurs, clergé dispersé, évêques en exil [1]. Bordeaux vit souvent à la cour d'Euric ou d'Alaric les prélats de l'Aquitaine ou de la Provence, exilés, inquiets, éloignés de leur siège par la volonté du roi barbare. Sidoine Apollinaire, évêque des Arvernes, vint ici en 476. En 505, Ruricius, évêque de Limoges, s'y rencontra avec le célèbre prélat d'Arles, Césaire [2]. Aussi bien la persécution des Wisigoths a-t-elle été plus tenace que violente. Sidoine jouit de la plus grande liberté; il loge où il veut, chez Rusticus ou chez l'évêque; il cause en toute sécurité de poésie et de rhétorique avec Lampridius [3]; il invite ses amis à de plantureux repas [4]. Ruricius y paraît plus malade que malheureux, et Césaire opère sans danger des miracles aux yeux d'une foule enthousiaste.

Pour être à peu près courtoise, cette lutte n'en devait pas moins devenir fatale aux Wisigoths. Ils étaient condamnés à demeurer les plus faibles; les grands et la plèbe, fidèle à ses évêques, furent contre eux. L'aristocratie appela les Francs à défaut de l'empire, et la victoire de Clovis à Vouillé put être célébrée par elle comme son propre triomphe.

---

Cependant, il ne semble pas que Bordeaux ait gagné à ce changement de maîtres. Il n'y eut ici, sous la domination franque, aucun renouveau de vie politique, ou littéraire, ou matérielle. La décadence, au contraire, continue partout, s'accélère même, irrémédiable et invincible. Nous connaissons assez bien le Bordeaux du VIe siècle, par Grégoire de Tours et par les monuments. On voit vite que l'existence brillante et vivante d'autrefois, qui a survécu même à la chute de l'empire et à l'arrivée des Goths, est finie à jamais. Il n'est plus fait mention de poètes ou d'orateurs; il semble bien que l'école n'existe plus. Ce qui reste des habitudes et des hommes du passé, ce sont encore quelques trafiquants, *negotiatores :* Grégoire nous en fait con-

---

(1) *Burdegala, Petrogorii,* etc., *multoque jam major numerus civitatum summis sacerdotibus ipsorum morte truncatus, Epistulae*, 7, 5. Cf. p. 171.

(2) Ruricii *Epistulae*, 33, *apud Monumenta Germaniae*, t. VII : *Quam fessum me Burdegalae videritis,* etc. Sur l'exil de Césaire, ici, p. 620, n. 7.

(3) *Quum primum Burdegalam veni*, etc., *Epistulae*, 8, 9; cf. 8, 10.

(4) *Epistulae*, 8, 12 : *Attrahere Burdegalam*, écrit-il à Trigetius de Bazas, *non potestates, non amicitiae, non opimata vivariis ostrea queant?* Cf. p. 210,

naître deux [1]. Je pense que c'était une colonie d'Orientaux, de Juifs et de Syriens, qui détenait dès lors le commerce et le trafic. Grégoire nous parle d'un négociant syrien de Bordeaux, nommé Eufron, homme si riche que l'évêque Bertran eut envie de ses biens et le fit tonsurer pour s'en emparer. Eufron possédait des reliques de saint Serge [2]. C'est au VIe siècle que les Juifs apparaissent à Bordeaux, à la fois dans les textes et dans les inscriptions [3]. On fouillait encore au VIe siècle les carrières des Pyrénées pour en extraire le marbre destiné aux sarcophages (p. 23). Dans le siècle suivant, nous voyons qu'on se rendait à Bordeaux pour acheter du poisson [4]. Une vie de saint nous montre qu'un navire embarquait à Bordeaux de l'huile à destination de Jumièges [5]. Il se faisait encore ici un commerce de transit, car cette huile provenait sans doute de la Provence ou de l'Espagne [6].

Cependant, même malgré ces derniers vestiges d'activité commerciale, malgré la richesse des Syriens et l'habileté des Juifs, la vie matérielle paraît, à Bordeaux, être tombée parfois aussi bas que possible. Il n'y a plus d'invasion sans doute: mais d'autres malheurs frappent la cité. Vers 505, un grand embrasement faillit détruire la ville, qui, dit la légende, ne fut épargnée que par la miraculeuse intervention de Césaire d'Arles, alors exilé à Bordeaux [7]. En 580, elle fut consumée « par un incendie envoyé du ciel : tout s'enflamma » subitement, demeures, greniers et provisions, et le feu, qu'aucune » flamme étrangère n'avait allumé, semblait provenir d'une volonté » divine » [8]. La même année, elle fut si fortement secouée par un

---

(1) Eufron, cité plus bas (n. 2), et un autre, *Historia*, 8, 34 : *Alius quoque Anatholius Burdegalensis puer, cum esset famulus cujusdam neguciatoris*, etc. Ce négociant avait dans sa demeure une « crypte » fort élégante, due « aux anciens », et qui renfermait une cellule en pierres de taille : *Erat autem ibi cripta ab antiquis transvolutum elegantique opere exposita, in cujus angulo erat cellula parva de quadratis lapidibus clausa.*

(2) 7, 31 : *Proditur ab episcopo Berthramno Eufron neguciator per inimicitiam, quia invitum aliquando eum tetunderat, inhians facultatem ejus.*

(3) Notre n° 939 et Grégoire de Tours, *De virtutibus s. Martini*, 3, 50.

(4) Testament de Bertran, évêque du Mans (615) : *Domum vero infra muros civitatis Burdegalensis, ipsam domum cum cimenecitia* [?] *seu adpentitia sua additione dulcissimo nepoti nostro Sigechelmo jubemus pervenire. Et hoc jubemus, ut, omni tempore vitae illorum,* [*quando*] *missi a domnis et venerabilibus sanctae Ecclesiae Coenomanicae, vel basilicae sancti Petri et Pauli, pro piscibus ad negotiandum ibidem venerint, semper in domo illa receptaculum habeant*, Pardessus, t. I, p. 207.

(5) *Vita s. Filiberti* (vers 684) : *Cum dies declinaret ad vesperam, nuntius de portu maris advenit qui ei adesse navim cum oleo nuntiavit, quae ab Burdegalensi urbe veniens directa servo Domini ab amicis, quadraginta modios ipsius deferebat liquoris*, dans les *Acta Sanctorum Ordinis s. Benedicti*, t. II, p. 824.

(6) Ausone, *Epistulae*, 21, nous apprend que Paulin lui envoyait d'Espagne de l'huile et de la saumure de Barcelone. Cf. p. 625, n. 2.

(7) *In Burdegalensem civitatem est quasi in exsilio relegatus. Sed, ut in eo Dei gratia non lateret, casu accidit, ut nocte quadam civitas saevo flagraret incendio*, etc. *Acta Sanctorum*, août, t. VI, p. 68.

(8) *Historia Francorum*, 5, 33 : *Vicus Burdegalensis incendio divinitus ortum exussi*, etc. (*-ig-* dans un seul ms.). Cf. sur les incendies dès lors fréquents à Bordeaux, ici, page 625, note 5 et page 626, note 3.

tremblement de terre, que les murailles faillirent s'écrouler et qu'une indicible épouvante s'empara de la population tout entière [1]. Deux ans après, de nouvelles flammes apparurent dans le ciel de Bordeaux; les loups entrèrent dans la ville et y dévorèrent des chiens [2]. Ces deux années de 580 et de 582 ont dû rester tristement célèbres dans l'esprit affaibli des générations de ce temps.

Ce que nous savons de la situation politique de Bordeaux se réduit à fort peu de chose. Il formait toujours, avec son territoire, une « cité », *civitas* [3]. L'administration municipale était aux mains d'un magistrat appelé « défenseur », *defensor;* la charge avait été imaginée par les empereurs du bas empire; les Wisigoths et les Francs l'avaient conservée. Venance Fortunat nous fait connaître le nom d'un défenseur de la ville au VI<sup>e</sup> siècle, Galactorius, qui était originaire de Bordeaux [4]. Au-dessus du défenseur, se trouvait le comte de la cité, représentant civil et militaire du roi des Francs : héritier des pouvoirs de l'ancien gouverneur, il est, comme ce dernier, appelé « juge », *judex* [5]. Le défenseur était nommé par la cité, le comte par le prince. Nous savons le nom de deux comtes de Bordeaux au VI<sup>e</sup> siècle, Garacharius, qui prit part en 585 à la tentative de l'aventurier Gondovald [6], et ce Galactorius qui semble lui avoir succédé et qui avait été défenseur de sa ville natale [7]. On voit que les rois francs ne répugnaient pas à prendre comme comtes d'une cité des hommes originaires de la cité même et anciens magistrats municipaux. Ils ne donnaient pas nécessairement la charge à des nobles de leur race. Le comte de Bordeaux dépendait d'un duc, et on peut croire d'après Fortunat que ce duc eut le gouvernement de toute la région comprise entre la Garonne et les Pyrénées [8] : Bordeaux aurait donc été, dès la dynastie mérovingienne, détaché de l'Aquitaine et rattaché à la Novempopulanie, qui ne

---

(1) *Historia Francorum*, 5, 33 : *Ipso anno graviter urbs Burdegalensis* (*Burdigalensem* dans un ms.) *a terrae motu concussa est, moeniaque civitatis in discrimine eversionis extiterunt, atque omnes populus metu mortis exterritus est*, etc.

(2) 6, 21 : *Infra muros vero Burdegalensis* (*Burdicalensis* dans un ms.) *oppidi ingressi lupi canes deforaverunt, nequaquam homines metuentes; per caelum ignis discurrere visus.*

(3) Cf., *passim*, les textes de GRÉGOIRE. On se disait *civis Burdegalensis, Historia*, 9, 6. Les diplômes donnent toujours les expressions de *territorium* pour le territoire, et de *civitas* pour la ville, PARDESSUS, t. I, p. 199, 206, 207 ; t. II, p. 175. Cf., ici, p. 123 et s.

(4) VENANCE FORTUNAT, 10, 19 : *Ad Galactorium comitem. — Burdegalensis eras, et, cum defensor, amator.*

(5) *Id. : Judicio regis valuisti crescere judex.*

(6) GRÉGOIRE, 8, 6 (an 585) : *Garacharius comis Burdigalensis* (*e* dans trois manuscrits). Cf. p. 623, n. 1.

(7) FORTUNAT, 10, 19 et 7, 25. Il avait reçu la charge du roi Gontran. 7, 25, vers 11 et 12.

(8) *Id.*, 10, 19 : *Arma ducis, qui tibi restat apex, ut patriae fines sapiens tuearis et urbes..., Cantaber ut timeat, Vasco vagus arma pavescat*, etc.

tardera pas d'ailleurs à s'appeler la Gascogne [1]. C'est le seul changement que les barbares auraient fait subir à l'organisation politique que les Romains leur avaient ici léguée et qu'ils semblent avoir le plus souvent acceptée même sans bénéfice d'inventaire. L'apparition dans les villes d'un comte représentant l'autorité royale paraît, au premier abord, une innovation des rois barbares ; mais le même fait ne s'est-il pas produit, au VIe siècle, dans les villes de l'Italie byzantine? N'ont-elles pas, comme les cités franques, leur comte ou leur tribun impérial?

Nous connaissons assez bien les événements politiques dont Bordeaux fut le théâtre lors des premières luttes des Mérovingiens. Mais ils n'offrent pas un grand intérêt, même de curiosité. Clovis y passa l'hiver de 507 à 508 [2]. En 511, la ville fit partie du royaume de Childebert [3], et devait, par suite, revenir en 558 à Clotaire. En 561, il fut compris dans la part de Charibert [4]. Charibert et Childebert étaient tous deux des rois de Paris ; le sort de Bordeaux semble donc avoir été lié à la possession de cette dernière ville. Il vint ensuite aux mains de Chilpéric, qui le donna en dot à Galswinthe [5]. Puis il passa à sa sœur Brunehaut [6], la femme de Sigebert. Il fut occupé un instant par Clovis, fils de Chilpéric : Sigulf, général de Sigebert, l'en chassa (574) [7]. En 575, il se soumit de nouveau à Chilpéric, après la mort de Sigebert [8]. En 584, après celle de Chilpéric, Gontran mit la main sur Bordeaux [9]. Mais, dans le courant de l'hiver de 584 à 585, la ville lui fut enlevée par

---

(1) L'anonyme de Ravenne (VIIe siècle) place Bordeaux en Gascogne : il est vrai qu'il étend ce nom à l'ancienne Aquitaine et qu'il appelle la Novempopulanie *Spanoguasconia : Guasconia, quae ab antiquis Aquitania dicebatur..., in qua Guasconia plurimas fuisse civitates legimus..., id est Buturicas, Arivernis..., Bordicalon... Item juxta ipsam Guasconiam ponitur patria quae nominatur Spanoguasconia*, 4, 40, éd. PINDER et PARTHEY, p. 296-8.

(2) 2, 37 : *Chlodovechus vero apud Burdigalensi urbe hiemem agens* (*Burdeg-* dans trois mss.).

(3) Hypothèse de LONGNON, p. 544, d'après 5, 36 : *Heraclius Burdigalensis presbiter, qui quondam legatus Childeberti senioris fuerat*.

(4) 4, 26 (en 563) : Les évêques de la province de Charibert, ayant à leur tête Léonce de Bordeaux (cf. p. 16), nomment évêque de Saintes *Heraclium tunc Burdigalensis* (*e* dans trois mss.) *urbis presbyterum* : l'affaire fut cassée par Charibert, qui condamna Léonce à mille sous d'or. Charibert mourut à Blaye (ici, p. 162).

(5) Traité d'Andelot, de 587, 9, 20 : *De civitatibus vero, hoc est Burdegala, Lemovecas, Cadurcus, Benarno et Begorra, quae Gailesvinda, germana domnae Brunichilde,... certum est adquisisse, quas etiam... domna Brunichildis noscitur adquisisse, ita convenit, ut... civitates superius nominatas domnus Guntchramnus, dum advivit, possedeat, ita ut quandoquidem post ejus transitum in dominatione domnae Brunichilde heredumque suorum... revertantur*.

(6) Note précédente.

(7) 4, 47 : *Cum apud Burdigalensim civitatem, nullum prursus inquietante, resederet, Sigulfus quidam a parte Sygiberthi se super eum objecit* (cinq mss. ont *Burdeg-*, que l'éditeur ARNDT aurait pu préférer).

(8) C'est vraisemblable sinon certifié par des textes ; cf. 5, 13 ; 5, 19 ; 5, 50.

(9) Cf. 7, 12. Grégoire de Tours parle en ce temps-là, 6, 35, d'un préfet (*praefectus*), nommé Mummulus et originaire de Bordeaux : *ad Burdigalensim urbem, in qua ortus fuerat*, etc. (*-eg-* dans un ms.).

l'aventurier Gondovald, qui y fut fort bien accueilli par l'évêque Bertran et le comte Garacharius [1]. Gondovald chassé, Bordeaux revint à Gontran; le traité d'Andelot (587) lui en confirma la possession, à condition qu'après sa mort la ville ferait retour à Brunehaut [2]. En trois quarts de siècle, elle avait changé au moins quinze fois de maître. Si on ajoute à ces vicissitudes et à ces sièges continuels les incendies et les tremblements de terre, on devine à quel état de misère Bordeaux pouvait être réduit vers la fin du VI^e siècle [3].

Mais, malgré tout, il y a dans la vie de Bordeaux, en ce temps-là, quelque chose d'étrangement intéressant, presque de grandiose, et qui lui donne une physionomie singulièrement expressive et vivante. Le VI^e siècle est, dans l'histoire de notre cité, le siècle religieux par excellence.

Pour le connaître, l'archéologie nous aidera au moins autant que Grégoire de Tours et que Fortunat.

---

Les inscriptions ont dû être infiniment rares, à Bordeaux, au VI^e siècle : nous n'en possédons aucune qui soit de cette période, alors que nous en trouvons de datées du siècle qui précède et de celui qui suit. Toutefois, il ne faut de ce fait rien conclure en défaveur de ce temps; la mode des épitaphes a pu passer alors à Bordeaux, et l'on préféra pendant longtemps les tombeaux anonymes (cf. p. 23, n. 1). Le VI^e siècle n'en demeure pas moins, à ce qu'il me semble, le plus richement représenté dans l'archéologie chrétienne de notre cité; c'est à lui, au moins autant qu'au suivant, que se rapportent la plupart des sarcophages en marbre de la nécropole de Saint-Seurin. Nous le voyons par eux, il y avait encore ici une école de sculpteurs religieux. Bien que se tenant à l'écart du mouvement artistique de la Provence et de l'Italie, ils ne sont point sans mérite et savent modeler l'ornement avec un certain

(1) 7, 31 : *Erat tunc temporis Gundovaldus in urbe Burdegalensi* (*i* dans un ms.) *a Berthramno episcopo valde dilectus.* — 7, 34 : *Guntchramnus rex misit litteras ad Gundovaldum... in quibus erat scriptum ut... ipse remotior apud Burdegalinsem urbem hyberna deducerit* (*-ig-* dans un ms.). — 8, 2 : *Berthramnus Burdegalensis episcopus valde regi infensus erat pro susceptione Gundovaldi* (*-ig-* dans le même ms.). — 8, 6 : *Garacharius comis Burdigalensis atque Bladastis... in basilica sancti Martini confugium fecerant, pro eo quod Gundovaldo conjuncti fuissent* (*-eg-* dans trois mss.).

(2) 9, 20; cf. p. 622, n. 5. En 589, Gontran fait la guerre contre les Goths *cum Burdegalensibus* (*-ig-* dans un ms.), 9, 31.

(3) Sur la prétendue campagne de Bélisaire dans le Bordelais, cf. DEVIENNE, *Histoire*, t. II, p. 315 (2^e éd.).

goût (p. 26). Ils sacrifient trop au symbolisme dans le choix et la disposition des détails, mais enfin ils conservent les antiques traditions des écoles païennes, et c'est encore grâce à la religion qu'il est possible de parler ici de l'art du VI[e] siècle. Elle a eu le mérite de faire vivre la sculpture à Bordeaux plus longtemps que la poésie, que la rhétorique et que le haut enseignement.

C'est également à cette époque que se placent presque tous les menus objets empreints du signe de la croix ou des symboles chrétiens (p. 51 et s.), et notamment les bizarres poteries de la rue Sainte-Hélène (p. 57 et s.). On a pu juger combien ces poteries sont intéressantes : elles nous présentent le plus complet assemblage de symboles chrétiens que l'on puisse imaginer, et beaucoup sont parmi les signes les plus anciens de la foi. Il en est donc de l'art chrétien comme de l'art païen. Il a toujours gardé dans le Sud-Ouest quelque chose de primitif et d'archaïque.

Enfin, le VI[e] siècle nous a livré un des joyaux de notre archéologie, la bague de la juive Aster (n° 939). On voit, par ce spécimen, que l'art industriel, que l'orfévrerie étaient assez bien représentés, et que la barbarie n'était pas aussi profonde que les textes de Grégoire nous l'ont fait craindre un instant. Au milieu de la misère envahissante, on savait encore se servir du burin et manier le ciseau, graver l'or et sculpter le marbre. Les arts plastiques se défendaient mieux que les lettres du découragement et de la décadence. Notons que même les objets destinés aux juifs portent un symbole religieux : la foi marquait les moindres choses à son empreinte dans ce siècle qui vivait avant tout de croyances et de crédulité.

La religion attire de nouveau dans les villes les grands seigneurs. Depuis le bas empire, ils aimaient à vivre dans leurs domaines et à s'y faire enterrer. Ils y vivent toujours : mais ils ne veulent plus y rester après la mort. Maintenant, on tient à être associé « au sépulcre des saints », et les tombes des pieux évêques ou des bienheureux qui reposent aux portes des cités deviennent le centre d'immenses nécropoles ; le cimetière de Saint-Seurin se transforme en une ville sainte et bénie, qui grandit chaque jour en face des remparts de Bordeaux (p. 307). Ce qui préoccupe uniquement les générations de ce temps, c'est la religion, ses hommes et ses choses, et les grands événements qui agitent Bordeaux sont bien moins la tentative de Gondovald ou la

guerre de Clovis que les apparitions des saints et les miracles des basiliques. L'Évangile applique sa marque et impose son cachet à l'histoire comme aux monuments de la cité. C'est le temps par excellence des prodiges et des mystères surnaturels, et le christianisme apostolique lui-même ne vit pas un pareil débordement des imaginations et une telle exaltation des cœurs.

Entre tous les faiseurs de miracles, se distinguait saint Martin : l'homme qui avait donné l'Aquitaine au Christ devait la remplir durant des siècles du bruit continu de ses merveilleux exploits, que la mort même n'avait pu interrompre. A Bordeaux, il guérit le prêtre Lupus et punit la malignité d'un juif ([1]). Un habitant de la Cantabrie vient dans notre ville pour le remercier d'une inespérée guérison ([2]). Des voleurs avaient pillé sa grande basilique de Tours : réfugiés à Bordeaux pour y jouir en paix des produits de leur vol, ils s'y virent poursuivis par la colère du saint jusque dans leur auberge, où ils périrent misérablement ([3]). A Marsas, l'apôtre des Gaules mit fin à une épizootie ([4]). Son nom prononcé par une foule en larmes suffit un jour ici pour arrêter un incendie : la multitude songea à Martin et « éteignit par ses pleurs » ce qu'elle n'avait pu dompter par les eaux » ([5]). Par l'action bienfaisante qu'il exerçait sur l'esprit des hommes puérils et convaincus de ce temps, comme par la décisive influence qu'il avait eue sur les destinées de la foi dans notre région (p. 613), Martin méritait bien la basilique que lui éleva l'évêque Léonce sur le sommet du Mont-Judaïque (n° 847) : son temple devait dominer la cité dont il partageait véritablement l'empire avec saint Seurin.

Les autres saints n'apparaissent que de loin en loin dans l'histoire légendaire de ce temps. Saint Étienne se montre à une vieille femme dans l'église de Saint-Pierre de Bordeaux ([6]). Saint Césaire sauve la ville d'un de ces incendies qui la menaçaient alors sans cesse ([7]). De merveilleuses choses se racontaient sur deux prêtres enterrés à Bouillac ([8]).

---

([1]) *De virtutibus s. Martini*, 3, 50 (vers 582 ?).

([2]) *Ibid.*, 4, 40. Il vint par mer de Cantabrie à Bordeaux : *Burdigala urbe adpulsi sunt, egressusque hinc de navi, ad basilicam sancti accedens*, etc. (en 592).

([3]) *Historia*, 6, 10 : *Hi, perpetrato scelere, ad Burdegalensim civitatem venientes*, etc. (en 581).

([4]) *De virtutibus s. Martini*, 3, 33 : *In Burdegalensi autem regione*, etc. (vers 582 ?). Cf. p. 160.

([5]) 4, 47 (en 593 ?) : *Praesenti quoque tempore apud Burdegalensim urbem*, etc.

([6]) GRÉGOIRE DE TOURS, *Liber in gloria martyrum*, 33 : *Apud Burdegalensim autem urbem*, etc. (au temps de l'évêque Bertran). Cf. p. 600, n 1.

([7]) En 505; cf. page 620, note 7.

([8]) *In gloria confessorum*, 46 ; cf. p. 144.

Saint Romain sauve Grégoire de Tours de la tempête qui l'assaille dans les eaux de Blaye (1). Dans un monastère bordelais, la pluie épargne les provisions de blé que les moines n'avaient pu à temps mettre à l'abri (2). Lors du grand incendie de 580, la maison du Syrien Eufron, qui possédait des reliques de saint Serge, ne fut point touchée par les flammes (3). En 587, des signes mystérieux et ineffaçables furent soudainement gravés sur la vaisselle des particuliers (4).

Le diable lui-même revendique sa part dans les prodiges qui étonnent Bordeaux, et tient à jouer son rôle en ce temps de miracles : en 585 il fait démolir « par sa milice » les murailles d'une cellule, quoique fort anciennes et en bonnes pierres de taille (5).

Enfin, comme nous l'avons dit, une place à part doit être faite, à côté de saint Martin, à saint Seurin de Bordeaux. Le bienheureux se manifeste constamment à son peuple et, grâce à lui, la ville est à l'abri des malheurs. C'est du moins ce qu'affirme Grégoire de Tours, qui nous a conservé l'histoire du saint évêque. Son curieux récit est (on l'oublie souvent) le seul document que nous possédions sur le plus vénéré des évêques de notre église primitive (6) :

« La ville de Bordeaux possède aussi de vénérables patrons qui se manifestent souvent par des prodiges. Elle adore par-dessus tout saint Séverin, évêque, dans une église d'un faubourg. Séverin, comme le rapporte le récit fidèle des clercs bordelais, vint d'Orient dans la cité. Pendant qu'il marchait, le Seigneur apparut une nuit à l'évêque Amand, qui gouvernait alors Bordeaux, et lui dit : « Lève-toi et va au-» devant de mon serviteur Séverin et honore-le, comme la sainte Écriture nous » ordonne d'honorer l'ami de la Divinité. » L'évêque Amand se leva, prit son bâton, et alla au-devant de l'inconnu, dont il ne savait que ce que Dieu lui avait révélé. Et voici saint Séverin venant comme à sa rencontre. Ils s'approchèrent l'un de l'autre, se saluèrent de leur nom, s'embrassèrent et se donnèrent le baiser de paix ; puis, discourant ensemble, ils entrèrent dans la Cathédrale au son des psaumes. Séverin devint dans la suite si cher à l'évêque Amand, qu'il lui céda son siège, et se regardait comme son cadet. Quelques années après mourut le bienheureux Séverin. Quand il fut enterré, Amand reprit sa place ; il n'est pas douteux qu'il ne la

---

(1) *In gloria confessorum*, 45. Cf. p. 162.

(2) *Historia*, 4, 31 (en 571). Cf. p. 601, n. 3.

(3) 7, 31 : *Nam cum tempore quodam Burdegalensis* (*i* dans un ms.) *civitas maximo flagraretur incendio haec domus circumdata flammis nullatenus est adusta.*

(4) 9, 5 : *Hoc prodigium usque Burdegalensem terminum peraccessit.*

(5) *Adjuvante, ut credo, diabolicae partis milicia* (*Historia*, 8, 34 ; cf. p. 620, n. 1). — Miracle fait par Eparchius au VI^e siècle : *Alium quoque vita functum apud Burdegalenses precibus suis excitavit, Vita s. Eparchii*, apud Surius, IV, p. 28 ; Bollandistes, juillet, t. I, p. 112.

(6) *In gloria confessorum*, 44 : *Habet et Burdegalensis urbis patronos venerabiles*, etc. *Ut ipsorum Burdegalensium clericorum fidelis relatio profert*, etc. *Dum ecclesiam Burdegalensium Amandus episcopus regeret*, etc.

recouvra à cause de l'obéissance qu'il avait montrée au saint de Dieu. Cela révéla au peuple la sainteté de Séverin; il le prit comme patron, et, si la ville est en proie à la peste ou à un ennemi, ou à quelque sédition, la multitude accourt à la basilique du saint, s'impose des jeûnes, célèbre des veilles, se livre à de dévotes oraisons, et bientôt la ville est sauvée du malheur. — Nous avons appris, après avoir écrit ces lignes, que le prêtre Fortunat a rédigé une vie du saint. »

J'ai peine à croire qu'Amandus, l'ami de Paulin de Nole, ait volontairement cédé sa place à un mystérieux personnage venu de l'Orient, quand bien même une vision divine l'eût recommandé à son amour. Mais il ne serait pas impossible qu'il ait dû abdiquer devant une émeute faite par la foule enthousiaste en faveur d'un prêtre étranger dont elle se serait brusquement éprise. Le v[e] et le vi[e] siècles virent souvent de ces pieuses séditions et de ces mystérieux engouements : dans un élan de folie religieuse, le populaire de Bordeaux a pu faire son évêque d'un voyageur inconnu.

Comme on le voit, la religion, avec ses pratiques, ses ferveurs, ses enthousiasmes naïfs et puissants, est la vraie maîtresse au vi[e] siècle. Si tel était l'état d'esprit de ces temps, on devine quelle place l'épiscopat devait tenir dans notre ville. Le chef de la cité, ce n'est véritablement ni le roi ni le comte : c'est l'évêque. A peine si nous connaissons le nom de deux comtes de Bordeaux; nous possédons ceux de neuf évêques du v[e] et du vi[e] siècle (1).

(1) Évêques de Bordeaux du iv[e] au vii[e] siècle :

| | | |
|---|---|---|
| En 314 | ORIENTALIS | Cf. page 592, note 2. |
| En 381-398 | DELFINUS | Cf. page 611; LABBE, *Sacrosancta concilia*, t. II, p. 1009; PAULIN DE NOLE, *Epistolae*, 10, 14; *Carmina*, 76; AMBROISE, *Epistolae*, 87, 2. |
| Vers 404 (*a*). Succède au précédent. | AMANDUS | Cf. page 626; GRÉGOIRE, *Historia*, 2, 13; PAULIN, *Epistolae*, 2, 9. 12. 15. 19. 20. 36 (MIGNE); SAINT JERÔME, *Epistolae*, 55, *ad Am.* (*id.*). |
| Succède au précédent | SEVERINUS | Cf. page 627. |
| *Id.* *id.* | AMANDUS, de nouveau. | Cf. page 627. |
| En 476 | GALLICINUS | SIDOINE, *Epistulae*, 8, 11. |
| En 506-511 | CYPRIANUS | SIRMOND, *Concilia Galliae*, t. I, p. 173 et 183. |
| Avant Léonce II : date incertaine. | AMELIUS | Cf. notre t. II, p. 166. |
| En 541 | LEONTIUS I | Cf. notre t. II, p. 13. |
| En 549-563 | LEONTIUS II | Cf. notre t. II, p. 16 et p. 628. |
| En 577; mort en 585 | BERTRANNUS | GRÉGOIRE DE TOURS, 5, 18. 47. 49; 7, 31; 8, 2. 7. 20. 22; 9, 33; *In gloria martyrum*, 33, SIRMOND, t. I, p. 385. Cf. p. 620 et 623. |
| Depuis 585; en 590 | GUNDEGESILUS | GRÉGOIRE, 8, 22; 9, 41. 43; 10, 15. 16. |
| En 662 | JOHANNES | PARDESSUS, t. II, p. 129 (cf. p. 147 et 630). |

Sur les places différentes assignées à Amélius, Cyprien et Léonce I[er], cf. les ouvrages cités t. II, p. 15, et en particulier l'excellente réimpression de LOPES, due à l'abbé CALLEN.

(*a*) *Gallia christiana*, t. II, p. 787

De tous ces personnages, le plus célèbre par la sainteté fut Seurin; mais Léonce II fut le plus puissant, celui dont la vie et le rôle marquent de la façon la plus éclatante la grandeur de l'épiscopat du VIe siècle. Ce n'était pas un inconnu comme Seurin, et sa piété n'avait pas été la cause de son élévation. Il appartenait à l'aristocratie gallo-romaine de l'Aquitaine; il en était un des représentants les plus illustres et les plus riches. Dans l'histoire à double face de l'épiscopat primitif, Seurin fut le héros de l'exaltation populaire, Léonce, le champion de l'aristocratie mondaine et politique. Évêque de 548 à 564, il fut l'arbitre des rois, le bienfaiteur de l'Église, la gloire de Bordeaux. Venance Fortunat l'a chanté comme le plus considéré des prélats de la Gaule. Avant toutes choses, c'était un grand bâtisseur d'églises : Saint-Martin de Bordeaux, Saint-Denis de Piles, bien d'autres encore furent son œuvre. Il possédait d'immenses villas, à Baurech, à Preignac, à Besson. Par sa naissance qui le rattachait aux plus vieilles familles, par l'autorité que lui donnait son titre, par ses richesses inépuisables, Léonce était comme un roi de Bordeaux, et la foi dont il était le représentant, la religion dont il était le chef, si puissantes et si vives alors, achevaient de compléter son prestige et de le placer bien au-dessus de tous les pouvoirs de la terre (1).

Ainsi, au milieu de ce VIe siècle, qui paraît si triste et si vide au premier abord, la religion et l'épiscopat connurent à Bordeaux les plus beaux jours qui leur furent peut-être départis jamais : la vie chrétienne fut à son apogée, comme le montrent à la fois les récits de Grégoire de Tours, les poésies de Fortunat et les marbres de nos tombeaux.

---

Tout va nous manquer à la fois au VIIe siècle et dans ceux qui suivront. La dernière inscription antérieure au XIe siècle est de 642 (n° 862). Les monuments deviennent de plus en plus rares; je ne crois pas qu'il y ait un sarcophage de Saint-Seurin postérieur à l'an 700. Le nom de Bordeaux n'apparaît plus que de loin en loin dans de sèches chroniques ou dans d'insipides vies de saints; nous ne possédons plus ces longs récits ou ces descriptions détaillées que donnent Grégoire ou Fortunat.

(1) Cf., ici, nos pages 16 et s., 9, 51, 139, 140, 145, 166 et 143, l'œuvre entière de VENANCE FORTUNAT et CAUDÉRAN, *Saint Léonce*, 1878.

Une seule catégorie de ruines ne s'interrompt à peu près jamais dans cette triste et longue série d'années : ce sont les monnaies de Bordeaux. Ce genre de monuments n'était point encore représenté ici : il est le plus tard venu dans l'histoire de notre archéologie. Les premières monnaies bordelaises sont du VIIe siècle : elles apparaissent au moment précis où les inscriptions et les textes commencent à manquer (p. 69 et s.). Il est vrai qu'elles ne s'arrêteront plus, sauf sous les premiers Carolingiens, et que la série en va rejoindre, à travers la nuit du IXe et du Xe siècle, la renaissance archéologique du XIe. Mais elles ne suffisent pas à combler cette immense lacune historique qui commence à Clotaire II et qui finit à Guillaume V d'Aquitaine. Il faut l'avouer, elles ne nous apprennent pas grand'chose, malgré leur nombre et leur valeur. Elles nous montrent que les rois mérovingiens ont constamment frappé monnaie ici, qu'ils étaient représentés à Bordeaux par des officiers monnayeurs, aux noms tantôt germains, tantôt gallo-romains. Nous voyons que l'on battait monnaie, vers le milieu du VIIe siècle, sous la rubrique de l'église cathédrale de Bordeaux et de la basilique de Saint-Étienne. Mais rien de cela n'enrichit l'histoire de notre cité d'un fait vraiment important. Les pièces carolingiennes (p. 71) sont moins utiles encore et la seule qui nous apprenne quelque chose de nouveau, la monnaie bordelaise au nom de l'empereur Lothaire, nous place en présence d'un problème historique qui paraît insoluble. Les seuls monuments que le VIIe siècle nous a laissés ne font donc rien connaître sur la vie de Bordeaux dans la seconde période de la domination mérovingienne.

Si nous passons aux documents, nous avons plus encore le droit de nous plaindre. Des vies de saints de la fin du siècle, le testament de Bertran, évêque du Mans, qui est de l'an 615, nous donnent sur Bordeaux quelques maigres renseignements (1). L'inepte géographe que nous appelons l'Anonyme de Ravenne, cite son nom (2). Voilà un bilan bien misérable.

Citons cependant le concile dit de Bordeaux, qui s'est en réalité tenu (en 662) dans un *castrum* des bords de la Garonne, sans doute à Langoiran (p. 147). De la teneur de ce document on doit conclure que l'on

(1) Ici, page 602, note 1 ; page 620, notes 4 et 5.
(2) Ici, page 622, note 1.

reconnaissait encore ici la suzeraineté des Mérovingiens, quoique indifférents aux choses du Midi : ce que confirme la date royale gravée, en 642, sur le marbre de Sainte-Croix (p. 44). On peut penser que la famille de Clovis est demeurée, jusqu'aux dernières années de sa vie, la maîtresse nominale de l'Aquitaine, même au temps où Eudes, Hunald et Waïfre y exerçaient l'autorité effective (1).

Mais il faut se résigner à ne rien affirmer de précis sur le VII^e siècle, sauf que la barbarie est définitivement revenue sur notre sol. Si le silence des textes ne suffisait pas pour la constater, on n'a qu'à interroger les seuls témoins que nous possédions de ce temps, les derniers produits du monnayage mérovingien, les pièces des environs de l'an 700 (p. 70 et n^os 908 et s., 917 et s.). Il est impossible de rien voir de plus dépourvu d'élégance et de style, de plus opposé à l'art même le plus élémentaire : à la vue de ces amalgames de lignes incohérentes, on songe involontairement aux premières monnaies gauloises et l'on peut bien dire que l'art est alors complètement retombé dans l'enfance.

On le voit, en ce qui concerne les destinées politiques et morales de Bordeaux depuis 600 jusqu'à 700, notre ignorance est aussi grande qu'elle peut l'être. Elle durera longtemps encore, et, jusqu'au lendemain de l'an mil, il faudra accepter de ne rien apprendre. Son histoire est alors comme une longue nuit, qu'éclairent, çà et là, seulement, des récits d'incendies ou de désastres. Les Sarrasins s'empareront de Bordeaux en 732; Charles Martel prendra la ville en 735 (2). Du rôle qu'elle joua dans la lutte entre les princes carolingiens et aquitains, nous ne savons absolument rien. Aussi bien les villes comptaient si peu au VIII^e siècle ! Abandonnées des grands et des rois, elles avaient bien moins d'importance que les villas et les châteaux, séjours aimés et forteresses préférées de la dynastie nouvelle. Sous Charlemagne et Louis le Pieux, elle a dû jouir de quelques années de repos, marquées pour elle par des donations aux églises : la religion seule était forte et vivace. Bordeaux aurait pu se croire, avec le grand empereur si épris des idées et de l'organisation latines, revenue aux temps déjà lointains de Rome, si, fidèle aux habitudes de sa race, il ne lui avait donné une rivale dans

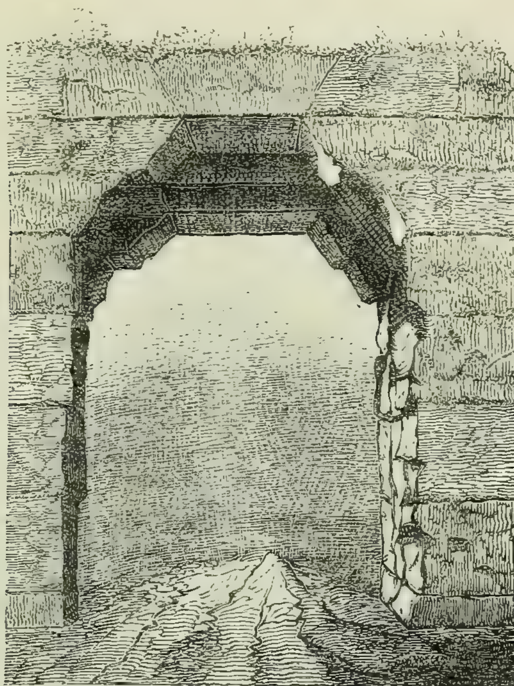
---

(1) Je ne crois pas trop à l'authenticité de la charte d'Hunald relative à Gauriac (ici, p. 160). Sur la prétendue tombe de Waïfre à Bordeaux, cf. DEVIENNE, 2^e éd., t. II, p. 316; VENUTI, p. 79 et s.; BAUREIN, réimpr., t. II, p. 194 et s.

(2) FREDEGARII *cont.*, § 108 et 109 (cf. ici, p. 163); *Annales* de Moissac, a. 732, etc.

sa villa de Casseuil, véritable métropole de l'Aquitaine carolingienne. (p. 180 et 212). Mais ce répit dans l'effondrement fut de courte durée. Bientôt ce furent les Normands qui le brûlèrent, en 848, et alors Bordeaux connut l'apogée du malheur. Nous attendrons plus d'un siècle pour retrouver son nom dans les annales.

Mais enfin, au XI$^{e}$, presque brusquement, on verra tout renaître ici : de nouvelles églises s'élèveront, les documents écrits vont se multiplier, et après quatre siècles de silence absolu, l'épigraphie reprendra sa place dans l'histoire de notre cité (p. 4). Au milieu des ruines du monde romain, le monde moderne se forme alors rapidement, et au sein de la France, la patrie nouvelle, Bordeaux commence une seconde vie.



LA PORTE-BASSE

(Cf. t. I, p. 604, et t. II, p. 596.)

# SECOND SUPPLÉMENT

(Cf. le premier *Supplément,* t. I, page 605 et s.)

---

I. INSCRIPTIONS NOUVELLES.

II. ADDITIONS ET CORRECTIONS.

# I

# INSCRIPTIONS NOUVELLES

## DÉDICACES

### 1° MONUMENT RELIGIEUX




t. I, p. 66.
**973**

D'après l'original (collection Combes).

**Descr.** — Assez bonnes lettres, de 0,021.

Plaque de pierre de Crazannes, épaisse de 0,04. — Hauteur du fragment : 0,135; largeur : 0,14.

**Hist.** — Trouvée en 1885 par M. Combes dans des déblais, rue de Grassi, n° 14, et conservée par lui dans sa collection; cf. t. II, p. 328.

*Tute[lae.......]. Vetu[rius?......] f(ilius), Flav[us....., ex v]o[to]?*

C'est la troisième dédicace à la Tutelle que nous possédions; cf. nos nos 20 et 21. Les lettres de l'inscription sont certainement antérieures au IIIe siècle; par conséquent le monument ne provient pas du grand temple élevé vers l'an 200 à la déesse Tutelle (t. II, p. 557) : il s'agit soit d'une chapelle antérieure à ce temple, soit d'un sanctuaire situé dans un autre quartier, comme cela me paraît plus vraisemblable.

## 2° STATUE

t. I, p. 109.

974

SAENIAE CN. FIL.
BALBILLAE
SACERDOTI DIVAE
FAVSTINAE DECVRI
ONES AERE COLLA
TO OB MERITA EIVS

« Es murailles de la ville ».

Cette inscription et cette légende se lisent dans le manuscrit XXVII, 1577, de la Bibliothèque royale de Hanovre, folio 118 (communication du docteur Bodemann, bibliothécaire). Au folio 117, on lit notre inscription n° 88 avec la légende : « A Bourdeaux ». Le texte du folio 118 doit donc être également de Bordeaux; j'avoue cependant qu'il me reste encore de légers doutes sur l'origine bordelaise de ce monument.

Le manuscrit est du xvii^e siècle, écrit de la même main, et renferme un très grand nombre d'inscriptions de la Gaule. Il porte le titre de *Antiquitates Galliae;* mais ce titre est une addition postérieure. Le nom de l'auteur, l'origine et la destination de ce recueil sont inconnus [1].

Outre ce texte, ce manuscrit, comme nous venons de le dire, renferme au folio 117 notre n° 88. La copie qu'il en donne diffère de toutes celles que nous en possédons. De ce fait, et de la présence d'une inscription inédite, on doit conclure que l'auteur de ce manuscrit, ou a pris directement les deux textes sur les originaux, ou les a empruntés à une copie originale, due à un érudit différent de tous ceux dont nous avons parlé. Nous pencherions vers la dernière hypothèse, car la plupart des inscriptions renfermées dans ce recueil sont des copies de seconde main, et proviennent de livres imprimés. Mais il est impossible de dire, même par à peu près, qui a vu à Bordeaux cette inscription dont aucun Bordelais n'a jamais eu, que nous sachions, connaissance. On peut supposer qu'elle a été copiée par un étranger au xvii^e siècle, époque où l'épigraphie a été singulièrement délaissée à Bordeaux, mais où notre ville fut fréquemment visitée par des archéologues du dehors (cf. t. II, p. 368 et s.) : une telle inscription n'aurait certes pas été négligée de nos érudits du xvi^e siècle.

---

[1] Il manque un quart de ce manuscrit. Voyez sur lui, Hirschfeld, *Corpus*, t. XII, p. 221 : *Liber decimi septimi, ut videtur, saeculi titulos Gallicos permultos a librario litteris majusculis scriptos oppidorum Clermont*, etc., *omnes haud dubie non ex ipsis lapidibus, sed ex libris petitos.*

*Saeniae, Cn(ei) fil(iae), Balbillae, sacerdoti divae Faustinae, decuriones, aere collato, ob merita ejus.* t. I, p. 109. **974**

C'est la dédicace d'une statue élevée à l'aide d'une souscription *(aere collato)* faite par les décurions (cf. t. II, p. 542). Celle qui a mérité cet hommage était, sans doute à Bordeaux, prêtresse de Faustine : il s'agit de Faustine l'ancienne, la femme d'Antonin. Notre ville a dû recevoir de cette princesse quelques bienfaits, peut-être des *alimenta :* par reconnaissance, elle accorda à Faustine les honneurs d'un culte officiel [1]. Il faut ajouter ce renseignement à ceux que nous avons donnés (t. II, p. 553) sur la politique municipale des Antonins.

---

[1] La liste des quelques villes où Faustine eut des prêtresses est dans Lacour-Gayet, *Antonin le Pieux*, p. 452.



## CACHETS ET MARQUES

### 2° ANNEAU

t. I, p. 442. vlq ✻

975

D'après l'original (*Musée d'armes,* n° 3825 de l'*Inventaire*).

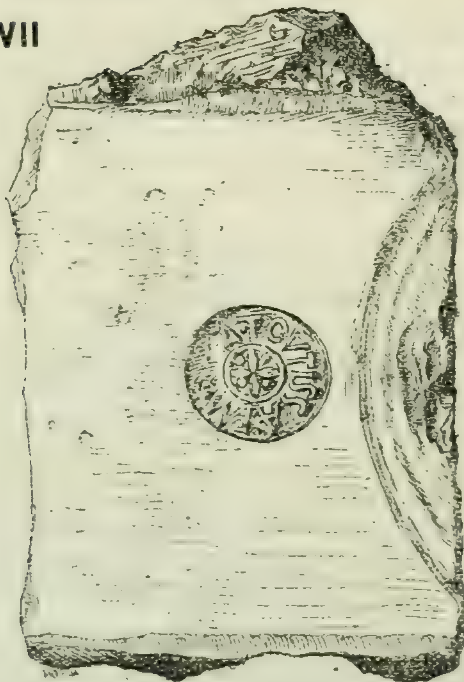
Sur le chaton d'une bague grossière en bronze. — Lettres en creux de 0,002 à 0,004. — Originaire de Terre-Nègre ?? ; cf. t. I, p. 419.

*P(ublii) J(ulii) V......*

### 4° BRIQUES. — *Merula.*

t. I, p. 451. VII

976



Brique à rebords trouvée dans les fondations de la Prison municipale (rue des Trois-Conils). Collection de Chasteigner. — Ma copie :

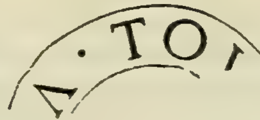



Largeur : 0,23; hauteur : 0,34; épaisseur : 0,023.

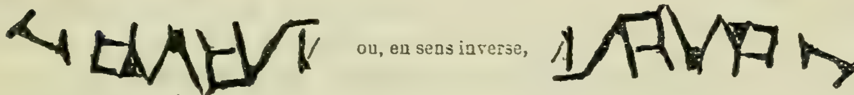
Voyez des empreintes similaires sous nos n$^{os}$ 362, 363, 364.

Fragment de brique trouvé dans les fondements de la Bibliothèque de la Ville (rue Mably) en 1888. — Ma copie : t. I, p. 451. **977**

**VIII**



## 5° VAISSEAU EN TERRE CUITE




t. I, p. 461. **978**

Grandeur de l'original *(Musée d'armes)*.
Gravé en relief sur une anse d'amphore, trouvée en octobre 1889 au milieu de substructions romaines, aux allées Damour, sur l'emplacement de la statue de Vercingétorix.

De toutes les lectures que peut suggérer cette marque, mal gravée et de lettres bâtardes, la plus satisfaisante est AELAEVI, *Ael(ius) Aevi(us)*. On peut songer aussi à ACIACVT ou, en renversant l'empreinte, à IARVRV; mais cela est moins vraisemblable.

Les débris rencontrés en octobre 1889 dans le sous-sol des allées Damour (cf. n° 982) justifient ce que nous avons dit (t. II, p. 556) de l'existence d'un brillant quartier dans le nord-ouest du Bordeaux romain.

## 7° FIGURINES EN TERRE CUITE. — *Pistillus*.

Figurine en terre cuite trouvée dans les fouilles de la maison Vène (t. I, p. 427, C) (collection Bordes). Elle représente un lit nuptial (hauteur : 0,06), sur lequel sont couchés un homme et une femme mi-vêtus : un chien repose sur leurs pieds. Au dos, en relief peu indiqué, et en lettres hautes de 0,005 à 0,007 : t. I, p. 472. **979**

**III**

PISTILLVSFECIT

Sur cette figurine, cf. t. II, p. 576.

t. I, p. 472.

980

VTRIANV

D'après la note suivante, du *Bulletin polymathique*, t. VII (1809), p. 172 :

« Un particulier... a fait don au Museum d'une figurine antique, qui a été trouvée à Bordeaux avec un grand nombre d'autres statues de diverses formes, en creusant les fondemens d'une maison située à l'ancienne porte Médoc, près la place de la Comédie, en 1783 [?]. On lit au bas de cette figurine, le mot VTRIANV écrit en lettres onciales. Elle... ne porte qu'un enfant entre ses bras ».

Cf., sur ces fouilles, t. I, p. 427, B.

---

9° VAISSELLE ROUGE GLACÉE. — *Acutus.*

t. I, p. 495.

981

**VI** \CVTI

Copie communiquée par AMTMANN. — Dans sa collection.

---

*Eppia.*

t. I, p. 521.

982

**XXXIII** A.IЯЯƎ

D'après l'original (collection municipale). — Lettres en relief, de 0,004, anciennes et assez grossières. — Débris de poterie samienne trouvé en octobre 1889 aux allées Damour, sur l'emplacement de la statue de Vercingétorix. Cf. n° 978.



## Alingo (Langon).

FLOR} t. II, p. 142. 983

Cette inscription et les deux suivantes sont gravées sur des briques à rebords. Elles me sont communiquées par BRAQUEHAYE.

Voyez sur le Langon romain, tome II, page 142 et s. Cette brique est la première ruine gravée qu'ait fournie l'antique *Alingo*.

## Prignac et Cazelles.

TAI *Tal(uppa?).* t. II, p. 169. 984

## Cossio (Bazas).

C· C· O· t. II, p. 181. 985

Nous connaissions déjà des poteries samiennes marquées aux noms du même potier. Cf. n^os 490-493, 959, 965. Mais c'est la première brique qu'il ait livrée. Le potier paraît bien d'origine aquitaine, et la découverte de cette brique semble confirmer l'hypothèse que nous avons faite à ce sujet. Cf. t. I, p. 512.

## Aillas.

Sur une brique. **COCTA** Communication de BRAQUEHAYE. t. II, p. 183. 986

# INSCRIPTIONS FAUSSES

## MOYEN AGE

t. II, p. 245.

**XXVI**

Une chronique fantaisiste de l'abbaye de Guîtres, rédigée dans la seconde moitié du XIVᵉ siècle, attribue à Eudes d'Aquitaine la fondation de la ville et de l'église ; Eudes aurait, en construisant cette dernière, multiplié les inscriptions. Il est inutile de remarquer que ce récit est de tout point une pure invention. Cf. t. II, p. 630.

*Quibus (sanctorum pignora) deinde separatim, per girum parietis ultrinsecus reconditis, cujus forent sancti ac meriti cujusque pendebant* e p i t a f i a. *Aram quoque, qualem decuit, infra basilicam fieri jussit, in cujus medio columpnam lapideam sat utique modicam, non penitus foratam intulit, infra quam* l i t t e r a e f o r i n s e c u s s c r i p t a e *indicant sanctissimae Mariae Magdalenae brachium cum multorum reliquiis sanctorum inclusum. Verumptamen in hujus columpnae capite pertuso cum cemento decenter glutinato* PAX *erat* s c r i p t u m.

*Bibliothèque nationale,* fonds Gaignères, vol. 528/20; *apud* Godin, *Histoire de Guîtres.* Cf. p. 3 et 5.



# INSCRIPTIONS ÉTRANGÈRES AU DÉPARTEMENT

## Le Mas d'Agenais (Lot-et-Garonne).

[*Civitas Nitiobrigum*].

Marques de poteries samiennes trouvées au quartier de Saint-Martin, près du Mas d'Agenais et conservées dans la collection de M. Tournié à La Réole. — Ma copie : t. II, p. 264.

**L*-LXXI***

| | | | |
|---|---|---|---|
| CAIV | ´IAIV˙ / ´IAIA˙ | L·EPSI | SECVNƋI |
| ∴ COIO ∴ | IVCVNDV | MALCIO | VAL{ |
| {COR | IVIL·I | MIAN | VII·IV·II |
| DO | I.V.LL·I | MI} | VERECV |
| DO{ | LEIII | QVARTV | ·X·I·▷◁ |
| DONI | | REPE | |

Fragments d'amphores (même origine et même collection) :

**LXXII*-LXXIII***

Sur une anse. ONE | Sur une base. IIA/////

## Cos (Tarn-et-Garonne).

[*Civitas Cadurcorum*].

Marques de poteries. — Collection Tournié à La Réole. — Ma copie : t. II, p. 265.

**LXXIV*-LXXVIII***

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| OFI·C·ANTI | IAVI | F PAC / O / NIVS | VLATTI | SALVINV |

## Cahors.

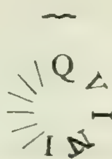
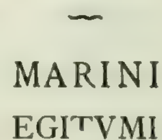
[Même cité].

t. II, p. 2[illegible].

**LXXIX*-LXXXIII*** Marques sur poteries samiennes, trouvées à Cahors, sur l'emplacement des casernes. — Collection Tournié à La Réole. — Ma copie :

ILLIO | DA\ONVS | CALVSFE | VIBII | ?ROMF

**LXXXIV*-XCII*** Estampilles sur briques. — Même collection et même provenance :

| | | | |
|---|---|---|---|
| IAIIIVI | TLLICI/// | NAVTAXN | OFIA/.G/ |
|  |  |  |  |

En creux. TIAVRLE (2 exemplaires).

**XCIII*** Sur le col d'une amphore : PILID

## Auch.

[*Civitas Ausciorum*].

**XCIV*** Marque de poterie samienne. — Collection Tournié à La Réole. — Ma copie :

CAPITVFE

## Baïes.

[*Baiae*].

---

Sur le revers de deux lampes (collection Bordes). — Ma copie [lecture douteuse pour les deux objets] : t. II, p. 271. **XCV*-XCVI***

En creux. **AINNI ??** | En relief. ·I I I V / VIT L ? / SΛ C

## Abae (Phocide).

[Ἄβαι].

---

*Graffiti* tracés sur le revers de poteries vernissées archaïques, trouvées dans la nécropole d'Abae (collection Paris). — Ma copie : t. II, p. 272. **XCVII-XCIX**

ΣK | PIO | ΛA



# II

## ADDITIONS ET CORRECTIONS

### Tome I.

**Bibl.** — Caila, *Mémoires* [ms.], nº 11. Cf. t. II, p. 387. = Alteserra, éd. de 1777, p. 24. Hardouin, *Plinii Historia,* 1685, t. I, p. 487 (d'après Gruter). — *Journal des Sçavans,* 1755, p. 112 (d'après Venuti). — De La Ville de Mirmont : 1º *Annales de la Faculté de Bordeaux,* 1887, p. 21 (d'après Jullian) ; 2º *Moselle,* p. CLI (d'après le même). t. I. 1

**Hist.** — Depuis 1887 au *Dépôt* du Colisée. Cette remarque doit être faite pour toutes les inscriptions du musée Dubois, c'est-à-dire les nos 14, 52, 71, 82, 105, 110, 186, 192, 194, 197, 199, 255, 285, 302, 314, 338. — Cf. notre t. II, p. 347 et 355. 12

Sur l'âge des lettres, cf. *contra,* au t. II, p. 423. 15

A ajouter aux monuments relatifs à Mercure : p. 47.

8º Un buste de Mercure en bronze, qui paraît avoir fait partie d'une lampe, trouvée dans les fouilles de la maison Vène (cf. t. I, 427, C) (*Commission des monuments,* 1850-1851, p. 14). — Cf. t. II, p. 575.

**Bibl.** — Caila, *Mémoires* [ms.], nº 16. Cf. notre t. II, p. 387. = Chaudruc de Crazannes, *Antiquaires,* t. II, p. 372. 20 bis

**Bibl.** — L[amothe], *Notes sur le monastère des Feuillants,* p. 12 (d'après de Lurbe ?). — Le nº 26, Dezeimeris, *Acad. des Inscr., Comptes rendus,* 1880, p. 176 (d'après de Lurbe). 25-26

Au lieu de au-dessus lire au-dessous. p. 122, l. 4.

t. I.

33 **Bibl.** — Dezeimeris, *Acad. des Inscr., Comptes rendus*, 1880, p. 175.

---

p. 128. Il faut décidément écarter l'hypothèse de murailles élevées par C. Serenus ; il peut s'agir d'un arc, ou de quelque autre importante construction. Cf. t. II, p. 539 et 560.

---

39 **Hist.** — Fouilles de la maison Motelay? Cf. t. II, p. 323.

---

p. 137. M. Mommsen (*Staatsrecht*, t. III, 1887, p. 787, n. 1) ne veut pas que *cives urbicus* puisse signifier « citoyen romain originaire de Rome » ; l'expression, comme nous l'avons dit, est évidemment incorrecte : mais quelle autre explication lui donner? Nous n'en avons pas encore trouvé de moins mauvaise.

---

45 Loth, *l'Univers* du 14 mai 1888, propose à la première ligne : *Officium p(raestandum) j(ussit) s(ibi)*. La conjecture est fort ingénieuse : mais je crois bien qu'il faut lire, sur la pierre, OFFICIO.

p. 152, l. 11. Au lieu de *Bosas* lire *Bosos*. Cf. t. II, p. 190.

l. 13. — milles — lieues. Cf. t. II, p. 213 et 214.

— vingt-quatre kilomètres — vingt-quatre milles, trente-six kilomètres.

---

p. 154, l. 8-9. L'ancien n° 3 de la rue du Palais-de-l'Ombrière correspond aujourd'hui aux n^os^ 4 et 6, et non aux n^os^ 3 et 4. — Cf. t. II, p. 315.

l. 12. Il faut lire Monbalon et non de Monbalon.

46 Il faut lire à la transcription de l'inscription :

*defuncti annorum* et non *defuncti annos*.

La même remarque doit être faite à propos des épitaphes d'étrangers, n^os^ 47, 48, 49, 52, 54, 58, 59, 60, 61, 64, 68, 70, 71. Les formules employées même pour les étrangers sont exactement celles en usage pour les Bordelais. Cf. notre t. II, p. 498 et 499. Sur le régime de *defunctus*, cf. t. II, p. 476.

t. I.

Hirschfeld, *Corpus*, t. XII, p. 219, pense qu'il faut corriger CRV en CIV, *civis*. — La correction serait excellente, si la lecture CRV n'était positivement affirmée par tous ceux qui ont vu l'inscription. Voyez t. I, p. 159, l. 33, la remarque formelle de Barbot. **50-51**

---

**Bibl.** — D'après une empreinte, Héron de Villefosse, *Mélanges* (*Bull. de la Soc. nat. des Antiquaires*, 4e trim., 1882), p. 10. **56**

---

A la 3e ligne de l'inscription, il faut lire **57**

TOGENIAGN

Il y a un petit O intercalé dans le C, mais j'ai cru m'apercevoir qu'il manquait dans certains exemplaires du volume : il a dû glisser lors du tirage.

---

**Bibl.** — Loth, *l'Univers* du 14 mai 1888, donne l'inscription B. — Les deux inscriptions publiées (d'après Sansas) par Schuermans, *Bulletin de Bruxelles*, XVIe année, 1877, p. 484. **61**

---

**Hist.** — Trouvé en 1868 et non en 1869. **62**

---

Il y a peut-être un *apex* sur l'A et l'O de TESTAMENTO. **72**
**Hist.** — Transportée en août 1889 au *Dépôt* du Colisée.

---

Lisez *(A)ebuciae*. p. 216.
Il serait possible qu'*Ebucius* fût ici un nom celtique. Cf. t. II, p. 491.

---

Lisez [*Ae*]*buc*[*iae*]. p. 218.

---

**Var. et bibl.** — Se trouve dans le ms. XXVII, 1577, de la Bibliothèque royale de Hanovre, au fo 117. A la 2e l., AEMILAE; à la 4e l., LAEROS (communication du docteur Bodemann). Sur ce ms., cf. t. II, p. 636. **88**

---

Publiée d'après l'original (*Dépôt* J.-J. Bel, no 173). **92**
Lisez Χριστὸς. p. 223.

t. I.

107 **Bibl.** — Dezeimeris, *Acad. des Inscr., Comptes rendus*, 1880, p. 175 (d'après de Lurbe).

114 **Bibl.** — Caila, *Mélanges* [ms.], nº 5. Cf. notre t. II, p. 387.

122 **Bibl.** — D'après de Lurbe, Caudéran, *Saint Léonce*, p. 92.

p. 259. *Matrona* est décidément un nom d'homme ; cf. t. II, p. 488.

152 **Bibl.** — Dezeimeris, *Acad. des Inscr., Comptes rendus*, 1880, p. 175.

154 **Bibl.** — Caudéran, *Saint Léonce*, p. 89.

p. 274. Faut-il supposer *c(uraverunt)?* Cf. nº 201 et t. II, p. 508.

158 **Bibl.** — Copiée dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel par Creuly, le 10 novembre 1859, *Carnet* nº 2, p. 16. Cf. notre t. II, p. 408.

179 **Bibl.** — Copiée dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel par Creuly, le 10 novembre 1859, *Carnet* nº 2, p. 17. Cf. notre t. II, p. 408.

181 **Bibl.** — Copiée dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel par Creuly, le 10 novembre 1859, *Carnet* nº 2, p. 18.— Cf. notre t. II, p. 408.

185 **Hist.** — « Il n'i a pas tres long temps qu'aus fossés de la maison commune de la ville de Bourdeaus, se trouua une pierre antique (ceci m'ont compté des gens, qui se disoient l'avoir veu) ». Vinet, *Discours*, 2ᵉ éd., § 26. — Sur la place donnée à l'inscription dans l'Hôtel-de-Ville, cf. le plan tracé t. II, p. 339. — Cf. encore Scaliger, ici, t. II, p. 364, n. 2.

t. I.

**Bibl. et hist.** — L'inscription de *Brennos* a été copiée par Creuly, le 10 novembre 1859 (*Carnet* n° 2, p. 15; cf. notre t. II, p. 408) dans la cour de l'hôtel J.-J. Bel. Les fouilles faites à la maison Motelay, d'où, — si le renseignement qu'on m'a donné est exact, — proviendrait cette inscription, auraient donc commencé dès 1859. Cf. t. II, p. 323 et 652. **216**

---

Lisez à la transcription de l'inscription, *memoria*. p. 336.

---

Au lieu de Zeuss, p. 700, lire p. 790. p. 354.

---

**Bibl.** — Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* p. 130. **270**

---

La lecture *Aetula* me paraît définitivement préférable. Cf. t. II, p. 491. p. 362.

---

**Bibl.** — Darnal, *Supplément à la Chronique,* 1666, p. 3 v°. — *Histoire littéraire de la France,* t. I, IIe p., p. 139. **296**

---

**Hist. et bibl.** — Copiée dans la cour de l'hôtel Bel par Creuly, le 10 novembre 1859, *Carnet* n° 2, p. 15; cf. t. II, p. 408. = Arthur Loth, *l'Univers* du 14 mai 1888, n° 7447, donne cette inscription, et ajoute « qu'on s'étonne de ne pas [la] rencontrer dans [mon] recueil.... Elle aura échappé sans doute ». Elle y est cependant, et à sa place alphabétique. **311**

Nous pensons toujours que *Viator* est ici un nom propre (cf. Wilmanns, nos 124, 1880, etc.).

---

Voyez encore, sur les fouilles de la porte Médoc, ici, t. II, p. 639, n° 978. p. 427, B.

---

Cf. *Société archéologique,* t. X, p. VIII, séance du 13 mars 1885. **359**

---

Les notes sont de la main de Jouannet. Cf. t. II, p. 395. **393-394**

---

La lampe est d'origine romaine, et non bordelaise. Cf. t. II, p. 271, n° XXXVI*. **398**



t. II. **Tome II.**

p. 15, l. 14. Lire CASTALIO au lieu de CASTALIVS.

l. 19. Lire *L'Aquitaine* du 29 mars 1879.

---

**862** **Bibl.** — BERNADAU, *Le Viographe*, p. 304, d'après Venuti.

---

**877** Cette mosaïque a été transportée au *Dépôt* du Colisée.

---

*Monnaies mérovingiennes.*

p. 72. Depuis que ces lignes ont été écrites, M. de Ponton d'Amécourt est mort, laissant un vide qui sera longtemps irréparable dans la science numismatique. Mais sa collection ne sera point trop dispersée. L'État a consacré une somme de 180,000 francs à l'acquisition des 1,131 pièces les plus rares ou les plus nécessaires à notre Cabinet des Médailles.

De ces pièces, quatre sont bordelaises. Nous les avons déjà publiées d'après les notes de M. Ponton d'Amécourt. En voici une copie plus rigoureusement exacte que M. Chabouillet a bien voulu faire relever, pour nous, par M. Prou :

| | | | |
|---|---|---|---|
| **880** | ✠ BVRDEGA////// | ℞ | AVDER MI////////// |
| **885** | ✠ BVRDEGALAFIT | ℞ | ✠ BEREBODEMMO |
| **896** | BVRDEGALA | ℞ | BERTIGISELO |
| **936** | ✠ BVRDEGALA ✠ | ℞ | ✠ TEODERICVS |

Le Cabinet des Médailles a également acquis les deux pièces de Bourdeilles décrites page 100, n^os I et IV. — Quant aux autres pièces bordelaises de M. d'Amécourt (n^os 897, II; 898, 904; 909, XI; 912, 925; 930?); elles demeurent, jusqu'à nouvel ordre, la propriété de son fils. M. Chabouillet m'écrit, au sujet du n° 904, que la pièce est « d'une lecture très douteuse ». t. II.

---

« Pièce découverte en mai 1831 ». Cf. la note XIX de Jouannet citée ici, t. II, p. 395. **883**

---

## *Inscriptions fausses.*

**Bibl.** — Sincerus, page 19 (1616); page 373 (1627). **IV**

Sur les destinées des papiers de Beaumesnil, voyez Braquehaye, *Société archéologique*, t. XI, p. 97 et s. — Dans le *Magasin pittoresque* de 1885, p. 356 *(Un acteur archéologue)*, M. Lenoir est infiniment trop bon pour de Beaumesnil, qui ne mérite ni intérêt ni sympathie. p. 251.

---

## *Inscriptions étrangères au département.*

Hirschfeld, *Corpus*, t. XII, p. 863, croit que l'inscription de SERVENIVS est la même que le n° 5136 de son recueil, lue autrefois sur les murs de Narbonne. Mais, outre qu'il y a une différence dans la seconde ligne (FVCIANVS dans cette dernière), le monument minuscule qui porte notre inscription ne semble pas de nature à avoir été encastré dans les remparts de Narbonne. — Je n'affirme point d'ailleurs à tout prix l'origine nîmoise, ne pouvant contrôler les renseignements verbaux qui m'ont été fournis. **VIII***

---

## *La première muraille de Bordeaux.*

M. Schuermans est revenu sur cette question dans un second article sur les *Remparts d'Arlon* (*Bulletin des Commissions royales d'art et* p. 299.

t. II. *d'archéologie,* t. XXVI). Ses conclusions qui sont, à peu de chose près, les nôtres, sont appuyées de nombreux renseignements empruntés aux différentes villes de la Gaule. Nous regrettons seulement qu'il ne soit pas fait une distinction plus nette entre celles de la Narbonnaise et celles de *Tres Galliae;* cf., à ce sujet, t. II, p. 295 et *Journal des Savants,* 1889, février et juin. — Je reçois au dernier moment un troisième article de M. Schuermans sur le même sujet, paru dans le même recueil à la date de janvier 1889. Il est excellent.

---

## *Historique des découvertes.*

p. 317. **1810.** — La date de la découverte de la statuette de Sophocle doit peut-être être changée. M. Berchon s'efforcera de prouver qu'elle est de 1813. Voyez son article (à paraître) dans les *Actes de l'Académie.*

p. 323. **1860.** — Les fouilles de la maison Motelay ont pu être commencées dès 1859. Creuly (*Carnet* n° 2; cf. p. 408) copia deux inscriptions (nos 216 et 181), qui sont peut-être originaires de ces fouilles, le 10 novembre 1859.

---

## *Les publications épigraphiques.*

p. 373. Il faut ajouter aux voyageurs qui ont copié des inscriptions bordelaises au XVIIe siècle, l'inconnu du manuscrit de Hanovre (cf. p. 636, n° 974).

p. 373, n. 1. La revue où devait paraître et où a paru l'article de M. Léopold Delisle s'est définitivement appelée *Annales du Midi.*

p. 414. M. Hirschfeld est revenu à Bordeaux dans l'été de 1889.

t. II.

## *La langue des inscriptions.*

A supprimer, parmi les exemples de E tombé, celui de *Thelgusa,* et à mettre parmi ceux de E ajouté, *Thelegusa,* inscr. n° 13. Cf. t. I, p. 41. p. 481 et 482.

A ajouter, parmi les exemples de nominatif singulier en A, celui de *Aetula,* n° 274. p. 487.

## *Les textes relatifs à Bordeaux.*

A ajouter :

10. — Dédicace d'une statue élevée à sa fille par *Julius Balbus, Biturix.* p. 516.

Allmer, *Musée de Lyon,* t. II (1889), p. 99. — Voyez également dans ce volume, p. 96, l'inscription que nous avons publiée p. 515.

A la première ligne de l'inscription, lire : p. 541, n. 3.

RIGOVERIVGI

Il est bien entendu qu'en admettant l'authenticité de la charte d'Hunald, il ne peut s'agir en aucune manière du duc d'Aquitaine. La charte, de 677, est datée des années du roi franc, ce qui confirme ce que nous disons (p. 630) de la suzeraineté des Mérovingiens en Aquitaine. p. 630, n. 1.



# INDEX

## I. INDEX ÉPIGRAPHIQUE :

1° Mots et noms communs;
2° Noms propres;
3° Chiffres.

## II. INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

# I

# INDEX ÉPIGRAPHIQUE

Les chiffres renvoient aux inscriptions. — Tous les n[os] supérieurs à 846 appartiennent au tome II; les n[os] supérieurs à 972 se trouvent au *Supplément,* t. II, p. 635 et s.

## 1° MOTS ET NOMS COMMUNS


*a* 382.
*ɑ* 850-859, 902, 930, 931, 946.
*ac* 6.
*accepit* 862.
*ad* 280.
*adjecit* 32.
*adqu[e* 60.
*aere* (abl.) 974.
*aeres* 258.
*aet(ernae)* 281.
*aiutit* 850.
*alterius* 18.
*am(antissimus)*? 209.
*amic(us)* 167, 253?.
*amori* 280.
*ancilla* 325.
  *ancillae* 76.
*anlecessi* 84.
[*annus*]
  *anno* 862.
*annorum* 55, 65, 78, 95, 105, 136, 164, 226, 233 ?, 235 ?, 267, 300, 310, 324, 331 ?.
  *anorum* 118, 125, 137, 244, 946.
  *annorun* 106.
  *anorm* 244.
  *annoru.* 241.
  *anoru.* 260.
  *annor.* 42, 53, 124, 150, 196, 261, 278.
  *anor.* 162, 218, 298.
  *anno.* 69, 325.
  *ano.* 239, 334.
  *ann.* 46, 47, 52, 57, 59?, 70, 92, 93, 103, 112, 130, 133, 134, 140, 143, 144, 146, 204, 237, 266, 272, 288, 295, 307, 315, 317, 345.
  *an.* 45, 48, 49, 54, 58, 60, 61, 63, 64, 68, 71, 75, 77, 79,

80, 85, 96, 97, 99-102, 104, 110, 111, 113, 114, 116, 119-121, 123, 128, 132, 135, 138, 151-153, 155, 156, 159, 160, 173, 174, 177, 178, 180-182, 186, 188, 203, 208-210, 212, 214, 220, 222, 227-230, 232, 234, 243, 245, 249, 250, 252, 254, 256, 262, 269, 273, 275, 277, 280, 284, 293, 294, 302-304, 308, 311, 313, 318, 321, 322, 330, 332.
*a.* 117, 122, 131, 139, 157, 163, 223, 238, 242, 271, 290, 297, 320, 329.
*annos* 165.
*annus* 862.
*anno.* 44.
*ann.* 43, 206.
*an.* 165, 280, 860.
[*annis*]
*anis* 282.
*apud* 862.
*aquas* 30.
*arce* (ablatif) 18.
*a*]*rcus* 31.
*aream* 32.
*arpa(ston)* 354.
*arula(m)* 4.
*ascia* 47.
*asc.* 46.
*assidue* 18.
*au*]*gustalis* 42.
*aug.* 33.
*au*]*gustali* 25.
[*augustus*]
*aug.* 971.
*augusti* 25, 946.
*aug.* 25.
*augusto* 1, 4, 26, 29.
*augus.* 5.
*aug.* 2, 15.
*augustorum* 22.
*agusta* 862.
*aug(ustae)* 20, 20 *bis*, 21.
*augustas* 862.
αὐτῇ 270.
*b*[*alneum*? 33.
*bene* 84.
*bixit* 860.
*bone* 862.
βρέφη 270.
[*carissima*]
*k.* 65.
*c*[*arissi*]*mae* 64.
*c.* 114.
*kariss.* 61.
*c(arissimo)* 94.
*ce*[*r*]*ta* 18.
*circu*[*mferor* 18.
*civis* (nom.) 44, 55, 69.
*cives* 14, 42, 45, 52.
*c.* 54, 133.
*civis* (gén.) 61 *a.*
*civ.* 47, 49, 61 *b.*
*c.* 46, 58, 63.
*civi* 60, 62.
*c.* 68?.
*cive(tas)* 956.
*civitatis* 1.
*cogit* 18.
*cognata* 69.
*collato* 974.
*com(iti)* 85.
*c(ondiderunt)*? 157.
*conjux* 65, 71, 78, 106,

123, 138, 152, 200ms, 277, 278ms, 311.
*conjunx* 46, 57, 124ms, 180.
*cojunx* 112.
*cojux* 52.
*con.* 182.
*c.* 69.
*conjugi* 51, 61, 87, 88, 106ms, 135, 174, 185, 206, 319.
*cojugi* 90ms.
*con.* 64, 94ms, 176.
*c.* 114.
*con*]*labs*[*um*? 33.
*conm(ilitones)* 44.
*conservo* 329.
*cons(obrinus)*? 163.
[*consul*]
*cos.* (cas divers) 20, 26, 61 *b*, 954.
*c(onsulatum)* 946.
*conttubernal(es)* 328.
*copotoribus* 84.
*corpus* 61 *b*.
*corp*[*oris* 945.
*cru* ou *c. r. u.* 50, 51.
*cum* 4.
[*curare*]
*curavit* 42, 52, 78, 82, 105, 106, 180, 218?, 241, 263?, 318, 324.
*cura.* 162.
*cur.* 54, 67, 266, 294.
*cr.* 110.
*cu.* 311, 322.
*c.* 23, 38, 46, 48, 53, 70, 94, 96, 99, 100, 101, 120, 124, 126, 128, 134, 135, 139, 140, 151, 152, 156, 159, 167, 173, 178, 182, 196, 209, 222, 239, 252, 253, 256, 269, 272, 275, 278, 283, 291, 295, 301, 303, 315, 332.
[*curaverunt*]
*curaver.* 7.
*curave.* 201.
*c.* 44, 47, 77, 97, 119, 133, 143, 153, 157?, 259, 277.
*d(atus)* 20, 20 *bis*.
*de* 44, 90, 180, 274.
*d.* 23, 53?, 57?, 112, 157, 181, 228, 229, 291.
*dea*[*e* 2.
*d(ecreto)* 20, 20 *bis*.
*decurialis* 42.
*decuriones* 974.
*d(ecurionum)* 20, 20 *bis*.
*dedic(atum)* 20.
*dedicavit* 46.
*d.d.* 6, 28.
*ded(icaverunt)* 47.
*dedit* 30.
*d.* 186, 228.
*d(ederunt)* 85, 89.
*defunctus* 95, 210?, 230, 235?, 243, 273, 280?.
*defuntus* 105.
*defuctus* 267, 300.
*defuc.* 70.
*defu*[.... 140.
*def.* 42, 143.
*de.* 133, 249.
*d.f.* 69, 152, 153, 313, 320.
*df.* 130, 163, 167, 227.
*d.* 144, 157, 223.
*d*[.... 344.

*defuncti* 48, 65, 106.
*defuc.* 136, 321.
*defu.* 92.
*def.* 46, 77, 93, 128, 272, 318.
*de.* 71, 79.
*d.f.* 58, 60, 68, 80, 155, 269, 271.
*df.* 85, 102, 113, 131, 151, 163, 165, 177, 254, 275, 311, 317.
*d.* 97, 159, 277, 303, 329.
*defuncto* 78, 180, 324, 331?.
*defunc*[.... 219.
*def.* 112, 134, 137, 156, 181, 234, 332?.
*de.* 262.
*df.* 239, 250, 266, 295.
*d.* 139, 294.
*defuncta* 103, 162, 228, 310, 325.
*defunta* 125, 221, 298.
*dfucta* 284.
*defuta* 164.
*deuta* 122.
*defunct.* 124.
*def.* 119, 209.
*df.* 110, 123, 260.
*d.* 188, 204, 214, 232, 322.
*defunctae* 226.
*defucte* 278.
*defunct.* 146.
*defunt*[.... 241.
*def.* 47, 49, 61, 150, 174, 178, 186, 222, 229, 237, 252, 261, 288, 302, 304, 307, 334.
*d.f.* 53, 75, 100, 155, 173, 196.
*df.* 54, 61, 64, 96, 99, 102, 110, 113, 114, 120, 160, 179, 256, 293, 330.
*d.* 76, 121, 132, 208, 308.
[*defuncti*] (plur.).
*dfu.* 244.
*defunctis* 135.
*defu*[.... 341.
*def*[.... 341.
*(denariis)* X 8.
*depositio* 946.
[*deus*]
*deo* 16.
[*diis*]
*d.* 44-47, 50, 51, 53, 56, 58, 62, 63, 65, 67, 69, 75-77, 79, 81, 82, 84, 88-90, 92, 95, 96, 98, 99-107, 111, 112, 116-118, 120, 122, 123, 125, 128, 131, 134, 137, 139, 140, 145, 146, 147, 149, 157, 158, 161, 165, 168, 173, 177, 178, 180, 181, 185-187, 190, 192, 194, 199-201, 203-205, 207, 209, 210-215, 217, 218, 220-222, 226, 227, 229-234, 237-239, 242-244, 246, 247, 249-252, 259, 263-269, 272, 275, 278, 282, 288, 292, 293, 295, 296, 300, 301, 303, 304, 309, 310, 312, 313, 315, 317, 318, 323-326, 329, 339, 344, 352, 353.
*dis* 226, 267, 314, 328.
διδυματόκου 270.

[*dies*]
*d(iei)* 248.
*diae* 862.
*dieru.* 92.
*dies* (plur.). 860, 862.
*dioxsus* 354.
*displicuer*[... 945.
*distancia* 18.
*diva* 18.
*divae* 974.
*diversi* 18.
*divi* (gén.). 25, 28, 971.
*dolus* 862.
*dominus* 324.
*dom.* 327.
*d.* 325, 945?.
*dom(ini)* 860, 946.
*domni* 862.
*domo* 66.
*donavit* 4, 45, 310.
*donaver(unt)* 309.
*don*[*o* 220.
*d.* 63, 89, 212.
*duc*[*tus* 31.
*dulcissima* 106.
*d(ulcissimi)*? 272.
*dulcissimo* 106.
*(dupondiis)* -H 8.
*eclisie* 902.
*e.* 903.
*ejus* 42, 47, 100, 133, 135, 155, 279, 280, 974.
*eijus* 52.
*eju.* 321.
*ej.* 103?, 320.
*e.* 328.
ἐνθάδε 270.
*eorum* 280.
*eos* 280.
*eredes* 259.
ἧς 270.
*est* 79?, 95, 862.
*et* 1, 3-5, 7, 10, 20-22, 40, 43, 46-54, 57, 61, 64, 67, 68, 76, 77, 80, 84, 85, 86, 89, 96, 97, 99, 100, 102, 105, 110, 113-115, 119-122, 124, 128, 135, 136, 142, 147, 150, 155, 157, 160, 162-165, 172, 173, 176-179, 185, 189, 190, 192, 195, 199-201, 203, 204, 207, 212, 215, 217, 218, 221, 231, 237-239, 243, 254, 256, 267, 274, 275, 277, 279, 280, 282-284, 288, 292, 293, 301-303, 316, 317, 319, 321, 333, 386, 946.
*etiam* 18.
*eum* 280.
*ex* 6, 7, 20, 24, 30, 67, 72, 74, 126, 212, 276, 283, 286.
*exanimen* 61.
*faber* 59.
*f(aciendum)* 23, 38, 67.
*febr(uarias)* 61.
*fecit* 6, 44, 390, 441, 669, 862, 978.
*feci.* 274.
*fec.* 557.
*fe.* 412.
*f.* 112, 242, 383, 384, 417, 453, 463, 536, 540, 541, 543-548, 551, 552?, 645, 675, 711, 728, 766.
*feceru*[*nt* 861.
*fides* 18.

*filia* 97, 118, 214, 228, 256, 283, 298, 338?.
*fifilia* 211.
*fil.* 95, 257, 302.
*f.* 23, 123, 232.
*filiae* (sing.) 135, 333.
*fili.* 194.
*fil.* 115, 176, 186, 226, 229, 251, 278, 302, 974.
*f.* 102, 258, 265, 274.
[*filiae* (pluriel)]
*fil.* 60.
*filius* 151, 200, 230, 244, 267.
*fil.* 19, 21, 43, 48, 133, 140, 173, 336?, 344, 971.
*fi.* 2, 5?.
*f.* 7, 21, 23, 159, 274, 286, 362, 363, 973, 976.
*filii* (singulier) 238.
*fil.* 113, 197, 301.
*f.* 102, 272.
*filio* 250, 301.
*fil.* 134, 234, 247, 301, 332.
*f.* 5, 26, 66, 72, 92, 126, 139, 219, 274.
[*filii* (pluriel)]
*fili* 47, 309.
*f.* 7.
*fili[is* 115.
*fit* 881-885, 935.
*fiet* 878.
*flam(i)ni(cae)* 75.
*frater* 56, 258, 277, 314, 323.
*frat.* 96, 97, 168.
*fr[....* 82.
*fratri* 326.
*fratr.* 266.
*fratr[em* 280.
*fratres* 77, 320.
*fuit* 862.
*geminoor(um)* 44.
*gener* 116, 178, 321.
*genio* 1.
*g]erit* 18.
*g(ratissimo)?* 68.
*heres* 34, 43.
*aeres* 258.
*her.* 42, 67, 126, 302.
*heredes* 183, 276.
*eredes* 259.
*hered....* 316.
*hered.* 234.
*he....* 286.
*h.* 283.
*hic* 61, 850, 862.
*hoc* 242, 862.
*hominum* 945.
*ho(norem)* 21.
*(h)osti(i)s* 4.
*hum(i)lis* 862.
ἰχθύς 867.
*idem* 34, 42.
*idus* 862.
*imp(erator)* 971.
*imp(eratori)* 29.
*impetum* 354.
*in* 18, 21, 318, 850, 945.
*im* 200.
*invicto* 16.
*ipse* 124.

*ip.* 150.
*ibse* 150.
*ira* (abl.) 862.
*jacet* 61.
*jocundus* 862.
*jul(ias)* 20.
*jussit* 7, 8.
*kal(endas)* 860.
*k.* 20, 61.
*k(arissima)* 65.
*kariss(imae)* 61.
κεῖτε 270.
*la.......* 945.
*leg(ionis)* 43.
λείψανα 270.
*l(ibens)* 2, 5, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 24.
[*liberta*]
*lib.* 316.
*l.* 23.
*libertae*(sing.) 319.
*lib.* 323.
*libertus* 42.
*lib.* 15, 37?, 57, 67, 134, 219, 320, 321.
*l.* 20 *bis*, 66, 274.
*liberto* 317.
*li(berti)*(plur). 276?, 320.
*lictoris* 42.
*linari* (sing.) 77.
*l(ocus)* 20, 20 *bis*.
*loco* 242.
*locucum* 45.
*mac(eriam)* 274.
*ma*]*gis*[*ter*? 39.
*mag.* 32.
*magnae* 9.
*malus* 862.
[*manus*]
*manu* 385.
*man.* 384, 389.
*m.* 970.
*maritus* 101, 114, 120, 157, 187, 196, 209, 228, 241.
*marit.* 49, 89, 109, 252.
*mar.* 54, 172, 280.
*ma.*? 212.
*mr.* 172.
*m.* 158.
*marito* 189.
*marit....* 76.
*mater* 13, 125, 139, 142, 189, 208, 280, 282, 285, 295, 310.
*m.* 122, 946.
*matri* 9, 75, 108, 113, 155, 190, 201, 274, 279.
*matr.* 89.
*mat*]*rem* 280.
*maximus* 971.
*maximo* 29.
*max.* 6, 26.
*m.* 7, 8.
*me* 18.
*medici* 79.
*m*[*ed*]*ico* 78.
μεμέριστο 270.
*memoria* 195, 243, 269, 302, 306, 329.
*meria* 282.
*memoriae* 48, 49, 50, 53, 54, 68, 71, 77, 80, 89, 92, 93, 96, 99, 144, 147, 153, 155, 162, 177, 178, 190, 192, 206, 212, 237, 256, 272, 281, 288, 293, 305, 308, 317, 321.

*memorie* 150, 307.
*memoriiae* 164.
*memori.* 199, 203.
*memor.* 50, 61, 64, 179, 221, 341.
*memo*[...... 52, 101.
*memr.* ? 218.
*mem.* 85, 97, 114, 120, 121, 124, 128, 173, 204, 254.
*mm.* 238.
*me.* 174.
*morie* 105, 160, 165, 239.
*mr*[*i*]*ae* 292.
*m.r.* 110.
*m.* 47, 63, 113, 122, 172, 207, 210, 217, 267, 275, 277, 284, 303, 861.
*memoriam* 58, 200, 318.
*memo...* 28.
*m(ensis)* (gén.) 248.
*mensium* 946.
*mens.* 86, 860.
*men.* 113.
*m.* 137, 142, 272, 294.
*merita* (plur.) 974.
*meritis* 64.
*m(erito)* 2, 5, 11, 12, 13, 14, 15, 19, 24.
*miiiles* 44.
*mil(iti)* 43.
*mil(itavit)* 43.
*m(inus)* 43, 165.
*monitario* 878.
*monit.* 935.
*mnt.* 906, 907.
*mo.* 882, 883, 884, 885.
*mō.* 902.
*m̄.* 886, 897, 917, 932, 956.
*m.* 887-889, 894, 898, 899, 903, 908-911, 916, 918-920, 922, 928, 929, 934, 937.
*m(onumentum)* 157.
*monmen.* 201.
*mundi* 18.
*natalici* (gén.) 10.
[*natio*]
*nationis* 222.
*natione* 65, 70.
*nat.* 68, 74.
*nec* 18.
*negotiatoris* 80.
*neg(otiatori).* 62.
*nepoti* 301.
*n.* 25.
*nocte* 945.
*n(os)tri* 946.
*nost.* 862.
*n.* 238, 860.
*n(ostro)* 320.
*nullus* 862.
*nolli*? 242.
*numen* 18.
*numinis* 18.
*n(umero)* 946.
*o* 18.
ω 850-859, 930, 931, 946.
*ob* 58, 64, 974.
[*officina*]
*ofici.* 535.
*ofic.* 431.
*ofi.* 462.
*of.* 445, 459, 485, 579,

580, 583, 627, 642, 668, 694, 760, 961?.
*o.* 424, 506, 521?, 656, 720, 721, 768, 769.
*officio* (abl.) 45.
*omnes* 84.
*omn(i)bus* 84.
*o[pem?* 18.
*op]time* (dat.) 206.
[*optimo*]
*opt.* 6.
*op.* 320.
*o.* 7, 8.
*oriundo?* 73.
*ostis (hostiis)* 4.
*pace* 850.
*pag[i* 32.
*para[vit* 124.
*p.* ?? 150.
*parens* 18.
*pa[rentibus* 43.
*pater* 2, 99?, 100, 137, 142, 250, 254, 267, 298, 946.
*pat.* 156, 222, 268.
*p.* 92, 193, 245, 251, 272, 332.
πατρί 270.
*pa...* 333.
*p.* 26, 28.
*patrem* 280.
*patribus* 215.
*p(atriae)* 26, 28.
*patronus* 315, 318.
*partronu.* 322.
[*patrono*]
*pat.* 219.
*p.* 320.
*pau[s]at* 850.
*pecu[nia* 39.
*p.* 23, 53, 143, 151.
*pictor* 81.
*pientiss(ima)* 145.
*pientissimae* 319.
*pient.* 89.
*p[i]e......* 75.
*pientissimo* 90.
*pientis.* 189.
*piissimae* 88, 108.
*plus* 165, 862?.
*p.* 43.
*p(ondo)?* 801.
*ponere* 180.
*posuit* 20, 50, 51, 61, 65, 103, 116, 154, 158, 168, 206, 213, 267, 310, 311, 314, 317, 319, 327, 946.
*possuit* 24.
*posui...* 122.
*posi.....* 74.
*pos.* 31, 127, 158, 194, 247, 333.
*po.* 321, 343?.
*p.* 49, 69, 71, 75, 90, 92, 95, 114, 137, 163, 176, 187, 189, 197, 208, 215, 229, 244, 245, 251, 254, 258, 290, 302, 329, 335?.
[*posuerunt*]
*pos.* 234, 285?.
*p.* 200, 328.
*poni* 7, 8, 120.
*ponendum* 34, 42, 52, 78, 101, 105, 318, 324.
*ponedum* 106.
*pondum* 241.

*ponend.* 266.
*pon.* 54, 304.
*po.* 209.
*p.* 44, 46, 47, 48, 53, 70, 77, 94, 96, 97, 99, 100, 119, 124, 126, 128, 133, 134, 135, 139, 140, 143, 152, 153, 156, 159, 167, 173, 178, 182, 196, 222, 239, 252, 256, 259, 269, 272, 275, 277, 280, 283, 295, 301, 303, 315, 322, 332.
*pon[t(ifex)* 971.
*pontifici* 29.
*pont.* 26.
*porticum* 34.
*[post]* 354?.
*p.* 946.
*po]stquam* 875.
*pot(estate)* 971.
*pr[accepto?* 74.
*praefect(o)* 25.
*praetor* 30.
*pro* 5.
*p.* 11.
*procuravit* 310.
*pro[praetore?* 28.
*prop(ria)* (abl.) 151.
*pr.* 143.
*p(roprio)* 57, 144, 181, 291, 335?.
*pro[volavit?* 280.
*p(ublica)?* 85.
*publicae* 76.
*publ(ico)* 76.
*qu]ae* 206.
*q]uaestor* 32.
*quare* 18.
*que* 34, 42.
*q.* 259.
*quem* 862.
*qui* 43, 862.
*q.* 280, 320.
*recordaciones* 862.
*reg(is)* (gén.) 862.
*regnum* 862.
*requiecet* 862.
*reum* 18.
*sacerdoti* 974.
*sacrorum* 13.
*sacrum* (neutre) 1, 13.
*sacr.* 11.
*s.* 88, 206?.
*s(alute)* (abl.) 11.
*s(anctus)* 850.
*sci* (gén.) 926.
*sarco[phag...* 330.
*scu(lptor)* 82.
*sene (sine)* 862.
*septem* 862.
*septe...* 945.
*septuagenta* 862.
*sepul...* 79.
*[servus]*
*ser.* 11, 326.
*servo* 324.
*seviral(is)* 23.
*sex(tum)* 946.
*sibi* 44, 50, 115, 185, 333.
*simul* 135.
*sive* 326.
*s[odali* 25.
*s(olvit)* 5, 11, 12, 13, 14, 15, 19.
*soror* 148, 157, 213.

*sorori* 274.
*spirtus* 850.
*sub* 46, 47.
*subdere* 18.
*sum* 18.
*s(umptibus)* ?? 4.
*s(umptu)* ? 144.
[*suus*]
*suum* 862.
*suo* 31, 44, 73, 90, 180, 274.
*s.* 112, 157, 186, 200, 228, 229, 329.
*sua* 310.
*s(uae)* 108.
*s(ua)* (abl.) 23, 53.
*suis* 50, 115.
*s.* 4?.
*s.....ta* 945.
*tat(a)e* ?? 73.
*templo* 4.
*terra* (abl). 18.
*testamento* 38, 72.
*test.* 7, 67.
*tes.....* 34, 286.
*t.* 53, 126, 283.
*te....* 945.
θάτερον 270.
*titulo* 18.
*toto* 18.
*transitum* 862.
*tri[b(unicia)* 971.
*t[r.* 29.
*triduo* 946.
*tutelae* 20, 20 *bis*, 973.
*tutori* 60.
*ubi* 862.
*urbi* 25.
*urbicus* 42.
*usum* 945.
*uxor* 45, 70, 126.
*uxsor* 127, 128.
*uxxor* 197.
*ux.* 145, 157.
*uxori* 115.
*u....* 212.
*vagus* 18.
*velociss...* 280.
*venienti* 945.
*venie]ntum* ?? 945.
*veri* (gén.) 18.
*vern(a)* ?? 5.
*vexit* 18.
*via* ?? 972.
*victoriae* 22.
*v(ini)* ?? 801.
*virib(us)* 10.
*virtute* 242.
*viv(u)s* 50, 51.
*vivos* 115.
*viv.* 185.
*viva* 333.
*v.* 242.
*vixit* 44, 116, 206, 862.
*bixit* 860.
*vix.* 43.
*v.* 165.
*vi(xerunt)* ? 280.
*(votum)*
*v.* 2, 5, 11-15, 19.
*voto* 6, 20, 20 *bis*, 24, 973?.
*vota* 18.
ζωόν 270.

*....ac....* 40.
*...ag...* 972.
*....bi....* 41.
*...ca...* 945.
*...cendae* 945.
*....ec....* 40.
*....isunt....* 73.
*...onda...* 969.
*....res....* 945.




## 2° NOMS PROPRES

Les noms en PETITES MAJUSCULES sont ceux de divinités. — Les noms géographiques son précédés d'un astérisque*. — Les noms de personnages historiques sont en lettres espacées.


Abascantus 108.
Abbo 412.
Acutus 413-416, 981.
Aqutus 437-440.
Adbucietus 19.
Adelfus 946.
Adnametus 102.
Adtusta 164.
Aduorix 126.
Aebius? 417.
Ae]buc[ia? ...ni..a 87.
Ael. Aevi.? 978.
Aemilia Corneola 88.
Ae[mi]lianus? 60.
Aetula 274.
Aevi. 978.
P. Ae. F. 832.
Africanus (surnom) 29.
Aiasa?? 418.
Ai[tu]la? 98.
Aiu?? 419.
Alapta 878, 879.
Albanus 420, 421.
Albilla 317.
Albinus 422, 423.
Albucius 424.
Albus 425-429.
Ale]xa[nder?? 803.
Ale.... 391.
Allusa 383-389; cf. 391.
A[l]pinus 430.
Amabilis (nom d'homme) 82. 194, 229.
Amabilis (nom de femme) 193.
Amandus 82.
* Ambianus 60.
L. Ammius Silvinus 60.
Anaxagoras 187.
Andelipa (nom d'homme) 126.
Andus (nom d'homme) 259.
Ani.... 431.
An(nia) Augusta 89.
Ann[i]a E....? 141.
An(nia) Lavinia 89.
An(nia?) Queta 127.
Anodibim?? 195.
Ansi ou An... S. 432.
Anthus 359.
Antinous 6.
Antonia (surnom) 196.
Antonia Severina 43.
M. Antonius Gordianus 29.
L. Antonius Statutus 66.

Ant. (nom d'homme) 372.
Anu... 433.
An... 434.
Apalaustrus? 76.
Apava..?? 435.
Aper 197.
Aplonius 127.
Apollonius 161.
Q. Appius Lelianus 90.
Apricius Mirinus? 91.
Aprilis 102.
L. Apronius 436.
* Aquensis 46, 47.
A]quga? 440.
Aquitanus 126, 226.
Aqutus 437-440.
'A]ριστόν[ικος 198.
Arro 441.
Arvereiho 869.
Aster 939.
As.... (surnom) 171.
Ataaxtus 970.
Ateius 442.
Aten. (surnom de femme) 160.
Aterta 139.
Ateuritus 199.
Ateus 86.
Atilianus 443, 444.
G. Atilius Romanus 92.
Atioxta 200.
Atioxtus 201.
Atreba 155.
Attalus 202.
Attia 203.
Atticus 445, 446.
Attillus 447.
Attius Priscianus 93.
Atturita 174.
Attusiola 204.
At. (surnom) 166.
Aucilia Pascasia 850.
Auderamnus 880.
Oderanus 881.
Augusta (surnom de femme) 89.
M. Augustalius Martinus 315.
Augustalius Salvus 315.
Augustus 1.
Augustus 205.
Augustus (surn. impérial) 25, 26, 971.
* Aulercus 52.
Aulicus 301.
A(ulus) 154, 183, 471.
Aurelia 146.
Aurelia Sapricia 94.
Aur(elius) (prénom) 80.
Aurelus 244.
Auriknus 244.
Aurilia 206.
C. Aurilius Summus 44.
Auro (Aura?) 282.
Aur. (surnom) 448.
* Ausonia 18.
Autumn. 11.
Aveius 449.
Aventus 207.
Aveta 117, 208, 209, 210.
Avetius 151.
Avetus 153.
Avita 75.
Avitus 75.
Axula 211.
A. Atilianus 443, 444.
A. Caunus 95.

M. A. Fl. 834.
A. (surnom) 382, 785.
Balbilla 974.
Basila 212.
Bassinus 87.
Bassus 5, 450, 451.
Batrus 213.
Belest(us) 123.
Belinia 214.
Beliniccus 452.
Belinius? 200.
Belli..... 786.
* Bel(lovacus) 58.
Berebodes 882-895.
Beremundus 956.
Bertigiselus 896.
Betto 897-903.
* Bilbil(itanus) 66.
Bitudaca 118.
Bitudaga 119.
* Bit(uriges) Viv(isci) 1.
Biturix Viv. 133, 222.
Blanda 114.
Blastus 215.
Bloxus 175.
Bodisileius? 904, 905.
* Boias 45.
Boi(cus) Tertius 7.
Brennos 216.
* Britan(nicianus) 62.
* Burdigala 935.
Bordicala 895.
Bordigala 894.
Bubdegala 888, 910, 913.
Burdecala 886, 890, 900, 926.
Burdegala 878-885, 887, 889, 891-893, 896-899, 901-909, 911, 912, 914-916, 918, 921, 922, 925, 927-934, 936.
Burdegalla 917, 919, 920, 923, 924.
B.... 217.
Cacus 453-455.
Cadurcus 456, 457, 963.
Caed[i]a[nus? 172.
Cael(ia) Regina 96.
Caesar 25, 26, 971.
Caesarum 22.
* Ca(esariensis)?? 374.
Cae. Sae. 392.
Caius 458, 964.
Cai.? 91, 131.
C. 9, 17, 20, 24, 26, 30, 35, 36, 44, 68, 86, 126, 139, 141, 142, 145, 161, 175, 184, 232, 356, 366-371, 396, 397, 403-405, 464, 465, 472, 487-493, 497, 501, 502, 604, 959, 965, 985.
Gaius cf. plus loin.
Caisiccus? 131.
Calenus 81.
M. Calventius Sabinianus 185.
Calvisinus Serdus 186.
Calvus 459.
G. Cal. Senior 174.
Campanus 124.
Camulia 215, 218?.
Camulinus 219.
Camulus 219, 220.
Candidus 134.
Can(ius)? Sul. 21.
Cantosenus 128.
Cantus 20 *bis*.
Cantusa 150.

Capelliana 221.
Capitus 460.
Carasoua 162.
Carolitus ?? 905 *bis*.
Cassius Tiberius 97.
Castrensis (fém.) 172.
Castrensis (masc.) 222.
Castricia 222.
Cato 461.
Catulus 366-371.
Caunus 95.
Cautus ? 462.
Cea; cf. Gea 259.
Celas 223.
Celsimi(nus) ? 463.
Celta 274.
Censoria 192.
Censorina 23, 323.
Censorinus 320.
Centurio 77, 302, 320.
Ces ? 464.
Ceus 465.
Ce... 262.
Charidemus 50, 51.
Chlodoveus 862.
Chresimus 393, 466-472, 475, 476.
C(h)resimus 241, 473-474, 477-479, 818.
C(h)restio 481, 782.
Χρ(ιστός) 850-859, 862, 864, 873, 875, 876, 946, 955, 962.
X. 804-811, 814, 817, 823, 824, 826, 827, 877.
Cialus 482.
Cicero 483-485.
Cinto (masc.) 107, 224, 228.
Cinto (fém.) 197.
Cintua 226.
Cintucena 226.
Cintucnatus 176, 227.
Cintugena 208, 228, 229.
Cintugenus 129, 211, 230.
Cintuginatus 102.
Cintugnatus 324.
Cintusma 232.
Cintusmus 233, 234.
Cintutus 235.
Cintu..... 231.
Cir.... 843.
Claudia Aitula? 98.
Claudia Contempta 99.
Cla(u)d. Crispina 100.
Cl. Doris 101.
Cl. Materna 102.
Cl. Matua 176.
Clodia Rufina 103.
Cl. Bassinus 87.
Clo. Hei... 394.
Cl.? Spartiolus 104.
C. Claudius.... 35.
Clo.... 842.
Cn(eus) 974.
Cobea 213.
Cocceianus 111.
Coi... 486.
Comagus 234.
Comarti[or]ix 244.
Comerta ? 236.
Communis ? 395.
Comnitsia 274.
Confusa 237.
Congonnetiacus 274.
Conisouinus 238.

| | |
|---|---|
| Conmolnicus | 239. |
| Constanti(us)? | 314. |
| Contemta | 99. |
| Conus? | 213. |
| Corinthia | 106. |
| Corin... | 240. |
| * Coriosolis | 54. |
| Cornelia Dio... | 105. |
| C. Cor. O. | 487-489. |
| C. C. O. | 490-493, 959, 965, 985. |
| C. Cor. Urs. | 396. |
| Corneola | 88. |
| Cornicus | 247. |
| Corr....is | 232. |
| L. Cosconius Jucundus | 106. |
| Cosius | 495-497. |
| Coxtus | 287. |
| Co.... | 498. |
| Cratin(us) | 205. |
| Craxus | 130. |
| Craxxillus | 201. |
| Crescens | 326. |
| Crescentinus | 241. |
| Criciro | 499. |
| Crispa | 242. |
| Crispina | 100. |
| Crispinus | 20. |
| Crito | 180. |
| * Cubus | 365, 940, 941, 958. |
| Cumpir...tus? | 267. |
| Cure | 60. |
| Curita | 152. |
| * Curnoniensis | 67. |
| Cyllenius | 243. |
| T. C. Cinto. | 107. |
| C. D. | 500. |
| C. C. f. h. c.?? | 501, 502. |
| C. C. Ja. | 356. |
| C. (surnom) | 167, 304, 357, 503. |
| Dagobius | 244. |
| Daius | 504. |
| Da... | 505. |
| Desideri[us ? | 280. |
| Dessius | 506 |
| Diano... | 242. |
| Diaria | 85. |
| Δινοβιγ...? | 507. |
| Diogenes | 508-511. |
| Dioiantus | 69. |
| Diorata | 245. |
| Dio..... | 105. |
| Diratus | 245. |
| Divice | 113. |
| Divicus | 131. |
| Divixta | 280?, 325. |
| Divixtos | 2. |
| Divixtus | 163, 209, 246. |
| Divi.... | 512. |
| Divogena | 8. |
| Divogenus | 37. |
| Dixtus | 77. |
| Domitia | 61. |
| Domitia Peregrina | 108. |
| Domitius Abascantus | 108. |
| Donata | 54. |
| Donicus | 513-516. |
| Doris | 101. |
| Dosi. | 517, 518. |
| Doueccus | 519. |
| Draucus | 247. |
| Drusus | 25, 26. |
| Dubita | 248. |
| Ꟈuc... | 520. |
| Duetil | 84. |

Durnacus 249.
D... l. 953.
L. D. 109.
M. Δ. 833.
D. (surnom) 275, 500.
Ebucia M.... 86.
Ebucius Ateus 86.
Eburius 78.
Ecchus? 866.
Ellene? 521.
El..? 788.
Ennia Teodothe 110.
Epa... 789.
Epia 527.
Epidius 523.
Epius 530-533.
L. Epius F.? 536.
L. Epius Si. 534.
L. Epius Ta. 535.
Epomima 45.
Eppia 524-526, 982.
Eppimus 84.
Eppius 528, 529.
L. Eppius 537, 538, 539.
Eros 88.
Escingus 5.
Europe 53.
Eustac[hius 868.
E.... 141, 375, 522, 829, 836.
Fabatus 274.
Fabricius Cocceianus 111.
L. Fabricius Mas. 398.
Fam. 540-548.
Faustina 974.
Fa(u)stina 185.
Faustus 15, 115, 549, 550.
Favor 59, 154.
Fed(elis) 320.
Felicio 551-556, 819.
Felicissimus 57, 250.
Felix 46, 250, 557-560.
Festiva 251, 252.
Fe]stivanus? 235.
Fidelis 147.
Firma 90.
Firminius Provincialis 112.
Flavinus 326, 561.
Fl(avius) (prénom?) 78.
Fl(avius) Aur(elius) 448.
Flavius Victor 113.
Flavi. 562.
Flav.... 973.
Fla.... 563.
Florus 17, 148, 566-572, 813, 983.
Fl... 360, 564, 565, 834.
Fortis 399, 650.
Fortunatus 253.
Frontinus 573-575.
Fronto 576-578.
Fulgentius 254.
F.... 400, 536?, 820.
Ga[i(us) 92.
G. 33, 136, 174, 182, 378.
* Gal(eria) (tribu) 66.
Gallicana 255.
Gal(lus)? 84.
Gea 165.
Gemellus 2.
P. Geminus 12.
Genius 1.
Germanicus (surnom) 25, 27, 971.
* Germanus 65.
Gerotius 77.

Gordianus 29.
Gracilis 327.
Graecinus 11.
* Graecus 69.
Grae. 68.
Grecinia Blanda 114.
Gruminitus?? 954.
Gulfetrud. 960.
G. (surnom) 68.
H]adri[anus? 28.
Hei. 394.
Helenus 156.
Her[m]eros 149.
Heuplus 68.
Hiberina 189.
Hippolytus 319.
* Hispanus 67.
Histimenia
Histimenia Rufina
Histimenius Faustus
Histimenius Rufinus
M. Histimenius Treptus } 115.
Honorius 946.
Horcola 256.
L. Hostilius Liberalis 67.
L. Hostilius Saturninus 67.
Sex. Hostilius Urb. 116.
H. (surnom) 378, 401, 790.
Ica 274.
Iccnus 579, 580.
Iddihadi ?? 822.
Q. Ignius Sextus 56.
Inaau ?? 581.
Ince(nuus) 582, 583.
Inderca 257.
Indercillus 257.
Ingenua 120.
Ingenuus 151.
Incenuus 582, 583.
Iniatio ?? 584.
Intercillus 259.
Inucenus 258.
Inuus ? 585.
Inventa 49.
In....ros ? 957.
Ivitalus ?? 588.
Ivitus ? 587.
Ivix. ? 586.
Ivorix 215.
Jac. ? 589.
Jaive ? 590.
Januaria 260, 261.
Januarius 140, 144, 153, 262, 263.
Janu. 212.
Jardarus 298.
Ja. 356.
Jegidius 402.
'Ι(ησοῦς) ?? 791, 792.
Jic... ? 591.
Jiii... ?? 592.
Joisi ?? 593.
Jovena(lis) 594.
JOVENSES (corporation) 85.
Jucundus 106, 264, 595-603, 966.
Juc.... ou Jug.... 253.
Julia (surnom) 3, 265.
Julia Aduorix 126.
» Albilla 317.
» Aveta 117.
» Avita 75.
» Bitudaca 118.
» Bitudaga 119.
» Castrensis 172.
» Divice 113.

Julia Divixta 209.
» Epomima 45.
» Europe 53.
» Ingenua 120.
» Nerta 128.
» Pacata 169.
» Paterna 121.
» Paulina 122.
» Restituta 132.
» Rufina 123.
» Sancta 10.
» Taurina 182.
» Tertia 124.
» Thais 65.
» Titiola 125.
» Victoria 172.
» ........ 316.
Julianius 132.
Julianus 20.
Julianus 132, 266.
Julius Allusa 383, 384.
C. » Andelipa 126.
» Aplonius 127.
» Avitus 75.
» Cantosenus 128.
» Cintugenus 129.
C. » Corr....is 232.
» Craxus 130.
» Divicus 131.
C. » Florus 17.
» Gracilis 327.
» Julianius 132.
» Julianus 132.
» Lentinus 158.
» Lupus 133.
C. » Maxumus 86.
» Montanus 15.
L. Julius Mutacus 56.
» M....nus 181.
» Niger 376.
P. » Nundinus 110.
T. » Or. 265.
» Polycrhonius 134.
S. » Prim. 673.
» Romulus 135.
G. » Rufus 136.
» Saturio 137.
» Saturninus 137.
C. » Secundus 30.
T. » Secundus Faustus 15.
» Senecianus 138.
C. » Severus 24, 139.
M. » Severus 72.
» Sil...es.. 140.
» Soillus 317.
L. » Sollemnis 101.
C. » Syntropus 141.
C. » Taurianus 142.
C. » ........ 9, 26, 604.
G. » ........ 33.
L. » ........ 143.
Jullicus 606.
Jullina 10, 51.
Jullinus? 607.
Jullus 608-634.
Junia (surnom) 279.
Junius (surnom) 64.
Junius Januarius? 144.
Junius Regulus 65.
JUNONES 3.
JUPITER AUG. 4, 5.
JUPITER O. M. 6, 7, 8.
IOVI 4, 5, 6.
I. 7, 8.

Juvenis 266, 267.
Ju. Epi... 533.
A. J. Chresimus 471.
L. » » 473.
M. » » 475-480, 818.
L. » Florus 566-567.
» » F... 570, 571.
C. » Homulus 145.
» Otaveunus 667.
P. » S. 45.
» Urus 736.
P » V. 975.
Lac... 145.
Laetus 268.
Lagisse 85.
Laguaudus 269.
Lai. 635.
Lascivos 20 *bis*.
Lavinia 89.
Leduccus 300.
Lelianus 90.
* Lemovicus 14, 49.
Lentinus 158.
Leo 61.
Leontius 847, 848, 849, 945, 948.
Lepidus 60.
Lhosus? 906, 907
Liberalis 67, 636-639.
Q. L(i)b. Sel. 71.
Licinia Corinthia 106.
Lic(i)nus 640.
Livia Divogena 8.
Livius Lucaunus } 154.
» Lugaunus } 154.
A. » Vindicianus } 154.
Λουχίλλη 270.
Lucaunus } 154.
Lugaunus } 154.
Lucere 239.
Lucius (prénom) 324.
L. 28, 56, 60, 62, 66, 67, 101, 106, 109, 143, 166, 172, 176, 392, 398, 427, 428, 430, 436, 443, 444, 473, 474, 534-539, 563-571, 589, 722, 942.
Lucius (surnom) 641-643.
L. Lucius 324.
P. Lucius 189, 324.
Lucretia Aurelia 146.
Lucretius Fidelis 147.
Lucrio 644.
Lupus 21, 133, 361, 645, 949.
M. L. Florus 148.
P. L. V. 373.
Macrinus 294.
M[ag]na? 302.
MAGNA MATER 9.
M[ag]nus? 181.
Maio 321.
Major 274.
Majorius Felicissimus 57.
[MANES (DII)]
MANIBUS 328, 347?.
MANIB. 226.
MA. 246, 263, 314.
M. 44-46, 49-51, 53, 56, 58, 59, 62, 63, 65, 67, 69, 75-79, 81, 82, 84, 88-90, 92, 95-100, 102-104, 106, 107, 111-113, 116-118, 120, 122, 123, 125, 128, 129, 131, 134, 137, 139, 140, 145-147, 149, 157, 158, 161, 165, 168, 172, 173, 176-178, 180, 185, 186, 192-194,

199, 200, 201, 204-207, 209-212, 214, 215, 218, 220, 221, 222, 226, 227, 229, 230, 232-234, 239, 242-245, 248-252, 259, 264-269, 272, 275, 278, 282, 284, 288, 292, 293, 295, 296, 298, 300, 301, 303, 304, 308, 309, 310, 312, 313, 317, 318, 323-326, 329, 335, 337, 339, 340, 344, 348, 351-353.
Mantusa 151.
Marcellinus 271.
P. Marcius Hermeros 149.
M(arcus) 23, 29, 50, 51, 69, 72, 82, 115, 148, 170, 180, 185, 190, 275, 315, 357, 429, 782, 818, 829, 834, 836, 838.
Maritalus 256.
Marituma 158.
Maronianus 272.
Martialis 4.
Martinus 49, 315, 325.
Martius Cantusa 150.
Mascelo 273.
Materna 86, 102.
Matrona 134.
Matua 176, 178.
Matugenus 7.
Maturus 323.
Matutio 7.
Matuus 118.
* M(auretania)?? 374.
Maurolenus 908, 912, 915.
Maurolinus 909, 913.
Maurolnu. 910, 911, 914.
Maurusius 946.
Max[ima 169.
Maximilla 142.
Maxim[us? 961.
Maxsumus 274.
Maxumus 86.
Ma.... 793.
* Medio]matricus 59.
Melausus 275.
* Menapius 64.
* Mensiacus 44.
MERCURIUS 11, 13-15.
Merula 362-365, 940, 941, 958, 976, 977.
Metellus 274.
Minister 321.
Mi. Curita 152.
Mi. Mantusa 151.
MITHRAS 16.
Moderatus 916.
Mommolenus 862.
Montanus 15, 21.
Mummolenus 921, 922, 924, 925.
Mummolinus 917, 918.
Mummlenus 923.
Mumolnus 919, 920.
Mutacus 56.
M...sinus 181.
M. Avetus 153.
M... 841.
N]aevius 276.
Nammia Sulla 154.
Nantus 209, 277.
Nasbinus 63.
Natalis 251.
Nemetocena 278.
Nemetogena 76.
Nepos 657-664.
Neptacus? 301.
Nerta 128.



